

Aix-Marseille Université  
École Doctorale Espaces, Cultures et Sociétés (ED355)

Thèse

Pour obtenir le grade de  
**Docteur de l'Aix-Marseille Université**  
Discipline : Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par

Jean-Stéphane BORJA

**Vie et mort d'un problème public**  
**Autour du problème de la rue de la République à Marseille**

Sous la direction de Jean-Samuel BORDREUIL

Soutenue le 13 novembre 2013

Jury :

Marie-Hélène BACQUE, Professeure des Universités, Université Paris Ouest  
Nanterre/Mosaïques

Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de recherches au CNRS, Aix-Marseille  
Université/LAMES

Daniel CEFAÏ, Directeur d'études, EHESS/CEMS

Joëlle ZASK, Maître de Conférences HDR, Aix-Marseille Université /CEPERC



## **Vie et mort d'un problème public : autour du problème de la rue de la République à Marseille**

---

Marseille, été 2004, un conflit éclate entre des locataires et leur nouveau propriétaire, un fonds d'investissement international, venant d'acheter sur la rue de la République plus d'un millier de logements et 50 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Le propriétaire exige que tous ses locataires, modestes, quittent leur appartement alors que le quartier fait l'objet d'une requalification soutenue par la puissance publique dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée. Une mobilisation prend alors forme et accompagne l'émergence du *problème de la rue de la République...* La rue de la République constitue alors ce genre d'intervalle où il est possible d'*observer* un moment de *ressaisie collective* attendant à la confection d'un *problème public*. Parler de problème public situe en effet un processus dynamique porté par une *enquête*, cet "art" de créer et de résoudre des problèmes. A travers une ethnographie fine, cette thèse entend explorer les lignes de fragilité du public, conduisant à réinscrire l'enquête dans une continuité affectant toute appréhension globale, ferme ou définitive du problème et de ses horizons de régulation.

Mots-clés : Problème public, public, fragilité, enquête sociale, mobilisation collective, pragmatisme, action collective, gentrification.

## **Life and Death of a public problem: on the problem of the République Street in Marseilles**

---

At Marseilles, in Summer 2004, a struggle emerged between the tenants and their new owner, an international investment fund, which bought about a thousand of apartments and 50.000 m<sup>2</sup> of commercial area on the République Street. Although the district was subject to a redevelopment project supported by public authorities in the frame of the National Interest Euroméditerranée Project, the owner required that all the tenants, most of them in poverty, leave their apartments. This struggle led to the emergence of what is publicly called the *République Street Problem*. The République Street is then a place where it is possible to observe a moment of collective effervescence contributing to build a public issue. Talking about public problem is to refer to a dynamic process supported by an *inquiry*, taken as an "art" in creating and solving problems. Through a fine tune, this thesis aims to consider the fragility of the public, leading to a continuous inquiry that can destabilize the understanding and the definition of the problem and its issues.

**Keywords:** public problem, public, social inquiry, community mobilization, pragmatism, collective action, gentrification.



## Remerciements

Aux habitants de la rue de la République, avec qui nous avons partagé des moments agréables et parfois plus difficiles, pour leur hospitalité, leur confiance et leur soutien, et tout particulièrement à : Monique, Nacera, Andrée, Marie-Thérèse, Monique, M. Diouf, Jean, Isabelle, M. et Mme Lucchesi, Fatiha, Bernard, Monique.

Et plus particulièrement encore à Jules, Vincent et Michel qui m'ont "donné" à voir le quartier,

Aux membres de l'association *Un Centre-Ville Pour Tous* pour leurs remarques, critiques et conseils, et pour toute la documentation fournie : Noureddine Abouakil, Jean-Philippe Beau, Damien Brochier, Daniel Carrière, Lionel de Coninck, Michel Guillon, Patrick Lacoste et Antoine Richard.

A mon directeur de thèse,

Au *Centre d'Étude en Sciences Sociales Appliquées (CESSA)*, sans lequel cette thèse n'aurait pas été,

Au soutien bienveillant d'Aurélien, Tobias, Ingrid, Stephan, Pierrick, Vincent, Franck, Mathieu L., Jean-Michel, Francis, Sylvie,

A Martine et Véronique,

A mes proches, Antoine, Jérôme, Aurélie, Nicolas, Maurice, Vanessa, Marina, Pierrick, Guillaume,

A Mathieu C., Amandine, Sophie, Philippe et le petit Hugo,

A la petite Mila,

A Annie, Bernadette, Nanou, Claude, et ma famille

A Victor "Vivi" Operti,

A mes parents, Béatrice, Jean-Marcel, Nathalie, Jean-Philippe,

Et, enfin, une pensée toute particulière pour Zeynep.



*"Dis aux gens ce qu'ils veulent entendre !"*

Victor, mon grand-père,  
locataire de nombreuses convictions



# Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>9</b>
<i>Liste des abréviations.....</i>	<i>11</i>
<b>Introduction .....</b>	<b>13</b>
<i>Le "feuilleton" de la rue de la République.....</i>	<i>13</i>
<i>Cultiver un problème public.....</i>	<i>31</i>
<i>Enquête sociologique et "enquête sociale " .....</i>	<i>60</i>
<b>Chapitre 1 - La période "muette" .....</b>	<b>83</b>
<i>1.1. Le front insécuritaire.....</i>	<i>84</i>
1.1.1. Le "marché sauvage" .....	89
1.1.2. Une insécurité dans les immeubles .....	97
1.1.3. Des faits divers .....	101
1.1.4. La réclamation.....	107
1.1.5. Rumeurs et enquête sociale .....	112
<i>1.2. L'"épisode" des CIQ.....</i>	<i>114</i>
1.2.1. Le tract.....	119
1.2.2. La réunion .....	123
1.2.3. La scène médiatique : exégèse du problème ? .....	126
1.2.4. Dénouer l'enquête ? .....	129
1.2.5. Les coursives "euroméditerranéennes" .....	132
1.2.6. La question politique .....	134
1.2.7. Le "promoteur-expulseur" .....	139
<i>1.3. Les premiers balbutiements.....</i>	<i>142</i>
1.3.1. "Nous découvrons" .....	148
1.3.3. Une quête d'information .....	154
1.3.4. Dissensions.....	158
1.3.5. L'alerte.....	164
<i>Conclusions du Chapitre.....</i>	<i>165</i>
<b>Chapitre 2 - L'expulsion .....</b>	<b>171</b>
<i>2.1. Alerte et stabilisation du problème de la rue de la République.....</i>	<i>171</i>
2.1.1. La scène médiatique, scène d'alerte.....	173
2.1.2. Le terrain politique .....	179

2.1.3. "Rumeur" et enquête sociale .....	188
2.1.4. Pressions et témoignages.....	195
2.1.5. Les "lois 48" .....	203
2.1.6. L'épreuve de la mobilisation.....	209
2.1.7. Le retour de la gentrification.....	213
2.1.8. L'enquête à distance .....	217
2.1.9. Le relogeur .....	227
2.1.10. La stabilisation du problème .....	234
2.1.11. Les premiers conseils .....	241
2.2. <i>Les voies de l'intermédiation</i> .....	248
2.2.1. La Coordination et le Comité de suivi .....	250
2.2.2. Le logement social .....	267
2.2.3. La négociation individuelle.....	274
2.2.4. Les "épris" de justice.....	283
2.2.5. L'horizon juridique .....	291
2.2.6. Le prisme riverain .....	302
<i>Conclusions du Chapitre</i> .....	310
<b>Chapitre 3 - La Permanence de la rue de la République.....</b>	<b>315</b>
3.1. Le dispositif.....	316
3.2. Soutenir la publicité .....	323
3.3. Cristalliser .....	331
3.4. Le personnage de réserve .....	339
3.5. Les sentiers de l'institutionnalisation.....	345
3.6. Absence et disparition .....	350
3.7. Exhorter la résistance des locataires.....	360
3.8. La résistance à l'épreuve .....	367
3.9. Vers un relogement résistant ? .....	374
3.10. Du délogement au relogement.....	382
3.11. L'exclusion .....	394
<i>Conclusions du Chapitre</i> .....	399
<b>Conclusion : L'évaporation du politique ou la fragilité du public.....</b>	<b>401</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>413</b>

## Liste des abréviations

AG	Assemblée Générale
AJJOD	Association Jeunes Joliette Demain
ANAH	Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat
APCQ 2/3	Association des Propriétaires et Copropriétaires des Quartiers 2 <sup>ième</sup> et 3 <sup>ième</sup> arrondissements
APL	Aide Personnalisée au Logement
BDF	Bruit de fond
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CGT	Confédération Générale du Travail
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CIQ	Comité d'Intérêt de Quartier
CNL	Confédération Nationale du Logement
CVPT	Association Un Centre-Ville Pour Tous
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EDF	Electricité de France
EMA	EuroMéditerranée Association
EPAEM	Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HMP	Habitat Marseille Provence
PRI	Périmètre de Restauration Immobilière
PUCA	Plan Urbain Construction Architecture
PV	Procès Verbal
OIN	Opération d'Intérêt National
OPAC	Sud Office Public d'Aménagement et de Construction Sud
OPAH	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
RAS	Rien A Signaler
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SICF	Société Immobilière des Chemins de Fer
SIM	Société Immobilière Marseillaise
SMV	Association Solidarité Mieux Vivre
TGV	Train à Grande Vitesse
TGI	Tribunal de Grande Instance
UFC Que Choisir	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



## Introduction

*"Marseille, été 2004, un conflit éclate entre des locataires et leur nouveau propriétaire, un fonds d'investissement américain, qui vient d'acheter sur la rue de la République et ses alentours plus d'un millier de logements. Ledit propriétaire exige que tous ses locataires, très modestes pour la plupart, quittent leurs appartements au plus vite : il veut y engager des travaux de rénovation et les revendre "à la découpe". Il annonce un rendement brut de 18 % - un taux record ! - pour ses actionnaires, alors même que la requalification des immeubles et du quartier est fortement soutenue par la puissance publique ; elle s'inscrit en effet, à la suite des réhabilitations du centre-ville initiées par la Municipalité, dans le cadre du projet Euroméditerranée. La "plus grande opération de rénovation urbaine de France", qui "vise à faire de Marseille une métropole de premier plan au sein de la zone de prospérité partagée décidée par l'Union Européenne et douze pays méditerranéens" révèle alors le gouffre qui sépare son ambition et sa mise en œuvre des réalités d'une ville pauvre et des besoins premiers de ses habitants.*

*La rue de la République est une artère centrale, bâtie sous le Second Empire selon les canons haussmanniens. Elle relie le Vieux Port au port de commerce de la Joliette et traverse la vieille ville. La moitié des 5 200 logements de la rue appartient à des petits propriétaires privés, qui les gèrent "en bon père de famille". Sans être intégralement rénovés, les immeubles ont été entretenus et les appartements souvent mis aux normes. L'autre moitié est la propriété de deux grands investisseurs qui ont laissé leur patrimoine se dégrader. Le premier, ANF-Eurazeo, est l'une des plus importantes sociétés d'investissement européennes. Sans objectif de revente, elle rénove progressivement et mise sur l'augmentation des prix du foncier et du locatif. Le second, c'est donc le fonds d'investissement Lone Star, dont le désir de rentabilité financière passe par l'éviction des locataires actuels. La violence de ses pratiques a cristallisé l'opposition, non à la réhabilitation elle-même, nécessaire et souhaitée par tous, mais à la forme qu'elle prenait ici. À l'initiative de quelques uns d'entre eux, appuyés par l'association "Un Centre-Ville Pour Tous", acteur incontournable de la réhabilitation du centre-ville, une mobilisation collective a pris forme, qui a mis en lumière l'incapacité des acteurs publics à rendre les citoyens partie prenante du renouvellement urbain en cours et placé au cœur du débat public leur participation à ces processus de transformation." (Borja, Derain, Manry, 2010)*

### **Le "feuilleton" de la rue de la République...**

Il est rare que l'on évoque "la rue de la République" à Marseille sans que ne revienne pas aussitôt en mémoire la "bagarre" dont cette artère haussmannienne du centre-ville a été le théâtre durant de longues années. Une bagarre à plus d'un titre mémorable, unique localement par son ampleur lors de cette dernière décennie, opposant un fonds de pension "américain", propriétaire d'une grande partie des immeubles, aux habitants de cette rue. Pour beaucoup,

cette rue fait figure d'emblème de cette gentrification qui affecterait le centre-ville marseillais, au regard de cette idée aujourd'hui persistante que la plupart des habitants y ont été "chassés". Vente à la découpe, bulle immobilière marseillaise, éviction de la population de l'un des derniers grands centres-villes populaires en France peuvent en effet esquisser un premier contexte, "planter le décor" de "l'une des plus grandes réhabilitations en centre-ville d'Europe" en son temps. Ou plutôt venir thématiser "aux forceps" et "à la louche" une situation problématique, stabilisée autour des appétits financiers de ces quelques fonds de pension étrangers et autres multinationales, convoitant ici comme ailleurs un "prestigieux" ensemble immobilier d'un centre-ville populaire... "Aux forceps" et "à la louche" avons-nous dit, car rien n'est moins *assuré* ou *définitif* à ce sujet. Selon la "saison", il y est en effet question de vente à la découpe, d'insécurité, de squats, de la menace d'une éviction massive des locataires, de "mixité sociale par le haut", d'argent public investi *via* la réhabilitation pour le profit de quelques multinationales engagées dans une "juteuse" opération immobilière, de délégation d'une action publique à des opérateurs privés dans le cadre d'une grande opération d'aménagement, en passant par un processus de gentrification - à plus large échelle - du centre-ville, Marseille rattrapant en quelque sorte son "retard" vis-à-vis des autres grandes agglomérations françaises<sup>1</sup>...

En fait, toutes ces questions, et bien d'autres, se sont retrouvées à un moment ou à un autre au cœur de "ce qui se passait" sur la rue de la République. Et de parler alors, non sans lien, du *problème de la rue de la République*, là où "ce qui se passe" se passe, aussi indécis, instable ou peu arrêté que cela puisse être. "Indécis" ou "peu arrêté", car, une fois encore, c'est aussi, tout au moins pour le sociologue, laisser ouvert l'éventail des formalisations et des significations en circulation, répondre d'une posture l'amenant à "suspendre son jugement" quant à ce que peut être ce problème, ne pas rabattre trop vite "ce qui se passe" et convenir que, quand bien même "quelque chose se passe" (ou finisse par se passer), il peut sembler difficile aux acteurs eux-mêmes de le définir de façon claire ou définitive. Mais puisqu'il nous faut bien commencer par "quelque chose", on peut se dire que *l'une des entrées possibles* se situe au niveau de cette question de la gentrification du centre-ville marseillais. Ce au regard de quoi il est alors bon d'apporter quelques précisions pour, à notre tour, être en mesure de "planter" le décor de notre thèse.

---

<sup>1</sup> Si Marseille est souvent décrite comme une ville pauvre, sa spécificité résiderait dans le fait que cette pauvreté touche tout particulièrement le centre-ville et certains de ses quartiers centraux. La rue de la République ne fait pas exception. Sur le périmètre de l'OPAH *Marseille République*, et au début de l'opération, un tiers des 10 000 habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage y est une fois et demie supérieur à celui de la ville (Bilan 2002-2003, OPAH Marseille République).

La rue de la République est ainsi une artère haussmannienne de 1,5 km de long du centre-ville marseillais, reliant le Vieux-Port et le Port au niveau du quartier de la Joliette. En 1998, elle est inscrite au sein du périmètre de l'Opération d'Intérêt Nationale (OIN) *Euroméditerranée*, lancée en 1995, et pilotée par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM). Financée à 50 % par l'Etat et à 50 % par l'ensemble de collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Ville de Marseille), l'opération vise en effet à positionner Marseille dans la compétition que se joueraient les métropoles euroméditerranéennes (Barcelone et Gênes notamment) afin d'attirer les acteurs internationaux de l'économie post-industrielle, et plus largement replacer la France dans l'espace "euroméditerranéen". Portée par de telles ambitions, l'opération se décline alors à travers une série d'aménagement et d'objectifs opérationnels<sup>2</sup> se déployant sur une superficie de 480 hectares<sup>3</sup>, englobant des friches industrielles et portuaires et des quartiers habités, souvent par une population "pauvre". Au sein du projet Euromed, deux Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de sites sont alors planifiées. La première, l'OPAH *Euroméditerranée*, concerne la majeure partie du périmètre peuplé de l'OIN. La seconde, l'OPAH *Marseille République*, concerne plus spécifiquement la rue de la République et ses abords au niveau de la Joliette et du Port. Au lancement de cette opération, le bâti de l'artère haussmannienne est alors particulièrement vétuste, d'autant plus en mauvais état qu'il est peu entretenu par les propriétaires (pour ne pas dire laissé à l'abandon). La vacance y est également importante (de l'ordre de 30 % au lancement de l'opération) et les squats présents en nombre.

Au sein du projet Euroméditerranée, la rue de la République a alors une position stratégique. Longtemps qualifiée "d'appendice", elle reçoit en effet pour mission d'établir une liaison, non plus entre les deux ports, comme ce fut le cas lors de son percement au 19<sup>ème</sup> siècle, mais entre le centre-ville et la future centralité urbaine à laquelle œuvre Euromed. Initiée en 2001, l'OPAH *Marseille-République*, portée par la Ville et mise en œuvre par la société d'économie mixte Marseille Aménagement, cible la totalité des logements et couvre un champ d'intervention allant de l'éradication de l'habitat indigne au ravalement des façades. Cette opération s'accompagne également de travaux d'embellissement, de plantation d'arbres et de réaménagement de l'espace public, ainsi que d'une série d'investissements programmés en

---

<sup>2</sup> Voir Annexe 5.

<sup>3</sup> A l'origine tout au moins, car le périmètre a été agrandi en 2008 en direction des quartiers nord de la ville, extension intitulée "Euroméditerranée 2".

vue de la réalisation de parkings souterrains, d'un bassin de rétention, ou encore d'une ligne de tramway pour desservir le nouveau quartier d'affaire.

La réhabilitation de la rue de la République constitue alors la plus grande réhabilitation en centre-ville d'Europe. Elle concerne approximativement 5 200 logements, dont la moitié appartient à des petits propriétaires. Deux grands propriétaires se partagent la moitié restante (environ 1 350 logements chacun). L'un, la *Société Immobilière Marseillaise* (SIM), est le propriétaire historique de la rue depuis quasiment son percement dans les années 1860-1880. Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'il s'est progressivement séparé d'une partie de son patrimoine. L'autre est une multinationale arrivée en 1999, *P2C Immobilier*, et ayant racheté les immeubles détenus par Danone depuis les années 1980. Une "Convention" est alors signée en 2001 entre les partenaires d'Euroméditerranée, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et ces deux grands propriétaires pour encadrer la réhabilitation qui doit courir sur cinq années. Dans le cadre de cette Convention, et par égard pour les caractéristiques "socio-économiques" de la population résidante, un "volet social" est programmé et se fonde sur la "règle" dite des "trois tiers". Aux termes de l'opération en 2007, un tiers de ces logements doit être régi par des loyers libres, un deuxième tiers couvert par des loyers intermédiaires (*i.e.* des loyers bloqués durant 6 ans en contrepartie des subventions publiques pour réaliser les travaux) et un dernier tiers par la création de logements sociaux *par les propriétaires*. Les 10 % restants sont alors laissés à la discrétion de ceux-ci, souvent pour réaliser des bureaux à proximité de la Joliette et du boulevard Schuman<sup>4</sup>. Enfin, cette Convention recouvre un objectif connexe pour les pouvoirs publics et l'EPAEM : l'engagement des deux grands bailleurs est censé créer un "effet d'entraînement" auprès des petits propriétaires, profitant de l'OPAH pour "valoriser" leur patrimoine...

Pour autant, le pari de la réhabilitation reste ardu. Les deux principaux opérateurs aux commandes du projet sont en effet des entreprises détenues par des fonds d'investissements privés. Or, même si l'opération est *a priori* "encadrée" par la Convention, l'OPAH Marseille République n'en reste pas moins une procédure *incitative* et les pouvoirs publics n'ont à leur disposition que peu d'outils permettant de contraindre le respect des engagements conventionnés et la réalisation des travaux<sup>5</sup>. Ces "aides" ne sont en effet allouées qu'en cas de

---

<sup>4</sup> Voir Annexe 3.

<sup>5</sup> La première mesure à disposition des pouvoirs publics est de suspendre leur participation financière en matière de subventions publiques. Ce qui surviendra et n'effraiera pas outre mesure le propriétaire principalement incriminé, parfaitement au fait qu'une OPAH "contraint" à conserver les locataires et des bas loyers. Une autre solution consiste à opérer une Déclaration d'Utilité Publique sur les logements sociaux programmés dans la Convention pour jouer d'un droit de préemption de certains immeubles et y reloger les locataires.

demandes opérées par ces derniers lors de la réalisation des travaux. La Convention ne saurait par conséquent avoir aucune contrainte légale particulière (ce point, indécis à l'éclosion du problème en 2004, sera tranché fin 2005 lors d'un procès visant à contraindre le relogement des locataires d'un hôtel meublé). Seule la SIM, l'un des deux grands propriétaires, jouera partiellement le jeu de la Convention<sup>6</sup>. Quant au second, P2C, il laissera son patrimoine en l'état, ne sollicitant aucune subvention et ne réalisant aucun travaux, ni aucun entretien d'ailleurs (à l'exception d'un îlot du boulevard Schuman, proche du centre d'affaire émergent à la Joliette pour y réaliser des bureaux !). La société finira d'ailleurs par être rachetée par le fonds de pension américain *Lone Star* courant 2004, avec une marge valorisée de plus de 30 millions d'euros par rapport à son arrivée en 1999. En outre, P2C engagera dès 2002 des négociations avec Euroméditerranée et la mairie, qui aboutiront fin 2004 à la revente progressive d'une partie de son patrimoine (par son successeur) à des bailleurs sociaux sous le giron municipal, en prévision du relogement de ses locataires. Le projet de réhabilitation et la "nature" des aides publiques allouées s'en trouveront ainsi modifiés : ces bailleurs sociaux seront "chargés" de créer le tiers social du projet à la place du propriétaire.

Pourtant, même si ces jeux d'acteurs font l'objet de nombreuses dénonciations, du moins lorsqu'ils sont visibles, ils ne sont pas au cœur du problème de la rue de la République. Celui-ci émerge en effet plus sûrement autour de la menace d'une expulsion massive des locataires qui se profile à l'automne 2004 avec l'arrivée du nouveau propriétaire, *Lone Star*, qui rachète la société P2C et son patrimoine. Ce faisant, le dossier "sensible" de la disparition du centre-ville populaire de Marseille est réactualisé et, par la même occasion, relancé avec une ampleur qu'il n'avait que peu connu jusque-là. Le problème de la rue de la République devient en effet rapidement l'exemple emblématique de la *gentrification* qui frappe le centre-ville marseillais : là où les situations d'autres quartiers centraux, comme Belsunce et Noailles, n'avaient pas percé avec la même intensité, le problème trouve ici un retentissement national.

Au cœur du dossier brûlant de la réhabilitation du centre-ville de Marseille, on retrouve alors une association : l'association *Un Centre-Ville Pour Tous* (CVPT). Créée en 2001, celle-ci centre initialement son action sur les quartiers de Belsunce et Noailles, et plus particulièrement sur les procédures et les politiques publiques en matière de réhabilitation qui affectent ces quartiers à travers la menace d'expulsion de ses habitants les plus "modestes" et

---

<sup>6</sup> Tout au moins au départ. Car suite à de multiples mouvements de capitaux aboutissant à des changements successifs de propriétaire, celui-ci procédera à des augmentations substantielles de loyers des locataires (de l'ordre de 300 % !) ou encore à la création de logements sociaux de "haut de gamme", maintenus "vides" plusieurs années après leur réhabilitation.

les plus "fragiles". Son action a alors cette particularité de détoner par rapport à celle des autres acteurs collectifs à Marseille. Elle tranche en effet par sa "méthode" qui s'écarte des pratiques clientélares et des répertoires plus classiques de mobilisation pour déployer et faire levier de l'ensemble de l'arsenal juridique disponible et défendre les droits de locataires "menacés". CVPT se compose de professionnels urbanistes, de hauts fonctionnaires, de sociologues, d'animateurs sociaux, d'avocats et d'étudiants qui, pour la plupart, habitent le centre-ville et les quartiers concernés<sup>7</sup>. Ces compétences, souvent professionnelles et particulièrement pointues, sont ainsi mises au service d'une lutte contre les "excès" des procédures publiques de réhabilitation et de leurs maîtres d'œuvre, de sorte que ces opérations se fassent, sinon "au profit", tout au moins "avec" les habitants, plutôt qu'à leur dépens. Le travail de l'association se déploie ainsi autour d'une lutte contre les orientations de "reconquête" affichées par la municipalité en place, que ce soit à travers des recours au tribunal administratif contre les procédures publiques engagées qui impactent la possibilité de maintien des habitants, ou par une veille attentive de la gestion municipale de ces procédures et de leur opérationnalisation assurée par une société d'économie mixte, ou encore, et surtout, par un accompagnement juridique des locataires pour défendre leurs droits.

Au regard de l'ensemble des activités déployées par CVPT, il peut donc être question d'une action collective à l'échelle du centre-ville. Pour autant, il ne faudrait pas voir derrière cela une action collective et un conflit d'une quelconque façon territorialisés, nourris et alimentés par une mobilisation des habitants des quartiers concernés. L'association ne fait d'ailleurs pas vraiment du recrutement sur ses "terrains" d'intervention un objectif prioritaire. Comparativement à ce qui a pu se passer sur la rue de la République, on serait même plutôt incommodé à s'interroger sur une quelconque mobilisation, même sporadique, sur ces autres terrains. Il s'agit plutôt d'une lutte menée contre les intentions enrobant des opérations municipales et les conséquences "concrètes" du déploiement de l'"artillerie lourde" (quand ce n'est pas l'arsenal en entier) en matière de procédures publiques de réhabilitation. Ces procédures sont en effet justifiées de façon totalement décomplexée par les édiles locaux, renvoyant souvent à un contexte de surendettement de la ville diagnostiqué au regard de la faiblesse des ressources fiscales locales<sup>8</sup>. Par exemple, comme le précise le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin en idéalisant un passé bien peu évident :

*"Ma politique ne plaît peut-être pas aux nostalgiques de la gauche, qui ont laissé pourrir le*

---

<sup>7</sup> Une approche critique soulignerait ici le fait que les gentrifiants sont justement ceux qui luttent contre la gentrification (Charmes, 2005).

<sup>8</sup> Ce que les opérations publiques se proposent, entre autres, de "résorber".

*centre-ville pendant des années. Mais elle plaît aux Marseillais. Le Marseille populaire, ce n'est pas le Marseille maghrébin, ce n'est pas le Marseille comorien. Le centre a été envahi par la population étrangère, les Marseillais sont partis. Moi, je rénove, je lutte contre les marchands de sommeil, et je fais revenir les habitants qui payent des impôts"<sup>9</sup>.*

C'est également le cas de Claude Valette, adjoint au maire délégué à l'urbanisme :

*"On a besoin de gens qui créent de la richesse. Il faut nous débarrasser de la moitié des habitants de la ville. Le cœur de la ville mérite autre chose."<sup>10</sup>*

Comme nous le verrons, la rue de la République n'échappera pas non plus à ce type d'"assauts" lancés par la mairie. Seulement, que des projets ou des intentions soient à l'œuvre, que la droite et la gauche nourrissent ou dénoncent une dimension politicienne ou politique, que Jean-Claude Gaudin ne connaisse pas sa ville (Peraldi, Samson, 2005) ou fasse preuve d'une intelligence et d'une stratégie politiciennes, que la situation soit "*classique*" (pour employer la terminologie du terrain) de par l'intervention du capital et que toutes les conditions soient réunies pour parler de gentrification, que le passé ne soit plus ce qu'il a été, qu'un racisme à peine voilé motive l'action publique locale, qu'une action collective soit à l'œuvre, etc., il n'en demeure pas moins que tout cela n'explique que peu l'émergence du problème de la rue de la République et les formes qu'elle a prises. Ces éléments ne suffisent d'ailleurs pas davantage à rendre compte du retentissement qui va faire suite à son emballement et dont il a joui des années durant.

Pour notre part, on notera que ce n'est qu'à partir de 2004 qu'émerge le problème de la rue de la République. En un sens, l'action collective ou ses décorums politiques ne priment pas forcément dans notre analyse. Pour autant, ils n'en sont pas absents. Disons que c'est plus largement l'éventualité d'une ressaisie collective attenante à un processus d'enquête visant à comprendre, définir, éclairer, etc., "ce qui se passe" qui nous intéresse. Il est par exemple remarquable que, bien qu'existant, le projet de réhabilitation n'est pas forcément connu au moment des premiers soubresauts collectifs. De même, ces soubresauts précèdent de quelques années, aussi bien l'émergence du problème public, que l'arrivée de CVPT et que le (re)déploiement d'une action collective. La mise en branle de celle-ci, bien que marquée par l'arrivée de l'association en 2004, doit elle-même faire "avec" un contexte local, découvrir le problème (et le projet de réhabilitation !), composer avec un tissu associatif préexistant, un lourd passif clientélaire, mais aussi avec les quelques "atermolements" survenus autour de

---

<sup>9</sup> *La Tribune*, le 5/12/2001.

<sup>10</sup> *Le Figaro*, le 18/11/2003.

l'"arrivée" de Maghrébins à la fin des années 1990, ou encore la présence plus récente, et en nombre, de squatters dans le contexte d'une vacance qui ne cesse pas d'augmenter de façon incompréhensible à partir des années 2000. En filigrane, c'est ici, et par anticipation, noter que des rumeurs sont très tôt à l'œuvre : l'arrivée des Maghrébins autant que celle des squatters seraient par exemple favorisées par les propriétaires pour chasser les habitants "légitimes" présents depuis de nombreuses années. Mais selon les moments, ces rumeurs ne privilégient en rien ou de façon exclusive le "Capital". Elles peuvent tout autant rendre compte de la déshérence de la rue, de la fermeture des commerces, de l'insécurité comme de la vacance galopante ou de la gentrification : c'est au choix ! Ou plutôt au hasard des rencontres et de la "saison"...

On ne saurait donc dire que l'arrivée de CVPT ou le déploiement de son action propulsent du jour au lendemain le problème public. Ni d'ailleurs que l'association dispose des ressources nécessaires, des compétences ou de la capacité de les mobiliser et de les catalyser, expliquant ainsi l'émergence d'un problème qui aurait été jusque-là cantonné et confiné dans une sorte de latence pré-publique par la carence de quelques capacités ou ressources. Pour preuve : alors que sur Belsunce ou Noailles la mobilisation est plutôt limitée, l'ampleur de la mobilisation connue sur la rue de la République constitue une véritable "surprise" pour CVPT. Cette arrivée, à elle seule, ne *suffit* donc pas à expliquer cette émergence car on est toujours en droit de penser que le problème aurait pu en rester là, demeurer une simple action collective, comme cela fut le cas à Belsunce et à Noailles, action qui aurait, pour le formuler comme Charles Bosk et Stephen Hilgartner (1988), "échoué" dans la compétition pour entrer et se maintenir "dans" "l'"arène publique. On ne peut en tout cas pas dire, comme en témoigne l'existence de ces rumeurs, que ce soit cette arrivée qui aurait permis "aux" habitants d'ouvrir subitement les yeux ou de découvrir sur ce qui se passait "vraiment" ou "en réalité".

De même, si l'événement qui scelle l'émergence du problème de la rue de la République de façon *durable*, est à rapporter à l'arrivée du fonds de pension américain Lone Star en juillet 2004, il serait ici encore aventureux de la faire reposer sur la seule arrivée du "capital" (...) dont l'objectif serait "de toute façon" de chasser les habitants (...) pour opérer une forte rentabilité (...) dans le cadre de surcroît hautement dénonçable d'un projet public de réhabilitation (...), en profitant des deniers publics pour vider les immeubles des locataires (...) et se séparer finalement de son patrimoine fraîchement rénové à faible coût avec une forte plus-value (...), que ce soit dans le "cadre" d'une vente à la découpe (...) ou dans la

"bulle" d'une bulle immobilière... Après tout, cela se passe ailleurs *sans que cela ne fasse problème public*. D'un autre côté, ce "scellé" n'est pas qu'une pure impression, un simple discours ou une "hypocondrie collective". Il ne saurait se détacher de toute prise sur le quotidien, ni être indépendant de situations d'épreuves ou d'une production de faits. On dira plutôt que cette arrivée est *déjà* marquée par le lancement d'une campagne de résiliation de baux des locataires (qui va courir des *années* durant), l'annonce publique du nouveau propriétaire de ses "intentions" de poursuivre la résiliation des baux pour l'ensemble des familles qui occupent son patrimoine<sup>11</sup>, ainsi que la mise en place de médiateurs, employés du propriétaire chargés d'accompagner "au mieux" ces départs.

Ces ambitions, publiquement affichées, sont alors soutenues par la mairie qui les accompagne par une reconfiguration "en catimini" du projet, en opérant la modification de certaines dispositions réglementaires, notamment celles qui avaient été précédemment prises comme garde-fou face aux déboires survenus avec le précédent propriétaire, *P2C*. Cet inconditionnel soutien institutionnel est alors porté sur la scène médiatique par Danielle Servant, adjointe au maire chargée de l'habitat et du logement, qui prend en charge, pour un temps au moins, la dimension "politique" du dossier et dont nous pouvons donner un avant-goût :

*"Je ne souhaite pas que les 600 familles soient relogées sur place. Le repreneur a l'air de mener la politique qu'on souhaite. Ils ont confiance en Marseille. C'est un signe que Marseille va mieux."*<sup>12</sup>

Les dénonciations que suscite cette entrée en matière "musclée" ne sont alors pas le seul fait des habitants ou des militants. Les objectifs municipaux, comme la partie de Monopoly engagée, sont par exemple vivement dénoncés par les journalistes, qui pour certains d'entre eux suivront des années durant le problème et en exploreront (plutôt que "couvriront") diverses facettes. La question attire même rapidement la presse nationale et les grandes chaînes de télévision (TF1, M6) qui lui consacrent des reportages dans certaines de leurs émissions "phare" (7 à 8, *Zone Interdite*, etc.). En s'empressant alors de dégonfler des "rumeurs" lancées par des "opposants politiques" cherchant à faire du dossier une question - justement - politique<sup>13</sup>, la mairie finit par perdre la main, ne se rendant pas compte que le dossier déborde des coursives classiques et confinées du monde politique marseillais. Le problème devient en effet public et l'emballement est tel que la Préfecture, responsable en dernier lieu du projet Euroméditerranée, assurera rapidement une pleine prise en charge du

---

<sup>11</sup> Hormis concernant les détenteurs d'un bail en loi 48 qui, parce qu'ils sont légalement indéplaçables et des personnes âgées pour la plupart, sont paradoxalement visés par un re/délogement dans les logements sociaux.

<sup>12</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération*, le 30/09/04.

<sup>13</sup> La formulation un peu lourde ne vise qu'à attirer l'attention du lecteur sur ce point.

dossier, suite, entre autres, à des mouvements de certains financeurs institutionnels du projet.

Une "bagarre" (plutôt qu'une "bataille"<sup>14</sup>) s'engage ainsi rapidement, et ce dès l'apparition des premiers non-renouvellements de baux. Celle-ci contribue alors à une première articulation de l'arène publique qui ouvre la voie à l'émergence du problème. La collusion des pouvoirs publics avec le propriétaire laisse transparaître une réhabilitation *a priori* publique mais menée au détriment de locataires, dont le seul tort semble (rapidement) d'être trop pauvres pour être maintenus dans le programme concocté par le nouveau propriétaire. Sur la scène médiatique, centrale en cette phase *d'alerte*, le problème trouve à partir de là diverses extensions. La plus prégnante renvoie à la question de la gentrification du centre-ville, du fait même de l'implication de CVPT et de l'action qu'elle mène par ailleurs. En cela, la rue de la République apparaît alors, et de façon durable, comme l'emblème de cette gentrification qui affecterait l'ensemble du centre-ville marseillais. Néanmoins, une multitude d'autres extensions seront également opérées par les journalistes, à la discrétion de leur enquête. La plus porteuse et la plus éphémère est celle de la "vente à la découpe" qui, durant l'hiver 2004-2005, anime les débats nationaux. La rue de la République vient alors étayer un phénomène global affectant l'ensemble des grandes villes de France et se voit offrir de ce fait un encart privilégié : frappée par une "bulle" immobilière, Marseille rentrerait finalement "dans le rang", rattrapant ainsi son "retard" sur les autres grandes villes au centre-ville gentrifié<sup>15</sup>. Pour autant, bien que sollicitée et présente lors d'une manifestation nationale à Paris à l'appel du collectif des "découpés", CVPT ne définira pas "ce qui se passe" sur la rue de la République comme relevant d'une vente à la découpe. N'en déplaise aux médias parisiens, l'exception marseillaise perdure<sup>16</sup>...

La "bagarre" engagée reste ainsi portée par l'association *Un Centre-Ville Pour Tous*. Sur le terrain, son implication accompagne l'émergence d'une mobilisation collective. C'est en effet à partir de petits groupes, réunis par affinité ou proximité que, dans un premier temps, les *locataires* s'interpellent, échangent leurs informations dans le voisinage, fomentent et véhiculent des rumeurs dans une situation encore confuse. Ils s'organisent peu à peu en collectifs plus ou moins stables et durables, médiatisent leur parole et affinent progressivement et ce faisant une définition du problème. Sollicitée par l'un de ces premiers collectifs fin 2003, CVPT finit alors par s'impliquer à l'automne 2004 pour finalement

---

<sup>14</sup> Une métaphore usitée sur le terrain qui nous permet de ramener le "corps à corps" parfois engagé.

<sup>15</sup> Le magazine *L'Express* s'étant même fait une spécialité de cette "bulle immobilière" marseillaise.

<sup>16</sup> Il semble d'ailleurs que le centre-ville Marseillais soit moins frappé par la gentrification que les quartiers périphériques de la ville (Donzel, 2011).

cultiver cette mobilisation, dont le moment le plus crucial sera marqué par la grande manifestation de novembre 2004 qui regroupera plus de 500 personnes. Pour l'association, il s'agit alors de faire face aux ambitions publiquement affichées du nouveau propriétaire, *Marseille République*<sup>17</sup>, et au soutien inconditionnel apporté par la mairie. Cette implication est en effet rapidement confortée par l'arrivée des premières résiliations de baux, ainsi que par la mise en place d'un dispositif de "médiation" par le nouveau propriétaire visant à trouver une "solution de départ" pour l'ensemble de ses locataires. Les visites des médiateurs (personnels du nouveau propriétaire non mandatés par les pouvoirs publics et intéressés financièrement aux départs de locataires) sont alors mal vécues par de nombreux habitants, qui feront des années durant état de pressions et de menaces à leur rencontre afin qu'ils quittent leur logement (et moins des négociations qu'ils mènent par ailleurs !). Des premiers non-renouvellements de baux d'août 2004 jusqu'à la fin 2005, les relations seront ainsi extrêmement tendues, enrobées par une toute une série de pressions qui apparaissent progressivement, comme des "non-délivrances de quittances", des "rappels de charges" qui après "vérification" apparaissent "injustifiés", etc. Menaces et négociations sur fond d'indemnisation alternent alors avec une insistance pouvant tourner au harcèlement (appels quotidiens et répétés, visites inopinées, description apocalyptique des travaux qui rendraient invivables les logements, y compris envers les locataires les plus âgés).

A cela s'ajoute que les échanges se font uniquement de manière orale, accroissant, selon le diagnostic des militants, l'incertitude et l'angoisse, laissant libre cours à la "rumeur" et à la "division" entre habitants (tel se serait vu par exemple proposer un meilleur montant, on promet à tel autre un plus bel appartement...). Certains locataires, "*fragilisés*", finissent ainsi par "craquer" et "se résigner" à un relogement dans la "précipitation", sans *connaître* le montant du loyer ou l'emplacement du nouvel appartement<sup>18</sup>. D'autres "acceptent" de partir sans relogement en contrepartie d'une indemnisation "symbolique". Marseille République remet également en cause un certain nombre de baux sous loi de 48, s'attaquant alors "aux plus âgés", lance des assignations au tribunal pour occupation illégale contre les locataires dont le bail est échu et qui "résistent" en se maintenant sur place... Face à cela, l'objectif de l'association est alors de faire le lien entre les 554 locataires qui reçoivent ou vont recevoir leur résiliation : "faire le lien" pour "rester vigilant" et "résister" aux "pressions" exercées par

---

<sup>17</sup> A noter que la société Lone Star renomme P2C du même nom que l'OPAH en cours.

<sup>18</sup> Il est souvent admis que "15 mètres" peuvent tout changer à la qualité de vie. On peut en effet se retrouver dans un appartement aéré et lumineux avec une vue dégagée, ou devoir allumer l'électricité toute la journée, dans un appartement humide et sombre, donnant sur une arrière-cour.

le propriétaire (et rapidement par *les propriétaires*), mais aussi pour faire exister publiquement *les problèmes que rencontrent les locataires* et qui les poussent au départ.

Pour ce "faire", et dès les premiers moments de l'implication de l'association, un cadrage juridique est porté par l'association. Il s'agit en effet pour CVPT de défendre le droit des locataires ainsi que de déplacer la relation juridiquement privée "propriétaire/locataire" encadrée par le bail. L'objectif est alors, dans un premier temps, de bâtir un rapport de force et de ramener d'une façon ou d'une autre les acteurs institutionnels et les grands propriétaires dans le cadre public de la réhabilitation conventionnée, et de contester en quelque sorte ce départ "concerté" des 554 familles comme étant d'un intérêt public. Ainsi, la pétition "*J'y suis, j'y reste*", signée par 222 locataires et un millier de Marseillais, réclame à l'automne 2004 l'arrêt des non-renouvellements de baux, le retour dans les appartements rénovés dans le cadre d'opération tiroirs, etc. Progressivement toutefois, notamment avec l'entrée en jeu des pouvoirs publics et l'apparition de la perspective des relogements, il s'agira de faire valoir une "solution" selon le désir de chacun, ainsi que le respect des accords concernant la production de logements sociaux et à loyers maîtrisés. Tous ces éléments seront alors condensés à l'occasion de la grande manifestation du 27 novembre 2004 faisant suite à cette pétition : près de 500 habitants du quartier marcheront de la place Sadi Carnot jusqu'à la Mairie centrale, rejoints par quelques élus de l'opposition arborant leurs écharpes à leur arrivée dans le cortège pour les 300 derniers mètres.

Dans le sillage de la mobilisation et de l'alerte, deux voies d'intermédiations se dégagent alors rapidement pour se retrouver au cœur de l'action collective portée par CVPT. Comme nous l'avons laissé entendre, la première vise ainsi à construire un rapport de force pour mettre à l'agenda des pouvoirs publics la question de l'expulsion massive des locataires en cours, notamment à travers les pressions dont ils sont l'objet et qui les poussent au départ. L'association, qui fait de cette interpellation des pouvoirs publics un des axes forts de son action, sera reçue par toutes les institutions, à l'exception d'une seule : la mairie. Grâce à la réputation acquise sur son analyse technique poussée de la réhabilitation du centre-ville et au soutien d'un réseau efficient constitué par ses membres au cours de leurs parcours professionnels – rappelons que tous ont été ou sont encore des experts de l'aménagement urbain ou de l'intervention sociale –, CVPT rencontre chacune d'entre elles à plusieurs reprises en compagnie d'habitants ou d'acteurs associatifs du quartier. Des "*avancées*" ont alors rapidement lieu. Ainsi, en octobre 2004, la Région conditionne les versements qu'elle accorde au projet dans le cadre d'Euroméditerranée à l'élaboration d'un plan de relogement.

Début 2005, suite à la reprise en main de l'opération par le Préfet, un premier dispositif de "surveillance" est mis en place, *le comité de pilotage de l'OPAH*. Bien que réglementaire dans toute OPAH, ce comité n'avait jamais été réuni durant les trois premières années d'existence de l'opération... Son lancement est également accompagné de la création d'un second comité, visant plus spécifiquement à établir à échéances resserrées un suivi des *relogements* opérés par les opérateurs privés dans les immeubles destinés aux futurs bailleurs sociaux. L'émergence de ce dispositif ouvre alors progressivement ce qui s'apparente à une première issue au problème, portée par les pouvoirs publics dans le sillage de cette reprise en main préfectorale : le *relogement* des locataires auprès des futurs bailleurs sociaux.

Ce revirement s'appuie en effet sur la modification du projet opérée par la mairie dès octobre 2004, modification qui acte l'arrivée prochaine de bailleurs sociaux auprès de qui sera opéré le relogement des locataires. Porté à la fois par Marseille République et les pouvoirs publics, le relogement se justifie depuis une perspective technique établie par une expertise précisant l'état fortement dégradé du bâti qui nécessite de vider les immeubles pour mener des travaux "*lourds*". Il se justifie également, de façon incidente, depuis la perspective d'une lutte contre *l'exclusion*, pour "*éviter que les locataires ne se retrouvent à la rue*"<sup>19</sup>. Cependant, cette lutte contre l'exclusion fait rapidement face à la bagarre engagée contre *l'expulsion*. Cette dernière verrait en effet davantage un relogement comme un *délogement*, *i.e.* l'impossibilité de maintien sur place des locataires ou de mise en place d'opération tiroirs (conventionnellement prévues). Et pour cause : ces relogements s'opèrent, sur la base de "pressions" exercées sur les locataires par les médiateurs (résiliations de baux, etc.), par Marseille République sous un lointain contrôle du Comité d'OPAH. La gêne est alors d'autant plus profonde que le responsable désigné est celui qui porte de façon "bien sentie" la solution à tous les problèmes, sollicitant et profitant des deniers publics, mais aussi des contingences ouvertes auprès des bailleurs sociaux par les pouvoirs publics pour réaliser son opération immobilière. A cela s'ajoute aussi que régler le problème public par le biais de négociations ouvrant sur le relogement revient à sacrifier à sa publicité et étouffer sa dimension problématique, un relogement faisant taire de façon opportune les "réels" problèmes des locataires...

Ayant alors eu écho des mouvements institutionnels préfigurant la lancée de ces comités, une Coordination des associations, regroupant la quasi totalité des associations du quartier est

---

<sup>19</sup> On notera que certaines théories de la gentrification s'attardent parfois sur les actions publiques en matière de rénovation urbaine (Bourdin, 2008), et soulignent à l'occasion (même si l'inverse est aussi "vrai") le marketing bien senti du "capital" visant à maintenir des "pauvres" et une ambiance populaire pour justement faire venir les "bobos" (Charmes, 2005). Ici, ce n'est pas du tout le cas.

créée parallèlement à l'action de CVPT, avec l'ambition de mettre un pied dans l'un ou l'autre de ces comités. L'objectif commun est alors de soutenir le cadre public de l'opération de réhabilitation à travers un "*strict respect*" de la Convention, et d'accompagner l'action préfectorale, de sorte que le *maintien sur place* des locataires puisse déjà être assuré, mais aussi que le propriétaire principalement incriminé ne soit plus "juge et partie" en matière de relogement ou de destination des immeubles. Malgré le refus du Comité de pilotage d'intégrer la Coordination comme membre à part entière, des rencontres indépendantes sont néanmoins engagées avec la Préfecture pour, selon cette dernière, assurer l'"intérêt général" du projet. Bien que prometteuses, ces rencontres montrent toutefois rapidement leurs limites. Trois Sous-préfets se succèdent en effet en moins de 6 mois et cette succession dégrade peu à peu l'élan et la régularité des rencontres. A cela s'ajoute que tous ces sous-préfets ne manifestent pas le même concernement vis-à-vis du dossier, ni la même vision de l'"intérêt général" ou la même "bienveillance" auprès de la "société civile". Plus embarrassant encore, le suivi de l'opération réalisé par les pouvoirs publics apparaît lui-même rapidement ambigu et problématique. Outre la non-divulgaration de données qui deviennent "privées", les outils de suivi mis en place n'ont qu'un faible impact sur les "méthodes" des propriétaires observées sur le terrain. Ce suivi s'opère en effet à partir de tableaux réalisés *par le propriétaire* qui ne rendent pas compte des modalités et du contexte des relogements/délogements de façon plus "*qualitative*".

En outre, certaines institutions membres des comités assurent la mise à disposition des contingents sociaux pour reloger les locataires des immeubles pour lesquels Marseille République "souhaite" le plus rapidement "engager les travaux". Pire : la Préfecture, qui semblait jusque-là être un allié, finit par assurer elle-même le relogement de locataires dans des logements HLM d'autres arrondissements, alors que le maintien dans le quartier des locataires constituait l'une des prérogatives centrales du projet, que ce soit dans le cadre de la Convention ou dans le "nouveau" format impulsé ! Aussi, l'intervention du Préfet apparaît vite n'avoir qu'un faible impact sur le terrain, le nouveau projet prenant progressivement la forme d'un clientélisme institutionnel vis-à-vis des opérateurs privés. La mairie ira même jusqu'à faire fléchir en 2006 l'un de ses bailleurs sociaux lors de l'un de ses conseils de surveillance, afin que celui-ci retire une plainte visant à rompre son compromis de vente avec Marseille République. Le bailleur social, en dépit de sa présence aux Comités de suivi, venait en effet de découvrir en 2006 que la multinationale avait pris sur elle de rénover les immeubles qui lui étaient destinés, hors critères des logements sociaux et entendait lui

facturer ces travaux ! Elle avait en outre "rempli" ces immeubles de locataires, sans égards pour les critères d'attribution des logements sociaux, parfois avec des baux des plus embarrassants (par exemple des appartements de 100 m<sup>2</sup> avec des loyers mensuels d'une petite centaine d'euros)...

Outre donc le refus d'intégration de la Coordination, face à la faible portée de l'action des pouvoirs publics, à l'"inefficacité" du dispositif préfectoral et enfin à l'évidence définitivement acquise d'une opération immobilière soutenue par les pouvoirs publics (ou sur laquelle les pouvoirs publics n'ont "en réalité" que peu de prises et de possibilités d'intervention), une intermédiation juridique se déploie petit à petit, pour progressivement s'affermir et devenir la seule solution<sup>20</sup>. Plutôt que d'accompagner l'action préfectorale, il s'agit en effet de résoudre les *problèmes* que rencontrent les locataires et de lutter contre les pressions qui les font partir (résiliation de baux, contestation d'une loi 48, menaces, pannes en tout genre, non-entretien des parties communes, etc.). C'est ainsi que plusieurs locataires, accompagnés par CVPT, se portent en justice début 2005. Marseille République sera alors condamnée à la réparation des torts envers des locataires menacés, à réaliser des travaux d'entretien et de mise aux normes (ascenseur en panne depuis plusieurs années) ou à indemniser des locataires d'hôtels meublés<sup>21</sup>. Ce faisant, l'action collective s'oriente peu à peu vers l'objectif de créer et faire jouer des *jurisprudences*, en portant des *cas problématiques* sur la scène judiciaire. Défendre le droit des locataires s'inscrit alors pleinement dans l'optique de lutter contre une expulsion massive, à la seule différence près que s'orienter vers l'horizon juridique suppose désormais de montrer et de faire valoir que le problème réside dans le fait que le propriétaire ne respecte pas les droits des locataires, *tels qu'encadrés par le bail*.

Le problème de la rue de la République entre de la sorte dans une phase de judiciarisation, ouvrant une nouvelle scène de l'arène publique, *la scène judiciaire*. Ici, la contestation de certains baux régis sous la loi de 48 trouve une acuité toute particulière et sera notoirement à l'origine de l'apparition d'un nouvel acteur collectif, le *Collectif des lois de 1948*. Pour autant, toute une série de pistes seront également explorées en fonction des problèmes rencontrés : faire face aux contestations du motif de résiliation des baux régis sous la loi de 1989, faire valoir la validité des baux en lois 1948 et leur maintien, auxquels s'adjoignent peu à peu de

---

<sup>20</sup> Cette orientation juridique se renforce également suite aux premiers relogements de ces personnes fragiles qui "*ne savent pas ce qu'elles font*" ou qui "*perdent confiance*", et ne résistent plus.

<sup>21</sup> Notons que les deux procès concernant les hôtels meublés visaient à faire reconnaître la Convention d'OPAH en situant Marseille République comme un opérateur public d'aménagement. Une telle décision de justice l'aurait dessaisi des relogements et contraint à reloger ces locataires parmi "les plus fragiles".

nouvelles "pressions" visant à chasser les locataires. C'est le cas par exemple des "*violences de chantiers*". Certains locataires se retrouvent sans ascenseurs, sans eau parce que les ouvriers ont coupé les canalisations durant les travaux ou inondés parce qu'ils les ont laissées ouvertes, les cages d'escaliers et les ascenseurs ne sont plus entretenus, on envoie un huissier signifier une expulsion à une locataire dont le bail court des années encore, on oublie et "emmure" une autre locataire, dernière habitante "résistante" de son immeuble entré en chantier, les médiateurs appellent tous les jours, menacent, etc.

C'est alors dans cet élan de judiciarisation du problème qu'un autre dispositif émerge, porté cette fois-ci par CVPT, la *Permanence de la rue de la République*. Celui-ci canalise rapidement les plaintes, réclamations et autres problèmes rencontrés par les locataires. Créée en juin 2005, la Permanence réunira chaque semaine durant quatre ans une grosse quinzaine de participants, cherchant à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent, à se tenir informés, à prendre des nouvelles des uns et des autres... Elle constitue de la sorte rapidement une avant-scène de l'arène publique, où se présente et se traite *en public* ce qui fait problème, où se déploie une compétence juridique, où se rencontrent les habitants, où circulent les "*nouvelles*" ou les nouvelles "*façons de voir les choses*"... Bref, où, donc, "s'actualise" le problème. Il reste que si de nombreux locataires se déplacent aux permanences, la portée juridique ne fait, elle, que peu d'émules : bien peu de procès sont lancés *par les locataires* en dépit du soutien et du travail d'accompagnement de CVPT. Pour les rares d'entre eux qui "*se sentent d'y aller*", certains procès sont gagnés, d'autres sont perdus. C'est par exemple à l'une de ces occasions que la Cour d'appel d'Aix-en-Provence ne reconnaîtra aucune valeur juridique à la Convention. Mais plus largement, il peut s'agir de locataires dont le bail a été résilié depuis des mois, voire des années, se maintenant dans leur logement, et dont le motif d'"imminence de travaux lourds" apparaît contestable au regard du Code des Baux. Il s'agit également de détenteurs d'un bail en loi 1948 dont la nature du bail est contestée au détour d'une subtilité juridique. Certains locataires seront même assignés en justice par le propriétaire ! Mais la plupart d'entre eux opteront pour un relogement, le retrait de plainte entrant dans le cadre de la négociation avec Marseille République. L'objectif de création de jurisprudence bat ainsi rapidement de l'aile et les relogements finissent par se multiplier, notamment en destination des immeubles en cours de rétrocession aux bailleurs sociaux.

Dans ces immeubles, les locataires qui y demeuraient préalablement sont assurés d'y rester, et d'autres y sont progressivement relogés. Le phénomène, d'abord lent, s'accélère au début de l'année 2006. Des indemnités de départ substantielles (on évoque parfois des sommes de

30 000 euros !) sont accordées aux derniers locataires des immeubles presque vides. La plupart de ceux ayant opté pour un relogement résident ainsi dans les immeubles appartenant aux bailleurs sociaux, rue de la République, rue Vincent Leblanc ou rue des Phocéens<sup>22</sup>, assurés pour quelques temps d'un loyer à la mesure de leurs moyens. D'autres ont cependant choisi de quitter le quartier, par exemple pour se rapprocher de leurs enfants lorsqu'il s'agit de personnes âgées. Marseille République offre même de nouvelles opportunités. L'offre initiale de vente de la société consistait en appartements aménagés et décorés "Ligne Élégance, Design ou Haussmann". Mais à partir de mi-2006, ils sont proposés à l'achat en l'état, y compris à d'anciens locataires et à des prix très attractifs, après simple rénovation des toitures et des parties communes.

Ces "sorties d'affaires" finissent ainsi par se multiplier et certaines personnes, pour celles connues au gré des mois et des années, "disparaissent". Beaucoup ne viennent plus aux permanences, évitent leurs connaissances, changent de trottoirs et tournent la tête. Certaines partent même "en cachette", sans en informer leurs voisins, parfois après plus de 30 ans de voisinage ! La question lancinante du relogement/délogement, longtemps "contenue" et peu débattue sur les avant-scènes de l'arène publique, finit alors par se libérer à l'orée de ces *désistements*. La mobilisation et la résistance des locataires face aux pressions semblent en effet devenir de moins en moins assurées. Soumis au poids des "pressions", de nombreux locataires "se précipitent" et se font ainsi "duper", les modalités de relogement apparaissant parfois extravagantes ("bail à vie", etc.) et peu favorables à termes pour les locataires. Plus gênant encore, ces relogements sapent la possibilité de faire exister et de résoudre les *problèmes* à l'horizon d'une régulation juridique, permettant à Marseille République de s'en tirer à bon compte. La dynamique collective semble d'autant plus s'estomper que la Permanence est de moins en moins fréquentée et que les rapports de désistements s'y multiplient. Les problèmes s'évanouissent et la possibilité même que "les affaires de l'un puissent être celle d'un tous" finit par en être affectée : les locataires "*n'y croient plus*", ne font plus preuve de "*détermination*", ne résistent plus, compromettant toute portée jurisprudentielle. Savoir ce que font les locataires de leurs droits devient alors une question cruciale, dans la mesure où il apparaît que nombreux sont ceux à ne pas *céder* aux pressions du propriétaire, mais à *choisir délibérément* d'être relogés. Parfois même, il leur est reproché de s'appuyer sur le travail des militants pour accroître leur indemnité d'"éviction" ! Cette tension longtemps contenue entre délogement et relogement atteindra alors son paroxysme à

---

<sup>22</sup> Voir Annexe 8.

la mi-2006, avant que le relogement ne finisse par être reconstruit comme une victoire de l'action collective, suite au seul surgissement de la question lors d'une permanence. D'une lutte contre l'expulsion massive des locataires, le problème se reconfigure pour prendre la forme d'une lutte contre l'exclusion, portée par une action collective au sein de laquelle, désormais, "*avec un procès, on ne peut pas finalement tomber plus bas*". Le relogement est alors remis à l'actif de la mobilisation, les locataires n'apparaissant plus "fragiles", mais désormais, suffisamment aguerris et éclairés pour se défendre seuls et faire un "choix"...

Face à cette impossibilité de faire exister les problèmes que rencontrent les locataires, une lente évaporation du problème finit alors par s'engager. Le plus surprenant réside certainement dans ce qui reste de l'existence publique du problème : cette idée assez étrange et fortement répandue que tous les locataires ont été expulsés de la rue de la République... Pourtant, de façon assez paradoxale, cette phase s'étirant de 2007 à 2008 est marquée par une recrudescence des assignations en justice opérées par le propriétaire. Mais ces quelques procès seront soit gagnés par les locataires, soit abandonnés par le bailleur qui finira par retirer les plaintes. En septembre 2008, chez Marseille République, environ 70 habitants attendaient "*encore*" des "*propositions satisfaisantes de relogement*". Quant à ANF-Eurazeo, plus discret, il n'est pas en reste. Il n'expulse pas, ne déloge pas et propose toujours le renouvellement du bail... mais avec des augmentations de loyers allant jusqu'à 300 % ! Ces augmentations sont alors argumentées au détour d'une autre subtilité du Code des Baux : le quartier s'est embelli et les appartements ont été mis aux normes. Seulement, ces améliorations restent le fait d'un financement public, qu'elles concernent l'espace public et ses aménagements, ou son propre patrimoine rénové avec une aide avoisinant les 5 millions d'euros<sup>23</sup>. Pour faire face à cette nouvelle menace d'éviction, les locataires se portent alors devant la Commission Départementale de Conciliation pour contester ces augmentations<sup>24</sup>, dans la plupart des cas avec "succès"...

En 2008, la première partie de la rue, côté ANF-Eurazeo, qui va du Vieux-Port à la place Sadi Carnot, affiche ses façades restaurées et ses nouvelles enseignes. Mais de la place Sadi Carnot à la Joliette, des îlots entiers sont vides. Toutes les fenêtres sont fermées et pour certains immeubles "vidés" aucun chantier n'a été engagé. Tout semble comme suspendu. Le récent

---

23 Bilan succinct de l'OPAH donné par Véronique Kloyan en mars 2008, Maison d'Euroméditerranée (EPAEM), à Antoine Richard, membre du bureau de CVPT. Il faut préciser ici que P2C et, à sa suite, Marseille République n'ont pas demandé de subventions auprès de l'ANAH.

24 Cette commission propose une médiation gratuite afin d'éviter la saisine des tribunaux d'instance. Les locataires peuvent se faire assister des représentants des syndicats de locataires. Ce n'est qu'en cas de persistance du désaccord que le Tribunal est saisi.

tramway traverse une rue globalement déserte, sans commerces, et l'on croise à nouveau des "squatteurs" à défaut des "nouveaux arrivants" attendus. Cette même période est également marquée par la fin de l'OPAH qui n'est pas relancée, ainsi que par l'entrée en jeu de deux autres multinationales succédant à Marseille République. Un autre fonds d'investissement, Atemi-Lehman, se retrouve désormais aux commandes, Lone Star s'étant séparé de la Société Marseille République pour un montant de plus de 200 millions d'euros. Seulement, la faillite spectaculaire de Lehman et la crise immobilière et financière de la fin 2008 redistribuent les cartes : le propriétaire lance à son tour un nouveau programme de commercialisation des logements et des commerces... et un second appel d'offres à destination *des bailleurs sociaux*. Appel d'offres peu goûté de la Municipalité ! Cette fois-ci, ce sont en effet les élus de la majorité municipale qui en appelleront au strict respect des protocoles signés en 2001 : un tiers de logements sociaux, pas plus, même si seulement 300 logements sociaux des 476 initialement prévus ont été finalement créés<sup>25</sup>...

### **Cultiver un problème public**

#### *Une culture des problèmes publics*

Pour planter à présent le cadre de la thèse, nous souhaiterions commencer par dire que le destin de la rue de la République ne s'écrit ainsi pas qu'à Wall Street ou dans les hauts lieux de la finance mondiale. Pas plus qu'il ne saurait se laisser réduire aux seules procédures publiques d'aménagement et de réhabilitation, ou à cette énième exception "marseillaise" qui ferait de la Cité Phocéenne la dernière grande ville de France à avoir un centre-ville populaire. Pour partie, ce destin est *aussi* associé à l'émergence de ce qui va faire problème pour un public, lequel se confectionne très concrètement et n'existe pas "par nature" ou "en nature", animé seulement par les intentions, les intérêts ou les plans des uns et des autres. Afin de comprendre et "saisir" ce qui se passe, il semble alors raisonnable de repartir et de se rapprocher de l'action collective qui façonne et porte ce problème, des activités qui en assurent le déploiement et le maintien, qui parfois aussi y contreviennent, l'ébranlent et le "sapent", et, plus largement, de ce que "font" les acteurs et de ce à quoi ils "œuvrent" dans le cadre d'une ressaisie collective. Certaines versions peuvent alors, *à un moment donné*, aller de soi, "arraisonner" davantage que d'autres, saisir certaines vues et "réaliser" la cause là où d'autres, concurrentes ou alternatives, échouent. *Parler du problème de la rue de la République* situe en cela un processus émergent et dynamique, porteur de définitions (parfois concurrentes, opposées) quant à ce qui fait problème (Blumer, 1971, 2004), d'attributions de

---

<sup>25</sup> *La Marseillaise*, le 4/11/08.

responsabilités et de configurations dont le maintien peut se décrypter comme un enjeu de lutte pour un ensemble d'acteurs investis de façon diverse et variée au sein d'une arène publique (Gusfield, 1981 ; Cefaï, 1996, 2002). *S'intéresser au problème de la rue de la République*, c'est plus particulièrement décrire un processus qui va de son émergence à sa disparition, en passant par une série de configurations, et assujetti à une série d'activités qui lui donne forme, ne serait-ce que pour comprendre et saisir "quel est le problème".

Pour ce faire, il s'agit alors de renouer avec les approches consacrées aux problèmes publics. Ces derniers peuvent être définis comme "des circonstances [...] perçues comme pathologiques à travers le prisme d'une culture publique. [...] Ils apparaissent comme tels parce que certains de leur aspects sont présentés comme contraires à l'intérêt public et parce qu'ils sont supposés transformables ou éradicables par une action spécifique qui est celle des pouvoirs publics" (Gusfield, 2003 : 69). Une approche consacrée aux problèmes publics se distingue en effet des approches plus classiques qui ont pu être consacrées aux problèmes sociaux<sup>26</sup>. Tels que les conçoit Joseph Gusfield (1981 : 5), les problèmes publics sont des problèmes sociaux qui ont cette particularité "supplémentaire" de devenir "matters of conflict or controversy in the arenas of public action". Pour l'auteur, il s'agit plus particulièrement de mettre à l'honneur une *culture* des problèmes publics - aux deux sens du terme - (Gusfield, 1981, 1989a, 2003), au prix d'un glissement qui ne permettrait plus de considérer sur les problèmes sociaux comme "an abstract tool of scientific analysis but [...] a way of interpreting experience. [...] As an object of attention, social problems are a part of modern societies. [...] modern societies [...] display a culture of public problems. It is a part of how we think and how we interpret the world around us, that we perceive many conditions as not only deplorable but as capable of being relieved by and as requiring public action, most often by the state" (Gusfield, 1989a : 431).

---

<sup>26</sup> La littérature consacrée aux problèmes sociaux et/ou publics est dense et s'inscrit dans une longue tradition, notamment nord-américaine. Sans prétention exhaustive, on retrouve, dès 1925, une première définition formulée par Lawrence Frank (1925 : 468) : "a social problem is indicative of a fairly considerable change in human behaviour and social institutions". Plus tard, au cours des années 1940, la notion est remobilisée dans le cadre des approches en termes de conflits de valeur, lesquelles définissent un problème social comme "a condition which is defined by a considerable number of persons as a deviation from some social norm which they cherish" (Fuller, Myers, 1941b : 320). Dans les années 1970, Herbert Blumer consacre également un article sur la question et reprend la perspective des problèmes sociaux depuis une approche interactionniste : "les problèmes sociaux n'existent pas, en eux-mêmes, comme un ensemble de conditions sociales objectives, mais [...] ils sont fondamentalement les produits d'un processus de définition collective" (Blumer, 1971, 2004 : 189). Dans les années 1970, les approches constructionnistes se saisissent également de la notion, la définissant comme "The process by which members of groups or societies define a putative condition as a problem" (Kitsuse, Spector 1973b : 146). Dans les années 1980, on trouve également une nouvelle définition du problème social "as a putative condition or situation that is labelled a problem in the arenas of public discourse and action" (Bosk, Hilgartner, 1988 : 55).

Au cœur de cette approche qui fait ainsi place à une culture des problèmes publics, ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est la manière dont un problème public prend forme, comment celui-ci reste attaché à la formation d'un public, quelles formes d'interprétations se déploient, circulent, s'installent, ou se dissipent, et comment s'entrouvrent des perspectives de régulation saisies et portées par des institutions ou des dispositifs. Afin de rendre compte de ce processus de formation et plus largement d'existence d'un problème, nous nous proposons de renouer avec une approche fondamentalement pragmatique (celle-là même qui a façonné ce concept de problème public) et de nous centrer sur la notion d'*enquête sociale*. Il s'agit plus particulièrement de repartir des travaux du philosophe américain John Dewey (1993, 2003), et notamment de ceux visant à replacer cette notion au cœur de l'exercice démocratique, à reconstruire les conditions d'émergence d'un public et des problèmes publics, ainsi qu'à "repenser les *conditions* auxquelles les citoyens pourraient former des jugements politiques raisonnables, cohérents et responsables" (Zask, 2001 : 63, *ns*).

Au départ donc, une approche pragmatique, qui assume un "monde" "expérencé" ou fait d'expériences, *i.e.* dans lequel rien n'existe en dehors du champ de l'expérience, de façon détachée, isolée ou indépendante. Ce monde se compose de transactions et de faits d'associations, de connections qui lient des entités quelconques à leur environnement dans le cadre d'une expérience<sup>27</sup>. Cependant, il ne saurait y avoir une "Expérience" en soi, absolue, ni même "complète" (Deledalle, 2011). Il est au contraire question d'une pluralité d'expériences, marquée par une multitude de mouvements d'unification créant des unités diversifiées, plus ou moins stables, plus ou moins précaires et toujours susceptibles d'être reprises. C'est donc ici un second point : ce pluralisme n'est pas à rechercher auprès de quelque substance, mais davantage du côté des transactions elles-mêmes et de ces mouvements d'unification. En effet, "Affirmer la pluralité des expériences n'est pas nier la valeur de l'idée d'unité, affirmer le contraire est commettre l'erreur de l'universalisation indéfinie qui est la négation même de l'unité qu'on prétend placer si haut, car une unité illimitée n'a plus aucun sens et donc aucun être" (Deledalle, 2011). Le monde est ainsi intrinsèquement pluriel et l'est d'autant plus qu'il est reconstruit en permanence. Il est, pour consacrer la formule, "en train de se faire", et - ajouterions-nous - tout autant "en train de se défaire" : en interagissant, ces entités

---

<sup>27</sup> Cet environnement n'est pas seulement physique pour les "entités" humaines. Il est aussi *culturel*. En effet, "[...] ses activités sont comprises dans un environnement qui est transmis culturellement, de sorte que ce que l'homme fait et la façon dont il agit, est déterminé non par la seule structure organique et la seule hérédité physique, mais par l'influence de l'hérédité culturelle, enfouie dans les traditions, les institutions, les coutumes et les intentions et croyances que l'une ou l'autre véhiculent et inspirent. Même les structures neuro-musculaires sont modifiées sous l'influence qu'exerce l'environnement culturel sur ces activités" (Dewey, 1993 : 102). Culturel ou non, ce qui importe, c'est par conséquent que l'environnement soit, dans tous les cas, expérencé.

retravaillent tout autant les transactions dans lesquelles elles s'inscrivent, qu'elles se retravaillent et se modifient elles-mêmes.

Une expérience est donc "eue", simple jouissance quand elle est continue" (Deledalle, 2011). Mais "Que survienne le trouble, le désordre, le doute, la discontinuité, elle devient "enquête", reconstruction de l'expérience, rétablissement d'une nouvelle continuité" (Deledalle, 2011). Lorsque la continuité transactionnelle entre ainsi dans une phase d'instabilité, *i.e.* qu'une situation devienne de façon durable "indéterminée", "douteuse", "incertaine", "instable", "troublée", etc., une *enquête* prend alors forme et travaillera à la création d'un problème et visera sa résolution, à rétablir une nouvelle continuité. Si en effet l'expérience peut s'entendre comme une transaction de continuité, l'enquête, elle, renvoie à une transaction de remise en continuité<sup>28</sup>. Elle est l'art de fabriquer et de résoudre des problèmes, de reconstruire l'expérience et de rétablir une nouvelle continuité.

Ce processus de remise en continuité suppose cependant quelque chose de plus : la *conscience*<sup>29</sup>. Comme le souligne William James (2005 : 48) : "[...] tous les champs d'expérience sont autant de "faits". Ils ne deviennent "opinion" ou "pensée" que par rétrospection, quand une nouvelle expérience, pensant le même objet, le modifie et le corrige. Mais l'expérience correctrice est à son tour corrigée, et ainsi l'expérience prise comme un tout est un processus dans lequel ce qui est objectif à l'origine devient pour toujours subjectif, se transforme en notre appréhension de l'objet". Si aucune entité n'existe hors de la portée de l'expérience, *l'expérimentation* résulte, elle, d'une prise de conscience des *ruptures* survenant dans ce continuum, du jaillissement d'une indétermination. L'enquête qui s'en suit procède alors par la conception ou la fabrication d'un "objet" (ou une "idée", un "objectif", etc.), de sorte qu'une réponse à la question qui préside à sa construction puisse être apportée, et que la situation indéterminée se transforme en situation déterminée, par le truchement d'un mouvement d'"unification" porteur à termes d'une nouvelle unité.

Précisons alors qu'"un objet [...] est un ensemble de qualités traitées comme potentialités de conséquences existentielles spécifiques" (Deledalle, 2011). En effet, ces potentialités sont des suggestions ou des hypothèses, faisant ainsi que "L'enquête a toujours affaire aux produits des opérations par lesquelles les expériences s'effectuent, donc au produit de transactions" (Zask,

---

<sup>28</sup> Dans les termes de l'auteur, "L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié" (Dewey, 1993 : 104-105).

<sup>29</sup> Ce point peut toutefois être nuancé : "La particularité qu'ont nos expériences de ne pas seulement être mais d'être connues – particularité qu'on prétend expliquer en les qualifiant de "consciente" – s'explique mieux par leurs relations les unes aux autres qui sont elles-mêmes des expériences" (James, 2005 : 48).

2003 : 18). Un objet ne caractérise donc aucunement une essence, mais une potentialité de transaction et ces potentialités ne sont pas dévoilées ou préexistantes : elles sont soit actualisées, soit produites, mais en aucun cas "des traits de la nature en ce sens qu'elles existeraient indépendamment et antérieurement aux transactions dans lesquelles elles apparaissent" (Deledalle, 1993 : 13). Par conséquent, l'expérimentation "ne s'établit pas par le point inconscient que constituerait un déterminisme historique ou l'actualisation de facultés innées, mais par le point où naît et se renforce un intérêt pour un type particulier de transaction" (Zask, 2003 : 19). Sans trop radicaliser la posture, ces potentialités forment un *arrière-plan* relatif aux choses ou aux événements qui ont rempli *précédemment* ces fonctions au sein d'une précédente enquête, et qui peuvent éventuellement les remplir à nouveau, être écartées ou encore être remises sur le métier, le tout dans le cadre d'une nouvelle enquête.

\*\*\*

En mettant alors l'enquête "au service" d'une pensée de la démocratie, John Dewey se livre à un exercice de construction assez singulier. Là où en effet la politique paraît davantage réclamer des principes fermes, des actes efficaces, le philosophe déploie des hypothèses, leur mise à l'épreuve, des tâtonnements, des hésitations, des remises en cause, des erreurs et des errements (Zask, 2003). Ce décalage, introduit à travers l'enquête et le prisme de l'émergence de problèmes publics, permet de ré-éclairer la participation et la construction de l'opinion publique, en les rapportant à un fond d'expérience perturbée, même si l'expérience n'est par ailleurs et en elle-même jamais "complète" (Deledalle, 1993).

Les faits d'associations entre individus<sup>30</sup> sont donc centraux en ce qu'ils leur arrivent d'être à la source de l'émergence d'un public, sitôt qu'une rupture dans le continuum de l'expérience se manifeste, c'est-à-dire que le doute, l'indétermination, etc., s'installent à travers une série d'affectations relatives au fait d'interdépendance. Telles qu'elles doivent être comprises, ces affectations forment des conséquences imprévues qui débordent de certaines activités et impactent une série d'individus non engagés dans ces activités. Dans les termes de l'auteur : "Nous prenons donc notre point de départ dans le fait objectif que les actes humains ont des conséquences sur d'autres hommes, que certaines de ces conséquences sont perçues, et que leur perception mène à un effort ultérieur pour contrôler l'action de sorte que certaines conséquences soient assurées et d'autres évitées. Suivant cette indication, nous sommes conduits à remarquer que les conséquences sont de deux sortes ; celles qui affectent les

---

<sup>30</sup> Précisons que pour John Dewey (2003 : 68), il ne fait "aucun sens à se demander comment les individus en viennent à être associés. Ils existent et fonctionnent en association".

personnes directement engagées dans une transaction, et celle[s] qui en affectent d'autres au-delà de celles qui sont immédiatement concernées. Dans cette distinction nous trouvons le germe de la distinction entre le privé et le public. Quand des conséquences indirectes sont reconnues et qu'il y a un effort pour les régler, quelque chose ayant les traits d'un État commence à exister. Quand les conséquences d'une action sont confinées (o[u] crues confinées) principalement aux personnes directement engagées, la transaction est privée" (Dewey, 2003 : 61).

Ces conséquences "durables" et "débordantes" sont ainsi à la source du *public* : "ceux qui sont indirectement et sérieusement affectés en bien ou en mal forment un groupe suffisamment distinctif pour requérir une reconnaissance et un nom. Le nom sélectionné est Le Public" (Dewey, 2003 : 76). Celui-ci émerge par le truchement d'une prise de *conscience* des conséquences débordantes d'une activité sociale, qui façonne progressivement un problème à "régler" et vise à transformer les affections sociales en une action politique. Chez John Dewey, la politique en devient ainsi "la dimension d'enquête du social" (Zask, 2003 : 39) par laquelle la distinction entre public et privé est retravaillée. Le problème de la politique réside donc dans l'identification de ce qui relève de l'une ou de l'autre de ces catégories, qui ne disposent d'aucun critère préétabli ou *a priori* de catégorisation.

*Repartir de l'enquête* suppose ainsi de réintroduire un rapport conscient au monde au moyen de l'expérimentation<sup>31</sup> et de la concevoir, de façon "idéale", comme portée par un *public*. Loin d'être le destinataire d'une politique conçue par d'autres, le public politique en est ici un d'enquêtant et de délibérant, visant à définir, former, affiner, contrôler ou réguler les conséquences et les débordements d'une action ou d'un événement qui l'affectent, à définir et porter des modalités du bien public pour "régler" le problème progressivement confectionné. Le public cherche ainsi à élucider et prendre en charge les conditions qui président à sa formation et à sa propre existence, à travers l'émergence d'un processus d'expérimentation collective - *i.e. l'enquête sociale*.

Repartir de l'enquête répond dès lors, pour nous, à l'ambition de replacer au cœur de ce travail tout autant la question du doute qui préside à toute enquête que celle de la "création du sens de concert" (Eliasoph, 2003). C'est en effet nous rendre à même de restituer cette question fondatrice inhérente à tout problème public : "*Quel est le problème ?*" Toutefois, se saisir de cet objet nous fournit également l'occasion de replacer au cœur de notre investigation la

---

<sup>31</sup> Ré-insistons sur le fait que pour John Dewey, les conséquences négatives ne sont pas dévoilées, pas plus qu'elle préexistent à leur identification. Elles restent attenantes au processus d'enquête "expérimental" qui en assure le repérage et en établit les limites. Est alors "vrai" ce qu'une expérimentation parvient à montrer.

question de la publicité et de pister au plus proche le travail qui préside au partage de ce qui relève du privé et de ce qui relève du public, de ce qui - pour forcer le trait - relève d'une affaire ou d'un règlement "personnel", ou de ce qui relève d'une quelconque intervention ou action publique. Mais ce n'est pas tout ! Repartir de l'enquête est aussi, à notre sens, l'occasion d'introduire au cœur de ce processus l'idée d'un *public fragile* de façon concomitante à la notion d'*enquête continue*. A travers cette continuité, il s'agit paradoxalement de se rendre attentif à la difficulté de toute appréhension globale (hypothétique ou autre) du problème qui soit ferme ou définitive, qu'il s'agisse par exemple de la cadrer en gentrification ou en tout autre chose. C'est ici convenir du fait que "Faire le public" est sujet à controverses ou à conflits et que le problème porté est difficilement l'objet d'un consensus. Mais en rapportant cette fragilité, il s'agit aussi de tenir compte du fait que ces controverses ou conflits sont régulièrement évités et que ce consensus n'est jamais véritablement atteint et reste difficilement "définitif".

Cette notion de fragilité renvoie alors aux travaux de Nina Eliasoph qui constate que "paradoxically, what marks a context as clearly "public" is often precisely the fact that the talk there is so narrow, not at all public-minded" (Eliasoph, 2005: 230). Les acteurs *disposeraient* par conséquent des compétences permettant de créer ou d'articuler des contextes où parler politique et où "pouvoir" créer une réalité de concert (Eliasoph, 2003 : 228), mais *éviteraient* régulièrement et soigneusement de le faire. Un tel évitement altérerait en conséquence la vitalité démocratique, fragilisant le pouvoir de *faire le public* et conduisant alors, dans une veine toute "arendtienne", à une "évaporation" du politique, à la perte de ce pouvoir de "faire public" et de "sculpter" une sphère publique, de travailler "à nouveaux frais" ce partage entre ce qui relève du privé et du public et qui préside en dernière instance aux modalités du vivre ensemble.

En ce sens, endosser cette perspective qui fragilise la possibilité de faire le public, c'est, à l'aune implicite de la "Grande Société"<sup>32</sup>, "[se] demander comment un public pourrait-il être organisé s'il ne tient littéralement pas en place" (Dewey, 2003 : 80) et, ajoutera-t-on, *qu'il s'évite lui-même*. John Dewey évoque alors une série d'*épreuves* et de *blocages* qui pourraient

---

<sup>32</sup> "[...] la "Grande Société" désigne d'abord le monde moderne marqué par la découverte scientifique et l'innovation technologique, l'urbanisation et la mobilité des individus, la création de grands marchés internationaux et la guerre mondiale. Mais elle exprime aussi le décalage croissant entre ce monde nouveau et les mentalités, entre les nouvelles conditions d'interdépendances et l'ensemble des repères pratiques et des valeurs hérités d'une mode de vie principalement rural, stable et communautaire, où le jugement politique des individus pouvait s'exercer à l'égard d'objets d'emblée communs et familiers, ceux qui étaient directement "placés sous les yeux" (Jefferson) et dont la valeur était aussi en accord avec les cadres normatifs des institutions de la vie quotidienne" (Zask, 2003 : 12).

venir menacer ou limiter une quelconque *portée* de l'enquête et empêcher au public de "se découvrir". Pour l'auteur, la menace d'un public "éclipsé", "chaotique", "dispersé" ou encore "impuissant" plane lorsque celui-ci ne parvient pas à définir ses intérêts, lorsqu'il ne parvient pas à s'organiser politiquement et à prendre conscience de lui-même, etc. Dans ces *conditions*, il est délicat de concevoir un problème public<sup>33</sup> et le public reste une catégorie non "pertinente". C'est là d'ailleurs, pour l'auteur, un enjeu crucial : "Il ne peut y avoir un public sans une publicité complète à l'égard de toutes les conséquences qui le concernent. Tout ce qui entrave et restreint la publicité limite et déforme l'opinion publique, et entrave et dénature la pensée sur les questions sociales" (Dewey, 2003 : 169).

Néanmoins, *que le public ne parvienne pas se trouver de façon stable ou définitive ne signifie pas qu'il ne se cherche pas et que, parfois, il ne finisse pas par se trouver à ses moments (et "avec ses hommes"... - Goffman, 1974)*. Un des "risques" paradoxaux à composer avec un public fragile pourrait alors ne plus être nécessairement d'"entrer" dans l'enquête, mais davantage d'en *sortir*. De ce qui peut aussi se dire comme stabiliser et pointer vers un terme, atteindre un toujours *hypothétique* principe de clôture, aller vers une normalisation ou une régulation sur la base de déterminations *concluantes*, susceptibles de saisir et d'éclairer la situation problématique dans sa *totalité*, de la rendre entièrement *déterminée* et de solutionner le problème. D'où cette attention accrue que, d'une part, le public peut porter aux conditions problématiques et changeantes, à ce qui fait problème, ou autre. Mais également, à l'occasion (et cela entre parfois aussi *dans le cadre des conditions problématiques*), cette attention qu'il peut porter sur ses *propres* conditions d'existence *à travers cette possibilité qu'il se rapporte, pour le meilleur et pour le pire, à autre chose qu'à lui-même*. En d'autres termes, que sa fragilité menace d'une façon ou d'une autre l'existence même du problème public.

On pourrait donc dire les choses comme suit : ce qui est parfois posé comme une éclipse du public n'a non seulement rien d'irréversible, mais cela ne doit pas non plus masquer ses tentatives ou ses efforts pour se (re)trouver. Disant cela, il ne s'agit aucunement d'aller à l'encontre de John Dewey. Réintroduire cette fragilité nous permet en effet d'en revenir et de

---

<sup>33</sup> Jeanne Chabbal explore, par exemple, la délicate possibilité de "travailler sociologiquement sur les moments où les problèmes n'en sont pas" (2005 : 170) en repartant de l'idée d'un "confinement" de la "question" des risques industriels. On peut cependant s'interroger sur le sens à parler de problème public *si celui-ci n'existe pas*. Pour nous, il ne s'agit pas de "montrer comment une multitude d'acteurs issus d'univers sociaux cloisonnés, porteurs d'intérêts très divers, de visions du monde très localisées peuvent produire sans s'être concertés une sorte de consensus sur la non-pertinence de la mobilisation collective" (Chabbal, 2005 : 194). Pas plus d'ailleurs de montrer une "sérialisation des phases de craintes ou d'étouffement des protestations", voire encore que "certains groupes organisés peuvent [...] contribuer à empêcher la publicisation de la question" (Chabbal, 2005 : 187).

prendre au sérieux une *continuité de l'enquête*, en convenant que "Seule une enquête continue - continue au sens de persistante et connectée aux conditions d'une situation - peut fournir le matériel d'une opinion publique" (Dewey, 2003 : 177)<sup>34</sup>. Si donc la tradition pragmatique, dont est issu le concept de problème public, insiste sur la positivité des moments de "ressaisie collective" et aide à spécifier les "ingrédients" dont la présence assure le tonus nécessaire à la "construction des problèmes publics" ("sens de concert", perdurance minimale de celui-ci...), il ne s'agit pas de repousser cette possibilité d'observer plus finement les entraves qui menacent ces processus et leurs pleins essors - surtout lorsque ces phénomènes sont à portée d'observation. D'autant moins - ajouterions-nous - si cette fragilité constitutive du processus est ce qui "pousse" vers une continuité de l'enquête et travaille, parfois en se faisant violence, à dépasser, déborder et "briser les formes politiques existantes" (Dewey, 2003 : 73), les interprétations dominantes (Gusfield, 1989a) et autres "*façons de voir*" (pouvant finir par apparaître désuètes, dépassées, etc.), à façonner de nouvelles formes d'associations, ainsi qu'à reprendre ce processus de partage du privé et du public de façon solidaire à la reprise d'un processus d'unification continuellement "rafraîchi". En bref, à voir régulièrement s'"actualiser" - aux deux sens du terme - le problème, tout en le laissant, sous le joug de la fragilisation de ce processus, en dette de clôture et de termes, en tout cas autre qu'une *évaporation*.

### *Le problème de la rue de la République*

Nous avons donc parlé du "problème de la rue de la République". A la différence de Joseph Gusfield (1981 : 3), nous n'avons pas eu de difficultés particulières à dénommer ce problème public dans la mesure où c'est là le nom qui lui a été donné par les acteurs du terrain. Cependant, cette facilité ne fait que repousser la difficulté. En y regardant de plus près, on peut toujours s'interroger sur ce à quoi renvoie ce "problème de la rue de la République". Quel est le problème ? Quel est son objet ? Sur quoi porte-t-il ? Autour de quoi concerne-t-il ? Ce dont on peut être sûr à ce stade, c'est que ce problème a à voir avec une *riveraineté* d'une quelconque façon problématique et qu'il éclaire notre hypothèse d'une enquête continue autour d'une "pluralité de réalités" possibles, qui retravaille régulièrement ce qu'il est, mais aussi ce qu'il n'est pas, plus, n'a "jamais" ou a "toujours" été.

S'inscrire dans la lancée de l'enquête n'est de ce fait pas de tout repos. Une des contraintes

---

<sup>34</sup> Ou encore, dans les termes de Joëlle Zask (2003 : 15) : "Sans une reconstruction permanente du public, et sans la formation toujours reprise de l'opinion publique en fonction des circonstances changeantes de l'association humaine, les instances d'identification des domaines d'intérêts communs cessent leur travail et la démocratie n'existe plus".

majeures qui pèse sur notre travail sera en effet de *densifier la description*, ne serait-ce que pour suivre finement ce travail de partage du privé et du public, ses moindres oscillations et de nous confronter à la difficulté - et parfois l'inconvenance - d'entrer dans des domaines plus réservés ou confidentiels avec lesquels frotte et résonne de façon continue le problème public. Repartir de cette fragilité complique donc grandement la possibilité d'offrir ou de durcir un cadre interprétatif stable. Il nous est par exemple impossible de rapporter notre travail à un "projet" de réhabilitation ou à une opération publique<sup>35</sup>. Ni d'ailleurs de convenir avec Herbert Blumer (2004 : 197), une fois le problème stabilisé, que "Le plan officiel constitue en soi la définition officielle du problème, en ce sens qu'il correspond à la façon dont la société a finalement perçu et cherché à traiter le problème à travers ses organisations officielles." En fait, l'opacité est telle autour du projet de réhabilitation que les revendications en matière de transparence sont continuelles. C'est même là un enjeu central du problème public, dans la mesure où il n'est pas du tout sûr qu'il s'agisse d'une opération publique. Maintenir un "cadre" public est pour les acteurs collectifs un objectif en soi. Ce cadre est en effet non seulement incertain et questionné, mais il est également fluctuant : le projet est en permanence redécouvert depuis des traces indicielles qui affleurent parfois publiquement, mais aussi depuis les négociations, les réajustements et les modifications incessants dont il fait par ailleurs l'objet. Les acteurs, eux-mêmes, ne savent plus à quel saint se vouer et, en dépit du recul de quelques années, il est difficile d'y voir clair<sup>36</sup>, la procédure de réhabilitation n'ayant par exemple pas fait l'objet d'un bilan à son terme. Comme nous le verrons, cet enjeu est d'autant plus central que seule une *décision* de justice apparaîtra en mesure de trancher définitivement ce point.

On comprendra donc que ces éléments, parmi bien d'autres, ont été tout au long de l'existence du problème au cœur de l'enquête et qu'ils ont accompagné l'articulation comme la désarticulation de l'arène publique. En fait, l'un des enjeux de ce problème public se situe autour du maintien de l'enquête (et donc de la publicité) pour être en mesure de stabiliser le

---

<sup>35</sup> Prendre une telle orientation nous aurait beaucoup facilité les choses. Toutefois, à travers le prisme de cette enquête continue, c'est davantage la difficulté à planter un tel décor de façon "définitive" qui nous intéresse.

<sup>36</sup> Cela vaut également pour les militants, dont certains sont des directeurs généraux de l'urbanisme à la retraite, des hauts fonctionnaires, des urbanistes, etc. Voilà ce qu'en dit par exemple Antoine Richard, militant à CVPT : "De septembre 2004 à octobre 2007, ça n'a pas cessé de bouger... On ne peut pas définir notre action dans cette rue sans la resituer un peu dans son histoire, dans l'évolution du contexte. Ce qu'on fait aujourd'hui n'est pas de même nature que ce qui s'y faisait avant que j'y sois et même au début de la période où j'y étais. Entre ces deux moments, le quartier a basculé... Quelque chose s'est passé. La première phase a été un accompagnement de bagarres et de luttes relayées par des manifs, des actions collectives. Les transformations qui ont touché les habitants, les relogements ont peu à peu conduit à une diminution du collectif, à un moindre rassemblement des gens... Aujourd'hui, nous accompagnons et veillons à la défense du droit de ceux qui restent dans l'incertitude. [...] dans le flou de ce projet qui n'est pas un projet, qui est un marché et où la régulation par les pouvoirs publics n'ont pas été à la hauteur..." (Borja, Derain, Manry, 2010).

passage d'un rapport privé-privé (locataire/propriétaire) à un problème public, et éviter toute évaporation de celui-ci. Comme nous le verrons, la création des modes d'applications du droit, des *jurisprudences*, en vient rapidement à former un horizon de régulation. Une bataille juridique visant à défendre le droit des locataires se retrouve en effet vite au cœur de cette *lutte* contre l'expulsion massive des locataires. Mais une fois encore, ceci ne sera possible que pour autant qu'un public - au sens fort - porte ses propres institutions et dispositifs de régulation, et parvienne à asseoir un terme à l'enquête autant qu'à impacter les conditions problématiques stabilisées. Pour autant, donc, qu'il y ait par exemple des procès engagés par les locataires et que le relogement ne s'impose pas comme une affaire privée qui sape toute portée jurisprudentielle.

La continuité même de l'enquête impacte donc fondamentalement la possibilité de modéliser une carrière du problème public en termes d'*histoire naturelle*<sup>37</sup>. Une trajectoire peut néanmoins être étirée depuis le prisme de cette enquête continue visant à "garantir" une dimension *publique* au(x) problème(s), autour de certaines "façons de voir" et de configurations qui ne tiennent que pour tant que ne surgisse pas une *épreuve publique* à même de réarticuler le problème. Le tableau suivant restitue ainsi les trois grandes phases (période muette, ainsi que deux configurations successives), les épreuves majeures porteuses de (re)configuration (alerte, réouverture des partages) et la lente phase d'évaporation, que nous proposons de dégager.

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Évaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y reste", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages (Rancièrè)	"Ne pas se retrouver à la rue", Procès comme dernière extrémité	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

**La trajectoire du Problème de la rue de la République<sup>38</sup>**

Une première phase se constitue donc autour d'une *période muette* (Chateauraynaud, Torny,

<sup>37</sup> Voir Annexe 1. A notre sens, l'un des points délicats relatifs à beaucoup de modèles des problèmes sociaux réside dans l'injonction même de proposer un séquençage de phases ou d'étapes typiques. En effet, si ce *séquençage* est souvent assumé comme entremêlé et sujet à quelques réserves des auteurs, il n'est rarement décrit comme tel, s'agissant généralement de positionner les modélisations comme des outils d'analyse scientifique (Gusfield, 1989). Les plans de fragilité repérables sur le terrain ne sont alors que peu considérés, si ce n'est pour être repoussés aux limites de l'exercice de *modélisation*.

<sup>38</sup> Pour plus de détails, voir Annexe 2.

1999 ; Chateauraynaud, 2004) qui précède l'alerte et l'émergence du problème. Cette période est marquée par la naissance de l'enquête, qui est alors encore parcellaire et ne s'inscrit pas dans le cadre d'une ressaisie collective à proprement dit. A l'échelle du quartier, d'autres problèmes captent encore l'attention (Bosk, Hilgartner, 1988), au premier rang desquels on retrouve l'insécurité. En outre, l'enquête n'est portée que par des acteurs isolés et des initiatives individuelles en quête d'une solution à des problèmes bordés dans un rapport privé-privé, loin de toute démarche collective ou de publicisation. La situation est alors pour le moins incertaine, confuse et parsemée de préjugés. Diverses rumeurs affleurent, autour de la déshérence commerciale de la rue, des immeubles vides, de leur abandon, de l'insécurité, des "familles à problème", du départ des locataires... Pour autant, cette longue phase de gestation reste notoirement marquée par la présence de *squatters*. L'absence de solutions apportées à ce "problème", notamment par P2C qui finit par se retrouver ciblé, cristallisera progressivement l'attention sur l'abandon du patrimoine, avant de laisser peu à peu émerger la question d'une expulsion massive des locataires dans le cadre d'une réhabilitation publique, à l'origine de l'arrivée de CVPT sur la rue de la République.

Cette phase d'incubation du problème public<sup>39</sup> est ensuite suivie d'une période d'*alerte* qui déploie une première articulation de l'arène publique. Celle-ci fait suite à la résiliation des premiers baux, à l'arrivée d'un nouveau propriétaire, et à l'annonce de ce dernier d'en faire autant pour l'ensemble de ses locataires. La première scène ouverte est alors l'"institution de l'espace public" (Habermas, 1993), *i.e.* les médias. Loin d'être transparents, les journalistes font alors figures de "preneurs" de l'alerte, se lançant dans des enquêtes pour savoir et comprendre - souvent non sans difficulté de leur propre aveu - "ce qui se passe" rue de la République (quel est le projet, quel devenir pour les habitants, etc.). Parallèlement, une mobilisation collective prend forme en dénonçant *les pressions qui se multiplient pour chasser les locataires* et est rapidement canalisée par CVPT autour d'une défense des droits de ceux-ci. Cette phase s'accompagne également d'une modification significative du projet de réhabilitation, opérée par la mairie et marquée par l'apparition progressive de la question du relogement liée à l'arrivée de bailleurs sociaux qui "héritent" et "soulagent" le nouveau propriétaire du volet social de la réhabilitation.

Une fois l'alerte passée, le problème public se stabilise autour d'une première configuration liée à une expulsion massive des locataires. Cette stabilisation s'accompagne de la reprise en main du projet de réhabilitation par la Préfecture, qui met en place, outre le Comité de

---

<sup>39</sup> Parler d'"incubation" n'a de sens que pour autant que l'on décrive une trajectoire et opère une mise en série. Nous concevons parfaitement que cette "phase" aurait très bien pu ne déboucher sur rien.

pilotage de l'OPAH, un dispositif de suivi du relogement des locataires opéré *par le propriétaire privé dans les immeubles destinés aux futurs bailleurs sociaux*. Cette configuration est également marquée par l'émergence progressive de la scène judiciaire, d'abord positionnée pour accompagner l'action préfectorale et maintenir le cadre d'une action publique, puis, face à la faible portée de l'intervention des pouvoirs publics, dans l'optique de créer des *jurisprudences* pour résoudre les problèmes que rencontrent les locataires. Car il apparaît très vite, en effet, que "*la meilleure défense est celles que l'on organise nous-mêmes*". L'apparition de cette scène judiciaire s'accompagne alors de l'émergence de la *Permanence de la rue de la République*, dispositif porté par les militants et visant à aider les locataires à faire valoir leur droit et à *résister* aux "*pressions*" qui les "*fragilisent*". Une épreuve, autour d'une tension ténue entre *délogement* et *relogement*, finira néanmoins par ressurgir au bout de quelques mois, conduisant à une reconfiguration du problème autour d'une lutte contre l'exclusion. Le jaillissement public de cette épreuve bouscule alors la configuration portée, ré-ouvre les partages, installe de nouvelles "*façons de voir*" et redéploie le "*passif*" comme l'"*actif*" de l'action collective.

Chaque configuration ne saurait néanmoins tenir qu'à partir du moment où elle est portée par des activités, des rationalisations, de "*façons*" d'être et des engagements. Cette maintenance s'ajuste en ce sens, et en partie, à un "*ownership*" devant faire face à un "*disowning*" *sur l'arène publique*<sup>40</sup>. Seulement, sur toute la durée de "*vie*" du problème, une vie souterraine et plus confidentielle est particulièrement active et soumise à une vigilance accrue. Par exemple, des rumeurs se déploient tout au long de la carrière du problème public et ne font pas seulement l'objet d'une condensation lors de la phase initiale de stabilisation du problème (Cefaï, 1996) (ou lors des phases d'épreuve). Elles marquent la production de sens collectif quant à ce qui se passe, que ce soit en l'absence du moindre canal d'information<sup>41</sup>, ou à chaque fois que la fiabilité de ceux-ci vacille (Shibutani, 1966), nécessitant parfois le lancement de batailles pour/contre la dé/mobilisation (Cefaï, Lafaye, 2001 : 201). D'autre part, ces scènes retranchées sont également le théâtre d'âpres débats, souvent parsemés de *préjugés* en tout genre, ainsi que de vives critiques, qui demeurent le plus souvent confinés et ne fraient que

---

<sup>40</sup> "To "own" a problem is to be obligated to claim recognition of a problem and to have information and ideas about it given a high degree of attention and credibility, to exclusion of others. To "own" a social problem is to possess the authority to name that condition a "problem" and to suggest what might be done about it. It is the power to influence the marshaling of public facilities – laws, enforcement abilities, opinion, goods and services – to help resolve the problem. To disown a problem is to claim that one has no such responsibility" (Gusfield, 1989a : 433).

<sup>41</sup> Positionner la possibilité d'une absence de canaux à la source d'une rumeur est une idée assez intuitive. Néanmoins, cette intuition peut devenir assez étrange dès lors que l'on convient qu'il ne fait pas toujours vraiment "sens" de questionner cette absence, comme cela peut être le cas pour la période muette.

peu sur les avant-scènes de l'arène publique. Mais parfois aussi, ils sont assez robustes et éprouvants pour dégager des agendas collectifs et venir bousculer la configuration en vogue.

Par conséquent, il s'agit de faire *face à une évaporation du problème tout aussi continue que l'enquête*. L'une des spécificités notable du relogement est en effet de participer à une volatilisation des problèmes (potentiels ou non). Les problèmes "sur" la rue de la République se diluent alors dans le cadre d'un rapport privé-privé, qu'il s'agisse d'en passer par une négociation, des formes clientélares, de justifier un départ pour une quelconque raison (rapprochement familial, etc.), ou même, *in fine*, d'aller au tribunal ! C'est alors ici constater que des situations critiques sont en quelque sorte réglées, mais selon un régime qui reste en dette de cadrage du point de vue de sa teneur "publique" aussi bien que "privée". Autrement dit, "la mort du problème public" tient précisément au fait que sa résolution reste une question en suspens, *"la meilleure défense (ne semblant alors plus être) celle que l'on organise nous-mêmes"*. La fragilité du processus laissant alors derrière lui comme une dette d'"actualisation"<sup>42</sup>, quel autre terme entrevoir qu'une évaporation ?

### **Faire public, un processus fragile**

La rue de la République constitue ainsi ce genre d'intervalle où s'observe un moment de *ressaisie collective*. Dans un tel cadre, il s'agit donc d'interroger la manière dont une cause ou un problème en vient ou non à gagner en consistance, comment les choses en viennent à aller de soi, comment s'installent des réalités et ce qui peut surgir à un moment donné et les bousculer. Comment s'engagent des visions du monde ? Comment s'entrouvrent des portées à chaque instant ? Comment se modalisent résistances et engagements embrassant ces portées ? À chacun de ces instants, ce sont des devenirs qui se profilent, des futurs qui se jouent et s'engagent, des passés et des précédents qui se convoquent et se récrivent, des "univers de possibles" qui s'affrontent, s'éprouvent ou se dissipent. Il s'agit là d'un ensemble d'éléments que les acteurs composent, avec lesquels ils composent, qu'ils véhiculent, et vers lesquels ils s'engagent. *Ou non...* Mais "à chaque instant", cela veut également dire que ces "choses" se jouent quelque part. Et rarement de façon désordonnée. Leur mise à l'épreuve se passe avec d'autres, face à d'autres, parmi d'autres, en contact avec d'autres, avec une ampleur, un "impact" ou, mieux, une portée plus ou moins variable, mais sans jamais s'extraire d'une trame interactionnelle et relationnelle...

On conviendra donc qu'un "destin" plus singulier de cette ressaisie collective peut se jouer

---

<sup>42</sup> Notons que comme pour faire trace des années de luttes, CVPT éditera fin 2008 un *bilan* de cette "histoire douloureuse" sous la forme d'un petit fascicule d'une trentaine de pages édité à 500 exemplaires.

ici, et que cette destinée nous enjoint à faire une brève "excursion" conceptuelle. Cette singularité tient en effet à un enjeu des plus centraux : considérer un phénomène social à l'œuvre dans sa positivité (*i.e.* l'essor d'un problème<sup>43</sup>), sans pour autant écarter du cadre de l'analyse ses trajectoires déconcertantes, s'agissant là aussi de phénomènes observables et, ajouterions-nous, bien souvent "observés" par les acteurs.

### *Un public troublé*

À la source de ce public, on trouve ainsi des formes de privatis émergentes du fait de leur empiètement par les débordements d'une activité privée<sup>44</sup>. Des idées émergentes car un premier niveau de difficultés réside dans le fait d'y porter attention, d'en prendre *conscience* ou non. Certaines conséquences peuvent en effet rester inapparentes tant qu'elles ne sont pas remarquées, tant qu'elles n'ont pas été portées à attention, ou encore tant que *l'alerte* donnée par des "Cassandra" (Chateauraynaud, Torny, 1999) - ou des "*jobards*" - ne prend pas. Il est ainsi toujours possible qu'une alerte reste "incroyable", ne "parle" pas ou reste encore transparente auprès d'acteurs assoupis, somnambules ou au "repos" (Breviglieri, 2008), que ceux-ci soient dépourvus de prises, que l'alerte passe complètement au travers ou à côté d'éventuels dispositifs de captations ou de relais, voire de certains acteurs collectifs (pour autant que ceux-ci et ceux-là existent). De façon similaire, ces prises de consciences peuvent être de faible portée, voire occasionnelles, notamment lorsqu'elles trouvent une régulation rapide dans une sorte de micropolitique du trouble (Emerson, Messinger, 1977). Elles peuvent alors être considérées comme bénignes du fait que le trouble puisse être résolu ou réparé avec une certaine aisance, ou du fait de l'existence de formes de solutionnement ou de traitement déjà institutionnalisées<sup>45</sup>. Elles peuvent encore faire l'objet d'une sorte d'"accommodement", d'"habituation", faire partie de façon plus ou moins durable du décor et ne demeurer qu'une source d'"exaspération" bruissante.

---

<sup>43</sup> Phénomènes que l'on qualifierait volontiers d'"observables". C'est ici convenir du fait que si des contradictions, toutes "structurelles" soient-elles, restent inaperçues, elles ne feront jamais problème. Pour être observés, les phénomènes ont, en général, à "se produire".

<sup>44</sup> Ici réside pour John Dewey le germe de la distinction entre public et privé. Cette séparation ne saurait souffrir d'aucun critère préétabli ou *a priori* de catégorisation, ni d'aucune limite "essentialiste" (Zask, 2003). Elle est un des résultats de l'enquête. Cette frontière ne peut être fixée qu'en fonction de l'observation des conséquences des activités sociales des uns sur d'autres, et de l'élan de régulation issu des conclusions de l'enquête.

<sup>45</sup> En repartant des travaux d'Erving Goffman, Robert Emerson et Sheldon Messinger (1977) proposent de porter le regard sur des situations troublées, et notamment sur ce que l'on pourrait désigner comme "voies de garages" qui permettent de dégonfler les problèmes. En ce sens, ils suggèrent de regarder tout particulièrement l'impact des remèdes disponibles sur la formulation et dans l'existence des problèmes ("The use of a remedy, while following from a particular definition of the trouble, simultaneously serves as a test of that definition" - 1977 : 123), s'appuyant en cela sur le séquençage proposé par Goffman pour rendre compte du fait qu'un fou devienne fou (voir le Chapitre "La folie dans la place" - Goffman, 1973).

"De cela", on en fait pour ainsi dire l'expérience tous les jours. Et "pour cela", *i.e.* pour qu'émerge un problème public, John Dewey évoque, à côté de l'affectation, la *durabilité* et la *persistance* de ces empiétements, assurant (voire "forçant") en quelque sorte leur découverte, ou mieux, leur prise en compte et leur mise en forme dans le cadre d'une enquête sociale en prise avec des conditions potentiellement problématiques qui se révèlent progressivement comme telles. C'est ici dire que pour exister, les problèmes publics ont à faire problème, et cela pour un minimum de "public". Les mises en forme qui en résultent accompagnent ces prises de conscience, lesquelles peuvent toujours aller de reformulation en reformulation, se traduire par des formes positives d'éducation, d'apprentissage, de sensibilisation, d'éveils, comme assurer la constitution et la mise en place, voire la réorientation d'actions collectives ou de dispositifs de captation, de relève ou de régulation.

Diverses façons d'envisager ces prises de consciences sont ainsi possibles, que ce soit par le passage de l'expérience à l'expérimentation (Zask, 2003) où le public se forme, prend une quelconque conscience de lui-même et enquête *sur les conditions de sa propre existence*, ou encore que ce soit par le lancement d'une alerte qui "suppose de "réveiller" des agents assoupis par le poids de la routine ou aveuglés par la "transparence" du monde ordinaire" (Chateauraynaud, Torny, 1999), etc. Ce qui importe néanmoins, c'est qu'elles prennent appui sur une situation problématique et "indéterminée" (Deledalle, 1993) qui finit par devenir *douteuse* en étant progressivement découverte. Pour autant, ce format englobant de "ce par quoi on est affecté" interroge également la préexistence de cadres publiquement "disponibles", de formes de "grandeurs" tantôt déjà-là, tantôt produites, mais qui permettent dans les deux cas de "saisir" ces empiétements et d'aller au-devant d'une problématisation et d'une régulation publique. Un *cadrage* du problème peut en effet sembler nécessaire, ne serait-ce que pour crédibiliser et porter son expression publique, sensibiliser, alerter, mobiliser, déployer et articuler une arène publique, entrer en "compétition" avec d'autres problèmes publics pour percer sur l'arène publique (Bosk, Hilgartner, 1988), assurer une publicisation sous les auspices de cette enquête sociale, laquelle peut très bien être tâtonnante, accidentée ou, parfois même, un temps suspendue, mais n'échappe jamais à la nécessité de s'enquérir de la réceptivité de tout un chacun dans sa *restitution* publique ("rendre public"). C'est donc *aussi* à l'épreuve d'une certaine "justesse" que le problème public prend forme, donne au public une certaine "conscience de lui-même", entrouvre un processus politique et l'installe à la genèse comme au portage de dispositifs de régulation.

Cette justesse n'est alors pas donnée *a priori*. "Les problèmes publics sont [en effet]

constitués dans des moments de mobilisation collective marqués par l'indécision, le tâtonnement, le désaccord" et ce n'est qu'"En se stabilisant, [qu']ils se muent en entités consistantes et acquièrent cette naturalité qui caractérise un rapport durable au monde" (Trom, Zimmermann, 2001 : 282). Les processus de cadrages peuvent alors ici apparaître comme une autre manière de parler d'ajustement aux/des conditions (participant par exemple de l'affinage de celles-ci, de l'affermissement de certaines prises), de produire du sens, de calibrer des interprétations et d'asseoir et installer à termes un "rapport durable au monde", "permettant de thématiser des situations vécues comme problématiques, de passer d'un "trouble" éprouvé à un "problème" constitué" (Trom, Zimmermann, 2001 : 282). De ce point de vue, envisager des stabilités ou, mieux, des formes de stabilisation du problème revient à profiler et cibler sur un principe de clôture de l'enquête, porteur d'une unification stable et durable, et concevoir un public "fort" qui se rend de d'une quelconque façon présent à lui-même. Le public, au sens positif et non passif, est alors à même de porter ses propres institutions de *régulation* et ne se limite pas à n'être que réactif (Zask, 2003) : il est *créatif*, ne serait-ce parce qu'il confectionne une situation problématique et que celle-ci est aux termes de l'enquête altérée pour donner forme à une *nouvelle* "unité" (Deledalle, 1993 ; Zask, 2003).

Ici, l'enquête préside donc à l'affinage de ce partage entre ce qui relève d'un "privé" et d'un "public", et balise de la sorte ce qui doit rester ou être placé (*ou non*) entre les mains d'une collectivité, ce qui doit être offert (*ou non*) à la nécessité d'une action publique, s'inscrire (*ou non*) en certains moments dans la visée commune d'un bien public, assignant une responsabilité ou une irresponsabilité. A travers l'enquête, il s'agit de s'enquérir de la possibilité de parvenir à un jugement "ferme et définitif", "garanti" dans les termes de John Dewey<sup>46</sup>, voire encore *indubitable*, que seule une future enquête *peut* et *doit* être en mesure de bousculer. En forçant le trait, on serait tenté de dire qu'un excès d'enquête serait à certains égards plutôt positif, s'il n'était pas parfois question pour l'auteur de ce risque d'errance du public qui, déboussolé, se cherche *indéfiniment* sans vraiment se trouver. D'où cette sorte d'impératif, pour que la démocratie garde une "bonne santé" (Zask, 2001), que l'enquête ait un *terme* et que celle-ci soit du coup sans cesse *reprise* : les résultats d'une enquête peuvent servir de précédents<sup>47</sup> ou d'hypothèses à d'autres. La stabilité des résultats, cette "assertabilité garantie" qui installe ce "rapport durable au monde", peut donc à l'occasion apparaître comme

---

<sup>46</sup> Que celui-ci soit croyance, opinion publique ou autre.

<sup>47</sup> Des précédents peuvent être convoqués, mais ceux-ci, comme le souligne John Dewey, ne sont que des hypothèses dans le cadre d'une enquête. Des cadres juridiques peuvent ainsi aiguiller une action collective et poser des limites entre ce qu'il est possible de faire, de dire, ou non (Cefaï, Lafaye, 2002). Toutefois, ils peuvent aussi être altérés, contournés ou détournés, nécessiter des ajustements contextuels, être retravaillés et asseoir de nouvelles "naturalités", etc., à travers par exemple la création de jurisprudences.

douteuse, mais ne saurait idéalement être déstabilisée que dans le cadre d'une nouvelle enquête.

Pourtant, si la construction des problèmes publics ne part pas de rien, la prédominance de certains cadrages n'épuise pas "totalement" la diversité proprement inchoative des troubles (tels qu'ils se présentent), ni les multiples thématisations confectionnées ou mobilisées *par ailleurs* par les acteurs - parfois de façon concurrentes - pour profiler un problème et aller au devant d'une quelconque régulation publique. Comme nous le verrons dans notre premier chapitre (notamment autour de la question des squats), une pluralité de manières de thématiser et cadrer un trouble peut en effet être fomentée (insécurité, immigration clandestine, gentrification, etc.) et un large éventail de troubles peuvent également être considérés et être progressivement articulés ou rapportés les uns aux autres<sup>48</sup>. En outre, nous avons évoqué l'éventualité que le basculement du trouble vers un format public (soit-il "convenable") ne soit pas toujours "automatique". Dans le même sens, on peut estimer que la *divulgation* de troubles par ceux qui en sont directement affectés en direction *a minima* de ce qui peuvent (ou en viennent à) constituer leurs "pairs" (pour aller dans le sens de l'essor du problème public), n'est pas toujours opérée et peut rester limitée. Cette divulgation peut en effet être "délicate", que le trouble reste difficilement "avouable", enrobé de préjugés (véhiculant par exemple des formes de racisme contre les Maghrébins, une lutte contre les squatters-clandestins, etc.), qu'il s'inscrive dans des rumeurs ("le propriétaire installe des squatters pour chasser les locataires"), ou du simple fait qu'il ne soit pas toujours aisé d'entrer en contact avec ceux que l'on ne *connaît* pas (d'où parfois le recours à certains répertoires d'action collective et dispositifs de sensibilisation). En d'autres termes, c'est ici flécher, en contrepoint de cette séquence idéale, sur la limitation d'une pleine saisie et formulation du problème, soulignant ici que cette "mise en public" n'est pas forcément mise en public de tout, et que, par extension, la prédominance de certains cadrages n'épuise pas *que* les formes plurielles d'engagement pouvant être mises au goût du jour et portées par une ressaisie collective, mais peut *aussi* susciter du désengagement (de "traîtres", de "dupes"... ) et des formes de distanciation (de "fous", de "jobards" ou autres "dé-traqués" - *i.e.* sans trac - qui "font de la politique", comme d'"incrédules", de "naïfs", d'"inconscients" qui par exemple ne savent pas qu'ils sont en train de se faire "virer"... ). En bref, il s'agit d'avancer vers une fragilité d'un tel processus.

---

<sup>48</sup> Certains troubles pouvant toujours dans de tels exercices apparaître comme impertinents et être recalés.

### *L'enquête continue*

Faire fonds d'un caractère de continuité inhérent à toute enquête (Dewey, 2003) revient alors à prendre en considération les rouages fragilisant le processus à l'œuvre. En fait, parler de fragilisation le concernant serait plus juste, pour autant qu'il s'agisse d'observer plus finement les entraves (que soulèvent régulièrement les acteurs et) qui les menacent, lui, tout autant que son plein essor. En se mettant donc en position de faire résonner une telle élucidation avec une pleine positivité des moments de "ressaisie collective", il s'agit de restituer toute son importance à la continuité d'un tel processus, *en ne négligeant pas ses trajectoires déconcertantes*. "Déconcertantes" car l'incidence majeure serait que le découpage privé/public qui résulte du processus d'enquête reste fondamentalement en sursis. Celui-ci est en effet d'autant plus précaire et instable que non seulement des formes de déni, parfois teintées de négationnisme, s'en mêlent et se manifestent, que non seulement des surgissements sont récurrents au point de déboussoler les coordonnées du problème tant bien que mal stabilisées, *mais aussi, et surtout, que les conditions problématiques s'évaporent*. Une telle fragilisation est alors en mesure de rendre compte d'une enquête qui n'ait pas vraiment de termes du fait même qu'elle doive, elle-même, être *continue*.

Parler d'une continuité de l'enquête sociale revient donc, du point de vue du problème public, à porter d'emblée attention à cette difficulté à maintenir durablement une définition spécifique, et à voir à l'œuvre une série de transformations, de reconfigurations et de bouleversements des "*façons de voir*". C'est par exemple tirer un trait sur cette possibilité de voir se cristalliser, tout au moins de façon "définitive", "cette naturalité qui caractérise un rapport durable au monde" (Trom, Zimmermann, 2001 : 282). C'est également, et par ailleurs, entrevoir une difficulté fondamentale à *maintenir* les termes d'une expérimentation (par exemple établir des jurisprudences), profilant alors la figure du "promoteur" et une série d'activités par lesquelles maintenir, *à côté d'un ownership*, l'existence même du problème, les consciences "éveillées" ou les engagements "résistants" (en distillant une série de rationalisations<sup>49</sup>), tendre vers et garantir autant que faire se peut un terme à l'enquête, là où tout retour (ou maintien) à un registre plus privé (par exemple par la négociation d'un relogement) altère la moindre portée et horizon de régulation.

Prêter attention aux travaux de Nina Eliasoph (1997, 2003, 2005) permet alors de progresser dans le sens de cette fragilisation. Il ne s'agit toutefois pas de s'inscrire exclusivement dans

---

<sup>49</sup> Voyant par exemple toute personne relogée comme une personne fragile ayant "cédé" aux "pressions" exercées par le propriétaire.

une démarche ethnographique centrée sur les formes d'évitements politiques<sup>50</sup>. Disons que ce qui nous intéresse renvoie davantage à la possibilité d'une évaporation de la question politique, qu'il s'agisse de son évitement, voire même parfois même de sa dénonciation publique ! Prise au sérieux, et toujours du point de vue du problème public, une telle évaporation aurait à son tour toute une série d'incidences déjà évoquées : une incapacité à sortir ou affermir un terme à l'enquête, une instabilité des coordonnées du problème, une désarticulation régulière de l'arène publique ou encore une faible portée ou un remaniement fréquent des horizons de régulation. Mais ces incidences ne sont pas les seules ! On peut par exemple envisager - non sans une certaine *extrémité* - que l'émergence d'un problème public puisse très bien être redevable du fait que le public ne se rende pas présent à lui-même et que cette fragilité puisse paradoxalement faire que "les choses tiennent" publiquement (pour un temps au moins). Cette émergence peut par exemple davantage s'étirer depuis une conquête extrinsèque de mouvements collectifs qu'à partir d'une enquête sociale inscrite sous les auspices d'une large ressaisie collective, voire encore, au détour d'une *casuistique*, davantage se travailler sur la base d'un discernement que sur celui d'un concernement<sup>51</sup>. Le "faire public" restant de la sorte sporadique (et potentiellement éprouvant), les termes de l'enquête ne sauraient être autres que provisoires, et les formes de ressaisies collectives resteraient toujours friables, précisément parce que les conditions problématiques se dissiperaient et/ou ne resteraient que potentielles, suscitant parfois quelques débordements (en poussant par exemple dans le sens d'une surveillance accrue de ce peuvent faire ou non les gens). Aussi, depuis un tel plan de fragilité, la question est de savoir ce qu'il reste de l'œuvre du public et de ce processus de rétablissement d'une nouvelle continuité. Quel peut être en effet le "lègue" durable et persistant d'une enquête qui, à défaut de pouvoir altérer ou impacter les conditions problématiques, devrait composer avec des conditions changeantes, fuyantes, potentielles sinon vaporeuses ?

Pour aller plus avant, on peut commencer par mettre en exergue trois points. Tout d'abord, le tableau des conséquences "négatives" défini progressivement par l'enquête n'est pas, en soi,

---

<sup>50</sup> L'auteur oriente en effet ses recherches "sur les conversations politiques telles qu'elles se déploient réellement, dans des groupes existants", ainsi que "sur la parole publique telle qu'elle circule et se temporalise dans les diverses provinces de la *vie quotidienne*" (Eliasoph, 2003 : 226, ns). Il s'agit à la fois d'éclairer "concrètement" la création de contextes discursifs propres à la discussion politique, de saisir comment se transforment d'un contexte à l'autre les "façons de parler" politique, et de prendre au sérieux le fait que "Les gens estiment que la conversation libre et ouverte est appropriée à certains contextes et pas à d'autres" (Eliasoph, 2003 : 228).

<sup>51</sup> A bien y réfléchir, c'est là une logique proprement pragmatique pour autant qu'il s'agisse de tirer vers une spécification et la cristallisation de substrats d'attention. Ce au regard de quoi, comme nous le verrons au chapitre 3, il s'agira aussi d'être attentif à l'équivoque que peut introduire cette casuistique (un cas n'étant ni une généralité, ni une exception).

fini. Il importe alors autant de voir comment ces conséquences en viennent ou non à être progressivement "déterminées" et "garanties", prises en compte ou repoussées, de pister les manières dont sont fixés les faits, bâtis des précédents, élaborés les pronostics, etc., que de voir encore, du fait même de leur précarité, la façon dont elles sont parfois dépassées ou retravaillées. Dans un deuxième temps, introduire une continuité n'autorise pas que nous écartions la conscience que peuvent avoir les enquêteurs des limites de l'expérimentation elle-même. L'inverse est même vrai pour autant que le doute soit toujours susceptible de rejaillir et (être parfois utilisé à dessein pour) déstabiliser une configuration, fragiliser certaines déterminations ou formes d'unification et, finalement, susciter une poussée si forte de l'enquête qu'elle peut alors réactualiser le problème public. Enfin, même à convenir d'une continuité, l'idée d'une pluralité du public n'est pas contredite, ni même contestée. Certes, "L'unanimité n'implique pas l'uniformité" (Zask, 2004 : 7). Mais il s'agit plus précisément de constater que ce pluralisme n'en est pas uniquement un de *principe*, qu'il reste à *la charge des acteurs* et recèle à l'occasion son propre lot d'*épreuves*, autant en mesure d'entraîner une poussée "fiévreuse" de l'enquête que d'accompagner sa progressive suspension.

Repartant, il s'agit donc bien de se demander dans quelle mesure la perspective d'une "inter-objectivation" (Zask, 2004), installant *via* l'enquête cette nouvelle "naturalité", n'est pas affectée par le fait que *ce processus en soit un de précisément continu*. Par cette continuité, c'est en filigrane reconnaître que le public (*a minima* les personnes affectées) ne se soulève pas d'un seul coup et que tous les "enquêteurs" ou les problèmes ne se manifestent pas en même temps, ni sur un nombre restreint ou limité de scènes (observables). L'enquête n'est également pas portée de façon linéaire, avec la même vivacité, la même intensité, la même ferveur, le même engagement, ni la même conviction. Pour ainsi dire, des pauses et des temps morts alternent avec des périodes de reprise et de poussée plus franche. De plus, divers enquêteurs se succèdent dans le temps, certains prenant la *relève* de prédécesseurs afin de poursuivre, relancer ou réorienter celle-ci. Ou non. Car la relève n'est pas toujours "assurée"... En outre, si des cycles d'inter-objectivation s'étirent depuis des formes d'empiètements "prélevés" ou/et "durcis" dans le cadre de leur problématisation progressive, ceux-ci peuvent - précisément - devenir "problématiques" et à leur tour être retravaillés comme faire l'objet d'une révision. Ce faisant, l'enquête ne cesse de se prendre pour objet d'attention et, à travers les épreuves qu'il peut lui arriver de traverser, de faire prendre conscience de ses propres limites comme de ses propres conséquences<sup>52</sup>. L'expérimentation

---

<sup>52</sup> Par exemple, faire face à une expulsion en se maintenant chez soi ou faire valoir ses droits amènent parfois à

demeure alors périssable, fruit d'une conscience limitée ou de sa faible portée, et se dépend parfois des conditions problématiques, qu'elle les ait d'une façon ou d'une autre impactées, ou que celles-ci, plus fréquemment, se dissipent.

Pour notre part, on notera, sur la base de notre investigation de terrain, que l'une des limites les plus flagrantes à cet exercice expérimental est *l'absence* de ceux qui pourraient s'y livrer ou y participer (il arrive en effet qu'ils disparaissent) et que celle-ci peut "*pousser*" le "public" à enquêter paradoxalement *sur ses propres conditions d'existence*". C'est là en effet une question qui surgit *incessamment* et de façon très concrète sur le terrain, autour par exemple des questions de "sensibilisation", d'éveil, de (dé)mobilisation, de déni, de l'apparition de rumeurs<sup>53</sup>, des "*sorties d'affaires*", du manque de "détermination", que ce soit à l'occasion d'une réunion publique désertée, d'une session de formation à destination des habitants peu fréquentée, du refus d'engager un procès pour opter pour un relogement, etc. Cette quête du public par lui-même est alors d'autant plus "obsessionnelle" que les épreuves qui le font revenir (ou qui le "rapportent"<sup>54</sup>) ont cette particularité d'être relativement *rare*s (si elles sont rares, c'est qu'elles sont évitées) : toutes les questions ne surgissent pas ou ne "prennent" pas publiquement et, la plupart du temps, elles couvent dans une "souterraineté", sont placées sous le sceau de confidences, pour sortir de leur retranchement et ne surgir que de temps à autre, sous des formes déroutantes, déconcertantes et bien souvent éprouvantes.

Du point de vue de l'enquête sociale, et sur la rue de la République, les difficultés ne proviennent donc *pas toujours* d'un propriétaire indélicat qui cherche à expulser massivement les locataires. Ou peut-être que ces difficultés en viennent à être d'autant plus centrales qu'il est parfois *aussi* question de savoir ce que ces derniers font de leurs droits, s'ils résistent ou non aux pressions, y cèdent ou choisissent délibérément pour telle ou telle raison de quitter leur appartement et d'opter pour un relogement. En outre, que les locataires subissent des pressions et qu'ils ne soient jamais tout à fait "*seuls dans leur cas*" ne suffisent pas à faire *exister* le problème. Encore faut-il qu'il y en ait d'une façon ou d'une autre *connaissance*, qu'un minima de divulgation entre "affectés" ait lieu, que ces problèmes qu'ils en viennent à

---

s'exposer à certains risques, comme voir le plafond tomber sur sa tête, même si cela constitue une occasion de saisir la justice !

<sup>53</sup> Si l'on prend par exemple comme base l'émergence de rumeurs, c'est bien, comme le souligne Tamotsu Shibutani (1966), depuis le prisme d'une absence de *fiabilité* de canaux d'information. La possibilité que les rumeurs soient récurrentes tout au long de la trajectoire du problème trouve alors une incidence toute particulière et mérite que l'on y prête attention.

<sup>54</sup> En filigrane, nous faisons ici allusion à la figure du "rapporteur", celui qui dévoile un réseau collusoire à des tiers, à une quelconque autorité, etc., ou se livre à ce qui a à voir avec une "délation". Nous aurons par exemple l'occasion de voir toute l'importance que revêt l'anonymisation de tels "rapports" ("*Mais il y en a qui...*").

former soient d'une façon ou d'une autre portés publiquement par les locataires (à travers un engagement, le lancement d'un procès, une apparition dans un article de presse). La difficulté à faire exister le problème provient donc fréquemment du fait que les habitants, eux-mêmes, "*ne se mobilisent pas ou plus*", "*n'y croient pas ou plus*", soient indifférents ou manquent de "*détermination*" et s'efforcent de maintenir leurs affaires dans un registre "privé". Mais, dans le même temps, c'est également parce que ces conditions d'inexistence en viennent parfois à être prises en compte que peuvent aussi se dégager de nouveaux agendas collectifs.

Des difficultés proviennent également du fait que les pouvoirs publics se tiennent à l'écart de toute intervention et ne se mettent pas en position de "to own" (ou "to disown" d'ailleurs – Gusfield, 1981) le problème sur l'arène publique. Campés sur une position proche du déni, ils rechignent par exemple à bousculer le rapport privé/privé qu'encadre le bail locatif pour s'inscrire dans une opération publique de réhabilitation, négligent les exactions des propriétaires, même "preuves à l'appui" ou suite à une décision de justice, et font leurs "petites affaires" dans le dos des locataires, repoussant toute question politique dans des mondes peu perméables à la publicité<sup>55</sup>. En outre, certains d'entre eux s'évertuent à dénoncer l'existence même de toute question politique, refusant obstinément de voir la "réalité" du terrain en face, fermant les yeux ou consentant à des "dommages collatéraux" pour mener la réhabilitation (en "*ne souhaitant pas voir la population maintenue sur place*" par exemple), même s'il leur arrive régulièrement, dans leurs sorties publiques, de tenter de dégonfler par le voile d'un discrédit une allégation ou une "*rumeur*" sans fondement, lancées par des "*agitateurs politiques*". En bref, ils ne s'inscrivent pas dans la "réalité" du problème.

D'autres complications, symétriques, peuvent enfin survenir dès lors que des "entrepreneurs de morale" (Becker, 1985) œuvrent, eux (et sans se limiter aucunement aux militants, pouvant par exemple s'agir de voisins, de proches, de connaissances, etc.), à bousculer le partage du privé et du public (côté "tout public"), en s'efforçant de peser par le recours à certains répertoires d'action collective pour interpeller et responsabiliser les pouvoirs publics, en "poussant" certains locataires à engager une action en justice, en opérant des intrusions vécues comme inconvenantes (en se mêlant des "affaires" de ceux-ci), en portant un jugement sur les actes d'untel ou untel, ou encore en rapportant certaines résolutions de problèmes aux démarches accomplies, là où il peut toujours apparaître que ceux-ci se soient résorbés d'eux-

---

<sup>55</sup> Par "petites affaires", nous faisons par exemple allusion à l'infléchissement "négocié" du volet social de la Convention qui accompagne l'arrivée de Marseille République, à la mise à disposition de ce dernier des contingents d'attribution des logements sociaux, etc. Il peut également s'agir de contraindre un bailleur social "affilié" à ne pas se pourvoir en justice pour rompre le compromis de vente contracté avec Marseille République.

mêmes<sup>56</sup>. Ces entrepreneurs distillent ce faisant des formes de *rationalisations* et assurent des formats de *dramatisation publique*, s'efforçant de maintenir et stabiliser certaines "*façons de voir*", calibrées autour du profilage et du prélèvement exclusif de certaines formes d'empiètements problématiques pour cheminer vers certaines scènes de l'arène publique.

Le "problème" peut donc tout autant provenir du fait que des "entraves" soient identifiées par les acteurs et limitent une pleine publicité, que du fait qu'il ait paradoxalement un statut de "public" (par exemple en affectant de toute part la "*liberté de pouvoir négocier*", du fait même de la polarisation des principaux protagonistes au cœur de la situation problématique). Ce au regard de quoi relancer en permanence l'enquête peut apparaître comme une "nécessité" pour garantir le maintien de sa publicité, d'une "pression" sur les pouvoirs publics, *mais aussi* comme une manière de composer avec ce plan d'érosion. Pour le dire autrement, il s'agit d'être attentif à une progression de l'enquête sociale qui travaille à faire bouger les lignes du privé et du public, mais dans l'élan d'une "usure" des plus *déliçates* à cadrer du point de vue de sa teneur "publique" aussi bien que "privée". Du moins tant qu'une épreuve ne "pousse" pas (au deux sens du terme) et ne finisse par faire bouger effectivement ces lignes...

### *Le lien à l'épreuve*

Une des questions à laquelle nous a tout particulièrement sensibilisé notre terrain réside autour de cette quasi obsession de "(re)faire le lien" en faisant exister publiquement les problèmes, *i.e.* qu'un "nous", affecté, se travaille et travaille, de "faire-part" en "faire-part", à l'essor et la stabilisation du problème public. Si ce "nous" demeure énigmatique, fluctuant et *a priori* peu évident à cerner<sup>57</sup>, on peut toujours considérer que ce qui met *en présence* du public, ou du moins ce qui le rend foncièrement présent et manifeste, ce sont les *épreuves* qui peuvent éclore et rendre ce lien *problématique*. A travers l'existence même de ces épreuves, il s'agit en effet de composer une communauté fondamentalement "imparfaite" (Tassin, 1991), aux prises avec une incapacité de ressaisir globalement "ce qui se passe", et tenue ce faisant de se remettre à l'occasion à distance d'elle-même.

---

<sup>56</sup> C'est le cas, par exemple, concernant un non-délivrement "généralisé" de quittances de loyers aux locataires (à l'occasion de ce qui était encore à l'époque une période de déclaration de ressources à la CAF). Il est ainsi arrivé que, pour expliquer la résolution de cette énième "*pression exercée sur les locataires pour les faire partir*" (un retard de loyer conséquent pouvant constituer une faute grave du locataire et entraîner un recours juridique du propriétaire pour dénoncer le bail et obtenir son expulsion), l'envoi des courriers avec accusé de réception par les locataires pour exiger la quittance se substitue dans sa "part publique" au simple remplacement d'ordinateurs volés par le propriétaire, *pourtant su de tous*. Nous reviendrons plus finement sur ce point un peu dense dans notre troisième chapitre.

<sup>57</sup> Indéniablement, le processus à l'œuvre produit du "nouveau" sur de multiples plans et niveaux de consistance (que des personnes se côtoient entre - ou comme des - inconnus, que d'autres nouent des relations plus combattantes, contractent des relations plus personnelles, se disputent, etc.).

Flécher sur ce "quelque chose de l'ordre du lien" - pour reprendre la formule heureuse d'Erving Goffman (1987) -, c'est alors, et d'une certaine façon, réintégrer pleinement les conditions d'inexistence du public à l'enquête (et accessoirement prendre au sérieux le fait que celle-ci puisse être en train de faire/défaire du "*social*"), depuis ce double pressentiment que "faire le lien résulte de cette possibilité de faire exister publiquement les problèmes"<sup>58</sup> et que là réside fondamentalement la fragilisation du processus. *Car faire le lien peut se comprendre comme faire exister publiquement les problèmes, mais aussi comme produire des "connaissances" (i.e. contracter du lien lors de rencontres).* D'où aussi cette idée que, pour se "(re)trouver", i.e. prendre conscience de lui-même et éclairer les conditions qui président à sa propre (in)existence, un public doit parfois se faire violence et bousculer certaines attaches préalables (Dewey, 2003). Seulement, si la communauté qui en résulte doit "idéalement" être composée de personnes *étrangères* les unes pour les autres (Dewey, 2003), il reste toujours *cette difficulté à penser une communauté avec celui que l'on ne connaît pas et qu'on n'aura pas à connaître* (Joseph, 2003)<sup>59</sup>.

De ce point de vue, voir se jouer autant que se problématiser la question du lien<sup>60</sup> suppose, dans les deux cas, de composer avec ce "faire public", par ailleurs central dans la séquence idéale restituant le plein essor d'un problème et portant l'articulation d'une arène publique. S'interroger sur la possibilité que "*les affaires de l'un deviennent celles de tous*" est donc tout à fait essentiel. Une telle interrogation suppose cependant de ne pas écarter trop vite ce qui, dans le même élan, viendrait "ramollir" ce "faire public". En effet, si les affaires de l'un sont toujours en mesure de concerner *quiconque*, elles ne sauraient - précisément "à ce titre" - concerner *personne en particulier* (ce qui a, de façon notable, souvent tendance à inclure *la personne directement concernée* !). Or, il est notable que les épreuves en mesure de rapporter le public ont cette particularité d'être *rare*s et soigneusement *évitées*, et le sont d'autant plus qu'elles font le plus souvent place à des *disparitions*. La fragilisation du "faire public" se traduit en effet par le fait que ceux qui *disparaissent* ne donnent plus de leurs *nouvelles*, évitant non seulement toute parole politique (faisant par exemple valoir publiquement un

---

<sup>58</sup> Renouant ici avec une intuition de Robert E. Park (2007) : du public jaillit du social, se forge des relations nouvelles, s'éprouve des plus anciennes, s'ouvre des formes d'hybridation, etc.

<sup>59</sup> Rapportant ainsi une figure bien connue de l'École de Chicago, *l'étranger* (Simmel, 2004a). On notera ici, non sans intérêt, le passage sur l'objectivité de l'étranger pour Simmel (2004b : 55-56), ainsi qu'une formule d'Alfred Schütz (2003 : 20) que l'on peut détourner à profit : "l'étranger est toujours un homme sans histoire". Le rapport à l'étranger, tout à côté de la notion d'épreuve, sont cruciaux pour soutenir dans le même élan l'idée d'une fragilisation du "faire public" et paradoxalement assurer, à un niveau plus "resserré", l'idéal de publicité.

<sup>60</sup> "Se jouer", pour donc renforcer et affermir un problème que des personnes auraient en commun. Et "se problématiser", pour - en retour - rapporter et fortifier l'idéal de publicité, faire (re)surgir le public et "actualiser" le problème.

relogement ; ou, dans une moindre mesure, justifiant d'une fragilisation sous quelques pressions), mais parfois aussi, de façon plus extrême, la moindre *rencontre* (pensons à un changement de trottoir, aux têtes qui se tournent dans la rue)<sup>61</sup>.

Seulement, c'est aussi parce que ces personnes sont *connues* que ces disparitions ne passent - paradoxalement - que rarement *inaperçues*<sup>62</sup>. D'autant moins inaperçues si ces disparitions finissent par être rapportées à une trame sociale (une "*sortie d'affaire*", une "*trahison*", etc.) et par trouver publiquement une quelconque teneur dramatique à travers les rapports dont elles font parfois l'objet. Si l'émergence publique d'épreuves est rare, objet d'évitements soigneux et soignés, ce n'est pas donc pour autant que ces disparitions sont *ignorées*. Et à y regarder de plus près, c'est plus sûrement dans cette vie souterraine que doutes, justifications, dénonciations, critiques, scepticisme, confidences, collusions ou arguments se déploient et se travaillent constamment, autour de *formes de liens* qui ne s'exposent que peu en public. Ceux-ci prolifèrent dans un "ailleurs", lors de certaines rencontres anodines, comme dans les "en aparté" de certaines messes basses, entre commérages, collusions et autres confidences entre connaissances. Bref, là où prend consistance le lien et où ce minimum de communauté en vient parfois à se cristalliser dans un "système de critiques profanes" (Goffman, 1968 : 393) et accompagner "un phénomène social émergent" (Joseph, 1998a : 42). Mais ce que nous dit en outre cette rareté, c'est que ce n'est que pour autant qu'un privé soit en retour fragilisé ou "envahi" par un "faire public" fortifié, qu'une épreuve peut prendre forme et consistance et trouver une portée à même de déborder les rationalisations et les "*façons de voir*" (débordement finissant par exemple par ré-éclairer un "relogement" comme le fruit d'une résistance et d'un choix mûri, et non plus comme le "délogement" d'une personne fragilisée par des "pressions"). En allant au-delà des formes d'évitement et de désengagement, en les bousculant, la manifestation d'une épreuve convoque et "rapporte" le public, et peut ainsi travailler à un concernement élargi et "rafraîchi"<sup>63</sup>.

Le faire public dégageant ainsi un "plus" de relation de façon concomitante à l'épreuve, l'intuition de Robert E. Park<sup>64</sup> trouve ainsi une dimension proprement politique (Schemeil,

---

<sup>61</sup> Notons que, pour Erving Goffman (1973), une infraction survenant entre personnes étrangères réinjecte un présumé de relation là où il ne devrait pas y en avoir, et nécessite une réparation. La réciproque n'est en revanche pas systématique : ne pas réparer de la relation avec des personnes connues (*i.e.* un évitement) *peut* (et seulement peut) faire problème, s'agissant le cas échéant de réparer une "absence", et donc du lien.

<sup>62</sup> Ce par quoi la "non-apparition" d'une personne inconnue fait toujours moins problème que la "disparition" d'une personne connue.

<sup>63</sup> Par exemple, à travers cette "*nécessité de renouer le lien*" avec ceux qui, connus, disparaissent suite à un relogement.

<sup>64</sup> "Ce que nous voyons dans la foule et le public, ce sont bien plus les processus par lesquels des groupes nouveaux se forment, mais ces groupes ainsi formés ne sont pas encore conscients d'eux-mêmes" (Park, 2007 :

1983). Elle intègre pleinement ce "programme public" de rétablissement d'une nouvelle continuité, bousculant des routines, des formes d'installation ou un savoir cumulé (préalable, "déjà-là" ou non). Qu'à partir d'un "faire public", une communauté en vienne à prendre peu à peu forme, elle traduit et problématise - en quelque sorte "en retour" - une prise de conscience du public par lui-même. Ce qui n'est qu'une autre façon de dire que produire des *connaissances* reste un trait constitutif de l'enquête, qu'il s'agisse de *problèmes* (politiques) susceptibles d'un quelconque "traitement" ou, un peu en marge, de *rencontres* entre personnes. S'il ne s'agit donc pas de s'en tenir "coûte que coûte" à des formes fermes et définitives d'ancrages d'une quelconque riveraineté, c'est bien qu'il s'agit de saisir ce "*problème de la rue de la République*" dans le cadre d'une ressaie collective qui se problématise à l'horizon d'un "nous" *s'efforçant* – tant bien que mal – de s'occuper d'un "nôtre" (Bordreuil, 2001)<sup>65</sup>. Mais le tout, avec en toile de fond une trame de "lieux publics" (Eliasoph, 2003 : 226) où pouvoir produire *des "connaissances"* et, *toujours dans un écart ou une marge*, contracter du lien<sup>66</sup>.

#### *Une quête de régulation ?*

Un dernier aspect du problème nous semble essentiel à considérer dans le sillage de cette enquête continue : la délicate stabilisation d'un horizon de régulation. La question reste en effet ouverte quant à savoir si "la mort du problème public" tient à ce qu'il a été entériné et résolu (les conditions problématiques ont été impactées), ou bien au fait qu'il a été résolu autrement, de façon décalée par rapport à l'arène publique (les conditions problématiques se sont évaporées). C'est alors avec intérêt que l'on peut revenir ici sur "La" scène centrale de l'arène publique, la *Permanence de la rue de la République*, où tout un chacun peut venir prendre et donner des "nouvelles", se tenir informé de "*ce qui se passe*", chercher de l'aide ou un conseil, etc. Celle-ci émerge en effet dans le droit sillage de la stabilisation du problème public et du profilage de l'horizon de régulation (au cœur de notre deuxième chapitre). Cette "permanence" - un terme beaucoup moins transparent au regard du processus considéré – occupe une place centrale au cœur de la trame de "lieux publics" autour de laquelle s'articule le problème. Elle constitue un espace d'exposition, de dramatisation ainsi que d'intensification collective des problèmes, où sur la base d'une exposition *en public*, des troubles sont

---

117).

<sup>65</sup> Il ne s'agit donc pas de choisir entre une approche exclusivement socialisante (qui verrait par exemple des "groupes" porteurs d'une action collective) et une approche proprement publicisante. Il s'agit plutôt de constater qu'il existe des tensions entre public et social, et que non seulement de celles-ci découlent différents niveaux d'assemblage et de collectif, mais également que la fragilité du processus tient en grande partie à ça.

<sup>66</sup> Élargir de la sorte le panorama revient ainsi à donner le change aux *rencontres* et à leurs scènes, tout en reconnaissant à leurs participants le sens de "prendre part à un public" (Cefaï, Pasquier, 2003 : 49).

rapportés, relevés, formatés en "cas" problématiques (non-entretien des parties communes, résiliation de bail, etc.), avant d'être orientés vers un horizon de régulation visant à créer un corpus de *jurisprudences* pour faire respecter le droit des locataires.

Afin d'"entrer dans cette permanence", nous nous proposons d'opérer un retour à une approche plus écologique en mettant tout particulièrement à l'honneur la notion de *relation de service* (Goffman, 1968 ; Joseph, 1988, 1995, 1998a, 1998b). Ceci étant, une telle entrée ne nous exemptera pas d'apporter un éclairage sur les blocages concrets rencontrés et de saisir la rareté des épreuves inhérentes à son déploiement *en public*. Car si le dispositif s'appuie sur un format de service, ce dernier reste des plus "*déliçats*" à mettre en œuvre (il ne s'agit pas de passer en force). Idéalement, en effet, ce type de relation suppose qu'un client place une pleine *confiance* dans les compétences de l'agent pour résoudre le problème qui l'amène : confiance dans la compétence technique, mais également dans son diagnostic, son intégrité, son détachement, sa discrétion, etc. (Goffman, 1968). Le déploiement de la relation de service couve ce faisant le potentiel de porter un sérieux coup de frein au principe moteur de l'enquête que constitue le doute (et autres incompréhensions ou malentendus), d'autant plus s'il s'agit de produire des preuves (des traces écrites et datées etc.) pour s'inscrire par exemple dans un horizon judiciaire<sup>67</sup>. Soutenir la publicité de cette activité suppose en outre d'en rester en deçà de tout "contrat" (Joseph, 1988), par ailleurs essentiel au format du service (sous la forme généralement d'"honoraires"), pour s'en tenir à une simple *invitation* à suivre des prescriptions (par exemple ne pas parler à son propriétaire et recourir à l'écrit dans les échanges que l'on peut avoir avec lui) et de précautions élémentaires (venir à la permanence, se munir de tous les documents nécessaires comme le bail, un courrier reçu ou envoyé, etc.) *valables pour quiconque*. Ce suivi ne saurait dès lors s'accomplir qu'au présupposé d'un *engagement* volontaire et délibéré du locataire, qui, s'il est souvent loué après coup comme "exemplaire" (voire même célébré en cas de "victoire" juridique), ne saurait plus en amont qu'être "encouragé" ("*si vous voulez qu'il y ait des suites*"), et plus difficilement contraint<sup>68</sup>. Toute

---

<sup>67</sup> La confiance dans la parole du locataire est toute relative pour autant qu'elle soit renvoyée à la production de traces ayant une valeur légale. A l'horizon du juridique, le témoignage est en effet pressenti comme n'ayant aucune valeur probante (Dulong, 1998), pouvant toujours s'exposer à une réversibilité de la plainte ou se trouver affaibli par un "parole contre parole".

<sup>68</sup> Le "*courage*" des rares personnes qui "*se sont senties d'y aller* (au tribunal)" est ainsi souvent loué. Ceci étant, le solde des procès engagé *par les locataires* est des plus faibles. D'une certaine façon, ce « courage » souligne aussi, en retour, le fait que s'engager revient toujours à consentir à une sorte de "sacrifice" (qu'il s'agisse de résister à une pression avec un toit qui menace de s'effondrer, de subir de plein fouet les conséquences d'un chantier ou de perdre la possibilité de disposer de ses propres droits pour établir une jurisprudence). Ce point demeure toutefois parfaitement intégré par les promoteurs du problème, la création de jurisprudences ne nécessitant pas des centaines de procès, mais seulement que quelques locataires, "résistant" aux "pressions" et en situation de pouvoir le faire, se dévouent.

expression d'un pouvoir discrétionnaire<sup>69</sup>, tout manque de discrétion vis-à-vis des autres affaires privées du client (notamment celles pouvant porter atteinte à l'accompagnement "engagé", manifestant ou perçant un réseau collusoire sur la base de "renseignements" obtenus par ailleurs, etc., ou une quête d'information concernant une disparition) y sont en effet déplacés et peuvent à ce titre se voir sanctionnés...

Etant alors question de difficultés à entrer pleinement dans une *relation* de service, à tirer vers l'horizon de régulation, on comprendra toute la gravité que recouvre un tel pouvoir, sanctionnant (positivement et négativement) cette possibilité que "les affaires de l'un soient (ou non) celles de tous". Et il est à plus d'un titre remarquable que les sanctions négatives adressées au client soient des plus *rare*s, se jouant souvent de *tact* (Bordreuil, 2007). Il en va par exemple des réprobations de l'agent pouvant cibler le non-respect de certaines prescriptions par certains locataires, qui laisse la plupart du temps place à cette possibilité de voir "*ce que l'on peut faire*" pour "*recupérer une situation*", et de composer ainsi avec une "*fragilité*" des personnes (RMI, personnes âgées, arriéré locatif, etc.) ou leur "*fragilisation*" sous les "*pressions*" du propriétaire (chantier, menaces, intimidations,..., voire parfois même l'engagement d'un procès par le propriétaire)<sup>70</sup>. Dans une autre mesure, cela concerne aussi les critiques des clients (venant par exemple sanctionner une piètre qualité du service, le manque de suivi ou de soutien, etc.) qui sont, elles aussi, des plus exceptionnelles. En fait, la *rareté* de ces diverses *épreuves* trouve déjà un écho plus dramatique avec les *disparitions de personnes connues* (par exemple à travers les *rapports* de tiers "bien renseignés") qui, "*se faisant - dès lors - avoir*", révoquent cet "accompagnement" parfois apparenté à une "croisade morale" (Becker, 1985). Toutefois, cette dramatisation reste sans commune mesure avec le séisme que provoque le surgissement de l'épreuve elle-même : celle-ci fait aussitôt céder certaines digues (porter une reconfiguration, disparition à son tour d'un agent un peu trop "borné", "meneur" et "envahissant", etc.) et accompagne, dans une épaisseur toute relationnelle, un travail politique pour "renouer le lien". Car ces épreuves ne surgissent que lorsque ces réprobations sont *adressées* (par exemple pour engager un procès, ou suite au percement d'un réseau collusoire autour de la négociation secrète d'un relogement, etc.), s'agissant alors pour la personne se voyant prise pour cible d'inviter *quiconque à se mettre à sa place*, à se décentrer, à faire preuve de compréhension et à aller vers un monde plus large (Mead, 2006). Autrement dit, le jaillissement de l'épreuve borde une question politique, à la

---

<sup>69</sup> Même si la fermeté n'est pas toujours de mise et que des recours existent, on peut ici penser aux radiations parfois opérées par les agents du Pôle Emploi.

<sup>70</sup> Ce qui se traduit souvent par une nécessité de "renforcer" le soutien et le suivi auprès de ces personnes.

saisie d'un "avoir part" plutôt qu'un "prendre part" (Rancière, 1998), contrevenant à la possibilité de *disposer pleinement de ses propres droits*.

De telles encoches, sur lesquelles nous reviendrons de façon détaillée dans notre troisième chapitre, rapportent de la sorte une culture civique de l'évitement politique au creux même d'une culture des problèmes publics. C'est là une invitation à considérer la portée politique attenante à notre hypothèse - pour en revenir à elle - d'une continuité de l'enquête en prise avec des conditions problématiques pour le moins "fuyantes" et peu assurées, ainsi que cette difficulté à porter des institutions de régulation. Indéniablement, une vitalité souterraine fait entrave à la difficulté de "pouvoir faire sens de concert et de faire un public" (Eliasoph, 2003). Pour autant, si elle laisse place à la force des coagulations placées sous un régime plus privatif, c'est-à-dire se défiant de l'offre d'affiliation publique, elle le fait dans un contre champ qui ne cesse de border cette scène centrale cherchant (et parvenant à l'occasion) à "faire sujet politique". Là où, donc, le problème est susceptible de s'actualiser, où l'on vient prendre ou donner des informations, de ses "nouvelles", déposant ailleurs rumeurs, préjugés et autres "nouvelles improvisées" (Shibutani, 1966). En bref, vers cet espace nodal où "la rue de la République", pour ainsi dire, travaille à se retrouver pour le meilleur et pour le pire en présence d'elle-même. Mais c'est finalement *aussi* parce que ces coagulations privatives peuvent rester en dette de cadrage du point de vue de leur teneur "publique", que l'on peut s'attendre à ce que la dimension proprement politique et problématique du lien finisse par être définitivement repoussée, et à ce que le public finisse, lui aussi, par se rapporter définitivement à autre chose qu'à lui-même. Une telle fragilisation ne saurait dès lors plus que laisser entrevoir un unique terme au problème public (sur lequel nous reviendrons en conclusion de cette thèse) : la suspension de l'enquête, *i.e. l'évaporation du problème public*.

## **Enquête sociologique et "enquête sociale "**

### *De l'enquête de terrain au terrain d'enquête*

*"On ne peut pas s'en tenir à des approches "macro" qui font des mouvements sociaux des partis ou des entreprises qui atteignent des objectifs dans les arènes législatives, de la négociation ou de la justice : il faut retrouver les intuitions des auteurs de Chicago et étudier finement dans des micro-arènes de la vie quotidienne comment ils instaurent un ordre public et les règles de ce qui y est acceptable" (Gusfield, 2003 : 66).*

Une originalité vient d'emblée éclairer l'approche de notre travail : *notre présence sur le terrain d'enquête préalablement à notre enquête et au problème public !* La chose peut

sembler douteuse, et sans doute l'est-elle, dès lors qu'elle est prise comme une revendication ou qu'il s'agit de faire valoir une méthodologie permettant de déceler l'émergence d'un problème public. Notre ambition se veut toutefois plus réservée et vise plutôt à préciser l'incidence méthodologique qu'une telle présence recouvre : celle de ne pas se donner un terrain d'enquête, mais plutôt d'enquêter, tout au moins au départ, sur sa potentialité émergente. Il ne s'agira ici que d'apporter quelques éclairages liés à cette présence "préalable", relatifs *aux* modalités de restitution qui président à notre description, ainsi qu'à notre propre position d'observateur, l'émergence du problème public ayant davantage été *observée* que *retracée*.

Partant, il est alors opportun d'écarter d'emblée, nous concernant, toute forme de connaissance préalable liée à un quelconque "destin" biographique personnel qui nous aurait amené à croiser d'une façon ou d'une autre notre terrain d'enquête. De même, il nous semble important de préciser que le "problème", lui-même, ne nous y a pas amené. Nous n'avons par exemple pas décidé de travailler "sur" le problème de la rue de la République, à partir de quelques intérêts scientifiques éveillés par des échos dans l'espace médiatique. En fait, nous ne disposons que de bien peu de prises initiales et c'est précisément cette carence qui nous conduit à hisser cette présence préalable à la hauteur des enjeux d'une thèse.

Si l'on doit alors situer un point de départ ou d'entrée, c'est autour d'une consigne simple liée à notre travail exploratoire de DEA. Loin de former un cadrage définitif, celui-ci ambitionnait alors la mise en place et la stabilisation d'une problématique de thèse : déployer une veille fine, pister et suivre toute mobilisation venant à éclore en contre-point d'une quasi inexistante participation "citoyenne" dans le cadre du projet Euroméditerranée<sup>71</sup>.

Thématique "en vogue", il s'agit alors, en caricaturant le propos, de partir d'un projet étatique d'aménagement tombant d'un "haut" vers un "bas" et *a priori* plus ou moins porteur vis-à-vis de ce questionnement. Les éventuelles vagues et remous suscités par ce projet, ainsi que la place laissée à d'éventuelles expérimentations et autres dispositifs de mise en contact avec le public, sont alors au cœur de notre attention. Seulement, la difficulté auquel nous a confronté ce terrain est que les écumes sont rares, voire aussi inexistantes que les dispositifs de participation. Le projet ne produit que peu de vagues et les épars dispositifs de consultation ne semblent pas rencontrer un public. Le niveau de participation sur l'échelle de Sherry R. Arnstein (1969) semble particulièrement bas ! La déception est ainsi de mise, nous donnant bien peu de grains à moudre. Seule la question de l'*empowerment* reste alors en suspens, à travers la constitution et l'apparition de nouveaux groupes d'acteurs qui trouvent une scène - parfois une raison - d'"exister" et d'investir un espace politique

---

<sup>71</sup> Voir Annexe 5.

dans les rares fenêtres publiques ouvertes par le projet. Ceci permettant alors d'ouvrir d'autres questions dans son sillage, comme savoir comment se déploie ou non un impératif de participation ou encore ce que la participation fait à/de la citoyenneté, etc.

Or, ces questions, nous ne pouvions pas vraiment nous les poser durant notre DEA. Car déjà faut-il que les temporalités respectives s'accordent, *i.e.* que, dans le temps de l'enquête de terrain, il y ait ne serait-ce qu'une seule réunion publique ! Ce qui n'a pas été le cas. A cela s'ajoute qu'il faut aussi parvenir à se déprendre de l'idée que les concertations sur des micro projets en "kit Ikea" scénarisés ne visent pas le seul repérage d'acteurs (auquel nous nous livrions nous-mêmes) et que les "choses" ne se négocient pas "par ailleurs", notamment lors d'entrevues où les rares collectifs sont reçus par l'EPAEM, laissant ainsi à la concertation une mince possibilité d'influer sur des aménagements, d'une futilité d'ailleurs régulièrement dénoncée sur les registres de concertation ou d'enquête publique, comme le positionnement des arbres, de la voirie, des trottoirs, du type de lampadaires ou de plots ! Car comme le souligne plus tard un représentant de l'EPAEM : "*Une réunion publique, cela se prépare*" ! Surtout s'il s'agit de répondre aux "attentes" et arguments des rares acteurs rencontrés préalablement aux réunions, lorsqu'il ne s'agit pas uniquement de répondre d'une simple contrainte juridique en matière de participation, à travers le fameux article L 300-1 du *Code de l'urbanisme*<sup>72</sup>. L'intérêt général coule de source, ou plutôt du label d'Intérêt National et du CIADT.

Aussi, formulé en 2004, à l'issue de notre DEA, le pari initial de la thèse est donc de miser sur *l'émergence d'une mobilisation* en mesure d'accrocher plus ou moins directement le projet Euromed, d'attendre en quelque sorte qu'un terrain d'enquête se forme. Si le potentiel est là, couve, dans l'attente d'un "on ne sait pas trop quoi", la consigne est, elle, de mettre en place une veille serrée sur le périmètre de l'opération, avec pour objectif de pressentir l'apparition du moindre *problème*. Précisons en effet que notre objet n'est alors pas centré sur les formes de cultures civiques ou d'évitement d'une parole publique (Eliasoph, 2003), mais plutôt sur l'émergence d'un problème public. Or, pour pouvoir approcher et toucher ce potentiel, il faut être en mesure de repérer ces interstices où saisir à vif et documenter cette émergence, là où donc peut couvrir un problème *potentiel*, dans une sorte de bouillon primitif, de magma, etc.

L'organisation d'une veille suppose alors, tout au moins au départ, de se centrer sur ce qui peut, en ce temps-là, frémir, libérer une montée en attention, faire l'objet d'une publicisation, depuis une incubation dans des coursives souterraines où des ondes bruissent et prolifèrent comme "rumeur", sans pour autant gagner leurs lettres de noblesse publique. Ce qui plaide en

---

<sup>72</sup> Qui impose, pour faire simple, la mise en place d'une procédure de concertation (sans en préciser les termes) concernant toute modification portée au Plan Local d'Urbanisme.

ce sens, c'est déjà qu'une cause ou un problème public se construit, ou du moins répond d'un processus de définition collective (Blumer, 1971, 2004). Aussi, cette veille s'est dans un premier temps axée sur la mise en place d'une veille médiatique et d'un travail d'archives, visant à constituer un premier corpus centré sur les thématiques abordées et les acteurs collectifs impliqués. Implicitement, c'est ici faire confiance aux acteurs, notamment aux militants, et à leur "réflexe" de poser les problèmes sur la place publique<sup>73</sup>. En effet, "*faire faire un article*" apparaît souvent comme un moyen efficace de faire bouger les hommes et femmes politiques, de les responsabiliser (de "*ne rien faire*") concernant les problèmes toujours "légitimes" que rencontrent ceux qui en sont affectés. Suivre cette piste, c'est par conséquent entrer dans l'optique d'une construction d'un problème public. Mais cela ne forme qu'un premier repérage. Accéder à la publicité et y porter une cause ne sauraient uniquement être envisagés comme une manière de faire pression ou levier sur les politiques. Publiciser un problème est une toute autre affaire : il nous faut avoir en tête, avec David Snow (2001) et Joseph Gusfield (1981), que ces tentatives d'accéder à la publicité sont aussi cadrées ou dramatisées, et donc porteuses de sens, malgré le fait que, plus en coulisse, cela soit souvent réduit à des téléguidages dans un jeu pesant d'adversités "politiques".

Cette veille nous a également conduit à assister à une myriade de réunions, de tout ordre (publiques, associatives, etc.), ainsi qu'à consulter les registres d'enquêtes publiques "consultables" et les cahiers de doléances des rares concertations imposées par l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme. Une veille scientifique s'est en parallèle axée sur la littérature "locale" et quelques travaux de littérature grise, dans l'espoir de dégoter d'éventuels "précédents", "acteurs collectifs" ou "thématiques". Divers travaux (Fournier, Mazzella, 2004) ont ainsi porté sur la rue de la République et nous ont permis d'appréhender une profondeur historique de cet *espace urbain*. Outre les divergences de perspectives et le fait que nombres d'entre eux soient parfaitement bien "intégrés" par les acteurs du terrain, ils ont néanmoins éveillé en nous une interrogation. Réalisés à la fin des années 1990, ceux-ci ne laissent en effet guère entrevoir "ce qui se profile", si ce n'est à travers l'éclairage d'un discours généralisé de "déclin" de la rue (rapporté quelques années plus tard à un changement de stratégie dans la gestion de leur patrimoine par les propriétaires dans la perspective de la réhabilitation décidée par les pouvoirs publics), ou encore à travers la brève évocation de rumeurs "racistes" d'éviction d'une population "légitime" par l'arrivée d'une population maghrébine aux cours des années 1990. Ce travail de veille a également été complété par de

---

<sup>73</sup> "Il n'est pas de militantisme sans la recherche de rendre publique l'action ou la cause défendue" (Ion, Franguiadakis, Viot, 2005).

longues promenades sur le périmètre, dans un premier temps, pour le découvrir, puis, pour tenter de positionner par exemple le modèle des cercles concentriques d'Ernest Burgess (2004), de repérer les zones potentielles de "dépression", les zones peuplées, de projeter les futurs travaux pour en pressentir à travers notre propre sens commun les impacts potentiels. Ces promenades ont également été l'occasion de prêter attention aux affiches militantes placardées ici et là, et de glaner quelques informations lors de brèves discussions. Tout ceci nous a permis de dresser une première cartographie des acteurs, des thématiques portées et de leurs aires d'influence dans le quartier que nous avons restitué dans notre mémoire de DEA.

Cette veille s'est également traduite par une série d'entretiens de défrichage à vocation purement exploratoire. Certains ont été totalement informels, s'agissant par exemple de discuter avec des commerçants ou des personnes rencontrées dans des bars, à partir d'une petite série de questions posées et réajustées au gré de nos rencontres. D'autres ont été davantage exploratoires et menés auprès d'acteurs repérés dans la presse locale et vers lesquels nous nous sommes rapprochés. Ces entretiens-ci ont été dans l'ensemble plutôt "compliqués", voire même "ardus", les revendications s'ancrant tellement dans une quotidienneté qu'il n'est pas simple pour l'interviewer qui "débarque" de ne pas passer pour un "abruti" (culturel) ! Néanmoins, cette brève campagne nous a permis de nous rendre compte que ces acteurs "collectifs" (souvent connectés aux syndicats) émergent de façon éphémère (pour quelques semaines tout au plus) autour d'une question ponctuelle, sur un mode "combatif" vigoureux, avant de subitement périliter. D'une certaine façon, leur multiplication et leur breveté fléchent sur un état "larvé" et pré-public de ces revendications et autres protestations qui restent pour certaines à fleur de peau. Aussi, cette vie quotidienne et cette vie souterraine annoncent indéniablement la couleur : il apparaît essentiel de s'équiper de certains "matériaux de sens" (Gusfield, 2003), ceux-là même qui ne font pas "sens" pour un "étranger". Ne pas en rester uniquement à une veille "publique" et entrer davantage dans ce "close to home" (Eliasoph, 1997) s'imposent comme une nécessité pour une ample enquête à venir. Ceci étant, certaines thématiques, certains collectifs, voire même certains individus ont alors pu être approchés : collectif de riverains, associations de copropriété, Comités d'intérêt de Quartier (CIQ), problématique du logement, de l'aménagement, de l'insécurité, des espaces verts, des jardins d'enfants, de défense d'une église menacée par les projets Euromed, etc. Un travail bien utile car si quasiment toutes ces mobilisations "spontanées" ont disparu, il est notable que le petit monde des meneurs est, lui, toujours "actif". Ces acteurs gravitent de "combats" en "combats", qu'il s'agisse de mouvements sociaux ponctuels, ou encore

d'engagement politique. Si bien qu'au final, de ce milieu, nous pouvions espérer un surgissement, mais sans être encore sûr de savoir lequel, ni sa provenance.

C'est alors à l'occasion de l'une de ces promenades, en empruntant la rue de la République, dont la réhabilitation est inscrite dans le projet Euromed, que nous avons croisé ce qui deviendra par la suite notre terrain d'enquête. D'une certaine manière, l'"hospitalité paradoxale" de cet espace public urbain (Bordreuil, 1998, 2000) n'y est pas en reste, tant il contraste avec les autres quartiers de l'arrondissement et du périmètre Euromed<sup>74</sup>. La rue de la République apparaît alors comme un espace où divers mondes sociaux (Strauss, 1992) se croisent, se côtoient, s'ignorent et se tiennent à distance. Elle apparaît également comme une marche (au sens féodal) au sein des fiefs et bastions que constituent les quartiers du Panier ou des Carmes<sup>75</sup>. C'est ainsi lors de l'une de ces occasions d'arpenter cet espace que notre regard s'est posé sur une affiche jaunie et à moitié arrachée, placardée sur une entrée d'immeuble et dénonçant des *"problèmes d'hygiène et de sécurité dans les immeubles"* délibérément organisés par les propriétaires et le maire. Nous ne nous doutions alors pas qu'il était question de squats ! Des discussions avec les commerçants, aux chiffres d'affaire en chute libre et facilement "interpellables" dans leurs magasins désertés, renforcèrent très vite cet intérêt pour ces "volets fermés" qui nous sont alors montrés du doigt, mais qui, jusque-là, ne nous avaient pas sauté aux yeux. C'était également croiser les discours stigmatisants relatifs à cette "invasion" maghrébine faisant partir les "anciens" habitants. Questionner les commerçants, dont les plus réceptifs sont les plus anciens d'entre eux, revenait alors à interroger ceux qui ont pignon sur rue et côtoient quotidiennement certains habitants. Ce sont eux qui nous ont fait lever la tête pour constater ces volets fermés et pressentir de façon intuitive que "quelque chose se passait". Le nombre de commerces aux rideaux baissés ou des visites improvisées derrière les façades pour y découvrir l'état des immeubles, ont permis de sentir, de façon plus certaine encore, que "quelque chose se tramait" et que la rue se vidait. Aussi, cette démarche nous a permis de ne pas rester longtemps la "tête en l'air". Avec ces "volets fermés", c'est alors la question des squats qui se profile, et dans son sillage, le prisme de la gentrification.

Mais pour l'heure, rien de tel encore. De ce "rien encore", nous en avons fait une expérience assez remarquable, lorsque fin 2003, au cœur de notre veille, nous avons établi un tout premier contact avec l'association Un Centre Ville Pour Tous, "futur" propriétaire

---

<sup>74</sup> A titre indicatif, on peut se livrer à une comparaison (très) sommaire avec le quartier du Panier. Sur la rue de la République, on y croise par exemple plus de Témoins de Jehova et beaucoup moins de femmes en pantoufles et en pyjama...

<sup>75</sup> Voir Annexe 4.

(*ownership*) du problème qui luttait jusque-là contre la "reconquête" du centre-ville par la réhabilitation, notamment à Belsunce et à Noailles. En suivant en effet une piste "relationnelle" de notre directeur de thèse, notre approche visait à "prendre la température" et à sonder dans quelle mesure l'association était "sensible" au projet de réhabilitation en cours sur la rue de la République ainsi qu'à la thématique gentrifiante qui y bruissait. De par son action sur les PRI affectant le "centre-ville marseillais", CVPT apparaissait comme un bon "candidat" pour catalyser une éventuelle ressaisie collective et, de façon notable, nous n'étions alors - sans le savoir - pas le seul à entrevoir la pertinence de cette candidature. Mais il est toujours plus inconvenant de chercher des explications concernant une *non-intervention*, que de venir *en solliciter une*. Le "donneur de leçons" fut donc logiquement éconduit ("*Vous n'avez qu'à vous en occuper, vous !*") alors que dans le même temps CVPT engageait son entrée en scène et que, neuf mois plus tard, l'affaire finissait par être lancée. L'alerte répétée d'une habitante avait en effet fini par passer auprès de l'association, les premiers collectifs d'habitants se constituaient, les notables du quartier, repérés pour certains, pointaient le bout de leur nez, la presse nationale se saisissait de l'affaire... Le problème de la rue de la République s'emballait de la sorte et prenait forme autour de la menace d'une expulsion massive des locataires.

Alors en quoi "être avant" détermine un type d'incidence particulière ? Une des lignes de force de notre enquête repose sur cette contrainte d'avoir observé cette émergence à travers notre veille, sans *a priori* sur ses origines, son sens ou sa portée. L'incidence est ici essentiellement méthodologique : notre méthode d'enquête ne se borne pas à retracer le cours des choses selon une unique logique de *prélèvements a posteriori*. Ce processus a pu au contraire être *observé*, à travers une attention d'emblée centrée sur les activités, les épreuves, les distributions de responsabilités, les portées entrouvertes, les passés convoqués, etc. Dès le départ, nous ne nous sommes pas mis en posture d'objectiver un problème social, d'éclairer des déterminants ou d'aller à la rencontre d'une simple action collective. Nous nous sommes plutôt attachés à accrocher et suivre un processus d'enquête, en restant sensible à l'articulation potentielle d'une part publique et à une dynamique de définition collective. En d'autres termes, à essayer de repérer et de porter attention aux activités qui participent de l'émergence d'un problème public, confectionné au gré des rencontres et des commandes normatives qui, *chemin faisant*, tentent de canaliser son émergence publique.

Cependant, il fallait aussi composer avec toute une série d'activités peu "visibles", souvent le fait de personnes isolées en quête de "preneurs" à leur alerte, se lançant dans des procès, des

pétitions, discutant du problème, etc. A ce stade de gestation du problème, beaucoup de ces activités restent en effet discrètes. Certains discours demeurent également difficiles à publiciser, tant parfois ils sont parsemés de préjugés. Le plus souvent, ces tentatives d'alertes et de publicisation butent encore sur d'autres problèmes (Bosk, Hilgartner, 1988). C'est le cas par exemple de la question des squats avec celle de l'immigration clandestine. Néanmoins, ces activités souterraines font aussi partie de notre enquête et, pour celles que nous n'avons pas pu "accrocher" à travers notre veille, qui n'étaient pas visibles ou observables, nous avons été contraints de les retracer *une fois le problème émergé*.

Ce travail préliminaire nous a ainsi permis d'entrer de plain-pied dans cette vie souterraine. Les diverses directions empruntées, le recensement de mobilisations et d'actions collectives potentielles, etc., nous ont aidé à décrypter une *période muette* (Chateauraynaud, Torny, 1999) et à nous sensibiliser à une multitude de problèmes portés dans le quartier, sans préjuger d'aucune prévalence ou possibilité d'émergence. Car même si une première visite de la rue par CVPT, des rencontres avec les habitants ou avec Euromed sont réalisées au printemps 2004, rien ne laisse *a priori* présager du prochain emballement en septembre 2004. Les choses auraient très bien pu en rester là, dans cette sorte de latence pré-publique. Mais "prenant" publiquement, cela nous a offert la possibilité d'observer sa carrière et sa trajectoire, tout autant que de mettre un pied dans cette vie souterraine. C'est en ce sens précis qu'être là "avant" situe un intérêt heuristique : parce que cette présence permet de documenter certaines des activités qui accompagnent l'émergence du problème public.

On serait donc tenté de dire les choses de la façon suivante: *l'"enquête de terrain" précède ici le "terrain d'enquête"*. L'ouverture et la délimitation de ce terrain d'enquête ne sont pas de notre seul fait. Il est pour part aussi l'œuvre de l'"enquête sociale". Il est d'ailleurs notable que le terrain d'enquête, une fois formé, offrait aussitôt une place beaucoup plus "accueillante" (et ses ressources) aux recherches dont il a été l'objet. Au point de parfois menacer leur objet ! Remettre à distance les "autorités" émergentes ou temporaires (Becker, 1985), et se prémunir du sens commun en gardant un minimum de distance devient alors un impératif pour ne pas se faire absorber ou "balader" par le terrain. Il arrive parfois que trois articles dans les médias nationaux suffisent à certains chercheurs, par ailleurs d'une certaine autorité, pour rabattre dans leurs publications ou leurs interventions le problème de la rue de la République à une "simple" gentrification, sans que ne soit menée aucune enquête de terrain ou pris un minimum de distance critique ! Cependant, il est fréquent aussi que cette distance critique ou quête de réflexivité soit régulièrement dénoncée comme un excès de relativisme,

parfois comme une forme de déni, et suscite de vives "incompréhensions". C'est ici dire avec John Dewey (1993) que l'on ne manipule pas seulement des données brutes : en les prélevant, en les produisant, en les manipulant dans le cadre d'une activité de recherche, on impacte également le terrain.

### *Le terrain d'enquête*

Alors comment s'est déployée notre enquête sur notre terrain d'enquête ? Deux voies ont été suivies. Parallèlement au travail de l'"avant" thèse, nous nous sommes d'abord attelés à retracer cette "période muette" - finalement très bavarde et assez riche - qui a "préparé le terrain" à l'émergence du problème. Retracer cette émergence est toutefois un exercice assez complexe dans la mesure où il ne s'agit pas plus de rattraper un processus en cours de route (quoique...), que de retracer la "partie" que nous aurions pu manquer en prenant bien soin de la replacer dans un horizon d'"incertitudes". Cette "partie" est en son temps quasiment inobservable pour *qui que ce soit*. Bien que très rares avant 2004, la plupart des documents, hormis une poignée d'articles de presse et la fameuse affiche arrachée, constituent des archives privées d'habitants ou d'associations locales. Ces archives n'ont donc eu aucune existence publique et n'ont jamais circulé. Vu la rareté des documents disponibles et face à la difficulté de pouvoir observer ce qui n'est alors pas visible ou plus accessible, nous avons donc procédé à une série d'entretiens pour creuser dans deux directions spécifique. La première a tenu compte du fait que l'attention est une ressource rare (Bosk, Hilgartner, 1988) et que d'autres problèmes ont pu être en mesure de capter l'attention et de "bloquer" l'émergence du problème, affinant de la sorte le travail engagé lors de notre phase exploratoire. D'autre part, il a été nécessaire d'éclairer les conditions d'émergence de l'alerte elle-même "en tant qu'alerte". Il s'est donc agi à la fois de savoir autour de quoi certains se sont mobilisés lorsque cela a été le cas ; s'ils se sont orientés, se sont engagés ou ont fomenté des actions collectives ; mais également de pister la formation de l'alerte autour des activités auxquelles se sont alors livrés une poignée d'habitants isolés, autour des blocages ou difficultés qu'ils ont pu rencontrer, et le cadre dans lequel ils ont inscrit leur(s) action(s). Il est alors central de noter que beaucoup s'y sont essayés sans forcément parvenir à leurs "fins", "cadrant" par exemple les questions de squats sous le problème de l'immigration clandestine ou celui de l'insécurité et non sous les traits d'une gentrification. Afin de faciliter le déroulement des entretiens, nous avons alors pris appui sur une dimension biographique

collective<sup>76</sup>, en tenant compte du fait que les acteurs ponctuent souvent leur parcours personnel d'événements collectifs. Ces entretiens se sont alors enrichis d'une présentation des archives personnelles (lettre, pétition d'immeubles, etc.) qui ont souvent servi de support de "remémoration", surprenant parfois même leurs auteurs qui en avaient complètement oublié l'"existence", les amenant à l'occasion à se justifier de certaines tournures embarrassantes, nous demandant de bien comprendre la situation à l'époque et de se mettre à leur place.

La seconde voie s'est, quant à elle, traduite par une observation des activités inhérentes à l'émergence du problème public, notamment celles qui ont contribué à articuler une arène publique et à donner corps et consistance au problème. Nous ne nous sommes de ce fait aucunement limités aux activités militantes. Notre regard s'est porté sur les rencontres anodines, les réunions (assemblées générales, conseils d'administration, réunions publiques, rencontres avec les élus, les avocats, etc.), leurs discussions annexes ou en marges, les campagnes de porte-à-porte, les visites rendues aux locataires, le travail de terrain des journalistes, les procès, etc. Une attention particulière a également été portée aux mobilisations connexes, concurrentes ou déconnectées, dans lesquelles certains acteurs s'engagent "personnellement" ou se désengagent, suite par exemple à une rupture avec CVPT, un différend "personnel" ou autre<sup>77</sup>. Ceci nous a amené à suivre certains acteurs prenant part aux activités de la CGT chômeur concernant les squats, ou encore à la mobilisation contre les horodateurs qui a cristallisé peu à peu une série de contestations hétérogènes jusqu'à la présentation d'un programme et d'un candidat lors de la dernière campagne municipale.

Ce travail d'enquête n'a toutefois pas été un long fleuve tranquille. L'émergence du problème et ses multiples polarisations ont très vite pesé sur notre investigation et laissé affleurer de réelles difficultés. Certaines d'entre elles sont liées au fait d'enquêter dans/sur un champ de force. La situation s'étant en effet polarisée (et successivement repolarisée), de multiples portes se sont (ré)ouvertes ou (re)fermées. Certaines, préalablement verrouillées, se sont même blindées ! Se rapprocher ou sympathiser avec certains acteurs contraint souvent à prendre ses distances avec d'autres et se fermer l'accès à d'éventuels données, informations, chiffres, listes, etc. C'est le cas des propriétaires qui se sont très vite cloîtrés, se limitant essentiellement à des campagnes publicitaires et des négociations privé-privé avec leurs

---

<sup>76</sup> "When many people encounter the same kinds of events, share the consequent experiences, and talk about their comparable responses, then analytically we may regard the biographical processes as collective rather than merely individual" (Strauss, 1995 : 5).

<sup>77</sup> Nous faisons ici référence aux travaux portant sur l'engagement pluriel (Ion, Ravon, 1998 ; Ion, 2003, Ion, Franguiadakis, Viot, 2005). Comme le souligne Jacques Ion (2003 : 63), "Le sujet collectif semble s'effacer devant le sujet individuel. Ou plus exactement, le sujet collectif paraît de moins en moins défini *a priori*".

locataires. Nous n'avons ainsi aucune information précise concernant l'occupation des logements du patrimoine de Marseille République, ou encore des données sur les relogements en 2006 auprès des pouvoirs publics. Nous, pas plus que les militants, puisque ces informations ne sont jamais sorties publiquement. Il en est de même concernant le projet de réhabilitation à propos duquel les acteurs, eux-mêmes, ont continuellement formulé des revendications de transparence, jusqu'à la demande d'un bilan à son terme fin 2007. Ces informations, dont les pouvoirs publics disposent, n'ont jamais été rendues publiques : elles sont considérées comme des *données privées*. Outre cela, certains médiateurs de Marseille République (personnel du propriétaire chargé de "négocier" des départs) sont rapidement devenus tellement infréquentables qu'il fut non seulement difficile de les rencontrer, mais parfois risqué d'être vu avec (certaines rumeurs ont fait par exemple état de "contrats" sur certains d'entre eux). Le simple fait d'être vu "avec" ne passe jamais inaperçu, finit par se savoir et amène souvent à devoir rendre des comptes par ailleurs, justifiant par exemple d'un glanage stratégique d'"informations".

D'autres portes sont également difficiles d'accès comme celles des squats de sans-papiers, présents en nombre dans le quartier, ou encore celles de la Préfecture ou du commissariat d'arrondissement, où nous avons été à plusieurs reprises éconduits par de courtois "*on va vous rappeler*" restés sans suite. A d'autres occasions, l'accès nécessite d'être membre. C'est le cas par exemple du bureau de CVPT. Notre refus d'entrer dans l'association nous a pour ainsi dire "coûté" l'accès à la "mailing list", à diverses réunions à la Préfecture, aux comités préfectoraux de suivi de la réhabilitation, à des rencontres avec les élus, l'EPAEM ou les avocats... Il en va de même avec certains acteurs ayant "trahi" ou "pris leurs distances" avec l'action collective. L'une des deux lanceuses de l'alerte, ayant monté un collectif "non-défavorable" aux relogements, nous a par exemple toujours refusé, malgré de bonnes relations personnelles, un entretien au motif que nous savions déjà "tout".

De façon plus générale, toute une série de "milieux" demeurent difficilement accessibles à l'observation : les milieux familiaux, politiques, la "vyoucratie" (bars, ou les réseaux maghrébins liés à l'immigration clandestine, etc.), l'univers de squats, les réseaux clientélares, les réseaux communautaires (corses, maghrébins, vietnamiens, etc.) ou syndicalistes, etc. Ces milieux, où s'ancre parfois du lien, restent opaques et ne s'affichent guère publiquement. Parfois, cette opacité concerne aussi la confidentialité des relations d'accompagnement entre les locataires et les militants qui suivent leur dossier. Le secret est par exemple maintenu dans l'application d'un droit de préemption, dont seule une petite

poignée de personnes sont mises au courant, "pour ne pas que le propriétaire fasse un mauvais coup aux locataires concernés". Plus surprenant encore, à côté des arrangements et des négociations de coulisses entre avocats, les plaidoiries de ceux-ci lors des procès sont souvent inaccessibles à l'auditoire, l'agencement spatial et le déroulé du jugement ne permettant pas une audition dans de bonnes conditions. Seulement, il est toujours assez délicat d'interrompre un réquisitoire pour demander au juge et aux avocats de parler un peu plus fort ! Toutes ces contraintes, non exhaustives, laissent ainsi des zones d'ombres qui n'ont pas permis d'étendre autant que souhaité l'enquête : ces mondes et certaines de leurs arènes n'apparaissent pas publiquement d'une façon générale et ne souffrent aucun témoin. Ils s'inscrivent dans une vie souterraine qu'il est difficile d'explorer en globalité. Toutefois, il y a parfois un lot de consolation : les tensions, réputations et autres petites histoires sont souvent accessibles à travers les bruissements qui circulent.

Aussi, il ne s'agit pas de prétendre à une omniprésence, mais seulement de souligner que l'enquête de terrain peut rencontrer une multitude de résistances sur son terrain d'enquête, et parfois même s'avérer dangereuse pour l'enquêteur. Même "armé" des meilleures intentions du monde, il n'est pas toujours évident de "débarquer" dans un squat abritant des clandestins où la moindre présence étrangère est source d'alerte, où la dégradation des lieux est telle que parfois un escalier menace de s'écrouler et où les bagarres aux cutters, aux bombes lacrymogènes et autres barres de fer sont monnaie courante. A certaines occasions, nous nous sommes retrouvés dans des situations où nous avons été contraints de signifier un engagement, notamment en présence de personnes "douteuses", sortant de notre rôle d'enquêteur en levant notre stylo pour le mettre en évidence avant de le poser sur la table. Il est même arrivé qu'une connaissance commune "réponde de nous" comme d'une personne de confiance, silencieuse comme une "tombe" auprès de ces personnes. Certaines situations ne font ainsi aucune place à un témoin et ne sauraient souffrir aucune sorte d'"observations". *A contrario*, nous avons parfois été contraints à ce rôle. À plusieurs reprises, nous nous sommes retrouvés dans ces situations où il est perceptible qu'il ne faut pas dire mot, ne pas intervenir, notamment lorsque des "connaissances" s'entretiennent sans que nous ayons été présentés. Ce qui nous a souvent valu, dans nos tentatives de "ratification" (Goffman, 1987), pour être sûr de "bien comprendre" par exemple, des "gros yeux" réprobateurs. Il arrive donc que l'enquêteur doive aussi rester "à sa place", ne pouvant jouir d'aucune forme de participation.

Ceci étant, avec l'emballlement de l'affaire, une veille à distance n'est plus apparue suffisante. L'usage d'une approche ethnographique s'est imposé pour accéder à certains matériaux de

sens et appréhender finement l'enquête sociale à l'œuvre. Il est alors notable que l'une des critiques souvent adressées à ce type d'approche est qu'elle n'a pas de "conception (*design*) préétablie" (Cefaï, 2009a : 20). Seulement, on imagine sans peine les difficultés à bâtir un cadre expérimental rigide permettant de suivre des acteurs qui partent dans tous les sens, nous tirent à eux, nous amènent parfois à enquêter dans un champ de force, nous invitent à accepter l'idée d'aller les voir ailleurs s'ils y sont, ou encore à prendre acte de leur disparition de la circulation. Repartir du terrain induit plutôt une mise à l'épreuve et des ajustements permanents des hypothèses, des orientations de recherche, des questionnements, du protocole expérimental et des dispositifs de production de connaissance. Ceci suppose également de faire varier les sources, car les documents, lorsqu'ils existent et sont disponibles, atteignent parfois leurs limites, nécessitant d'aller explorer des significations auxquelles seule l'enquête ethnographique permet d'accéder (Gusfield, 2003 : 73). A prime abord, il n'est par exemple pas aisé de comprendre que la dénonciation de "*problèmes d'hygiène et de sécurité dans les immeubles*" renvoie à la présence de squats. L'approche ethnographique permet ici d'aiguiser une certaine sensibilité du chercheur. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de repousser l'ambiguïté de sens qui complique *pour tout un chacun* un tel décryptage. Cette question est d'autant plus capitale qu'elle peut constituer une ressource (Burke, 1969), comme venir dérouter la compréhension des choses.

Au demeurant, la mise en place de cette méthodologie nous a conduit à nous "implanter" dans le quartier, de sorte à pouvoir nous y faire une "place", répondre de cette sorte de quotidienneté qui nous échappait et que nous cherchions progressivement à saisir, et nous inscrire dans le réseau de circulation d'informations, de manière à pouvoir croiser le cheminement de la moindre information, de la moindre "nouvelle" ou du moindre bruit. En fait, cette nécessité d'implantation s'est renforcée très tôt, notamment par l'une de ces nombreuses épreuves du terrain dont nous avons été l'objet. Celle-ci s'est manifestée dès la toute seconde journée d'action, en mai 2004, lorsque, lors d'une discussion en marge sur nos projections de recherche avec le responsable des CIQ d'arrondissement, celui-ci nous a tapé sur l'épaule de façon paternelle et nous a dit : "*Tu es un "fadoli" [i.e. un fou] ! On ne te dira jamais rien ici*"... Cette mise en garde, tout à fait amicale, nous a très vite convaincu de cette nécessité de renforcer davantage une présence sur le terrain. Cette "implantation" a été donc réalisée quelques mois plus tard, une fois le problème émergé, au Panier, quartier jouxtant la rue de la République<sup>78</sup> et dont sont issus (ou "*originaires*") beaucoup d'habitants de la rue de

---

<sup>78</sup> Voir Annexe 4.

la République. Pour autant, il ne faut pas voir derrière cette implantation une prétention à habiter le quartier et à faire "comme si on en était", rapportant par ailleurs quelques présupposés territoriaux dans notre travail. Régresser à l'infini vers une profondeur (territoriale) permettant d'accéder à la "Vérité" ou de la "réalité" des choses ne fait que peu sens pour nous. Nous recherchions plutôt à répondre de la nécessité d'accéder à cette quotidienneté et d'avoir un pied permanent sur le terrain. Renforcer cette présence entendait en effet soutenir un travail de documentation au plus près possible du développement de l'enquête sociale, tout en rompant avec une logique de prélèvement de données par trop distante pour rendre compte finement d'un processus dynamique et complexe. D'autre part, pressentir une éventuelle riveraineté émergente nous intéressait tout particulièrement à cette époque, de façon concomitante à l'émergence locale d'un espace public lié à un processus de reconfiguration urbaine. La possibilité d'observer du social à l'œuvre, l'histoire "naturelle" d'une ville, en référence à l'École de Chicago, faisait son chemin, en lien avec une action collective en mesure d'ouvrir, par l'articulation d'une arène publique, sur des processus de composition et de recomposition de collectifs et potentiellement d'ancrage territorial.

Cependant, une fois installé, la référence à la folie faite par le président des CIQ ne nous est pas apparue totalement hors de propos. C'est en effet "observer l'observateur qui ne s'observe plus" nous dit à un endroit de son œuvre Isaac Joseph, et accepter le fait que *l'observateur* puisse être observé et se faire à ses occasions *voyeur* (et par extension rapporteur), même si les dommages sont la plupart du temps de bien faibles portées. A plusieurs reprises, il nous a été rétorqué ainsi que nous étions "partout", au point de nous rendre compte que les gens, eux, n'y étaient pas et que notre présence finissait par questionner. Nous avons aussi eu régulièrement droit à des piquûres de rappel, nous invitant par exemple à "*ne pas observer les gens comme des rats de laboratoire*" ou en lien avec l'inconvenance à s'en tenir à une posture d'observateur : "*Je vous dis, vous, le travail que vous faites, c'est technique, machin et tout... Il se passe un truc, c'est sur les habitants !*" Mais il y a aussi derrière cela cette idée, que l'on retrouve chez Georg Simmel (2004a : 55-56) que l'on se confie plus souvent à un étranger face auquel on n'a bien souvent rien à cacher. Il est ainsi fréquemment arrivé que notre accent "*de Martigues*" nous trahisse, comme il est arrivé qu'un habitant nous confie avoir fait son testament avant de faire le "grand saut" militant ! Ce rapprochement nous a ainsi ouvert diverses portes, même s'il a fallu du temps pour être accepté par certaines connaissances ou membres de ces canaux d'informations, et que cessent ces silences soudains ou ces regards pesants qui ponctuaient parfois notre simple arrivée. Souvent, cette acceptation en est passée

par la présence d'un intermédiaire connu ou par une recommandation afin de pouvoir prospecter. Ainsi, nous avons par exemple pu participer à l'ouverture d'un squat, embrigadé un soir - "*pour (nous) faire une idée*" - par un membre de la CGT chômeur venant de quitter récemment l'association CVPT qui cherchait à nous sensibiliser et grandir son nouvel engagement. Ce même type de "parrainage" nous a également permis d'assister à des réunions dans le bureau de Jean-Noël Guérini au Conseil Général, en tant que membre de CVPT ou avec certains bailleurs sociaux. Cette présence accrue nous a aussi donné l'occasion - et parfois contraint - à participer à une multitude de réunions, de fêtes, de concerts ou de manifestations. Elle nous a permis d'accéder et de baigner dans ce qui fait au quotidien l'"actualité locale".

Pour autant, cela n'a pas toujours suffi. Nous n'avons pas toujours réussi à trouver cet intermédiaire, que la personne recherchée soit restée sans nom dans nos démarches pour remonter jusqu'à elle, que "certains" endroits soient peu fréquentables pour y connaître qui que ce soit (des bars sur le Vieux-Port ou au Panier), ou que les personnes ciblées soient décédées, hospitalisées et gravement malades, ou "*au Club Med*" (*i.e.* en prison). Prendre l'initiative d'entrer seul dans certains bars du Panier pour rechercher une personne n'est par exemple pas toujours aisé, surtout lorsque le silence s'installe, que les regards font part d'une hospitalité toute relative et que prendre un verre nécessite, même en étant seul au comptoir, de se rappeler aux bons souvenirs du barman. De même, nous n'avons, pour ainsi dire, jamais pu mettre la main sur une prétendue "veille folle" habitant la rue de la République et réputée venir en aide aux squatteurs. Sur ce point, nous en avons néanmoins été quittes car nous avons rencontré beaucoup de "folles" et de "fous" prêtant secrètement assistance aux squatters de leurs immeubles.

Aussi, si sous l'effet de cette présence continue, certains accès ont fini par s'ouvrir et d'autres par se fermer : la plupart du temps, cela n'a pas été l'œuvre ou un privilège accordé à l'enquête sociologique, *mais le travail de l'enquête sociale elle-même*. C'est par exemple le cas dès 2004, lorsque nous avons cherché à nous inscrire dans certains canaux de circulations des informations dans le quartier (Shibutani, 1966, 1955). Le repérage de personnes ressources avec qui *faire connaissance* et gagner la confiance pour le besoin de l'enquête a été l'un de nos premiers objectifs. Ces sortes d'événements publics que constituent les réunions, ou plutôt leurs marges, sont toujours des moments privilégiés pour faire des rencontres. Ainsi, nous nous sommes rapprochés d'"*un enfant du quartier*", responsable d'une petite association locale, pour glisser une oreille dans certains de ces canaux retranchés. Au

départ, c'est une manière efficace de s'"informer" et de se tenir informé. Suite à l'apparition de la Permanence, cet accès s'est révélé encore plus pertinent, nous donnant accès aux rumeurs et autres bruits qui circulent en contrepoint de toute publicité.

Ceci explique en partie que, dans cette étape, nous n'avons pas poussé plus que nécessaire le recours aux entretiens. Après quelques entretiens exploratoires, nous avons très vite eu la conviction que nombre de lieux communs sont fréquemment servis à l'enquêteur, et que les discussions anodines sont beaucoup plus riches et centrales à notre travail. Ainsi, lors de l'un de nos entretiens, nous avons ainsi fini par nous faire littéralement "engueuler", au motif que nos questions n'étaient pas les bonnes et qu'il n'était pas nécessaire d'aller chercher plus loin. Cet emportement s'est en fait révélé des plus salutaires, car nous avons eu droit, de façon inespérée, à un monologue de plus de 45 minutes nous donnant accès à toute une série d'informations auxquelles notre grille ne nous permettait pas, à l'évidence, d'accéder ! Il est d'ailleurs rapidement apparu profitable de prendre régulièrement le temps de discuter autour "d'un dernier café" en bout d'entretien, pour sortir du cadre et "réchauffer le monde" en faisant plus amples *connaissances* avec la personne interviewée. A plusieurs reprises par la suite, nous avons même été invités par les habitants à leur rendre visite, à diner, etc. Prendre des nouvelles autour d'un café ou d'un demi s'est même régulièrement imposé lors de nos rencontres anodines avec certains habitants. De façon paradoxale, le propos, plus "personnel" à ces occasions, est nettement plus riche et intéressant. Moins retenues, les critiques se font plus acerbes, les arguments, les interrogations et les idées plus surprenants. Mais souvent aussi, ils sont plus "relâchés", laissant alors affleurer des *préjugés* en tout genre.

Cette conviction s'est également très vite confirmée par les quelques observations que nous avons faites de chercheurs chevronnés qui sont passés à un moment ou à un autre sur la rue de la République. Bien souvent, ceux-ci s'appuient sur la Permanence ou sur leur réseau militant auxquels ils adhèrent, pour entrer en contact avec des habitants, généralement avec ceux dont les cas sont les plus "en vue" et incidemment les plus "problématiques". Les militants participent ainsi à leur manière au recrutement du panel des futurs interviewés, justifiant parfois auprès d'eux la production d'études scientifiques comme une manière de soutenir la bagarre ! Or, il est souvent arrivé que certains de ces futurs interviewés nous demandent conseil pour savoir s'il valait le coup d'être interviewé, "*à quoi cela sert*" de le faire, se retrouvant momentanément débordés par de nombreuses demandes d'entretiens en provenance des chercheurs, des documentaristes, des journalistes, des militants ou des étudiants. Certains d'entre eux nous ont même fait un bref retour de ces entretiens, nous

expliquant qu'ils se sont contentés de raconter leurs mésaventures, qu'ils n'ont pas compris toutes les questions, qu'ils ont "servi le plat" ou encore joué la comédie en "baladant" leur intervieweur (!). La plupart du temps, ces interviewés s'inquiétaient du devenir de l'enregistrement, l'acceptant de façon "machinale" et n'osant pas dire "non". Peu coutumiers du fait, ils avaient parfois l'impression d'en avoir "trop dit", certains pensant même avoir été interrogés par des journalistes ! Ce trait est d'ailleurs tout particulièrement exacerbé concernant ces derniers. Lorsqu'ils décident de faire un article, ils s'appuient souvent sur les militants pour prendre rendez-vous et rencontrer les "cas problématiques" du moment qui, seuls, les intéressent. Ce à quoi les militants donnent une priorité, heureux de pouvoir "faire faire un article"...

Toutes ces confidences sont alors d'autant plus "inquiétantes" pour notre travail, qu'il nous a été assuré à de nombreuses reprises par des habitants que nous ne faisons pas l'objet d'un tel traitement de "faveur", bénéficiant au contraire d'un statut privilégié du fait de notre présence "*depuis le début*" (même si ces débuts n'ont pas toujours été simples !). Comme en témoigne la brève séquence suivante, datant du printemps 2005 et issue de nos notes de terrain :

Il est 8 heures passées. Nous sortons de l'Assemblée Générale de CVPT. Sur le chemin du retour, avec une habitante de la rue de la République, la discussion s'engage : elle nous explique qu'elle est déçue par le programme de recherche évoquée par Véronique Manry<sup>79</sup>. Elle ne comprend pas trop à quoi ça sert, pense surtout que l'on gaspille beaucoup d'argent. D'ailleurs, elle ne voit pas l'intérêt de faire des "animations artistiques", un peu comme si cela ne servait à rien. Je lui réponds qu'il est possible que j'y participe. Puis, j'ajoute que moi aussi je travaille sur le quartier sans pour autant y intervenir de façon significative. Elle me répond qu'en ce qui me concerne, "*ce n'est pas pareil*" : moi je serais là "*depuis le début*". "Et puis pourquoi ces gens (le PUCA) s'intéressent-ils maintenant à ce qui se passe ?" Elle poursuit en m'expliquant que cela intervient trop tard : la rue est pratiquement vide et il ne reste que quelques irréductibles. Son regard court et reste fuyant, ne croisant le mien que de façon intempestive. J'ai vraiment l'impression que cet intéressement tardif semble particulièrement la gêner et du coup notre projet de recherche l'énerver...»

Tant est si bien que chemin faisant, cette question d'affichage devient délicate et parfois encombrante à gérer, tant nous n'en avons le plus souvent qu'un piètre contrôle. S'il est facile de se faire passer pour un journaliste afin de suivre Jean-Noël Guérini, en visite sur la rue de la République, dans l'appartement d'un locataire pour assister au spectacle, il est en revanche moins évident d'y veiller à chaque instant. Il nous est ainsi fréquemment arrivé d'être "pris"

---

<sup>79</sup> Sociologue et membre de CVPT.

pour un militant, un habitant du quartier, un journaliste, ou autre. Partie prenante des activités militantes en cours, nous sommes souvent apparus comme un militant pour un observateur autre que nous-mêmes. Aussi, à une occasion, nous avons essayé d'éprouver cette identité présumée/circonstanciée en allant systématiquement à rebrousse poil de ce qui se passait. Cela a valu une claire incompréhension de nos vis-à-vis dont l'un d'entre eux a fini par nous rétorquer "*mais de toute façon tu es là*" comme pour nous faire *réaliser* ce que nous étions en train de faire. La surprise peut même être au rendez-vous dès lors qu'il est "découvert" (ou "rappelé") que nous menons une recherche<sup>80</sup>. Se présenter pendant plus de deux ans, chaque semaine, en début de la Permanence n'y a de toute évidence pas toujours suffi. En fait, comme le souligne Daniel Cefaï (2002a : 128), "Le travail de terrain requiert, à côté des compétences techniques propres à l'enquêteur, les compétences ordinaires de n'importe qui". Duperie, collusion, malentendu, sincérité sont de rigueur. De ce fait, nous ne passons pas notre temps à nous présenter, à engager un "self", même si notre enquête a été à découvert. Il nous est fréquemment arrivé de nous exposer comme sociologue, d'aller pour ainsi dire à la rencontre du terrain. Une enquête à couvert aurait de toute façon été clairement difficile. Notre simple présence était remarquable et révélatrice du seul fait que la quasi totalité des acteurs affairés et aux manettes (militants, habitants, propriétaires, etc.) étaient beaucoup plus âgés que nous. Nous étions non seulement le *plus* jeune, mais surtout le *seul* jeune, même si d'autres sont passés pour quelques semaines. Ceci nous a d'ailleurs souvent valu des "conseils", notamment de personnes âgées, s'interrogeant sur ce que nous faisons là au lieu d'aller faire la fête !

Il nous est également souvent arrivé de ne pas avoir à ratifier notre présence, d'autres s'en chargeant à notre place, nous "introduisant auprès de" comme militant, comme sympathisant, comme jeune, comme Corse ou comme "le sociologue de service". Pour le meilleur, mais parfois aussi pour le pire. C'est ainsi qu'à l'occasion d'une réunion de concertation d'Euromed, Jean-Claude Gaudin nous a vivement pris à partie. Nous étions alors en compagnie d'un responsable de CIQ lorsque, à son arrivée peu avant la séance, celui-ci est venu saluer l'ensemble du premier rang de la salle regroupant la garde rapprochée des CIQ avec laquelle nous nous trouvions. Arrivé à notre niveau, il nous a alors demandé "*Vous êtes qui vous ?*". Prenant les devants, le Président du CIQ, proche de Jean-Noël Guérini, nous a alors présenté comme sociologue travaillant sur la rue de la République et Euromed. Au cours

---

<sup>80</sup> Pour David Snow (2001 : 155) : "Il suffit de passer suffisamment de temps sur le terrain pour que les enquêtés vous adoptent et oublient votre identité. Il m'est arrivé à plusieurs reprises [...] de constater qu'avec le temps on finit par faire partie du décor, par pénétrer dans la vie routinière de gens. A un point tel qu'on provoque de l'étonnement quand on est contraint de rappeler pourquoi on est là".

de la réunion et lors de l'une de ses interminables prises de parole, Jean-Claude Gaudin s'est alors subitement orienté vers nous et nous a pris à partie : *"Et vous, vous ne pourrez pas dire que l'on n'a pas concerté sur Euromed"*, proférant ensuite une série d'explications à cela. A la fois surpris et amusé par cet improbable esclandre, nous nous sommes alors fait railler, si ce n'était pas suffisant, par le Président du CIQ qui, une fois l'orage passé, nous a donné de petits coups de coude et glissé d'un ton amusé à l'oreille : *"Il ne t'a pas loupé !"*

Il reste que cette précarité nous a souvent donné accès à des critiques, aux interrogations, aux dénonciations, voire nous a encore permis d'assister à des scènes pour le moins extravagantes, comme la lecture de prévisions astrologiques de la semaine pour savoir, selon le signe respectif des habitants présents, ce à quoi chacun était en droit de s'attendre la semaine suivante de la part du propriétaire ! A son revers, les arguments *"d'être de partout"*, de *"déjà tout savoir"* ou *"connaître"* furent aussi contreproductifs. A plusieurs reprises, ils ont servi, comme nous l'avons dit, à nous refuser des entretiens au motif que *"nous savions déjà tout"*. Parfois aussi, nous avons dû faire face à des reproches ou des conseils en provenance d'acteurs du terrain pour bien voir les "choses". Il est ainsi arrivé que *"nous ne comprenions rien"*, que *"Oh ! Tout [soit] politique !"*, que *"ce ne soit pas tout à fait ça"* ou que notre travail n'était pas très utile. Il nous a même été affirmé, à l'occasion d'une restitution publique, que nous n'avions pas bien mené notre enquête. A une autre, il nous a été reproché de ne pas avoir assez "agi" ou été engagé. Une fois, nous nous sommes même accrochés avec un célèbre documentariste "engagé" pour qui notre objet d'étude n'était tout simplement pas le bon. La fin d'un "Marseille populaire" était à ses yeux le seul objet en mesure d'être hissé au niveau d'une thèse ! Notre objet d'étude a ainsi été à maintes reprises contesté, presque accablé de soutenir une forme de déni du problème, du simple fait d'expliquer que la réalité sociale peut parfois être construite. Seulement, il nous semblait plus pertinent et plus profitable de repartir d'une posture bien moins alignée et installée dans cette "réalité" "à chaud" offrant une place de choix et confortable au "sociologue de service". Protéger notre travail de thèse impliquait de ne pas réchauffer le plat pré-cuisiné, mais plutôt de se mettre aux fourneaux. Aujourd'hui encore, nous rencontrons régulièrement des incompréhensions lors de nos présentations en public, notamment parce que nous n'intégrons pas "simplement" cette "réalité" que tout le monde connaît : tous les habitants de la rue de la République ont été expulsés. Ceci sans compter avec le caractère public des données récoltées, qui est loin d'être immuable. Celles-ci redeviennent parfois sensibles, nos propres restitutions publiques semblant parfois "déplacées". Ici, il n'est même plus question d'anonymat puisque les personnes peuvent être

reconnues ! Or, cet aspect se croise fréquemment sur le terrain : des personnes peuvent étaler leurs problèmes dans les émissions *Capital* ou 7 à 8 et ne plus souhaiter quelques semaines plus tard que l'on parle d'elles, désirant que l'on les laisse *tranquille*. Enfin, cette présence dans le quartier affecte jusqu'à notre propre vie personnelle. Acheter une simple baguette de pain devient souvent un chemin de croix de 45 minutes, là où cinq minutes auraient largement suffi. Nous avons ainsi été souvent abordés dans la rue pour nous "remercier" de notre aide, pour transmettre un message ou encore savoir si, du fait de prétendues relations dont nous découvrons souvent l'existence, nous ne pouvions pas "pistonner" la personne auprès de Jean-Noël Guérini pour l'obtention d'un logement social !

Ce faisant, nous avons aussi fini, du fait de cette présence, par être attendu au tournant. Dès lors, il n'est plus possible de se saisir de cette naïveté faisant qu'avec nos questions "nous ne comprenions rien". Par exemple, notre travail de thèse devient – comme il est d'usage de le dire pour beaucoup de recherches - "intéressant", et il est courant (et pesant) de se voir questionner sur son achèvement. On vient également nous chercher pour trouver des réponses, pour aller rendre visite à des locataires rencontrant des difficultés, pour nous faire entrer dans le bureau de telle ou telle association, pour alimenter le site de CVPT de textes, pour nous rapprocher de tel parti politique, syndicat ou homme politique ("*on a besoin de gens comme toi*"). Plus surprenant encore, on retrouve trace de nos travaux dans bien des endroits inattendus. C'est par exemple le cas lors d'une émission d'une heure consacrée au documentariste Denis Gheerbrant sur France Inter en 2009, alors en promotion pour la sortie de son documentaire *La République Marseille*<sup>81</sup>. Lors de l'émission, celui-ci annonce à un moment donné "*Qu'est-ce que la politique ? C'est quand les affaires de l'un deviennent celles de tout le monde*". Nous retrouvons là, au mot près, l'une de nos "formules" issue d'une note d'intention d'un projet de recherche-action auquel nous avons participé, mise en ligne en 2005 sur le site de l'association CVPT<sup>82</sup>.

Ainsi, à travers notre observation, il s'agit donc à la fois de faire preuve de curiosité et d'une capacité d'étonnement, mais aussi d'une certaine "naïveté" nous amenant à nous engager sur des pistes, à chercher à nous équiper des matériaux de sens, mais également à ne pas lever le voile trop vite et, parfois, à rebrousser chemin pour ne pas nous perdre en route. Le cœur de notre travail vise en effet le pistage d'une enquête sociale qui travaille à l'émergence d'un problème public, à assurer son maintien, retravailler et impacter sa portée, avec une attention

---

<sup>81</sup> Denis Gheerbrant, *La République Marseille*, Éditions Montparnasse, 2009, 6 heures.

<sup>82</sup> Voir Annexe 15 pour une présentation du positionnement de cette recherche-action.

pour ce qui peut déporter ou détourner l'attention, faire aller voir ailleurs ou devenir l'objet d'une controverse, d'une dispute, d'un conflit personnel, voire encore surgir pour bouleverser l'ordre des choses et installer de nouvelles façons de voir. Bref, pour le dire comme Jacques Rancière (1998), il s'agit de se tenir et de camper autant que possible en bordure de la question politique. C'est là faire un grand écart en ayant tout à la fois un pied "dedans" pour observer l'enquête sociale et l'action collective qui participent de l'émergence et du maintien du problème public, mais aussi un pied "dehors", pour nous permettre de pressentir et d'explorer la moindre piste, dissidence ou clandestinité, pour saisir ce qui n'entre pas dans l'attention publique ou finit par y surgir et s'y installer durablement. C'est en ce sens que la Permanence, parmi la trame de lieux publics existants, a fini par se retrouver au cœur de notre travail d'observation et l'est restée jusqu'à notre départ du terrain fin 2007.

Comment finalement rendre compte de la clôture de notre enquête de terrain ? Est-ce que la destruction de notre voiture brûlée sur une place du Panier peut suffire du point de vue de l'expérimentation sociologique ? Cela paraît difficile dans le cadre d'une restitution de thèse. Sauf à penser qu'en revenant de la sorte sur notre propre enquête, il ne s'agit pas de faire état d'une simple posture réflexive. Erving Goffman (1991) disait qu'il était celui qui entre pour observer les gens assoupis plutôt que pour les éveiller. Reste alors en suspens la question de l'éveil du sociologue, tout autant que celle de l'éveil occasionnel des assoupis et des somnambules ! Si l'on suit John Dewey (1993), l'idée même d'enquête nécessite d'impacter le milieu. Cet impact ainsi que les multiples épreuves qui lui sont attenantes sont en ce sens essentielles à suivre. Non seulement notre travail de thèse nous y convie, mais d'innombrables invitations du terrain et d'ailleurs nous ont contraint à sortir de cette pénombre dans laquelle nous nous étions installés, nous obligeant à prendre la mesure et à être vigilant concernant l'inconvenance de ce regard qui "est partout", comme ironisent souvent les militants à notre sujet. C'est précisément à cause de ce genre de "subsistances" ou de cette sorte de "récolte" que les objets travaillés dans le cadre de notre enquête ne peuvent être réduits à un seul examen réflexif. Cette posture nous expose, expose notre travail et nous échappe, bien au-delà des arènes scientifiques. Elle nous a fondamentalement permis de concilier et de faire dialoguer cet investissement "personnel" avec la construction de notre objet d'étude et notre méthodologie d'enquête. Et de façon notable, cette place, tout à la fois dedans et dehors, ne nous est pas réservée en propre. Elle est aussi occupée par ceux qui travaillent et retravaillent ce qui fait ou ce qu'est le problème, sa portée, ce qu'"en être" veut dire, sur fond d'un concernement et d'une enquête toujours inachevée. Mais ceci, jusqu'à

l'évaporation progressive du problème, qui marque pour de bon la clôture de notre propre enquête.

\*\*\*

Repartant alors de notre hypothèse d'une continuité de l'enquête, il s'agit donc pour nous de décrire finement le problème de la rue de la République autour de deux "mouvements" principaux. D'abord, nous assumerons que, pour qu'un partage privé/public ait lieu, il est nécessaire qu'une "part" publique soit d'une façon ou d'une autre articulée. Mais pour que cela soit le cas, il est encore nécessaire que l'enquête puisse s'appuyer préalablement sur le repérage et le peaufinage de privacies empiétées, d'un privé fragile. Il s'agit donc de tenir compte d'un second mouvement par lequel l'enquête ne saurait se couper d'une part privée. A travers ces deux mouvements, l'enquête continue sera au cœur de notre description.

Le premier chapitre de cette thèse nous amènera ainsi à décrire une période de *gestation du problème*, qui, si elle est publiquement muette, n'en reste pas moins très bavarde. Nous pisterons l'enquête dans une sorte de latence pré-publique, sujette à une série de préjugés, de rumeurs et d'affleurements de "mini-publics", jusqu'à l'émergence et la stabilisation du problème à l'automne 2004. Nous verrons alors comment la question des squats joue une place centrale dans l'émergence du problème de la rue de la République, avant qu'une première configuration s'affermisse autour d'une lutte contre l'expulsion massive des locataires dans le cadre d'une opération publique de réhabilitation.

Notre deuxième chapitre s'ouvrira sur l'alerte elle-même qui s'étire de septembre à décembre 2004 et qui accompagne l'émergence et la stabilisation progressive du problème de la rue de la République. Suite à celle-ci, il s'agira dans un même élan de voir comment la configuration résiste et déploie progressivement un horizon de régulation. Une série d'épreuves viendra alors ponctuer ce parcours, qu'il s'agisse de faire face à des formes de déni du problème, à des tentatives pour le rabattre à un rapport locataire-propriétaire, à la faible mobilisation ou portée de l'intervention de pouvoirs publics ou encore à la question du relogement.

Notre troisième chapitre sera consacré à l'analyse fine d'un dispositif répondant pleinement du problème de la rue de la République et en droite ligne de l'affinage progressif d'un horizon de régulation. Nous entrerons ainsi dans la *Permanence de la rue de la République* en tenant compte de son inscription dans un horizon de régulation juridique et de l'objectif de *créer* un corpus de *jurisprudences* "pour" défendre le droit des locataires. Equipés de la relation de service, nous situerons alors la difficile entrée dans cet horizon de régulation, avant de suivre au plus près la reconfiguration du problème et la réorientation de l'action collective.

Enfin, nous concluons cette thèse sur un principe de clôture paradoxal du problème : son évaporation, en lien avec la suspension progressive de l'enquête qui ne dégage plus de part publique. Comme nous le verrons, ce n'est pas dire qu'il n'y a plus de problèmes sur la rue de la République, mais qu'il n'y a plus de problème de la rue de la République.

# Chapitre 1

## La période "muette"

*"La contiguïté immédiate et les relations en face-à-face sont suivies de conséquences qui engendrent certes une communauté d'intérêts et un partage de valeurs, mais qui sont directes et trop vitales pour entraîner un besoin d'organisation politique." (Dewey, 2003 : 80)*

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Evaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y reste", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages (Rancière)	"Ne pas se retrouver à la rue", "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas"	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

**Table 2 : Phase de la trajectoire du problème public considérée (en orange) dans le présent chapitre<sup>83</sup>**

Il est temps à présent d'entrer dans la description. Dans le cadre de ce premier chapitre, nous proposons de réaliser un parcours documenté de cette phase de *gestation du problème*. Précisons d'emblée que ce parcours nous amènera à faire preuve d'une certaine réserve vis-à-vis de l'affirmation précédente de John Dewey. Il y a deux raisons à cela. D'une part, nous assumerons que si l'enquête est un processus collectif qui jaillit de conséquences négatives d'une activité sociale et suscite le besoin d'une "organisation politique", celle-ci peut très bien être l'affaire d'une continuité "embrouillée". Ceci vaut, à notre sens, tout particulièrement pour cette phase de gestation, où la tension entre clarté et clairvoyance quant à ce qui fait problème est pleinement exacerbée (Chateauraynaud, Torny, 1999). D'autre part, le partage du privé et du public, dans la perspective de l'émergence d'un problème public, en passe nécessairement par une étape où il faut bien que la part "publique" soit articulée et orientée vers la recherche d'une quelconque action publique et forme de régulation. L'enquête est par conséquent, au moins au départ, une affaire privée depuis laquelle se confectionne progressivement le problème public. Il est donc important de revenir sur l'émergence progressive de ces empiètements privés, de ces "troubles" (Emerson, Messinger, 1977) qui peuvent toujours être

<sup>83</sup> Pour plus de détails, voir Annexe 2.

grandis ou qualifiés depuis des catégories publiques ou des grandeurs (Boltanski, Thévenot, 1991), mais qui se travaillent aussi pour parfois se stabiliser sous la forme d'un problème public en quête d'une *action publique*.

L'objectif de cette partie sera par conséquent de retracer cette période de gestation du problème de la rue de la République. Pour ce faire, nous cèderons à la tentation de rentrer dans le milieu urbain. Cette entrée n'a toutefois pas pour vocation de sonder une quelconque profondeur territoriale. Pour nous, l'expression d'un tel doute ne vise pas à remettre en cause la notion de territoire. C'est ici seulement faire preuve de prudence et ne pas prêter plus de consistance territoriale qu'il ne pourrait y en avoir. Repartant de l'intuition de Robert E. Park (2007), notre ambition est plutôt de porter attention au caractère foisonnant, expressif et émergent de formes riveraines, la plupart du temps incertaines, instables, expérimentales, sensibles et potentiellement problématiques. Nous nous placerons ainsi dans les creux, dans les plis de certaines niches "écologiques" et d'une certaine forme de clandestinité où la vie collective se développe et bruisse. Ceci étant, une bonne part du travail consistera à *retracer* ce parcours dans les méandres insaisissables en totalité de cette enquête à "ciel ouvert" et dans l'immédiat peu concluante. "Insaisissable" et "peu concluante" car aucune ressaisie collective ne participe encore de l'articulation ou de la configuration d'une arène publique. A défaut, notre objectif sera de cheminer avec le processus d'enquête et d'atteindre au terme de ce parcours la première *stabilisation* du problème suite à l'alerte de l'automne 2004. Ce faisant, nous croiserons divers objets ayant "concerné" depuis le début des années 2000, les glissements successifs dont l'enquête (portée par des individus de façon isolée et peu publique) fait l'objet, les rumeurs qui foisonnent.

Nous tenterons ainsi de redonner un peu d'éclat à notre période muette en montrant que celle-ci est finalement très *bavarde*. Ce travail est en fait à bien des égards précieux. Tout d'abord, parce que dans les chapitres suivants, cette vitalité souterraine s'articulera constamment avec les diverses scènes publiques, par exemple à travers l'émergence continue de rumeurs. D'autre part, parce que ce travail forme aussi une base permettant de mettre en relief les façons dont les futures configurations du problème redéployent les passés et les devenirs convoqués, laissent de côté ou ne prêtent que peu attention à des questions qui ont trouvé *précédemment* - ou qui trouveront par la suite - une teneur beaucoup plus dramatique.

### **1.1. Le front insécuritaire**

Une des multiples entrées possibles sur la rue de la République, tout au moins au début des années 2000, peut renvoyer à la question de l'insécurité. Le problème est alors en vogue au

niveau national et la rue de la République n'échappe au phénomène. Celui-ci y semble même particulièrement prononcé : cambriolages, braquages, vols "à l'arraché", agressions y sont courants et le quartier détient le triste record des voies de fait à Marseille. Au cœur de l'attention de nombreux habitants, on retrouve alors les "*bandes de jeunes*" qui peuplent les bordures et contre-allées de la rue. Ceux-ci se regroupent en effet à divers endroits, souvent aux accès des quartiers avoisinant l'artère haussmannienne : sur la place Sadi Carnot au niveau de la "rue des morts" (rue Jean Trinquet) qui donne aux Carmes, au bas de la rue Massabo dans un snack de kebab qui ouvre jusqu'à 11 heures du soir<sup>84</sup>, à proximité de la Joliette, dans des halls d'immeubles ou enfin à la place François Masson, en contrebas du Panier<sup>85</sup>. Souvent, cette présence est marquée à même les murs par quelques graffiti, ou des gravures dans les halls d'entrée de certains immeubles "occupés", par lesquels ils s'y revendiquent les "*boss*", ceux qui "*nique(nt) la Police*", même s'il arrive souvent à certains d'entre eux d'être aussi "*amoureux de...*".

Ces "jeunes" sont alors, sans le savoir, sous la surveillance discrète et diffuse de nombreux habitants. En effet, si leur présence ne passe pas inaperçue, les exactions dans lesquelles quelques-uns d'entre eux se lancent depuis ces bases arrières (racket de passants, vols "à l'arraché", etc.) le sont encore moins. Des riverains assistent régulièrement au spectacle depuis leur fenêtre ou balcon. Ils peuvent même donner une description détaillée de ces "*techniques*" élaborées qui s'écartent sensiblement de la "prévenance" et le "tact" du pickpocket<sup>86</sup>. Pour ces "jeunes", il s'agit plutôt de se tenir aux aguets sur certains points "stratégiques" de la rue de la République ou du boulevard des Dames, d'attendre une cible, de la pister parmi le flot de passants "comme si de rien n'était" et de saisir le moment opportun pour surgir et dérober "*à l'arraché*" un sac, un portable, un appareil photo, un collier en or ou tout autre butin, avant de gagner hâtivement les contre-allées et de se mettre "hors de portée" en s'engouffrant dans les immeubles ou les ruelles des quartiers des Carmes ou du Panier.

Il arrive alors que cette surveillance discrète "se révèle", pour ainsi dire, "au quartier". Il suffit en effet qu'un "événement" survienne, par exemple que "*des jeunes*" volent une moto, tournent toute la nuit dans le quartier, "*s'amuse(nt)*" avant d'aller la brûler sur un chantier de la rue de la République, pour que, le lendemain, les langues se délient au gré des rencontres et des articles de presse, et que ces observations rapportent une longue liste hétérogène de

---

<sup>84</sup> Florence Bouillon (2004), comme pour réhabiliter les vendeurs de kebabs, envisage cette ouverture tardive comme une manière de lutter contre l'insécurité. Il reste que les snacks, du moins pour ceux qui sont encore ouverts, ont depuis, et pour la plupart, revus leur heures d'ouverture à la baisse.

<sup>85</sup> Voir Annexe 3.

<sup>86</sup> Une figure totalement absente du paysage public marseillais !

causes pour expliquer ce phénomène "frappant" "*le quartier*" : la faute aux parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, la conséquence de problèmes familiaux (divorces, décès de l'un des parents...), les différences culturelles laissant parfois resurgir quelques relents racistes sous le trait d'une incapacité à l'intégration, la faute de la gauche, de Jean-Claude Gaudin, du laxisme pédagogique du corps enseignant où la maîtresse ne donne plus de fessée, des parents qui s'en prennent aux enseignants, de la Police ou des Juges qui ne font rien, de la Loi qui serait mal faite à travers l'impunité des mineurs, etc.

Parmi cette longue liste, le prisme des "*familles à problèmes*" tient alors souvent la "cote" dans les déplorations qui affleurent, notamment dans les réseaux de connaissances d'"anciens" habitants ou de commerçants, se teintant parfois d'un arrière-fond raciste stigmatisant la dernière génération implantée sur la rue, *les Maghrébins*. La mise en visibilité de cette population enrobe alors un large panel de *discours* stigmatisants et situe parfois l'opprobre des "anciens" vis-à-vis des derniers venus du fait que "*n'importe qui*" puisse *désormais* s'y installer<sup>87</sup> ! La présence de commerces de "second ordre"<sup>88</sup> vient également ré-éclairer ce "climat" insécuritaire : des bandes de jeunes établiraient ainsi leur "quartier général" dans certains "kebab houses", s'y nourrissent gratuitement et se servent même dans la caisse à l'insu du commerçant ! Ces pratiques formeraient alors une sorte de *pizzo* sur lequel les commerçants fermeraient les yeux pour s'assurer une certaine tranquillité, là où d'autres y voient par ailleurs une source d'insécurité expliquant la "déhérence" et *des "départs"*...

Pourtant, si cette surveillance s'adosse (ou se décrypte souvent) à travers un relent raciste, à bien y tendre l'oreille, ce qui gêne le plus face à cette insécurité, ce n'est pas tant que les "*minots*" fassent des "*conneries*", certains "anciens" (et non les "grands frères" !) pouvant parfois faire état d'un "pédigrée" aussi chargé, sinon plus. Le problème résiderait plutôt dans le fait que cette jeunesse opèrerait de façon aveugle et "*ne respecte[rait] plus rien, pas même les anciens !*". La *montée* en attention de l'insécurité se diagnostique en effet le plus souvent à l'aune d'une perte des plus dommageables, celle d'un "*petit village*", où l'interconnaissance était la règle, teintée d'une dense sociabilité et empreinte de solidarités. Cette interconnaissance saisit alors souvent ces récits décrivant ces mères de famille qui partaient le matin pour faire les courses et, chez les petits commerçants - pour le coup - de "proximité" ou

---

<sup>87</sup> Les travaux de Pierre Fournier et Sylvie Mazzella (2004), ou encore de Francesca Sirna (2004) caractérisent une série de vagues de peuplement qui se succèdent sur plus d'un siècle sur la rue de la République. Chaque vague de peuplement induirait une phase de transition générationnelle appréhendée comme une période de *crise*, qui s'atténuerait avec les années avant de poindre à l'occasion d'une nouvelle vague.

<sup>88</sup> La fermeture du "*petit Casino*" "*le plus braqué de France*" est par exemple vécue comme un drame par certains "anciens" : celle-ci les livrerait à des épiceries "arabes" et à des produits de "piètre" qualité !

chemin faisant, diffusaient les "nouvelles" du quartier entre elles. Ces mères sont alors présentées comme à la base d'une sorte de contrôle social puissant, notamment exercé sur les jeunes, à travers lequel *"tout se savait"* et par lequel les problèmes se réglaient le soir en famille, notamment lorsque le père rentrait du travail. Les formes de sociabilités portées par cette vision exaltée recouvrent également toute une série de pratiques densifiant encore davantage le tissu social et le contrôle qui en résulte. Par exemple, les dépannages culinaires ou les garderies improvisées d'enfants dans le voisinage, la possibilité d'aller voir la télévision chez les voisins, les ventes à crédits des commerçants du "quartier" *"dans des périodes difficiles"*, les veillées les soirs d'été organisées devant les immeubles par des familles installées sur les chaises, écoutant les *"Napolitains"* jouer de la mandoline lors des petits concerts improvisés entre voisins... Telle qu'elle est dépeinte, la rue de la République semblait alors *habitée*, même si ces descriptions ne font pas cas des nombreux bars et autres hôtels de passe fréquentés par les marins ou des riverains beaucoup plus discrets sur le sujet...



**Les fameuses "antennes paraboliques"... (Source : Michel Cuadra)**

Faisant écho à une certaine "actualité", la mise en avant de telles formes de sociabilités et de pratiques "habitantes" dramatise ainsi une perte non négligeable au diagnostic d'une *désorganisation sociale*. "Diagnostic" avons-nous dit, car des tentatives de résorption se saisissent de la disparition de ce "contrôle social" d'antan en vue recoudre un *lien intergénérationnel*. C'est ainsi de cette perspective que naît en 2001 une association, présidée par *Vincent Abad*, un commerçant "natif du quartier", l'association *Solidarité Mieux Vivre* (SMV), qui regroupe un réseau serré d'habitants et de commerçants composé généralement de *"vieilles connaissances"*. Les actions visant à restaurer ce "liant" se jouent alors à travers l'"organisation d'événements" et de moments de rencontres, tels que des vides greniers, des fêtes de quartier, des sardinades, etc., même si l'association s'empare dès le départ de la question sécuritaire sur un terrain plus militant. Ce que nous précise son Président :

*"Sa création date de 2001. Elle s'est constituée entre amis et riverains. Nous avons fait une pétition qui portait sur la sécurité, la qualité de vie et l'animation dans le quartier. Nous avons*

*d'ailleurs rencontré Guérini. C'était en période d'élection. On a une cinquantaine d'adhérents, principalement des habitants du quartier."*

Une seconde voie de résorption existe néanmoins. Mais plutôt que de (re)tisser du lien intergénérationnel, celle-ci s'axe davantage à promouvoir des dispositifs de prévention et d'encadrement visant à éviter que les jeunes ne soient livrés à eux-mêmes, ne "*traînent*" dans la rue et ne finissent par être entraînés sur la mauvaise pente. L'association *Jeunes Joliette Demain* (AJJOD) est ainsi créée par une personne d'origine *maghrébine*<sup>89</sup> "*pour les jeunes du quartier*" trop âgés pour fréquenter les centres sociaux. Son objet social vise en effet à la "*Socialisation des jeunes par la promotion et le développement des actions culturelles, sportives et de loisirs*" et le développement de "*projets d'animations de quartier pour favoriser la vie associative, la solidarité, les relations intergénérationnelles et intercommunautaires*"<sup>90</sup>. De façon plus informelle, l'AJJOD entend pourvoir à des occupations susceptibles de plaire aux "jeunes" et leur permettre de se racheter une face collective. Divers ateliers (arts plastiques, musique, danse, peinture...) sont ainsi proposés sous le regard - ici - expérimenté de "*grands frères*" et de travailleurs sociaux, et sous les conseils d'un anthropologue "engagé". En ces temps "troublés", les subventions abondent, un local est même alloué "par" Euroméditerranée ; des expositions, des concerts de rap et des journées d'animations artistiques sont ouvertes au public. Parfois, mais cela reste occasionnel, l'AJJOD collabore avec l'association de Vincent Abad autour de projets portant sur la mémoire du quartier avec les "*anciens*" ou sur ce cosmopolite "*typiquement*" marseillais...

Ce faisant, on aide ainsi les jeunes à bien s'occuper d'eux. Et surtout on les occupe. En période électorale, par exemple, on cherche à susciter chez eux un éveil "citoyen", leur rappelant qu'il faut s'inscrire sur les listes électorales et aller voter, pour ne pas que "*les autres décident à leur place*" et qu'"*ils puissent faire entendre leur voix*". Dans la foulée, on organise un débat à la suite de la projection d'un micro-trottoir réalisé par des jeunes questionnant les Marseillais sur le vote des jeunes, on les décomplexé de leur origine étrangère en invoquant les Droits de l'Homme, en leur expliquant que, même parmi les "*blancs*" présents, il y en a peu qui ont des ancêtres "*Gaulois*" ou encore que la "*vérité*" n'est pas dans les livres d'histoire des écoles ! Toutes ces activités ne sont alors jamais sans faire sourire en coin certains, qui n'ont pas perdu de vue "qui" finance l'association et quelle "*voix*" il serait mieux d'exprimer...

---

<sup>89</sup> Ici, l'origine du fondateur de l'association n'est pas en soi importante. Celle-ci ne prend qu'un certain relief vis-à-vis des vagues d'implantation, notamment la dernière, qui se sont succédées sur la rue de la République.

<sup>90</sup> Plaquette de présentation de l'AJJOD.



### Vide Grenier organisé par l'AJJOD !<sup>91</sup>

Seulement, les chiffres toujours grandissants du nombre de *plaintes*, fréquemment brandis à l'échelle du quartier et qui pour beaucoup "*masquent la forêt*", tout comme les rapports quasi quotidiens des agressions par la presse locale sont vécus comme de véritables attaques venant entacher les actions menées. Si la "réalité" de l'insécurité et des problèmes de délinquances n'est pas niée, il est alors souvent soutenu que les exactions délinquantes sont l'œuvre d'une "minorité" et que tous les jeunes ne sont pas "*à mettre dans le même sac*". Il importe également de comprendre la "situation" dans laquelle se trouve la jeunesse et s'efforcer de sauver les "*cas*" qui ne sont pas encore désespérés ou trop engagés sur la "*mauvaise pente*". Car ces chiffres ne dédommagent pas de l'ombre d'une manipulation politique de la mairie centrale, politiquement opposée à la mairie de secteur ! Le travail des journalistes est, lui aussi, régulièrement remis en cause, ceux-ci s'en tenant davantage à noircir le tableau plutôt qu'à ouvrir une fenêtre de visibilité aux actions "concrètes" et "positives" sur le terrain. Ce qui "compte", c'est ce que "*l'on fait*", l'action menée... Et si la situation s'empire, c'est bien la preuve qu'il faut allouer davantage de "crédits", même si c'est sur un terrain plus militant que certains finissent par "glisser".

#### 1.1.1. Le "marché sauvage"

Au cœur de cet engouement sécuritaire, un lieu cristallise alors tout particulièrement les attentions et canalise de nombreux efforts au début des années 2000. Il s'agit dudit "*marché sauvage*" de la Porte-d'Aix. Tous les "maux" du quartier semblent en ce temps rapportés à l'existence de cette place marchande informelle où, quotidiennement, des vendeurs ambulants et à la sauvette, souvent d'origine maghrébine<sup>92</sup> et pour bon nombre d'entre eux *sans-papiers*, s'installent "*en toute illégalité*". Avec le Marché aux Puces des Arnavaux, le marché "sauvage" de la Porte d'Aix est en effet considéré comme l'un des principaux bassins d'"emploi" pour les sans-papiers, où se revend le butin de petits délits et où se déploient

<sup>91</sup> Source : <http://ciq2a.pagesperso-orange.fr/ajjod.htm>

<sup>92</sup> Plus récemment, d'autres groupes "ethniques" ont investi cet espace commercial. On pense ici aux Chinois en 2006 et, plus récemment, les Roms, qui y ont même installé un campement, démantelé en 2011 "par" le Ministère de l'Intérieur.

certaines activités illégales, comme la contrebande de cigarettes, quand il ne s'agit pas directement d'un haut lieu de vol à l'arraché.



**Ledit "Marché sauvage" (DR)**

Trois spécificités caractérisent alors cette Porte-d'Aix. Premièrement, elle s'articule à la croisée de deux grands axes de circulation : l'autoroute A7 qui débouche directement en centre-ville, dans le prolongement de la rue d'Aix ouvrant sur le cours Belsunce, et le boulevard des Dames, s'étirant du port jusqu'à la Gare St-Charles dans la continuité du boulevard Nedelec. Deuxièmement, elle se situe en plein cœur du périmètre du projet Euroméditerranée qui y prévoit des aménagements conséquents (recul de l'autoroute, création d'un parc, un hôtel "haut standing", des logements étudiants, etc.). Enfin, une dernière spécificité vient caractériser cette place. Elle se situe à l'intersection de trois arrondissements (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissement), de deux mairies d'arrondissements (1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), mais aussi à celle de trois fédérations de Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ)<sup>93</sup>.

L'ensemble de ces éléments fait donc de cet espace une zone bien singulière dans le puzzle urbain, en creux des divers périmètres institutionnels et de divers "quartiers" (les Carmes, Belsunce, Pelletan, Turenne), ainsi qu'à la croisée des grands axes de circulation et d'un axe commercial majeur du centre-ville, s'étirant de Belsunce à Camille Pelletan. Cette place constitue à ce titre une sorte de marche (au sens féodal), théâtre de mobilisations à répétition, notamment portées par les CIQ. Comme le précise lors d'un entretien Jean-Jacques Guipert, alors vice-président de la Fédération du 2<sup>e</sup> arrondissement :

---

<sup>93</sup> Voir Annexe 4 et 6. "Les CIQ sont des associations à but non lucratif régies par la loi 1901 ayant comme finalité celle de défendre et promouvoir les prérogatives de leur quartier" (Mattina, 2001). Ils sont une spécificité toute locale que l'on retrouve dans certaines villes de la Région (Toulon, Aix-en-Provence, etc.). Ils disposent d'une organisation territorialisée et verticale, regroupant l'ensemble des CIQ à l'échelle d'un arrondissement au sein d'une Fédération de CIQ, et d'une Confédération à l'échelle de la ville, étendue aujourd'hui à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. A Marseille, les CIQ ont longtemps joué un rôle central dans le système "Defferre" et sont souvent considérés comme "un instrument du pouvoir local territorialisé" (Mattina, 2004 : 94), s'appuyant sur la "notabilité" de leur Président et une "médiation clientélaire" en direction des élus. De nombreux hommes politiques locaux en sont d'ailleurs issus (Peraldi, Samson, 2005). On notera enfin que Marseille ne dispose pas de Conseils de quartier, comme prévu par la loi "Vaillant" du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité, du fait même de l'existence de ces CIQ.

*"La Porte d'Aix est à trois personnes : trois CIQ."*

En effet, depuis la fin des années 1990 (et aujourd'hui encore !), des démarches successives et de multiples interventions de collectifs et associations du quartier ou de copropriétaires sont lancées. Pour la plupart d'entre elles, celles-ci saisissent tour à tour les pouvoirs publics et responsables politiques (Mairie, Chambre de Commerce, Préfecture, Euromed...) pour tenter de clore ce marché. En première ligne de ces successives montées aux créneaux, on retrouve - tout au moins sur la période considérée - la Fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement, à travers son bras "armé" du CIQ du Grand Carnes. Jean-Jacques Guipert, en la personne du vice-président de la Fédération d'alors, porte ainsi le problème :

*"Le "point noir" auquel on s'est attaqué, c'est celui-là. Parce que celui-là, il était à nous. Moi, je ne vais pas m'occuper de quelque chose qui n'est pas dans mon secteur."*

Clore ce marché "sauvage" de façon définitive s'affiche en effet comme l'une des conditions de résorption de l'insécurité qui frappe les quartiers avoisinants. C'est le cas du secteur du boulevard des Dames qui est à cette époque davantage "happé", ou du moins "orienté", vers la Porte-d'Aix que vers la rue de la République. Cette orientation est alors portée par certains commerçants et riverains préoccupés et souvent victimes du "phénomène". C'est là en effet l'origine du basculement "militant" de l'association SMV, le marché sauvage constituant son premier "fait d'arme", comme le souligne son président en entretien :

*"On est partie de l'insécurité en général. Dès le départ, on a beaucoup travaillé sur le marché "pirate" de la Porte-d'Aix, le marché "clandestin"."*

*"Certains commerçants étaient volés, cambriolés et les produits volés étaient revendus au marché. Les commerçants s'étaient indignés par rapport à ça."*

De ces "vols", souvent mis en avant dans une série de courriers adressés au maire de Marseille, au Préfet et, même, au Ministre de l'Intérieur, le Président de l'association SMV, également vendeur de jouets au boulevard des Dames, en a lui-même été victime :

Deux jeunes de 12-13 ans lui auraient dérobé un stock de cartes de jeu collectionnées par les enfants. C'est alors au "hasard" du passage de l'un de ses proches - Jacques - sur le marché que ce dernier aurait repéré les jeunes en train de vendre le butin. Étant directeur d'une école de quartier et président d'une association "en vue" autour du projet Euroméditerranée (EMA, EuroMéditerranée Association), celui-ci aurait retrouvé sans difficulté les parents des deux malfrats en herbe et intercédé auprès de ceux-ci en faveur de la restitution du butin et de l'obtention d'excuses des deux adolescents. Ce bon samaritain aurait également dissuadé Vincent Abad de porter plainte pour recourir à ce règlement "à l'amiable", s'agissant de "minots". Ce que ce dernier aurait fini par accepter, traduisant ce genre de dédramatisation assez courante chez certains "anciens".

Seulement, ce type de "réparation" est plutôt de l'ordre de l'exception. Ou du moins, les anecdotes qu'elles forment bruissent plus rarement que celles de vols avec violence, qui abondent pour certifier de la réalité du phénomène et alimenter les dénonciations d'une insécurité "galopante" auprès des pouvoirs publics. Elles ne pèsent en effet pas bien lourd face à ces difficultés rencontrées par les commerçants "du quartier", les habitants et plus largement les "touristes" et autres "cols-blancs" fraîchement débarqués des ferries, des TGV de la Gare St Charles ou des bus de la Gare routière, qui se font régulièrement "dépouiller"<sup>94</sup>. Comme nous le précise le Vice-président du CIQ lors de notre entretien :

*"Moi, je me suis fait piquer mon portable à la Porte d'Aix. Je sais ce que c'est ! Hier, un ami s'est fait piquer son appareil photo. C'était un numérique [peu courant à l'époque]. Il était en train de photographier l'Arc de Triomphe - comme s'il ne l'avait jamais vu ! Et "hop !", ils sont passés et lui ont arraché l'appareil photo. C'est l'insécurité incessante."*

Tous ces bruissements et ces anecdotes aiguisent ce faisant la nécessité que "quelque chose soit fait". Comme en fait état Vincent Abad dans l'un de ses courriers adressés aux élus, "ce n'est pas un "sentiment d'insécurité" qui nous amène à vous écrire, mais l'insécurité elle-même". Le phénomène forme une réalité, sinon directement sensible, dont la dénonciation s'appuie souvent sur l'extériorité d'un témoin observant le phénomène : "On le voit nous-mêmes". Les "touristes" et les "cols-blancs" font alors fréquemment figure de victimes par excellence, se voyant parfois équipés d'incompétences déroutantes, comme nous l'explique le responsable du CIQ :

*"Là, sur un marché comme ça, on pique un sac ou un portable, n'importe quoi, on se fond dans la foule. Pour le touriste, il n'y a rien de plus qui ressemble à un Maghrébin qu'un Maghrébin."*

Ces démarches se tiennent néanmoins à bonne distance de toute publicité. "Faire quelque chose" apparaît en effet souvent comme une source d'embarras plutôt pesante, comme le souligne Jean-Jacques Guipert :

*"J'ai plein de potes Maghrébins de la rue Bon Pasteur, qui sont venus me voir et qui m'ont dit : "Ca n'est pas normal que les marchands ambulants viennent comme ça devant notre porte". Un copain maghrébin, qui tient un commerce de fruits et légumes, m'a appelé et m'a dit : "Tu passes dans la rue et tu regardes bien". Je suis passé et devant : une bagnole, avec quelques cagettes de légumes, s'était mise devant chez lui. Lui, il n'osait pas sortir, parce qu'il me dit : "Cela va tourner en pugilat et ça sera encore en ma défaveur"."*

Une éventuelle mise en agenda public du problème semble en effet devoir faire face à deux

---

<sup>94</sup> Plus récemment, ce sont les cols blancs du nouveau quartier d'affaire de la Joliette qui en "font les frais"...

difficultés majeures. La première réside dans la dimension "raciste" que recouvre toute publicisation du problème. C'est là ce qu'en dit le Vice-président de la Fédération :

*"Ça n'était pas très facile, parce qu'à chaque fois qu'on s'attaque au problème, l'argument qui vient tout de suite à l'esprit, c'est de dire : "Vous êtes des racistes, c'est parce qu'on est Maghrébins que vous râlez, sinon vous ne râleriez pas"".*

Une entrée spécifique pour que les choses "passent" semble donc nécessaire. Et cette entrée, c'est la "sécurité des personnes et des biens" :

*"On a fait une grosse action. C'était très délicat. Mais on a mis en avant la sécurité, la sécurité des personnes, la sécurité des biens, parce qu'il y avait beaucoup de gamins qui passaient au travers pour piquer des portefeuilles et autres et puis partir un peu partout, parce que quand le gamin s'enfuit par là, il est sûr qu'on ne pourra pas le poursuivre. C'est un vrai gruyère".*

La seconde difficulté renvoie, quant à elle, à l'attribution d'une *responsabilité politique* (Gusfield, 1981) pour savoir qui doit agir. Il arrive alors que lesdits "responsables politiques" soient placés en première ligne :

*"J'ai noté quelque chose, c'est que, tant que Gaudin était là [i.e. Président du Conseil Régional qui se trouve sur la Porte-d'Aix], les abords étaient corrects, et on avait un gardiennage. On avait une petite cabane et on avait deux gardiens en permanence, de la police des parcs et jardins. Dès que Gaudin est passé à la mairie, bizarrement, on a laissé pourrir là et les deux gardiens ont disparu. Et c'est tout pourri."*

Seulement, l'"abandon" des lieux, outre de se voir réinscrit dans une stratégie d'ordre politique et économique, doit plus sûrement composer avec la "frilosité" des pouvoirs publics à se "mouiller" publiquement sur la question. Aussi, pour les associations, l'enjeu est de travailler à la "sensibilisation" et une "responsabilisation" à couvert des élus. Comme le souligne le président du CIQ, rompu aux *pratiques clientélares* et disposant d'un carnet d'adresses fourni de "connaissances" bien placées :

*"On a réussi à impliquer les politiques. J'avais la chance à l'époque d'avoir Philippe Mazet. Philippe Mazet étant dans l'opposition sur le secteur<sup>95</sup>, il avait tout intérêt à en tirer bénéfice. Moi, je suis pragmatique, qu'il soit de droite ou de gauche, je vais voir l'élu. Et je lui dis : "Voilà*

---

<sup>95</sup> Ancien président de la Confédération des CIQ et candidat UMP malheureux dans le premier secteur, Philippe Mazet, originaire du Panier, était depuis 2001 conseiller municipal, délégué aux déplacements, au plan de circulation et au stationnement ("pour se faire un nom"). Il était également président de la commission Tramway. Sa carrière politique s'arrêta brutalement en août 2003 suite à une arrestation en Andorre. Il fut en effet condamné avec 3 complices du milieu marseillais pour "vol et recel de vol aggravé, tentative d'escroquerie en bande organisée, faux en écritures et recel". L'équipe avait tenté d'écouler dans une banque de la Principauté d'Andorre des chèques vierges dérobés dans une office notariale marseillaise, pour un montant de 1,3 millions d'euros (*Le Parisien*, le 30/08/03) ! Il a été condamné en 2005 à quatre ans de prison, dont un an avec sursis...

*mon problème. Vous me le réglez. Je vous laisse le bénéfice politique de l'affaire". Je ne vais pas dire que c'est grâce à moi qu'on a fait ça. Je ne suis pas là pour me mettre en valeur, en disant "on a réussi à faire ça et ça". Si demain la mairie centrale me crée 50 places de parking, et si après ils disent : "On a fait ça", tant mieux !"*

Du côté de l'association SMV, la ligne est également la même, mais emprunte d'autres voies. En effet, du fait même de son inscription dans les coursives clientélares, l'action des CIQ demeurait jusque-là "invisible", l'enjeu s'affichant même pour Vincent Abad de sensibiliser ces derniers au problème<sup>96</sup>. C'est donc indépendamment du travail de coursives mené par les CIQ que SMV lance successivement deux pétitions pour "responsabiliser les élus". La première est réalisée auprès des riverains et ensuite transmise au Maire de secteur, au Maire de la ville et au Préfet. Suite à cette pétition, une réunion avec Jean-Noël Guérini, alors maire d'arrondissement, est organisée en février 2001, avec l'appui du Président du CIQ. La seconde s'adressera plus particulièrement aux commerçants, permettant à chacun des signataires de faire état du nombre de braquages ou de cambriolages subis en quelques années. Un article de presse dans *La Provence* viendra "même" relater la remise de la pétition au maire d'arrondissement, très sensible au sujet en cette période campagne électorale...

Deux logiques sont ainsi à l'œuvre. D'un côté, il s'agit de mettre en tension le personnel politique et de jouer des réseaux clientélares pour débloquer d'une façon ou d'une autre la situation. De l'autre, on retrouve une association qui s'agite, recourt à des répertoires classiques de l'action collective (pétition, courriers) et cherche à placer le problème à l'agenda des élus, mais également des CIQ. Comme le précise Vincent Abad :

*"On a quand même un peu réussi à travailler avec les CIQ. On avait fait des articles de presse. Les CIQ s'étaient un peu imprégnés."*

Le déblocage finit alors par survenir via l'entrée en jeu d'Euroméditerranée. La solution fait en effet suite à l'annonce de la fermeture prochaine du second parking de la place, le premier étant celui où s'étire le marché "sauvage". Or, comme nous le rapporte le Vice-Président de la Fédération :

*"Dans le cadre général de la restructuration de la place, il y a quelque chose qui ennuie Euromed depuis des années. C'est cette espèce de sortie de métro coincée au ras d'un immeuble. Cette espèce de sortie ne leur plaît pas. Alors, je sais qu'ils ont un projet de passer sous la dalle*

---

<sup>96</sup> Comme nous le soulignera son président : "A chaque fois qu'on faisait une action, on mettait les CIQ dans le coup. Parce qu'on était une petite association. Et on pensait que les CIQ allaient faire remonter l'information et diffuser beaucoup mieux que nous. Mais ils ont jamais été chaud-chaud pour démarrer comme il fallait. [...] Si les CIQ avaient travaillé, je n'aurai pas fait mon association".

*pour faire une autre sortie. [...] À croire l'architecte qui l'avait prévu, déplacer l'entrée du métro est un projet qui est dans les cartons. La place doit être tellement restructurée que bon... [...] on nous argumentait que - ce n'était pas faux - cette zone-là est inconstructible. La dalle, sur la station de métro Jules Guesde, n'est pas en état de soutenir quelque chose de costaud dessus."*

"Récupérer" le parking du marché "sauvage" apparaît alors comme "la" solution. La piste "Euromed" est ainsi suggérée par le responsable du CIQ à l'adjoint au stationnement, Philippe Mazet, qui fait inscrire le projet dans les plans d'aménagement de l'EPAEM. Le chantier est ouvert en 2002 et, rapidement achevé, le parking est grillagé et, une fois n'est pas coutume à Marseille, mis en délégation de service public auprès de la société Eiffage. Comme le soulignent alors respectivement le Vice-Président de la Fédération et Vincent Abad :

*"On a réussi à régler ça en 2002, dès que l'on a créé le parking. Alors on a été un peu aidé dans l'ensemble, dans la mesure où on savait qu'ici, pour des raisons de travaux, le parking Nedelec allait fermer. Or, c'était quand même 190 places ! C'était intéressant pour les gens qui venaient travailler de créer 80 places. Philippe Mazet était d'accord et a fait le forcing. Disons qu'il y a eu un consensus. Tout le monde a fait un peu le forcing. On a réussi à l'avoir."*

*"Cela nous avait pris un an pour essayer de rétablir ce parking de la Porte d'Aix. Ce qui a été rétabli tant bien que mal. Mais le problème a été en partie résolu parce que c'est un parking bidon. Mais enfin, c'est un parking..."*

La création de ce parking grillagé ne fait cependant pas disparaître le "marché sauvage". Longtemps situé sur le deuxième arrondissement, celui-ci traverse la place et change d'arrondissement en s'installant sur le bas du boulevard Nedelec. Le "point noir" se déplace de la sorte du côté de la mairie du 1<sup>er</sup> secteur et de la Fédération des CIQ du 1<sup>er</sup> arrondissement. Estimant alors ne plus être directement concernée par le problème, la Fédération des CIQ se dessaisit de l'affaire et l'association SMV lui emboîte le pas :

*"Le marché a été déplacé à la rue Bernard Dubois. Mais après, on n'a pas suivi parce qu'on n'allait pas suivre le marché jusqu'à... Si les gens de là-haut ne se sont pas organisés, c'est un autre problème. Ce n'est plus notre secteur."*

Cependant, les associations n'en gardent pas moins un œil attentif, devenant spectatrices et suivant de loin les évolutions. Comme l'indique Jean-Jacques Guipert :

*"Maintenant, on a un marché sauvage [à Nedelec]. Au départ il y avait quelques Chinois, et puis comme ça ne bougeait pas<sup>97</sup>, comme les forces de l'ordre ne bougeaient pas, quelques gens du*

---

<sup>97</sup> À comprendre comme l'inaction du CIQ concerné. À en croire le président de CIQ, il s'agirait d'une "coquille vide" : "Ce CIQ est tout à fait fantomatique. Son siège social est théoriquement place de la Providence. C'est un certain M. X qui a ce CIQ. Je n'ai jamais rencontré ce monsieur-là. Si, je l'ai rencontré dans des "garden parties". Mais après je ne l'ai jamais revu."

*Maghreb sont venus. Comme ça ne bougeait toujours pas, sont arrivés quelques Roumains. Et puis, on est carrément arrivé aux professionnels. J'en ai vu un, le matin, qui est arrivé. Il a ouvert le coffre de la voiture, il a sorti les petits tréteaux, il a mis ses barres, il a déroulé ses canisses dessus et il a commencé à proposer les trois t-shirts à 1 euro. Là, c'est évident qu'il fallait faire quelque chose. Donc maintenant, la police fait quelque chose. Mais, il faut savoir quand même : quand ils [la Police] viennent, ils confisquent tout, ils foutent tout dans une benne pour jeter ça. Une demi-heure après, il y en a d'autres. Donc, il faut laisser une présence policière en permanence. La semaine dernière, je suis passé à plusieurs reprises, j'ai compté jusqu'à sept véhicules. À deux fonctionnaires minimum par véhicule, ça fait 14 fonctionnaires, uniquement pour empêcher que se fasse un marché là. Il y a quand même peut-être mieux à faire dans la ville. Il faudrait simplement deux fonctionnaires, qui restent sur le terrain à un moment T. [...] Donc après, il ne faut pas se plaindre. Donc, on a bien arrangé les choses..."*

Les contrôles se multiplient et les policiers en faction sont invités à ne plus fermer les yeux. Ces mesures demeurent pourtant inopérantes. Inlassablement, le marché se reconstitue, ne disparaît pas, les forains "sauvages" développant une vigilance, des compétences et des dispositifs<sup>98</sup> pour fuir rapidement à la moindre alerte. En outre, les travaux successivement engagés par "Euromed" ponctuèrent les multiples déplacements du marché, avant que celui-ci ne revienne durablement "dans" le 2<sup>e</sup> arrondissement, se stabilisant sur l'axe marchand Belsunce-Camille Pelletan. Quant à savoir si l'insécurité est résolue, c'est une autre affaire. Par exemple, la société Eiffage finira par être "dessaisie" de sa DSP par des jeunes du quartier, jusqu'à ce que la Police lance en 2011 une reconquête généralisée de la place, dont le point d'orgue sera marqué par l'expulsion du campement de Roms "squattant" la place centrale de la Porte-d'Aix dans des baraquements de fortune...

Aussi, la seule réponse apportée, hormis les descentes de police et les contrôles de l'inspection du travail, se résume aux perspectives ouvertes par les aménagements provisoires et de préfiguration de la Porte-d'Aix liés au projet Euromed. Par la suite, certains acteurs collectifs, au premier rang desquels les CIQ, s'évertueront à constamment veiller à ce que ne soit pas constitué un second "Marché aux puces", en pesant sur l'élaboration des projets, notamment en marge des concertations liées au devenir de la Porte-d'Aix. A ceci près qu'il s'agira *désormais*, face à la persistance du marché, de lutter contre le pourrissement délibéré d'une situation qui favoriserait l'adhésion des habitants du secteur aux projets. Comme le souligne le président de la Fédération :

*"Mais là, c'est voulu le pourri. C'est voulu pour que les gens arrivent à accepter le principe*

---

<sup>98</sup> Comme par exemple une couverture rétractable instantanément avec toute la marchandise à l'intérieur...

*qu'on leur construise encore des immeubles devant, alors qu'ils n'en veulent pas. On pourrait la situation pour que le réflexe soit de dire : "Entre avoir cette merde devant et avoir un immeuble, autant qu'on ait un immeuble de bureaux".*

Initialement entrevu comme une solution, Euromed perdra alors progressivement de son "attrait". Au printemps 2003, par exemple, la nouvelle présidente du CIQ des Carmes, remplaçant Jean-Jacques Guipert devenu Président de la Fédération, opérera une sortie médiatique pour *"demander aux pouvoirs publics de réagir sur cette zone d'insécurité qu'est devenu la place Jules Guesde"*, tout en se demandant *"si l'on ne veut pas faire partir des catégories de populations modestes au profit d'autres, plus huppées et à l'avantage des agences immobilières en poste dans le cadre d'Euroméditerranée"*. C'est alors vers le Commissariat d'arrondissement que les projecteurs se braqueront désormais, avec son lot de revendications : *"Nous souhaiterions un vrai commissariat dans le 2<sup>e</sup> arrondissement : le poste de police ferme à 18 heures et n'est pas ouvert le week-end, laissant le champ libre à toutes les exactions"*. L'association SMV, de son côté, s'inscrira dans le même registre "dénoncitatif", arguant d'*"une reprise de l'insécurité"*, tout en faisant valoir, de façon inédite, que *"nous aimons notre quartier, certains d'entre nous y sont nés, et nous souhaitons y rester"*. Car en effet, la zone en transition, pour reprendre le schéma de cercles concentriques d'Ernest Burgess (2004)<sup>99</sup>, semble emporter avec elle la rue de la République, notamment suite à l'apparition massive d'une nouvelle population : les *squatters*.

### **1.1.2. Une insécurité dans les immeubles**

Repartir de ce front insécuritaire est ici primordial pour bien comprendre la double injonction qui va orienter de façon décisive regards et attentions sur les immeubles à partir de 2002. En poursuivant pour un temps encore avec Vincent Abad et son association, il ne s'agira toutefois que de situer une entrée parmi un enchevêtrement d'autres plus diffuses en mesure d'étayer la façon dont *l'insécurité* en vient à dramatiser cette possibilité de demeurer ou non dans le quartier. Le contact avec les commerçants et son réseau d'habitants, ainsi que le fait qu'il soit lui-même vendeur de jouets offrent une perspective par laquelle entrevoir la manière dont les *départs* finissent par monter en attention et être interprétés.

En premières lignes pour certains d'entre eux, les commerçants entrevoient en effet rapidement des signes avant-coureurs de ce qui forme un dépeuplement de la rue. Car, pour

---

<sup>99</sup> "Dans la zone de détérioration encerclant le secteur central des affaires, on va toujours trouver ce qu'on appelle les "bas quartier" et les "mauvais lieux", avec leurs secteurs gagnés par la pauvreté, la dégradation et la maladie, et leurs bas-fonds de crimes et de vice" (Burgess, 2004 : 139).

eux - et sans pour autant s'en tenir encore à la multiplication des volets fermés, la disparition d'un commerce ou la crise qui les frappe de plein fouet, cela *se chiffre*. Cela se traduit principalement par une chute fulgurante du chiffre d'affaire, de façon concomitante à l'apparition d'un commerce de "proximité"<sup>100</sup>. Ce glissement, important, s'étire depuis le prisme d'une sociabilité toute locale : ce type de commerces repose sur une clientèle essentiellement constituée d'habitants, fidélisée par (ou fidélisant) un réseau d'interconnaissances. Loin de la cassure intergénérationnelle, la même raison est alors souvent invoquée pour expliquer la chute du chiffre d'affaire et la progression des rideaux baissés : *les immeubles se vident comme peuvent alors en témoigner la plupart des volets fermés*<sup>101</sup>. C'est notamment le cas pour Vincent Abad, marchand de jouets implanté au croisement du boulevard des Dames et de la rue de la République. Du fait qu'il soit vendeur de jouets, il est même capable de produire une description fine du processus en cours : la rue se vide surtout de sa partie "active" que constituent les plus ou moins jeunes ménages avec enfants, son chiffre d'affaire avant sa fermeture définitive reposant pour l'essentiel sur une clientèle composée de grands-parents achetant des cadeaux pour leurs petits-enfants, souvent avec des facilités de paiement. Or, cette clientèle, elle aussi, "part" peu à peu, mais cette fois-ci pour des causes (encore) "naturelles". Un marchand de jouets qui ne voit dans sa clientèle ni parents ni enfants, cela finit par poser des questions, avec une urgence toute trésorière ! La chute du chiffre d'affaire serait ainsi d'autant plus vertigineuse que la rue verrait sa population partir, vieillir et s'appauvrir. De là, il est possible de ré-éclairer l'émergence des premiers discours de membres et de tracts de l'association, pris comme un effort de compréhension de cette situation, et de repenser l'essence riveraine attenante à l'émergence de ce commerce de proximité "déclinant". Le problème est que *les locataires partent*, rapportant un format d'explication éminemment "local" ayant pour ainsi dire "pignon sur rue" et écartant toute une série d'autres explications, comme par exemple la présence de grands centres commerciaux en périphérie, que l'on croise régulièrement par ailleurs.

Or, dans cet effort de compréhension, un élément majeur va très vite venir éclairer ces départs. Le mode de fonctionnement de SMV à cette époque s'appuie notablement sur un lieu, le magasin de Vincent Abad, où les habitants passent dire "*Bonjour*" et prennent parfois le

---

<sup>100</sup> On notera que les fast foods ou les bars ne s'adressent pas aux seuls habitants, mais aussi à des personnes de passage. Il est également possible de questionner cette notion de commerce de proximité sur la rue, en la mettant en regard de la forte concentration de restaurants "chinois", d'agences d'Intérim qui attirent une population "extérieure" à la rue (Faure-Guichard, Fournier, 2004).

<sup>101</sup> Ceux-ci étaient en octobre 2003 encore désignés comme une preuve irréfutable de cette déshérence frappant la rue de la République à celui qui questionnait les commerçants, étonné de voir autant de commerces fermés.

temps de discuter des problèmes dont le commerçant se propose de faire relais dans des courriers<sup>102</sup>. C'est alors autour de ces rencontres que de "*nouvelles histoires*" commencent peu à peu à fleurir du réseau d'interconnaissances du commerçant, au sujet de *problèmes dans les immeubles* :

*"Aux boulevards des Dames, un gars était parti 3 mois en Espagne, comme tous les ans. Les squatters étaient rentrés par la toiture. Ils étaient montés par l'immeuble d'à côté. Il y avait un vasistas. Ils étaient rentrés dans la chambre de bonne et l'avaient dévalisée. Le mec a dû mettre une alarme dans le vasistas sur le toit, avec une lampe qui s'allumait chez lui quand on ouvrait son vasistas. Comme il était sourd, il avait mis une lampe clignotante. Ça, c'étaient les squatters. Ils buvaient les canettes et les jetaient par la fenêtre..."*

C'est alors la première fois que la question des *squats* apparaît dans le cadre revendicatif d'un acteur collectif du quartier<sup>103</sup>. En se multipliant, ces remontées finissent en effet par devenir partie prenante du phénomène insécuritaire : *un nombre grandissant de "problèmes" se rencontrent désormais au sein même des immeubles !* Cette nouvelle espèce d'insécurité se distingue alors des cas plus typiques d'agressions physiques ou de vols qui se rencontrent dans la rue, rapportant en effet un entrechoc entre locataires légitimes et squatters "*qui font n'importe quoi*" et dont l'effet serait de faire partir les locataires. Rétablir le lien intergénérationnel pour résorber l'insécurité trouve alors ses limites. Les relèves fléchissent davantage sur l'incompréhension d'une telle situation, enrobée par les témoignages "incroyables" de ces connaissances qui se multiplient et qui amènent à plusieurs reprises Vincent Abad à aller "constater" par lui-même. Un rapport de cause à effet entre les squats et les départs des locataires est ainsi progressivement établi, sans qu'il soit encore question de réhabilitation, d'expulsion camouflée, d'OPAH ou du projet d'Euroméditerranée. Pour ce responsable, bien qu'à contrecoup, il est indéniable que les squats ont fait partir des locataires à cette période :

*"Les squats, on s'en est occupé parce que les gens partaient beaucoup parce que leur immeuble était squatté. [...] Les squats ont créé des incivilités terribles. Donc les squats, ça a fait partir des gens."*

---

<sup>102</sup> Ce fonctionnement s'appuie plus occasionnellement sur les sardinades ou les "vide-greniers" placés sous le signe de la convivialité et hissés en occasion de se rencontrer "pour" discuter, entre autres, des problèmes, ou encore sur les tracts régulièrement diffusés aux habitants qui offrent à leur *verso* un espace pour qu'ils puissent exprimer leur "*remarques, plaintes et témoignages*".

<sup>103</sup> "Le terme squatter vient de l'anglais des États-Unis (1835). Il désigne à l'origine les pionniers qui s'emparent de terres inexploitées de l'Ouest, sans titre légal de propriété et sans payer de redevance. Le verbe to squat signifie strictement s'accroupir, se blottir. La définition actuelle des squatters est celle de personnes sans logement qui s'installent illégalement dans un local inoccupé" (Bouillon, 2005 : 180).

De ce rapport causal qu'il établit, le Président de SMV se dit même en mesure d'en fournir la "preuve" "s'il le faut", au renfort de clichés photographiques ou d'anecdotes, comme pour attester d'un phénomène pouvant toujours apparaître douteux :

*"Par exemple, je connaissais des gens qui habitaient sur la rue de la République et qui ont eu des squats en entresol. Les 400 coups ! Ils ont agressé leur fille. Comme ils n'avaient pas de tuyauterie, ils se lavaient les mains dans la cage d'escalier. L'eau tombait chez les voisins du dessous. Le locataire du deuxième étage avait réussi à les faire partir lui-même : ils ont sauté par la fenêtre, croyant que c'étaient les flics. Le mec a fait partir les squatters. [...] Le mec allait prendre les planches dans la rue, il les faisait partir lui-même et il clouait les portes pour ne plus que les squatters entrent. Parce que quand ils entraient, soit ils se chauffaient - ils démontraient les plinthes [des portes] et mettaient le feu à la maison - soit ils démontraient la tuyauterie - parce que c'était un appartement qui était abandonné mais la salle de bain était encore toute équipée - pour la vendre au marché sauvage. Il y avait une inondation parce qu'ils avaient arraché la tuyauterie. Il y en a qui se droguaient, il y avait des seringues dans les chambres de bonnes... Une dame a vu les squatters à l'entre sol. Quand elle a dû enjamber les squatters pour rentrer chez elle, l'Immobilière les a fait sortir une première fois. Ils sont revenus. Quand la dame est retournée à l'Immobilière<sup>104</sup>, ils lui ont dit : "On ne peut pas mettre un gendarme dans votre immeuble madame. Laissez-les partir". Ils ont fait partir les squatters une première fois au bout de six mois de travail. Trois mois après, ils sont revenus. Une fois, quand elle est rentrée chez elle, elle était suivie par les squatters. Ils l'ont agressé. Ils ont volé les sous. Ils en avaient besoin... Mais cette dame a été agressée dans son immeuble ! Elle a pris peur et ne sort plus de chez elle. Elle a acheté un sifflet de flic. Quand elle entend du bruit, elle se met à la fenêtre et siffle. Il y en a qui disent qu'elle est folle. Mais c'est les squatters ! Ils suivaient les gens qui allaient à la Poste retirer [de l'argent] et ils rentraient dans les immeubles. Il y a eu beaucoup d'agression de personnes âgées. Dans les immeubles squattés, ils mettaient le feu. Il y a eu beaucoup d'incendies, de nuisances. Donc les gens ont cloué les portes. Alors la fille qui a été agressée par les squatters, elle a déménagé et est partie à Vauban. Donc la grand-mère a dit : "Je vais rejoindre ma fille". Elle a déménagé aussi. Ça a libéré un appartement. Ça fait que ces gens sont partis à cause du problème du squat. Ça c'est une affaire sûre. Là, j'en suis sûr."*

La situation semble alors claire : les problèmes dans les immeubles se multiplient et les habitants, livrés à eux-mêmes, partent à cause de ces squatters, qui finissent peu à peu par "voler" la vedette aux bandes de jeunes. Mais en s'efforçant de sensibiliser les élus, Vincent Abad s'en tient à l'insécurité de façon généraliste, le squat n'en constituant qu'une forme particulière parmi d'autres. C'est par exemple toujours dans un tel cadre insécuritaire qu'il

---

<sup>104</sup> La Société Immobilière Marseillaise (SIM), propriétaire historique de l'ensemble des immeubles de la rue de la République et détenteur à cette époque de 1 350 logements sur la rue.

finira par prendre contact avec le Commissariat d'arrondissement. Mais il se heurtera alors, sur ce point précis, au rapport locataire-propriétaire auquel lui assure lui-même se heurter le Commissaire qui le reçoit. Comme il nous le précise :

*"Quand le commandant des flics m'avait reçu, il m'avait dit : "Nous, on fait des demandes auprès de la SIM pour entrer dans les immeubles". Mais P2C fait quoi ? Ce n'est même pas P2C qui dit : "On a des squatters dans nos immeubles". C'est nous, en tant qu'association, qui étions obligés d'aller voir les flics et dire il y a des squatters dans cet immeuble. Le flic disait : "On le sait. Mais, vous savez, P2C ne nous aide pas beaucoup". Ça, ça a été dit ça !"*

Ce faisant, il se rendra compte que seul le propriétaire peut agir. Ce qui l'amènera à se forger une nouvelle conviction : l'abandon ne concerne pas seulement les immeubles, il est aussi celui des habitants qui finissent par partir à cause des squatters. Et de cette attention progressivement recentrée sur les immeubles, il va falloir *désormais* en tenir compte.



**Blocage de "fortune" réalisé par des locataires pour lutter contre les squats (Source : Vincent Abad)**

### 1.1.3. Des faits divers

Les connaissances du Président de SMV ne sont alors pas les seuls à être "touchés" par les squats. Les difficultés surgissent également du côté d'autres noyaux d'"habitants". À l'époque, la plupart des squats se situent, comme abrités des regards, dans les immeubles "arrières" des petites rues adjacentes et des contre-allées de la rue de la République. Peu d'immeubles touchés ne semblent donner directement sur la rue de la République. Lors des tous premiers rapprochements entre voisins, nous avons pu situer de façon non exhaustive trois grands pôles de concentration<sup>105</sup> :

---

<sup>105</sup> Voir Annexe 6. Pour bon nombre de locataires "affectés" à cette période, l'apparition de squatters se situe à l'horizon de l'an 2000, bien que d'autres sources fassent état d'une antécédence du phénomène dans le quartier

- La rue *Fiocca*, à proximité du Centre Bourse et du Vieux-Port, où a longtemps été situé le plus grand squat de Marseille ;
- La rue des *Phocéens* et dans son prolongement le passage de Lorette, avec notamment un squat artistique (Bouillon, 2005, 2007) ;
- Et de manière plus diffuse, sur la partie nord de la rue de la République, notamment dans les *contre-allées* et dans les immeubles à proximité directe du Port, de la Place de la Joliette et l'accueil de nuit pour sans-abris de la rue Massabo<sup>106</sup>.

Au travers des diverses descriptions, les motifs invoqués pour décrire l'importunité de cette présence semblent principalement relever de troubles d'ordre privé, souvent liés aux empiètements quotidiens du territoire de l'intimité et du déroulement de la vie "chez soi". Les "symptômes" renvoient en effet, dans la plupart des cas, à des formes d'empiètements que ce "voisinage" ne qualifie qu'en termes *d'intrusions* ébranlant une quiétude routinière : portes fracturées, ordures jetées par les fenêtres dans les arrières cours, toilettes improvisées, odeurs nauséabondes, bruits tardifs, bagarres, musique, "bidouillages" des compteurs électriques et des arrivées d'eau, dégâts des eaux, départ d'incendies... Comme le souligne *Monique*, une locataire affectée :

*"Le problème, c'est qu'ils cassaient tout ! Ils foutaient leurs poubelles par les fenêtres. Il y avait des incendies. Il y avait des problèmes d'hygiène. Les soirs, il y avait un boucan du diable. Ils jetaient toutes leurs poubelles par la fenêtre, c'est-à-dire les bouteilles, n'importe quoi ! Et au fur et à mesure, ça s'accumulait, plusieurs mois. Au bout d'un moment, on a dit : "Ce n'est plus possible". Il y avait des rats, toute une invasion ! [...] Plusieurs fois, il y a eu des incendies. Au 2ème, une famille de filles, qui étaient locataires, avait plein de problèmes avec les squatters parce qu'ils leur piquaient l'électricité, l'eau... Enfin, il y avait vraiment un problème de sécurité. [...] Il y avait un boucan ! Pour les gosses, on a été obligé de crier pour qu'ils arrêtent de crier et qu'ils arrêtent la musique... C'était vraiment insupportable. En plus, tout le monde gueulait. On en avait marre. Je veux dire, je bosse. Moi, je me levais à 6 heures du matin. Il fallait que je dorme. Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? C'était insupportable. [...] L'été : le bruit, les fenêtres fermées, l'odeur de pipi, c'était terrible. Un jour, je passe par la traverse. Je regarde : il y avait un mètre de poubelles dedans ! Les squatters dormaient dedans - le matin, on les voyait partir tôt avec leur chariot, parce que je pense qu'ils allaient vendre des fringues aux puces. Ils dormaient dedans ! Je suis rentrée : mais ça pue ! Il y avait ça de poubelles ! Mais c'était... Je me disais : "Mais les mecs, ils dorment dedans ?". Mais au moins tu nettoies ! Bon, évidemment, ce n'est pas le confort. Mais dormir avec les poubelles !"*

---

(certaines remontant jusqu'aux années 1960).

<sup>106</sup> En 2003, selon les rares données à notre disposition (un compte-rendu d'une réunion publique d'avril 2003), il était question de 10 squats pour Rue Impériale et de 45 pour P2C.

À cela s'ajoute aussi les violences et les vols à répétition qui, s'ils ne touchent pas systématiquement les locataires, renforcent néanmoins cet émoussissement sensible. Ainsi, un locataire de préciser dans une lettre envoyée au Préfet :

*"On ne peut plus dormir le soir car des bagarres et des règlements de compte entre squatters ont lieu, avec des bombes lacrymogènes et des couteaux. [...] L'insécurité règne. Nos locataires âgés sont terrorisés."*

Ce sensible semble tellement prégnant qu'un locataire nous avouera être suivi depuis quelques années par un psychologue "à cause" des squats, ayant le plus grand mal à supporter la situation et n'arrivant plus à y faire face ! Il est d'ailleurs régulièrement question de "*perdre son calme*"<sup>107</sup>, comme dans un courrier envoyé aux élus par Vincent Abad, laissant entrevoir quelques extrémités :

*"Nous perdons notre calme devant ce laxisme qui fait que nos immeubles sont squattés, incendiés, détériorés"*.

Il arrive alors que le centre d'Accueil de Nuit de la rue Massabo<sup>108</sup>, le plus important office d'accueil de nuit pour hommes de Marseille, se retrouve au cœur de certaines dénonciations. Cet office religieux draine en effet, dans un ballet quotidien, un flot important de sans-abris dans le quartier, qui se regroupent la journée à proximité pour attendre son ouverture en fin d'après-midi, mais qui, pense-t-on, du fait du nombre de places limité, "*débordent*" le soir dans les logements vides de la rue. Nombreux sont alors les regards riverains à loucher sur cet office et à ne pas voir d'un mauvais œil sa fermeture. Certains formulent même le vœu d'un improbable déplacement de l'institution un peu plus loin, en pestant contre les nuisances de cette présence "*dans un quartier déjà bien loti de services sociaux*" et en se rapprochant, parfois, de l'opportun projet Euromed dont les plans d'avenir font renaître chez certains l'espoir d'un prochain "ménage". Ainsi, dans un courrier de l'association SMV adressé, assez "curieusement", au Député-Maire du Premier secteur (!) :

*"Nous perdons notre tolérance devant cette concentration de marginaux émanant d'accueils de jour et de nuit"*.

Néanmoins, le propos reste "sensible" et il s'avère difficile d'en parler ouvertement sans prendre le risque d'un discrédit et d'une mauvaise réputation, de susciter le courroux de certaines associations de défense ou d'aide aux "*sans-papiers*", "*sans toit*" (à qui certains

---

<sup>107</sup> Notons que cette sensibilité n'est pas là le privilège des locataires. Des militants (par exemple de la CGT Chômeur, active de façon souterraine sur la question des squats) sont eux aussi parfois si affectés à la vue des conditions extrêmes dans lesquelles vivent certains squatters qu'ils s'en trouvent "*au bord des larmes*".

<sup>108</sup> Voir Annexe 3.

locataires signalent la présence de squatters), voire, comme nous le verrons, de la presse locale d'opinion... Le "sujet" finit pourtant par "déborder" sur la scène médiatique en 2002, en y faisant une entrée sous la forme du *fait divers*. Ces premières percées médiatiques font en effet suite à une série d'importants incendies et de départs de feu dans les immeubles, systématiquement rapportés à la présence de squatters. Bien que ne faisant aucune victime, l'un d'eux ravage intégralement un immeuble situé à proximité du port et de la Joliette et fait l'objet d'un long article précisant une "présence" continue de squatters depuis plusieurs années dans cet immeuble *entièrement vacant*<sup>109</sup>. Ces faits divers, "répétitifs" sur plusieurs mois, sont alors d'une importance capitale dans l'installation de cette "réalité" insécuritaire *dans les immeubles*. Ils sont en effet saisis comme des *précédents* qui ne marquent plus un risque d'incendies, mais dramatisent désormais une inéluctable finalité : "*Quand il y a des squatters, cela finit toujours par brûler*".

L'une des dénonciations de plus en plus récurrentes concerne alors les "captations sauvages", recouvrant le "*piratage*" des compteurs électriques et des arrivées d'eau dans les parties communes. Celles-ci visent en effet à desservir les squats à l'aide de câbles et de tuyaux d'arrosages qui, le plus souvent, s'entremêlent, courent et fuient dans les cages d'escaliers. À en croire certains, le risque serait d'autant plus grave que les planchers des immeubles se composeraient de canisses, activateur principal des incendies régulièrement désignés par les marins-pompiers interrogés par les journalistes. Ces "*captations sauvages*" sont de la sorte fréquemment mobilisées par les locataires pour étayer la prise en compte de leur sollicitation dans les démarches dans lesquelles ils se lancent, dramatisant, au-delà même du sérieux de la réclamation, toute l'urgence de la situation. Ainsi, dans une lettre envoyée au Préfet, un locataire du 14 rue Fiocca précise :

*"Nous avons été inondés à plusieurs reprises, nos escaliers sont dégradés, les vitres sont cassées, plusieurs cambriolages ont eu lieu et, moi-même, je fut cambriolé et dépouillé à plusieurs reprises. Il y a des branchements sauvages d'eau et d'électricité à un tel point que vous risquez constamment un court-circuit ou une explosion de gaz".*

Le problème principal réside alors dans le fait que ces manipulations sont réalisées en dehors

---

<sup>109</sup> Selon certains habitants, ces immeubles étaient vides depuis les années 1970 et peu d'entre eux ne s'étaient avisés d'y vivre, à cause des "odeurs nauséabondes", la "présence importante de rats" due à la proximité directe du port, et de la passerelle d'autoroute. Dans les années 1980, la SIM avait donc envisagé de se séparer de ces immeubles peu rentables, proposant des trousseaux de clés à des locataires intéressés pour qu'ils aillent choisir un ou plusieurs appartements. Ces appartements, de 100 à 200 m<sup>2</sup>, qui se négociaient à l'époque, selon nos sources, 20 000 francs, n'ont toutefois pas rencontré un grand succès. On notera que les prix de ces mêmes appartements avoisinent aujourd'hui les 7 600 euros le m<sup>2</sup> ! Nombreux sont aujourd'hui les habitants à regretter de ne pas avoir alors investi...

de toutes normes et réglementations de sécurité, amplifiant les risques d'incendies que celles-ci ont, pour le coup, le "pouvoir", et non plus l'objectif, de contrecarrer. Dans les discussions plus informelles, on apprend par exemple que la paternité de cet argument est souvent attribuée à un technicien EDF venu pour une intervention, parfois aux quelques "bricoleurs du dimanche" dépannant de proches connaissances. L'allusion à l'augmentation des charges des locataires des immeubles touchés est en revanche, elle, plus rare et davantage "retranchée".



**Exemple d'un appartement squatté, puis condamné suite à un départ d'incendie (source : Vincent Abad)**

Même s'il demeure difficile de savoir si les squats se développent effectivement ou si le phénomène gagne seulement en attention, l'effet reste donc redoutable : *très rapidement, les squats, pense-t-on, se développent de façon galopante*. Dans une logique de *prévention*, certains locataires dont l'immeuble n'est pas encore "touché" prennent parfois les devants, la peur du squat en passant alors par la peur d'une installation dans un appartement vide. Ils bloquent ainsi ou renforcent l'accès de ceux-ci avec "les moyens du bord" (souvent des planches de bois clouées). D'autres se saisissent de cette "menace" pour réclamer au propriétaire la réparation des serrures de l'entrée principale des immeubles, en panne parfois depuis plusieurs années. Mais il arrive aussi que des locataires n'hésitent pas s'interposer physiquement. L'un d'eux nous décrira comment, muni d'une batte de baseball, il fit face à une vingtaine de "*Roumains*" souhaitant investir son immeuble ! Il lui aura fallu menacer d'aller chercher son fusil pour les faire partir, ceux-ci s'installant 500 mètres plus bas dans la même rue, trois mois durant, pour selon lui "*écumer la région*"...

Il reste que cette présence étrangère n'est pas toujours remarquée, les immeubles étant assez grands et de nombreux squatters se faisant plutôt discrets. En outre, il arrive souvent qu'une fois installé, le squat ne se révèle pas problématique. Les rares moments de coprésence que

nous avons pu observer dès 2004 ne livrent que peu d'indices sur un conflit apparent. Ces moments offrent plutôt l'impression d'une situation normalisée, les habitants les plus virulents contre les squatters semblant paradoxalement entretenir les meilleures relations de "voisinage". Ces situations de cohabitation prennent même, parfois, une tournure des plus surprenantes. Il arrive ainsi que certains locataires, ayant pourtant saisi la justice, n'hésitent pas à laisser un double des clés de leur appartement à certains squatters lorsqu'ils partent en vacances ! Comme nous l'explique un locataire :

*Au départ, il n'avait aucun contact avec les squatters. Il y avait "beaucoup de bruits". Après, peu à peu, il s'est établi des relations de sympathie avec certains. Il s'agit des "familles" qui vivent là avec des enfants. Ces "familles" sont pour la plupart des "personnes en situation irrégulière", des "gens dans la nécessité" qui "vivent dans des conditions lamentables et qui n'ont pas choisi de vivre comme ça". Par contre, les autres sont des "voyous". Ils sont également "dans des situations irrégulières". Ils ont d'abord fait du "trafic de chaussures, et puis de cigarettes". Le commissariat est "au courant", "mais il ne fait rien".*

Si certains voisins se regroupent, lancent des procès ou s'arment parfois de couteaux pour aller les déloger, il arrive aussi que d'autres les accueillent volontiers dans "leur" immeuble, leur donnent des couvertures, des vieux habits, des jouets pour les enfants, des chauffages d'appoint à gaz pour l'hiver, de la nourriture, des couvertures et d'autres petites commodités. Ce genre de pratiques se redouble d'ailleurs souvent de tensions entre voisins eux-mêmes. C'est notamment le cas lorsque certains s'inscrivent dans des réseaux d'assistance, plus ou moins affiliés à des associations militantes ou des syndicats, qui cherchent à "placer" des sans-papiers dans des immeubles où un locataire pourra s'occuper d'eux en cas de besoin. Certains bruits évoquent même l'existence d'une "vieille folle" s'occupant de squatters et leur rendant visite<sup>110</sup>. Celle-ci leur donnerait régulièrement à manger, se disputerait tout aussi régulièrement avec les locataires des immeubles visités, ayant même reçu, à maintes reprises, des menaces. Il reste que "choisir son squatteur" représente aux yeux de certains une solution de compromis pour ne pas que la situation leur échappe. Il s'agit alors de privilégier la venue d'une "famille" de façon préventive, en se rapprochant des réseaux d'assistance, afin d'éviter que des "voyous" et autres "vendeurs de cigarettes" ne s'installent.

---

<sup>110</sup> Malgré notre persévérance pour remonter les réseaux de connaissances jusqu'à elle, nous n'avons jamais pu savoir qui était cette dame qui, à une reprise, a été comparée à ces bénévoles de la SPA qui nourrissent les animaux "abandonnés" ! Ou peut-être que nous la connaissions sans le savoir. Car nous apprendrons très vite que beaucoup de personnes nouaient de bonnes relations avec les squatters, sans en faire trop de bruits.

#### 1.1.4. La réclamation

C'est alors souvent sur la base d'une cohabitation problématique que les premiers rapprochements éveillent de premières *réclamations*. Celles-ci restent principalement le fait d'initiatives isolées, diffuses et ponctuelles au gré de l'implantation de squats, "*cherch[ant seulement] de l'aide*" auprès d'un acteur en mesure d'intervenir, sans faire l'objet d'aucune tentative de publicisation. Cette phase constitue une étape importante de l'enquête dans la mesure où ce qui apparaît vite comme relevant de l'ordre d'une gestion de routine ou d'une normalité ne suit pas. Dans leur forme, ces démarches constituent des *réclamations* qui sont directement orientées vers des acteurs *extérieurs* susceptibles d'intervenir sur la situation. Le mode opératoire semble relativement constant : démarches individuelles, tentatives de regroupement entre voisins du même immeuble et, lorsqu'il ne s'agit pas d'"inviter" les squatters à quitter les lieux, développement d'actions ciblées en direction des pouvoirs publics, des forces de l'ordre ou des propriétaires. Aucune démarche de mobilisation n'est toutefois entreprise et les tentatives de dissémination en direction des immeubles voisins relèvent la plupart du temps du hasard des rencontres.

Nombreux sont alors les locataires à se présenter d'abord au commissariat d'arrondissement pour signaler un squat. Seulement, quand les forces de l'ordre ne conseillent pas à ceux-ci de "*déménager*", elles précisent ne pas pouvoir intervenir dans les immeubles sans un jugement préalable et un mandat du Préfet<sup>111</sup>. Ce faisant, les requérants sont reconduits vers leur propriétaire, *seul à même d'engager une procédure juridique*. Face à cette reconduction, certains n'hésitent alors pas à suggérer des solutions "détournées" aux Policiers, comme nous l'explique une habitante :

*"La police disait : "Vous savez, on peut rien faire pour les squatters. On n'a pas le droit de rentrer chez eux." Alors j'ai dit : "c'est pas grave, vous vous mettez en bas de l'immeuble, vous attendez qu'ils sortent, vous demandez les papiers"."*

Ces délations ne trouveront cependant aucune suite, les Forces de l'ordre se refusant à se livrer à ce genre d'exactions. Tant et si bien que de la Police, les réclamations s'en trouvent rapidement réorientées vers les propriétaires et le gestionnaire du patrimoine. Les locataires se rendent alors au bureau de ce dernier. Une fois sur place, au pire ces derniers sont éconduits,

---

<sup>111</sup> Les Forces de l'ordre seraient "débordées" et procéderaient *quotidiennement* à des expulsions dans leur secteur. En septembre 2005, nous avons essayé de rencontrer le responsable du dossier. À l'accueil du commissariat, on nous a fait comprendre que le sujet était sensible et que ce responsable "à l'emploi du temps chargé" nous rappellerait ultérieurement pour convenir d'un rendez-vous... Ce qui resta sans suite malgré notre persévérance.

au mieux, ils ne sont que "poliment" reçus. De là, le champ des intervenants possibles est élargi : les lettres se succèdent aléatoirement en direction des élus locaux, des pouvoirs publics, des services sociaux, des services d'hygiène et même, pour les cas les plus désespérés, au Ministre de l'Intérieur. Tous sont sollicités tour à tour par la nécessité de "*faire quelque chose*", ainsi que nous le rapporte Monique, locataire :

*"Il y avait une espèce d'abandon. On avait plein de squatters - enfin pas dans notre immeuble parce qu'on les a virés -, mais on en était envahi [dans l'immeuble d'en face]... Et on n'arrivait pas à avoir de répondant. À l'époque, c'était la Société Immobilière qui était gérant. Et on allait les voir et on leur disait : "Mais faites quelque chose enfin !" Ce n'était plus entretenu, ni réparé. Il y avait les squatters et des problèmes de casse. La SIM disait : "On ne peut rien faire". Alors, on leur demandait l'adresse du propriétaire pour le contacter directement. Mais ils voulaient pas du tout la donner. On se sentait complètement abandonné. La Société Immobilière [gestionnaire de P2C, le propriétaire] n'avait à l'époque aucun pouvoir, hein ? Ils ne pouvaient rien faire. À la police, quand on y allait, soit ils ne prenaient pas nos plaintes, soit ils nous disaient : "De toute façon le plus simple, c'est que vous partiez"... Bref, on n'arrivait pas du tout... Alors ni la Mairie, ni la Police, ni les propriétaires, enfin, personne n'était responsable !"*

Au gré de nos rencontres et visites, nous avons ainsi pu repérer deux vagues isolées et distinctes se structurant à "bas bruit", mais ayant toutefois en commun d'emporter avec elles l'adhésion du voisinage direct. La première concerne les locataires du n°14 de la rue Fiocca, dont l'immeuble sera des années durant le plus grand squat de Marseille. Face à l'"urgence" de la situation, à l'"immobilisme" ambiant<sup>112</sup>, mais surtout suite aux diverses démarches infructueuses, les deux derniers locataires décident de prendre un avocat et d'engager une procédure judiciaire contre le propriétaire au motif d'un "*trouble de jouissance*". La procédure sera alors gérée par un seul des deux locataires, la seconde étant une personne âgée affaiblie par un cancer.

Tout commence alors en octobre 2001. En rentrant de vacances, ce locataire se retrouve à la porte de son appartement à cause d'un verrou bloqué. Il arrive quelques fois que ce verrou se bloque, notamment lorsque la porte est mal fermée. Toutefois, il se rend compte qu'il y a du monde dans l'immeuble et comme il est à peu près minuit à ce moment-là, celui-ci s'inquiète. Il contacte alors la Police qui lui conseille de dormir chez des amis ce soir-là. Le lendemain, il se rend avec un policier à son appartement. Devant l'impossibilité d'ouvrir la porte, le policier la défonce à coups de pied et ils

---

<sup>112</sup> Dans les archives de Vincent Abad, figurait une coupure de presse ("Une société immobilière mène le combat contre les squatters", *La Provence*, le 8 juin 2002) signalant "un bras de fer judiciaire" entre le propriétaire P2C et les squatters. Face à nous, sortant lui-même l'article de son classeur, il fut plus que surpris de la chose : "*Ils avaient donc fait quelque chose...*", avant de se ressaisir : "*Non, mais il fait partir des gens, j'en ai la preuve !*"

découvrent que l'appartement a été cambriolé. Le policier prend alors connaissance des squats qui se sont développés dans l'immeuble en l'absence du locataire, mais il lui annonce ne rien pouvoir faire. Selon lui, si l'immeuble est squatté, il faudra demander un avis d'expulsion. Suivant ainsi les conseils de l'agent, la première démarche de notre locataire consiste à se rendre au commissariat. Seulement, là, les policiers lui expliquent qu'il serait préférable de déménager. Mais notre locataire se refusant à cette éventualité, ils lui auraient conseillé d'aller en justice, celui-ci se contentant dans l'immédiat de déposer une main courante contre le propriétaire.

Sur les 30 logements que compte l'immeuble, 2 locataires occupent sa cage d'escalier et 5 autres la seconde. Ensemble, ils décident de faire une "*pétition*" (un courrier cosigné serait plus juste) qu'ils adressent au propriétaire. Sans réponse, les deux locataires prennent alors un avocat et portent plainte le 9 avril 2002 pour "*trouble de jouissance par rapport aux squatters*", le "*maintien des lieux*" n'étant plus assuré. Le locataire précise : "*On l'a attaquée avec ma voisine. Elle est aujourd'hui décédée. Ça l'a tuée. [...] Les autres ne nous ont pas suivis car ils ne pouvaient pas participer pécuniairement*". Seulement, avant la comparution, le propriétaire prend quelques dispositions pour constituer sa bonne foi. Il change ainsi "opportunément" les serrures d'entrée de l'immeuble, lesquelles, "*heureusement*", finissent par être "*à nouveau cassées par les squatters*" (rendu du 29/01/2003), l'huissier de notre locataire pouvant alors constater la défaillance. Par ailleurs, le propriétaire dépose également une plainte en référé et obtient le 8 novembre 2002 une ordonnance "*prononçant l'expulsion des squatters*". Début 2003, notre locataire est finalement débouté et fait appel. La procédure judiciaire finit ainsi par s'étirer dans le temps.

Or, la situation se dégrade peu à peu, le squat devenant le plus grand squat de Marseille. Le bruit voudrait même que les candidats algériens à l'immigration clandestine se verraient réserver un appartement dans l'immeuble avant leur départ ! Dans les parties communes, les escaliers se désagrègent et les charpentes finissent par apparaître. Le locataire subira trois inondations successives en moins de 2 ans. Dans les escaliers, les "*captations sauvages*" sont apparentes : des tuyaux d'arrosages fuient et se mêlent aux câbles électriques pour gravir les escaliers et desservir les squats. Ceci sans compter les menaces, les vols à répétition, les agressions, les bagarres au cutter, aux barres de fer et autres bombes lacrymogènes entre squatters, et même des tentatives d'homicides<sup>113</sup> ! La procédure s'étalera sur des années pour finalement voir la plainte des locataires déboutée courant 2005. Les squatters finiront alors par être expulsés la même année, mais bien après le départ "*contraint*" de ce dernier locataire, dont l'appartement venait d'être dévasté durant ses vacances par un plafond qui s'est effondré à la suite d'un ultime dégât des eaux, et pillé par... des squatters !<sup>114</sup>

<sup>113</sup> Des squatters auraient ainsi tenté de blesser certains locataires à l'aide de poussettes "jetés" depuis le troisième étage. Plus tard, il sera aussi question de jets de parpaings ( ! ), servant - comme nous allons le voir - à condamner l'accès des logements vides.

<sup>114</sup> Pour la petite histoire, ce locataire sera relogé 2005 dans un nouvel appartement qui sera lui aussi frappé par un départ d'incendie issu d'un... squat !

Ce cas est bien évidemment extrême et bien peu de squats poseront une situation aussi complexe durant autant d'années. A notre connaissance, ces locataires seront les seuls à se porter en justice. Néanmoins, la procédure est par elle-même remarquable, car elle s'attarde moins sur les squats eux-mêmes, que sur les manquements du propriétaire à ses devoirs, même si à terme, c'est de l'expulsion des squatters dont il est question, regroupant des familles de sans-papiers suivies par des militants. Cette affaire finira alors en 2003 par tomber dans les mains d'un journaliste. La lutte engagée par ce locataire sera alors sévèrement décriée. Le cadrage de l'article redistribue en effet les responsabilités, au point de bousculer l'exaspération du locataire. Dans les termes du journaliste :

*"Alexandre s'en moque. Il se fout éperdument de savoir si la progéniture des "squatters du dessus" se fond dans le moule de l'intégration. Ils n'ont pas d'eau, pas de chauffage ? Voilà qui le laisse tout aussi indifférent"<sup>115</sup>.*

Sur une toute autre logique que la démarche précédente, certains locataires s'orientent davantage vers la voie d'une collectivisation du problème. Face aux nombreuses tentatives infructueuses et réclamations sans suite, deux pétitions seront ainsi lancées, toujours sur la base d'une impulsion individuelle. L'ambition attachée à l'activation de ce répertoire d'action collective, à la différence par exemple de la "pétition" des locataires de la rue Fiocca, est alors de sensibiliser à l'occasion d'une campagne électorale les élus aux "problèmes d'hygiène" que ces squats posent. Ces démarches jaillissent ainsi quasi simultanément en cette période électorale, de deux immeubles distincts, l'un directement concerné à la rue des Phocéens, l'autre touché par l'environnement immédiat du passage de Lorette. Il est alors notable que l'activation de ce répertoire d'action permet de se rendre compte que le problème des squats n'est pas un d'isolé. Ainsi que Monique nous le rapporte :

*"Il y avait une autre pétition, qu'avait faite un autre gars qui habite rue des Phocéens. Alors lui, c'était de son côté. C'est-à-dire on ne se connaissait pas. Il avait fait sa pétition à lui. Moi, j'avais fait la mienne. Donc lui aussi, il avait des problèmes..."*

Initialement isolées et portées par des personnes qui ne se connaissaient pas, ces pétitions se recroiseront ainsi au hasard de signataires communs pour être finalement conjointement envoyées "en lettre recommandée" à la mairie. Un courrier sera également adressé aux élus du secteur :

*"On avait prévenu même Guérini. Alors c'était en période de campagne électorale, parce que Guérini était venu ici. Et on lui avait montré justement ces poubelles."*

---

<sup>115</sup> "Dans l'univers des squats de la rue de la République", *La Provence*, le 13/02/03.

Dans ce contexte de période électorale, un premier déblocage finit alors par avoir lieu. Approchés par les élus, le propriétaire et son gestionnaire offrent en effet une *solution* : le *murage* des appartements vacants des immeubles, censé éviter que "*les squats [ne] se forment ou se reforment*". Le propriétaire propose ainsi le murage des appartements *vides*, en procédant au cas par cas et sur la sollicitation de locataires. Cette *solution* se répand alors comme une traînée de poudre, largement amplifiée par la "crainte" d'une installation, amenant souvent le propriétaire à la refuser. Ce qui, une fois encore, ne décourage pas certains locataires dont les appartements mitoyens sont vides : ceux-ci n'hésitent alors pas à défoncer les portes d'entrée avant de retourner voir le propriétaire en se prévalant d'une tentative avortée d'installation des squatters !

Néanmoins, il apparaît vite que cette solution n'est pas la recette miracle, puisque, comme nous l'explique Vincent Abad, "*même quand P2C [le propriétaire] murait les appartements, les squatters les cassaient pour les occuper*". En effet, ceux-ci, souvent munis d'une masse dans leur besace, n'hésitent pas à défoncer les murages pour se réinstaller et trouver ainsi un toit, parfois avec leur famille, femmes et enfants... Ces murages ont également tendance à déplacer le "phénomène", en amenant certains squatters moins entreprenants à aller s'installer dans d'autres immeubles. Les squats durablement installés, les plus importants, ou concernés par une procédure juridique, ne sont en outre qu'assez peu ciblés. Aussi, ces murages finissent-ils par apparaître inopérants et faire l'objet d'une certaine circonspection. Au lieu de faire retomber l'attention, ces murages ont plutôt un effet stimulant par delà même leur inefficacité "évidente" et finissent par être incompris par certains habitants qui s'interrogent autant sur l'absence de plaintes déposées par le propriétaire que, désormais, sur l'entretien d'une *vacance délibérée*<sup>116</sup>. Une série de questions finit ainsi par émerger et rester sans réponse : "*Pourquoi ne pas relouer les appartements vides ?*", "*Pourquoi ne pas porter plainte pour expulser ?*", "*Pourquoi ne plus entretenir les immeubles ?*".

Le glissement à l'œuvre est donc de taille. La présence de squat finit par devenir le signe *le plus tangible de l'état d'abandon des lieux par le propriétaire*. Si les squatters sont prétextes à une intervention au travers des réclamations des locataires - ne serait-ce qu'au travers du trouble de voisinage -, ils orientent progressivement, et à leur insu, l'attention de certains sur l'état d'"abandon" des immeubles qui paraît de plus en plus être "maintenu". Le prisme d'une

---

<sup>116</sup> Moins d'un an plus tard, cette absence de plaintes sera confirmée par Bernard Dahl, le directeur général de P2C Investissement, le principal propriétaire concerné, qui, à l'occasion d'une rare sortie médiatique, précisera : "*Depuis un an, une personne est spécialement chargée d'identifier tous les lieux squattés. Chaque fois qu'on peut murer, on le fait. On n'a pas encore envisagé d'utiliser la force publique. Mais à un moment donné, nous n'aurons plus le choix*" ("Dans l'univers des squats de la rue de la République", *La Provence*, le 19/02/03).

expulsion des locataires se profile alors depuis ces départs de locataires qui se multiplient "à cause" des squats. Ce dont rend compte à sa manière Vincent Abad :

*"C'est par rapport à des conneries comme ça que les gens partaient !"*



**Le passage de Lorette, lieu de squat sur la rue de la République  
On notera les fenêtres murées sur l'immeuble de fond (Source : Michel Cuadra)**

### **1.1.5. Rumeurs et enquête sociale**

Pour l'heure, il est notable qu'aucune ressaisie collective ne vienne encore porter le problème. D'une certaine façon, il s'agit toujours d'enquêter sur ces troubles, par le biais de démarches diffuses et isolées recherchant la résorption d'une situation problématique encore peu claire et dont seuls ne saillissent que certains troubles négatifs, au demeurant peu ajustés. Par exemple, en dehors des réseaux d'interconnaissances préalablement constitués, les personnes impliquées ne se connaissent pas, ne communiquent pas et ne se rencontrent pas, ou très peu. Les pétitions s'inscrivent au niveau du voisinage et même lorsqu'elles sortent de l'immeuble, elles n'en restent pas moins "*la pétition de M. ou Mme Machin*". A cela s'ajoute aussi que les "entrées", pour ainsi dire, qui amènent à la question des squats sont disparates. Le problème est parfois envisagé comme une insécurité qui règne *dans* les immeubles, comme en témoigne le glissement progressif opéré par Vincent Abad. Cependant, d'autres entrées sont dégagées et en quelque sorte "testées", que ce soit à travers les questions de l'hygiène, ou le trouble de jouissance dans le cadre d'un rapport locataire-proprétaire défaillant.

Pour autant, les réclamations ou plaintes qu'elles enrobent, à l'adresse de toute une variété d'acteurs supposés pouvoir intervenir, en restent à un traitement ponctuel, visant une *solution* au cas par cas, loin de toute publicisation. Aucune ressaisie collective conséquente ne vient appuyer, ni même "chapeauter", couvrir ou encore porter ces réclamations. Même estimés peu

"efficaces", les murages ne constituent pas une régulation. La question semble d'ailleurs publiquement tendue. Hormis la seule percée significative sous le registre du fait divers, lorsqu'elle gagne en publicité, elle doit faire aussitôt face au (contre ?) cadrage ouvert par le problème de l'immigration clandestine et des sans-papiers. Pour autant, moins de trois ans plus tard, la "donne" sera sensiblement différente : un article retracera par exemple le "calvaire" subi des années durant par ce même locataire, aboutissant à son *délogement* !

Il reste que si toutes ces initiatives sont isolées et ne rentrent pas encore dans le cadre d'une ressaisie collective, rien ne nous empêche d'écarter la possibilité qu'une enquête sociale soit à l'œuvre. Même si une pluralité d'acteurs est engagée de façon diffuse, un peaufinage des "conséquences négatives" est indéniablement en cours, à travers par exemple les premiers sursauts collectifs formés par les rapprochements de "voisins". A cela s'ajoute aussi que des anecdotes concernant des situations personnelles circulent, captent et retiennent les attentions. Les formes de précaution dont font preuve certains locataires d'immeubles qui ne sont pas "touchés" par un squat traduisent un minimum d'attention, restituant - à tort ou à raison - cette idée que les squats se développent dans le quartier. Seulement, l'intendance ne suit pas et, tout ramenant au propriétaire, l'attention de quelques-uns finit par se déporter sur l'abandon des immeubles, qui sort de sa transparence à travers les troubles occasionnés par les squats.

Si cette enquête naissante reste l'œuvre de démarches isolées qui, pour l'heure, ne se *recoupent* et ne se *rapprochent* que peu (Chateauraynaud, 2004), elle n'en aboutit pas moins à une première mise en ordre de "ce qui se passe", qui se peaufine progressivement à travers les diverses activités auxquelles se livrent certains. Le fait même de parler d'une "multiplication des problèmes", outre sa composante dramatique qui capte l'attention, nous indique que des habitants (ou commerçants) essaient de comprendre "*comment cette situation est possible*". Une telle *quête de sens* s'accompagne alors de l'apparition de *rumeurs*, restituant fondamentalement cette tendance qu'ont les acteurs à passer leur temps à signifier ce qui passe autour d'eux. Celle-ci, *en l'absence totale (ici) de canal (fiable) d'information* (Shibutani, 1966), ont alors cette particularité d'être plurielles, traduisant les multiples directions empruntées, et feront prochainement l'objet d'un relais médiatique :

- "*Certains squatters organiseraient eux-mêmes la venue d'autres moyennant finance*" :  
*"Il y en avait beaucoup et ils ne sont jamais partis ces squatters. Ils rentrent, ils partent en prison, il en vient d'autres, on leur loue un loyer. Ils sont entrés dans des appartements sans casser les portes ! Ils les ont ouverts. Ils avaient les clés. Où ils ont pris les clés ? C'est drôle ? Ils étaient dans des appartements."* (Entretien avec Vincent Abad) ;  
*"Ils font installer des serrures dans les logements vides puis distribuent les clés à ceux qui*

*sont intéressés. Ils se font payer grassement pour cela. C'est un trafic très bien organisé*<sup>117</sup>.

- *"Les assistantes sociales indiqueraient les immeubles aux squatters et viendraient les y installer" ;  
"J'ai entendu dire, mais ça je ne peux pas l'affirmer que quand les mecs entraient, ils allaient à l'EDF avec des quittances d'électricité et après ils étaient chez eux. Des assistantes sociales auraient fait rentrer des squatters en disant : "Vous avez un droit civil, vous rentrez". Après tout, certains squatters ont des enfants... C'est sûr qu'il ne faut pas qu'ils dorment dans la rue comme de vrais squatters. Mais enfin, ce n'est pas normal qu'une assistante sociale ne fasse pas... J'ai entendu dire, mais je n'en suis pas sûr." (Entretien avec Vincent Abad) ;  
"Certains squatters auraient été réclamer l'électricité au propriétaire".*
- *"Le propriétaire ferait venir les squatters pour chasser les habitants".*

D'une certaine façon, ces rumeurs peuvent être comprises comme de premiers résultats (ou hypothèses) issus d'une enquête portée "à couvert" par des acteurs déboussolés et en quête de sens. Mais pour qu'une rumeur en vienne à former un résultat à proprement dit, cela suppose - en tout cas, on peut le présupposer - qu'elle s'"actualise" et réponde d'une "dette" publique par laquelle l'enquête puisse, pour ainsi dire, pleinement s'épanouir. En d'autres termes, que l'*inaction* du propriétaire devienne la cause des problèmes, c'est là une *question* qui suppose d'être formulée et adressée : *le propriétaire fait-il venir les squatters pour chasser les locataires ?* Une telle tournure interrogative restitue alors l'étape majeure qui est sur le point de se dérouler : *une première tentative de publicisation*. Cette étape, sur laquelle nous allons à présent nous arrêter, nous la désignerons par l'"épisode des CIQ".

## **1.2. L'"épisode" des CIQ**

Une nouvelle réclamation est à l'origine de ce développement. *Monique*, qui réside au passage de Lorette, est alors toujours en quête d'aide. Ne voyant aucun écho à ses lettres ou à sa pétition, elle commence alors, courant 2002, à rechercher auprès de certaines associations du quartier une *structure* pouvant débloquer la situation et "*faire quelque chose*" :

*"On s'est rendu compte qu'il y a personne qui intervenait, qu'il n'y avait aucune volonté au niveau public de nous aider. À mon niveau, j'essaie de m'inscrire au CIQ du quartier. Parce que je me suis dit, au CIQ, normalement on devrait pouvoir faire quelque chose. Donc je vais au CIQ de Sadi-Carnot. Je m'étais inscrite quand j'étais arrivée ici, et puis bon, quand je voyais que ce n'était pas intéressant, qu'il avait personne, j'ai laissé tomber. Et après, quand j'ai vu qu'il y avait des problèmes, je suis retournée à ce putain de CIQ. Mais en fait, il n'y avait que trois ou quatre commerçants de la rue de la République qui y étaient inscrits. Leurs préoccupations*

---

<sup>117</sup> "La rue de la république en situation d'urgence", *La Provence*, le 5/04/03.

*étaient la décoration des vitrines, de faire le vide grenier dans le quartier. Parler vraiment des problèmes ne les intéressait pas. Je bouillais. Alors, on savait qu'on était intégré au projet Euromed. On sentait qu'il y avait un projet sur le quartier. En même temps, on sentait que l'on était un peu à l'écart de ce projet. J'essayais donc d'avoir tous les renseignements possibles. Donc, un jour, il y a eu une réunion au CIQ de la Joliette, où il y avait justement des intervenants d'Euromed qui intervenaient pour parler des projets. J'y suis allée. C'était à peu près intéressant, sauf qu'on n'était pas vraiment concerné. Le CIQ de la Joliette, on n'en fait pas partie. Et puis, un jour, j'apprends que notre partie de l'immeuble fait en fait partie du CIQ du Panier. Donc je me suis dit : "Il faut aller au CIQ du Panier".*

Intervenant au dernier trimestre 2002, ce rapprochement n'est alors pas réalisé sans quelques hésitations. En effet, le président de ce CIQ jouit d'une réputation pour le moins sulfureuse<sup>118</sup>. Comme le précise Monique :

*"Et là, je tombe sur Madonna. Comment j'ai réussi à voir Madonna ? Je savais qu'il était du Panier et j'en avais entendu dire du mal. Je veux dire, c'était un peu... Il y avait de tout ! Je me suis dit : "Je vais y aller quand même, parce que je ne sais pas à qui m'adresser pour trouver de l'aide". Donc je suis allée le voir. Et lui alors, il s'est bougé. En un mois, il a tout révolutionné ! C'est le seul finalement qui s'est intéressé à nos problèmes."*

Cette sollicitation est alors à l'origine de l'implication du CIQ du Panier, qui s'était déjà "confronté" de façon bien singulière à la question, faisant alors – notons-le – beaucoup de bruits<sup>119</sup>. En outre, les CIQ, "intrigués", gardaient déjà depuis 1999 un œil alerte et attentif sur la rue de la République, suite à l'arrivée d'un nouveau propriétaire, P2C. Comme nous l'explique le vice-président de Fédération d'alors :

*"On était à l'écoute de la population. Mais tout de même, quelque chose nous intriguait. C'était l'immobilisme de P2C. Lorsque P2C a racheté tout le parc qui appartenait à Danone, on s'est demandé ce que ça allait donner. Parce qu'au départ, il y avait chez P2C une certaine déchéance. On se disait : "Qu'est-ce qu'ils vont faire ?" Surtout qu'on ne voyait rien et qu'ils n'avaient même pas de bureaux, puisque les loyers des appartements qu'ils avaient acquis étaient perçus par la SIM. Pour les gens, ce n'était pas très visible : "Il y a deux bailleurs sur la rue de la République. Il y en a un qui vient de se faire acheter, et nous, qui habitons chez celui-ci, on*

---

<sup>118</sup> Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer ce "personnage", celui-ci ayant été foudroyé par une crise cardiaque en 2005 (mourant dans les bras d'un de ses proches, alors même qu'il supervisait la pose des illuminations de Noël au Panier... - *La Provence*, le 3/12/05). Toutefois, nous avons eu accès à une série de descriptions le présentant tantôt comme une personne proche de la mafia, tantôt comme quelqu'un de dangereux, d'armé et souvent muni d'un gilet pare-balles, comme un raciste xénophobe, comme une personne proche de l'extrême droite, une personne ayant du caractère et un accès "privilégié" (sur simples "coups de fil") auprès des plus hautes sphères du pouvoir local, etc.

<sup>119</sup> S'il s'agissait la journée de collaborer avec les forces de l'ordre, des rondes plus tardives avec des gros "bras" armés recrutés dans certains bars du quartier auraient permis de résoudre plus efficacement le "problème"...

*paie au concurrent ?". Cela nous a interpellé qu'une société qui achète des immeubles en location n'ait même pas de structure pour percevoir les loyers. On s'était dit : "Il y a un problème quelque part. Cela cache quelque chose".*

L'entrée en lice de la Fédération va alors faire découvrir le "*pot aux roses*" à Monique. Certes, comme elle le précise, "*Nous savions que la rue de la République était inscrite dans le projet Euroméditerranée*". Mais à cette époque, rien n'avait été jusque-là "*stipulé*" sur les projets qui concernaient plus particulièrement l'artère haussmannienne. Si le projet Euroméditerranée est mis en place en 1995 et entre en phase opérationnelle en 1998-1999, ce n'est toutefois pas avant 2001 que la diffusion d'un premier document public précise les interventions prévues sur la rue de la République (Dubois, Olive, 2004). Dans le sillage de ce document d'ordre informatif, l'OPAH "*Marseille République*" est signée en 2002 par les différents partenaires (Euroméditerranée, ANAH, les institutions et les deux grands propriétaires de la rue, P2C et la SIM), clôturant ainsi la mise en place d'un projet qui entre désormais dans sa phase opérationnelle<sup>120</sup>. De leur côté, les CIQ, attentifs à ce montage, avaient opéré en 2001 un rapprochement auprès de la mairie centrale qui assure le co-pilotage de l'opération avec Euroméditerranée. Mais une fin de non-recevoir leur avait été adressée, au motif que le projet concernait des "*bailleurs privés*" :

*"Alors, Madonna avait quelques défauts, notamment celui de s'enflammer un peu vite. Mais il avait quand même une certaine façon de réfléchir qui n'était pas bête. Il disait : "J'ai l'impression qu'ils nous préparent une opération immobilière. Ils vont nous faire le coup de se revendre entre eux. Ils vont prendre du bénéfice tant que ça devient intéressant pour eux, et après, ils braderont ça, ils n'auront rien fait". Alors on a interpellé la mairie centrale. La mairie centrale nous a dit : "Écoutez, c'est un bailleur privé. Ça n'est pas nos oignons". Là-dessus, il y a eu la signature, donc là, on est en 2001".*

La sollicitation opérée par Monique, un an plus tard, autour de l'abandon du patrimoine et de la présence de squatters, précipite alors de façon décisive leur entrée en lice. Celle-ci s'appuie essentiellement sur une nouvelle "*pièce*" qui jusque-là n'était que peu entrée en ligne de compte et qui entrouvre alors la perspective d'une opération immobilière : *le projet de réhabilitation*. L'abandon du patrimoine se voit en effet dramatisé dans son vis-à-vis avec la réhabilitation en cours, et plus particulièrement, avec le *retard* inhérent au lancement des chantiers qui, plus qu'être suspect, apparaît désormais "*délibéré*". Alors que celui-ci permettrait de résoudre les problèmes rencontrés par les habitants, il "*favorise*" *a contrario* leur départ progressif, profilant, qui plus est, l'éventualité d'un gaspillage de fonds publics

---

<sup>120</sup> Voir Annexe 5.

délivrés dans le cadre d'une opération immobilière menée au détriment des habitants. Les CIQ cherchent alors rapidement à obtenir une réunion afin d'obtenir des éclaircissements sur le projet. Seulement, les propriétaires gardent le silence et ne répondent pas aux premiers courriers qui leur sont adressés :

*"Là, aussi, Madonna était très à cheval sur l'utilisation de l'argent public. Il nous a dit : "C'est quoi ce truc ? Pourquoi ils ont de l'argent public alors qu'ils ne font rien ?". D'où l'idée qui a commencé à germer de demander une réunion. Alors évidemment, les courriers qu'on a envoyés [aux propriétaires] sont restés lettre morte. Bon, j'estime qu'un délai d'un mois, un mois et demi, peut être acceptable pour répondre à quelqu'un. Mais très vite on s'est rendu compte que ces gens-là ne nous recevraient pas. Il n'existait donc qu'une seule solution pour qu'ils veuillent bien nous recevoir : c'était de s'adresser à la seule structure qui était à même de les convoquer et non pas de les inviter. Nous, on pouvait les inviter. Mais la mairie centrale, elle, pouvait les convoquer. C'est ce qui a été fait, sans avoir dû insister, en décembre 2002, par Madonna qui venait d'être élu président de la Fédération."*

Car, en effet, la Fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement s'apparente à l'époque à une "coquille vide" sous tutelle, dont la reprise en main constitue un préalable à toute intervention du fait que la rue de la République recoupe la plupart des CIQ de l'arrondissement<sup>121</sup>. Cette reprise fait alors l'objet d'âpres négociations de courtoisies dans le petit monde politique marseillais. C'est alors moins le motif de l'implication ou non de la Fédération qui se retrouve au cœur de ces négociations, que l'"élection" du candidat pressenti pour la présidence de la Fédération. Jean-Claude Madonna, en effet, "effraie" de tout bord, qu'il s'agisse de la Confédération, qui chapeaute à l'échelle de la ville les Fédérations d'arrondissement et qui serait plutôt affilié à la mairie centrale, ou qu'il s'agisse de certains élus locaux de l'opposition (avec en figure de proue Jean-Noël Guérini) ou d'autres présidents de CIQ de l'arrondissement. L'"élection" finit néanmoins par être "officialisée" fin 2002, comme l'indique Jean-Jacques Guipert :

*"On a relancé la Fédération fin 2002. La Fédération ne foutait rien, il faut le reconnaître. Le monsieur qui dirigeait la Fédération, il était très gentil, mais on l'avait foutu là d'office en lui disant : "Tu fais président de la Fédération, point final". En fait, il avait été nommé parce que, les autres ne voulaient pas de Madonna. Et Madonna, il avait déjà les cartes de visite prêtes "Président de Fédération". Donc, il s'agitait beaucoup là-dessus. [...] Moi, j'ai dit à Cordier [Présidente de la Confédération] : "Ecoute, tout le monde bloque parce que c'est Madonna. Tout le monde le suspecte d'être à droite, voire plus. Madonna, j'ai déjà travaillé avec - on avait fondé une association de défense des locataires à la butte des Carmes. Je veux bien prendre le risque".*

---

<sup>121</sup> Voir Annexe 4.

*Ça a été dur de vaincre les réticences, Morin [président de CIQ de la Tourette] n'était pas du tout d'accord et puis, finalement, on a pris les engagements. On a dit : "On fait ça pendant un an. Dans un an, on organisera une assemblée générale, tout à fait légale, au niveau de la Fédération etc.". C'est vrai que ça me paraissait un peu envahissant, cette prise de contrôle. On a pris des engagements, qu'on a tenus d'ailleurs."*

Suite à cette "reprise en main", les premières "actions" de la Fédération se mettent en place. Dans un premier temps, comme nous l'avons vu, il s'agit d'obtenir une réunion avec les propriétaires en faisant levier *via* la mairie centrale. L'occasion se présente alors rapidement :

*"Alors à l'Assemblée Générale de la Confédération, qui avait lieu en décembre 2002, j'ai eu l'occasion de donner, notamment à Gaudin, le bilan des CIQ. Un "retour sur investissement"... Il y avait la presse. Il n'y a rien à dire. C'est normal que le maire, bailleur de fonds des CIQ, soit à l'assemblée générale. Et il a commencé à sortir des trucs [sur les projets de réhabilitation]. Madonna a commencé à s'énerver, puis à exploser et à dire au maire que c'était n'importe quoi tout ce qu'il faisait, etc., et qu'on nous cachait tout. Et Gaudin a dit : "je prends l'engagement d'organiser une réunion avec les grands bailleurs"."*

Profitant ainsi de cette altercation avec Jean-Claude Gaudin, qui plus est en présence des médias, le nouveau président "réussit" à obtenir la promesse d'une réunion avec tous les acteurs concernés dans les semaines à venir. Seulement, l'engagement du maire de Marseille "tarde" à être tenu et laisse craindre une "promesse en l'air". C'est alors sans compter l'"acharnement" du tout nouveau président de la Fédération qui finit par décrocher la réunion pour le 2 avril 2003. Dans le même temps, il organise une campagne d'affichage pour informer "les habitants" de la réunion, mais aussi pour dénoncer le peu de répondant de la mairie, la passivité des propriétaires, des pouvoirs publics et d'Euroméditerranée vis-à-vis des "*problèmes dans les immeubles*". La presse est, elle aussi, sollicitée par ce notable "disposant" d'une écoute particulière (Mattina, 2004). Celle-ci se saisit alors du dossier et véhicule les "*premiers éléments de réflexions*"<sup>122</sup>, réinscrits dans une visée gentrifiante comme nous le verrons. Tous les "leviers" sont de la sorte actionnés. Comme le précise Monique :

*"On a commencé à coller des affiches dans la rue de la République pour une grande réunion. C'est en 2003. Parce que Madonna, il connaît plein de monde lui, pas mal de monde bien placé... Et il a réussi en l'espace d'un mois à provoquer une réunion, mais une réunion au local de tous les CIQ, qu'il y a Cours Lieutaud. Donc lui, il a réussi à faire une réunion, mais sérieuse, c'est-à-dire avec tous les intervenants."*

---

<sup>122</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03.

### 1.2.1. Le tract

Le tract, précédemment évoqué, est alors placardé par les responsables des CIQ et une poignée d'habitants à l'entrée de la quasi-totalité des immeubles de la rue. Il forme un document central dans le cheminement que nous avons entrepris, car il constitue la première trace écrite et *publique* concernant l'affaire de la rue de la République. Comme nous y avons fait brièvement allusion, une première anecdote rapportée par Jean-Jacques Guipert vient alors agrémenter son affichage. Ce simple document dispose en effet de sa "petite histoire", restituant la difficile programmation de la réunion et l'"acharnement" de Jean-Claude Madonna pour l'obtenir. Comme le rapporte le vice-président d'alors :

*"L'engagement, ça n'était pas le truc à faire avec Madonna parce qu'à partir de ce moment-là, Madonna appelait tous les jours la mairie centrale. La réunion était prévue d'abord en février, puis en mars et chaque fois, ils la repoussaient. Si bien que début mars, on a fait ce tract qui aurait pu nous pondre des affaires, parce qu'il était diffamatoire. C'est vrai que dans l'excitation du moment, je n'ai pas réalisé qu'il était diffamatoire. Mais bon... Donc Madonna m'a appelé, il m'a dit : "Ils ne veulent absolument pas. Il faut l'afficher qu'ils ne veulent pas". On s'est trouvé un certain nombre pour aller coller les affiches. Il avait déjà fait le tirage. J'ai découvert le truc. C'est pour ça que je n'ai pas trop vu, j'ai fait confiance... Et puis de toute façon, je comptais toujours sur ma bonne étoile pour réparer les choses derrière nous. Donc on a collé ça sur les murs. On a eu recours à l'affichage sauvage. [Or] On était en période électorale. On pouvait être poursuivi parce qu'on avait utilisé du papier blanc imprimé en noir. C'était illégal en période électorale : il faut mettre de la couleur obligatoirement. On n'avait pas les moyens. Et en plus, c'était diffamatoire pour une des deux parties. Donc, là-dessus, la mairie centrale a réagi et nous a fixé la date".*

L'affichage du tract aurait en effet valu quelques "soucis" à l'ancien président de la Fédération du CIQ. Son caractère diffamatoire tient au fait que le document prend la forme d'une *prise à parti*, une *interpellation* pour le moins "vigoureuse", portant :

*"Sur le devenir de la rue de la République et des rues environnantes en ce qui concerne les projets de réhabilitation (l'Arlésienne) mais aussi sur les problèmes d'Hygiène et de Santé Publiques, sur les problèmes d'Insécurité à l'intérieur même des immeubles, conséquences d'une politique de laisser "pourrir" (Volontaire ou pas)".*

Une série de "*responsables*" de la situation y sont, en outre, explicitement désignés : les deux grands propriétaires (la SIM et P2C), l'EPAEM, la ville, le Préfet de police et le Procureur de la République. Peu goûté de certains d'entre eux, la *menace* d'une poursuite judiciaire aurait été brandie, notamment par le directeur de la SIM, au cas où le tract ne serait pas retiré.

Toutefois, des négociations "en coulisse", menées par le vice-président d'alors, auraient permis d'apaiser ces quelques tensions, le tract finissant par être "toléré", puisque "déjà affiché" :

*"L'affichage sauvage nous a valu suffisamment d'emmerdes. [Le directeur de la SIM] voulait poursuivre Madonna. J'ai été [le] voir et ça s'est arrangé."*

Ouvertement destiné à une audience composée d'habitants et de commerçants, ce tout premier document propose et véhicule alors une première formulation de "ce qui se passe". Au cœur de celui-ci, on retrouve la question du "devenir" de la rue de la République en lien avec le projet de réhabilitation qui, au vu de notre parcours, est paradoxalement présenté comme un projet dont "tout le monde parle", mais que "personne n'a encore vu" ("*l'Arlésienne*"). Ce devenir est alors mis en regard avec les "problèmes" qui se posent à l'intérieur des immeubles et viennent ce faisant dramatiser "*une politique de laisser pourrir*". La présence des "squatters" s'efface en effet derrière des "*problèmes d'hygiène et de santé*" et "*d'insécurité à l'intérieur même des immeubles*"<sup>123</sup>, ciblant un abandon du patrimoine intervenant dans le cadre d'un projet de réhabilitation et interrogeant la possibilité que cette "*politique de laisser pourrir*" soit "*volontaire ou pas*". Le travail de formulation consiste de la sorte à faire *reposer* une situation problématique sur un *pronostic* à peine voilé : rapporter les problèmes rencontrés "*à l'intérieur des immeubles*" au retard "bien senti" du projet de réhabilitation, pour faire saillir la perspective d'une opération immobilière visant à chasser les habitants.



**État d'immeubles en mai 2004 (Source : Martine Derain)**

Un autre point remarquable, en lien avec cette formulation, se situe autour de la manière dont le tract s'adresse au *lecteur* et à la *place* à laquelle celui-ci se voit convié (ou assigné). Ce tract

---

<sup>123</sup> Notons que dans la campagne médiatique qui va accompagner cet épisode, les squatters se verront assigner le rôle de franc-tireur du capital, précisant un glissement plus marqué vers le cadre de la gentrification.

s'adresse ouvertement à des "*habitants*" et se présente comme une simple note d'"*information*". C'est là, si on pouvait en douter, le sens même de son affichage aux entrées des immeubles. Mais c'est ici aussi une autre nouveauté dans notre parcours : le document déploie une assise spatiale ("*rue de la République et rues environnantes*"), teintée d'une prétention "territoriale", aux problèmes, que ce soit à travers l'activité d'affichage ou son contenu même. Affiner cette spatialité apparaît alors nécessaire dans la mesure où elle est au cœur de cette première tentative de formalisation. Pour ce faire, on peut repartir de l'ouverture finale du tract :

*"Nous EXIGERONS des Réponses aux questions que vous vous posez. Et si nécessaire nous vous appellerons à la mobilisation".*

Clairement, les CIQ manifestent une prise en charge en s'arrogeant les compétences de porte-parole et de relais ("*Nous*") des "*questions*" que se posent les "*habitants*" ("*vous*"). Il est notable, d'ailleurs, que ces derniers ne sont pas invités à assister à la réunion, mais simplement informés de la tenue prochaine celle-ci. En outre, cette posture de "courroie de transmission" semble couler de source et ne s'importune aucunement de se prémunir d'une quelconque sorte de mandat. Elle se présente en effet comme si elle allait de soi, faisant poids de la longue tradition clientélaire dans le quartier portée par quelques notabilités territorialisées (Mattina, 2004). Seulement, rien n'assure que l'"habitant" soit le profil adéquat pour ressaisir les problèmes (de squats) et que cette pesanteur prenne appui sur une assise consistante (pensons par exemple à une possible formulation du problème en termes d'immigration clandestine). La tenue prochaine de la réunion n'est de ce fait pas l'unique information diffusée par le tract : les "*habitants*" sont aussi informés que, *comme tels*, ils rencontrent des "*problèmes*" et qu'ils se posent des "*questions*" ! Ce à travers quoi la prise en charge effectuée par les CIQ véhicule aussitôt un second présupposé : la *confiance* que les habitants ont placé "*de facto*" en eux.

Cet autre présupposé écarte en effet tout questionnement relatif à ces problèmes ou à ce que sont en train de faire les CIQ, puisque ce sont là les questions que se posent des "*habitants*". Cette confiance est en quelque sorte un fait "accompli" sous les yeux même du lecteur, restitué et, d'une certaine façon aussi, amplifié par une série de *pouvoirs*. Outre un pouvoir d'énonciation (quel est le problème, qui sont les acteurs concernés, quelles sont les responsabilités, etc.), on retrouve ainsi : "informer" les habitants, "faire répondre" les acteurs concernés, voire "EXIGER" des réponses, *se permettre* de désigner les acteurs ciblés et la nature des problèmes, se risquer à frôler la diffamation, et *seulement au besoin* "*appeler à la*

*mobilisation*"... Les habitants de la rue de la République sont, comme tels, à la fois réduits à de simples spectateurs, mais dans le même temps, conviés à faire une confiance - pour le moins - *aveugle* à l'action légitimement menée par les CIQ.

Cette confiance se décline alors d'une façon bien particulière. Un détail du tract - assez peu usuel nous semble-t-il - retient en effet l'attention : *la signature* manuscrite accompagnée d'un petit tampon avec les coordonnées personnelles du tout nouveau président de la Fédération. Par delà une "implication personnelle" inscrite dans des jeux de notabilité visant à "marquer" un territoire (Mattina, 2001), il peut apparaître nécessaire de signer le tract et de donner un contact, ne serait-ce que pour permettre aux habitants de se "manifester", de "découvrir" les questions qu'ils se posent, etc. Cependant, cette implication prend un tout autre relief si l'on convient du fait que les services et les interventions inscrits dans un système clientélaire notabiliaire et territorialisé font ici place à une identité publique "affichée". L'effacement plus que relatif du porteur peut dès lors donner l'impression d'une prise en main à travers la forme d'une *affaire personnelle*, qui cantonne les "habitants" au rôle des spectateurs, appelés en quelque sorte à suivre ses périples. C'est en ce sens que le récit du "combat" mené pour obtenir la réunion, restitué dans le tract à travers la série de dates successivement repoussées par la mairie, trouve ici une acuité particulière (faisant par ailleurs écho à l'"acharnement" du président de la Fédération, que ce soit pour Monique ou Jean-Jacques Guipert).

Seulement, une telle exposition *publique* met aussi en position de devoir rendre des comptes, comme en témoigne la menace judiciaire pour diffamation. En outre, cette confiance *a priori* peut être rattrapée par le doute qu'une telle exposition suscite, les habitants pouvant toujours - justement - se poser des questions. Seulement, aucune épreuve (publique) n'ira en ce sens (ce qui n'empêchera pas qu'il sera, par ailleurs, question de "jobardise" comme nous le verrons). C'est d'ailleurs là ce qu'il en "coûte" peut-être le plus à "s'exposer" de la sorte : ces improbables "habitants" (tout au moins pour les rares d'entre eux qui prêteront attention...) resteront majoritairement aux abonnés absents, voire distants, ne se posant pas les mêmes questions (ou ne s'en posant pas, ou peu), ne souhaitant pas avoir affaire à un "personnage" douteux et à la réputation sulfureuse, ou se cantonnant – justement aussi - à un rôle de lointains spectateurs. Ce qui n'est ici qu'une autre façon de dire que la piste du notable marquant un territoire (ou cherchant à territorialiser son action) pourrait bien ne reposer, *dans le cas présent*, que sur une territorialité des plus inconsistantes (ou effritée, en voie de re/composition). Au demeurant, rien ne permet d'affirmer qu'il y ait une assise territoriale<sup>124</sup>

---

<sup>124</sup> Jusque-là, les réclamations étaient opérées de façon isolée, sans rendre signifiant une quelconque spatialité ou

et qu'il ne s'agisse pas au contraire d'une expérimentation (politique) avortée à travers une riveraineté d'ores et déjà problématique (par-delà même le problème des squats).

### 1.2.2. La réunion

Selon divers rapporteurs, la réunion du 2 avril 2003 s'est révélée particulièrement "houleuse". Celle-ci s'est déroulée dans les locaux de la Confédération des CIQ, à proximité du Lycée Thiers dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, "terrain neutre" pour la mairie, puisque distant de la rue de la République. Ce premier moment de mise en présence constituera alors le seul moment où les responsables des deux grands propriétaires s'exprimeront face à un public, quoique clairsemé. Parmi les présences remarquables, on notera : Danièle Servant, Adjointe à la mairie centrale, chargée des permis de construire, du droit des sols, un représentant du Conseil Général (dirigé par Jean-Noël Guérini), un représentant de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement (dirigé par Jean-Noël Guérini), Christophe Mazet, en tant "contradicteur" de la mairie du 2<sup>e</sup>, ainsi que M. Aubert, directeur général de la SIM, et M. Baude, directeur général de P2C. L'enjeu apparaît alors de taille, quoique déjà partiellement émaillé par son inscription dans les coursives politiques marseillaises.

D'emblée, une nouvelle *anecdote* annonce le ton particulier de la réunion : Jean-Claude Madonna et quelques-uns des présidents de CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement ont envisagé de la boycotter ! En effet, si la Mairie a bien consenti à organiser une réunion et à "convoquer" les deux grands bailleurs, cette dernière entend aussi en assurer le déroulement. La possibilité que celle-ci s'en "réapproprie l'initiative" n'est alors pas du goût de certains membres de la délégation des CIQ. Comme le souligne le vice-président d'alors :

*"Le jour de la réunion, on s'est retrouvé avec un certain nombre d'élus. Ça a commencé à agacer Madonna et Morin. À part moi, les autres voulaient que l'on reparte. Ils ont estimé qu'on s'était fait piéger. Madonna a eu le sentiment qu'on se faisait phagocyter par la mairie centrale dans cette réunion. Quand on a passé la parole à Mme Servant et qu'elle s'est positionnée comme animatrice du débat et a repris l'ordre du jour, Madonna a commencé à vouloir sortir sa feuille. Elle l'a coupé et lui a dit : "Ecoutez, M. Madonna, vous nous avez demandé une réunion. J'ai convoqué les responsables de ce dossier-là. Les gens sont venus. On n'a pas un temps fou à consacrer, donc voilà, vous avez dit premier point "ceci", donc je vais attaquer sur ce point-là". "Oui, c'est le diktat, c'est ceci". Madonna et Morin voulaient donc partir. Moi, j'ai dit : "Non, on reste. On a placardé 1 000 affichettes. On a exigé la réunion. On s'est battu pour l'avoir. Les*

*responsables sont là. Il faut être sérieux. Si on s'en va, on n'en aura plus de réunions. Ils pourront toujours dire : "On l'avait convoqué, vous n'êtes pas venus".*"

Une telle prise en main dégrade d'emblée tout affichage d'un "ownership" du problème par les CIQ, les cantonnant à une place d'interlocuteurs, voire de contradicteurs, plutôt qu'à celle de "porteurs" des "questions des habitants" en mesure de mettre les propriétaires en position de répondre. Pour Jean-Jacques Guipert, une telle situation ferait suite à une "erreur" stratégique "de" Jean-Claude Madonna :

*"La mairie centrale dit : "Ok, la réunion va avoir lieu". Et là, Madonna a un peu déconné. C'est-à-dire que la mairie l'a appelé en disant : "On voudrait un ordre du jour". Donc Madonna a donné l'ordre du jour. C'est ce qu'il ne fallait pas faire".*

Le petit groupe finira néanmoins par se résigner à jouer le jeu, laissant le "soin" à Danièle Servant de diriger la réunion. Son déroulé suivra alors un format des plus classiques, où les tenants du projet se voient dans un premier temps offrir la parole pour le présenter, avant de répondre le moment d'après aux questions du "public", parmi lequel se trouvent les membres des CIQ munis de la "liste" des questions et des problèmes des habitants<sup>125</sup>. Les deux propriétaires se livrent ainsi à une présentation, à tour de rôle, de leur projet et de leur "avancement" respectifs. Celle-ci est ensuite suivie d'un débat permettant de discuter les *projets*. Hormis quelques réserves, ceux-ci ne souffrent globalement d'aucune opposition. Tout le monde s'affirme "pour" la réhabilitation et se dit d'autant plus prêt à y adhérer qu'"il n'a jamais été question de virer les habitants". Comme le souligne Monique :

*"Il avait réuni tous les partenaires et il y avait une discussion sérieuse. Et donc P2C avait parlé de son projet, qui était intéressant pour le quartier et pour les habitants. C'est-à-dire qu'ils ne parlaient pas du tout de virer les habitants. Ils avaient dit : "On va commencer à vider juste un immeuble pour rénover et, au fur et à mesure, on relogé les habitants sur les immeubles rénovés". Ils avaient prévu de faire un hôtel, de faire une résidence de troisième âge, de faire des logements étudiants, mais jamais ils ont parlé de virer les habitants. Donc, a priori, c'était pas mal."*

Seulement, discuter de projections écarte d'un revers de main les problèmes actuels. Ce qui serait, selon Monique, à l'origine d'une nouvelle prise à parti "musclée" de la part de Jean-Claude Madonna :

*"Par contre, ils ne parlaient pas des problèmes. Et là, Madonna, il s'est un peu énervé parce qu'ils n'avaient pas parlé des problèmes qu'on vivait dans le quotidien. C'est-à-dire les*

---

<sup>125</sup> Concernant la réunion à proprement dite, nous ne disposons que d'un compte-rendu parcellaire réalisé par un membre du CIQ Sadi-Carnot et publié dans son ancienne gazette de 4 pages destinée aux adhérents. Celui-ci prend la forme d'une transcription d'une demi page de notes, sans effort de présentation, de ponctuation ou de réécriture. Qui plus est, il ne restitue pas la virulence des échanges que l'on a pu nous rapporter par ailleurs.

*squatters, l'abandon de tous les services qu'on pouvait avoir, des entretiens... Voilà, on en avait marre ! Madonna s'est un peu énervé avec nous..."*

Les représentants des propriétaires positionnent en effet leurs projets comme une réponse à tous les maux : à tout point de vue, ceux-ci seraient salvateurs, les problèmes actuels n'apparaissant plus que comme un mauvais moment à passer. Ce qui demeure pour certains une manière de "botter en touche" assez peu crédible. Une source nous précisera par exemple, non sans un certain cynisme, que les projections formaient une réponse si parfaite qu'elles pouvaient même régler le problème des crottes de chien sur les trottoirs ! Comme le résume Jean-Jacques Guipert :

*"Alors, les questions que nous avons posées, il y a eu des réponses. Les réponses d'Aubert ont été : "Voilà, nous, nous avons ça de prévu, donc cette année nous rénovons tant d'appartements, l'année prochaine tant d'appartements et notre objectif est d'arriver au terme de l'OPAH en 2006, sans rien perdre des crédits qui nous sont alloués pour le faire. Et, à ce moment-là, nous aurons verrouillé et nous aurons respecté notre cahier des charges. Les commerces seront maintenus, etc.". [...] Le responsable de P2C, M. Baude, lui, s'est lancé dans un truc merveilleux : il nous a montré des choses extraordinaires ! Tout ça, ce sont des marchands d'illusions. Après son intervention, on était pratiquement au milieu des terrasses sur les toits, on était dans des magasins de très grand luxe, on était dans la cafétéria du quatrième étage du 72 rue de la République... C'était fabuleux ! Eux n'avaient pas de calendrier, mais ils avaient soi-disant les crédits. Mme Servant nous a donné l'assurance de l'arriéré. Enfin, tout était parfait."*

Si cette prise à parti ne restera pas sans conséquence comme nous le verrons, il reste que cette réunion a permis pour la première fois d'informer et de "découvrir" quels sont les ambitions et les projets des propriétaires. Et parmi ceux-ci, on notera un dernier détail qui, à ce stade, ne semble pas avoir suscité la moindre remarque ou objection : *le relogement des locataires*. Comme le précise le compte-rendu écrit du CIQ Sadi-Carnot :

*"Pas de travaux dans les immeubles occupés car les coûts sont encore très élevés, il est préférable de rénover en entier un immeuble"<sup>126</sup>.*

Relevé de façon neutre par le dactylographe improvisé, ce point passe encore inaperçu et, pour l'heure, ne forme pas plus un sombre présage qu'il ne trouve une quelconque teneur problématique. Ce qui ne sera plus le cas très prochainement...

---

<sup>126</sup> "Compte-rendu de la réunion à la confédération" du CIQ Sadi-Carnot, le 2 avril 2003.

### 1.2.3. La scène médiatique : exégèse du problème ?

Dans le sillage de cette prise en main des CIQ, une toute première vague de médiatisation est entreprise. Facilement accessibles du fait des réseaux bien ficelés des CIQ (Mattina, 2004) et de la Mairie, les relais médiatiques se font l'écho des "interrogations" soulevées, consacrant la toute première apparition publique de ce qui a à voir avec le problème de la rue de la République. Cette franche percée médiatique contraste alors fortement des précédentes. Pour la première fois en effet, les squatters y apparaissent comme des "pions" dans les stratégies des propriétaires visant à chasser des locataires "légitimes" en prévision des futurs travaux (*i.e.* comme des "francs-tireurs du capital")<sup>127</sup>. En affleurant, le prisme de la *gentrification* déplace ainsi le conflit "habitants"/"squatters" vers un conflit "habitants"/"propriétaires", le ton s'en trouvant du coup beaucoup moins critique vis-à-vis des habitants qui, "modestement", rencontrent des "problèmes". Cette percée médiatique s'ajuste en effet à deux registres précis. D'une part, elle fait levier de la question des squats pour façonner une *accusation* portée à l'encontre des propriétaires :

*"Des élus et des associations accusent les propriétaires d'utiliser des moyens douteux pour faire fuir les locataires historiques. Notamment en laissant les squats se développer. [...] En clair, il s'agirait donc d'une opération de nettoyage par le vide, visant à faire fuir les locataires historiques, qui acquittent des loyers généralement modestes. Pour cela tous les moyens seraient bons, y compris de laisser se développer des squats, très nombreux dans le quartier depuis l'été 2001. [...] "Quand vous habitez un immeuble qui est occupé par des gens qui font n'importe quoi, y compris de jeter des ordures par la fenêtre ou de provoquer des incendies, vous finissez par vous en aller, s'exclame avec fougue J.-C. Madonna, le président de la Fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement. Surtout quand votre propriétaire ne bouge pas..."<sup>128</sup>*

D'autre part, l'absence de travaux se voit spécifiquement pointée, et ouvre ici la voie à une *suspicion* quant aux intentions "réelles" des propriétaires :

*"Les conflits qui se multiplient dans certains immeubles ne feraient-ils pas le jeu de leurs propriétaires ? Dans l'attente de la réhabilitation, ne verraient-ils pas d'un bon œil le départ des rares locataires aujourd'hui à bout de nerfs et qu'ils n'auraient plus besoin de reloger ailleurs, une fois les travaux de rénovation entamés ? Telle est l'analyse de José Allegrini, adjoint en*

---

<sup>127</sup> Dans les théories de la gentrification, il est de façon générale distingué deux profils de gentrificateurs. Tout d'abord, les *pionniers*, souvent sous les figures des étudiants ou des artistes. Ils sont ceux qui préparent et ouvrent le terrain, catalogués comme francs-tireurs du capital faisant généralement ensuite les frais de la gentrification qu'ils ont eux-mêmes, consciemment ou non, préparée par leur arrivée. Mais si ces derniers ouvrent la voie, la gentrification est parachevée par les gentrificateurs et gentrifians (parmi d'autres : Bourdin, 2008 ; Bordreuil, 1994 ; Charmes, 2005 ; Smith, 1992).

<sup>128</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03.

*charge de la police municipale et du contrat local de sécurité : "Je m'interroge vraiment sur l'inertie de certains propriétaires. J'ai l'impression que la plupart d'entre eux n'ont pas fait beaucoup avancer les travaux de réhabilitation. Peut-être est-ce malicieux ? On en arrive à se demander s'ils n'attendent pas le bon moment pour se retrouver dans une situation plus confortable pour commencer les travaux".<sup>129</sup>*

"Moyens douteux", d'un côté, et "retard des travaux", de l'autre, dressent ainsi les deux points d'ancrage à partir desquels s'étire cette première tentative de cadrage du problème. Le deux résonnent ensemble pour éclairer une *machination* voyant une "opération immobilière" se glisser derrière les appareils de la réhabilitation. Sur cette base, ce qui s'apparente à une responsabilité politique (Gusfield, 1981) est attribué aux propriétaires, les édiles municipaux n'hésitant pas d'ailleurs à mener la charge à leur rencontre, ceux-ci retardant avec malice la réhabilitation ! Pour autant, si un cadre gentrifiant affleure, celui-ci peine à pleinement s'installer. Par exemple, un personnage manque encore à l'appel pour compléter le tableau, *le pauvre*. Une absence à moitié comblée par Gérard Chenoz, adjoint en charge du projet centre-ville, resituant l'objectif prioritaire le projet de réhabilitation :

*"Il faut que nous réussissions la mixité sociale. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Les classes les plus aisées doivent revenir sur place."<sup>130</sup>*

En filigrane, assurer la mixité sociale dans le quartier revient en effet à maintenir les habitants "pauvres" actuels. L'objectif de la réhabilitation ne serait donc pas de chasser les "pauvres", mais de faire revenir les "classes aisées"... Par ailleurs, la place attribuée aux squatters n'est pas non plus des plus assurées. D'un côté, ils endossent une responsabilité causale dans le départ des locataires ("*Quand vous habitez un immeuble qui est occupé par des gens qui font n'importe quoi [...], vous finissez par vous en aller*"). De l'autre, ils se trouvent plutôt insérés dans les stratégies d'"opérateurs immobiliers" indécisifs, n'étant plus que de simples "pions" manipulés pour chasser des locataires pauvres. La "distribution" n'a donc rien de définitivement installée. Si la responsabilité politique est clairement placée du côté du propriétaire (ce dont se dédouane la mairie), la responsabilité causale, elle, reste peu assurée et oscille entre squatters et opérateurs immobiliers. Si bien que ce n'est plus seulement une, mais deux questions qui, en retour, se retrouvent au cœur des considérations. La première interroge le *retard* lié à l'*engagement* des travaux par les *propriétaires*, car :

*"[...] aujourd'hui, s'il advient urgent d'enclencher des travaux dans les immeubles haussmanniens, c'est d'abord parce que la situation y est devenue proprement invivable pour des*

---

<sup>129</sup> "Dans l'univers des squats de la rue de la République", *La Provence*, le 13/02/03.

<sup>130</sup> "Les enjeux – Une réhabilitation pour redynamiser le centre-ville", *La Provence*, le 5/04/03.

*dizaines de locataires ou propriétaires. En trois ans, l'état de leur logement s'est dégradé de façon spectaculaire, essentiellement à cause de la présence de nombreux squatters, plus nombreux de jours en jours*<sup>131</sup>.

Quant à la seconde, elle est relative à *l'inaction d'opérateurs immobiliers* concernant plus particulièrement la question des squats. La parole est alors donnée à l'adjoint chargé de la police municipale, qui "s'interroge" :

*"S'étonnant de la passivité des opérateurs immobiliers face au problème des squatters, José Allegrini, l'adjoint divers droite chargé de la police municipale, pose des questions lourdes de sens : "N'y a-t-il pas un calcul afin de faire fuir les locataires à bas prix ? Ces groupes sont-ils victimes ? Auteurs ? Complices ?"*<sup>132</sup>

Montré tout particulièrement du doigt, "P2C Investissement", par le biais de son directeur général, Bernard Dahl, répond alors "point par point" à ces interrogations. Tout d'abord au sujet de ces squats qu'ils entretiendraient délibérément :

*"Depuis un an, une personne est spécialement chargée d'identifier tous les lieux squattés. Chaque fois qu'on peut murer, on le fait. On n'a pas encore envisagé d'utiliser la force publique. Mais à un moment donné, nous n'aurons plus le choix."*<sup>133</sup>

Le directeur de P2C confirme ainsi ne pas déposer plainte concernant les squats et repousser l'usage de la force publique au moment des travaux. Ensuite, relativement aux départs, Bernard Dahl révèle que :

*"Pour ce qui est des locataires des immeubles, nous sommes en discussion avec la Ville et les offices HLM pour trouver des solutions."*

Concernant ces départs, il n'y a donc pas de raisons de s'inquiéter, le propriétaire prenant soin de trouver des "solutions" pour reloger les locataires. Mais il apparaît aussi, entre les lignes, que P2C ne souhaite pas conserver les "pauvres" qui vont, eux, être concernés par un *relogement dans des HLM* affiliés à la mairie. Un point qui passe une fois encore inaperçu...

La situation demeure de la sorte floue. Et il est tout à fait notable qu'elle offre une passerelle d'accès à certaines rumeurs dans les médias, dans cet élan de compréhension de "ce qui se passe". C'est le cas, comme nous l'avons évoqué précédemment, du trafic d'appartements vides. Mais en lien avec le retard pris au regard de la réhabilitation, de premiers bruits relatifs à un désinvestissement prochain de P2C commencent, eux aussi, à frémir, notamment en provenance des hermétiques coursives institutionnelles. Ceux-ci laissent alors :

---

<sup>131</sup> "La rue de la République en situation d'urgence", *La Provence*, le 5/04/03.

<sup>132</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03.

<sup>133</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03.

*"[...] craindre que P2C soit surtout à la recherche d'un repreneur pour ses 130 000 m<sup>2</sup> achetés 74 millions d'euros à Danone [en 1999], d'autant que certaines sources laissent entendre que la société traverserait "une passe financière délicate""<sup>134</sup>.*

Ces frémissements traduisent en effet une agitation institutionnelle et font surgir un nouvel acteur, l'EPA Euroméditerranée, qui encadre avec la mairie l'opération de réhabilitation :

*"Euroméditerranée a décidé de taper du poing sur la table : l'établissement public vient de convoquer les dirigeants de P2C et de Rue Impériale. Le 11 avril, ils devront "s'expliquer" devant le conseil d'administration d'Euromed. Autant sur les lenteurs de la réhabilitation que sur leur traitement des locataires en place".<sup>135</sup>*

Plus précisément, cette "convocation" concerne les engagements pris par les propriétaires dans le cadre de la Convention signée en 2002, au sein de laquelle figure la règle des "trois tiers" :

*"Le conseil d'administration d'Euroméditerranée, qui doit se réunir le 11 avril prochain, doit mettre à l'ordre du jour le dossier de réhabilitation. L'occasion pour P2C et rue Impériale, qui détiennent plus de 2 600 logements, de présenter leurs projets et de "confirmer leurs intentions", selon Henri Loisel, secrétaire général adjoint de la Ville. P2C, qui présente le dossier le moins abouti, est sur la sellette. "Il faudra qu'il accélère le mouvement", prévient le fonctionnaire. Un protocole d'accord entre les deux sociétés et Euroméditerranée prévoit la réhabilitation de 30% d'habitations à caractère social, 30% de logements intermédiaires et 30% à discrétion des propriétaires."<sup>136</sup>*

Avec cette reprise en main, on pourrait être tenté de conclure qu'une alerte est finalement passée. Seulement, en entrant dans les coursives "euroméditerranéennes", le problème disparaît durablement de toute scène publique, laissant les locataires aux prises avec leurs "difficultés" quotidiennes qui sont loin d'être "solutionnées" ...

#### **1.2.4. Dénouer l'enquête ?**

Cet épisode aboutit finalement à deux conséquences "notables". La première renvoie, selon les confidences du vice-président de la Fédération, à un accord convenu aux termes de la réunion entre les divers protagonistes en vue de programmer une prochaine rencontre, *restreinte* aux CIQ et aux acteurs du dossier, aux alentours de janvier 2004. Il s'agit

---

<sup>134</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03. Notons qu'il ne sera "su" que deux ans plus tard, en 2005, que, outre ses difficultés financières, le rachat opéré par P2C à Danone en 1999 "ne pouvait aboutir qu'à une revente rapide" du fait d'exonérations fiscales ne rendant le produit "Rue de la République" intéressant (hors bulle immobilière) que pour quelques années...

<sup>135</sup> "Rue de la République : nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 19/03/03.

<sup>136</sup> "Euroméditerranée : l'avertissement du 11 avril", *La Provence*, le 5/04/03.

notamment d'octroyer une année à P2C afin qu'il puisse finaliser une "étude en cours". Cette réunion, espérée par les "mandataires" des habitants, n'aura cependant jamais lieu, malgré divers rapprochements établis par le vice-président :

*"Mme Servant acceptait le principe que nous ayons une réunion l'année d'après, au bout d'un an pour faire un rapport d'étape. Un an après, jour pour jour, je lui ai envoyé une lettre, en lui disant que "conformément aux engagements qu'elle avait pris lors de cette réunion, nous la priions d'avoir une réunion plus limitée". C'est-à-dire avec elle et les représentants des principaux CIQ donnant sur la rue de la République. C'était une lettre tout à fait cordiale. J'attends encore la réponse ! Je l'ai interpellée à la Foire de Marseille, et on m'a dit : "Elle a eu des problèmes. Elle a perdu sa maman, son papa.""*

Le second résultat s'aligne, toujours suite à cette réunion, sur le départ soudain du tout récent président des rênes de la Fédération. Ce départ est alors marqué par l'apparition d'une batterie de rumeurs. Certaines font état de quelques soucis en lien avec les opérations de rénovation du Panier (autour d'hypothétiques détournements de fonds publics), soulignant souvent un étonnement quant au fait que ce notable ait pu réussir à échapper à un séjour au "Club Med" - i.e. la prison des Baumettes. D'autres soulignent des menaces et des atteintes personnelles autour de quelques règlements de compte, une maladie grave, des dépressions nerveuses... Toutefois, peu de bruits, auxquels nous avons eu accès, n'établissent de liens avec l'issue de cette réunion. D'après la description donnée par Monique, et à la confession de l'actuel Président de la Fédération, Jean-Jacques Guipert, le retrait de Jean-Claude Madonna aurait été précipité à la suite de cet épisode. Pour l'un, ce départ ferait suite à une réaction d'orgueil, décrivant un personnage très impulsif, ne s'estimant pas à la hauteur :

*"C'est à l'issue de cette réunion que Madonna a estimé qu'il n'avait pas été à la hauteur de ce qu'il espérait être. Il nous a fait une crise d'ego et il a démissionné ! Et dans la foulée, il a démissionné aussi du [CIQ du] Panier."*

Pour Monique en revanche, le retrait de Jean-Claude Madonna ferait suite à des menaces survenant à la fin de la réunion :

*"Ce qui s'est passé, c'est qu'il s'est fait un peu insulté, même menacé à la fin de la réunion. Je ne sais pas ce qui s'est passé après. Mais, du coup, il s'est retiré parce qu'il a eu peur. Pourtant, c'est un gars qui a du répondant. En plus après, il est tombé malade. Il a dit : "Moi, je me retire parce que j'ai eu des menaces". Donc, il a quitté le CIQ en lien avec cette réunion. Parce que déjà, à la fin de cette réunion, c'était vachement tendu entre lui et avec je ne sais pas qui. Pas avec P2C ni rien, mais avec des gens de la ville. Après, ça a dû se préciser les menaces et il a quitté le CIQ. Du coup, on s'est retrouvé au point mort. En plus il est tombé malade. Donc il a*

*tout arrêté. Avec lui, on aurait pu continuer la lutte en disant "maintenez vos engagements !", et continuer d'alerter les habitants."*

Celle-ci se gardera bien de nous en dire davantage, dans une sorte d'amnésie embarrassée. Une autre source, liant elle aussi le retrait du président aux menaces de la fin de la réunion, nous en donnera un aperçu : le président aurait, "entre autre", été menacé de décoller tous les tracts affichés avec sa langue !

Quoi qu'il en soit, le départ du président marque bel et bien la fin de cet épisode CIQ. Celui-ci aura duré quatre à cinq mois et connu une période intense de trois semaines vers la fin du mois de mars 2003. Cependant, cet épisode ne fera pas "précédent" pour la grande majorité des "habitants". Pour la plupart d'entre eux, le "problème de la rue de la République" commence à l'automne 2004. Avant, il n'y avait rien. Ceux-ci sont d'ailleurs souvent surpris d'apprendre ces quelques antécédences qui n'avaient pas alors attiré leur attention. Quoique parfaitement prêts à admettre que la question n'est pas nouvelle, ces derniers ne tiennent jamais compte de cet épisode dans les reconstructions du passé qu'ils opèrent. Pour d'autres toutefois, plus au fait, il s'agissait davantage de *garder leur distance*, se justifiant systématiquement de ne pas avoir suivi l'affaire, qu'il s'agisse de s'en référer aux quelques relents racistes de l'épisode lui-même, à la réputation ou au passif politique ombragé du président. Enfin, il reste les moins nombreux, ceux qui ont participé à cet épisode. Pour eux, il ne saurait être question d'un quelconque échec. Comme le souligne Monique, grâce à Jean-Claude Madonna :

*"On nous réunissait. On parlait aux habitants de quelque chose de concret. C'était très bien."*

Et d'ajouter le concernant :

*"On peut dire ce qu'on veut de lui : peut-être qu'il est pas clair, peut-être que l'on n'aime pas avoir à faire à lui... Je sais pas trop, j'en sais rien... Mais dans tous les cas, il nous a aidé. Et vraiment lui, c'est le seul. Mais évidemment, ça n'a pas porté ses fruits. [...] Il n'empêche que Madonna, il a pris les choses en main."*

Ceci aurait de quoi surprendre si l'on n'avait pas évoqué la figure du "héro", désormais martyr pour les quelques fidèles qui l'ont alors suivi. Comme il nous le sera précisé, l'autre "camp" est tout simplement "*trop fort*". Il reste que s'il ne saurait être question d'échec, ce retrait pose toutefois une difficulté majeure, notamment pour Monique :

*"Je n'avais plus de soutien après. Je me suis retrouvée toute seule."*

Car en effet, les problèmes continuent...

### 1.2.5. Les coursives "euroméditerranéennes"

Si, à la suite de l'épisode CIQ, l'affaire "retombe", Euroméditerranée assure néanmoins une reprise en main du dossier et, depuis ses coursives hermétiques, aucune information ne fuit. Ce n'est qu'au mois de décembre 2003 que la question va retrouver une nouvelle fenêtre de visibilité publique. Ce regain d'intérêt médiatique renvoie alors au changement de direction à la tête de l'EPA Euroméditerranée pour qui l'heure est au "*bilan*". Or, dans ce bilan, le seul dossier qui "fait tache d'huile" est la réhabilitation de la rue de la République. Le constat est en effet plutôt mitigé. Du côté de Rue Impériale (ex-SIM), bien qu'avec un peu de retard, les choses semblent plutôt positives. Celui-ci engage des travaux courant 2003 et une centaine de logements sociaux, correspondant à sa part conventionnée, sont sur le point d'être achevés :

*"S'agissant de Rue Impériale, les engagements seraient, semble-t-il, pour le moins tenus. Sur un programme de 300 logements à réhabiliter, une centaine serait achevée"<sup>137</sup>.*

En revanche, concernant P2C, le constat est alarmant, celui-ci n'ayant ouvert aucun chantier. Les médias rappellent alors avec insistance que :

*"Le retard de l'entreprise a été souligné lors du conseil d'administration d'Euroméditerranée en avril 2003"<sup>138</sup>.*

*"Cet investisseur a été convoqué au printemps dernier par les responsables politiques de Marseille, qui lui ont fermement demandé de mettre les bouchées doubles"<sup>139</sup>.*

Seulement, cela n'a pas suffi. Les signes inquiétants tendent même à se multiplier, notamment au sujet du volet social prévu par la Convention de l'OPAH. L'impuissance de l'EPAEM apparaît d'autant plus manifeste qu'il se trouve dans l'impossibilité de contraindre le propriétaire à respecter ses engagements, ne disposant pas des outils juridiques nécessaires :

*"Sachant que l'OPAH République ne recouvre pas un périmètre de restauration immobilière, la puissance publique n'a pas d'arme pour contraindre les propriétaires à exécuter les travaux"<sup>140</sup>.*

L'absence de contraintes juridiques visait alors à ne pas prendre le risque de faire *fuir les investisseurs* (comme l'expliquera le prochain directeur général en décembre 2004), la logique d'Euromed étant au contraire de les attirer. Ce précisément à quoi semble alors discrètement s'employer l'EPAEM. Les médias se font en effet l'écho de bruits de plus en plus insistants relatifs à la mise en vente prochaine par P2C de son patrimoine :

*"[...] tous les bruits courent sur ce dernier ; sur le fait qu'il se refuse à réaliser les travaux*

---

<sup>137</sup> "Un gros propriétaire tenté par la vente spéculative", *La Marseillaise*, le 09/01/04.

<sup>138</sup> "Rénovation de la rue de la République : derrière les façades", *La Marseillaise*, le 24/03/04.

<sup>139</sup> "Euroméditerranée : Une pépinière d'emplois", *Le Point*, le 5/12/03.

<sup>140</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

*demandés, qu'il voudrait revendre son patrimoine... Aucun démenti ou confirmation ne filtre pourtant".<sup>141</sup>*

Des noms d'éventuels repreneurs commencent même à circuler, parmi lesquels figure en bonne place *Lone Star*, un conglomérat international regroupant des fonds de pension américains, des sociétés canadiennes et koweïtiennes mais aussi la Société Générale et la Caisse d'Épargne. Pour l'EPAEM, il semble qu'il soit alors question de retenir la leçon :

*"L'un des principaux propriétaires de cette artère qui doit être réhabilitée, l'Alsacien P2C, ne souhaite plus s'impliquer dans le projet. Pourtant en juillet dernier, le groupe promettait encore de relancer le processus. Aujourd'hui, il veut vendre son patrimoine. [...] l'EPAEM, qui considère ce raté comme "une frustration", a lancé une déclaration d'utilité publique sur la partie de la rue concernant les logements sociaux afin d'avoir son mot à dire dans le tour de table."<sup>142</sup>*

Une "riposte" semble ainsi lancée par Euroméditerranée autour de cet objectif central de "garantir la réalisation du volet social"<sup>143</sup> du projet. Cette DUP vise à permettre à la Mairie de préempter des immeubles, de les réserver à ses bailleurs sociaux afin de "limiter" la spéculation en cours qui menace de ruiner le volet social du projet. A l'heure du bilan, un tel recours s'affiche alors davantage comme le dernier fait d'arme du directeur de l'EPAEM, Jean-Michel Guénod<sup>144</sup> pour lutter contre la spéculation, que comme une manière de libérer les futurs investisseurs du "fardeau" social<sup>145</sup>. Le risque de *spéculation* semble tellement pesant qu'il paraît nécessaire et urgent de protéger et de "garantir" ce volet social pour assurer le maintien des locataires aux termes des travaux. Et ce quitte à bousculer la Convention, signée en 2002 avec les deux grands bailleurs. Seulement, il reste que :

*"[...] si un projet de Déclaration d'utilité publique a été voté par le conseil municipal en juillet dernier [2003], afin d'accélérer la réalisation d'un programme de 200 logements sociaux, cette mesure n'a toujours pas franchi l'étape de l'enquête publique"<sup>146</sup>.*

La DUP n'aurait en fait jamais lieu, du fait même de l'arrivée de *Lone Star* en juillet 2004...

Cette fenêtre de visibilité publique restitue ainsi de bien sombres présages autour de ces mouvements financiers qui menacent l'opération. D'autant, qu'ils ne concernent pas exclusivement P2C. Quelques nuages "spéculatifs" finissent également par se profiler pour le

---

<sup>141</sup> "République : pendant les travaux, la circulation continue", *La Marseillaise*, le 04/05/04.

<sup>142</sup> "La rue de la République attend toujours son heure", *La Provence*, le 09/01/04.

<sup>143</sup> "Un nouveau directeur à Euroméditerranée", *La Marseillaise*, le 25/06/04.

<sup>144</sup> Celui-ci, après sa destitution (rapportée à des dissensions avec le Président de l'EPAEM et le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin), prendra la direction de l'OPAC Sud, dans le giron du Conseil Général présidé par Jean-Noël Guérini.

<sup>145</sup> Aucune allusion n'y est alors faite, mais des négociations ont été engagées à ce sujet entre P2C, la mairie et Euroméditerranée dès 2002 pour reloger les locataires "pauvres" de ce premier chez les bailleurs sociaux.

<sup>146</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04

second grand propriétaire, en lien avec une restructuration programmée des filières du groupe Lazard, qui détient Rue Impériale : celle-ci va en effet fusionner avec Eurazeo<sup>147</sup>. Cette fusion ne passe alors pas inaperçue et soulève de nouvelles inquiétudes spéculatives :

*"Quand à la Rue Impériale, elle sera prochainement absorbée par une de ses filiales, Eurazeo. Or cette dernière n'a pas l'immobilier comme première fonction et rien ne garantit qu'elle continue la politique de rénovation entamée".<sup>148</sup>*

Comme le mentionne un article de cette période, tout cela reste néanmoins "côté cour" du Conseil d'Administration d'Euromed<sup>149</sup>. En dehors de cette période de bilan, peu d'informations ne filtrent et aucune démarche d'informations, portant par exemple sur le projet ou ses évolutions, n'est mise en œuvre. Les journalistes éprouvent, eux-mêmes, des difficultés à pénétrer plus avant ce monde clos et à offrir une extension publique aux manœuvres en cours, même si un tel déficit reste encore attendant aux "petites contrariétés" routinières de l'activité journalistique. Celui-ci n'est pas formulé ou relevé comme tel, pas plus qu'il ne s'inscrit pas dans des dénonciations ciblant un "manque de transparence". Ce n'est en effet que prochainement que cette question émergera, pour devenir si pesante qu'elle situera pour certains journalistes, un motif expliquant la future mobilisation :

*"Faute d'informations claires sur le devenir du patrimoine de P2C, les locataires s'organisent pour, en citoyens agissant, exiger des réponses sur une question qui bénéficie de larges financements publics."<sup>150</sup>*

### **1.2.6. La question politique**

Au cœur de cet épisode, il s'agit bien d'opérer une première sortie d'une période muette à travers une première tentative de formulation du problème portée par la Fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement. A cette occasion, nous avons par exemple croisé les premières traces publiques laissant affleurer quelques remous sur la rue de la République. Pour autant, la "mobilisation" a été inexistante et il est encore difficile de parler de ressaisie collective. A la confiance du nouveau président de la Fédération, Jean-Jacques Guipert, beaucoup d'"habitants" auraient même été hostiles à l'action des CIQ :

*"À l'époque, j'ai eu le sentiment qu'un grand nombre de gens qui habitaient dans la rue de la République nous ont pris pour des vendus, en disant "De quoi ils se mêlent ? Qu'est-ce qu'ils*

---

<sup>147</sup> "Le groupe Lazard simplifie ses structures de contrôle en fusionnant Rue Impériale et Eurazeo", *Le Monde*, le 04/03/04.

<sup>148</sup> "République : pendant les travaux, la circulation continue", *La Marseillaise*, le 4/05/04.

<sup>149</sup> "Un gros propriétaire tenté par la vente spéculative", *La Marseillaise*, le 9/01/04.

<sup>150</sup> "Rue de la République : Les citoyens s'organisent", *La Marseillaise*, le 9/04/04.

*craignent et qu'est-ce qu'ils racontent ?". À la limite, on était d'aimables jobards, en train de raconter n'importe quelles conneries sur la rue de la République."*

*A priori*, il peut sembler difficile de savoir sous quels hospices replacer ce "sentiment" d'hostilité. Quelques éclairages peuvent toujours être apportés au regard de nos développements précédents. On pourrait ainsi y voir l'effet d'une lecture saisissant l'action des CIQ comme une *lutte contre la réhabilitation* que les habitants, pour certains d'entre eux, appelleraient de leurs vœux pour résoudre les problèmes de squats et permettre à la rue de "retrouver" son "prestige d'antan". On pourrait également y voir une profonde gêne par rapport à la question de squatters<sup>151</sup>, ou plus largement une rude compétition avec d'autres problèmes publics (immigration clandestine, insécurité) freinant toute percée "sur" une arène publique (Bosk, Hilgartner, 1988). On pourrait encore y voir une conséquence de la réputation du président, comme il nous l'a été à maintes reprises rapporté, ou l'échec couru d'avance d'une lutte contre des "puissants", trop forts pour "raisonnablement" se mesurer à eux, etc. En fait, tout ceci constitue des *plausibilités*. Mais il est notable que, lors du même entretien, Jean-Jacques Guipert précise :

*"C'est-à-dire qu'au moment où, nous, nous l'avons fait, on n'a pas été écouté. Si on avait été écouté... Donc à la limite, c'est parce qu'il y avait ce jobard de Madonna, il y avait ce jobard de Guipert, ce jobard de Morin, qui viennent encore remuer la merde... C'est tout ! À la limite, c'était un truc politique. Alors que justement - c'est pour ça que j'insiste sur le fait que je n'habite pas véritablement le secteur -, on ne peut pas me soupçonner d'être politique. J'en ai rien à foutre de ça."*

Ce "*truc politique*" est important dans la mesure où il permet de réintroduire une autre plausibilité, *l'enquête* à l'œuvre, ré-éclairant ce discrédit jeté sur cette sorte d'alerte avortée prématurément. Tout comme Cassandra, ils n'ont pas été crus ou pris au sérieux, passant pour des "*jobards*" qui ne se mêlent pas de leurs affaires. Seulement, apparaître comme tels indique aussi que la prise en charge n'a pas laissé totalement indifférent ou insensible. Cette alerte avortée est apparue *incroyable* et *douteuse* et a été un minimum suivie et sujette à critiques, même si ces dernières ne sont étayées par aucune trace, les médias, les quelques anecdotes ou autres semblant en avoir été "stérilisés". L'alerte n'a donc pas *pris* (Chateauraynaud, Torny, 1999). Certes, la mairie et Euroméditerranée paraissent avoir bousculé (ou relancé) leurs agendas. Mais il s'agit d'une récupération dans des coursives hermétiques à toute forme de

---

<sup>151</sup> Qu'il s'agisse de ne pas soutenir cette lutte inconsidérée contre de "pauvres gens", voire d'une action "raciste", ou encore, depuis le monde politique marseillais, d'ouvrir une porte pour que l'opposition de droite dans l'arrondissement prenne pied dans le quartier autour de la question de l'insécurité.

publicité, qui plus est, particulièrement attentive à éviter la moindre vague (publique). D'ailleurs, le terme de cet épisode s'apparente davantage à un retour "à la normale" qu'à une phase de normalisation (Chateauraynaud, Torny, 1999) porteuse d'une nouvelle continuité. Ainsi, outre la "solitude" de Monique, la réunion sollicitée par les CIQ auprès de Danièle Servant pour faire le point un an plus tard se veut "*limitée*" et restreinte. Un autre exemple renvoie à une action entreprise suite à cet épisode, par le CIQ Sadi-Carnot, relayée dans la petite gazette de quatre pages destinée à ses adhérents. Au sujet, pour le coup, d'une "*lutte contre les squats*", le document présente trois lettres distinctes rendant compte de cette action. La première est une réclamation adressée au propriétaire par un habitant du 93 rue de la République dont l'immeuble est touché par un squat (l'immeuble se situe en "dehors" du périmètre de ce CIQ, mais le locataire affecté est une connaissance personnelle du président). La seconde émane du propriétaire précisant son incapacité à agir. Ces deux lettres ont été adressées par le CIQ au Préfet, qui répondra "*avoir bien pris connaissance de cette insécurité dans les immeubles*". Une telle restitution situe alors "une mise en scène subtile du conflit entre ses sympathies personnelles et les exigences de l'institution" (Hannerz, 1983 : 242) dont les CIQ dépendent ou qu'ils cherchent à "sensibiliser", *sans en passer par la case "publicité"*.

Dans ses travaux, Cesare Mattina (2001, 2004) décrit un fonctionnement typique des CIQ, reposant sur les tensions des jeux de réseaux et notabilités mis en branle au sein d'un espace politique fortement cristallisé par des prétentions territoriales (construites comme une ressource selon l'auteur) et des (en)jeux de pouvoir. Paradoxalement, ce jeu situe l'argument fort d'intervention et de légitimité des CIQ, les constituant en courroie entre les habitants d'un "territoire" et les politiques. Toutefois, la figure de "celui qui prend" décrite par Ulf Hannerz (1983) semble également ajustée pour rendre compte de ce travail d'intermédiation reposant essentiellement sur du *relationnel*<sup>152</sup>. Son rôle s'alignerait davantage à distiller et canaliser les problèmes qui parviennent jusqu'à lui, ou du moins éviter (ou favoriser, selon le cas) ces remontées par certains canaux, tout en jouant, dans une sorte d'indépendance, un jeu fin vis-à-vis des allégeances politiques, n'hésitant pas parfois à mettre en tension le "personnel" politique. D'une certaine façon, il ne s'importune de la question politique que pour mieux l'éviter. Pour autant, les "batailles" pour contrôler les CIQ sont "monnaies courantes" et souvent belliqueuses, entre "hommes de main" ou "sous le coude", même s'il s'agit parfois de

---

<sup>152</sup> "Le travail de "celui qui prend", dans une bureaucratie, consiste à accueillir les revendications et à supporter l'hostilité et l'humiliation sans pour autant s'engager. Au contraire, il doit faire comprendre clairement aux visiteurs qu'il n'est pas en mesure d'engager ses supérieurs ni l'administration dans son ensemble. Autrement, il doit restreindre l'accessibilité. [...] en fait "celui qui prend" est l'anti-intermédiaire, puisque sa fonction dans la vie professionnelle est de limiter les contacts" (Hannerz, 1983 : 241).

placer une personne "inoffensive" pour éviter que le camp adverse ne prenne le contrôle d'un CIQ en friche et pieds dans le quartier<sup>153</sup>, ou que la densité relationnelle soit telle qu'elle assure le maintien d'une "coquille vide", pour ne pas toucher au CIQ de "pépé" qui l'a présidé plus de 30 ans, du moins tant qu'il n'est pas décédé, pour ne pas le chagriner !<sup>154</sup>

Aussi, s'il y a bien une nouveauté, tout au moins au regard de la longue tradition clientélaire des CIQ, c'est de parler d'"alerte" les concernant. Comme nous le précise le président de la Fédération lors de notre toute première rencontre en mai 2004 :

Il nous explique qu'à l'époque, quand on voulait faire construire quelque chose, on allait voir le président du CIQ et on s'arrangeait avec lui. Et quand les habitants s'interrogeaient sur ce qui se passait, il suffisait de savoir que M. X (président du CIQ) s'en était occupé, et puis "*Basta*" ! Il nous assure alors que c'est comme ça que cela se passait à l'époque. Nous lui demandons alors s'il en est toujours ainsi aujourd'hui. Nous évoquons pour ce faire un rendez-vous que nous avons pris deux mois plutôt avec la responsable du CIQ Sadi Carnot. Nous lui précisons qu'elle n'est pas venue et qu'elle est restée injoignable à ce moment-là. C'est alors qu'il nous tape sur l'épaule et nous explique qu'il faut bien que nous comprenions une chose : ici, nous sommes un "*fadoli*". Nous ne sommes pas "né" ici, on ne nous connaît pas, donc on ne nous dira rien !

Jusque-là, la prise en charge des réclamations et des problèmes, ainsi que les méthodes de "règlements" ne procédaient le plus souvent que des formats clientélares et interpersonnels étanches à toute forme de publicité, fomentant parfois des interventions plus ou moins *douteuses*, à l'exemple des rondes armées de riverains pour "régler" la question des squats au Panier. Cette sortie publique marque donc une *rupture* vis-à-vis des pratiques qui prévalaient jusque-là. On peut alors toujours convenir d'un étalage public visant à faire levier, à contraindre les acteurs concernés à s'asseoir autour d'une table et ainsi à positionner les CIQ comme interlocuteurs et représentants légitimes des habitants. Plus clairement : à voir l'ouverture de nouvelles formes d'intermédiation à travers le soupçon d'une

---

<sup>153</sup> Par extension, il s'agit également de s'assurer une mainmise sur les Fédérations, et par-delà sur la Confédération à l'échelle de la ville et de la Communauté urbaine, à travers lesquels les CIQ livrent régulièrement un contingent d'hommes et femmes politiques locaux (Peraldi, Samson, 2005).

<sup>154</sup> De nombreux CIQ sont endormis du fait de leur dirigeant malade ou âgé. De même, lorsque nous avons tenté d'entrer en contact avec le CIQ Sadi-Carnot, nous avons eu la surprise d'apprendre que sa présidente habitait un peu au nord d'Aix-en-Provence. Les "permanences" n'étaient plus tenues et il nous fut impossible d'accéder aux archives. En 2005-2006, ce CIQ a d'ailleurs été l'occasion d'une bataille entre les "pro Guérini" et le "pro Gaudin". Sitôt le bruit répandu que la Fédération (pro-Guérini) allait constater la carence pour reprendre les rênes de ce CIQ et placer une figure montante du problème de la rue de la République, une assemblée générale "secrète" a été organisée "en catimini" par les "pro Gaudin", et un "proche" de Jacques, Président d'Euroméditerranée Association, a été élu. Ce qui a suscité une certaine colère du président de la Fédération, qui s'est toutefois réconforté en apprenant "qui" était le nouveau Président de ce CIQ depuis "déficient" (il s'agit d'un ancien membre de l'équipe de l'Inspecteur de Police Van Loc - le "Chinois" - qui a reçu une balle dans la tête et s'en serait sorti plus ou moins indemne. Il nous a souvent été présenté comme le "simplet du *village*" !).

instrumentalisation de la publicité. Seulement, cette éventualité suppose déjà – et toujours - de passer au travers d'une exposition publique, qui n'exempte pas d'un tel soupçon (ce dont Jean-Claude Madonna a pour ainsi dire failli faire les "frais"). C'est d'autre part convenir aussi d'un "système" d'intendance clientélaire qui, harnaché à son présupposé territorial, ne parvient pas (ou plus) à suivre, prenant appui sur un socle des plus fragiles.

D'où cette idée que ce "*truc politique*" qui semble poser problème et qu'il s'agit d'éviter ou de dénoncer, tout porte à croire que c'est la publicisation même du problème qui, à travers l'enquête, fait frémir la quiétude des routines, de quelques privacies et même de certaines formes d'installations clientélares (Goffman, 1968). Le reproche fait aux CIQ peut donc être compris comme "faire de la politique". C'est même là tout le paradoxe : certains, comme pour Jean-Claude Guipert, se refusent à y voir de la politique sous prétexte qu'ils n'*habitent* pas le quartier ! Ce n'est ici qu'une autre manière de dire que ne pas habiter, c'est se préserver de toute suspicion de faire de la politique.

Tout semble donc se présenter comme si l'habitant était la figure par excellence de toute expression politique. Mais rien n'est moins sûr, pour autant que cette figure interroge depuis une autre posture *marginale*, celle du squatter, *étranger dont il s'agit précisément de rechercher une expulsion*. Et l'on notera que c'est là un "sort" qui ne leur semble pas "réservé" en propre et qu'ils semblent avoir pour le coup en commun avec de bien étranges habitants dont la part riveraine (Bordreuil, 2001) interroge au cœur d'une situation problématique "grandissante". C'est précisément en cela que l'on parlera prochainement du "*problème de la rue de la République*", occasionnant parfois des surgissements des plus surprenants, comme à l'automne 2005 :

À la fin de la réunion, une "*nouvelle tête*", Catherine, vient à notre rencontre et nous demande des précisions sur ce que nous faisons exactement. Nous en profitons pour la questionner sur ce désir qu'elle a exprimé de s'engager dans le mouvement lié au "*problème de la rue de la République*" selon ses propres termes. Elle nous répond qu'elle a entendu parler du problème depuis plus d'un an à travers les médias. Elle avait essayé de se renseigner sur Internet, mais n'avait alors rencontré que des choses "*sur la rue de la République*". Habitant la rue Chevalier-Roze, son engagement tient au rajout "*et ses environs*" qu'elle aurait récemment découvert et qui aurait motivé sa démarche. Assez dérouté, nous lui demandons si elle n'avait tout simplement pas entendu parler de quelque chose "dans la rue", auprès de commerçants ou de voisins, ou croisé tout simplement des affiches (comme cela nous l'est souvent expliqué). Elle nous répond qu'elle ne connaît personne dans le quartier, ajoutant qu'il s'agit d'"*un quartier particulier*". Elle se serait rapprochée dans la semaine de Michel, habitant de la rue

Chevalier Roze et militant. Ce serait d'ailleurs sur son invitation explicite qu'elle est présente ce soir, histoire de "*voir ce qui se passe et ce qu'(elle) pourrai(t) faire*".

### 1.2.7. Le "promoteur-expulseur"

Jusqu'alors, l'indétermination était telle que la situation n'avait pas offerte de prises majeures sur un objet précis. Elle ne s'était pas davantage cristallisée autour d'une thématique particulière. Avant cet épisode, l'enquête est diffuse et morcelée, et aucune mobilisation ni même action collective ne sont venues ressaisir ce foisonnement d'initiatives clairsemées et isolées s'élevant sur fond de troubles quotidiens et d'une présence étrangère incommode. Néanmoins, un responsable se profile peu à peu : *le propriétaire*. Tout se passe alors comme si les squatters sont là avec son consentement et sa bénédiction. Face à cela, de nombreuses initiatives sont entreprises de façon "privée". Si les entrées contrastent (squatters, insécurité, commerces, expulsions, etc.), leur convergence fournit peu à peu un cadre général d'action ciblant principalement la responsabilité des propriétaires. Elles se nourrissent des apports de chacun, anecdotes, investissements personnels, qui s'entremêlent les uns aux autres pour aboutir à une première organisation informelle. La formation de rumeurs vient alors en quelque sorte condenser cette situation. Le "*il se passe quelque chose*" injecte ce minimum de suspicion permettant, à travers une cible désormais commune, de restreindre le champ de problématisation. Certes, l'absence de ressaisie collective est patente. Mais celle-ci ne tient pas tant à une intangibilité des problèmes qu'au fait que les problèmes quotidiens ne trouvent pas de répartition publique, si ce n'est à travers des perspectives - précisément - "*douteuses*".

En l'état, il n'y a donc pas de problème de la rue de la République. Si une vie souterraine est prolifique en rumeurs et en anecdotes, celle-ci n'a encore ni articulé une arène publique, ni suscité la moindre ressaisie collective. L'épisode des CIQ ne dénote de la période précédente que par une première tentative de formulation publique d'un problème. Cette tentative se présente alors comme un premier cadrage d'une situation problématique autour d'un diagnostic reposant sur le retard de la réhabilitation, la présence suspecte de squats et le départ des habitants, et d'un pronostic mettant en intrigue une opération "place nette". Avant cet épisode, la preuve la plus tangible de l'abandon du patrimoine reste principalement la présence des squatters. Avec celui-ci, le prisme de la réhabilitation ré-éclaire cet abandon, en renvoyant les squatters au rôle de francs-tireurs du capital, profilant peu à peu le prisme d'une gentrification.

Rapporter le projet réhabilitation constitue donc le principal apport de cet épisode. Depuis ce

nouveau repère, la figure publique du "promoteur-expulseur" prend forme et affleure même sur la scène médiatique. Le propriétaire y devient celui qui veut chasser les habitants en "laissant les squats se développer". Le curseur de l'expulsion se déplace en conséquence. Il n'est plus question de l'expulsion des squatters, désormais simples "pions" dans la stratégie des propriétaires, mais de celle des habitants, autour d'une mise en intrigue : "les propriétaires font-ils venir les squatters pour que les locataires partent ?". Un rapport de causalité est donc affermi entre la présence des squatters et le départ des habitants, et oriente l'attention vers l'inaction du propriétaire. Le glissement qu'opère l'enquête est alors notable dans la mesure où l'"acte de ne rien faire"<sup>155</sup> devient la clé de voûte de cette première formulation publique, le cœur même de l'intrigue. Ce qui revient dans le même élan à assumer le fait qu'une intervention du propriétaire peut changer la donne, qu'il s'agisse de porter plainte pour obtenir l'expulsion des squatters, de relouer les appartements ou encore d'engager les travaux.

Néanmoins, le problème ne parvient pas à s'"actualiser" de façon durable. L'absence de ressaisie collective, en mesure de faire exister et de porter le problème, marquée par des rencontres, des rapprochements et de recoupements (Chateauraynaud, 2004), mais surtout en mesure d'articuler des scènes publiques où le problème puisse s'exposer, s'éprouver, se condenser et s'actualiser, est ici patente. La publicisation du problème, portée par un "notable" qui peine à territorialiser le problème, ne doit donc pas être surestimée. Certes, ce dernier retombe parce que son porteur est "tombé", parce que les faits avancés ne mobilisent pas et restent douteux et peu concluants, etc. Mais la dynamique enclenchée, elle, ne s'épuise pas pour autant. En disparaissant suite à un affleurement public d'à peine *trois semaines*, le problème retourne pour ainsi dire "en couveuse", poursuit sa gestation et la recherche de solutions. En bref, l'enquête, toujours portée, se poursuit. Le "promoteur-expulseur" reste alors sous surveillance (pensons à la "tache d'huile" dans le bilan d'Euromed). En outre, l'éventail des troubles quotidiens, autant que l'"inaction" qui lui sont rapportés tendent peu à peu à s'élargir depuis cette attention diffuse devant composer avec l'absence de canaux d'informations. C'est le cas, comme on l'a vu, du non-entretien des parties communes. Mais surtout, de nouvelles rumeurs émergent et se diffusent. C'est par exemple le genre de traitement qui est offert à la candidature de Marseille à la Coupe de l'America :

En juillet 2003, la ville de Marseille pose en effet sa candidature pour organiser la compétition de 2007. Cette candidature s'appuie alors sur un remodelage important du projet Euroméditerranée autour de l'aménagement du J4 où a été prévue l'implantation des infrastructures liées à cet
---

<sup>155</sup> Dewey (2003) envisage un tel cas de figure par lequel l'inaction devient problématique.

événement (dans le projet de la ZAC de la Cité de la Méditerranée alors en phase de préfiguration). Les projets développés à ce stade ne sont pas encore fixés, l'aménagement y est temporaire et il est encore question d'extensions du Vieux Port et du port de plaisance. A l'annonce de la candidature et tout au long de la campagne, certains élus affichent alors les perspectives ouvertes comme le remède à tous les maux du quartier. Selon certains habitants en effet, ces élus assurent la promotion du projet par lequel "*Tous les espoirs sont permis*" pour la rue de la République. Ainsi, les commerçants bénéficieront des fruits de l'arrivée de cette population, appelée à dépenser sans compter. Leur arrivée sera renforcée par les futurs aménagements consentis dans le cadre d'Euroméditerranée : un parking souterrain permettra d'accueillir les voitures et l'apparition du tramway et de quelques arbres viendra compléter les projets de réhabilitation des immeubles de la rue. Cela constitue également une aubaine tant pour les propriétaires que les partenaires publics du projet Euroméditerranée qui y verraient, pour les premiers, une opportunité de rentabiliser à très courts termes leur investissement, et pour les seconds, l'occasion de stimuler une réhabilitation en panne. Or, très rapidement, une rumeur stipulera qu'il a été prévu que les "*Suisses*" seront logés sur la rue de la République, seule offre de logements "haut standing" à même de recevoir, une fois rénovés, cette clientèle fortunée non loin du J4. Cette rumeur finira alors par se dissiper lorsque Marseille perdra ce concours, à "cause" d'une grève des éboueurs lors de la visite du Jury.

Mais nombreuses sont également les rumeurs à prendre désormais pour cible P2C. Elles peuvent concerner les bruits relatifs aux reventes probables, ou encore stipuler par exemple que Jean-Claude Gaudin aurait fait venir la multinationale en s'engageant à la dédommager si le rendement escompté par celle-ci n'était pas au rendez-vous aux termes de l'opération. De son côté, la grande rumeur d'alors, affirmant pour mémoire que le propriétaire organise la venue des squatters pour faire partir les habitants "légitimes", s'en trouve précisée : celui-ci n'aura, une fois le "ménage" réalisé, aucun mal à expulser les squatters pour revendre ses appartements ou les louer à des personnes plus fortunées.

On comprendra que notre ambition n'est pas de montrer ou de déjouer la véracité de ces rumeurs, ou la surinterprétation dont elles peuvent éventuellement faire l'objet. Du point de vue de cette phase de gestation, c'est surtout convenir du fait que cette "période muette" est finalement *très bavarde*, et nous autoriser à solidariser rumeurs et enquête autour de cette possibilité qu'un public se cherche. C'est en ce sens que nous pouvons comprendre l'émergence d'un problème public autour d'une phase de "condensations de rumeurs" (Cefaï, 1996). Sous l'hypothèse d'une continuité de l'enquête, cependant, il faut s'attendre à leur apparition fréquente, à chaque fois que la fiabilité des canaux d'informations sera mise en *doute*, que les digues cèderont ou que le doute se réinstallera. Leur émergence sera de ce fait

constante tout au long de la carrière du problème public, situant une véritable vitalité souterraine. Prêter attention à ces dynamiques collectives est par conséquent central : il en va de la possibilité même de pister l'enquête et de voir du social à l'œuvre.

### 1.3. Les premiers balbutiements

Suite à cette retombée de l'affaire, nous avons vu que Monique se retrouve "*abandonnée*" et "*toute seule*". C'est alors par la presse, que celle-ci "découvre" l'existence d'une association, *Un Centre-Ville Pour Tous* (CVPT), et son action dans les quartiers centraux de Marseille. Créée en 2000, l'association intervient en effet dans les quartiers de Noailles, du Panier et Belsunce touchés par les Périmètres de Restauration Immobilière (PRI)<sup>156</sup> du vaste plan de "reconquête" du centre-ville de la mairie :

*"[...] depuis plusieurs années, à travers de multiples procédures publiques d'aménagement comportant des dispositifs contraignants de restauration immobilière, la municipalité a engagé une politique de réhabilitation des immeubles dont l'effet principal est d'exclure du droit à vivre en centre ville les populations les plus pauvres et les plus fragiles. Tout en considérant comme indispensables des opérations permettant aux habitants du centre-ville de bénéficier d'un habitat décent et d'espaces publics dignes de ce nom, mais constatant les risques de dérives liés à une absence totale de transparence dans les opérations menées, un groupe de citoyens a créé en octobre 2000 l'association "Un Centre Ville Pour Tous"."<sup>157</sup>*

L'action de CVPT<sup>158</sup> qui se centre en effet sur la défense des droits des locataires, enchâssée d'une lutte contre les marchands de sommeil, l'habitat indigne et la disparition d'un centre-ville "populaire", finit alors par retenir l'attention de Monique :

*"[...] je suis allé voir un CVPT. Mais à l'époque, un CVPT n'était pas trop branché sur la rue de la République. Je les ai mis en alerte. Je leur ai dit : "il se passe des choses pas claires sur la rue de la République", vu qu'il n'y avait aucune avancée. J'avais été seule... [...] Je me suis dit : "il reste plus qu'eux à voir, parce que je ne sais plus à qui m'adresser". Et donc, j'avais été à une réunion, et puis je leur avais vaguement parlé de nos problèmes et ils m'avaient dit : "Arrangez-vous entre vous, les habitants". [...] C'est-à-dire qu'au début, CVPT a dit : "Il faut que vous montiez un truc entre vous, et nous, on vous soutient". [...] Bon, j'avais été aussi à une autre*

---

<sup>156</sup> "Procédures d'aménagement ayant pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles" (Notes juridiques et techniques du pôle national de lutte contre l'habitat indigne, [www2.logement.gouv.fr](http://www2.logement.gouv.fr)).

<sup>157</sup> Tract de CVPT.

<sup>158</sup> Michel Peraldi et Michel Samson (2005) rappellent par exemple que l'action menée par CVPT est novatrice par sa méthode et par ses militants. En tirant de façon caricaturale vers la gentrification, l'association est composée de "gentrifieurs" issus de la classe moyenne, équipés d'un bagage intellectuel, pouvant rendre compte de l'émergence de nouvelles pratiques militantes, et souvent dénoncées par le milieu politique locale, de gauche comme de droite, comme une association de "gauchistes" !

*réunion qu'ils avaient fait à Noailles, parce que, quand il y avait le PRI de Noailles, ils avaient fait une réunion au centre social Cours Julien. Donc j'avais été un peu pour savoir ce qui se passait."*

Monique est ainsi éconduite, au motif qu'il est nécessaire que les habitants se mobilisent préalablement à toute intervention de l'association. Cet élan jaillit alors dans une laverie du quartier, suite une panne de machine à laver. Monique fait alors la *rencontre* de Muriel et apprend que cette dernière a assigné en justice P2C pour *la résiliation de son bail* :

*"Et après ma machine à laver est tombée en panne. Donc je vais faire ma lessive à une nouvelle laverie qui vient d'ouvrir. Et je commence à sympathiser avec Muriel, la propriétaire. Donc, on discute... Et puis un jour, j'apprends qu'elle est virée. Je lui dis : "Bon écoute, il faut faire quelque chose. C'est bon quoi ! Les choses se précisent : ils virent pour rénovation". Elle avait un procès pour ça, parce que son immeuble devait se transformer en bureau. Donc là j'ai dit, c'est l'occasion : CVPT avait demandé à ce qu'on se réunisse entre habitants et qu'ils viendraient nous aider. Donc j'ai dit "Maintenant, ça se précise ! Ils virent les gens. Maintenant on sait où on va quoi !" Donc on a commencé à monter ce collectif. Comme je connaissais CVPT, je leur disais "ce serait bien quand même qu'on s'associe avec un CVPT". Je leur avais raconté qu'un CVPT était prêt à nous aider si on montait une association, si on se réunissait, s'il y avait plusieurs habitants qui les interpellaient. Donc on a recontacté un CVPT pour leur dire que maintenant les choses se précisent, qu'on commence à virer les gens. Il y avait un truc de plus concret."*

Pour Muriel en effet, le procès a été perdu en première instance et un recours en appel est alors en cours. L'îlot comprenant son immeuble, situé à proximité de la Joliette et du nouveau quartier d'affaire, est concerné par l'unique chantier lancé par P2C. Celui-ci vise alors à un changement de destination de l'immeuble, 72 logements devant être transformés en bureaux. Le motif "légitime et sérieux" invoqué pour ce "*non-renouvellement*" s'en réfère ainsi à la nécessité de travaux importants visant principalement la reconversion d'appartements en bureaux<sup>159</sup>. Muriel conteste alors le motif de la résiliation et l'absence de proposition de relogement. Or, avec ce premier non-renouvellement de bail, "*les choses se précisent*". Les deux dames décident donc de passer à l'action. Muriel s'engage alors dans une prospection "énergique" auprès des structures associatives du quartier. C'est ainsi qu'elle se présente à l'*Euroméditerranée Association*, dont la vocation est de servir de "support" à la concertation d'Euroméditerranée<sup>160</sup>. Suite à cette rapide prospection, les deux dames sont alors rejointes

---

<sup>159</sup> En des termes plus juridiques : Le congé pour raison légitime et sérieuse est délivré en invoquant le changement d'affectation de logements en bureaux. Ce changement a été prévu par la Convention dans les 10% échappant à la règle des "trois tiers".

<sup>160</sup> Cette association est tenue par un malheureux candidat politique, Jacques, aux yeux de beaucoup "vendu" à la

par quelques ami(e)s et autres "rencontres", dont notamment par Vincent Abad et son association Solidarité Mieux Vivre. Le *Collectif des habitants de la rue de la République* voit ainsi le jour fin 2003. Ce petit groupe va alors coordonner les premières actions et enclencher une première tentative de mobilisation collective. Des réunions sont alors organisées chez Muriel. Comme Vincent Abad le souligne :

*"La rencontre avec Muriel s'est faite par hasard chez [Jacques lors d'une réunion de l'Euroméditerranée Association]. A l'époque, j'étais au Conseil d'Administration et on se réunissait trois fois par semaine. Elle est passée un soir et a pris la parole lors d'une réunion. Elle a parlé de ses problèmes et dit qu'elle se réunissait avec des habitants chez elle. Elle nous a invité à l'une de ses réunions. J'y suis allé et après on s'est réuni chez elle."*

Très rapidement, ce collectif se structure autour de quatre individus : Muriel, en procès avec P2C, Monique, aux prises avec les squatters, Vincent Abad, le président de l'association SMV et Liliane, membre de SMV et propriétaire, qui aide "par solidarité". Chacun amène alors son grain à moudre, ses réseaux et des informations finissent par se croiser : un premier *regroupement* et une première tentative d'organisation d'une action collective font ainsi suite à l'isolement. Le tout récent collectif commence alors à *recenser* les problèmes et à regrouper les habitants. Mais sur l'insistance de Monique, il s'agit aussi de retourner solliciter l'aide de l'association CVPT. Ce rapprochement s'opère à l'occasion d'un débat organisé par l'association le 1<sup>er</sup> décembre 2003 "*avec des locataires du Centre-ville qui sont l'objet de pressions tendant à les faire partir de leur logement pour faciliter la vente de leur immeuble à des investisseurs [...] alors qu'ils peuvent prétendre légitimement à bénéficier des opérations de réhabilitations en cours*"<sup>161</sup>. Comme le souligne le compte-rendu du débat :

*"Certains locataires souhaiteraient que l'association intervienne sur la rue de la République, compte tenu des divers problèmes qui se posent au sujet de cette opération de réhabilitation. L'association souhaite l'émergence d'un collectif d'habitants qui prennent en charge les actions à mener. CVPT est disposé à accompagner la naissance de celui-ci, notamment par une opération de communication et en facilitant la mobilisation des compétences. Les locataires qui souhaitent se joindre à ce collectif sont priés de se faire connaître"*.

Après quelques péripéties, le rapprochement est officialisé début 2004<sup>162</sup>. A partir de là, les compétences privées à l'œuvre se déploient de façon active dans le cadre d'une ressaisie collective canalisant peu à peu autour de CVPT les activités diffuses et les expériences de

---

droite, bien que grand supporter de Gaston Defferre.

<sup>161</sup> "La question du jour", *La Marseillaise*, le 23/11/03.

<sup>162</sup> "Un Centre Ville Pour Tous s'ouvre à la République", *La Marseillaise*, le 7/04/04.

chacun. Comme le souligne le Président de SMV, Vincent Abad :

*"Au début, on n'était pas organisé. C'est quand on a monté le collectif avec Muriel que CVPT est venu. Et là, ils [les propriétaires] ont moins fait ce qu'ils voulaient".*

Avec le soutien de l'association, les toutes premières actions coordonnées se sont alors mises en œuvre. Une première visite est organisée en mai 2004. Celle-ci est soigneusement préparée par le collectif. Des locataires sont sollicités pour faire visiter leur immeuble et préciser les problèmes qu'ils rencontrent. Des tracts sont tirés en vue d'être diffusés aux passants et un planning de visite d'immeubles est arrangé avec certains locataires :

*"Au N° 43 et 45 de la Rue, des portions d'immeubles ou appartements sont **murés**, l'électricité disparue dans les cages d'escaliers, l'entretien totalement négligé pour les locataires restants!*

*Au N° 49, des familles qui paient loyers et charges vivent **sans ascenseur** depuis des mois, dont une famille logée au dernier étage avec un enfant handicapé ! Ces familles peuvent témoigner de leurs conditions de vie dégradées, de l'absence d'entretien, du mépris de ce grand propriétaire !*

*Au N° 51 notamment, l'abandon des immeubles provoque une cohabitation difficile, conflictuelle, entre des familles mal-logées installées en "**squat**" et les occupants traditionnels. Les Squats seraient-ils "encouragés" par le propriétaire pour faire partir les occupants réguliers qui bénéficient d'un droit au relogement selon les accords signés devant les pouvoirs publics ? Cherche-t-on à faire partir par tous ces moyens les locataires actuels pour faire "place nette" en attendant des gens plus riches ?*

*Au 56 – 58 Boulevard Schumann, des locataires sont l'objet de **pressions** tendant à les faire partir de leur logement pour faciliter la transformation de leurs immeubles en bureaux sans que les garanties de relogement soient respectées."*



Collectif des habitants de la rue de la République et de ses environs  
Tél. 06 89 61 82 04

**Nous voulons rester dans notre quartier**

(Expulsions - Intimidation - Insécurité - Insalubrité  
Charges - Loyers - Euromed - Travaux...)

**Se défendre ? Comment ?**

UNE SEULE SOLUTION :

**ENSEMBLE : 1 + 1 + 1... = NOTRE IMMEUBLE**

**Et vous ?** 10 minutes pour notre avenir

**LUNDI 17 MAI 2004**

**Réception tout la Journée : 10 h à 20 h**

- un avocat gratuit, juristes, associations, écrivain public, etc.  
- vos problèmes, vos questions, vos idées...

44, rue des Phocéens - Marseille 2<sup>e</sup>

Retournez S.v.P!

**La visite du 8 mai 2004 (Source : Michel Guillon) / Tract du Collectif**

La presse, également conviée à la visite, évoque alors un "*réveil des associations*" :

*"Longtemps, désorganisation oblige, les habitants de la rue de la République ont eu du mal pour*

*accompagner (ou combattre) les projets qui touchent leur quartier. Finalement, certains ont décidé de s'organiser"<sup>163</sup>.*

*"[...] une situation [...] qui a poussé des habitants à se regrouper dans une association, le Collectif République qu'anime Muriel Beffeyte, qui est menacée d'expulsion par P2CI"<sup>164</sup>.*

De son côté, le collectif poursuit son travail de rencontre avec les associations et finit par être reçu à l'Assemblée Générale de la Fédération des CIQ en mai. Si les CIQ se repositionnent sur l'affaire, ceux-ci repousseront néanmoins leur entrée dans le problème à l'automne pour des questions de "courtoisie", comme l'indique Jean-Jacques Guipert :

*"Donc nous on est alerté, par Muriel notamment. On s'est dit : "ce qu'on avait prévu arrive". Donc moi je bloque un petit peu quand même la Fédération. On avait reçu Muriel en mai. Moi, je bloque un petit peu pendant un moment en disant ceci "c'est une question de courtoisie. J'ai envoyé une lettre à Mme Servant, j'attends le délai d'un mois et demi, deux mois maximum, pour qu'elle me réponde." Donc pendant ce délai, j'estime que la bienséance politique ou la bienséance en matière de CIQ ou autre, commande de ne pas aller se livrer à une action sur la voie publique ou autre. On a lancé un truc, la balle est dans le camp adverse, et si le camp adverse ne fait rien, là on va trouver à redire. Mais pour l'instant, on est dans une zone où ce qui a été fait jusqu'à présent respecte ce qui nous a été promis, il y a cette promesse-là, voyons si cette promesse aussi est tenue, et là nous saurons à quoi nous en tenir. [...] Alors même si au départ, son collectif représentait peut-être deux ou trois personnes, moi je suis au sens légal du terme, collectif, c'est un collectif. Donc moi je ne m'intéresse plus au nombre. Le tout c'est que, là aussi c'est pareil, il y a un certain nombre de gens qui soutiennent son action. Si demain, elle montait une association, elle n'aurait peut-être que trois adhérents. Mais les gens vont lui expliquer leurs problèmes, etc. Donc, pour nous, ça nous intéresse cette affaire."*

Ce collectif qui "représente deux ou trois personnes" entreprend également une large diffusion de tracts portant la "griffe" de Vincent Abad dans les immeubles, pour convier les locataires rencontrant des difficultés à se manifester et rapporter leurs éventuels "Témoignages, remarques et plaintes". Diffusé à partir du 8 mai, il annonce notamment la mise en place d'une journée de réception de la population dans les locaux de l'Euroméditerranée Association. L'essentiel de cette démarche conjointe entre le collectif et CVPT est alors d'établir un "état des lieux" de la situation sur la rue de la République. A son verso, on y retrouve par exemple une série de commentaires ou d'informations :

*"On est trois locataires. Sept Appartement sont vides, abandonnés. La société P2C ne renouvelle plus le bail et mon bail termine en 2007"*

---

<sup>163</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

<sup>164</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

*"Dame depuis 1973 dans son appartement "A visité d'autres appartements parce qu'elle a peur, toute seule dans l'immeuble""*

*"Que nos propriétaires s'occupent davantage des locaux pour le respect de locataires : 1) caves pourries 2) cages d'escalier, etc. Qu'ils nous débarrassent des squatters. Qu'ils réhabilitent tous ces appartements vides, sans luxe, mais correctement et qu'ils louent à des prix raisonnables et pas à n'importe qui".*

*"Nous souhaiterions savoir pour quelles raisons Rue impériale envoie des lettres recommandées dans un but d'expulsion à des personnes qui sont locataires dans leurs appartements depuis plus d'un demi siècle. Nous sommes inquiets d'une telle pratique et nous nous posons des questions. [...] Nous allons nous réunir et en discuter tous ensemble car n'avons pas l'intention de nous laisser abuser sans nous défendre légalement".*

*"Dossier individuel avocat : insécurité squat".*

Cette première journée, qui sera reconduite au mois de juin, est alors l'occasion d'organiser une première ligne de défense, d'informer sur le devenir "habitant", de rassurer les locataires, mais aussi de recenser les problèmes qu'ils peuvent rencontrer<sup>165</sup>. Au total, sur ces deux journées, environ une quarantaine de personnes passeront à ces "permanences". La plupart d'entre elles viendront suite à une vague de courriers de résiliation envoyés par le nouveau grand propriétaire Eurazeo (ex-SIM et Rue Impériale) à l'ensemble de ses locataires en loi 1948 (environ 150). Ce courrier, qui jette un grand froid, stipule en effet que :

*"Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous donnons congés pour le XX/XX/20XX à midi de l'appartement que vous occupez à Marseille".*

Cependant, la lettre précise aussi peu après que :

*"Nous vous précisons en outre que la présente ne comporte pas en elle-même l'obligation d'avoir à quitter effectivement les lieux".*

Il apparaît en effet que cette lettre ne vise pas une expulsion, mais uniquement à rendre intransmissible le bail en loi 48 des locataires à leurs descendants. Néanmoins, la plupart d'entre eux sont des *personnes âgées* habitant la rue depuis plus de 30 ans. Comme le souligne Monique, aux avant-postes du collectif, ce courrier jette un grand coup de froid :

*"Ça a fait un choc. Il y en a même qui ont fait des crises cardiaques ! Tu imagines ? On te dit que tu dois partir, je sais pas, "Janvier, à midi, vous devez quitter votre appartement !" Tu imagines ? Et puis, c'était incompréhensible pour celui qui n'y connaissait rien au niveau de la loi. Mais connaissant la loi, compte tenu de la loi 1948, les gens n'étaient pas en fait obligés de partir. Et donc ils en avaient envoyé genre 600. Je sais plus, enfin 300, enfin énormément. Et puis, ça a fait*

---

<sup>165</sup> Voir Annexe 10.

*un scandale. Tout le monde s'est dit : "qu'est-ce que c'est que ce truc ?". Et Eurazeo, ils disent : "C'est une erreur, c'est une erreur". Mais en attendant, je ne sais pas combien en sont morts ! En attendant, ils ont peut-être réussi à en faire partir. Il y en a qui ce sont dit : "on s'en va"."*

Même sans conséquence, ce courrier n'en reste pas moins une "pression" visant à faire partir les locataires. Si après une vérification menée par CVPT, le cadre légal est respecté et la question est pour ainsi dire "réglée", la méthode n'en paraît pas moins abusive et déplacée. La presse se fait alors l'écho de ces pratiques, au relais du Parti Communiste qui monte au créneau, dénonçant des "intimidations", le fait que "Ce ne sont pas des méthodes", ou encore que "les personnes âgées ne comprennent rien à ces questions de droit et ont très peur"<sup>166</sup>. Parallèlement, la parole est également donnée à Jean Aubert, directeur de Rue Impériale, en cours d'absorption par Eurazeo, qui explique ainsi que :

*"Nous l'avons envoyé [la lettre] à l'ensemble des locataires concernés par la loi du loyer 1948. [...] l'idée n'est pas de faire partir les personnes en place mais d'éviter que ces baux ne se transmettent d'une personne à l'autre. La lettre le dit explicitement. Elle est peut-être un peu froide mais c'est la formule légale et obligatoire"<sup>167</sup>.*

L'affaire ira jusqu'au Conseil Municipal de juillet 2004, à l'occasion duquel le groupe communiste interpellera le maire, le conviant à prendre ses "responsabilités". Cette montée au créneau est alors marquée par un dégageant du prisme d'Euroméditerranée, le tout s'en trouvant cadré autour du processus global de réhabilitation du centre-ville mené par la mairie, laissant pour un bref temps surgir des acteurs comme Marseille Habitat (en charge de l'OPAH pour le compte de l'ANAH, mais souvent dénoncé par CVPT dans le cadre des PRI de Noailles et Belsunce). Pour quelques semaines, "ce qui se passe sur la rue de la République" sera ainsi rattaché dans ces affleurements publics à cette gentrification qui problématise le maintien d'une centralité populaire à Marseille.

### **1.3.1. "Nous découvrons"<sup>168</sup>**

La gentrification constitue ainsi une entrée qui permet de décanter la situation problématique. Elle forme une première balise pour comprendre et interpréter "ce qui se passe", activée dès la toute première action, la visite du 8 mai :

*"L'ensemble de ce secteur est, contrairement à ce que l'on a pu penser, le quartier le plus pauvre de tout Marseille. Dans les quartiers Nord, il y a certes de la pauvreté. Mais les îlots de pauvreté, donc le nombre de Rmistes etc., c'est dans ces arrondissements que ça se passe".*

---

<sup>166</sup> "Vous êtes priés de vous en aller", *La Marseillaise*, le 01/06/04.

<sup>167</sup> "Vous êtes priés de vous en aller", *La Marseillaise*, le 01/06/04.

<sup>168</sup> "Un Centre Ville Pour Tous s'ouvre à la République", *La Marseillaise*, le 7/04/04.

*"[...] cherche-t-on à faire partir par tous les moyens les locataires actuels pour faire "place nette" en attendant des gens plus riches ?"<sup>169</sup>*

*"À ce jour, derrière les rares façades ravalées, ce ne sont que cages d'escaliers insalubres, immeubles non entretenus, pressions pour le départ sans relogement des locataires, déshérence commerciale, etc. Ces quelques réfections de façades ne seraient-elles que de la poudre aux yeux ? Ou sont-elles le signe d'une accélération de l'opération ? Et qui va emménager dans les immeubles réhabilités ? Va-t-on assister au même processus de gentrification en cours dans le Panier ou à Belsunce ?"<sup>170</sup>*

Avec ce prisme de la gentrification, une série de *rationalisations* est alors très vite à l'œuvre. Un nouveau regard s'affermir ainsi sur le passé, sur la base d'une nette rupture marquée par l'arrivée des agents spéculateurs. Le début des "non-renouvellements" de baux, désormais à l'origine de la vacance<sup>171</sup>, sont rapportés à 1999, date d'arrivée de P2C. Depuis lors, les baux arrivants à expiration ne sont plus renouvelés et tout appartement ayant fait l'objet d'un départ n'est pas reloué, de nombreux locataires ayant été, parfois "*sans le savoir eux-mêmes*", victimes d'une "*expulsion camouflée*". Les commerçants sont, eux aussi, concernés. Ils ne tirent plus seulement les rideaux les uns après les autres suite à la déshérence de la rue : leurs baux sont résiliés et les locaux qu'ils occupent récupérés, comme pour Vincent Abad dont le commerce est fermé fin 2003 "*par*" le propriétaire. Par ailleurs, des pronostics sont également réalisés, notamment en ce qui concerne l'arrivée inéluctable des nouveaux "riches". Certains militants estiment ainsi que :

*"Pour le propriétaire, il vaut mieux que l'immeuble soit vide à la fin des travaux : cela permettra de réaliser une plus-value plus importante. D'où l'intérêt de réussir à vider les immeubles pendant les travaux."<sup>172</sup>*

Cette arrivée inexorable draine aussi l'apparition de *pauvres*, captifs d'un "*logement social de fait*" par les faibles loyers appliqués leur ayant permis d'accéder ou de se maintenir sur la rue de la République. Si les pratiques liées à la gestion du patrimoine de la SIM - décrites comme constantes sur plus d'un siècle par Pierre Fournier et Sylvie Mazzella (2004) et quelques habitants - ont, jusque-là, longtemps permis de souligner un entretien minimum des parties communes et de maintenir des petits loyers, l'"abandon" se voit à présent réinscrit dans une stratégie d'*agents spéculateurs* qui opèrent des placements immobiliers, ne font aucun entretien du patrimoine et ne relouent pas les appartements vacants. L'arrivée future des riches

---

<sup>169</sup> "P2C laisse ses immeubles à l'abandon", *La Marseillaise*, le 09/05/04.

<sup>170</sup> Compte-rendu de la visite de la rue de la République, CVPT, le 11/11/04.

<sup>171</sup> Entre 1999 et 2004, il semble que le taux de vacance chez P2C soit passé de 40 à 60 %. Sur 1 350 logements approximativement, cela représente 270 départs en 5 ans !

<sup>172</sup> "P2C laisse ses immeubles à l'abandon", *La Marseillaise*, le 09/05/04.

ayant comme préalable un départ des pauvres, on retrouve alors, une fois encore, cette idée que lutter contre l'expulsion massive des locataires revient à assurer la mixité sociale. De sérieuses craintes apparaissent également concernant le respect des engagements pris par les propriétaires dans le cadre de l'opération publique de réhabilitation. Ceci concerne tout particulièrement la création du logement social visant à accueillir les "*pauvres*" de la rue de la République. Ainsi, lors de la visite du 8 mai, un militant de CVPT, particulièrement bien au fait du projet, précise :

"Il s'agit d'un programme national, d'une OIN qui a pour objectif en effet de transformer et revaloriser cette ville. Donc on ne peut pas être contre Euroméditerranée. Sauf qu'il faut savoir quelles conséquences directes sur la population, un tel projet de bouleversement radical peut avoir. Il se trouve qu'il y a quelques années, nous avons travaillé avec l'équipe qui avait préfiguré le projet Euroméditerranée. On était quelques-uns à avoir attiré l'attention des responsables sur des lieux tout à fait symboliques, qui auraient des conséquences et qu'il fallait regarder de très près sur l'évolution de la ville. C'était la rue de la République et la Porte d'Aix. [...] Ces lieux-là allaient forcément subir négativement ou positivement les conséquences du projet et des investissements considérables. Nous avons dit deux choses, depuis déjà au moins une vingtaine d'années. La première, c'est que, historiquement, la rue de la République jouait un rôle considérable dans ce qu'on pourrait appeler la promotion sociale ou la promotion urbaine. Or, on sait que dans la société, il y a des gens qui commencent malheureusement dans des situations économiques très difficiles, mais qui par la force de leurs moyens, de leurs travaux, etc., montent progressivement dans la hiérarchie sociale [...]. C'est ce que l'on appelle l'évolution résidentielle. [...] ce patrimoine-là joue et a joué longtemps un rôle tout à fait considérable dans ce que l'on pourrait appeler l'urbanité. Un certain nombre de familles souvent d'origine étrangère sont arrivées il y a déjà 30 ou 40 ans. Les enfants qui ont habité dans des HLM [...] trouvaient, dans ce patrimoine, des logements en partie abandonnés par la bourgeoisie traditionnelle, mais qui correspondaient assez bien à cette possibilité de venir en ville, de se mêler à la société urbaine et d'avoir des appartements qui, certes, n'étaient pas très confortables, mais des appartements de types bourgeois, assez grands, avec de grandes hauteurs sous plafond, etc. Beaucoup de familles ont trouvé là des moyens d'accéder à la ville, au sens du droit à la ville, c'est-à-dire anonyme dans l'ensemble urbain par opposition aux difficultés que l'on a dans certains grands ensembles HLM. Donc, c'était un rôle essentiel. Et il était clair que nous avons écrit et dit qu'il fallait impérativement que cette fonction de la rue de la République, cette fonction d'un stade dans l'évolution sociale des familles quelles que soient leurs origines soit conservée et garantie. Donc, ça voulait dire qu'on aurait pu dire "Laissons les choses telles qu'elles sont, laissons ce patrimoine jouer son rôle en totalité". Bon, pour des raisons économiques, de mixité urbaine soi-disant, on a obtenu cette idée des 3 tiers, qui est déjà un peu hypocrite. C'est-à-dire que le tiers HLM, il va rester cher et

il va être sélectif s'il se fait. Le tiers soi-disant du loyer intermédiaire, c'est déjà des loyers forcément très élevés qui s'adresseront à des gens qui ont des ressources assurées et dans lesquels il peut y avoir, quant au niveau des loyers élevés ou autres, des ventes d'appartements. Donc, il y avait forcément une évolution de l'équilibre social dans ce quartier. Mais aujourd'hui, malheureusement, ce qu'on voit, c'est que c'est même plus ça. C'est-à-dire parce qu'on n'a pas voulu, parce qu'on a pas su, parce qu'on a pas souhaité maîtriser, comme le prévoyait les projets initiaux, le développement urbain, le développement foncier de ce patrimoine, on risque d'arriver malheureusement à une situation qu'on vient d'évoquer. Et pour l'instant, on ne voit pas de perspectives."

Pour autant, ce prisme "gentrifiant" ne se déploie pas sans rencontrer quelques résistances. Le "voile" ne se lève en effet pas aussi facilement. Quelques doutes persistent par exemple concernant l'arrivée des "riches", notamment au regard de l'absence de parcs et de jardins publics, de crèches, de places de parkings ou encore de l'"ambiance" du quartier. Cette façon de voir les départs n'est également pas celle du directeur de Rue Impériale qui, lors d'une sortie médiatique pour célébrer la livraison des 100 premiers logements sociaux du projet, précise avoir entre 15 et 20 départs "volontaires" par mois de locataires modestes "qui rendent les clefs" de leur propre chef pour aller s'installer dans leur maison "secondaire" (!) :

*"Nous avons beaucoup de gens aux revenus modestes. Nombre était d'ailleurs sous loi 1948, profitant de leurs petits loyers pour investir dans une maison secondaire, en Corse notamment. Aujourd'hui, ils vont s'installer dans ces maisons et nous rendent des logements dans des états souvent très abîmés."*<sup>173</sup>

Ce départ des classes moyennes est à l'occasion aussi évoqué par CVPT :

*"Avec les conditions de vie actuelles des habitants, dans un ou deux ans, il ne restera plus que les pauvres qui ne peuvent pas aller ailleurs."*<sup>174</sup>

Dans le même ordre d'idées, la question des squats reste éminemment délicate à manipuler. Comme nous l'avons vu, la sollicitation de l'association est, entre autres, marquée par cette idée que les squatters sont manipulés pour chasser les habitants. Pourtant, un déplacement sensible est opéré, les squatters ne se voyant plus cantonnés au rang de francs-tireurs du capital. Ainsi, comme le souligne un militant dans le tout premier article évoquant l'arrivée de CVPT sur la rue de la République en avril 2004 :

*"Le problème principal est [alors] celui du squat [...]. Dans la grande majorité des cas, les gens qui occupent les logements vacants sont entrés en France tout à fait régulièrement. Ils sont en possession d'un passeport et d'un visa. Mais lorsqu'ils se présentent devant la*

<sup>173</sup> "Les cent logements sociaux rénovés sont un dossier bouclé", *La Marseillaise*, le 27/03/04.

<sup>174</sup> "P2C laisse ses immeubles à l'abandon", *La Marseillaise*, le 09/05/04.

*Préfecture, ils n'obtiennent en général qu'un "asile territorial" qui ne leur donne pas la possibilité de travailler légalement. Privés d'emploi et de revenus, ils cherchent d'abord un toit. Le squat présente alors pour eux la meilleure solution d'attente"<sup>175</sup>.*

En d'autres termes, la question de squats relève ici d'un *autre* problème : celui de l'immigration clandestine. Néanmoins, s'il y a des squatters sur la rue de la République, c'est - "désormais" - parce que la vacance est importante et que les appartements ne sont pas reloués. Le curseur se déplace alors du squat à la vacance et si au départ "*Le problème principal est celui du squat*", il fait vite place à une pleine focalisation sur l'opération immobilière et la menace d'une expulsion massive. De sorte que :

*"Si la question épineuse des appartements squattés reste d'actualité, tout le monde reconnaît qu'elle est moins aiguë que voici douze mois"<sup>176</sup>.*

Ce faisant, la question semble alors moins avoir été "traitée", qu'un problème paraît en avoir chassé ou déplacé un autre<sup>177</sup>. Comme le souligne Monique, de façon plus nuancée :

*"A ce moment-là, il commençait à y avoir déjà moins de squatters dans la rue, mais il y en avait toujours."*

Cette question resurgira alors à maintes reprises par la suite, drainant avec elle son lot de suspicions la rapportant à une manipulation orchestrée par le propriétaire. Mais elle n'en restera pas moins régulièrement repoussée, ne passant qu'occasionnellement au travers des "mailles du filet", comme dans les exemples suivants :

*"[...] à propos des squatters et de l'augmentation des charges, de l'ascenseur en panne depuis deux mois et demi et l'augmentation des cambriolages... Tout est fait pour décourager les gens, pour qu'ils s'en aillent"<sup>178</sup>.*

*"Enfin, les locataires sont parfois soumis à la présence de squatters. "Les squats seraient-ils "encouragés" par le propriétaire pour faire partir les occupants réguliers qui bénéficient d'un droit au relogement selon les accords signés devant les pouvoirs publics ? Cherche-t-on à faire partir par tous les moyens les locataires actuels pour faire "place nette" en attendant les gens plus riches ?" s'interroge l'association CVPT"<sup>179</sup>.*

A d'autres occasions, quoique rares, la figure du clandestin-squatter servira même à rendre compte du traitement "inadmissible" réservé aux locataires concernés par une *expulsion*,

---

<sup>175</sup> "Un Centre Ville Pour Tous s'ouvre à la République", *La Marseillaise*, le 7/04/04.

<sup>176</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

<sup>177</sup> Certes, de nombreux murages ont été réalisés dans les appartements que l'on pourrait en ce temps dire comme "vidés". Pour autant, il ne faut pas y voir un rapport de cause à effet. Faire des murages la source d'éventuels "progrès" est loin d'être évident comme nous l'avons vu, d'autant que ceux-ci s'en trouvent à présent dénoncés. A cela s'ajoute qu'aucune donnée concernant les squats n'est alors disponible ou, du moins, accessible.

<sup>178</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

<sup>179</sup> "P2C laisse ses abandon ses immeubles à l'abandon", *La Marseillaise*, le 9/05/04.

comme le souligne Monique à un journaliste :

*"Le problème, c'est qu'on n'associe pas les habitants au projet Euromed. Pourquoi ? On n'est pas des clandestins ! On n'est pas contre la rénovation ! Même s'ils sont pauvres, les gens paient leur loyer ! On ne voit pas pourquoi on partirait"<sup>180</sup>.*

Il existe enfin un autre point de résistance sur lequel bute également (et butera durablement) la perspective gentrifiante : la question du *relogement*. Lors de l'épisode des CIQ, celle-ci passe inaperçue et ne soulève aucune objection. A présent, les craintes et les pronostics spéculatifs ont plutôt tendance à en évacuer toute pertinence, *les locataires ne disposant pas même de cette possibilité*. Le procès engagé par Muriel apporte en effet un éclairage tout particulier, l'absence de la moindre proposition de relogement se retrouvant au cœur du contentieux qui l'oppose à P2C. Ce dont elle témoigne par exemple, à l'occasion de la visite de la rue de la République du 8 mai, en rapportant le projet de réhabilitation :

*"Par contre, la mairie m'a officiellement répondu. La première adjointe au maire, Mme Servant, me dit que moi, je suis dehors tout simplement. Donc tant pis pour moi et mon enfant. Et pour les autres, il y aura un suivi de relogement. Mais elle n'en dit pas plus. Donc ça peut être dans n'importe quel quartier de Marseille, ça peut être dans n'importe quelle condition, parce que de toute façon, ces locataires n'auront pas le choix : soit ils seront relogés aux conditions de P2C et de la mairie ; soit ils seront dehors comme moi. Voilà. Donc ça, c'est un des aspects officiels. [...] [Cette société] cherche juste à faire partir les habitants qui les gênent. Et quand elle leur propose d'être relogé, elle exige des loyers deux fois plus élevés"<sup>181</sup>.*

Lors de cette même visite, des militants de CVPT dénonceront également des relogements trop chers pour les habitants, mais en insistant *aussi* sur le délogement que forme tout relogement à destination des immeubles les moins ensoleillés de la rue, situés dans les contre-allées, lorsqu'il ne s'agit pas d'un déplacement dans un autre quartier, traduisant de la sorte une *relégation spatiale*. Si le relogement est souvent dénoncé au nom de la gentrification qu'il sert (*i.e.* un *délogement*), il lui arrive donc aussi d'être réclamé pour lutter contre celle-ci (*i.e.* un *relogement*). Cette tension, qui affleure ici, resurgira continuellement par la suite.

La situation problématique est donc loin d'être aussi claire. "Découvrir" la gentrification ne doit pas "voiler" l'enquête à l'œuvre. La gentrification forme une hypothèse avancée au sein de l'enquête. Pour autant, elle ne fait pas problème public et doit faire face à la *résistance* de "*sceptiques*"<sup>182</sup>. Le prisme gentrifiant peut constituer une première tentative de rendre compte

---

<sup>180</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

<sup>181</sup> "L'enquête de Marseille l'Hebdo", *Marseille l'Hebdo*, le 14/04/04.

<sup>182</sup> Un groupe par exemple bien connu des voyant(e)s et autres astrologues, mais dont John Dewey nous donne

et d'ordonner "ce qui se passe" sur la rue de la République. Pour autant, il n'y a pas encore de problème public à proprement dit, ni de configuration disponible et susceptible de modaliser par exemple un engagement résistant ou de rechercher de formes de régulations. Le non-renouvellement de baux (du bail de Muriel ?), l'abandon du patrimoine (les squats ?), qui plus est, dans le cadre d'une réhabilitation, l'entretien de la vacance, etc., agissent comme des révélateurs d'une situation potentiellement problématique, qui tantôt corroborent, tantôt ordonnent, tantôt permettent de rationaliser un ensemble d'événements et de discours, mais qui contribuent fondamentalement à affiner les conditions problématiques. Ils en viennent en effet à former des *pressions* visant à "chasser" les locataires, débordant rapidement les squats pour progressivement "se multiplier" et prendre de l'ampleur au gré des découvertes.

"Découvrir" peut donc s'entendre de deux façons : soit comme enquêter, soit comme dévoiler. La frontière entre ces deux formes de découverte est poreuse et rapporte un travail de composition à l'œuvre. C'est par exemple ce que souligne Monique par rapport à CVPT :

*"Au départ, la rue de la République, CVPT ne connaissaient pas du tout. Ils y sont allés à tâtons. Et donc, c'était une première approche pour voir un peu ce qui se passait dans la rue, les conditions de vie qu'on avait, l'abandon du propriétaire, enfin les conditions de vie."*

Découvrir suppose par conséquent autant de composer avec un travail visant à rendre "sensible" et "sensibiliser", que d'ouvrir paradoxalement le champ des possibles, réajuster les formats interprétatifs et le "sens" de "*ce qui se passe*". Par exemple, être en mesure de lier une panne d'ascenseur à une "*pression*" visant à chasser les habitants n'a *a priori* rien d'évident. Alerter, c'est réveiller des acteurs assoupis par le poids de la routine nous disent Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1999). Mais enquêter c'est aussi un peu plus que cela : c'est aussi "préparer le terrain", œuvrer à la confection d'un trouble privé, assurer l'articulation d'un problème public et travailler à dégager un horizon de *régulation*. Or, dans ce labeur, on notera que s'il y a bien un enjeu posé par CVPT - et que nous n'avons que peu évoqué, c'est bien de *défendre* le droit des locataires face aux pressions qui les poussent au départ.

### **1.3.3. Une quête d'information**

Le premier positionnement impulsé par CVPT consiste en effet à ne pas lutter *contre* la réhabilitation, mais davantage à interroger la place des habitants dans cette *opération publique* :

*"Nous sommes pour la réhabilitation de ces quartiers. Mais contre le fait qu'elle soit réservée à*

---

quelques indications : "la confusion qui a résulté de l'ampleur et des ramifications des activités sociales a rendu les hommes *sceptiques* à l'égard de l'efficacité de l'action politique" (Dewey, 2003 : 146, *ns*).

*des investisseurs qui bénéficient d'aides publiques pour faire des travaux, puis qui louent leurs appartements au prix fort. Le centre-ville ne doit pas être réservé aux classes moyennes mais retrouver une mixité sociale"<sup>183</sup>.*

*"[...] la question du devenir de la réhabilitation et de la place des actuels habitants de la Rue de la République est posée. La réhabilitation des immeubles était nécessaire, compte tenu de l'état d'abandon dans lequel l'ont laissé ses deux principaux propriétaires privés. [...] On doit attendre [des pouvoirs publics] une vigilance forte sur l'utilisation des deniers publics, le respect des droits des occupants" (Tract de CVPT du 8 mai).*

Si la réhabilitation est nécessaire, elle doit toutefois avoir pour objectif d'assurer le "maintien" de la "mixité sociale" au moyen d'une *vigilance* accrue des pouvoirs publics vis-à-vis de l'usage des "*deniers publics*". Mais garantir la mixité n'est toutefois pas l'unique objectif affiché. Il s'agit aussi, de façon encore "solidaire", de prendre en compte la menace pesant sur le respect des droits des locataires. Par exemple :

*"Le droit au logement décent ou au relogement des occupants de la rue de la République ! Les pouvoirs publics doivent faire respecter par les grands propriétaires les engagements pris en contrepartie des aides !" (Tract de CVPT du 8 mai)*

Or, parmi ceux-ci, le plus essentiel semble alors un "*droit à l'information transparente*". Celui-ci vient en effet chapeauter l'ensemble des revendications, au prix parfois de montages quelque peu intrigants comme le "*droit d'être informé sur ses droits de locataire*" :

*"Le droit à l'information transparente des locataires, et petits propriétaires et commerçants sur la destination de leurs immeubles, leurs droits, les dispositifs de suivi !" (Tract CVPT du 8 mai)*

Pour les militants, l'absence d'informations transparentes s'affiche à tout point de vue comme une menace majeure. Sans même être question de leur fiabilité, le constat est que rares sont les données "disponibles" ou "accessibles". Par leur qualité même d'opérateurs *privés*, les bailleurs n'ont *a priori* aucun compte à rendre, si ce n'est à travers leur engagement "conventionné". Aussi s'agit-il de s'orienter vers Euromed et de flécher une carence d'informations liées au *projet public de réhabilitation*, qu'il s'agisse de l'état d'occupation des immeubles, la manière dont la réhabilitation va se dérouler, les stratégies qui sont ou vont être mises en place par les propriétaires, ou encore les droits des locataires. Comme le souligne Daniel Carrière, président de CVPT, lors de la visite du 8 mai :

*"[...] nous devons tous revendiquer qu'Euromed, qui a des responsabilités énormes et derrière lui l'ensemble des partenaires du projet, donne une information transparente. Ce d'autant plus que*

---

<sup>183</sup> "De trop nombreux immeubles vides", *La Provence*, le 5/06/2004.

*je sais pour avoir suffisamment connu Euromed que tous ces éléments sont actuellement disponibles à l'Établissement public. Il est dramatique qu'aujourd'hui l'ensemble des citoyens et des responsables n'ait pas une vision claire de ce qui se passe et de la situation exacte."*

Aller dans le sens de cette "clarté" suppose néanmoins de ne pas s'en tenir à la seule dénonciation d'une collusion entre les pouvoirs publics et les propriétaires. L'ambition est également d'élargir le panorama et de ressaisir une information parcellaire et diffuse qui n'est pas uniquement "détenue" par les pouvoirs publics et les propriétaires dans le cadre du projet de réhabilitation. A charge aussi de *tout un chacun* d'apporter sa "part" pour *découvrir* les "véritables problèmes" qui se posent. Comme l'ajoute Daniel Carrière :

*"[...] aujourd'hui, ce qui m'est apparu dans cette visite, c'est que tout le monde est sous-informé. Nous avons chacun un petit bout d'information, mais personne n'y voit bien très clairement sur la totalité. C'est la raison pour laquelle, en tant qu'un CVPT, je fais un appel à tous ceux qui le peuvent de participer à un éclairage des véritables problèmes de cette rue. Je prendrai un exemple. A l'heure actuelle, je pense que personne, ni à la mairie, ni parmi les citoyens, ni parmi les opérateurs, n'est en capacité de dire la situation réelle d'occupation de la Rue de la République. Personne ! Ce qui est dramatique si l'on veut véritablement progresser."*

C'est ici, par exemple, que les compétences et l'expertise diverses et variées des militants (juridique, planification urbaine, ingénierie sociale, etc.)<sup>184</sup>, les engagements "pluriels" de certains d'entre eux (Ion, 2003 ; Ion, Ravon, 1998 ; Ion, Franguiadakis, Viot, 2005), l'expérience acquise et les convictions forgées depuis plusieurs années sur les "terrains" de Belsunce et de Noailles, sont rapportés pour alimenter ce travail de production. C'est suivant le même objectif que les réseaux universitaires de l'association sont sollicités au premier semestre 2004. "A [la] demande"<sup>185</sup> de CVPT, cinq étudiantes du DESS Développement urbain et local sont dépêchées sur la rue dans le cadre de leur mémoire, afin d'éclairer les modalités éventuelles d'intégration des habitants *au processus de réhabilitation*<sup>186</sup>. Reposant

---

<sup>184</sup> Le glissement opéré sur la question des squatters s'appuie par exemple sur la connaissance professionnelles et juridique de certains membres, par ailleurs actifs à la Cimade ou dans des structures d'aides aux personnes immigrées ou étrangères, en situation régulière ou non. D'autres membres disposent de connaissances plus spécifiques sur le périmètre de l'opération Euromed, pour avoir participé au cours des années 1990 à des missions de préfiguration et des études sur le secteur, ou encore pour fréquenter de longue date ou avoir un pied dans le milieu universitaire. Certains, enfin, par leur actuelle ou ancienne profession et la position qu'ils occupent ou ont occupé, connaissent parfaitement l'éventail des procédures d'aménagement, les rouages, les points aveugles ou les limites inhérents au montage et à la conduite des projets. Ils savent quels sont les documents importants ou centraux, où trouver des renseignements, à qui éventuellement, parmi leurs connaissances, s'adresser pour les obtenir, comme lire et décrypter des documents juridiques ou techniques, généralement peu accessibles aux non-initiés.

<sup>185</sup> "Compte-rendu de la visite", CVPT, le 8/05/04.

<sup>186</sup> Chaumont-Hamida, L., D'Aguzzo, E., Gervais, L., Guibert, P., Preiziosi, E., 2004, *La rue de la République, entre logiques publiques et intérêts privés : Quelle place pour les habitants*, Mémoire de DESS Développement local et urbain, Université de la Méditerranée, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion.

sur une enquête sanctionnée par le monde universitaire, ce diagnostic, achevé en juin et mis en ligne sur le site de l'association, vient alimenter la "*réflexion*" sur la "*situation*" autour de trois grandes "*insuffisances*" :

- Un *déficit d'informations*, lié à l'absence de "*vecteurs de communications accessibles*", lequel éclairerait la faible mobilisation des habitants ;
- *L'ambivalence des objectifs du projet de réhabilitation*, tenaillés entre le maintien d'une population "pauvre" sur place et l'arrivée d'une population plus aisée, le tout devant faire face à la possibilité que cette mixité existe déjà sur le périmètre ;
- Et enfin, *l'absence de coordination entre les divers et multiples acteurs du projet*, particulièrement entre les acteurs privés et publics.

Ceci étant, découvrir les "*véritables problèmes*" suppose aussi que les principaux "*concernés*", les habitants, portent eux-mêmes leur "part". Si tout un chacun paraît à son niveau sollicité pour œuvrer à une production d'information, celle-ci suppose un *partage* qui ne saurait d'autant moins être contraint que cette information ne peut être allée cherchée aisément. L'injonction de "*faire respecter le droit des locataires*" s'ajuste en effet à une remontée "*canalisée*" des *problèmes*. Mais en cette période d'émergence du problème, il ne s'agit encore que d'"*encourager*" des "*témoignages*" :

*"C'est pourquoi avec l'aide des habitants, des médias et de tous les Marseillais qui refusent cette fatalité, l'association CVPT s'emploie à soutenir et encourager ces témoignages, qui non seulement visent à faire respecter le droit mais aussi à mettre un frein à l'exploitation des populations les plus fragiles". (Tract de CVPT du 8 mai)*

La journée d'accueil du 17 mai, reconduite à deux reprises courant juin, et le petit tract croisé précédemment sont alors respectivement organisés et diffusés de sorte à soutenir cet objectif "à toutes fins utiles". Mais ils sont aussi porteurs d'une ambiguïté, resituée par exemple par Muriel :

*"Le tract, c'est aussi une façon aussi de répertorier par rue, par secteur un petit peu... Et puis aller au-delà des gens qui ne sont pas venus [aujourd'hui], par manque d'informations, par peur, par des tas de raisons. [...] J'informe donc pour le 17 mai une grande journée, [...] où le collectif est présent toute la journée de 10h à 20h, [...] pour toutes les associations et toutes les personnes qui veulent nous aider et nous soutenir, et collaborer et nous apporter de l'information et les éléments dont nous avons besoin. [...] C'est pour ça que le 17 mai a été réalisé : c'est pour donner concrètement les problèmes que nous connaissons déjà."*

De tels dispositifs, les tout premiers déployés, visent en effet fondamentalement à "atteindre" (les habitants concernés et) les "*véritables*" problèmes. Pour autant, si certains pronostics

rapportent cette connaissance "déjà-là" et "concrète", rien ne semble totalement *déterminé* à ce stade. C'est là un paradoxe qui se retrouve au cœur de la journée du 17 mai. Si celle-ci s'inscrit dans la *visée* de "déterminer" quels sont les problèmes, les personnes viennent, elles, plutôt se renseigner sur "*ce qui se passe*" et leur accueil en passe souvent par la découverte de ce qu'il leur arrive (notamment pour les résiliations des baux en Loi 1948 et les squats) ou ce à quoi elles peuvent s'attendre. Il en est de même concernant l'action portée par CVPT, comme le souligne Daniel Carrière aux termes de la visite du 8 mai :

*"[...] je voudrais souligner que CVPT essaie avec ses moyens de faire de l'information à destination de l'ensemble des citoyens et nous ne saurions que vous recommander de façon nominative, ou voire de façon anonyme, d'apporter des témoignages, de la documentation pour que nous continuions notre travail d'information et de sensibilisation".*

En cette phase de gestation, un objectif de "sensibilisation" s'adosse ainsi à cette production d'informations. Mais seul un partage "complet" d'informations semble à même d'assurer une "*réussite du problème*", comme le souligne Muriel :

*"J'attends que nous fassions part en parallèle des informations et des relèves et que nous puissions tous avancer et faire une grande réussite sur ce problème de la rue de la République."*

Cette "*réussite*" s'en trouve ainsi conditionnée à un échange généralisé d'informations ; stabilisé autour de nouveaux canaux et de dispositifs, et reposant sur un engagement des habitants, seuls à mêmes de *témoigner* et de faire exister les problèmes. Mais tout ajustés qu'ils soient à cet objectif de sensibilisation, ces dispositifs et canaux n'ont pas le monopole de ce "partage", et doivent composer avec certaines résistances ainsi que l'émergence et la circulation continue de rumeurs, dont ils peinent parfois eux-mêmes à s'extraire. Repartir de cette sensibilisation à des problèmes "connus" pose en effet l'enjeu de cet autre partage qui, lui, œuvre à délimiter ce qu'est ou non le problème de la rue de la République.

#### **1.3.4. Dissensions**

Cette émergence n'est donc pas un long fleuve tranquille. Une autre découverte majeure est également faite en ce temps : *la difficulté à mobiliser*. Comme nous l'avons vu, CVPT fait prévaloir son implication à une mobilisation des habitants. Seulement, celle-ci ne prend pas en ce printemps 2004. De sérieuses résistances sont même à l'œuvre, notamment vis-à-vis des quelques actions de *sensibilisation* (tractage, affiches, visites, etc.) menées par la poignée d'habitants mobilisés. Les mots d'ordre tels que "*Pour se défendre, plus on est unis, plus on est forts*" sont loin d'avoir les répercussions escomptées. Le mouvement d'"unification" n'est pas spontané : là où certains sont au clair avec "*ce qui se passe*", d'autres doutent encore.

Comme nous l'explique Monique à travers une spécificité marseillaise :

*"Au début, c'était difficile parce que tu sais, à Marseille, c'est difficile de mobiliser les gens qui ne sont pas atteints. Personnellement, c'est dur de les faire bouger. Donc, il y en avait quelques-uns qui se préoccupaient du problème. Mais tout le monde disait : "C'est pas vrai ! Ils ont toujours dit qu'ils nous gardaient et qu'ils nous relogeaient. C'est pas vrai ! Ils vont pas nous virer". Je veux dire à Marseille, c'était inconcevable que la ville les vire. Inimaginable ! Donc, les gens nous croyaient pas. Jusqu'à cet été, où ils ont commencé à envoyer les non-renouvellements de bail. Enfin jusqu'à ce que ça ait été vendu par P2C."*

De nombreux habitants ne se mobilisent donc pas, n'y "croient" pas et trouvent le pronostic d'une expulsion massive "inconcevable" ou "inimaginable". Si s'efforcer de "mobiliser" peut aller de soi à ce stade balbutiant, il est notable que la mobilisation sera, elle aussi, régulièrement "problématique" dans les années à venir. Elle sera même si problématique qu'elle constituera parfois une "surprise" pour les promoteurs du problème ! C'est à ce titre que l'on peut en faire un *objectif même de l'enquête*, qui s'avère d'autant plus nécessaire à ce stade balbutiant que beaucoup ne paraissent pas "au courant" de ce qui se passe. Ce point peut par exemple être partiellement corroboré - sans chercher à y voir davantage - par une petite enquête à laquelle nous nous sommes brièvement livrés "pour voir" en mai 2004 auprès de commerçants et d'habitants. Aucun de notre quinzaine d'interviewés ne s'est alors dit au courant d'une quelconque mobilisation. En revanche, certaines rumeurs, teintées de préjugés, et certains discours crispants continuaient, eux, de circuler<sup>187</sup> :

*"Ils louent à "certaines personnes". Ceux-ci s'installent à deux familles et font partir les Européens. Après, les propriétaires retapent les appartements et les revendent plus cher."*

*"Tous les volets sont fermés. La rue est très sale. Il y a des chiches kebabs de partout. Il y a de la mauvaise odeur".*

*"La population n'est pas française. Elle est très pauvre. Ce sont des Rmistes ou des immigrés".*

*"La rue est sale et les personnes mal polies. Avant, elle appartenait aux Corses. Mais maintenant..."*

*"Avant le quartier était bien. Maintenant avec toute cette racaille, le quartier a bien changé. J'habite ici depuis 40 ans et je l'ai bien vu changer."*

L'enquête à l'œuvre ne doit donc pas masquer l'affleurement de certaines résistances et la faiblesse de cette mobilisation. Il est notable par exemple que l'expression "Le pot de fer

---

<sup>187</sup> Aucun ne se fera également échos de l'action des CIQ de 2003, se disant souvent "au courant de rien". La plupart d'entre eux n'ont d'ailleurs jamais entendu parler du projet Euroméditerranée, sachant seulement qu'il se passe quelque chose à la Joliette ("Ah ! Ce qu'ils font à la Joliette !"). Quelques réserves doivent néanmoins être émises du fait que nos interlocuteurs ont toujours pu "pigeonner" un "fadoli".

*contre le pot de terre*" viennent rapidement rendre compte de cette difficulté à mobiliser. Celle-ci devient même si courante qu'elle finit par infléchir le travail de mobilisation. La résignation qu'elle traduit devient en effet rapidement l'enjeu de luttes et de mots d'ordre visant à se dessaisir de cette fatalité. Tout se passe comme si mobiliser les habitants revient à lutter contre cette vision fataliste plutôt qu'à les rendre "sensibles", à leur donner suffisamment de *confiance* pour pouvoir s'engager, résister et être *déterminés*.

Ceci étant, lutter contre cette résignation est loin de constituer l'unique enjeu. Maintenir (ou parvenir à) une vision "unitaire" au sein même de la mobilisation et, ajouterions-nous, autour de ce qui fait problème apparaît tout autant comme une tâche centrale. L'émergence même du problème est en effet marquée par de multiples divergences. Celles-ci ont alors la particularité de ne s'afficher que rarement en public et de bruiser à travers des anecdotes et de petites histoires rapportées par des connaissances ou des proches. Elles se présentent d'ailleurs souvent sous la forme de *conflits personnels* qui ne regardent personne, mais dont beaucoup sont paradoxalement (mis) au courant. Ces divers rapports ne font alors état d'aucun argument de fond en mesure d'éclairer le "pourquoi" de la dissension et se traduisent fréquemment par la *disparition* de l'une des personnes impliquées.

Pour notre part, bien que ne pouvant pas momentanément nous en approcher, nous avons pu assister à une dispute, intervenant *dès la deuxième journée d'action*, le 17 mai 2004 :

En fin de matinée, une "délégation" de CVPT (Martine et Jean-Philippe) arrive pour voir comment les choses se passent. Cette "délégation" restera une grosse demi-heure. A leur arrivée, Muriel les accueille et leur fait faire la visite du local. Puis, le petit groupe reste à l'écart pour discuter. Seulement, rapidement, une vive tension surgit et ébranle la quiétude du local. Les membres de CVPT reprochent à leur interlocutrice certains propos tenus par celle-ci lors d'une interview avec un journaliste. Elle aurait en effet avancé le nom de certains "partenaires" sans leur approbation. Le ton monte et une dispute éclate. Muriel s'emporte, alors que Jean-Philippe n'est pas audible, vu le ton assez bas qu'il emploie ("on ne peut pas dire ça", nous semble-t-il entendre). Ce qui a pour effet d'attirer l'attention des personnes présentes dans le local. Subitement, Muriel finit par crier et semble s'obstiner en répétant : "*Non, je ne suis pas d'accord*". Jean-Philippe, lui, "lâche prise" et tourne sur lui-même en balayant du regard le vide, lève les yeux, à l'évidence assez énervé et proférant tout haut des "c'est pas possible ça". Martine poursuit alors les "explications", entrecoupées d'irruptions de Jean-Philippe, de toute évidence agacé. La dispute se cristallise alors sur l'affiche présentant les partenaires de la journée. "*Mais eux, ils n'ont pas donné leur accord pour être mentionnés*". Muriel prétend les avoir eu au téléphone et ajoute que certains d'entre eux vont passer. Sur le moment, il

semble évident que des divergences s'affirment. La situation retombe avec le départ de Jean-Philippe, Martine restant et "arrondissant les angles" avant de se retirer à son tour.

En fait, ces cas de tension sont loin d'être isolés. Certains nous ont par exemple été relatés concernant l'Euroméditerranée Association (EMA), qui limitera son implication au strict minimum, avant de se retirer. Cet autre exemple nous a été rapporté par Vincent Abad, le président de SMV, lors d'un entretien :

*"Comme c'était "riverains mécontents", [Jacques] nous a laissé faire. Mais quand il a vu le monde et CVPT, il ne voulait plus qu'on se réunisse. Il nous a empêché car il est subventionné par la mairie. Donc on était le malvenu. [Jacques] n'est pas content de l'arrivée de CVPT. Il trouve que c'est politisé. [...] À [Jacques], les gens ont été le voir spontanément. Lors de deux réunions à EMA [i.e. les permanences], il y avait deux fois quarante personnes. Le collectif mettait des papiers "Venez à EMA". J'en ai mis de partout. Il y en a eu qui ont eu l'adresse, qui se sont téléphonés entre eux... [Jacques] était embêté. La seule réponse qu'il a donnée aux gens : "Je ne sais pas quoi faire... Organisez-vous !" "On peut faire des réunions ?" "Non car c'est la mairie qui paie mes loyers" [Jacques] n'a fait aucune réunion sur ce truc. Il a de grosses discussions sur les projets Euromed. Mais il ne s'est pas positionné sur ce problème. Et les gens passaient. Au final, ça l'a desservi. Pour lui, c'est "comme ça"."*

Selon certains membres du Bureau de l'EMA, cette prise de distance aurait été sollicitée par Monique Venturini<sup>188</sup>, qui aurait demandé à Jacques de ne pas se mêler de cette affaire. *"Qui paie mon local et ma secrétaire ?"* aurait-il lancé à Vincent Abad lorsque celui-ci le poussait vers une implication plus marquée. Comme nous l'avons vu, l'histoire veut que l'obtention de son local fasse suite à un "troc" avec Jean-Claude Gaudin. Jacques s'était en effet présenté "sans étiquette" dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, à l'occasion des précédentes élections municipales. Suite au premier tour, il aurait alors troqué ses voix contre un local pour son association. En conséquence de quoi il aurait vu d'un mauvais œil l'arrivée de CVPT sur la rue de la République et ses liens avec le Collectif des habitants, celle-ci apparaissant comme une association "téléguidée" par Philippe Sanmarco, chef de file du parti de gauche "Convention Citoyenne", en dissidence avec le parti socialiste<sup>189</sup>. Bref, Jacques aurait ainsi *"traîné des pieds"*, avant de finalement "prendre la tangente". Comme l'indique Monique :

---

<sup>188</sup> Conseillère municipale, déléguée aux Fêtes et à l'Animation Urbaine, au Cinéma et à l'Audiovisuel. Elle est, par ailleurs, dans l'opposition de droite dans le fief de Jean-Noël Guérini, héritière pour ainsi dire de Christophe Mazet, suite à ses démêlés judiciaires.

<sup>189</sup> Philippe Sanmarco est souvent présenté comme l'un des héritiers "déchus" de Gaston Defferre dans les années 1980 au profit de Robert Vigouroux (Peraldi, Samson, 2005). Il est depuis entré en dissidence avec le Parti socialiste et notamment Jean-Noël Guérini, allant même à s'allier avec Jean-Claude Gaudin lors des dernières municipales.

*"[...] il y avait toujours des problèmes, le local était jamais ouvert, [Jacques], je sais pas, n'était pas là..."*

Si Monique rechigne à nous en dire davantage, d'autres, par contre, ne s'en privent pas. Une autre anecdote, cette fois rapportée par Vincent Abad, voudrait en effet que Jacques ait refusé l'adhésion à Muriel, conditionnant préalablement l'usage du local à celle-ci. La scène se déroule lors de la dernière "permanence" organisée au mois de juin 2004 par le collectif dans les locaux de l'EMA. Jacques aurait alors annoncé à Muriel qu'il lui était difficile de mettre à disposition son local à des personnes qui ne sont pas membres de son association. Sentant un "piège", celle-ci aurait accepté "sur le champ" d'adhérer à EMA. Elle aurait alors sorti son chéquier et signé un chèque d'adhésion puis serait partie. Jacques, restant un instant avec le chèque à la main, aurait fini par le rattraper dans la rue pour le lui rendre. A partir de là, la rupture est consommée entre les deux, pour au moins deux ans...<sup>190</sup>

Le mois de juin 2004 est aussi marqué par des dissensions au cœur de cette embryonnaire mobilisation, en raison notamment de la rupture entre Muriel et CVPT. Le Collectif des habitants se fragilise dans la foulée, suite à des "dissensions" cette fois entre ses membres fondateurs. Dissensions à la suite desquelles Monique se rapproche CVPT et prend ses distances avec Muriel et "son" collectif :

*"Ca n'a pas du tout branché avec Muriel. [...] un CVPT commençait un peu à s'intéresser à ce qui se passait rue de la République. C'était un peu difficile, parce que Muriel avait des a priori contre un CVPT, c'est-à-dire qu'elle acceptait pas trop que les gens d'un CVPT fassent ça comme ça. Mais, bon malgré tout, elle faisait des trucs avec eux. Mais chacun restait sur ses gardes. C'est-à-dire qu'un CVPT se méfiait de Muriel et Muriel se méfiait d'un CVPT. Ça n'allait pas. On sentait qu'il y avait une tension. [...] En fait, c'est moi un peu qui ait lancé le mouvement, qui ait relancé le mouvement. Parce que l'été, avec le collectif, ça s'était un peu calmé. Avec Muriel, ça n'accrochait pas. Je n'étais pas fâchée avec Muriel. Mais je voulais plus faire des trucs avec elle. Comme elle voulait être autoritaire et imposer ses méthodes, je la sentais pas parce que je trouvais qu'elle n'était pas assez efficace. Elle est pas crédible. Elle est trop brouillon. Elle mélangeait plusieurs problèmes. Elle parlait de tout Marseille. Nous, c'était un problème spécifique de la rue de la République. Moi, je voulais pas tout mélanger. Je veux dire, mélanger tout je suis d'accord, mais c'est un autre sujet. La priorité, c'était les habitants. Et elle, elle mélangeait tout. Enfin c'était trop confus. Il fallait aller à l'essentiel, c'est-à-dire protéger les habitants de ce qui se passait rue de la République, voilà. C'était brouillon et puis elle imposait ses méthodes. Moi je la sentais pas. Donc, je préférais*

---

<sup>190</sup> La seule fois où EMA ré-interviendra sur le dossier sera en janvier 2006 : voir Annexe 11.

*me tourner vers un CVPT pour qu'ils m'aident. Donc c'est un peu moi qui ai relancé le mouvement, c'est moi qui aie contactés pour qu'ils agissent vraiment, efficacement. Voilà."*

Si Muriel est particulièrement malmenée, cette prise de distance ne marque cependant pas une rupture définitive. Comme le souligne toujours Monique :

*"J'étais toujours solidaire avec le collectif. A Muriel, je lui avait dit : "Moi, je fais plus partie du collectif, mais si vous faites un truc, je viens avec vous. C'est-à-dire si vous avez besoin d'aide, je suis toujours avec vous. Mais je fais plus partie du noyau". Je ne voulais plus d'engastes et tout. Je ne voulais plus qu'on m'impose quoi que ce soit. Le problème du collectif, c'est qu'on a pas d'avocat, on ne connaissait pas les lois, on savait rien. Alors qu'un CVPT, eux, ils connaissaient tout. C'est pour ça que je préfèrai un CVPT, parce que quand même ils sont plus crédibles et puis ils connaissent les lois. A partir du moment où on connaît les lois, on sait où on va. Il fallait pas se tromper de combat. En plus il fallait savoir quoi dire aux gens, conseiller les gens. Parce que les gens qui venaient, on leur disait quoi ? Moi je savais pas quoi leur dire. Je veux dire, il y en a un qui était venu au local EMA parce qu'on lui avait augmenté son loyer, genre 1000 francs, 2000 francs, un truc hallucinant. Qu'est-ce que je lui dis moi ? Il faut connaître les lois et tout. Donc moi je préférerais être avec un CVPT. CVPT et éventuellement, que le collectif continue, mais avec un CVPT. Parce que un CVPT quand même, ils étaient solides, ils avaient déjà fait des procès... Puis c'est des mecs quand même qui connaissent vraiment le truc. Pour moi, ils étaient plus crédibles"*

"Connaître la loi", "être crédible", "chercher de l'aide" : voilà qui justifie une orientation vers CVPT. Plus finement, ce sont "savoir quoi dire aux gens" ainsi que les compétences de l'association qui semblent emporter l'"adhésion" de Monique pour "*ne pas se tromper de combat*". En d'autres termes, de s'orienter vers une résistance face aux pressions et une défense des droits des *locataires*, afin de lutter contre une expulsion massive. Ce qui, du côté de Muriel et du collectif des *habitants*, peut sembler plus compliqué. Sa propre résistance est pour le moins "entamée", ayant déjà perdu en première instance son procès et misant sur l'"urgence" d'une mobilisation des *habitants* pour bloquer le projet et débloquer la possibilité de *négociation d'un relogement* (que la décision de justice ne lui permet pas par ailleurs de présager). "Urgence" systématiquement évoquée par Muriel sur laquelle ironise par exemple Monique, en soulignant que lorsqu'elle (Monique) finit par recevoir son non-renouvellement de bail durant l'été 2004, Muriel était en vacances !

Ce fond de dissension reste donc crucial dans la mesure où il cible une difficulté à ressaisir globalement ou en "totalité" "*ce qui se passe*". Pouvoir rendre compte de ces "tensions" en dehors d'un conflit "personnel" revient en effet à encourir le risque de se voir reprocher de

verser dans le *dévoilement* hasardeux d'une affaire personnelle qui ne regarde personne. Aussi ces affaires sont-elles souvent contenues dans une dimension privée qui repousse toute portée publique. Ce sera par exemple le cas concernant la tension entre *délogement* et *relogement*, au cœur du Chapitre 3, dont le "coût humain" de mises à distance et de disparitions atteindra son paroxysme en 2006. Mais comme l'on peut d'ores et déjà le voir à l'œuvre avec Muriel, même si elles ne sont que peu "publiques", ces histoires ne sont que peu ignorées : elles circulent, bruissent et sont fréquemment rapportées de connaissances en connaissances. Or, s'il y a bien une façon de poser la question politique, c'est à travers une réparation du lien et un dépassement de l'étrangéité que traduisent ces disparitions. Nous y reviendrons. Mais dans l'immédiat, on peut retenir une autre dimension essentielle de l'enquête : celle de produire non seulement de la connaissance, mais aussi, des *connaissances*, *i.e.* du lien.

### 1.3.5. L'alerte

En fait, cette "crédibilité" et cette expertise à la source de l'"aide" de CVPT dont parlait Monique ne tarderont pas à être mises à contribution. Si fin juin et juillet, ce premier élan de mobilisation s'essouffle avec la période estivale, les affaires reprennent de plus belle à partir du mois d'août. Deux événements majeurs viennent en effet marquer cet été 2004. Circulant dès 2003, comme nous l'avons vu, les rumeurs de revente autour de P2C finissent par se décanter fin juillet : la *société* P2C est rachetée par le fonds de pension Lone Star et renommée *Marseille République*<sup>191</sup>, du même nom que l'OPAH<sup>192</sup>. Seulement, cette revente à ces "*fonds de pensions américains*" est précédée de quelques jours par une "série de non-renouvellement de baux" opérés par P2C, qui plus est, sans proposition de relogement. Comme elle le pressentait, Monique se trouve alors en première ligne et reçoit d'un huissier la lettre de résiliation :

*"Moi, j'ai reçu ma lettre le 29 juillet. C'est P2C qui m'a viré en juillet. Et au mois d'août, c'était Lone Star qui était propriétaire. Donc tu vois, c'était bizarre comme truc."*

"Bizarre" mais pas seulement. Si, après vérification, la forme de la résiliation n'est pas contestable, celle-ci respectant le délai des 6 mois de préavis, le motif qui la justifie ("*congé*

---

<sup>191</sup> P2C avait acheté 70 millions d'euros son patrimoine en 1999. Rachetant 103 millions d'euros la société P2C, et non le patrimoine immobilier, le fond d'investissement Lone Star arrive avec des intentions nettes : investir 130 millions d'euros dans les travaux, mener la réhabilitation et se séparer de son patrimoine avec une prévision de 18 % de retour sur investissement annuel net.

<sup>192</sup> "*En même temps, on s'est aperçu de la subtilité de l'action déjà. C'est que par exemple Lone Star a nommé sa société Marseille République. Et pourquoi ? Et bien, le choix de nommer la société Marseille République qui est aussi l'opération générique de l'OPAH, a provoqué, et c'est pour cela qu'ils l'ont fait, une grande confusion, ajoutant l'inquiétude de la population incapable de distinguer les opérations relevant de la puissance publique et de l'action privé, car il y a un mélange des genres.*" (Conférence de presse de Jean-Noël Guérini, le 7/02/05)

*pour imminence d'une opération de rénovation*") se révèle, lui, plus "douteux", ou du moins contestable en vertu du Code des Baux<sup>193</sup>. Le doute est alors d'autant plus prégnant que ce motif de résiliation s'inscrit précisément dans le cadre d'une opération publique de réhabilitation ! Il apparaît en effet contrevenir à l'"esprit" même de la réhabilitation, comme aux engagements encadrés par la Convention, lesquels mettent à l'honneur, si besoin était, le principe d'un maintien sur place des locataires, ou dans les cas les plus "*fragiles*", celui d'un relogement de ceux-ci. Tant et si bien que les pires prévisions semblent se réaliser avec la réception de ces lettres et, les derniers doutes dissipés, l'évidence d'une spéculation retentit avec la menace d'une expulsion massive des locataires. Cette série de non-renouvellement de baux fait alors *événement* : elle précipite fin août 2004 l'émergence du problème de la rue de la République, ainsi que l'engagement de CVPT sur le problème, révoquant ainsi sa position de simple soutien à la mobilisation des locataires.

Cette alerte s'accompagne alors d'une première articulation de l'arène publique, dont la première scène "activée" est la scène médiatique. Comme nous allons le voir, les journalistes vont eux-mêmes jouer un rôle non négligeable dans l'enquête, ciblant régulièrement le manque d'informations et de transparence du projet. Forts de leurs réseaux, et de par leur propre activité d'enquête, ceux-ci contribuent pleinement à l'enquête sociale. Pour autant, l'emballement que déclenche l'alerte n'en restera pas moins subit que massif. Cette phase contraste grandement, sur ce point, avec les périodes antérieures. Elle est en effet marquée par une prolifération d'articles, d'acteurs et d'objets qui surgissent et sortent des sous-bois. Ce faisant, elle met ainsi fin à une longue période muette à travers la première ébauche d'une arène publique, où la scène médiatique joue à plein et accompagne le déploiement et la stabilisation d'une première *configuration* au problème public.

## **Conclusions du Chapitre**

Alors que retenir de la période muette qui amène progressivement à l'émergence du "*problème de la rue de la République*" ? La première chose à retenir, c'est que cette période muette est paradoxalement très *bavarde*. Notre parcours nous a fait croiser une série de rumeurs, d'anecdotes, d'acteurs, de thématiques, de déplacements, de glissements qui ouvrent progressivement sur "un besoin d'organisation politique" (Dewey, 2003 : 80) et affine la

---

<sup>193</sup> Selon le *Code des Baux*, un propriétaire peut recourir à trois motifs légitimes et sérieux de résiliation de bail auprès d'un locataire. Le premier cas est s'il entend reprendre le logement loué pour sa famille ou lui-même. Le deuxième cas de figure intervient si le propriétaire vend l'appartement et qu'il y a droit de préemption des locataires sur l'achat. Le troisième et dernier cas est relatif à une faute du locataire (non-paiement du loyer, etc.).

formulation et l'émergence d'un problème public<sup>194</sup>. Bien évidemment, nous n'avons pas eu la latitude d'observer l'ensemble de ces activités, ni d'accéder à l'ensemble des "discours" en circulation. Même lors de la période qui a vu notre arrivée sur le terrain, certaines activités et leurs "hommes" n'étaient d'aucune façon visibles, ni accessibles ou observables en leurs "moments". En outre, se fier "aveuglément" aux témoignages, rapports et autres mises en récit peut constituer un écueil. Comment ne pas douter lorsqu'un habitant, qui n'est pourtant pas une personne âgée, nous confie avoir fait son testament avant d'entrer dans la "bagarre" ? Comment enquêter sur la clandestinité de certains mondes sociaux, sur certaines "institutions bâtarde" (Hughes, 1996)<sup>195</sup>, qui orientent vers certains "bars" du Vieux-Port ou du Panier ? Comment également enquêter dans les réseaux mafieux d'immigrations clandestines lorsque l'on nous met en garde sur le fait que nous ne sommes pas maghrébin ? Notre impératif a donc été de nous centrer sur l'enquête qui travaille à l'émergence du problème public. Pour ce faire, nous avons été contraints de croiser au maximum nos entretiens avec un travail de documentation, au niveau des médias, mais aussi dans les rares archives "personnelles" et plus privées de certains habitants. Douter de la sorte face à certains "discours" permet par exemple de réaliser que le passé, à la différence des écrits, peut être réécrit, que l'oubli et la confusion sont souvent de mises (ne serait-ce que pour les dates). Parfois, au moment même où certains habitants découvraient que l'abandon des lieux avait été "organisé" de longue date pour chasser les habitants, nos interviewés, en reprenant leurs propres archives, redécouvraient que ces plans d'éviction de "longue date" n'étaient pas aussi assurés qu'ils le pensaient...

Charles Bosk et Stephen Hilgartner (1988) insistent sur la nécessité de prendre en compte les faits que l'attention est une ressource rare, et que des contraintes fortes pèsent sur l'ouverture d'une arène publique. Les auteurs ajoutent que les problèmes publics peuvent même entrer en compétition pour capter et captiver l'attention publique, ouvrant parfois sur une (intrigante) concurrence entre dramatisations. Cette perspective n'a été ici que partiellement adoptée, ne s'agissant pas de décrire de façon centrale une "compétition" pour accéder à une arène publique. Nous nous sommes plutôt donné un fil rouge, en suivant la manière dont la question des squats apparaît, est sans cesse travaillée, subit des glissements successifs au gré de l'enquête à l'œuvre, et fait l'objet de thématisations diverses et variées (insécurité,

---

<sup>194</sup> Nous pouvons proposer, pour en rendre compte, le schéma en *Annexe 6* qui restitue une version spatialisée de ce parcours.

<sup>195</sup> Dans la définition de Hughes (1996) : ces institutions "satisfont illégitimement des besoins légitimes ou satisfont des besoins qui ne sont pas considérés comme légitimes".

immigration clandestine, hygiène, gentrification). Ce fil ne reste toutefois qu'un des multiples *parcours* permettant d'entrer dans le problème. Pour Muriel par exemple, il s'est agi d'une simple résiliation de bail et d'une entrée plutôt frontale dans le problème<sup>196</sup>. Nous verrons d'ailleurs que ces entrées augmenteront d'autant plus que se multiplieront et que seront découvertes des formes de *pressions* pour chasser les habitants. Il reste que ce parcours est celui qui amène l'alerte et qui stabilise progressivement une première configuration autour de *l'expulsion massive des locataires*. Monique sera d'ailleurs reconnue et célébrée en février 2005 comme la lanceuse d'alerte, celle qui a pressenti que "*quelque chose se passait*".

Ce qui nous amène au second point. Au regard de ce parcours, l'absence de mobilisation ne signifie aucunement absence de concernement des acteurs. Et encore moins celle de critiques ou de débats, notamment en provenance de ceux qui ne se mobilisent pas ou qui n'y croient pas. S'en tenir à l'absence de mobilisation dans cette phase de gestation peut d'une certaine façon apparaître aberrant. Pourtant, une telle absence l'est moins dès lors que l'on convient que le public se cherche continuellement et travaille à une prise de conscience ("stable") de lui-même. C'est là précisément ce que nous indiquent ces figures pour le moins limites que nous avons croisés : le "*jobard*", qui n'est pas cru, le "*fadoli*" (*i.e.* le "*fou*") qui pense que l'on va tout lui dire, qui se mêle d'affaires qui ne sont pas les siennes, l'"*étranger*" qui n'est pas né ici ou qui n'est pas d'ici, le squatter, *marginal* qui affecte le profil habitant et problématise une dimension riveraine, etc. Quant aux *habitants*, ils ne sont eux-mêmes pas aussi "déterminés" ou "déterminants"... Ces interrogations concernant la mobilisation sont d'ailleurs encore moins déroutantes si l'on convient qu'elles sont continues tout au long de la carrière du problème public, que quelque chose qui a à voir avec du lien se joue à travers elles, que celui-ci devient régulièrement problématique. Les discours stigmatisants sur les Maghrébins ou les Squatters en sont ici révélateurs. De même, la menace qui se profile d'une expulsion massive des locataires semble interroger ce destin commun avec les squatters ("*se retrouver à la rue*"). En "*faisant public*", la "rue de la République" pourrait ainsi découvrir ce qu'il lui arrive, prendre conscience d'elle-même. C'est là une autre façon de dire que produire des *connaissances* forme aussi une dimension centrale de l'enquête, mais aussi que des personnes se rencontrent et nouent du lien. On l'a vu concernant la rencontre entre Muriel et Monique à l'origine du collectif d'habitants, mais ce trait va progressivement se développer au gré de l'enquête. Il reste que sous cette émergence problématique de lien, la "rue de la République" pourrait bien se redécouvrir un peu plus *régulièrement* que prévu. Les premières dissensions

---

<sup>196</sup> Entrée qui n'a pas pu être décrite de façon plus précise, celle-ci n'ayant jamais accepté un entretien.

apparues sont d'une certaine façon annonciatrices. Si elles conduisent à des *disparitions* et à une évaporation de la question politique, elles ouvrent aussi une *vie clandestine*, souterraine et plus confidentielle. La mobilisation peut par conséquent former un objectif de l'enquête, en ce qu'elle est précisément problématique et nécessite d'engager une lutte effrénée contre les *démobilisations* successives qui pourront être diagnostiquées, et plus largement contre l'évaporation du problème public. Cette continuité de l'enquête est par conséquent en mesure de défaire ce qui prévalait ou ce qui a été fait, travailler à (dé)construire des précédents ou des horizons de régulation, etc.

Toutes ces évolutions, toutes ces "*avancées*" peuvent donc être décrites comme le fruit d'activités qui participent d'une enquête. Cependant, la pellicule est fine entre découverte et dévoilement. A ce stade pré-public (et dans ce qui formera par la suite une vie souterraine), les "préjugés", qui alimentent et/ou parasitent l'enquête, sont nombreux. Nous en avons fait en quelque sorte un bref florilège. Il est remarquable par exemple que certains de nos interviewés s'en justifiaient parfois lors des entretiens, se rendant compte de la teneur des archives qu'ils étaient en train de nous présenter. Par extension, l'absence d'épreuves de publicité place souvent l'enquête dans un certain inconfort, la rendant souvent *insoutenable* publiquement. Ce qui a à voir avec des solutions se dégagent parfois en conséquence, formant des voies de régulations "clandestines". La chasse aux squatters au Panier en est un exemple. Les murages, d'une certaine façon aussi. Mais on ne peut pas parler de *régulation* à leur sujet du simple fait qu'elles ne s'inscrivent pas (encore) dans le cadre d'un problème public. De façon similaire, la perte de vitesse des pratiques clientélares, à travers le déclin des CIQ, ne saurait mieux s'éclairer qu'au regard de leur sortie publique en 2003. Et même si les pouvoirs publics finissent par se saisir de la question, celle-ci ne débouche cependant pas sur une forme de régulation à proprement dit. Comme nous le verrons, seule la défense des droits des locataires ouvrira sur des formes de *régulations* de façon attenante à l'articulation d'une arène publique, restituant ainsi cette idée que l'enquête n'est pas seulement un processus réactif, mais aussi un processus créatif.

Préjugés, opprobres, discrédits, menaces, déstabilisations, prises en main (CIQ, Euromed, mairie, etc.), etc., sont ainsi nombreux au cœur de cette période muette. Ils n'en restent pas moins une composante de l'enquête qui, du fait même de sa continuité, ne sont pas prêts de disparaître. En ce sens, l'émergence continue de rumeurs restitue d'une certaine façon la dynamique de cette enquête. Rappelons que pour Tamotsu Shibutani (1966), le manque de fiabilité de canaux fiables d'informations conduit à l'émergence de rumeurs, du fait de cette

tendance qu'ont les acteurs à produire du sens, à saisir ce qui se passe autour d'eux. A ce stade de gestation néanmoins, il serait peu opportun de penser que *l'absence* de canaux d'informations *autour du projet* suscite des rumeurs. Comme nous l'avons vu, des rumeurs se sont formées de façon totalement indépendante et détachée du projet public de réhabilitation. Ce n'est que plus tardivement que les troubles ou les difficultés ont été rapportés au projet et dramatisés à travers la menace d'une expulsion massive des locataires, que l'absence de toute information autour du projet, voire encore autour des reprises en main par Euroméditerranée et la mairie, s'est trouvée étayée au regard d'un droit à l'information et à la transparence *qui se révèle* inexistant. Bref, dès lors que le projet de réhabilitation a intégré l'enquête en cours. Mais il est notable aussi que cette absence d'informations se retrouvera prochainement au cœur d'une bataille visant à assurer la maintenance du problème public, une fois stabilisé, notamment à travers la mise en lumière des *problèmes* que rencontrent les locataires. L'émergence d'un problème public suppose non seulement la création et la stabilisation de canaux de circulation d'informations, de façon concomitante à une phase de condensation de rumeurs (Cefaï, 1996), mais aussi le maintien de ceux-ci. Ce par quoi cette bataille et cette maintenance indiquent aussi qu'une *fragilisation du processus* joue à plein, de façon attenante à une continuité de l'enquête, ne serait-ce que pour faire face à une évaporation toute aussi continue du problème public.



# Chapitre 2

## L'expulsion

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Evaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y reste", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages (Rancièrè)	"Ne pas se retrouver à la rue", "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas"	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

**Table 2 : Phases de la trajectoire du problème public considérées (en orange) dans le présent chapitre<sup>197</sup>**

### 2.1. Alerte et stabilisation du problème de la rue de la République

Comme nous l'avons vu, les réclamations, les problèmes, etc., se sont jusque-là inscrits dans des formes de régulations privées plus ou moins opérantes, ou encore des tentatives rapidement avortées de publicisation. De son côté, la question des squatters évolue sur quelques années au sein de soubresauts collectifs à "faible portée". La mobilisation, même encore embryonnaire, rencontre déjà toute une série de difficultés et de résistances, et les anticipations basées sur une menace d'éviction ne "passent" pas. Cette mobilisation reste en effet prise dans le cadre d'une ressaisie collective grandissante, mais qui ne dégage pas encore une problématisation claire et "définitive", parsemée de rumeurs ou de préjugés qui ne fraient que peu publiquement.

A présent, il s'agit plus particulièrement de s'intéresser à l'émergence du problème public et à sa stabilisation autour d'une première configuration. Cette phase d'alerte, s'étirant sur plus de trois mois, bouleverse en effet de façon durable cette "situation" jusque-là équivoque. Elle constitue une étape cruciale par laquelle l'évidence même d'une expulsion massive des locataires va solidement s'installer. La *scène médiatique* joue alors un rôle central dans ce processus. L'émergence du problème est en effet marquée par une intense activité journalistique rapportant - quasi quotidiennement à certaines périodes - des événements, des

<sup>197</sup> Pour plus de détail, voir Annexe 2.

éclairages, des "avancées" ou encore des "incompréhensions". De son côté, CVPT n'est pas en reste. Les premières résiliations de baux, les annonces de la mairie et du nouveau propriétaire, *Marseille République*, concernant le "devenir habitant" et l'apparition de médiateurs "accompagnant" les locataires au *départ* conduisent l'association à révoquer sa posture initiale de simple soutien pour s'engager sur le "chantier" de la rue de la République. L'objectif est alors, dans un premier temps, de *bâtir un rapport de force* et de ramener les acteurs institutionnels et les grands propriétaires dans le *cadre public de la réhabilitation conventionnée*, pour contester le départ des locataires comme étant d'un intérêt public.

Les pouvoirs publics entrent eux aussi rapidement en scène. Divers mouvements institutionnels ont en effet lieu suite aux modifications apportées au projet de réhabilitation par la mairie pour "satisfaire" *Marseille République*. Ceci conduira alors la Préfecture à reprendre en main l'opération début 2005 et à mettre en place deux dispositifs de suivi de l'opération, *le comité de pilotage de l'OPAH* et un comité de suivi des *relogements* opérés par *Marseille République*. Néanmoins, le fait que le propriétaire soit celui qui, à travers les relogements, porte la solution à tous les problèmes dont il est tenu pour responsable, passe plutôt mal. Ayant eu écho des mouvements institutionnels préfigurant la lancée de ces comités, une Coordination d'associations, regroupant la quasi totalité des acteurs collectifs du quartier, est créée, avec l'ambition d'intégrer l'un de ces comités. L'objectif est alors de soutenir le cadre public de l'opération de réhabilitation (*i.e.* le "*strict respect*" de la Convention) et d'accompagner l'action préfectorale pour que le *maintien sur place* des locataires puisse être assuré, mais aussi pour que le propriétaire principalement incriminé ne soit plus "juge et partie" en matière de relogement. Cette intégration n'aura toutefois pas lieu, le Comité de pilotage s'y opposant. Des rencontres indépendantes seront néanmoins engagées avec la Préfecture, mais montreront rapidement leurs limites, aussi bien du fait de la faible portée de l'intervention des pouvoirs publics, que de la faible régularité des rencontres.

Face à cela, une intermédiation juridique se déploie progressivement, pour finalement s'affermir et devenir la seule issue au problème. Au départ, cette voie juridique est pensée comme ultime recours, dans l'attente que le propriétaire engage les procès vis-à-vis des locataires dont le bail est arrivé à expiration. Puis, *Marseille République* ne se portant pas en justice, ces procès sont positionnés de sorte à accompagner l'action du Préfet et lui permettre de reprendre réellement la main sur le projet. Mais face aux difficultés rencontrées par la Coordination et à l'apparition des premiers relogements, cette orientation juridique finit par devenir une voie de régulation à part entière. L'action collective s'oriente alors vers l'objectif

de créer des *jurisprudences* (i.e. des modes d'application du droit valables pour *quiconque*), en portant des *cas problématiques* sur la scène judiciaire pour défendre le droit des locataires.

En entrant ainsi progressivement dans une phase de judiciarisation, le problème de la rue de la République parfait sa stabilisation, ouvrant une nouvelle scène de l'arène publique : la scène judiciaire. Ici, la contestation de certains baux régis sous la loi de 48 trouve alors une acuité toute particulière et sera rapidement à l'origine de l'émergence d'un nouvel acteur collectif, le *Collectif des lois de 1948*. Pour autant, toute une série de pistes seront également explorées : faire face aux contestations du motif de résiliation des baux régis sous la loi de 1989, lutter contre toute une série de "*pressions*" visant à chasser les locataires, etc. Cette judiciarisation sera alors accompagnée de l'émergence d'un autre dispositif, impulsé par CVPT, la *Permanence de la rue de la République*, qui canalise rapidement les plaintes, réclamations et autres problèmes (celui-ci se retrouvera au cœur de notre prochain chapitre).

Ce processus de stabilisation du problème ne sera donc pas un long fleuve tranquille. De nombreuses difficultés ponctueront ce parcours, au premier rang desquels figurera la tension entre *délogement* et *relogement*. Comme nous le verrons, l'existence même du problème public nécessitera un travail de "maintenance" assidu pour faire face à son évaporation, qu'il s'agisse de "dégonfler" le problème, de le réduire ou le maintenir à un rapport privé-privé, de discréditer les acteurs ou d'éviter toute question politique.

### **2.1.1. La scène médiatique, scène d'alerte**

Dès le départ, cette alerte prend une tournure bien singulière. Celle-ci fait en effet suite à une conférence de presse organisée fin août par la mairie et le nouveau propriétaire, Marseille République. Cette conférence de presse, *adressée uniquement aux journalistes*<sup>198</sup>, est alors présentée comme "*une invitation de dernière minute*"<sup>199</sup> pour dissiper tout "*quiproquo, polémique, rumeur et autre obstacle*". Il s'agit alors, pour Danièle Servant, adjointe au maire pour le logement, et à l'origine de l'initiative, de déminer préventivement le terrain :

*"Qu'on ne vienne pas dire qu'on vire la population du centre-ville ! La résiliation d'un bail arrivé à terme est une procédure normale"*<sup>200</sup>.

Cette "normalité" se retrouve alors au "cœur" de la conférence de presse. Pour le directeur de la nouvelle société propriétaire, cette dernière est en effet l'occasion de présenter ses projets,

---

<sup>198</sup> Ce point sera à une seule reprise dénoncé par l'association dans un compte-rendu de Conseil d'Administration (octobre 2004) dans la mesure où il en dit long sur la "méprise" des locataires qui, eux, ne sont l'objet d'aucune information quant à leur avenir de la part de leur propriétaire et des pouvoirs publics.

<sup>199</sup> "La Ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

<sup>200</sup> "La Ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

ses intentions et ses objectifs. Éric Foillard positionne ainsi Marseille République (comme le nom de sa société semble l'indiquer<sup>201</sup>) comme "un véritable opérateur"<sup>202</sup> du projet de réhabilitation courant depuis 2002, puis annonce ses objectifs d'opérateur :

*"Dans trois ans, nos premiers immeubles seront livrés, donc nous les revendrons à des investisseurs immobiliers. L'action de rénovation de Marseille République devrait être achevée dans le courant 2010"*<sup>203</sup>.

*"On revalorise et on revend. On n'est pas des spéculateurs qui se disent "le marché va monter, on peut s'enrichir en dormant". Non, avec du sang, de la sueur et des larmes, on va créer de la valeur, par le travail"*<sup>204</sup>.

*"Les immeubles rénovés proposeront des logements en accession à la propriété et à la location, ainsi que sans doute de la résidence étudiante, de la résidence pour personnes âgées ou de l'hôtellerie, selon les besoins"*<sup>205</sup>.

*"Les immeubles sont vétustes, une rénovation lourde et intégrale ne peut se faire en site occupé, sachant que les restructurations vont toucher autant les gros œuvres que les parties communes et l'intérieur de chaque appartement"*<sup>206</sup>.

Si Éric Foillard prête ainsi le flanc à des discussions sanctionnant la logique spéculative d'arrière-plan, il reste qu'il enfonce encore davantage le clou, annonçant que :

*"Actuellement, 60 % de notre parc est vide. Pour le reste, nous attendrons la fin des baux des occupants et nous ne les renouvelerons pas"*<sup>207</sup>.

La messe est dite et, "pour le reste", rien de mieux pour éveiller la curiosité des journalistes et renforcer l'"inquiétude"<sup>208</sup> des locataires. Car si "A l'heure actuelle, une vingtaine de baux, sur les 450 que gère Marseille République, n'ont pas été renouvelés"<sup>209</sup>, Éric Foillard ajoute que :

*"Tous les trimestres, nous allons mettre fin à des baux. 400 foyers seront concernés pendant 7 ans. Soit un peu plus d'une lettre par semaine"*<sup>210</sup>.

L'opérateur du projet de réhabilitation affiche ainsi ouvertement sa volonté de mettre fin aux baux de ses locataires, soutenu en cela par la mairie qui semble assurer une "prise en charge" de la question sur le "terrain politique"<sup>211</sup>. Le prisme d'une expulsion massive des locataires

---

<sup>201</sup> La société propriétaire a pris le même nom que l'OPAH en cours : "Marseille République".

<sup>202</sup> "L'Amérique débarque en force rue de la République", *La Provence*, le 25/08/04.

<sup>203</sup> "La Ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/10/04.

<sup>204</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération* le 30/09/04.

<sup>205</sup> "L'Amérique débarque en force rue de la République", *La Provence*, le 25/08/04.

<sup>206</sup> "La ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

<sup>207</sup> "L'Amérique débarque en force rue de la République", *La Provence*, le 25/08/04.

<sup>208</sup> "A Marseille, la rue de la République résiste aux financiers", *Le Monde*, le 20/10/04.

<sup>209</sup> "A Marseille, la rue de la République résiste aux financiers", *Le Monde*, le 20/10/04.

<sup>210</sup> "Rue de la République : le nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 01/09/04.

<sup>211</sup> "La Ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

n'est pas même voilée et les choses semblent entendues depuis la "normalité" de ces résiliations (qui se révèlera prochainement "contestable" au regard du Code des Baux). De sorte que les "*quiproquo, polémique, rumeur et autre obstacle*" sont précisément "levés". Seulement, si ce n'était pas encore suffisant, Marseille République annonce aussi que, outre résilier les baux des locataires, elle "*ne réalisera pas la réhabilitation des logements sociaux*"<sup>212</sup>. Entre les lignes : le propriétaire n'entend plus réaliser le logement social prévu dans la Convention d'OPAH dont il semble hériter de P2C. Il annonce en effet la rétrocession prochaine de 376 logements à des bailleurs sociaux qui prendront en charge ce tiers social.

Les principes même fondant le volet social de l'opération de réhabilitation, tels qu'ils avaient été mis en avant par la Convention de l'OPAH, semblent ainsi compromis par ce qui paraît être ce nouveau montage de l'opération convenu entre Marseille République et la Mairie. Ce n'est que le mois suivant que ce "bricolage" sera éclairé par un journaliste "bien renseigné". Ce montage ferait en effet suite à la *déconvenue* dont le précédent opérateur, P2C, serait à l'origine (le "spéculateur" qui a laissé son patrimoine à l'abandon et n'a tenu aucun de ses engagements et dont Eric Foillard prend soin de se distinguer) :

*"La mairie a repris en main le volet social. A sa manière. Durant l'été, sans en aviser Marseille République, elle a contacté quatre partenaires : HMP (son bailleur social), Erilia, la Sogima et la Société Immobilière des Chemins de Fer (SICF). "Autrement dit, des gens aux ordres ou qui ont une vision très Canada dry du social", tacle un proche du dossier. Pourtant d'autres bailleurs étaient partants. Notamment l'Opac-Sud, qui présente le handicap d'être présidé par Jean-Michel Guénod, ex-patron d'Euroméditerranée et désormais persona non grata à la mairie..."*<sup>213</sup>

En résiliant les baux des locataires et se dégageant de la création de logements sociaux, le propriétaire signifie ainsi que le volet social n'est plus son affaire, et passe implicitement la balle à la Mairie dont l'objectif semble alors être la réhabilitation "coûte que coûte". Dans les plans du propriétaire, la création du logement social n'a en effet, selon le directeur de Marseille République, que vocation à "*faciliter les relogements durant les travaux*"<sup>214</sup>, ajoutant que :

*"[La] Priorité [sera] donnée aux habitants loi 48 qui ne pourront pas être délogés, quoi qu'il advienne"*<sup>215</sup>.

En d'autres termes, les résiliations ne vont affecter que les baux en Loi 1989, beaucoup moins protecteurs que ceux régis sous la Loi de 1948. Les relogements ne cibleront, quant à eux, que

---

<sup>212</sup> "La ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

<sup>213</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

<sup>214</sup> "Rue de la République, place au calendrier", *20 Minutes*, le 25/08/04.

<sup>215</sup> "Rue de la République : le nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 01/09/04.

les locataires détenteurs de ce dernier type de bail, *a priori* indélogeables et de surcroît composés pour l'essentiel de personnes âgées !

Le projet de Marseille République semble ainsi clair. Ces annonces décomplexées sont alors parfois contredites par Danièle Servant, l'élue estimant par exemple que *"les locataires ne doivent pas s'inquiéter, ils pourront revenir dans leur appartement après rénovation ou être relogés"*<sup>216</sup>. Cependant, pour le directeur de Marseille République, les locataires pourront bien revenir, mais avec *"des loyers normaux compte tenu de la réfection"*<sup>217</sup>. Par ailleurs, il apparaît rapidement que l'ensemble des locataires ne pourront pas être relogés dans les logements sociaux, le nombre de candidats "potentiels" (553 locataires) excédant le nombre de places *a priori* disponibles (376). Quant à un éventuel relogement dans les appartements aux loyers conventionnés (suite aux subventions publiques de l'OPAH), la question demeure problématique : le plafonnement des loyers qui justifie les aides publiques à la réhabilitation ne dure que six ans, et passe par la suite sous le régime des loyers libres, laissant ainsi entrevoir une nouvelle perspective d'expulsion des locataires à moyens termes. Aussi, de telles annonces laissent rapidement émerger une série de :

*"Craintes des habitants obligés de s'en aller, tant par des "expulsions" que par "l'explosion des loyers"*<sup>218</sup>.

Ces "craintes" et "inquiétudes" sont en effet d'autant plus renforcées qu'il apparaît clair que les engagements pris dans le cadre de la Convention d'OPAH ne seront pas respectés. Le propriétaire se décharge du "volet social", préférant laisser ce "soin" à des bailleurs sociaux, affirmant même à l'occasion *"ne pas savoir faire"*. Qui plus est, en résiliant les baux en loi 1989, il place les locataires concernés dans une situation où ceux-ci se retrouvent sans aucun lien juridique avec la réhabilitation et les futurs bailleurs sociaux. Le respect de la Convention va donc rapidement trouver un sens aigu et se retrouver au cœur de ce moment médiatique, notamment autour des questions de la réalisation du "volet social" du projet, du maintien des locataires dans leur logement et de l'hypothétique relogement des locataires. Mais dans l'immédiat, ces annonces contradictoires et incertaines ont plutôt tendance à dérouter les divers "observateurs" (journalistes, autant que militants ou habitants) qui tentent de suivre et de décortiquer le "dossier". D'autant que les observations ne manquent pas. Côté militants par exemple, si certains y voient une stratégie ou un mauvais maquillage des intentions réellement à l'œuvre, d'autres, au contraire, n'hésitent pas à parler d'*"amateurisme politique"* pour

---

<sup>216</sup> "Rue de la République, place au calendrier", *20 Minutes*, le 25/08/04.

<sup>217</sup> "La Ville pressée de rénover", *La Marseillaise*, le 25/08/04.

<sup>218</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

caractériser cette cacophonie. Les journalistes, eux-mêmes, y vont parfois de leurs "commentaires", formulant un avis ou une opinion, exprimant un jugement, pour autant qu'il ne s'agisse pas de se réfugier derrière des locataires dans le "brouillard"<sup>219</sup> :

*"[...] "il est faux que les gens ne seront pas relogés. La loi l'impose". Heureux donc les locataires d'apprendre que le fonds américain entend se soumettre à la loi française"<sup>220</sup>.*

*"De quoi nourrir des inquiétudes sur une opération qui ne brille pas par sa transparence"<sup>221</sup>.*

La campagne médiatique engagée par la mairie en vue de faire taire la rumeur et "rassurer" finit ainsi par apparaître comme un véritable fiasco. Au lieu de faire retomber l'attention, elle la renforce et la captive. Les articles se multiplient, certains journalistes s'engageant même dans un suivi assidu de l'affaire. Ils donnent ainsi régulièrement la parole à Marseille République pour que celui-ci ré-explicite "ses" projets, jouent de leurs réseaux pour accéder à certaines coursives institutionnelles (souvent auprès des élus d'opposition ou d'ingénieurs et techniciens), et se rapprochent des militants pour "donner la parole" aux habitants, notamment à ceux qui se sont vus signifier leur fin de bail. En bref, le milieu journalistique est "emballé" par cette affaire. Dans un premier temps, courant septembre 2004, cet emballement est local. Mais très rapidement, la presse nationale se penche aussi sur le "problème". C'est elle qui offrira d'ailleurs le point d'orgue à cette campagne chaotique. Dans un article de *Libération* daté du 30 septembre 2004, Danièle Servant y annonce en effet que :

*"Recevoir le non-renouvellement de bail ne signifie pas être mis à la porte. Mais je ne souhaite pas que les 600 familles soient relogées sur place".*

Ajoutant que :

*"[...] le repreneur a l'air de mener la politique qu'on souhaite"<sup>222</sup>.*

Ces dernières déclarations mettent alors définitivement le feu aux poudres. Un point de non-retour est en effet atteint et les dernières ambiguïtés sont levées. Le retentissement est d'ailleurs si fort que ces déclarations marqueront pour longtemps les esprits, au point d'être aujourd'hui encore rappelées par les militants, les habitants ou les journalistes...

L'alerte prend ainsi une tournure paradoxale en s'élevant depuis la tentative même de faire taire cette "rumeur" relative à une expulsion massive des locataires. Pour l'ensemble des "observateurs" et le propriétaire, mais apparemment moins pour la mairie, il semble que non

---

<sup>219</sup> "Tapis rouge pour les nouveaux, siège éjectable pour les anciens", *La Marseillaise*, le 6/10/04.

<sup>220</sup> "Changer la ville"... mais pas ses habitants", *La Marseillaise*, le 12/10/04.

<sup>221</sup> "La ville répond à la Région", *La Marseillaise*, le 28/10/04.

<sup>222</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération* le 30/09/04.

seulement *"L'accord des trois tiers [de la Convention soit] chahuté"*<sup>223</sup>, mais également que *"Les habitants [soient] considérés comme des obstacles et pas comme des bénéficiaires"*<sup>224</sup> de la *réhabilitation*. Sur plus d'un mois, ces annonces, tantôt perçues comme contradictoires, tantôt comme un *"double langage"*, vont alors se succéder pour paradoxalement *"rassurer"* les locataires ! Mais sur la rue de la République, les *doutes* quant au respect de la Convention sont loin d'être résorbés avec autant d'aisance. L'éventualité même de relogements ne parle pas sitôt que celle-ci est mise en regard avec les résiliations qui tendent à corroborer les *"déclarations"* de Marseille République. Car comme le souligne un militant de CVPT :

*"Dans les courriers reçus, rien ne parle de relogement. On est en train de mettre des gens en position de partir. C'est une injure qui leur est faite dans le sens où on estime qu'ils ne sont pas assez présentables pour être installés dans cette future rue vitrine du nouveau marseillais. Un comportement d'autant plus scandaleux que si la réhabilitation est éligible à des aides publiques, elle le soit sans prise en compte de la réalité sociale des habitants"*<sup>225</sup>.

Aussi, ladite *"rumeur"* finit par *"contre-attaquer"*<sup>226</sup>. Elle persiste et s'amplifie au gré des résiliations qui éclairent cette *"politique"* menée par le propriétaire et soutenue par la Mairie, alimentée en cela par le travail des journalistes qui, au relais des militants de CVPT, rencontrent des habitants *"craintifs"* et *"inquiets"* et restituent *"la réalité"* du terrain. Monique, dont le bail a été résilié, se retrouve alors mise en avant dans la plupart des articles de cette période, parmi une poignée plus ou moins variable d'autres habitants. Celle-ci y affirme s'inquiéter, ne pas avoir d'informations sur son devenir, ne pas comprendre la résiliation de son bail étant une locataire qui habite depuis 12 ans son appartement correctement entretenu de 60 m<sup>2</sup>, qui est à jour de ses loyers de 254 € mensuels et qui ne comprend pas pourquoi on ne veut plus des habitants *"pauvres"* à présent que l'on va rénover les immeubles ! Au regard des résiliations en cours, *doutes* et *méfiances* finissent ainsi par l'*"emporter"*. Seulement, comme nous le verrons, d'autres sources d'*"emportements"* vont elles aussi très rapidement se manifester, que ce soit à travers l'arrivée d'*enquêteurs*, chargés par le propriétaire de mener un diagnostic social, celle de *géomètres*, chargés de faire des relevés et des mesures des immeubles, et enfin - et surtout ! - celle de *"médiateurs"*, personnels du propriétaire chargés de rendre visite aux locataires et de *"trouver"* des solutions... de *départ* !

Aussi, œuvrer contre la *"rumeur"* a de quoi apparaître vain. D'autant plus vain s'il s'agit de rapporter la moindre interrogation ou mobilisation à une opposition de *"gauchistes"*

---

<sup>223</sup> "Rue de la République : le nettoyage par le vide", *Marseille l'Hebdo*, le 01/09/04.

<sup>224</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération*, le 30/09/04.

<sup>225</sup> "La *"rumeur"* contre attaque", *La Marseillaise*, le 31/08/04.

<sup>226</sup> "La *"rumeur"* contre attaque", *La Marseillaise*, le 31/08/04.

souhaitant bloquer la réhabilitation du centre-ville, alors que dans le même temps les résiliations de baux existent et sont ouvertement assumées dans le cadre d'une réhabilitation publique. En essayant ainsi de tordre le coup à la "rumeur", la mairie contribue à relancer de plus belle l'enquête qui tire vers la formulation d'un problème public. L'alerte a trouvé preneurs, que ce soit à travers l'implication de CVPT sur le "terrain" qui gagne rapidement l'ownership du problème, ou celle des *journalistes* qui contribuent à déployer d'une façon privilégiée l'arène publique par l'ouverture de la scène médiatique. Ces derniers "investigueront" d'ailleurs dans diverses directions. Comme nous l'expliquera par exemple l'un d'entre eux :

*"Tout cela entre dans le cadre d'une investigation. Elle nous a permis de repérer les angles non abordés, ou certains points qui méritaient d'être creusés. [...] L'angle choisi sur la rue de la République a plutôt été le rapport entre institutions et bailleurs sociaux. Plus précisément les rapports entre logements sociaux, mairie et Marseille République."*

Il reste que leurs enquêtes relèveront régulièrement une "carence" d'informations. Assez symptomatiquement, ils souligneront fréquemment, tout comme les militants, un "*manque de transparence*" de l'opération de réhabilitation, voire encore leur incompréhension, notamment suite aux successifs changements de ton de la mairie, qui finira par remonter au créneau fin octobre avec l'"arme" du relogement, suite à l'entrée du dossier sur le terrain politique.

### **2.1.2. Le terrain politique**

La "rentrée politique" est alors particulièrement attendue. Quelques "échauffourées" par médias interposés ont eu lieu à la sortie de l'été, notamment en provenance des élus communistes qui, avant même CVPT, montent au créneau fin août 2004, *via* sa porte-parole au Conseil Municipal, Annick Boët :

*"Le groupe communiste est opposé à cette réhabilitation qui ignore la mixité sociale".*

*"La ville a laissée cette opération à un fonds de pension texan : Lone Star, dont on sait très bien qu'il n'est pas là pour faire de la philanthropie mais pour vider les appartements de leurs occupants afin d'obtenir une rentabilité rapide de l'opération"<sup>227</sup>.*

Les "hostilités" sont toutefois officiellement ouvertes le 11 octobre 2004. A l'occasion de ce premier Conseil Municipal, Danièle Servant présente à la délibération une modification des îlots préalablement destinés aux logements sociaux. Il s'agit en effet de revenir sur la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, lancée en décembre 2002, visant à assurer la réalisation de logements sociaux. Cette procédure s'était d'ailleurs vue confirmée le 18 juillet

---

<sup>227</sup> "La "rumeur" contre attaque", *La Marseillaise*, le 31/08/04.

2003, comme une piqûre de rappel (pesant certainement dans les négociations engagées avec Lone Star), à travers l'obligation de préciser les modalités de la concertation en Conseil Municipal, parachevée fin juin 2004 et avalisée pour dépôt en Préfecture le 16 juillet. Seulement, avec l'arrivée de Marseille République, la "donne" semble avoir changé. La modification mise à la délibération du Conseil du 11 octobre 2004 entend principalement repréciser l'affectation des logements sociaux et faire "*gagner du temps en évitant la longue procédure de DUP*"<sup>228</sup> qui pourrait - étrangement - s'avérer dissuasive pour d'éventuels "*futurs investisseurs*". Lors du Conseil Municipal, Danièle Servant, encore "en charge" du dossier, explique avoir "retenu" la leçon des mésaventures survenues avec P2C :

*"[...] malgré une incitation publique significative ces dernières années, certains propriétaires n'ont pas respecté leurs engagements. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, vous avez lancé la procédure de déclaration d'utilité publique pour les logements sociaux".*

La présentation de cette modification ouvre ainsi les hostilités. Certains élus de gauche dénoncent alors une requalification dictée par un promoteur privé :

*"Pour le fonds d'investissement, l'immobilier n'est qu'une marchandise, il veut s'exonérer de ses responsabilités de logement social"*<sup>229</sup> (Jean Dufour, PC)

*"Les caisses de la ville sont à moitié vides et vous devez financer votre politique de grands travaux en laissant faire des groupes financiers au détriment de la population la plus pauvre"* (Christophe Madrolle, Verts)<sup>230</sup>.

Les "répliques" sont alors immédiates. Danièle Servant apporte ainsi une réponse en s'adressant au Maire, Jean-Claude Gaudin :

*"Quand les bailleurs ne faisaient rien, nous avons tort de ne pas les obliger à faire. Maintenant qu'ils agissent, nous avons tort de les laisser faire ! Ce n'est donc plus, Monsieur le Maire, une méthode, c'est un problème politique. C'est à se demander si ces contestataires ne préfèrent pas laisser les occupants actuels dans des logements souvent insalubres, parfois sur-occupés, au lieu d'adhérer à notre action."*

Avant que celui-ci n'intervienne à son tour et mène la charge :

*"Vous ne manquez pas de culot, vous qui avez été associé à des municipalités qui ont laissé se paupériser le centre-ville"*<sup>231</sup>.

*"Gaudin se retranche derrière la convention passée en 2001 entre Euromed et les prédécesseurs d'Eurazeo et de Marseille République, soulignant que celle-ci a été "établie par l'ancienne*

---

<sup>228</sup> Séance du Conseil Municipal du 11/10/04.

<sup>229</sup> "Grand nettoyage de la République", *Le Ravi*, novembre 2004.

<sup>230</sup> "Grand nettoyage de la République", *Le Ravi*, novembre 2004.

<sup>231</sup> "Grand nettoyage de la République", *Le Ravi*, novembre 2004.

*direction de l'EPAEM (à l'époque le Directeur Général de l'EPAEM était Jean-Michel Guénod, nommé par le gouvernement Jospin) et approuvée par Louis Besson, Secrétaire d'État au logement du gouvernement Jospin*<sup>232</sup>.

La majorité municipale rabat de sorte l'"opposition" politique à une "opposition" au projet, en arguant d'un refus de la réhabilitation. Les séances du Conseil Municipal deviennent alors le siège d'embardees marquées par le clivage droite-gauche à la tonalité plus que polémique :

*"La gauche accusait la municipalité de livrer cette artère aux intérêts financiers américains et de favoriser la spéculation immobilière, au détriment de l'intérêt de ses habitants, et en retour, la municipalité reprochait à l'opposition de torpiller ses efforts pour développer la ville et la rendre plus prospère*<sup>233</sup>.

Toutefois, au cœur de cette polémique, un point est remarquable : la dénonciation de faire de "ce qui se passe" sur de la rue de la République une *question "politique"*<sup>234</sup>. Au vu du passif qui l'oppose depuis quelques années à la Mairie concernant les réhabilitations menées à Belsunce, au Panier et à Noailles, CVPT, qui manifeste au même moment avec des habitants devant l'Hôtel de ville, est alors passée au crible. Danièle Servant dénonce un *"problème politique"* posé par ceux qui refuseraient la réhabilitation, basculant aussitôt sur un registre plus polémique :

*"Ceux qui ont essayé de nous empêcher de réhabiliter Le Panier et Belsunce se manifestent à nouveau pour la rue de République. Coucou ! Les revoilà !"*

*"Daniel Carrière, Président de CVPT, nous accuse d'exterminer la population du centre-ville"*<sup>235</sup>.

Il reste qu'au-delà l'opposition "politique/projet", l'éventualité d'un accord ou d'une négociation menée entre la mairie et Marseille République n'est à aucun moment mentionnée. Les réserves sont à ce sujet manifestes et aucun point n'est éclairci vis-à-vis de la Convention. Rien n'étant explicité, certains élus de l'opposition "sollicitent" alors davantage de clarté – "publique" - dans cette affaire. C'est le cas de Lisette Narducci, conseillère municipale, particulièrement concernée puisqu'elle est également Maire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements :

*"Que réservez-vous aux habitants de la République ? Chacun d'entre nous connaît les exigences des fonds de pensions à qui appartiennent Lone Star..."*<sup>236</sup>

*"Nous avons aujourd'hui besoin que vous nous rassuriez. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, sans artifice, nous dévoiler votre projet ?"*

---

<sup>232</sup> "Rue de la République : L'OPAH otage du débat sur le relogement", *TPSM*, le 17/11/04.

<sup>233</sup> "Un conseil municipal houleux mais constructif", *La Provence*, le 12/10/04.

<sup>234</sup> Le cadre partisan n'est pas ici pour nous en question. Il s'agit de souligner la réticence des élus à faire de la rue de la République un problème "politique". Ce qui comme nous allons le voir ne se limite pas à la droite.

<sup>235</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 2/11/04.

<sup>236</sup> "Grand nettoyage de la République", *Le Ravi*, novembre 2004.

Mais aucune réponse ne sera apportée lors de la séance. Ni aux séances suivantes d'ailleurs... Les hostilités finissent alors par sortir du Conseil Municipal et rattraper les autres institutions ayant prises financières avec le projet. Le 22 octobre, le Conseil Régional décide en effet de suspendre son financement à l'OPAH jusqu'à l'obtention de "*garanties*" concernant le respect de la Convention et des locataires par Marseille République. En première ligne de ce coup de "semence", on retrouve alors Patrick Menucci, vice-président de l'assemblée régionale et conseiller municipal, lorgnant en ce temps sur la mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. Il est suivi de près par Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional :

*"Il s'agit d'un geste symbolique. La Région suspend son engagement en attendant des garanties suffisantes vis-à-vis des locataires. Pour l'instant, le dossier manque de clarté"*<sup>237</sup> (Menucci).

*"Nous assistons à des pratiques immobilières qui visent non pas à reloger les habitants mais à déloger ceux qui sont dans une situation précaire. Des procédures autoritaires et inquiétantes de non-renouvellement de bail et d'expulsion ont été lancées"*<sup>238</sup> (Vauzelle).

Si ce coût d'éclat est alors dénoncé par la mairie comme une "prise d'otage" du projet, il marque néanmoins une apparition progressive des ténors du milieu politique local, amenant la municipalité à organiser une ligne de défense. Dans un premier temps, elle adosse alors cette suspension à une "sanction" affectant principalement les petits propriétaires, en les empêchant de réhabiliter. Puis, elle fait levier de ce blocage des aides publiques pour dramatiser un blocage du "*volet social*" du projet, celui-ci laissant présager une explosion des loyers suite à la réhabilitation :

*"Plus les loyers [des appartements rénovés] seront bas, plus la subvention allouée aux propriétaires pour faire les travaux sera élevée. Par conséquent retirer la subvention, c'est inciter les propriétaires bailleurs à pratiquer des loyers libres, et donc jouer contre les familles modestes de la rue de la République"*<sup>239</sup>.

En se rappropriant le volet social, la mairie ouvre alors une brèche et, revenant sur ses précédentes déclarations, déplace progressivement le débat vers la question d'une *mixité sociale* "*par le haut*", i.e. liée à l'arrivée de nouveaux habitants. Seulement, obtenir cette mixité implique d'assurer le maintien de la population "pauvres" de la rue de la République. L'entrée en scène d'Euroméditerranée permet alors d'affermir un tel un compromis. François Jalinet, Directeur Général de l'EPAEM, précise par exemple que :

*"[...] le véritable défi de la rue de la République consiste "à faire venir de nouveaux habitants,*

---

<sup>237</sup> "Rue de la République, la Région dit non", *La Marseillaise*, le 26/10/04.

<sup>238</sup> "Euroméditerranée entame sa troisième vie", *La Provence*, le 30/10/04.

<sup>239</sup> "Rue de la République : la ville veut rassurer", *La Provence*, le 28/10/04.

*des revenus moyens : pour qu'elle réussisse, la mixité sociale doit se faire par le haut autant que par le bas*<sup>240</sup>.

Suite à cette entrée d'Euroméditerranée sur le devant de la scène, Jean-Claude Gaudin, par ailleurs président de l'EPAEM, finit alors par se repositionner sur la scène médiatique :

*"[...] nous veillerons à ce que les actuels occupants soient relogés dans le périmètre et à ce que le contingent de logements sociaux soit réalisé"*<sup>241</sup>.

*"Nous rénovons des quartiers qui étaient des no man's land il y a 10 ans. Là, Marseille bouge, c'est normal que cela provoque des inquiétudes. Si les privés rénovent, il faut aussi que les loyers soient plus chers. C'est ça la loi du marché".*

*"Les actuels occupants seront relogés sur le périmètre et nous veillerons aux contingences sociales"*<sup>242</sup>.

Ces trois extraits laissent alors entrevoir que le relogement est inéluctable pour les locataires actuels. Néanmoins, si les logements vacants sont pressentis pour être prioritairement réhabilités, permettant ainsi de reloger les locataires dont les appartements doivent être entièrement rénovés, rien n'est par exemple spécifié concernant le maintien sur place ou la possibilité de réintégration aux termes des travaux, *via* l'éventualité d'opérations " tiroirs ", *inscrites dans la Convention*. La seule " certitude " à ce stade, outre la reprise en main du volet social du projet par la mairie, est que le *relogement*, qui se profile, laisse " suspecter " un arrangement avec Marseille République.

Ce n'est alors que le 4 novembre que Jean-Noël Guérini, président du Conseil Général entre à son tour en scène. Cette entrée est ici significative car la rue de la République intègre pour une bonne part le 2<sup>e</sup> arrondissement, fief de l'élu. A l'occasion de cette première apparition, le Président du Conseil Général joue alors la carte de la proximité avec les habitants, dans ce rôle de " voisin professionnel " dont parle Robert E. Park, en procédant à une " visite " lui faisant " découvrir " la situation sur le terrain. Tout est alors étroitement préparé et coordonné en coulisse par la Fédération des CIQ du deuxième arrondissement, avec l'appui du Collectif des habitants et commerçants de la rue de la République (*i.e.* Muriel), mais également un tout récent collectif, le Collectif des lois 48<sup>243</sup>. Le Président du Conseil Général

---

<sup>240</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

<sup>241</sup> "Euroméditerranée entame sa troisième vie", *La Provence*, le 30/10/04.

<sup>242</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 02/11/04.

<sup>243</sup> L'absence de CVPT est alors tout à fait notable. Le Président de la Fédération nous donnera en entretien une première version de ce refus en fait systématique de recevoir CVPT : " *En fait, même Guérini ne veut pas les recevoir. Donc, si Guérini pense qu'ils sont à droite et les autres pensent qu'ils sont à gauche, c'est que finalement ils sont bien apolitiques. Je pense que c'est ça.* " En février 2005, nous aurons une explication plus " claire " lors de la deuxième visite de Jean-Noël Guérini : " Le président de la Fédération nous explique que dès que CVPT arrive, il y a une *tournure politique* qui est mise en avant, plutôt à gauche. La Mairie voit d'un très

s'entretient ainsi avec les associations et autres collectifs qui lui exposent la situation, avant de l'accompagner en présence de journalistes à la rencontre de locataires. Ainsi :

*"Venu à la rencontre des associations et des riverains de la rue de la République, Jean-Noël Guérini, président PS du département, s'est déclaré "stupéfait" après l'envoi de lettres de non-renouvellement de bail à une vingtaine de locataires de l'artère"<sup>244</sup>.*

Et dans la foulée, celui-ci annonce se refuser à faire de ce dossier "un enjeu politique" :

*"Je sais que vous êtes agacés d'être l'objet de passes d'armes politiciennes [...], ce n'est pas mon cas, les habitants sont au cœur de mes préoccupations"<sup>245</sup>.*

A son tour, le Président du Conseil Général entend ne pas faire de "politique". Il se démarque du Conseil Régional en assurant ne pas "envisager de couper les subventions que le département apporte à l'opération" et se contente d'annoncer qu'il va "demander un rendez-vous à Jean-Claude Gaudin "pour" lui proposer ses solutions"<sup>246</sup>, à savoir "réhabiliter en priorité les logements vacants pour reloger sur place les habitants dont les appartements doivent être réaménagés"<sup>247</sup>, et "lui rappeler que le relogement sur place à loyer accessible est prévu dans la Convention signée en 2002". Bien que rien ne soit une nouvelle fois spécifié concernant la possibilité de réintégration après les travaux, l'épine dorsale de cette sortie médiatique tient autour du respect de la Convention et de la garantie de la "mixité sociale" dans le quartier, dans un entre-deux visant autant un maintien de la population que l'arrivée de nouveaux habitants :

*"Le président du Conseil Général est "favorable au renouveau de la rue de la République", mais il exige "qu'on reloge sur place les familles. J'ai vu des habitants au bord de la dépression. [...] Il faut assurer la mixité sociale, entre anciens et nouveaux locataires"<sup>248</sup>.*

*"[...] condamnant les pressions faites aux locataires, le président du CG s'est engagé à être leur porte parole auprès du maire de Marseille et demande la réalisation de "50 % de logements sociaux", afin de respecter l'équilibre du quartier et la mixité sociale "sans quoi la réhabilitation sera un échec"<sup>249</sup>.*

---

mauvais œil l'association. Ceci s'explique car Marseille est en permanence en campagne électorale. D'ailleurs, aujourd'hui, (le 7 février 2005) à la conférence de presse, CVPT est "officiellement" absente et Michel représente un autre collectif. Et ce qui vaut pour les autres vaut également pour lui : un autre CIQ qui voulait venir n'a pas pu à cause de son financement opéré par la Mairie. Ce CIQ aurait pris un contact préalable avec le cabinet de Jean-Noël Guérini, qui aurait "déconseillé" à son président de venir assister à la conférence de presse. Et puis, comme pour nous prouver la chose, il sort un tableau et nous montre un camembert de ses finances : 75 % ville, 20 % Conseil Général, le reste étant des "cotisations" (Notes de terrain).

<sup>244</sup> "Rue de la République : L'OPAH otage du débat sur le relogement", *TPSM*, le 17/11/04.

<sup>245</sup> "Le Conseil Général s'engage en faveur de la mixité sociale", *La Marseillaise*, le 5/11/04.

<sup>246</sup> "Rue de la République : L'OPAH otage du débat sur le relogement", *TPSM*, le 17/11/04.

<sup>247</sup> "Guérini : des habitants au bord de la dépression", *La Provence*, le 5/11/04.

<sup>248</sup> "Guérini : des habitants au bord de la dépression", *La Provence*, le 5/11/04.

<sup>249</sup> "Le Conseil Général s'engage en faveur de la mixité sociale", *La Marseillaise*, le 5/11/04.

Si "*Rien n'a cependant filtré de l'entrevue*"<sup>250</sup> finalement survenue courant novembre, il est notable que la Mairie change, le même mois, progressivement son fusil d'épaule, jouant désormais la carte du respect de la Convention :

*"Le maire UMP de Marseille réaffirme sa volonté de voir la convention de l'OPAH "scrupuleusement appliquée""*<sup>251</sup>.

*"Je n'accepterai pas que les sociétés privées chassent des habitants pauvres de la rue de la République" (Gaudin)*<sup>252</sup>.

*"Réfutant le procès d'intention que lui font ses adversaires, il martèle qu'Euromed "veillera au relogement des habitants dans le périmètre et à la réalité du contingent des logements sociaux conformément aux termes de la convention""*<sup>253</sup>.

Jean-Claude Gaudin va même jusqu'à affirmer concernant la résiliation de baux que :

*"[...] c'est à ces sociétés propriétaires qu'il faut demander des explications"*<sup>254</sup>.

Une forme d'accord tacite semble ainsi peu à peu émerger autour de cette question de la mixité sociale dont *la garantie passe désormais par la réalisation du volet social de l'opération*. A ceci près que le sauvetage de la réhabilitation s'axe désormais sur le relogement des habitants dans les futurs logements sociaux, dont la vocation est d'assurer le maintien des "pauvres".

Ce changement de ton s'accompagne alors rapidement de plusieurs "avancées" notables. La première survient ce même mois de novembre 2004, à l'occasion du Conseil Municipal. Pour la première fois, il y est en effet évoqué la mise en route du Comité de pilotage de l'OPAH, laquelle sera confirmée lors du Conseil Municipal du mois suivant, en décembre 2004<sup>255</sup>. Cette "avancée" est alors marquée par l'arrivée en "coulisse" de la *Préfecture* sur le dossier, qui reçoit notoirement CVPT, fin novembre, peu avant une grande manifestation. La "*relance*" du dispositif est alors pressentie avec un format inhabituel, étant question d'en élargir l'accès à l'ensemble des parties prenantes du projet. Davantage de détails seront alors donnés en décembre, toujours lors du Conseil Municipal, lorsque Jean-Claude Gaudin répondra à la sollicitation d'association de Lisette Narducci au dispositif :

*"Le Président Guérini m'a écrit à ce sujet et je lui ai répondu d'une manière plus que précise sur tous les points qui sont évoqués, notamment que vous serez associées, en tant que Maire de Secteur du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Arrondissements, au comité de suivi qui sera fait. Il y a une signature des*

<sup>250</sup> "Les habitants de la rue de la République se mobilisent", *Marseille l'Hebdo*, le 24/11/04.

<sup>251</sup> "République : Gaudin contre-attaque et rassure les locataires", *La Provence*, le 6/11/04.

<sup>252</sup> "La guerre de la pierre entre la droite et la gauche", *La Provence*, le 16/11/04.

<sup>253</sup> "Rue de la République : L'OPAH otage du débat sur le relogement", *TSPM*, le 17/11/04.

<sup>254</sup> "République : Gaudin contre-attaque et rassure les locataires", *La Provence*, le 6/11/04.

<sup>255</sup> Ce Comité de pilotage ne s'était jamais réuni depuis le lancement de l'OPAH en 2002, la mairie et l'EPAEM ayant piloté seuls, jusque-là, l'opération.

*autres Collectivités Territoriales en même temps que la Ville de Marseille, il nous appartient à tous de faire respecter la même chose et nous avons la volonté de faire respecter la même chose. C'est clair, c'est net."*

Cet élargissement renvoie alors à une fonction supplémentaire communément souhaitée pour celui-ci : celle de veiller, au cas par cas, à la "stricte" application de la Convention et de proposer des solutions "alternatives" en cas de blocages entre locataires et propriétaires. Pour ce faire, deux hypothèses sont avancées. D'une part, il est pressenti d'intégrer au Comité de pilotage les deux grands propriétaires, les bailleurs sociaux, la mairie d'arrondissement ainsi que les associations pour permettre de réaliser le suivi des relogements. D'autre part, une seconde piste est plus sérieusement envisagée : lancer le Comité de Pilotage dans sa forme classique, et créer un second comité, spécifiquement dédié à la *question du relogement*, regroupant autour des pouvoirs publics, les propriétaires, la mairie de secteur et les associations. Comme nous le verrons, suite à sa reprise en main de l'affaire début 2005, la Préfecture privilégiera la seconde option. Mais en dépit de leur organisation en Coordination et de leur sollicitation pour y être intégrés, les associations n'y seront pas conviées...

La seconde grande "avancée" concerne alors l'arrivée de bailleurs sociaux dans le projet. Lors du Conseil Municipal de décembre 2004, l'engagement de la procédure de vente des immeubles destinés aux bailleurs sociaux est en effet annoncé. Comme le souligne Danièle Servant :

*"[...] cet accord qui est en train de se passer, vous savez qu'il faut qu'il soit concrétisé par un acte authentique de cession du patrimoine ; c'est donc ce qui est en train de se faire. Il fallait qu'on attende l'avis des services fiscaux, nous ne l'avons toujours pas, donc l'acte est en attente de cet avis des Domaines".*

A travers ces deux "avancées", le relogement se profile donc comme la solution privilégiée par les pouvoirs publics. Celle-ci se traduit de façon conjointe par l'arrivée des bailleurs sociaux et par la mise en place des comités de suivi. Il ne se saurait donc plus être question d'une expulsion massive des locataires, ni d'un "dédouanement" opéré au profit de Marseille République, l'objectif institutionnel étant de préserver la mixité sociale. Seulement, ce point reste éminemment sensible, notamment au regard des résiliations en cours. Leur simple évocation n'est alors pas sans relancer la polémique. C'est par exemple le cas pour Jean-Claude Gaudin lors de ce conseil municipal de décembre, concernant l'action de CVPT :

*"Bien sûr, autour de cela on peut essayer de dramatiser, d'affoler les gens, de dire que nous allons les pulvériser, etc., on peut faire des tracts, des réunions. Il faut bien qu'ils fassent quelque chose, ceux-là !"*

Ou encore, à propos de l'opposition municipale :

*"Tout est respecté et, par conséquent, tout ce que vous faites, c'est de l'agitation politicienne comme vous savez le faire ! Et c'est de la démagogie !"*

Il reste que si *"tout est respecté"* et que des *"avancées"* ont lieu, la question de la résiliation des baux, qui se poursuit, *sans aucune information*, ni aucune proposition de relogement, reste, elle, en suspens. Il en va de même pour les *"pressions"* exercées sur les locataires, qui apparaissent progressivement et semblent se multiplier suite aux visites des médiateurs de Marseille République. Le refus systématique des élus de poser la question sous la forme d'un enjeu politique est alors significatif. Tout débat à ce sujet est systématiquement repoussé ou rapporté à un jeu politicien par l'entremise de polémiques. A travers la mobilisation des institutions, et notamment la reprise en main progressive du dossier par la Préfecture, l'avenir des habitants semble se jouer à l'horizon d'un relogement dans les futurs logements sociaux. *Seulement, et c'est là un détail qui a son importance, tout cela reste en coulisse.* Le (nouveau) projet public de réhabilitation ne sera jamais présenté publiquement, ni concerté d'une quelconque façon. Dans les multiples sorties publiques, il ne s'agit que de *"rassurer"* des locataires *"inquiets"* par l'entremise d'une confiance aveugle, ou de dénoncer une *"agitation politicienne"* suscitée par des opposants. Tant et si bien qu'à ce stade, le flou le plus total demeure, que ce soit parmi les locataires voyant leurs baux résiliés ou se voyant *"menacés"*, ou parmi les militants mobilisés. Comme le souligne l'un de ces militants :

*"La mairie n'a jamais daigné communiquer d'informations sur le sort réservé aux actuels locataires de cette artère."<sup>256</sup>*

Par ailleurs, s'en tenir exclusivement à l'avenir projeté de la rue de la République occulte également les *problèmes "concrets"* rencontrés par les locataires qui, eux, laissent présager d'un tout autre avenir. L'absence de toute trace écrite au sujet des relogements, notamment dans les courriers de résiliation des baux, ne saurait en effet flécher que sur une expulsion massive des locataires. Aussi, les déclarations, soient-elles *"encourageantes"*, n'en restent pas moins que des *"promesses"* au regard desquelles *"il faut rester vigilant"*. En outre, que le nouveau montage du projet assure le respect de la Convention d'OPAH semble discutable. Celui-ci laisse plutôt craindre que les investissements publics ne servent qu'à *"soulager"* le propriétaire de ses locataires et à lui permettre de mener son opération immobilière. Cette crainte sera confirmée début janvier 2005, lorsque celui-ci sollicitera les contingents d'attribution des logements sociaux des pouvoirs publics pour reloger *l'ensemble* des

---

<sup>256</sup> *"Changer la ville"... mais pas ses habitants", La Marseillaise, le 12/10/04.*

locataires *en dehors des relogements prévus par l'OPAH* ! Ce à quoi seule la mairie donnera son accord avant que le Préfet ne finisse par reprendre définitivement le projet en main...

### 2.1.3. "Rumeur" et enquête sociale

Alors qu'en est-il de cette "rumeur" qui prend forme durant l'été et qui finit par apparaître comme "agitation politicienne" ? Pour éclairer ce point, il apparaît nécessaire de revenir un petit peu en arrière, plus précisément en juillet-août 2004, juste avant l'emballement médiatique. Il est notable en effet qu'une série d'activités se déploie progressivement et vient accompagner l'alerte et l'émergence du problème public. Très clairement, ce déploiement fait suite aux premières résiliations de baux qui surviennent au moment où P2C se sépare de son patrimoine. Si Monique est alors en première ligne, elle n'est pas la seule à recevoir une résiliation de bail. Avec elle, une dizaine de locataires en loi 1989 sont également touchés, et rapidement, d'autres viennent étoffer la liste. En cet été 2004, Monique s'efforce alors à nouveau d'alerter autour d'elle, accompagnée par la seule militante de CVPT présente en cette période estivale. Comme elle le souligne en entretien :

*"Il y avait Dominique. Elle faisait partie d'un CVPT. C'est la seule qui était à Marseille [pendant l'été]. Donc avec Dominique, on fait les tracts et on les a distribués de partout. Et donc, on a quelques appels. Il y en avait effectivement qui avait reçu des non-renouvellements de bail et on a commencé à lancer le mouvement. C'était difficile quand même. Là, on était pas nombreux encore. J'étais pas toute seule parce qu'il y avait Mme X qui m'avait appelée. Comme ça, j'ai su qu'il y avait Mme X et Mme Y qui avaient reçu le non renouvellement de bail."*



**Tract : "Notre propriétaire est organisé... Il nous Divise pour Gagner..."** (Source : CVPT)

Parallèlement à la production de tracts, Monique écrit également des lettres aux trois "grands" élus, Jean-Claude Gaudin, Jean-Noël Guérini et Michel Vauzelle :

*"[...] en leur disant "Mais qu'est-ce que c'est ? Je reçois un non renouvellement de bail alors qu'il était convenu dans la Convention avec Euroméditerranée que les habitants étaient protégés". [...] Je leur disais "Mais qu'est-ce que c'est ça ?" Enfin, qu'ils interviennent pour empêcher ça, parce que ce n'est pas normal !"*

Sur ses trois courriers, la lettre adressée à "Jean-Claude Gaudin" restera sans réponse. De son côté, "Michel Vauzelle" renverra Monique vers la Mairie. La seule réponse apportée sera celle de "Jean-Noël Guérini" :

*"Par contre, Guérini m'a écrit le 23 septembre en disant – enfin, c'était pas Guérini, c'est un adjoint de je ne sais quel service - qu'il m'inscrivait pour une demande de logement, sur la liste d'aide aux demandeurs de logements, alors que ce n'est pas ça que je demande. "Afin que votre demande de relogement soit examiné rapidement": ce n'était pas ça que je lui avais demandé moi ! J'avais pas fait une demande de logement. J'avais demandé à ce qu'ils interviennent pour empêcher justement... "Aide 748", ça veut dire faire partie des dossiers des demandes d'aides, tu vois ? "Transmettre vos références à M. Vincent Potier, afin que votre demande de relogement soit examinée rapidement". [...] Je ne leur demandais pas un relogement."*

Car en effet, il ne s'agit pas de solliciter un relogement, mais d'alerter les élus au sujet de ces résiliations dans le cadre de la réhabilitation. Cette réponse apparaît d'ailleurs d'autant plus surprenante pour Monique que ce "relogement" ne répond aucunement à la perspective d'un maintien *sur la rue de la République*, l'OPAC-Sud n'y détenant pas de patrimoine...

Dans le sillage de ces initiatives peu concluantes, les premières actions de CVPT sont alors mises en place. Celles-ci n'émergent toutefois qu'à partir de septembre 2004, confortées par la conférence de presse conjointe de la Mairie et de Marseille République qui offre une résonance toute particulière aux premières résiliations. Comme en fait état le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'association du 6 septembre, il s'agit de faire *"Le point sur la rue de la République et les actions à poursuivre ou à lancer"*, dans la mesure où en effet :

*"Il a été décidé de l'engagement de CVPT sur le "chantier" de la rue de la République."*

Cet engagement se traduit très rapidement par la mise en place de deux gros "chantiers". Le premier d'entre eux consiste en *un travail d'analyse fouillée de la situation juridique de la réhabilitation*, mené par certains membres de CVPT, et des avocats et juristes proches de l'association. La priorité étant de faire face à la résiliation des baux en cours, de premiers *conseils* sont alors dispensés auprès des rares locataires s'étant rapprochés de l'association. Ces conseils s'ajustent aux toutes premières pistes stratégiques issues de ce "dégraissage" liminaire :

*"Au vu de l'analyse des faits et suite aux premiers conseils juridiques donnés, il apparaît que les locataires n'ont pas intérêt à saisir le tribunal : les 6 mois de préavis sont respectés, il n'y a ni DUP, ni PRI [pour faire valoir un relogement]... Il faut donc trouver d'autres moyens qui obligent la société Marseille République à négocier en lui faisant comprendre que la mobilisation des locataires ne peut que retarder son opération, et qu'il serait possible par exemple, de*

*commencer la requalification de la rue de la République par la rénovation des logements vides, la vacance étant énorme, plutôt que par celle des logements occupés...*<sup>257</sup>

Les procès sont ainsi momentanément écartés, du fait de l'absence de DUP ou de PRI qui ne permet pas d'aller chercher au tribunal un relogement. En revanche, une piste sérieuse consiste à faire exister les locataires dans le *projet* du propriétaire. Pour ceux qui, parmi ces derniers, ont reçu leur résiliation, cela se traduit par un maintien dans les logements à l'échéance de leur bail et, implicitement, par l'attente des suites éventuellement données par Marseille République. Ce positionnement couve en effet une force de frappe plus grande au cas où le propriétaire en vienne, aux termes du bail, à engager une *procédure d'expulsion*, donnant alors l'impression, par sa saisine même de la Justice, de chercher à chasser les locataires. Pour ceux-ci, les *conseils* sont donc simples : ne pas quitter leur logement, continuer à payer leur loyer, ne pas se mettre en faute vis-à-vis du propriétaire pour ne pas lui donner l'occasion de dénoncer le bail, et préparer un éventuel procès en recourant systématiquement à l'écrit lors des échanges avec celui-ci...

Il reste que cette exploration juridique ne se limite pas uniquement à un éclairage juridique centré sur la résiliation des baux. Une analyse de la documentation administrative est également conduite par un militant (en ce temps officieux de CVPT et accessoirement ex-Directeur Général de l'Urbanisme de la ville) dans le but d'éclairer le contexte juridique de la réhabilitation, "*dans la perspective de conserver la mixité sociale du quartier et de protéger les occupants des immeubles*"<sup>258</sup>. Ses conclusions, établies dans une note stratégique interne "*à ne pas diffuser*", soulignent alors un projet peu lisible, dans lequel intervient un opérateur privé au statut juridique ambigu au sein de l'opération publique d'aménagement. La question est en effet de savoir si, dans le cadre de cette opération, le rapport locataire-propriétaire demeure de type classique, de droit commun, privé-privé, ou bien s'il est possible de le déplacer en positionnant le propriétaire privé comme opérateur public d'aménagement. Dans ce dernier cas de figure, les contraintes légales sont en effet beaucoup plus protectrices pour les locataires, notamment en matière de relogement, et la résiliation des baux n'est plus aussi évidente. Afin de lever cette ambiguïté et de s'inscrire pleinement dans ce second rapport, une piste consiste à amener Marseille République à exprimer son projet dans des documents "officiels" moins ambigus que la Convention, pour ensuite pouvoir, si besoin est, faire un levier juridique (pour le relogement, les recours contre les futurs permis de construire, etc.).

---

<sup>257</sup> "Compte-rendu du CA élargi du 6 septembre 2004", CVPT, 2004. On notera qu'une subtilité sera toutefois découverte en 2005 concernant l'îlot où réside Monique, puisque celui-ci est rattaché au PRI du Panier, lequel contraint au relogement des locataires. Mais pour l'heure, il n'est pas encore question de relogement.

<sup>258</sup> "Note de travail pour apprécier la situation juridique de la rue de la République à Marseille", CVPT, 2004.

Ainsi :

*"[...] nos efforts doivent tendre à amener Marseille-République à afficher son projet global, et à l'acter dans des documents publics. D'une part ça nous aiderait à développer un discours propre sur l'application de la loi et des principes. D'autre part, si des contentieux devaient être engagés successivement contre des "petits" projets successifs (des Permis de Construire par îlots par exemple), cela nous aiderait à les référer au projet d'ensemble. On peut penser que Marseille-République ne voudra pas le faire pour les mêmes raisons. Par contre l'EPAEM, dans sa logique technico-administrative aura du mal à refuser de le demander à Marseille-République."<sup>259</sup>*

Pour ce faire, il s'agit ainsi de s'orienter vers les pouvoirs publics, d'opérer en leur direction un travail de sensibilisation et de :

*"[...] questionner [ceux-ci] au sujet de cette "vente à la sauvette" de P2C à Lone Star [dont Marseille République est la filiale] et de ses conséquences sur le quartier"<sup>260</sup>,*

En notant tout particulièrement que :

*"[...] la Préfecture ne semble pas être très au courant des derniers développements, la Ville s'étant probablement gardée de l'en informer. Et si cette vente s'est faite avec la complicité des pouvoirs publics, tous ne sont pas d'accord : il faut jouer de leur diversité et nous pouvons solliciter certains d'entre eux comme l'ANAH pour exiger que soient respectés par la nouvelle société les engagements pris dans les protocoles d'intention signés entre P2C et l'EPAEM."<sup>261</sup>*

L'objectif est par conséquent ici de ramener Marseille République dans le cadre d'une réhabilitation publique, tout en lui faisant sentir qu'il est de son intérêt de prendre en considération les locataires. En bref, de sortir d'une façon ou d'une autre du seul rapport privé-privé/locataire-propriétaire qu'encadre le bail.

Parallèlement à ces explorations juridiques, le second grand "chantier" lancé par CVPT est alors la mobilisation des locataires. D'emblée, l'ambition affichée contraste grandement avec la période précédant cette phase d'alerte. Plutôt que d'en appeler à la mobilisation, l'ambition est davantage ici de "faire le lien" entre les locataires :

*"La place de CVPT serait [...] de faire le lien entre les 400 familles - qui reçoivent leur congé individuellement et ne peuvent donc s'organiser [...]. A leur côté, nous exigerons une réhabilitation qui n'exclut pas les habitants actuels."<sup>262</sup>*

En effet, en ce début septembre, la mobilisation des habitants demeure encore éparse. Le compte-rendu du Conseil d'Administration de CVPT du 6 septembre 2004 fait par exemple

---

<sup>259</sup> "Note de travail pour apprécier la situation juridique de la rue de la République à Marseille", CVPT, 2004.

<sup>260</sup> "Compte-rendu du CA élargi du 6 septembre 2004", CVPT, 2004.

<sup>261</sup> "Compte-rendu du CA élargi du 6 septembre 2004", CVPT, 2004.

<sup>262</sup> "Compte-rendu du CA élargi du 6 septembre 2004", CVPT, 2004.

état de la présence de "4 habitants de la rue de la République", même si "À ce jour plus de 25 habitants se sont déjà mis en relation" (notamment au relais de Monique et Dominique). Face à cette sorte de résignation "incapacitante" découverte au printemps, et vu le cadrage juridique porté qui semble disperser les locataires, aller à la rencontre de ceux-ci pour faire le lien s'impose comme une évidence.

Une des premières actions engagée et clairement positionnée à cette fin est par exemple la *pétition* lancée en septembre 2004 et "qui dira que les habitants ne veulent pas être "déplacés", qu'ils ont la volonté et le désir de ne pas quitter leur quartier"<sup>263</sup>. Celle-ci présente alors deux spécificités assez peu courantes qui restituent la prégnance dont jouit en ce temps cette question du lien. La première réside dans le fait que son intitulé n'est ni une revendication, ni une dénonciation, mais un *mot d'ordre* : "Il faut résister !". La seconde renvoie au fait que le locataire-signataire doit indiquer, outre ses nom, prénom et coordonnées (adresse et téléphone), *son type de bail* ! Prises ensemble, ces spécificités lèvent alors une certaine équivoque concernant ce qui est effectivement *signé* : tout se passe comme si le futur signataire se voyait *ordonné* de résister par les autres locataires signataires, comme si sa propre signature recouvrait en quelque sorte (et recouvrera parfois par la suite, par exemple lorsqu'il s'agira d'effacer son nom de la pétition ou d'engager un procès) la forme d'un "contrat" d'engagement personnel dans une *résistance juridique* !

Ce tissage de lien, ici "centralisé", s'inscrit alors, et plus largement, dans une *lente* montée en attention des problèmes. Ce travail mené au contact des locataires a par exemple une conséquence notable : il laisse progressivement surgir comme nous allons le voir, à côté des résiliations, toute une série *d'autres problèmes* qui semblent "*se multiplier*" et qui orientent peu à peu l'action militante vers le *recensement* de "*pressions*" exercées sur les locataires (à travers un recueil de *témoignages*)... Pour autant, faire le lien n'est pas sans rencontrer ici encore une série de difficultés. Par exemple, il arrive fréquemment que l'alerte et, parfois même, les problèmes passent "toujours" complètement inaperçus. Comme nous l'expliquera un habitant au cœur de la mobilisation :

*"Il en reste encore qui ne savent pas et qui subissent des pressions. Là, j'ai rencontré des jeunes qui ne savaient pas ce qui se passait sur la rue. Et ils habitent deux rues après. Je leur ai dit : "Mais vous êtes concernés. Vous allez voir, Lone Star va vous expulser !" Il y en a peut-être qui se font virer sans le savoir".*

Du point de vue de cet habitant, il s'agit d'éveiller des acteurs endormis, assoupis, distraits ou

---

<sup>263</sup> "Compte-rendu du CA élargi du 6 septembre 2004", CVPT, 2004.

inconscients (Chateauraynaud, Torny, 1999) à travers un travail de *sensibilisation* leur permettant de "réaliser" ce qui se passe. Il est d'ailleurs notable que le "succès" (ou non) de la mobilisation se jauge souvent au regard de l'"efficacité" de ce travail. C'est par exemple ce que souligne Monique :

*"Et puis, au fur et à mesure, au mois d'août, septembre, on a commencé à mobiliser tout le monde, à diffuser les tracts, à informer la presse, à informer tous les partenaires sociaux en disant : "Attention, il se passe des choses"."*

Cette montée en attention n'est, en outre, pas sans rencontrer quelques résistances parmi les locataires eux-mêmes. Cette "autre" résistance se traduit une fois encore par une certaine *distance* et l'expression d'une certaine réserve, qu'il s'agisse d'une incrédulité, d'une naïveté de la part de ceux qui "n'y croient pas", qu'ils doutent, soient *sceptiques* ou trouvent l'avenir auquel on les "sensibilise" par trop incroyable. Ce trait se retrouve tout particulièrement auprès de ceux qui se sont engagés après coup, qui n'y ont pas *cru* avant de découvrir le "pot aux roses" :

*"Nous, on était naïf quand on a reçu la lettre : "Un nouveau propriétaire est arrivé, il veut vous rencontrer"..."<sup>264</sup>.*

C'est également ici voir à l'œuvre une autre modalité de suspension du doute (et donc de l'enquête) : la *croyance*. Seulement, si comme le dit une habitante :

*"Je n'ai pas reçu d'avis [de non-renouvellement], mais on m'a dit que cela allait venir"<sup>265</sup>,*

pour d'autres, plus actifs dans le travail de sensibilisation, il semble que :

*"Tant que les gens ne l'ont pas, ils n'y croient pas".*

En effet, un *locataire* dont le bail est résilié peut par exemple être suspecté de ne pas être à jour de ses loyers. Derrière une résiliation, il y a *encore*, pour certains, quelque chose de *suspect*. Comme le mentionne un habitant "venu voir" ce qui se passe en marge d'un rassemblement organisé par CVPT devant la mairie lors d'un Conseil municipal :

*"Non mais ceux qui paient pas leur loyer, c'est normal [qu'ils se fassent expulser]".*

Un tel scepticisme est en ce temps loin d'être isolé. Mais le prisme résistant n'est, lui aussi, jamais très loin. Il suffit par exemple de "faire levier" dans sa direction, en précisant que le locataire est à jour de ses loyers, pour que le propos change sensiblement de tonalité :

---

<sup>264</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/> Koinai se présente comme une revue communautaire d'informations en ligne rapportant des témoignages autour des dynamiques sociales, les mutations urbaines et les relations entre les cultures à Marseille.

<sup>265</sup> "La "rumeur" contre attaque", *La Marseillaise*, le 31/08/04.

*"Si vous avez un bail qui est renouvelable, on peut pas vous expulser tant que vous payez votre loyer. Il y a des lois quand même !"*

Ce que l'on voit donc à travers ces quelques exemples, c'est que les modalités qui président à la construction du lien vont bien au-delà de l'affermissement d'une simple croyance, d'un travail de sensibilisation ou même, en dernière instance, de mobilisation. Cette "nécessité" de *faire le lien* pousse en effet à élargir le spectre et bousculer les activités harnachées aux limites d'un simple recensement "probant" ou d'un éveil sensible (de ceux qui se font "virer" sans même le savoir). Cela s'inscrit plus largement dans un travail progressif et quasi quotidien de production de problèmes, de rencontres, de confection sans cesse ajustée et réajustée des modes d'engagement qui peuvent aller avec (qu'ils soient "signés" ou non). Faire le lien suppose ainsi de faire public et il est notable, à la différence de ce qu'ont pu observer Daniel Cefaï et Claudette Lafaye (2001), que les campagnes de porte-à-porte menées par les militants et les locataires "engagés" ne s'importunent que peu de jouer la carte "sensible" du "voisinage" ou de l'"habitant" du quartier. Ce qu'ils privilégient, ce sont les problèmes.

A ce stade balbutiant, rien n'est encore stabilisé de façon "définitive". Une panne d'ascenseur de plus de deux ans peut *encore* paraître douteuse, susciter quelques incompréhensions, sans être automatiquement rapportée de façon ferme à une pression exercée sur des personnes pour les fragiliser et les faire partir. Mais il n'en demeure pas moins que fabriquer du lien, c'est toujours travailler à ce qu'un *public* prenne progressivement une quelconque conscience de lui-même et puisse porter ses propres institutions de régulation, en passent-elles par un *engagement résistant* pour que puisse exister les problèmes (en témoignant des pressions, en se maintenant chez soi au terme d'un bail expiré, etc). C'est précisément en ce sens que la mobilisation peut être considérée comme un *objectif* attendant à l'enquête : elle *crée* des "conditions" problématiques. Mais parce qu'il s'agit aussi, dans le même élan, d'"objectiver" cette mobilisation, on peut estimer qu'une fragilisation du processus est *d'ores et déjà* à l'œuvre, comme le souligne cette attention tout particulière portée aux "inconscients", "naïfs", "résignés" et autres "sceptiques" qui n'y croient pas. C'est peut-être finalement là le sens de l'alerte qui prend : l'émergence d'une dimension proprement politique, dénoncée ou déniée par ailleurs, qui, à la différence d'une rumeur, est tenue désormais de répondre d'une exigence de publicité et de ses épreuves.

#### 2.1.4. Pressions et témoignages

L'enjeu est donc bien de saisir comment « faire le lien entre les locataires » consiste à faire exister les problèmes. A côté des activités militantes d'éveil et de sensibilisation, il est possible d'aller creuser en direction des frottements survenant entre cette profondeur expérientielle et les activités œuvrant à la stabilisation du problème. Pour ce faire, repartir de la manière dont les "projets d'éviction" du propriétaire font leur "entrée" dans le quotidien des locataires et, plus particulièrement, sur la façon dont ils deviennent "tangibles" pour ceux-ci (Chateauraynaud, Torny, 1999), est indispensable. A ce stade, trois principales sources de troubles semblent suffisamment saillantes pour rompre la quiétude des locataires et orienter l'action collective émergente vers la relève de "pressions" exercées sur les locataires.

En premier lieu, on trouve le lancement d'un "diagnostic social" par Marseille République en août 2004, confié à l'équipe d'enquêteurs *Urbanis*. Celui-ci se traduit par des visites systématiques auprès de *tous* les locataires, des prises de contacts répétées et des rendez-vous avec les "*absents*", parfois même en organisant des "*nocturnes*" tard le soir. Rompant avec une certaine routine, ces visites apparaissent, pour certains, *suspectes*. Outre l'"*entêtement*" des enquêteurs, la nécessité de faire passer un questionnaire non-anonyme est ressenti comme particulièrement *intrusif*, laissant à beaucoup le sentiment de "*s'être fait avoir*". Ce dernier apparaît en effet déroutant sitôt qu'il s'agit de *renseigner*, outre les nom et prénom, la nationalité, la situation et la composition familiale avec pour chaque membre les revenus, les montants des derniers avis d'imposition, le type de contrat de travail lorsque cela est le cas, l'allocation logement dont dispose le foyer, le coût détaillé des charges mensuelles du foyer, les situations d'endettements, l'éventuelle présence de proches (famille ou ami) dans le quartier, le lieu où l'enquêté réalise ses courses, s'il dispose d'une voiture, s'il souhaiterait ou non déménager, sous quelle condition, s'il a en cours une demande de logement HLM, quels seraient ses désirs de relogement en matière d'appartements (taille), de destinations, les éventuelles contraintes (handicap...) et le loyer prêt à être consenti, voire encore si la personne serait prête à acheter des meubles, ou si elle est suivie par une assistante sociale et dispose d'une dossier FSL<sup>266</sup> ! Cette liste est non seulement longue (et exhaustive), mais les renseignements sollicités suscitent de nombreuses interrogations. Au point que ces visites constituent rapidement une source d'inquiétudes face à ce "recueil de renseignements" mené pour le compte d'un propriétaire *privé* qui ne dispose (pour les militants tout au moins) d'aucune habilitation publique et qui souhaite en réalité vider les immeubles. Seule une

---

<sup>266</sup> "Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir" (<http://vosdroits.service-public.fr/F1334.xhtml>).

poignée, parmi lesquels on retrouve Monique, refusent alors catégoriquement de les recevoir, ne représentant que 26 locataires sur les 553 (auxquels s'ajoutent 49 autres que les enquêteurs n'ont pas pu rencontrer)<sup>267</sup>.

Par ailleurs, Marseille République poursuit aussi l'audit technique engagé au printemps 2004 et relatif à l'état des immeubles, la préparation des permis de construire et des travaux, mais aussi, et ce n'est pas encore su - sauf peut-être pour certains militants dans le sérail et en mesure d'en décrypter la procédure -, la future revente à des bailleurs sociaux. Or, des interrogations émergent également suite à l'arrivée de *géomètres* qui, systématiquement eux aussi, accèdent<sup>268</sup> et mesurent intégralement les immeubles (locaux commerciaux, appartements, parties communes, caves et mansardes). Certaines de ces interrogations renvoient alors au fait que les dimensions de leurs appartements figurent sur leur bail et que ces mesures pourraient bien laisser présager un ré-agencement des appartements lors des travaux, confirmant implicitement une expulsion. D'autres, encore, soulignent leur inutilité, vu que les appartements de type haussmannien seraient tous identiques. Ce travail en vient parfois même à être considéré comme un moyen utilisé par Marseille République pour "*voir les appartements*", espionner et comptabiliser les habitants, et ainsi faire du "*repérage*". Car ces géomètres ne sont en effet pas très "bavards", voire même plutôt "allusifs" lorsque certains locataires les interrogent.

De nombreux locataires nous ont reporté cette froideur des géomètres. A une occasion, nous avons brièvement pu observer deux d'entre eux prendre les mesures d'un commerce. Le premier, plus jeune, était alors dans le fond du commerce, un calendrier en carton à la main. Le second se trouvait à l'extérieur, sur le trottoir, affairé à échelonner le tachéomètre et reporter ses mesures dans un carnet. Pendant que ce dernier faisait ces annotations, le premier a alors engagé une discussion avec la commerçante. Ayant attiré au même moment l'attention du second, nous nous sommes alors éloignés, faisant mine de faire du lèche vitrine au magasin d'à côté, tout en gardant un angle de vue sur la scène. Puis se rendant compte que son jeune collègue discutait avec la commerçante, le second géomètre lui a alors fait signe de venir. Une fois sorti du commerce, celui-ci s'est alors fait vivement réprimander : "*T'as pas à leur expliquer ce qu'on fait*". Celui-ci avait apparemment commis l'erreur de discuter avec la commerçante... Étant en retard, nous avons pensé repasser plus tard afin de questionner la commerçante. Mais nous ne l'avons pas fait, ceci pouvant toujours apparaître assez étrange...

<sup>267</sup> Nous n'avons pas la moindre idée du nombre de questionnaires exploitables. Les données recueillies sont en effet considérées comme *privées* et anonymisées derrière les résultats statistiques qui seront rendus public en décembre. Ces données serviront par la suite d'appui aux médiateurs pour "ajuster" leur "offre" de départ, ainsi que plus tard pour établir un plan global de relogement des locataires.

<sup>268</sup> Les locataires sont en effet obligés de les recevoir, du fait qu'un courrier du propriétaire le leur impose.

Enfin, et plus sûrement, ces embardees intrusives sont alors éveillées par l'arrivée de "médiateurs", employés du propriétaire chargés de rencontrer et d'informer l'ensemble des locataires, et, dans les termes de Marseille République, d'engager "une médiation auprès de chaque locataire afin d'optimiser les conditions de son relogement"<sup>269</sup> et de "négocier des départs". De ce qui se laisse rapidement comprendre comme "vider les immeubles". La mise en place de ce dispositif de "médiation" date, lui aussi, d'août 2004 et un bureau d'accueil et d'information est ouvert dans la foulée, début septembre, où :

*"Habitants et commerçants seront accueillis par une équipe de médiateurs chargés d'examiner les "actions prioritaires et les contraintes techniques" que vont entraîner les travaux"<sup>270</sup>.*

Leurs visites deviennent alors rapidement problématiques, s'agissant de "pousser", parfois par des "moyens douteux", les locataires au départ. Comme le souligne Monique, qui établit le lien entre l'arrivée des médiateurs et l'essor de la "mobilisation" :

*"Il commençait à y avoir les médiateurs, ils ont commencé à mettre le bureau Marseille République. Et encore ! C'est parce qu'on demandait une information et à ce qu'il y ait quelque chose qui se passe ! Il y a eu une conférence de presse en urgence de la Mairie en disant, "on va installer un bureau d'information" parce qu'ils voyaient qu'il se passait des choses pas nettes. [...] Donc on disait "le bureau va ouvrir le 4 septembre", un coup le 10 septembre, et un coup machin. Et un soir, on regarde comme par hasard la 6, parce que moi je regarde rarement M6, des informations régionales, et on apprend que le lendemain, ce fameux bureau de Marseille République allait ouvrir. Mais vraiment aucune information ni rien. Nous, on nous prend vraiment pour... Et donc ils ont ouvert ce bureau et après il y a eu la pression sur les habitants, sur les lois 48, sur les vieux. Donc après, ça n'a pas arrêté et là, ça a mobilisé tout le monde. Parce que tout le monde du coup s'est senti attaqué. Au début, ça a été les non-renouvellements de bail. Cela concernait qu'un petit nombre. Mais après on s'attaquait aux autres."*

Les menaces et intimidations survenant lors de ces visites attisent alors tout particulièrement l'intervention de CVPT sur le terrain. L'association multiplie, elle aussi, ses *visites* et son travail de porte-à-porte, pour faire signer la pétition, sensibiliser et recenser les locataires, les "menaces" et les "intimidations", et recueillir de nombreux témoignages à leur sujet. Ceux-ci seront alors soigneusement consignés dans un recueil qui sera remis au Préfet lors d'une rencontre en novembre 2004, occasion de réclamer la fin des "pressions", de dénoncer de faux médiateurs "intéressés au départ des gens", et de revendiquer la nécessité pour Marseille République de mettre un terme à l'oralité des échanges et d'écrire à ses locataires pour les

---

<sup>269</sup> "A Marseille, la rue de la République résiste aux financiers", *Le Monde*, le 20/10/04.

<sup>270</sup> "Marseille République ouvre son bureau d'accueil", *Marseille l'Hebdo*, le 15/09/04.

informer. Quoique souvent *rapportés* par les militants, ces *témoignages* prendront alors, pour certains, la forme de lettres manuscrites, signées par leurs auteurs :

*"Le 4 novembre 2004 à 15 h nous avons reçu la visite d'un médiateur Marseille République. Après un laps d'une heure pour nous convaincre de quitter notre appartement en faisant prévaloir tous les inconvénients des travaux, nous n'avons rien pu savoir sur les futurs projets. En revanche, il a cité 3 cas de décès, et des locataires qui finalement portaient effrayés, sans presque rien en contrepartie. Il nous a fait des propositions de relogement abracadabrantes. A la suite de cet entretien, j'ai eu des malaises répétitifs. La pire des situations pour des personnes âgées est de perdre sa quiétude. Vivre dans l'incertitude, c'est du harcèlement. Il souhaitait que nous prenions une décision immédiatement parce que "plus tard, se serait trop tard"."*

*"Je soussigné X, affirme qu'au cours de l'entretien que j'ai eu en septembre 2004 avec Marseille République, ils m'ont informé que mon immeuble ferait l'objet d'importants travaux de remise aux normes, démolitions de la cage d'escaliers, remplacement de la cage d'ascenseur pour accéder en fauteuil roulant, changement de fenêtres, passages de tuyaux dans les logements, circuits électriques à refaire, nécessitant de libérer les appartements pour une longue période, étant donné que le bruit et la poussière seraient difficilement supportables. Renseignement pris : à l'issue de cette période Marseille République nous dit que nous ne pourrions pas réintégrer nos appartements ou alors le loyer sera triplé."*

*"Je soussigné X, demeurant au 10 rue Chevalier Rose 13002 Marseille, déclare avoir rencontré la médiatrice de Marseille République qui tenait vouloir nous intimider, en nous proposant oralement une certaine somme d'argent. Évidemment, ma femme et moi avons refusés en lui faisant comprendre qu'il était hors de question de quitter notre appartement. Elle a déclaré qu'il était question de faire des travaux, malgré notre présence dans l'appartement avec ou non, notre approbation."*

*"Suite à sa visite, Mme X, représentant Marseille-République, m'a proposé compte tenu de l'âge de ma mère (91 ans) et de nos revenus d'établir une demande d'HLM par leur intermédiaire auprès de Marseille Habitat."*

Ces divers témoignages semblent alors d'autant moins contestables ou discutables que leur fiabilité "intrinsèque", toujours à temps d'être mise en doute, se double de leur abondance, leur constance et leur vague ressemblance. Aussi forment-ils rapidement un autre appui "solide", à côté des résiliations, pour déployer les premières dénonciations et revendications, à travers l'émergence progressive d'un nouveau motif, les "pressions" exercées par le propriétaire pour chasser les habitants. En effet :

*"Depuis le rachat du patrimoine de P2C par Lone Star, les pressions s'accroissent. Marseille-République ne cache pas son projet : on se débarrasse des 400 logements sociaux en les cédant à*

*des bailleurs sociaux, on résilie les baux de 89 au fur et à mesure (1 par semaine), on compte sur une baisse de 10% par an des loyers de 48 (départs, décès), on réhabilite et on revend une partie en accession, le reste à des investisseurs qui loueront. Si on propose des logements réhabilités aux locataires actuels, ce sera "à des loyers normaux compte tenu de la réfection" (E. Foillard la Marseillaise 25/08/2004)<sup>271</sup>.*

Si, lors de la période muette, seule la présence de squatters pouvait prétendre au "statut" de pression, à présent, c'est d'une liste toujours plus étendue de "pressions" dont il est question. En tête de liste, on retrouve les résiliations, les "menaces" et les "intimidations" inhérentes au service de médiation. Mais progressivement, d'autres formes de "pressions" font aussi leur apparition et finissent par faire l'objet d'un recensement systématique :

*"Des dizaines de locataires ont été l'objet de pressions ou ont déjà reçu un congé de fin de bail émanant des représentants du propriétaire. Les menaces pleuvent, les parties communes - dont les ascenseurs - ne sont plus réparées (intentionnellement ?), et certains se voient proposer des sommes d'argent pour partir en douce"<sup>272</sup>.*

Il en va ainsi de menaces relatives aux futurs travaux ("*Enlever les escaliers et ascenseurs*", "*Tout casser, sol et plafond*"...), d'intimidations relatives à l'insécurité, au risque de squats, à la solitude de certaines personnes âgées et parfois même au danger de mort les concernant, souvent en lien avec la vétusté des ascenseurs ("*Vous vous retrouverez tout seul, les voisins vont partir*") ! Il est également dénoncé les pratiques visant à soudoyer les locataires pour obtenir un départ sans même que leur bail ne soit arrivé à expiration, contre une somme d'argent ou l'effacement d'un arriéré locatif, ce qui se dit dans les deux cas du côté du propriétaire comme des "*indemnités d'éviction*"<sup>273</sup>. Par exemple :

*"Il y a aussi cette dame aux revenus modestes, et dont le bail expire en 2010 : "Marseille République m'a proposé 5 000 € pour que je m'en aille. On me harcèle en permanence ! Mais ce n'est pas avec cette somme que je me relogerais ailleurs"<sup>274</sup>.*

S'ajoutent à cela les "pressions" renvoyant à l'état d'abandon des immeubles (serrures cassées, sonnettes en panne...), les pannes d'ascenseurs (de 6 mois à 5 ans !), les coupures d'eau et d'électricité... Ces nouvelles formes de pressions ne se limitent d'ailleurs plus au seul risque d'éviction, mais intègrent aussi la perspective d'un relogement. Outre de n'être proposés en priorité qu'aux locataires en loi 48, ces relogements sont sujets à des augmentations plus que significatives des futurs loyers ou s'opèrent hors du quartier :

---

<sup>271</sup> Dossier de presse de la Manifestation du 27 novembre 2004, CVPT, le 27/11/04.

<sup>272</sup> Lettre ouverte aux conseillers municipaux de Marseille, CVPT, le 11/10/04.

<sup>273</sup> "Ils ont vu et entendu. Quelques témoignages sur la réhabilitation de la rue de la République", CVPT, 2004.

<sup>274</sup> "Guérini rencontre les habitants de la rue de la République", *Metro*, le 5/11/04.

*"Un membre de l'association CVPT met en cause les médiateurs de Marseille République : "A une locataire du boulevard des Dames, ils ont proposé de la reloger à Aubagne !""<sup>275</sup>*

Tout semble ainsi mis en œuvre pour se "débarrasser" des locataires. Le propriétaire se propose même de faire des demandes de logements sociaux à la place des locataires, ou annonce que les relogements seront limités pour précipiter les départs !

Les voies par lesquelles les "projets d'éviction" du propriétaire font leur "entrée" dans le quotidien des locataires sont ainsi multiples. Les "pressions" qu'elles finissent par cristalliser sont alors de façon systématique positionnées à la source de l'émergence de la mobilisation ou à la base d'une "nécessité" à se mobiliser. Celles-ci seront même à l'origine de l'apparition d'un nouvel acteur collectif émergeant de façon indépendante de l'action conduite par CVPT, le *Collectif des locataires en Loi 1948* (dont la plupart détenteurs de ce type de bail sont des personnes âgées, voire très âgées, installées depuis de nombreuses décennies dans leur appartement). Comme nous l'explique Monique :

*"A partir du moment où les gens se sont sentis concernés, à partir du moment où ils ont été attaqués indirectement ou directement, où il y a une pression - les médiateurs, les non renouvellements de bail, enfin, tous les problèmes qu'il y avait -, ils se sont mobilisés. Et la base, c'était un CVPT. [...] Et donc les gens, comme ça, au fur et à mesure, ils adhèrent, et puis ils viennent... Et puis ils sentent qu'ils sont menacés !"*

Face aux premières résiliations, à la multiplication des "pressions", le mot d'ordre "*Il faut résister !*", servant d'intitulé à la pétition, trouve ici sa pleine amplitude, stabilisant la mobilisation comme un objectif pour faire face aux "pressions". Cependant, c'est aussi dans ce même élan que cette résistance rencontre sa principale limite, pour autant qu'une nouvelle figure jaillisse dans le sillage de cette activité de recueil de témoignages, *les personnes "fragiles" ou "fragilisées"*. Par exemple :

*"[...] la médiation se traduit en fait par "des menaces" auxquelles les personnes les plus faibles sont incapables de répondre"<sup>276</sup>.*

Ces "pressions" seraient en effet d'autant plus efficaces que non seulement elles affecteraient des "*personnes fragiles*" (personnes âgées, malades, à faibles revenus ou sujettes à des minima sociaux, parents isolés, ne parlant pas le français...), mais qu'elles contribueraient aussi à vulnérabiliser les locataires, à les "*fragiliser*" "pour" les pousser au départ, entravant dans les deux cas leur résistance face à l'expulsion massive en cours. Outre de maintenir le contact et de faire le lien, déployer et accentuer un *travail d'accompagnement et de soutien* en

<sup>275</sup> "République : le conseil général s'en mêle", *20 minutes*, le 5/11/04.

<sup>276</sup> "A Marseille, la rue de la République résiste aux financiers", *Le Monde*, le 20/10/04.

direction de ces personnes apparaît comme une nécessité d'autant plus "urgente" que tous les moyens semblent bons pour les fragiliser. De ce que l'on peut aussi et toujours comprendre comme aller vers ceux qui auraient, en quelque sorte, du "mal" à se mobiliser...

On conviendra donc que ce travail de recueil de témoignages fixe et fait progressivement exister un *ensemble* de difficultés et de problèmes avec lesquels composer. Ce n'est en effet qu'en s'en tenant aux témoignages que l'on fait un pas de plus en direction d'un registre plus dénonciatif et revendicatif, et plus loin, vers la stabilisation du problème public. Leur "recueil" trouvera en effet diverses extensions, la principale étant le pli remis au Préfet courant novembre, à l'occasion d'une rencontre où CVPT déploiera alors un argumentaire stabilisé :

*"Une délégation CVPT/habitants a été reçue la veille par M. Espinasse, sous-préfet à la ville et Mme Encontre, secrétaire générale adjointe : nous leur avons fait part de notre désir d'une réhabilitation faite pour les habitants et non contre eux, nous avons dit nos inquiétudes et relaté les faits très graves dont nous sommes témoins et victimes. Nous avons appelé leur attention sur les non-renouvellements de bail, sur les pratiques scandaleuses de Marseille République et de son gérant Nexity, sur le manque de transparence et de concertation entretenu par eux sur leurs projets. Nous avons souhaité que l'État puisse faire appliquer l'esprit et la lettre de la convention OPAH, qu'il veille à ce que des logements sociaux et conventionnés soient effectivement créés sur ce périmètre, que soient prospectées toutes les possibilités de rester sur place. Parler de relogement oui ! mais seulement s'il y a besoin de reloger : à notre connaissance, il n'y a aucun arrêté d'insalubrité ou de péril sur les immeubles ! Ces informations, sur les non-renouvellements de bail comme sur les travaux, pourront permettre au préfet de fonder ses décisions : c'est lui qui peut opérer un contrôle sur la nécessité des travaux prévus et autoriser l'emploi de la force publique pour les expulsions. (Il) a estimé avec nous "que la légitimité d'une opération commence par son explication" et "que les méthodes employées ne sont pas admissibles". Il nous assure de la volonté de l'État, qui entend respecter ses obligations, considérant que cette opération de réhabilitation ne ressort pas d'un simple rapport entre un bailleur privé et des locataires, c'est bien un problème public, un problème qui concerne la République"<sup>277</sup>.*

Ces diverses extensions restituent ainsi la "force" du témoignage, qui repose sur un engagement personnel *pour autant* que "Le témoin [soit] celui qui promet de témoigner à nouveau" (Ricœur, 2004 : 210). Cette promesse, tout à fait implicite, autorise la duplication et la réitération de ce qui restitue ces "*faits très graves*", qu'il s'agisse de les regrouper dans un

---

<sup>277</sup> "Communiqué : Les habitants de la rue de la République et l'association "Centre ville pour tous" restent mobilisés", CVPT, le 6/01/05.

pli remis au Préfet, d'en retrouver trace dans le médias pour étayer et rendre compte des "pratiques" et des pressions du propriétaire (certains journalistes pouvant, au relais de CVPT, accéder aux "sources"), ou encore d'être, de façon plus diffuse, rapportés et véhiculés entre habitants lors de rencontres anodines. Au cœur de ce processus de stabilisation du problème, le témoignage joue de ce fait un rôle essentiel. Il fait le lien entre cette profondeur expérientielle troublée et les activités de relèves et de prélèvements qui offrent une extension et déploient un format de crédibilité, voire même un certain degré de factualité aux troubles occasionnés. Dans le même temps, il écarte aussi, au moins en partie, toute suspicion relative à une manipulation liée à son recueil, du fait même qu'en tant que forme d'attestation personnelle, il puisse être porté et réitéré.

Ceci étant, cette "force" peut toujours être nuancée. Cette activité peut en effet, et déjà, apparaître quelque peu orientée et instrumentée. Prenons un exemple concernant les "lois 48" (pressenties comme "indéplaçables"). Sur la base des conseils d'un avocat "spécialiste", une grille de recommandations est mise en place en octobre 2004 et diffusée par le Collectif des lois 48 aux locataires détenteurs de ce type de bail, afin de les aider à "recevoir" les médiateurs :

- 1/ Demandez si vous ne pouvez pas rester dans les lieux pendant les travaux et si ils vous disent non, demandez pourquoi ? Notez les réponses
  - 2/ Si vous devez partir provisoirement, demandez le paiement du déménagement, puis le paiement à nouveau du déménagement de retour.
  - 3/ Si vous acceptez le logement provisoire, il faudra qu'il soit au même loyer et de la même superficie et dans le même quartier.
  - 4/ Vous exigez aussi de pouvoir revenir dans votre logement quant il aura été rénové aux mêmes conditions de loyer et ceci même si entre temps la loi de 1948 a été abrogée.
  - 5/ Si vous acceptez de partir de vous-mêmes, combien vous proposent-ils d'indemnités ?
  - 6/ Vous devez exiger que toutes les conditions soit écrites sur un contrat que vous *vous réservez de soumettre à votre avocat pour conseil, avant signature.*
- LE PARAGRAPHE 6 EST IMPERATIF NE JAMAIS SIGNER AVANT CONSEIL D'UN AVOCAT**

A l'évidence "ouverte" à la perspective de relogement, cette grille ne s'en veut pas moins "exploratoire", afin de connaître les plans (et les "mensonges") du propriétaire. Elle aiguille et calibre également - par ses "exigences" par exemple - le type de témoignages qu'il est possible de récolter. Ce par quoi de tels outils supposent de voir *aussi* comment une série d'activités profile des conditions problématiques. En outre, quand bien même de telles conditions seraient *restituées* sans lien avec leurs activités de relève, et ajustées en nature ou

en évidence à tel ou tel type de problèmes, il faudrait encore non seulement tenir compte de la question de la "fragilité" qui porte déjà les ferments d'une première incise (par exemple à travers la disparition du témoin), mais aussi de l'affaiblissement de la valeur probante de l'attestation de celui qui ne demande finalement qu'à être *cru* (revigorant, par exemple, le poids de la trace écrite à l'horizon d'un agenda juridique). En d'autres termes, cette "force" peut également être nuancée du fait que le témoin puisse, d'une façon ou d'une autre, être amené à manquer à sa "promesse".

### 2.1.5. Les "lois 48"

Début septembre 2004 est alors marqué par la naissance d'un nouveau collectif d'habitants, *le Collectif des locataires en Loi 1948*. Comme son nom l'indique, celui-ci fait surgir durablement une nouvelle "pièce" dans le problème : les baux en Loi de 1948. C'est en effet fin août qu'un locataire de la rue Chevalier Roze<sup>278</sup>, au départ "naïf", reçoit la visite d'une médiatrice. Seulement, la rencontre tourne rapidement "au vinaigre", le locataire se sentant menacé, tenant tête à la médiatrice avec ses quelques "rudiments" juridiques, et finissant par la mettre à la porte. Comme *Michel*, cadre à Eurocopter et fondateur de ce collectif, l'indique :

*"Nous, on était naïf quand on a reçu la lettre : "Un nouveau propriétaire est arrivé, il veut vous rencontrer". Donc nous, naïfs au début, on s'est dit : "Bon, il y a un nouveau propriétaire, il veut nous voir." Il disait : "Soit vous venez nous voir, soit on vient vous voir". J'ai dit : "Le mieux, c'est qu'ils viennent. Ils verront l'appartement et qu'il n'y a rien à faire. Ils nous laisseront." Et bien non ! On était naïf parce qu'on ne savait pas ce qu'il allait se passer. Pour eux, c'était : "tout le monde dehors et on fait une opération immobilière, pas une réhabilitation". [...] Aujourd'hui, sur la rue de la République, c'est une opération immobilière dure et sauvage"<sup>279</sup>.*

Suite à cette visite particulièrement houleuse, Michel "découvre" ce qui "*est réellement en train de se passer*" et se lance dans une série d'activités de collectivisation. "*[Se rendant] compte que les autres dans le secteur [sont] dans le même cas*"<sup>280</sup>, il commence à regrouper autour de lui. D'abord, auprès de connaissances ou de voisins de la rue Chevalier Roze où il réside ; puis, en direction de l'artère haussmannienne. Dans le même temps, il entreprend de se rapprocher d'un avocat. Par l'intermédiaire de son réseau familial, il contacte un "spécialiste des lois 48", qu'il rencontre pour la première fois le 27 septembre 2004 :

*"Et donc, première chose, j'ai cherché un avocat, pour nous défendre. Et ma belle-soeur*

---

<sup>278</sup> Voir Annexe 3.

<sup>279</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

<sup>280</sup> "Se loger est un casse-tête quand on ne roule pas sur l'or", *La Provence*, le 11/10/04.

*connaissait bien Me Roustang, puisque quand elle a fait son doctorat à Aix, elle l'a côtoyé pendant quelques temps avec des amis, ils étaient jeunes. Et il avait défendu déjà des étudiants quand il était lui encore qu'étudiant, et il avait obtenu des succès, donc il s'est spécialisé là-dedans. À tel point qu'à Paris, quand il y a eu les problèmes du cinquième arrondissement, ils sont venus le chercher. Parce qu'aujourd'hui, c'est une sommité en loi de 48. C'est un des plus grands spécialistes, peut-être le plus grand spécialiste de France. Donc j'ai pris un rendez-vous, je suis allé le voir. Il m'a dit ce qu'il fallait faire, monter une association, j'étais en train de préparer mes statuts pour monter l'association des lois de 48, que je devais appeler l'ADSL 48. ADSL, c'était Association de Défense Sous la Loi de 48. ADSL pour frapper les esprits hein ? Voilà. Finalement je prépare tout, je fais venir tous les gens que j'avais déjà vus, j'ai parcouru la rue entière, je connais tous les voisins mais jusqu'au bout de la Joliette ! J'ai commencé à voir les gens, j'ai commencé à prendre les dossiers etc.*"<sup>281</sup>

Suivant les conseils de cet avocat, Michel amplifie alors son travail de recensement et projette la création d'une association de défense des lois de 1948. Il regroupe rapidement autour de lui des locataires prêts à être défendus, et fait parvenir au conseil des copies de baux pour les faire vérifier. Il rédige et diffuse une série de documents à destination de ceux-ci, présentant notamment une série de directives visant à parer à l'"urgence" de la situation. Par exemple :

*Le premier entretien ce jour avec l'avocat spécialisé sur la loi de 1948 nous conforte dans notre détermination à nous défendre. Il nous a donné des précisions encourageantes sur ce que la loi de 1948 prévoit quant à la défense des locataires. Mais je ne tiens pas à entrer dans les détails, dès la 1<sup>ère</sup> réunion l'avocat nous expliquera tous ceci en détail. Nous devons remettre à notre avocat rapidement les renseignements demandés*

*1) Photocopie du bail.*

*2) Noms, prénoms, date de naissance, adresse, surface corrigée, date d'entrée dans l'appartement, loyer actuel, type de bail.*

*Dès que l'avocat aura les renseignements demandés et que nous aurons monté l'association (préférable pour différentes raisons) il fera une réunion pour expliquer la façon dont il va organiser notre défense. Le temps presse nous devons d'ici 15 jours avoir répondu à ces conditions*

*LES RENSEIGNEMENTS.*

*LA CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION.*

*ET L'ORGANISATION DE LA REUNION D'INFORMATION.*

*Les choses commençant à bouger il nous faut faire vite.*

Les activités "déterminantes" de Michel ne s'arrêtent pas là. Il prévoit par exemple la création d'un bulletin d'information pour les "lois 48", produit et diffuse une carte de visite de l'avocat

<sup>281</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

spécialiste, ou encore réalise un modèle de fiche de "renseignements" détaillée à partir des conseils de celui-ci :

FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR L'AVOCAT		
<u>Si vous avez un problème pour trouver les information tel à monsieur (Michel) 04 91 XX XX XX</u>		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse précise (n° étage droite, gauche) :		
De tous les habitants de l'appartement préciser si épouse, concubine enfants :		
Date d'entrée dans les lieux :	Bail photocopié :	Surface corrigée photocopie :
Prix du loyer actuellement :	Quittance des 3 derniers mois :	
Travaux d'aménagement et d'amélioration réalisés par le locataire depuis l'entrée dans les lieux et si possible, justificatifs correspondants :		

Ce recueil de renseignements s'inscrit alors pleinement dans la construction d'une ligne de défense juridique visant à assurer le maintien des locataires (voir encadré suivant). L'objectif est alors d'arrêter le plus rapidement possible une "*liste définitive*" de locataires qui seront pris en charge par l'avocat et de créer l'association de "défense"<sup>282</sup>. Aussi, Michel se lance-t-il dans une prospection "hyperactive", l'amenant à parcourir frénétiquement la rue et les immeubles. L'échéance posée est en effet le 27 octobre 2004, date à laquelle doit avoir lieu la première rencontre entre les locataires et l'avocat, dans un restaurant sur le Vieux-Port appartenant à un proche voisin de Michel, lui-même concerné.

Louer sous une loi de 48, c'est louer au sens légal un *taudis*. Pour autant, ce type de bail est davantage protecteur. Outre des loyers exceptionnellement bas, le locataire détient un bail à vie, transmissible à sa descendance directe tant que celui-ci n'est pas résilié<sup>283</sup>. Et même si le bail est résilié, le locataire ne saurait être expulsé : le propriétaire ne peut récupérer son logement que si le locataire part de son propre chef, si le propriétaire lui propose un logement équivalent en bon état et surtout en lien avec ses moyens financiers et que le locataire accepte, ou enfin si celui-ci décède. La perspective de relogement planifiée par Marseille République concernant les lois 48, suppose ainsi que soit les locataires concernés acceptent de quitter leur logement, soit que les baux soient contestés.

Étant donné que le propriétaire est une entreprise, il apparaît vite que seules quelques pistes peuvent être empruntées pour dénoncer le bail. D'une part, le bénéfice de dommages de guerre, ayant permis des interventions sur l'immeuble (suite à la Seconde Guerre Mondiale). D'autre part, la réalisation par le propriétaire de travaux de mise aux normes de l'appartement. Ces deux pistes rendent alors possible

<sup>282</sup> Un an plus tard, cette liste ne sera toujours pas close. Elle aura même fondue...

<sup>283</sup> Ce fut par exemple le sens de la vague de résiliations de juin, opérées par Eurazeo, qui ne remettait pas en cause la possibilité des locataires de rester chez eux, mais les réduisait en locataires "sans droit ni titre" pour bloquer toute transmission des baux. En 2006, la transmission aux héritiers en cas de décès du titulaire du bail a été interdite.

la transformation du bail 48 en un bail droit commun régi sous la loi de 1989 (c'est ici l'importance des justificatifs des travaux menés par les locataires dans leur appartement pour prouver que le locataire a entretenu lui-même l'appartement). L'émergence des baux en loi 48 complexifie ainsi le problème et ouvre une faille que ce soit avec l'esprit de la réhabilitation ou avec celle des relogements.

Ce nouveau noyau de "mobilisation", reposant essentiellement sur des "anciens" du quartier, souvent des personnes âgées et "fragiles", monte alors rapidement en puissance, à travers l'"agitation" du "meneur" (comme il s'auto-désigne parfois) qui s'affaire sur un front de plus en plus large. Ce noyau finit alors par ne plus passer inaperçu. Michel sera ainsi reçu par certains élus (la maire de secteur, l'adjoint en charge du projet centre-ville à la Mairie) et finira par croiser le chemin de CVPT. Comme le souligne Monique :

*"Ce qui est génial, c'est qu'ils se sont attaqués aux gens de la rue Chevalier Roze. Et la rue Chevalier Roze, c'est des gens qui sont là depuis très très très longtemps. C'est des marseillais de souche, qui sont loi 48, qui ont des immeubles nickels. Et ils ont commencé à les menacer. La chose à pas faire ! Parce qu'en plus, la rue Chevalier Roze, c'est pas des pauvres. Enfin, ça n'a rien à voir avec le financier. C'est quand même des gens qui ont un certain bagage intellectuel. Heureusement qu'ils se sont attaqués à eux. Putain ! Dès que Michel est venu, ça a été... Et donc ils se sont attaqués à la rue Chevalier Roze. Les gens au départ n'ont pas du tout réagi. Quand ils ont vu qu'ils étaient attaqués, le téléphone était affiché dans l'escalier, et ils nous ont appelé. Et voilà. En fait, s'ils s'étaient pas attaqués à la rue Chevalier Roze, ils nous auraient pas soutenu. Parce que, c'est ça Marseille : il faut que les gens soient atteints pour qu'ils se bougent."*

Les premiers contacts sont en effet établis fin septembre, et le rapprochement avec CVPT ne tarde pas à être opéré. Comme le souligne Michel :

*"J'ai fait venir l'avocat. Et j'ai appris qu'il existait une organisation qui s'appelait "Un Centre ville Pour Tous". Donc je suis allé sur Internet, j'ai vu leur site et je leur ai envoyé un message. Ils m'ont contacté, ils m'ont demandé de venir à un des conseils d'administration ouverts. Donc j'y suis allé, et voilà, et ça a commencé."<sup>284</sup>*

Suite à quelques échanges de courriels, Michel sera ainsi invité à une réunion du Conseil d'Administration et y répondra favorablement :

*Merci pour l'info nous serons présent lundi 4 octobre à votre réunion avec le plus de personnes possible. Pour MA part j'ai contacté un avocat spécialisé sur la loi de 1948 et nous sommes en train de monter une association de défense bien ciblée sur notre spécificité loi 1948. Mais il est hors de question que je fasse cavalier seul, en dehors de notre association je souhaite soutenir et aider ceux*

<sup>284</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

*qui ne sont pas sous la loi de 1948 je serais solidaire pour toutes manifestations de soutien ou actions que vous engagerez. Et j'essaierais d'entraîner avec moi des personnes de notre quartier de notre rue à se montrer solidaire. La résolution de nos problèmes (loi 48 ou pas) passe par la lutte de tous ceux qui sont concernés*

Si Michel s'efforce d'"entraîner" autour de lui et de faire en sorte que les gens se "montrent" solidaires, peu d'entre eux ne seront toutefois présents à ce Conseil d'Administration, aux côtés du représentant "hyperactif" de ce nouveau noyau de "mobilisation". Il est d'ailleurs notable que le *rapprochement* même de Michel ne se soit pas fait sans quelques hésitations, en partie liées à la réputation de "*gauchistes*" dont jouit CVPT dans le microcosme politique marseillais, *autant du côté de la droite à la mairie centrale que la gauche de l'arrondissement* ! Celui-ci renoncera bien à son projet de créer une association pour adhérer à CVPT (dont il intégrera le Conseil d'Administration le 7 février 2005). Mais cela ne lui empêchera pas de conserver une certaine "indépendance" à travers le Collectif qu'il anime. C'est par exemple en tant que "représentant des lois 48" qu'il rencontrera dans un premier temps, puis entretiendra par la suite une correspondance régulière avec la maire du secteur Lisette Narducci, proche de Jean-Noël Guérini. C'est toujours sous cette "*casquette*" qu'il participera à l'organisation et aux multiples visites de ce dernier sur la rue ou, encore, sera invité par Gérard Cheno, adjoint en charge du projet centre-ville à la Mairie, à rencontrer les responsables de Marseille République courant novembre. De cette rencontre, Michel en fera d'ailleurs un récit pour le moins "détaillé" à un média électronique local :

"J'ai rencontré Foillard par exemple qui est un sale bonhomme, M. Bernard [responsable du service de Médiation] qui est un sale bonhomme aussi, qui devant moi a fait le beau en me disant : "Vous savez M. [Michel], vous êtes comme moi, vous êtes un cadre, moi tous les lundis je leur remonte les bretelles [aux médiateurs]". Et j'avais M. Cheno à côté de moi qui m'avait amené là-bas parce que j'avais été le voir, moi, au début où ça a commencé. En tant qu'élus et responsable des grands travaux, il m'a dit : "Je prends un rendez-vous, vous verrez ce sont des gens bien, qui veulent faire du bien." Je suis allé là-bas, je vous dis pas le ramassis de mensonges qu'ils m'ont fait. Ils m'ont fait la cour, parce qu'ils se sont dit : "Ce bonhomme, il a réussi à remonter les gens, à monter des associations." Il y avait Foillard, Bernard, Cheno, et des juristes à eux. Et moi, qui leur tenais tête. Je les contrais sur tout. Sur l'amiante : mensonge ! Il y en a pas. S'il y en avait, ça serait facile de faire partir les gens, vous faites un arrêté de dangerosité, et c'est fini [...]. Donc il y en a pas. Ça a duré quatre heures cet entretien. À un moment donné, il me parle des lois 48 et je lui dis : "Oui, mais alors, où on va les mettre les gens ?" "Dans les HLM." "Et les 48 ?" Alors : "on les mettra dans des HLM, c'est pareil." Je lui dis : "Non, les HLM c'est pas pareil. Les HLM sont plus chers déjà, et c'est pas pareil." "Ah

oui, oui, oui, mais de toute façon..." Alors je lui ai dit : "Regardez ! Moi, par exemple, j'ai un bail de 48. Moi, c'est moi qui ai tout fait dans cet appartement, j'ai mis des millions. Demain vous me prenez, vous me mettez ailleurs ? Moi, je peux pas aller dans un HLM. Moi, je vais aller dans un appartement qui va me coûter le double. Vous croyez que c'est normal ? Moi, je suis sous 48 et je veux rester là !" Alors Chenoz, il fait : "Mais pour [Michel] on pourra faire quelque chose. [Michel] choisira l'appartement qu'il voudra, où il voudra, et il sera le seul à savoir ce qu'il paye." Alors là j'ai dit : "Merci ! Merci beaucoup ! C'est très gentil à vous, j'en attendais pas tant." Chenoz : "Il est bien [Michel] ?! Il est bien !" En plus, il me dit : " Vous êtes un cadre comme moi. Donc vous vous savez, il y a des différences entre les gens." "D'accord", je me suis levé après, je suis parti, j'ai dit : "Allez, au plaisir !" Et en partant, il m'a dit : "Je vous raccompagne." J'ai dit : "Non merci." J'ai pas voulu quand même lui dire : "J'ai honte qu'on me voit avec vous." J'ai dit : "Non, je vous remercie, j'ai un truc à faire." Et ça a été fini, je suis plus jamais allé les voir."<sup>285</sup>

Cette anecdote, retraçant son refus de répondre aux "avances" qui lui sont faites, sera alors à maintes reprises rapportée par Michel pour certifier de la "pureté" de son engagement personnel auprès des locataires. Celle-ci suppose en effet de repousser toute forme de négociation avec Marseille République, ainsi que toute dimension clientélaire. L'engagement de Michel dans la "bagarre" aux côtés de CVPT n'est donc pas anodin pour autant que la perspective soit précisément de bousculer le rapport locataire-propriétaire et d'aller dans le sens de l'essor d'un problème public en organisant une ligne de défense juridique. Basculément dont ni les relations clientélares, ni les négociations ne sauraient s'accommoder, toutes deux reposant sur l'option du relogement. Aussi, même si la mobilisation semble toujours confuse et balbutiante en ce mois de septembre 2004, elle prend avec Michel un nouvel essor (au point que celui-ci finisse même par "voler" la "vedette" à Monique dans les médias !). La "*défense des lois 1948*", qui en passe par le maintien pur et simple des locataires dans leur appartement, forme de ce fait la ligne dure de la résistance, qui ne s'accommode que peu des plans de relogement qui leur sont "réservés" par Marseille République et la Mairie. Ce nouveau noyau d'habitants devra par exemple faire face à une expertise juridique commanditée par Marseille République qui établit l'existence de "*faux*" baux en loi 48. Mais comme cela sera souvent le cas aussi, cette question "*litigieuse*" sera rapportée à une "pression", ne sera pas débattue et se verra repoussée à une échéance juridique :

*"Nous sommes 151 foyers à en bénéficier, dont 50 sont litigieux suivant Marseille République"*<sup>286</sup>.

<sup>285</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

<sup>286</sup> "Se loger est un casse-tête quand on ne roule pas sur l'or", *La Provence*, le 11/10/04.

Cette ligne dure devra néanmoins composer avec une difficulté de taille : le contingent des "lois 48" se composent de personnes âgées, voire très âgées, à la santé souvent précaire. En d'autres termes, des personnes considérées comme d'emblée *fragiles* face aux pressions et facilement "*abusables*". Ce qui amènera Michel à faire régulièrement "*la tournée des immeubles*" pour "maintenir" le lien et même à envisager, avant de se raviser, la création d'une nouvelle association pour cette fois aider les personnes âgées à tenir durant les travaux, leur faire les courses, leur rendre des visites régulières et maintenir une présence à leur côté...

#### **2.1.6. L'épreuve de la mobilisation**

Alors qu'en est-il plus précisément de cette mobilisation qui "captive" tant ? La toute première sortie publique des "*habitants*" a lieu fin septembre, à l'occasion d'une présentation publique des projets d'Euromed sur la rue de la République, sur le stand de la Mairie à la Foire Internationale de Marseille. A défaut encore de mobilisation, il y est question d'une "*irruption*" d'habitants et de leurs problèmes face à une communication essentiellement axée sur les projets et les nouveaux arrivants. A cette occasion :

*"Le relogement après travaux était au centre du débat sur la rue de la République [...]. Beaucoup d'habitants ont déjà reçu des lettres recommandées leur demandant de quitter leur appartement", a protesté Danièle Carrière, de l'association CVPT. Gérard Chenoz, conseiller municipal et membre de la commission urbanisme de la CUM, assure que "tous ceux qui veulent rester rue de la République y seront relogés". Mais plusieurs habitants évoquent des pressions des "médiateurs" qui leur auraient conseillé de quitter leur foyer au plus vite"<sup>287</sup>.*

L'engagement des premières actions "collectives" d'envergure est décidé dans la foulée, le 4 octobre 2004 lors du Conseil d'Administration de CVPT. Plusieurs répertoires classiques de mobilisation (Tilly, 1984) viennent alors épaissir l'intervention de l'association sur le terrain. Dans un premier temps, une opération "*banderoles*" est lancée "*pour l'affichage par des habitants de la Rue de la République de la volonté de résister*"<sup>288</sup>. Un atelier de fabrication est organisé à cet effet, mais seule une poignée d'habitants se prêteront alors au jeu, les banderoles ne fleurissant pas sur les balcons.

Parallèlement, des *rassemblements* sont également programmés, notamment pour la "*rentrée municipale*". Lors des conseils municipaux d'octobre à décembre, des habitants "*mobilisés*" et des militants de CVPT, munis de banderoles, manifestent ainsi devant l'Hôtel de ville. Prévu "*pour interpeller les élus de la ville de Marseille*" et "*remettre une lettre ouverte aux élus de*

---

<sup>287</sup> "Le relogement en débat à la Foire", *20 Minutes*, le 1/10/04.

<sup>288</sup> "Communiqué : Agir avec les habitants de la rue de la République à Marseille", CVPT, le 6/10/04.

la ville de Marseille et à la presse"<sup>289</sup>, le rassemblement d'octobre constitue alors la première apparition publique de la mobilisation. Comme en rendra compte la presse :

*"Une trentaine d'habitants et de militants de l'association CVPT ont manifesté devant la mairie lors de l'ouverture du conseil pour protester contre les pressions "subies par des dizaines d'habitants pour quitter leur logement". A l'intérieur, le conseil discute d'une actualisation du programme de logements conventionnés, pour l'adapter au projet de Marseille République"<sup>290</sup>.*



Les banderoles (Source : Michel Cuadra)

Ce premier rassemblement sera alors suivi de deux autres, en novembre et décembre, regroupant une vingtaine de personnes venues, ces fois-ci, pour maintenir la "pression" sur les pouvoirs publics et tenter d'être reçues par Jean-Claude Gaudin. Les mêmes objectifs se retrouveront également au cœur du dernier répertoire "mobilisé", la *manifestation* du 27 novembre 2004, à l'occasion de laquelle il s'agit de demander :

*"[...] une fois encore qu'une délégation, composée de membres de l'association et d'habitants de la rue de la République, soit reçue par le Maire de Marseille et nous informerons les journalistes présents de l'évolution de la situation et des actions que nous menons."*

Or, avec cette manifestation, la mobilisation prend une toute autre ampleur. En fait, celle-ci surgit littéralement, au point qu'il soit question d'un succès "*inespéré*"<sup>291</sup>, plus de 500

<sup>289</sup> "Communiqué : Agir avec les habitants de la rue de la République à Marseille", CVPT, le 6/10/04.

<sup>290</sup> "La rue de la République revient sur le tapis", *20 minutes*, le 12/10/04.

<sup>291</sup> Pour Nourredine Abouakil, membre de CVPT, par exemple : "*Il est inespéré de mobiliser autant de monde*" ("Rue de la République : une manifestation exemplaire", *La Marseillaise*, le 28/11/04).

personnes manifestant sous les mots d'ordre "*J'y suis, j'y reste !*" et "*Réhabilitation, oui ! Expulsions, non !*". Ce qui retient en effet fortement l'attention, ce n'est pas de ne pas avoir été reçu par Jean-Claude Gaudin, mais le nombre de manifestants qui, au-delà des attentes les plus optimistes<sup>292</sup>, donne "corps" au problème de la rue de la République et atteste subitement d'un large "concernement". Or, cette manifestation constituait une *épreuve* redoutée qui, par delà le corpus de revendications, devait en passer par une démonstration "*crédible*" pour ne pas mettre en porte-à-faux la "mobilisation"<sup>293</sup>. Quelques *garanties* ont ainsi été offertes par la pétition "*Il faut résister !*", au "*succès*" alors grandissant. Dans l'appel de la manifestation du 22 novembre, il n'est par exemple pas omis de préciser que :

*"A ce jour, 190 locataires ont signé un manifeste de résistance. Ils déclarent : "nous sommes favorables à la réhabilitation mais nous exigeons qu'elle se fasse sans fragiliser un seul des locataires actuels"."*



**Les banderoles de la Manifestation du 27 novembre et du rassemblement de décembre**  
(Sources : à gauche, Martine Derain ; à droite, Michel Guillon)

Cette "*surprise*" semble alors telle qu'aucun défaut d'organisation n'est par exemple répertorié en aval de l'événement. A aucun moment, il s'agit de savoir si tout le monde a bien fait son travail ou si l'information a bien "*circulé*" ou été "*relayée*"<sup>294</sup>. Ce "*succès*" ne saurait même plus être contrarié par les quelques craintes que laissaient alors entrevoir les bogues du serveur accueillant le site Internet de CVPT<sup>295</sup> ! Il en "jette" même tellement qu'il suscite

<sup>292</sup> Le cortège ne sera par exemple encadré que par deux motards de la Police, présents pour faire la circulation. La petite histoire veut que le président de CVPT se soit "*personnellement*" engagé vis-à-vis de la Préfecture !

<sup>293</sup> Dans les mois, voire les années à venir, cette manifestation servira à maintes reprises de *précédent*, rapportée autant pour éclairer les "*avancées*" ou les "*résultats*" que pour dramatiser une démobilisation. La nécessité d'organiser une manifestation sera également posée à maintes reprises, mais tout aussi régulièrement repoussée du fait du manque d'*assurance* de pouvoir "*mobiliser plus de 50 personnes*".

<sup>294</sup> Les préparatifs ont notamment consisté en une distribution de tracts dans les boîtes aux lettres. Des affiches ont également été collées sur les murs, dans les halls d'immeubles et distribuées aux commerçants.

<sup>295</sup> Le site Internet est un outil important de publication de l'action de l'association. Celui-ci est richement renseigné et régulièrement alimenté. Il fait l'objet en moyenne de plus de 400 visites par jour. Il est d'ailleurs

certaines appréhensions du côté des autres acteurs collectifs du quartier, et "déborde", pour ainsi dire, l'association, amenée à s'effacer derrière cette mobilisation "*inespérée*" des habitants. Au point qu'il ne s'agit plus que de la soutenir :

*"Les habitants se mobilisent avec notre soutien" explique l'association*<sup>296</sup>.

La mobilisation devient non seulement tangible, mais aussi, par cette déferlante, désormais acquise. Ce succès, parce qu'il est précisément "*inespéré*", devient la preuve que les habitants se sont mobilisés d'eux-mêmes, qu'ils sont éveillés *aux problèmes et pressions "réels" qui se multiplient*, mais aussi qu'ils soutiennent "*les plus fragiles*" :

*"Les participants à la manifestation ont fait part de leur claire volonté de soutenir les personnes les plus fragiles et de poursuivre les actions de mobilisation et de résistance entreprises"*<sup>297</sup>.

La confiance s'installe donc vis-à-vis de cette "*détermination*"<sup>298</sup> des habitants. Lors du rassemblement de décembre, il est par exemple avancé que l'"*On n'a pas besoin de faire de réunions. On voit tout le monde tous les jours*", ou encore que la "petite" vingtaine de personnes présentes s'explique par le fait que "*les gens travaillent*" et du coup ils "*ne peuvent pas venir*". Ce qui dénote de la difficulté à mobiliser qui présidait jusque-là :

*"Le manque de mobilisation ne s'explique pas par le manque de temps. C'est un prétexte. Ce sont les gens qui n'ont pas envie."*



**Manifestation du 27 novembre 2004, en présence des élus de gauche (PS et PC)**  
(Sources : à gauche, Michel Guillon ; à droite, Martine Derain)

Cette "fraiche" détermination n'est cependant pas toujours aussi évidente, notamment au regard de la brèche ouverte par ce soutien aux "*plus fragiles*". Par exemple, en marge du rassemblement devant la mairie de décembre, nous avons eu l'occasion d'engager une

---

notable qu'à plusieurs reprises lors des conseils d'administrations, les militants exprimeront leur satisfaction à voir le site de l'association sortir en première occurrence suite à une recherche de l'item "rue de la République" sur Google ([www.centrevillepourtous.asso.fr/](http://www.centrevillepourtous.asso.fr/)), reléguant au second plan celui de Marseille République.

<sup>296</sup> "Pour une réhabilitation qui ne fragilise pas les locataires", *La Marseillaise*, le 27/11/04.

<sup>297</sup> "Pour une réhabilitation qui ne fragilise pas les locataires", *La Marseillaise*, le 27/11/04.

<sup>298</sup> Le terme est assez parlant pour autant que l'on le rapporte à l'enquête dont la finalité est la détermination entière et complète d'une situation initialement indéterminée (Deledalle, 1993).

discussion avec un habitant intrigant. Celui-ci se tenait en effet seul, à bonne distance des manifestants, et était venu "*voir ce qui se pass[ait]*". Après quelques minutes de discussions sur ses "*problèmes*", Michel est venu nous interrompre pour nous inviter à rejoindre le rassemblement. Mais son invitation a été déclinée de façon gênée par notre interlocuteur, qui préféra rester en marge de l'événement. Suite à quoi nous avons fini par lui demander :

Js : Vous pensez qu'elle va aboutir leur démarche ?
H : Peut-être... Peut-être... Qui tente rien n'a rien !
Js : Oui. Et vous, là, vous ne la joignez pas officiellement ?
H : Hein ?
Js : Pourquoi vous ne la joignez pas ?
H : Moi ? Je suis timide !
Js : Vous êtes timide ?
H : Je suis très timide. J'aime rester seul.
Js : Plus il y a de monde, plus cela pourrait faire poids, non ?
H : Je suis avec eux.
Js : Avec et sans en même temps ?
H : Voilà.

Ses réponses sont pour le moins détachées ("*qui tente rien n'a rien*", "*je suis timide*", "*j'aime rester seul*") et redoublent sa présence distante et effacée. Sa "détermination" apparaît de la sorte des plus réservées, même si sa distance n'ôte rien au fait qu'il soit venu "*voir*", *spectateur* mais attentif. Or, à bien considérer cet écart, il devient notable que les tracts soient souvent diffusés *aux manifestants* et que, sur ceux-ci, figure une série de "*Conseils aux locataires*" :

*"Ne signez rien, n'acceptez ni relogement ni indemnités, sans proposition écrite de Marseille République. Vous seuls êtes habilités à retirer les dossiers de demandes HLM et à les déposer auprès des bailleurs sociaux."*

Des conseils que n'a en l'occurrence pas "respecté" l'épouse de cet habitant, recevant les enquêteurs d'Urbanis et les médiateurs "*en son absence*". Ce de quoi l'on peut estimer que le paradoxe de la mobilisation réside dans cette nécessité de *composer avec un public fragile*, plutôt que déjà soutenir "*les plus fragiles*" pour faire exister le problème et voir - par exemple - ce couple comme des personnes *fragiles* "abusées" par un médiateur "opportuniste"...

### **2.1.7. Le retour de la gentrification**

Tous ces répertoires d'action s'inscrivent alors dans la perspective d'une *lutte* contre une expulsion massive des locataires. Rappelons que pour CVPT, il s'agit autant de solliciter un affichage clair et transparent du projet de réhabilitation, que de revendiquer une stricte

application de la Convention, par exemple à travers la mise en place d'opérations "tiroir", rendues possibles par la forte vacance dans le patrimoine de Marseille République. Dans le cadre de cette lutte, le prisme de la gentrification fait alors son retour, quoique sous un angle bien singulier puisqu'il ressurgit sous les traits d'une *relégation spatiale*, qui offre une sorte de "compromis" entre les lois 48 au devenir *délogé* et les lois 89 au devenir *résilié et expulsé*. Par exemple, dans un communiqué de CVPT, faisant suite à l'annonce du Conseil Régional de suspendre sa participation à l'OPAH, il est précisé que l'association entend :

*"[...] soutenir les locataires de la rue de la République dans leur détermination à participer à la réhabilitation de leur quartier tout en demeurant sur place et en résistant à toute menace d'éviction"<sup>299</sup>.*

Ou encore, dans la lettre adressée aux élus :

*"Le Fonds d'investissement et Marseille République prétendent s'abstraire de tous leurs engagements et proposent de parquer certains des locataires actuels de la rue dans des fonds de cour"<sup>300</sup>.*

Ce retour de la gentrification est en fait particulièrement marqué dans ce contexte d'émergence de la mobilisation. Il se retrouve au cœur du premier rassemblement devant la mairie, début octobre 2004, et se décante depuis la perspective d'une expulsion, à travers laquelle *relogement et relégation* se confondent pour former un *délogement*. Cette relégation se décline alors de façons diverses. Dans certains tracts, il est question de refuser une *"délocalisation des locataires"* dans d'autres quartiers. Lorsqu'elle est pressentie dans les futurs logements sociaux, cette relégation se traduit par des relogements opérés dans des appartements sans luminosité, des arrière-cours, certaines contre-allées comme la *"rue des morts"* (*i.e.* la rue Jean Trinquet) où se situaient des pompes funèbres et où aucun habitant ne souhaite vivre.

Pour faire face à cette relégation spatiale, l'option est donc de ramener les différents protagonistes engagés dans le cadre public de la réhabilitation. Loin d'adopter une posture qui irait à l'encontre du projet, il s'agit d'être "pour" un *"strict"* respect de la Convention, tout se présentant alors comme si celui-ci permettait de contrecarrer le processus de relégation à l'œuvre. Le relogement ne saurait dès lors être souhaitable qu'à la condition qu'il soit une *nécessité, i.e.* qu'il fasse suite à une déclaration d'insalubrité ou à une déclaration de mise en péril de l'immeuble. Il ne saurait également être souhaitable que s'il est temporaire et s'inscrit

---

<sup>299</sup> "Communiqué : Le Conseil régional PACA et la rue de la République à Marseille", CVPT, le 24/10/04.

<sup>300</sup> Lettre ouverte aux conseillers municipaux de Marseille, CVPT, le 11/10/04.

dans le cadre d'opérations "tiroir", le temps que les travaux soient réalisés, reposant ainsi sur un "droit à la réintégration" aux conditions locatives prévalant au chantier. Hormis cela, tout relogement peut s'apprécier comme un *délogement*. Ainsi que le revendique CVPT dans sa lettre ouverte aux conseillers municipaux diffusée lors du premier rassemblement devant la mairie :

*"C'est pourquoi nous vous demandons ainsi qu'à toutes les parties prenantes publiques et privées concernées par cette opération d'œuvrer pour le respect des intérêts des locataires actuels, à savoir :*

- *Le droit de bénéficier des retombées de la réhabilitation quand celle-ci est nécessaire avec un relogement pendant la durée des travaux,*
- *Le droit de réintégration dans les logements, une fois ceux-ci réhabilités, à des conditions fixées à l'avance et qui tiennent compte de l'ancienneté de la location,*
- *La priorité d'accession à la propriété pour ceux qui le souhaitent,*
- *L'accès à une information claire".*



**Tract annonçant la manifestation du 27 novembre 2004**  
(source : Michel Guillon)



**Tractage aux élus lors d'un rassemblement devant la mairie à l'occasion d'un conseil municipal** (source : Michel Guillon)

Tous ces éléments se retrouvent alors condensés à l'occasion de la manifestation du 27 novembre 2004. En effet, au moment même où le relogement semble désormais entériné par la mairie avec l'arrivée programmée des bailleurs sociaux :

*"Les locataires ont décidé de manifester dans la rue leur opposition à ce qui se prépare, dont ils ne veulent pas être les victimes."*

"Etre victime" revient alors à être relégué à travers les relogements, comme en rendent compte les tracts diffusés à cette occasion :

*"Marseille République veut vendre aujourd'hui certains immeubles à des bailleurs sociaux et se débarrasse ainsi de ses responsabilités : les logements sociaux devaient être financés par le propriétaire en contrepartie des investissements publics qui valorisent les immeubles et le quartier. Quant à nous, locataires réguliers, il n'est pas question d'accepter de nous retrouver parqués dans des fonds de cour où on voudrait nous reléguer ! Que la ville fasse respecter les conventions*

*qu'elle a signées avec les propriétaires !"*

*"Parce que malgré les promesses de la municipalité, les avis de non-renouvellement de bail continuent à arriver chez les locataires de la rue de la République, parce que les locataires n'ont toujours pas de certitudes écrites quant à leur relogement sur place, l'association CVPT et les habitants et commerçants de l'artère marseillaise manifestent aujourd'hui"<sup>301</sup>.*

*"Les locataires en place veulent obtenir l'annulation des procédures de non-renouvellement de bail et surtout le droit de réintégration dans les logements lorsque ceux-ci auront été réhabilités. "A des conditions fixées à l'avance et tenant compte de l'ancienneté de la location, précise CVPT, qui vaut que le niveau des loyers reste compatible avec les ressources des habitants actuels"<sup>302</sup>.*

Il reste qu'un tel cadre "gentrifiant" demeure, ici encore, équivoque et a du mal à être "définitivement" rabattu. Le relogement généralisé, que profilent la future arrivée des bailleurs sociaux et la reprise en main opérée par les pouvoirs publics, ouvre en effet une brèche d'autant plus sérieuse qu'il peut toujours être rapporté à une lutte contre *l'exclusion*, permettant d'éviter par exemple que les personnes les plus fragiles (ou fragilisées) "*ne se retrouvent à la rue*". Toutefois, le relogement ne saurait être conçu comme un délogement que pour autant qu'il soit mis à disposition de (et opéré par) celui qui précisément fragilise les locataires ou profite de leur fragilité. Composer avec cette fragilité rapporte alors ici la figure du pauvre (Simmel, 1998) qui perd la jouissance de ses droits *sitôt qu'il cède et est relogé* (dans des HLM). A son opposé, le *résistant* est un locataire qui fait respecter ses droits, résiste aux pressions visant à le fragiliser, le pousser au départ et donc le déloger. On comprendra de ce fait l'urgence qu'il y a à maintenir le cadre et à soutenir les personnes "fragiles" ou "fragilisées", celles pour qui la résistance se fait plus "réservée", et pour qui, parfois, il s'agit effectivement de ne pas "*se retrouver à la rue*" (notamment pour les locataires des hôtels meublés) : il en va ici de la possibilité même faire exister les "réels" problèmes qui sinon se dissiperaient derrière un relogement. Si du point de vue d'une lutte contre l'exclusion, *reloger* "les plus fragiles" permet d'éviter qu'ils ne se retrouvent "à la rue", de celui de l'expulsion, "*reloger, c'est déloger*", les personnes fragiles ou fragilisées nécessitant d'être soutenues pour résister.

La situation est donc d'autant plus ambiguë et instable qu'elle s'ajuste progressivement à un plan de fragilité étirant cette tension entre *délogement* et *relogement* que nous allons désormais tenir en fil rouge. De cette dernière dépend en effet cette "bagarre" pour définir et installer durablement le problème de la rue de la République. Et il est notable que si ce

---

<sup>301</sup> "Pour une réhabilitation qui ne fragilise pas les locataires", *La Marseillaise*, le 27/11/04.

<sup>302</sup> "Manif et slogan chocs rue de la République", *La Provence*, le 28/11/04.

soutien aux personnes fragiles en constitue une première facette, il s'agira aussi, prochainement, de faire face aux "souhais" des locataires dont Marseille République va s'affirmer être le porteur, de faire valoir un suivi public des relogements auprès des pouvoirs publics pour en dessaisir ce dernier, ou encore d'éviter que le relogement ne marque une *sortie d'affaire* participant d'une évaporation des problèmes.

### **2.1.8. L'enquête à distance**

Dans l'élan de mobilisation, un retour au prisme de la gentrification est ainsi opéré. Si le respect de la Convention s'impose rapidement comme un objectif central pour y faire face, l'une des difficultés majeures reste néanmoins de savoir, ou plutôt "comprendre" quel est le projet de réhabilitation. En effet, si un cadre conventionnel existe, des discours contradictoires circulent à son sujet et, aussi rassurants se veulent-ils être, certains d'entre eux ne résistent pas à l'éclairage de "ce qui se passe sur le terrain". En outre, le projet est par ailleurs lui-même sujet à évolution. Seulement, cette évolution ne fait l'objet d'aucune explicitation à destination du public ou des locataires, ni d'aucune inscription dans des documents officiels ou publics.

Comme nous l'avons souligné, le mois d'octobre est alors marqué par un changement de ton significatif de la mairie au cœur de cet intense moment médiatique qui marque l'émergence du problème. Au lieu de s'efforcer de dissiper une rumeur, l'ambition est désormais de minimiser le problème en s'efforçant de "*rassurer*" des locataires qui n'auraient aucune raison d'être "*inquiets*". Pour ce faire, la mairie multiplie par exemple les déclarations "assurant" du respect de la Convention d'OPAH :

*"La reprise de P2C par Lone Star ne change rien à l'ensemble du dispositif conventionnel mis en place avec Euroméditerranée".*

Cette assurance recouvre alors deux facettes connexes. Elle repose, d'une part, sur la réalisation du volet social de l'OPAH à travers la création de logements sociaux, et d'autre part, sur le maintien ou le relogement des locataires qui voient leurs baux résiliés ou qui subissent des pressions. Car en effet :

*"Marseille République [...] ne va pas faire les 30 % de logements sociaux pourtant prévus dans la Convention d'OPAH signée en 2002. Le groupe qui affirme que "faire du social n'est pas son métier" préfère revendre une partie de ses logements à quatre bailleurs sociaux"<sup>303</sup>.*

---

<sup>303</sup> "La ville répond à la Région", *La Marseillaise*, le 28/10/04.

Cette double assurance donnée par la Mairie, que seuls, selon elle, des "agitateurs" pourraient contester, repose ainsi essentiellement sur l'arrivée annoncée des bailleurs sociaux, auprès desquels seront relogés les locataires. C'est en somme ce qu'explique Gérard Chenoz, conseiller municipal et communautaire UMP en charge du projet centre-ville :

*"Eurazeo et Marseille République respecteront leurs engagements, à savoir créer un tiers de logements à loyer social, un tiers à loyer intermédiaire et un tiers à loyer libre", insiste[-t-il], ajoutant que "le relogement se fera au maximum dans le périmètre. On ne veut pas de mouvements de population""<sup>304</sup>.*

Du côté des "agitateurs", on considère qu'il s'agit là d'un premier "pas en avant" qui contraste avec les annonces de la fin du mois d'août. CVPT estime en outre que, même s'il n'est pas encore question de relogements effectifs, "Sans la mobilisation des habitants, aucun n'aurait été relogé"<sup>305</sup>. Pour autant, divers points d'ombre et d'achoppement persistent et vont progressivement surgir. Le premier d'entre eux concerne le projet lui-même et la réalisation du "volet social". Comme nous l'avons vu, Danièle Servant dévoile en octobre 2004 quels sont les quatre bailleurs sociaux "candidats" (HMP, Erilia, la SICF et la Sogima) au rachat des immeubles et à la réalisation du volet social. Seulement, un tel montage interroge, notamment au regard des résiliations en cours. Sur quoi reposent en effet cette assurance et cette garantie avancées par la mairie ? Certains s'interrogent alors sur le fait qu'un tel montage n'ait pas été opéré dès 2002, ciblant un manque de clairvoyance des pouvoirs publics. Comme le précise Nourredine Abouakil, membre de CVPT :

*"Qu'est-ce qui empêchait la Ville de mettre dès le début ces immeubles à la disposition des bailleurs sociaux ?"<sup>306</sup>*

Du côté de l'EPA Euroméditerranée, cette modification de dernière minute du projet d'OPAH est justifiée par des questions de "fiabilités" et de "garanties" offertes pour la réalisation du volet social, en regard notamment de la "précédente" déconvenue survenue avec P2C :

*"Une décision qu'il [François Jalinot, Directeur d'Euroméditerranée] considère comme "la solution la plus fiable". Et de détailler "c'est une garantie plus pérenne que si cela s'était fait dans le cadre des aides de l'ANAH sur une durée longue, d'autant que ces bailleurs sociaux connaissent bien les attentes des Marseillais""<sup>307</sup>.*

Cette assurance et cette fiabilité procédurale sont néanmoins différemment appréciées et commentées, entre autres par les journalistes. L'un d'eux interrogera par exemple un

---

<sup>304</sup> "Rue de la République : la ville veut rassurer", *La Provence*, le 28/10/04.

<sup>305</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>306</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>307</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 02/11/04.

responsable de l'AGEP, association rassemblant les bailleurs sociaux de l'agglomération marseillaise. Celle-ci, chargée en 2001 par la Mairie et Euroméditerranée de travailler sur la question du relogement dans le projet de réhabilitation, a été démarchée en avril 2004 pour prendre en charge cette question. Or :

*"Cette structure, confrontée au jeu trouble de P2C, l'ancien propriétaire, autant qu'aux attermolements de la mairie a préféré jeter l'éponge en avril : "On sentait que les choses dérapaient. Et surtout, on ne voyait pas très bien comment rester dans le cadre des contraintes du logement social alors que le prix des immeubles grimpe à cause des reventes successives..."<sup>308</sup>.*

D'autres journalistes reviennent, quant à eux, sur la validité de la Convention d'OPAH qui, comme l'indique François Jalinot, semble remise en cause, ainsi que sur ce manque de transparence du projet sur lequel ils butent. Ainsi :

*"Le fait est que Marseille République, en vendant 30% de son patrimoine à ces quatre bailleurs sociaux [...] se décharge sur l'État et les collectivités locales d'un volet essentiel de la convention, garant de la mixité sociale au cœur de Marseille. De quoi nourrir des inquiétudes sur une opération qui ne brille pas par sa transparence"<sup>309</sup>.*

*"Lone star se défile de cette obligation [de relogement] en recédant 30% de son nouveau patrimoine à des bailleurs sociaux, charge à eux de reloger une partie des locataires"<sup>310</sup>.*

Les plus persévérants d'entre eux tentent alors de creuser davantage ce point, en cherchant à saisir jusqu'à quel point le propriétaire est contraint de respecter la Convention. Il apparaît alors vite que celui-ci n'est contraint à pas "grand-chose". En effet :

*"[...] non content d'indiquer que cette convention n'avait "jamais abouti" avec P2CI, l'ANAH explique aujourd'hui qu'elle ne concerne "absolument pas" Lone Star. Encore un garde-fou qui saute ?"<sup>311</sup>.*

*"[...] la convention OPAH signée en mai 2002 [...] n'est en rien coercitive. Légalement, les bailleurs n'ont pour l'heure aucune obligation d'en respecter les termes"<sup>312</sup>.*

Cette piste, également explorée par CVPT, fait l'objet d'un point dans le dossier de presse de la manifestation du 27 novembre, autour des engagements pris par le propriétaire dans le cadre de l'opération publique. Ainsi :

*Il n'y a pas de cession proprement dite des immeubles, mais acquisition de la société P2C par LONE*

<sup>308</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

<sup>309</sup> "La ville répond à la Région", *La Marseillaise*, le 28/10/04.

<sup>310</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération*, le 30/09/04.

<sup>311</sup> "Indiscret", *Marseille l'Hebdo*, le 20/10/04.

<sup>312</sup> "Rue de la République, la Région dit non", *La Marseillaise*, le 26/10/04.

STAR, et donc de son patrimoine. Il y a successivement, par décision du CA de P2C I du 29/07/2004 :

- Changement de dénomination de P2C qui devient Marseille-République.
- Transfert de siège de Strasbourg à Paris, 37 Bd des Capucines 75002.
- Nouveaux statuts.
- Nouveaux dirigeants. *Éric Foillard est administrateur.*

*De cette énumération, on peut conclure provisoirement, sous réserve de vérifications approfondies, que la société initiale existerait toujours, que par conséquent les diverses conventions signées par P2C avec les partenaires publics demeurerait valables, et que les engagements des uns et des autres perdureraient.*

Toutefois, l'association ne s'avancera pas sur l'obligation de ces engagements, estimant que seul un tribunal est à même de définitivement trancher sur ce point<sup>313</sup>. Pour CVPT, il s'agit en effet ni de "griller" les étapes, ni de prendre le risque de mettre en difficulté les locataires par une action juridique cavalière. Aussi, face aux résiliations qui contreviennent aux annonces faites par les élus et les propriétaires :

*"L'association prône la "résistance légale" et conseille aux locataires de rester dans les appartements : "Je ne connais aucun Préfet qui va déloger des familles qui n'ont d'autre tort que de ne pas correspondre à un taux de rentabilité défini en dehors de toute considération humaine !" s'exprime Nourredine Abouakil"<sup>314</sup>.*

Seulement, si le propriétaire apparaît n'avoir aucune obligation vis-à-vis de la Convention, il ne semble pas davantage en avoir en matière de relogement. La simple assurance donnée par la Mairie repose à l'évidence sur une obscure négociation tripartite avec le propriétaire et les bailleurs sociaux, dont aucune information ne filtre. L'argument du relogement auprès des "futurs" bailleurs sociaux paraît même contrarié par les résiliations. Sortir du cadre conventionnel ne donne en effet aucune priorité de relogement pour les locataires de Marseille République. Or, la liste de demandeurs s'élève alors à 18 000 dossiers pour la Cité Phocéenne. Aussi, même en cas de réalisation du logement social, le pire reste à craindre, d'autant plus s'il s'agit de logements sociaux "haut de gamme", comme le rapporte une journaliste :

*"[l']inquiétude [des habitants] est plus profonde : il savent que face à la pénurie actuelle, l'accès au logement social non dégradé est devenu à Marseille un privilège des classes moyennes. C'est*

<sup>313</sup> Comme nous le verrons, cette piste judiciaire sera avancée par Jean-Noël Guérini lors d'une future visite, sans qu'aucune suite n'y soit donnée. Ce sera à l'occasion d'un procès concernant la résiliation du bail de locataires d'un hôtel meublé, locataires "fragiles", qu'il s'agira de contraindre au relogement en établissant Marseille République comme un opérateur public d'aménagement à l'aide de la Convention. La première instance reconnaîtra ce point, avant qu'elle ne soit révisée par la Cour d'appel.

<sup>314</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

*pourquoi ils craignent que, malgré la fameuse convention des trois tiers, une grande partie des habitants actuels de la rue ne soit chassée de facto au terme de la réhabilitation*<sup>315</sup>.

Seulement, ce projet de revente aux bailleurs sociaux est aussi l'occasion de voir surgir le prisme d'une relégation, les immeubles concernés étant par exemple pressentis comme les moins "fringants". Aussi, il apparaît également que :

*"La méthode choisie est simple. D'abord se débarrasser dans les plus brefs délais des 30 % du parc les moins intéressants en les revendant à des bailleurs sociaux institutionnels. Ensuite, il s'agira de reclasser les derniers résidents entre immeubles locatifs à loyer conventionné et loyer libre au prix exorbitant du marché. La place sera ainsi libérée pour des nouveaux venus au pouvoir d'achat plus conséquent"*<sup>316</sup>.

La crainte principale est alors que *"Le bailleur [puisse] imposer à des organismes HLM ses conditions de vente"*<sup>317</sup>. Néanmoins, les tenants du projet se veulent une fois encore rassurants. Ainsi, concernant la qualité des immeubles, Éric Foillard annonce :

*"Les immeubles vendus aux bailleurs sociaux "sont ceux qui sont en meilleur état, pour que la durée des travaux soit la plus courte possible"*<sup>318</sup>,

et pour y reloger les locataires, précisant tout de même que :

*"[...] les immeubles que nous gardons sont ceux en plus mauvais état et qu'ils doivent être vidés pour être réhabilités"*<sup>319</sup>.

Les termes de la négociation entre la Mairie, Marseille République et les bailleurs sociaux affleurent ainsi progressivement. *"Vider"* les immeubles se justifie par la nécessité de *mener à bien la réhabilitation*, par ailleurs motif de résiliation des baux en loi 89... Quant au coût exorbitant de la revente aux bailleurs sociaux, c'est Renaud Muselier qui se veut rassurant :

*"La cession "se fera à un prix évalué par les domaines et inférieur au prix d'achat de Lone Star"*<sup>320</sup>.

Enfin, concernant la gamme de logement social dont il est question, François Jalinot se contentera de demander aux journalistes de faire preuve de "patiente" :

*"[...] laissez les signer. Cette question sera déterminée sous l'autorité du Préfet"*<sup>321</sup>.

Ce n'est en effet qu'au mois de décembre 2004 que les quatre bailleurs sociaux apparaîtront

---

<sup>315</sup> "A Marseille, la rue de la République résiste aux financiers", *Le Monde*, le 20/10/04.

<sup>316</sup> "La république en danger", *Le Ravi*, le 4/10/04.

<sup>317</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>318</sup> "Une voie sociale rue de la République", *20 minutes*, le 8/12/04.

<sup>319</sup> "476 logements sociaux pour la rue de la République", *La Provence*, le 8/12/04.

<sup>320</sup> "Euroméditerranée entame sa troisième vie", *La Provence*, le 30/10/04.

<sup>321</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 02/11/04.

publiquement et donneront l'assurance que "les locataires seront relogés sur place s'ils le souhaitent"<sup>322</sup>, i.e. "dans le quartier"...

Tout ceci nous ramène alors au relogement, clé de voûte du volet social du projet de réhabilitation dans sa nouvelle version "inavouée". Le principal point d'achoppement réside ici dans le refus évident de Marseille République de mettre en place des opérations "tiroir" ou de maintenir les locataires dans leur appartement. Prévu par la Convention, ce type d'opérations est rendu possible par la forte vacance sur le patrimoine du propriétaire :

*"Marseille République dispose de 830 logements vacants, soit près de 60 % de ses appartements de la rue de la République, ce qui devrait permettre des "opérations tiroirs", autrement dit un relogement sur place durant les travaux de réhabilitation"*<sup>323</sup>.

Cette revendication est alors portée par CVPT qui s'en réfère à la Convention d'OPAH :

*"L'association réclame que les appartements vacants soient les premiers réhabilités, afin d'accueillir les locataires actuels. Et exige "le droit de réintégrer nos appartements une fois ceux-ci réhabilités, aux mêmes conditions"*<sup>324</sup>.

Qui dit "opération tiroir" dit donc réintégration dans l'appartement après les travaux, aux mêmes conditions locatives (i.e. avec le même loyer et le même bail<sup>325</sup>). Toutefois, une opération "tiroir" n'a de sens qu'à partir du moment où *le propriétaire ne résilie pas le bail*. Délesté du volet social, Marseille République ne conçoit en effet un retour que dans le cadre d'un nouveau bail, avec un loyer "réajusté" "compte tenu de la réhabilitation". Par conséquent, un relogement sur son patrimoine ne saurait être envisagé que si les locataires ont les moyens du réajustement, laissant ainsi entendre qu'il ne va pas s'inscrire dans le cadre de l'OPAH, i.e. ni recourir aux subventions de l'OPAH, ni créer le tiers conventionné. La perspective de ces opérations tiroir ne pèse donc pas bien lourd face à la question du relogement portée par Marseille République, pour qui :

*"[...] deux outils sont à sa disposition. Première possibilité : le relogement. "Sans que cela soit forcément dans l'arrondissement", explique sans sourciller le "médiateur". Deuxième possibilité : une indemnisation financière. "Elle peut être négociée entre les parties, prévient encore Jean-Pierre Bernard. Marseille République a débloqué un budget important. Elle n'a pas toutefois vocation à faire de la philanthropie"*<sup>326</sup>.

Aussi, alors que Danièle Servant assure au mois d'octobre que la réhabilitation pourra se faire

---

<sup>322</sup> "Une voie sociale rue de la République", *20 minutes*, le 8/12/04.

<sup>323</sup> "La rue de la République : le coup de semonce de la région", *La Provence*, le 27/10/04.

<sup>324</sup> "Marseille à la sauce texane", *Libération*, le 30/09/04.

<sup>325</sup> A l'exception notable, même si ce n'est pas encore su, des lois 1948, puisque la location concerne un *taudis* (au sens légal) et que le moindre départ en fait automatiquement perdre le bénéfice.

<sup>326</sup> "La République en danger", *Le Ravi*, le 4/10/04.

par des opérations " tiroirs " en relogant les habitants dans les premiers appartements inoccupés rénovés<sup>327</sup>, Marseille République réaffirme sa volonté de ne reloger en priorité que les locataires en loi 48 dans les futurs logements sociaux portés par les pouvoirs publics :

*"Les loyers 48 auront priorité dans les 30 % du parc social prévus" (précise M. Bernard). A charge du public, donc, de reloger ces locataires encombrants"<sup>328</sup>.*

Pour les locataires relevant d'un bail classique, la situation peut sembler plus incertaine et, implicitement, les places pour ceux-ci sont limitées, le responsable du service de médiation de Marseille République, Jean-Pierre Bernard, affirmant même dans l'une de ses sorties médiatiques, que ceux qui ne veulent pas voir les médiateurs ont tort ! Cependant, toutes les lois 48 ne sont pas pour autant sorties d'affaire, le propriétaire contestant la validité de certaines d'entre elles. Sur ce point, Éric Foillard apporte quelques précisions début décembre :

*"Les 200 familles qui logent chez les [futurs] bailleurs [sociaux] ont l'assurance de rester chez eux ou d'être relogées pendant les travaux. Concernant les locataires de Marseille République, "ceux qui dépendent réellement de la loi 48 seront bien entendu relogés, confirme Éric Foillard. Pour ceux qui dépendent de la loi classique, nous n'avons aucune obligation légale. Néanmoins, nous avons mis en place un système pour aider à retrouver un logement. Pour l'instant, seul 31 baux n'ont pas été renouvelés".<sup>329</sup>*

Ce "geste" en direction des locataires en loi 89 se double ainsi d'un nouveau point de friction qui surgit alors autour de l'existence de "fausses" lois 48, et fera l'objet d'un dur affrontement avec Michel et son collectif. La question du relogement est de la sorte loin d'être clarifiée. La principale gêne se situe alors dans le déplacement de la population annoncé par Marseille République. Pour CVPT, qui revendique un droit à la réintégration, notamment pour Nourredine Abouakil, "Reloger, c'est déloger"<sup>330</sup>. Ici, l'association ne s'appuie plus seulement sur la Convention qui prévoit un relogement pour les locataires dont les appartements seraient les plus dégradés. Il s'agit de s'en référer au cadre légal :

*"[...] la loi prévoit le relogement dans des cas précis d'éradication de l'insalubrité. Parler de relogement, c'est donc parler de délogement. Or, dans la rue de la République, la plupart des appartements occupés sont en bon état. On parle donc de relogement pour satisfaire des investisseurs financiers"<sup>331</sup>.*

---

<sup>327</sup> "La rue de la République revient sur le tapis", *20 Minutes*, le 12/10/04.

<sup>328</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>329</sup> "476 logements sociaux pour la rue de la République", *La Provence*, le 8/12/04.

<sup>330</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>331</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

L'argument est donc sans ambiguïté : la spéculation s'affiche comme la face cachée de la réhabilitation, éclairant une dimension collusoire entre Marseille République et les pouvoirs publics, quand il ne s'agit pas de "dédouaner" ces derniers d'une "carence" ou d'un "amateurisme"<sup>332</sup>. Le relogement est donc un leurre, décrié par exemple par rapport à la priorité qui semble donnée aux lois 48 par Marseille République :

*"[Michel], qui défend les locataires de loyers 48, "mais également tous les autres, car notre seule force est d'être unis" a été reçu mardi dernier par Éric Foillard, directeur de Marseille République, Jean-Pierre Bernard, responsable du bureau d'information de Marseille République et Gérard Chenoz, adjoint au maire, délégué au projet centre Ville. Il explique : "On m'annonce que les locataires aux loyers 48 seront très bien relogés en HLM et dans le périmètre car les 30 % de logement sociaux leur sont réservés en priorité. Ils me disent que la protection est la même. C'est faux."<sup>333</sup>*

Le relogement est également un leurre parce que la résiliation des baux ne donne *a priori* aucune priorité de relogement dans un contexte de fortes demandes de logements sociaux. Par exemple, Monique évoquant la posture de Jean-Noël Guérini :

*"On sait que Guérini s'occupe du problème, mais lui il s'occupe pas du relogement. Lui ce qu'il veut empêcher, c'est qu'on vire les gens. Parce qu'il n'a pas de toute façon les moyens de reloger tout le monde. Je veux dire, il y a 17 000 demandes de logement social, enfin d'HLM sur Marseille qui sont pas... Bon, il n'y a pas de logements. Les gens, ils attendent des années avant d'avoir un logement social, donc je veux dire, il ne peut pas reloger tout le monde. C'est pas possible. Il peut pas quoi ! Donc si tu veux, ça, c'est le premier truc. Puis après quand ils ont vu l'ampleur des expulsions, ils ont opté pour notre politique quand même. Parce que là bon c'est facile de loger une personne, mais s'il faut en loger 500..."*

Le relogement est enfin un leurre parce que l'existence des taudis et la vétusté des immeubles constituent des "prétextes" pour résilier les baux. L'argument contesté est alors celui relayé par Marseille République dans les médias pour justifier l'évacuation des immeubles, mais qui, chaque semaine, motive la résiliation des baux par l'imminence de ces "travaux lourds" qui ne permettent pas le maintien sur place des locataires. D'ailleurs, face à cette question de l'insalubrité, s'il arrive que certains notables, comme Danièle Servant, se demandent :

*"[...]si ces contestataires ne préfèrent pas laisser les occupants dans des logements insalubres"<sup>334</sup>,*

d'autres, comme le directeur de l'EPA Euroméditerranée, estiment plutôt que :

---

<sup>332</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>333</sup> "Rue de la république : une manifestation exemplaire", *La Marseillaise*, le 28/11/04.

<sup>334</sup> "La rue de la République : le coup de semonce de la région", *La Provence*, le 27/10/04.

*"Si Euroméditerranée avait dû retaper ce parc immobilier, cela lui aurait coûté la totalité des investissements publics compte tenu qu'aucun des appartements vacants n'est aux normes : plomb, termites, tresses de cotons pour l'électricité, 115 ascenseurs manquant et les autres n'étant pas adaptés aux personnes handicapées"<sup>335</sup>.*

Mais pour les "locataires", qui ne sont pas "contre" la réhabilitation et qui "*paient des charges*" locatives depuis des années, cet abandon ne leur semble pas vraiment de leur fait : il est (désormais) clairement celui des propriétaires successifs qui ont spéculé et laissé la situation se dégrader. En outre, la simple évocation de cet état fortement dégradé des logements suscite régulièrement chez eux :

*"[...] des étonnements : "on nous dit qu'il y a réhabilitation lourde parce que nos appartements sont des taudis, ce n'est pas le cas de tous", s'indigne une habitante"<sup>336</sup>.*

Beaucoup de locataires, notamment ceux en loi 1948, ont en effet consenti à de forts investissements pour refaire leur appartement et le maintenir dans des conditions qui contrastent souvent avec l'état des parties communes<sup>337</sup>. C'est le cas par exemple de Michel :

"Quand j'ai emménagé, c'était insalubre. Vous habitez un taudis quand vous prenez la loi de 48. Un taudis, personne ne le voulait. Il avait fait visiter dix personnes, personne ne le voulait. Il y avait pas d'eau chaude, il y avait un chauffe-eau qui traînait par terre, qui ne marchait pas. Mme Chevalier avait habité là quatre-vingt sept ans. Elle était née là, et elle est morte à quatre-vingt sept ans. Il y avait pas de salle de bain, il y avait un lavabo qui pendait, il y avait la pile - ce qu'on appelle la "pile" à Marseille, c'est l'évier, qui était en pierre de Cassis et qui datait de 1868, qui faisait quinze centimètres sur les bords, et trois, quatre centimètres au milieu tellement il était usé depuis 1868 - un petit rideau sous la pile, et j'avais la jardinière en brique ; la jardinière, vous savez, comme vous voyez à la campagne. Avec le crochet, vous releviez la jardinière, vous mettiez les morceaux de bûches, et ensuite dessous vous avez le bac à sable. Voilà, une cuisine du siècle dernier. Voilà. Eh bien moi j'avais ça en 81. Donc j'ai fait la salle de bain, je l'ai créée, j'ai mis la baignoire, j'ai mis le chauffe-eau, j'ai mis l'eau chaude partout, j'ai refait toute l'électricité. On a repeint... À l'époque la personne qui m'a loué m'a dit : "Si vous faites vraiment ce que vous avez dit, je vous ferai cadeau de deux mois de loyer." "Bon ! Ma foi..." Moi, j'ai dit : "Je demande rien, mais si vous me faites cadeau..." "Ah, oui, oui, si vous faites vraiment ce que vous venez de dire, je vous ferai cadeau." Il est venu au bout de trois mois, il a vu, il m'a fait cadeau. Il m'a dit : "Bon, ce trimestre, vous payez qu'un mois." Sept cents francs, j'ai payé. Sept cents trente francs en 81. On est à 420 euros en 2006, avec les charges ! 97 m<sup>2</sup> ! Donc ils m'ont fait cadeau 1400 francs. Je peux vous dire que les travaux, rien

<sup>335</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 2/11/04.

<sup>336</sup> "Rue de la République : 150 ans de spéculation immobilière", *La Marseillaise*, le 14/10/04.

<sup>337</sup> Voir Annexe 14.

que l'électricité... Et je peux vous dire que je l'ai repeint et tapissé deux-trois fois, j'ai refait le sol deux ou trois fois, j'ai changé le chauffe-eau deux fois, j'en ai fait des choses, hein ! Voilà."<sup>338</sup>

Cet argument trouve alors des portées multiples. En octobre 2004, à l'occasion du Conseil Municipal, Patrick Menucci interroge alors Jean-Claude Gaudin :

*"Pourquoi l'entretien des parties communes et de certains logements vacants de la rue, propriété de la Cofinda, puis de P2C, a-t-il été laissé à l'abandon depuis la création d'Euromed alors que les charges ont été payées par les résidents ?"*<sup>339</sup>

Cet argument est également "préservé" en vue d'un horizon judiciaire, à travers les factures des travaux réalisés par les locataires en loi 48. Mais il ressort fréquemment lors des discussions anodines, comme le montre cette séquence issue de notre échange avec l'habitant lors du rassemblement de décembre :

H : Moi, j'ai gaspillé de l'argent fou dans ce putain d'appartement !

Js : Beaucoup de gens apparemment...

H : Et ouais ! La salle de bain, c'est moi qui l'a faite. La cuisine, c'est moi. Le couloir, c'est moi. La tapisserie, la moquette... Et vous croyez que je vais laisser mon appartement comme ça ? Pour leur beaux yeux ? Putain ! Moi, je vous assure, je mettrai le feu à l'immeuble ! Lorsqu'on vous pousse... J'ai jamais été un homme à histoires. Grâce à Dieu, je ne suis jamais rentré dans un commissariat. Je ne me suis jamais fait arrêter. Écoute, je travaille, j'ai un salaire correct et convenable. Je dépends de la SNCM, je navigue, je viens une fois tous les 2 mois. Bon, ma femme est là avec mes 2 enfants. Mon fils a 17 ans. Ma fille a 14 ans. On n'a jamais eu de problèmes avec les voisins. Putain ! Et un connard pareil va me faire sortir ? Il est pas encore né ! Bon. L'autre fois, lorsqu'ils sont venus voir les appartements pour mener leur enquête, un truc comme ça, il paraît que - moi j'étais pas là - ils sont rentrés. Il y avait deux femmes et ils ont vu comment c'était et tout. Ils ont marqué "combien notre salaire à deux", "combien on est", on est à quatre et tout... Un mois et demi après, il y a eu une femme de Lone Star ou je sais pas quoi, a dit "Voilà, on vous propose un appartement dans un autre endroit, vous voyez si ça vous intéresse...". Ma femme - moi j'étais pas là - a dit : "Moi, je peux pas prendre une décision tant que mon mari n'est pas là. Je peux pas prendre un décision." Quand je suis rentré, ma femme m'a annoncé la nouvelle. "Quoi ? Quoi ? Répète ce que tu dis ?" Je suis allé voir la dame et je lui ai dit : "Attendez, écoutez : une seule fois je vous parle ! Une seule fois, pas deux ! Attention de refaire mon numéro de téléphone ! Attention !"

Js : Vous avez dit ça à... ?

H : Bien sûr !

Js : ...à Marseille-République ?

<sup>338</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

<sup>339</sup> "Rue de la République : L'établissement public s'explique", *La Marseillaise*, le 02/11/04.

H : Bien sûr ! Je lui ai dit texto. Je lui ai parlé comme ça, doucement. Elle m'a dit : "Vous...". "Écoutez madame, je vous ai dit : "Pas de travaux"". Je lui ai dit : "Là, c'est moi qui ait refait tous ces putains de travaux à la maison. La SIM m'a loué en 83. C'est moi qui aie refait les travaux. C'est moi ! Venez voir l'appartement comment il est. Venez ! Vous avez 10 minutes à perdre ? J'ai ma voiture, elle est dehors. Venez avec moi."

Js : Vous avez eu des nouvelles depuis ?

H : Hein ? Jamais elle m'a appelé.

Js : Jamais ? Vous n'avez ni reçu de courrier ou quoi que ce soit ?

H : Elle ne me téléphone plus ! Parce que je lui ai parlé comme ça : "Attention de ne plus faire mon numéro !" Elle m'a dit : "Peut-être que vous, en 2000 heu..." Je lui ai dit : "D'ici là, on verra. Mes enfants seront grands. Moi, dès que je serai à la retraite de ma marine, je fffffut [*sifflement*], je vais partir de Marseille hein ?" Putain !

La question du relogement reste ainsi éminemment épineuse et incertaine. Elle se limite en effet à une simple assurance donnée par la Mairie, en lien avec l'arrivée prochaine des bailleurs sociaux, la carence d'informations concernant le "nouveau" projet, le respect de la Convention, la question des relogements étant toujours tenace. Qui plus est, apporter une réponse à l'*inquiétude* des locataires ne constitue pas une réponse à l'*expulsion* en cours de ceux-ci. Aux vus des résiliations et des pressions, le relogement se comprend davantage comme une solution offerte à Marseille République pour se dégager du volet social, des "contraintes" de la Convention et de l'"obstacle" des locataires.

En sortant de la sorte du cadre d'une opération publique, l'horizon judiciaire semble alors inexorable. Il est d'ailleurs notable à ce sujet que, si les rares débats s'opéreront généralement par presse interposée, *i.e.* prélevés, sélectionnés et scénarisés en quelque sorte par les journalistes, la plupart des arguments seront gardés "au chaud" en vue d'un procès. Seule la reprise en main par le Préfet, notamment à travers la création du Comité de pilotage de l'*OPAH*, offrira davantage d'"assurances" quant au respect de la Convention et au maintien d'un cadre public de la réhabilitation. Mais juste avant cette reprise en main, une dernière étape décisive dans la stabilisation du problème reste à considérer : celle où Marseille République opère une sortie publique, présente "son" projet, le justifie et se positionne comme un *relogeur* répondant aux "*souhaits*" des locataires...

### **2.1.9. Le relogeur**

Le 7 décembre 2004, Marseille République organise en effet une conférence de presse, en compagnie des 4 bailleurs sociaux sur le point de lui racheter 28 immeubles et de réaliser le

tiers social du projet de réhabilitation. "*Le but*" de cette conférence de presse est alors de "*Crever l'abcès de la bagarre qui agite la rue de la République autour du dossier du logement social*"<sup>340</sup> et de permettre à tous les opérateurs de détailler leur future action.

Marseille République met alors à nouveau en avant le motif des "travaux lourds" pour justifier la résiliation des baux<sup>341</sup>. Cependant, celle-ci se justifie désormais sur la base de l'audit technique lancé au printemps 2004, lequel fait état d'une dégradation des immeubles beaucoup plus importante que prévue. Ce dont rend compte le directeur de Marseille République :

*"Nous sommes obligatoirement dans le domaine de la réhabilitation lourde. Et nous ne sommes pas à l'abri de surprises importantes. Il faut savoir que certains bâtis sont quasiment des taudis, des pierres se décrochent des façades, les réseaux d'eau et d'électricité ne sont pas sécurisés, il y a du plomb dans toutes les peintures, dans les canalisations, il y a de l'amiante dans les réseaux d'évacuation, les ascenseurs ne sont bien sûr pas aux normes, les fenêtres ne répondent pas aux règles thermiques et phoniques, certains escaliers sont étayés, certains planchers parfois se sont effondrés, c'est colossal"*<sup>342</sup>.

Cet état des lieux, justifiant d'une intervention lourde, et par conséquent la résiliation des baux des occupants, engagerait même une responsabilité "pénale" du propriétaire :

*"Compte tenu de l'état de délabrement et de l'insalubrité révélée par l'audit technique, de la non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité qui engagent la responsabilité pénale du propriétaire à l'égard des risques encourus par les locataires, les travaux lourds de réhabilitation ne peuvent être mis en œuvre que dans des immeubles entièrement vides"*<sup>343</sup>.

Et ce même si :

*"La logique aurait [...] voulu qu'ils attaquent les vendeurs pour "vices cachés". Sauf qu'en acceptant de racheter la société P2CI [...] plutôt que de se limiter aux seuls immeubles, ils ont rendu impossible un tel recours..."*<sup>344</sup>

Répondant alors à cette nécessité de mener des travaux dans des immeubles vides, la perspective du relogement auprès des bailleurs sociaux se précise. Les quatre bailleurs sociaux, représentés par leurs directeurs respectifs, annoncent en effet que "*les locataires seront relogés s'ils le souhaitent*"<sup>345</sup> dans les 28 immeubles dont ils prévoient l'acquisition :

---

<sup>340</sup> "Plan social rue de la République", *Marseille l'Hebdo*, le 8/12/04.

<sup>341</sup> Notons que quelques mois plus tard, Éric Foillard "*reconnaitra*" que l'objectif était (et sera toujours) d'éviter que les baux ne soient tacitement reconduits.

<sup>342</sup> "Un kilomètre de réhabilitation lourde", *L'Urbain*, le 10/12/04.

<sup>343</sup> *Dossier de presse*, Marseille République, le 7/12/04.

<sup>344</sup> "Vices cachés rue de la République", *Marseille l'Hebdo*, le 22/12/04.

<sup>345</sup> "Une voie sociale rue de la République", *20 minutes*, le 8/12/04.

*"Marseille République et les quatre bailleurs sociaux ont récemment affirmé que toutes les solutions de relogement seraient proposées à tous les locataires, y compris ceux dont les baux n'étaient pas renouvelés."*<sup>346</sup>

Outre d'être confirmée, la procédure de revente est alors positionnée de sorte à répondre de l'objectif de "garantir le maintien dans la rue de la République d'habitants à revenus modestes, et préserver ainsi la mixité sociale"<sup>347</sup>. Il est de surcroît précisé que les bailleurs sociaux procéderont par leurs propres soins à la rénovation des immeubles, en vue de la création de logements sociaux, parmi lesquels 194 sont alors "vides". Par ailleurs, bénéficiant des immeubles en meilleur état, ces derniers annoncent que les opérations tiroirs pour les 173 locataires occupants seront limitées. De son côté, Marseille République détaille alors sa méthode de relogement. Dorénavant, il entend repartir des "souhais" exprimés par les locataires lors de l'enquête menée par Urbanis à peine achevée. L'ambition n'est en effet plus de trouver des "solutions de départ", mais de répondre aux "souhais" de relogement de *tous les locataires*, "lois 89" incluses, que ce soit sur la rue de la République ou ailleurs. Le propriétaire annonce également que les "vraies" lois 48, qu'il estime au nombre de 73, seront maintenues dans leur logement<sup>348</sup>, le relogement ne leur étant plus exclusivement réservé. Le glissement opéré est même d'autant plus remarquable que le travail de médiation semble désormais conduit par des "relogeurs" :

*"La mission des médiateurs/relogeurs consiste à rechercher avec chaque locataire, au cours d'entretiens individuels [...] une solution personnalisée (élaborée avec l'aide des informations fournies par Urbanis)"*<sup>349</sup>.

*"[...] la société s'engage à mettre tout en œuvre pour rechercher avec chacun [des locataires] des solutions de relogement satisfaisantes auprès des autres propriétaires du quartier"*<sup>350</sup>.

L'enquête réalisée par l'équipe Urbanis se retrouve alors au cœur de ce tout nouveau "devoir" de relogement. Telle qu'elle se présente :

*"La mission [des enquêteurs] consist[ait] à rencontrer individuellement tous les locataires de Marseille République pour évaluer objectivement leur situation économique [...] avant la visite des médiateurs"*<sup>351</sup>.

---

<sup>346</sup> "Un kilomètre de réhabilitation lourde", *L'Urbain*, le 10/12/04.

<sup>347</sup> *Dossier de presse*, Marseille République, le 7/12/04.

<sup>348</sup> Au sujet des faux baux : si du côté de Marseille République, ceux-ci ont été expertisés par des juristes, de celui du Collectif des lois 48, ils l'ont été par l'avocat spécialiste. Éric Foillard sous-entendra d'ailleurs que certains d'entre eux seraient des contrefaçons signées sur un coin d'un comptoir !

<sup>349</sup> *Dossier de presse*, Marseille République, le 7/12/04.

<sup>350</sup> *Dossier de presse*, Marseille République, le 7/12/04.

<sup>351</sup> *Dossier de presse*, Marseille République, le 7/12/04.

Son "*indépendance*" et son "*objectivité*" assurent alors la crédibilité de ce travail de médiation visant à réaliser les "*souhais*" des locataires. Or, c'est précisément elle qui :

*"[...] semble indiquer que 30 % des habitants de la rue ne souhaitent pas être relogés sur place [dans le quartier]. Dans ce cas, les bailleurs sociaux mettront leur parc existant à disposition"*<sup>352</sup>.

Cette enquête indique donc que, sur les 554 locataires initiaux, 166 locataires auraient émis le *souhait* de quitter le quartier, Marseille République annonçant même comptabiliser d'ores et déjà 30 départs *volontaires*. Les 173 occupants des immeubles destinés aux bailleurs sociaux seront, quant à eux, maintenus, auxquels viendront s'ajouter 194 locataires pour "résorber" la vacance, comme s'y engagent les bailleurs sociaux. En tenant compte du maintien dans leur logement des 73 "vraies" lois 1948, le plan global de relogement concernerait alors plus que 278 locataires. Décompte alors fait des locataires restants ayant exprimé leur souhait de quitter le quartier, il resterait ainsi un solde de 142 locataires "*en attente*" d'être "*satisfaits*" par un relogement dans les 194 appartements des bailleurs sociaux<sup>353</sup>.

Un tel revirement bouscule alors cette phase d'alerte et ne manque pas de susciter des réactions. CVPT se félicite en effet des "*avancées*" sur la question des relogements pour l'ensemble des locataires, ainsi que sur le maintien des lois 48. Mais la gêne demeure profonde. Le relogement s'affiche en effet comme inexorable pour la plupart des locataires. Si l'audit technique apporte un "semblant" de caution concernant l'obligation de vider les immeubles durant les travaux, aucune place n'est faite cependant au maintien ou à une réintégration des locataires après les travaux. De plus, il est aussi constaté que le maintien des locataires résidant dans les immeubles destinés aux bailleurs sociaux est tout à coup possible et que celui-ci est réalisable durant les travaux, alors que le propriétaire repoussait jusque-là cette éventualité :

*"[...] il ressort que certaines solutions qui étaient données comme impossibles jusqu'à présent par Marseille République sont proposées [par les bailleurs sociaux] pour 173 personnes (maintien dans les lieux avec rénovation)"*<sup>354</sup>.

Par ailleurs, une zone d'ombre persiste concernant la "*méthode*" de Marseille République, puisque celui-ci annonce poursuivre les non-renouvellements de baux tout en "*martel[ant]* que "*personne ne sera expulsé*"<sup>355</sup>. Cette difficulté n'échappe pas à certains journalistes :

*"Hier, au cours de cette réunion à laquelle participaient tous les opérateurs, il a été annoncé*

---

<sup>352</sup> "Un kilomètre de réhabilitation lourde", *L'Urbain*, le 10/12/04.

<sup>353</sup> Ce calcul est réalisé sur la base des chiffres diffusés par Marseille République, qui annonce étrangement ne pas être en mesure de reloger l'ensemble des locataires auprès des bailleurs sociaux !

<sup>354</sup> Communiqué, CVPT, le 13 décembre 2004.

<sup>355</sup> "Plan social rue de la République", *Marseille l'Hebdo*, le 8/12/04.

*qu'il n'y aurait aucune expulsion de personnes – mais que des baux arrivés à terme ne seraient pas renouvelés – et que le relogement des locataires serait assuré pendant les travaux.*<sup>356</sup>

Aussi, et pour beaucoup, il ne fait guère de doutes que la sortie médiatique de Marseille République marque une contre-offensive manifeste. Le propriétaire se "pare" d'un audit technique "pour" vider les immeubles, "se débarrasser" de ses locataires et réaliser une opération immobilière plutôt qu'une réhabilitation, le motif de "*travaux lourds*" demeurant toujours contestable au regard du Code des Baux. Seulement, l'enquête d'Urbanisme fait, elle, surgir une question beaucoup plus délicate, pour autant que de nombreux locataires auraient émis un "*souhait*" de partir, une trentaine ayant même déjà quitté leur logement de façon "*volontaire*". Ces "*souhais*" et départs "*volontaires*" fléchent en effet vers une moindre résistance, qui ne répond plus uniquement d'une fragilité ou d'une fragilisation. L'incise est donc ici de taille et, pressentie comme telle, amène aussitôt CVTP à se repositionner autour de l'exigence :

*"[...] que l'opération de réhabilitation se fasse sans l'éviction, si elle n'est pas consentie, d'un seul de ses locataires hors du secteur de la Rue de la République"*<sup>357</sup>.

Ce repositionnement concerne même les "fausses" lois 48 dont la résistance en passe *a priori* par un maintien pur et simple. Dans un courrier de Michel adressé aux locataires en loi 48 début janvier 2005, il s'agit de *ne jamais prendre la décision à la place des locataires* :

En ce qui vous concerne, vous qui êtes concernés par la loi de 1948, nous vous invitons à venir à la réunion du samedi 15 janvier 2005 de 14h30 à 16h SALLE MASSABO. Nous tenons en ce début d'année à vous témoigner de notre engagement à vos côtés plus que jamais nous sommes décidés à nous battre avec vous mais jamais nous ne prendrons de décisions à votre place. C'est la raison pour laquelle nous tenons absolument à ce que vous soyez nombreux afin de faire valoir votre point de vue nous ne voulons pas décider à votre place mais une fois les actions que nous vous proposerons seront approuvées par vous croyez bien que nous ferons tous ce qu'il faudra pour les faire aboutir.

Pour autant, ce repositionnement ne coupe pas court à la dénonciation des pressions qui fragilisent les locataires, du maquillage "volontaire" des départs et de la "mauvaise foi" du propriétaire. Au contraire, il permet de pousser en direction de la mise en place d'un contrôle public des relogements, de façon concomitante à l'arrivée des bailleurs sociaux et à la création en cours du comité de pilotage d'OPAH par la Préfecture. Aussi, pour que Marseille République ne soit pas "*juge et partie*" des relogements, les militants :

<sup>356</sup> "Le volet social de la rue de la République", *Metro*, le 8/12/04.

<sup>357</sup> Communiqué, CVPT, le 13/12/04.

*"[...] demandent aux pouvoirs publics d'organiser dans le cadre de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée non seulement un suivi transparent de la programmation des logements au regard des locataires munis de baux et de faciliter une concertation régulière entre eux, les opérateurs et les habitants"<sup>358</sup>.*

L'occasion de faire cette demande se présente en fait le lendemain même de la Conférence de presse, le 8 décembre 2004. Après avoir été reçue par le Préfet en novembre au sujet des pressions subies par les locataires, CVPT rencontre en effet l'EPA Euroméditerranée. Cette entrevue est alors l'occasion d'"acter" la sortie médiatique de Marseille République survenue la veille, de solliciter la mise en place de ce suivi *public* des relogements et de réclamer des propositions écrites de relogement pour les locataires dont le bail a été résilié. En effet :

*"[...] ce que les habitants demandent en premier lieu, c'est que les promesses de M. Foillard d'un accompagnement en fin de bail et de propositions de relogement soient écrites et confortées, appuyées par les institutions, dont la vôtre".*

En cherchant à recourir à l'écrit, il s'agit alors de faire d'une pierre deux coups : d'une part, de mettre un terme aux "rondes" des médiateurs et aux "*pressions*"; d'autre part, d'inscrire le relogement dans le giron des pouvoirs publics pour en dessaisir Marseille République. Mais encore faut-il savoir quel est le projet public. Cette rencontre est donc l'occasion d'obtenir quelques éclaircissements à ce sujet. Comme le souligne Daniel Carrière :

*"La question est : quel est le projet ? J'espère la fin de l'escalade médiatique et la fin des déclarations contradictoires, la fin d'une communication qui n'est pas celle que nous souhaitons."*

Plusieurs précisions sont alors apportées par le directeur d'Euroméditerranée, François Jalinot. Premièrement, celui-ci confirme que le rôle des pouvoirs publics "*a dû se limiter à essayer d'encadrer la démarche des opérateurs*"<sup>359</sup>. La DUP visant la réalisation des logements sociaux a ainsi été écartée par la crainte de "*faire peur et fuir les investisseurs*", seuls à même de pouvoir mener la réhabilitation. Par ailleurs, concernant la question des relogements auprès des bailleurs sociaux, il est précisé que ces logements ne rentreront pas dans le "*pot commun*" du logement social. Ceux-ci "*doivent [en effet] servir prioritairement aux locataires actuels*" de la rue de la République. Point sur lequel "*le Préfet en semble d'accord*". Concernant la Convention, le Directeur Général d'Euroméditerranée affirme également que "*les engagements [...] restent valides pour les nouvelles structures propriétaires, et [...] ont d'ailleurs été confirmés par les nouveaux actionnaires [Lone Star]*". Enfin, "*Il est souhaité*

---

<sup>358</sup> Communiqué, CVPT, le 13/12/04.

<sup>359</sup> "Compte-rendu de la rencontre avec l'EPAEM", CVPT, décembre 2004.

*que le Comité de pilotage de l'OPAH prévu dans la Convention soit réuni dès le début de l'année 2005. Ce comité serait élargi en y associant les deux principaux bailleurs et Mme le Maire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements. [...] Une communication sur les travaux du comité de pilotage pourrait être élaborée à destination des acteurs du logement et du milieu associatif".*

Hormis le fait que le milieu associatif ne semble plus convié aux Comités, les "avancées" sont ainsi confirmées par l'EPAEM. Au point que dans un communiqué daté du 13 décembre 2004, l'association "se félicite" de cette "évolution", tout en prônant la nécessité de "rester vigilant" face aux pressions et aux résiliations<sup>360</sup>. De son côté, François Jalinot réaffirmera ces engagements aux médias le 7 janvier 2005 :

*"Le directeur général de l'établissement public précisant qu'il "n'est pas souhaitable que ces logements sociaux rentrent dans le pot commun" mais doivent au contraire "servir aux locataires actuels. Ils concerneront 50 personnes par an, la loi 48 est applicable et sera appliquée et il y aura des réponses aux locataires en loi 89""<sup>361</sup>.*

Le relogement semble ainsi avalisé par les pouvoirs publics comme une composante de ce nouveau projet, réservé aux locataires "les plus fragiles" et entrant dans le cadre d'une lutte contre l'exclusion. Comme l'indique par exemple le Préfet Christian Frémont dans un courrier adressé à Marseille République, daté du 15 janvier 2005<sup>362</sup> :

*"Je n'ignore pas les ambitions affichées par Marseille-République d'engager une rénovation lourde de son patrimoine immobilier. Mais [...] je considère qu'il est indispensable que cette opération ne conduise pas à terme à fabriquer de l'exclusion pour une partie des habitants. [...] l'une des conditions essentielles de son succès est qu'elle se réalise dans le respect des droits des habitants, en s'assurant du relogement, dans un parc aux loyers maîtrisés [...], de l'ensemble des locataires aux revenus modestes"<sup>363</sup>.*

Prenant ainsi "acte" de ce nouveau cadre d'intervention, CVPT parachève alors son repositionnement en faisant à son tour valoir "553 solutions satisfaisantes", pour donc l'ensemble des locataires et en fonction de leur véritable souhait, réactivant ici la tension entre délogement et relogement à travers cette "éviction consentie"<sup>364</sup>. En effet, même si elle participe de l'"inapparence" ou de l'évaporation de ces problèmes, cette tension n'écartera pas la nécessité de traiter les problèmes et d'apporter un soutien aux plus fragiles ou fragilisés, pour en quelque sorte déconstruire les "souhais" du propriétaire. A cela s'ajoute aussi le fait que le

---

<sup>360</sup> Communiqué, CVPT, le 13/12/04.

<sup>361</sup> "Euroméditerranée promet de veiller au relogement", *La Marseillaise*, le 07/01/05.

<sup>362</sup> Ce document ne ressortira publiquement que le 4 mai 2005, dévoilé par une journaliste.

<sup>363</sup> "Le Préfet attentif à la rue de la République", *Marseille l'Hebdo*, le 04/05/05.

<sup>364</sup> Cette question sera régulièrement sujette à débat au sein même de l'association ou entre locataires.

relogement comme "solution" portée par les pouvoirs publics n'a pas seulement tendance à occulter les problèmes. Il fait également le jeu de Marseille République, qui entend se décharger des locataires en en faisant souvent davantage qu'il ne le devrait pour les "satisfaire" (en résiliant les baux, en proposant par exemple des demandes de dossier HLM pré-remplies, etc.). S'inscrire dans la voie portée par les pouvoirs publics suppose dès lors de dessaisir Marseille République du relogement, de sorte à ce qu'il ne soit plus "juge et partie" et que le cadre public de la réhabilitation puisse être restauré par l'entremise d'un contrôle public et d'une médiation indépendante "*digne de ce nom*".

### **2.1.10. La stabilisation du problème**

Au terme de ces quelques mois sur lesquels s'étire l'alerte, le problème de la rue de la République se stabilise ainsi progressivement. A la question "*quel est le problème ?*", une réponse est désormais apportée. Qu'il s'agisse d'assurer le maintien ou le relogement des locataires, de défendre leur droit, de préserver la mixité sociale dans le quartier ou de sauver le volet social de la Convention, le problème de la rue de la République réside dans *une expulsion massive des locataires*. Loin d'être un pronostic, il s'agit d'un diagnostic reposant sur "*des cas avérés*"<sup>365</sup> et des "*problèmes concrets*". Durant cette phase d'alerte, les conséquences négatives d'une activité sociale privée sont ainsi peaufinées, précisées et problématisées et progressivement transformées en problème public. Cette première configuration s'articule autour de la résiliation de baux et des "*pressions*" fragilisant les locataires et les "*poussant*" au départ. Ce au regard de quoi "*Il faut résister !*" et :

*"[...] lutt[er] avec ceux qui sont en règle avec la loi pour conserver nos droits. La loi est avec nous."*<sup>366</sup>

Une série d'activités vient alors accompagner cette stabilisation. CVPT explore le cadre légal de la réhabilitation, de la résiliation des baux, mais aussi du relogement et se livre à un recensement des pressions (recueil de témoignages...). L'association s'efforce également de mobiliser les habitants en déployant une série de répertoires d'action, de "rassurer" les locataires inquiétés par Marseille République et de rencontrer les institutions impliquées dans le projet de réhabilitation. Néanmoins, toutes ces activités ne sont pas seulement portées par des militants ou des habitants mobilisés. A y regarder de près, de nombreuses personnes y prennent activement part : des journalistes, des étudiants, des chercheurs, des "*collègues de bureau*" de certaines institutions, des voisins, des commerçants, des amis, de la famille, des

---

<sup>365</sup> "La réhabilitation, pas à n'importe quel prix", *20 minutes*, le 8/10/04.

<sup>366</sup> "Se loger est un casse-tête quand on ne roule pas sur l'or", *La Provence*, le 11/10/04.

médecins, des infirmières, du personnel d'un lycée... Par exemple, lors du rassemblement du 13 décembre 2004, Michel nous explique que Marseille République aurait distribué des dossiers de demande d'HLM à des personnes de 70 ans. Or, il tient cette information du *facteur* ! Autre exemple, en février 2005, lors d'une conférence de presse de Jean-Noël Guérini :

*"En tant que CIQ, je suis très proche des habitants [...]. Et j'ai trouvé, grâce à une infirmière qui soigne ma femme, un cas qui vient de se produire et qui montre la mesquinerie et la profondeur des actions contre les gens. Il y a une personne, à la rue Fauchier, qui a été interpellée par son propriétaire pour qu'il y ait des travaux chez elle. Elle en était ravie, parce qu'elle en avait besoin. Et on lui a installé le chauffage. Lorsque l'infirmière qui soigne ma femme s'est présentée un matin, elle a dit : "Mon Dieu qu'il fait chaud chez vous !". "Ah oui, a dit la personne, on vient de me changer le chauffage". On lui a mis le chauffage électrique ! Et l'infirmière, qui a vu bon, lui a dit : "Mais madame, vous vous rendez compte de la facture que vous allez payer ?". Voilà une des méthodes qui fait partie d'un gang, qui a mis en formation des choses comme ça, pour décourager les gens, les mettre dans des situations où ils ne pourront pas lutter. Et il y a des tas et des tas de choses dans ce genre."*

Dans le sillage de ces activités, toute une série de *rationalisations* et de *formats d'interprétation* se déploient progressivement. Ceux-ci débordent alors amplement le cadre de l'action collective et imprègnent fréquemment les "nouvelles improvisées" se diffusant entre connaissances (Shibutani, 1966). Par exemple, peu de décès n'apparaissent encore "naturels" ou comme le fruit exclusif d'une longue maladie. Ces "*départs naturels*", comme les désigne parfois pudiquement Marseille République, sont souvent rapportés aux pressions exercées sur des personnes *fragiles*. Précédemment, Monique expliquait par exemple "*ne pas savoir combien [de personnes âgées] sont mortes*" de crises cardiaques, à la réception de la lettre de résiliation de leur bail en loi 48 en mai 2004. A présent, ce type de rationalisation "se croise" régulièrement autour des cas de "*stress*", de "*jambes noires*", de "*pertes de poids alarmantes*" et de disparitions... Un temps, le bruit court par exemple qu'un médecin de la rue aurait confié à l'un de ses patients que le nombre de personnes âgées malades aurait "*augmenté*" depuis l'arrivée des médiateurs ! A cela s'ajoute aussi que de nombreux "maux", parfois des plus inattendus, se retrouvent parfois ré-éclairés au regard de "*tout ce qui se passe*" (la séparation d'un couple, un échec scolaire, une hospitalisation, une dépression, des insomnies...) et il n'est pas toujours évident de faire "*la part des choses*" et d'"être sérieux" ou "*raisonnable*", ces nouvelles improvisées perçant même fréquemment sur la scène médiatique. C'est souvent le cas des décès. Un habitant expliquera ainsi à un journaliste que :

*"[...] si on sort ces personnes de 80 ans d'un logement où elles ont vécu toute leur vie, elles en mourront"<sup>367</sup>.*

Lors de sa visite sur la rue de la République, le Président du Conseil Général, Jean-Noël Guérini, en fera aussi de même :

*"On ne peut pas demander aux locataires, dont certains sont là depuis des années, d'abandonner leur quartier. Faites déménager une personne âgée, elle meurt dans les six mois"<sup>368</sup>.*

Evidemment, il ne s'agit pas de laisser penser que ces rationalisations sont omniprésentes. En outre, il arrive encore, par exemple, que des dénonciations "hors cadre" franchissent le seuil de la publicité, comme dans l'exemple suivant où une dame d'origine étrangère précise :

*"Mon père s'est battu pour ce pays et moi, sa fille, on me fout dehors".*

Ce genre de dénonciations a en effet de quoi apparaître décalé par rapport au fait que plus 500 personnes à jour de leur loyer puissent être expulsées car elles ne rentrent pas dans la visée spéculative du propriétaire ! Mais elles vont disparaître progressivement du paysage public...

Cette stabilisation s'accompagne par ailleurs d'un durcissement de certaines lignes du passé. L'abandon du patrimoine par les propriétaires, que nous avons vu émerger lors de la période muette, et sur lequel Marseille République fait levier "pour" justifier la résiliation des baux, est ici positionné comme la cause du départ progressif des habitants et de la forte vacance. Ce trait se retrouve par exemple dans certains tracts du Collectif des lois 48 :

Après : CGF, P2C, NEXITIS, Maintenant c'est : MARSEILLE REPUBLIQUE ET LONE STAR  
POURQUOI EN SOMMES NOUS ARRIVE LA :

Les premiers se sont gavés et ont laissé se dégrader nos immeubles  
Les nouveaux veulent rénover mais pas pour nous, au passage ils nous culpabilisent même de l'état de nos immeubles comme si nous y étions pour quelque chose.  
Eux aussi sont venus pour se gaver mais pas de la même façon.  
Ils vont se gaver en se débarrassant de nous, nous qui ne sommes pas assez riches pour eux.  
Leur projet : refaire des logements de luxe et les vendre avec un bénéfice énorme.  
Nous, ils nous considèrent comme des pauvres qui n'ont pas leur place dans une belle rue de la république qui sera rénovée (AVEC NOTRE ARGENT CELUI DE NOS IMPOTS ACTUELS).

Ce passé "affermi" se croise aussi dans des discussions anodines, par exemple avec Muriel :

*"P2C est venu en 2001 et a arrêté la location. C'est-à-dire que depuis 99 - c'est vérifiable - tu partais et bien on ne relouait pas. Moi, dans mon immeuble, les appartements du dessus et du*

<sup>367</sup> "Manif et slogan chocs rue de la République", *La Provence*, le 28/11/04.

<sup>368</sup> "Guérini : des habitants au bord de la dépression", *La Provence*, le 5/11/04.

*dessous malheureusement sont vides, parce qu'il y a eu des décès. Quand j'ai voulu que des amis en profitent, en 99, ça a été bloqué et terminé. Et les commerces en 2000. Donc, déjà, le projet était loin".*

Ou encore, sur la scène médiatique, où il apparaît que les immeubles constituent :

*"Un parc dont le délabrement aggravé a entraîné un exode des habitants (830 logements sur 1350 sont vacants)".<sup>369</sup>*

Parfois, la parole y est même donnée à certains experts, sociologues ou politologues, par exemple pour comprendre *"Pourquoi y a-t-il autant de logements vides ? Depuis quand ?"*.

La réponse de Sylvie Mazzella et Pierre Fournier est la suivante :

*"Parce qu'une partie des appartements, sur cour étroite ou sur arrière sombre compte tenu de la faible largeur de la percée qui s'est faite dans le sol d'une colline, est de plus en plus difficilement valorisable, ce qui a créé du logement social de fait, dont la vacance n'est pas très coûteuse pour le bailleur. Cette vacance structurelle ancienne se renforce aujourd'hui, avec la perspective de la réhabilitation, les grands propriétaires s'en accommodant sans doute pour se constituer des réserves qui les aideront à faire basculer des îlots dans la réhabilitation plus facilement, voire pour laisser se dégrader l'environnement de façon à ce que soient incités au départ des résidents "trop" stables".<sup>370</sup>*

Pourtant, il arrive aussi que cette stabilisation procède par des voies plus inattendues. Par exemple, la simple prise en considération du problème par la presse nationale atteste parfois de l'existence et de la crédibilité de celui-ci. Dans une petite affichette réalisée par Michel le 21 octobre 2004, il est par exemple question d'une *"étape franchie"* (même si ce n'est pas la première fois que cette *"étape"* est *"franchie"*) :

UNE ETAPE IMPORTANTE A ETE FRANCHIE NOUS AVONS RAPIDEMENT ATEINT UN DE NOS OBJECTIFS LES MEDIATS NATIONEAUX PARLE DE "L'affaire de la rue de la république" HIER LE MONDE CE JOUR, JEUDI 21 OCTOBRE, TF1 JOURNAL DE 13H LES CHOSES BOUGENT VOUS N'ÊTES PAS SEUL SI VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE CONTACTEZ NOTRE ASSOCIATION
---

La portée informative d'un tel tract, du fait de son affichage le jour même, peut toujours être rapportée à une activité de mobilisation. Il n'empêche que c'est la prise en considération par

<sup>369</sup> "Rue de la République : L'Opah otage du débat sur le relogement", *TPSM*, le 17/11/04.

<sup>370</sup> "La rue de la République restera-t-elle populaire ?", *Marseille l'Hebdo*, le 13/10/04.

la presse nationale qui y atteste de l'existence du problème public<sup>371</sup>. Et l'on notera que ce n'est pas là uniquement le fait de militants qui s'efforcent de "mobiliser" ou de faire du lien. La presse locale, elle-même, souligne fréquemment cette prise en compte :

*"Depuis le conseil municipal du 11 octobre, les choses ont évolué, le débat est désormais sur la place publique, largement relayé par la presse nationale et la télévision"*<sup>372</sup>.

*"Incontestablement, la réhabilitation de la rue de la République est le feuilleton de la rentrée : Après avoir alimenté les colonnes de la presse parisienne, elle a enflammé le dernier Conseil Municipal"*<sup>373</sup>.

Lorsque le "petit écran" prend le relais, le retentissement en devient même plus grand encore, valant souvent un court article pour annoncer un "Rendez-vous" à ne pas manquer :

*"Laurence Ferrari et Thomas Hugues consacrent un reportage du Sept à huit de ce dimanche 30 janvier à la rue de la République, seule artère "haussmannienne" de Marseille. Les promoteurs ont décidé de vendre à la découpe les immeubles, sans que les locataires aient un autre choix que de quitter leurs appartements faute de pouvoir les acheter. Des solutions de logement ont été proposées mais la résistance des habitants s'organise. D'autant que, grâce à la loi de 1948 qui encadre toute augmentation, les loyers sont très avantageux... Mais il se murmure que certains de ces "baux 48" seraient des faux..."*<sup>374</sup>

Pourtant, si l'on peut parler de stabilisation, il ne s'agit pas de laisser penser que l'enquête soit parvenue à éclairer tous les aspects du problème, que le "tour du problème" ait été fait, ou qu'un acteur ait en main l'ensemble des éléments ou une vision d'ensemble. La persistance de plusieurs points d'ombre est notable. Beaucoup de pressions restent encore inaperçues. De même, d'autres difficultés, "façons de voir" ou solutions apparaissent en "marge" sans trouver une quelconque portée publique. Ainsi, les CIQ ne parviennent pas à faire valoir l'accès à la propriété comme une solution pour des locataires qui "ont payé dix fois l'appartement" depuis le nombre d'années qu'ils y habitent. En outre, la quasi totalité des controverses (validité du motif de résiliation, des "fausses" lois 48, de la Convention, etc.) ne font pas l'objet d'un éclaircissement "définitif" et sont systématiquement repoussées à une décision de justice. En revanche, les tentatives de décryptage de la "stratégie" immobilière de Marseille République sont nombreuses et récurrentes. Pour le Président de la Fédération des CIQ par exemple, le propriétaire dispose des blocs entiers qu'il entend conserver et valoriser, et des blocs isolés, pour une part, en cours de rétrocessions aux bailleurs sociaux, et pour l'autre concernés par

---

<sup>371</sup> Il en sera de même lorsque, en 2005, la presse étrangère (danoise et mexicaine à notre connaissance) s'intéressera à "la plus grande opération de réhabilitation en centre-ville d'Europe".

<sup>372</sup> "On n'est pas au Monopoly", *La Marseillaise*, le 22/10/04.

<sup>373</sup> "Dites-nous", *Marseille L'Hebdo*, le 27/10/04.

<sup>374</sup> "Zoom sur une rue de Marseille", *La Provence*, le 29/01/05.

des "échanges d'immeubles" avec Eurazeo, dans la perspective d'une valorisation de leur patrimoine respectif. D'autres encore, notamment parmi les militants, s'interrogeront par exemple en avril 2005 sur les immeubles concernés par les relogements, dans un échange de courriels autour du *relogement d'une dame de 91 ans* (!) :

*"Ca prouve que devant les difficultés qu'elle a, Marseille République est en train d'infléchir sa stratégie en affectant certains immeubles à du logement tiroir, peut-être définitif. Des vieilles personnes de cet âge-là, ils ne pourront pas de toutes façons les faire partir, et cyniquement, ils peuvent penser qu'elles ne vivront pas très longtemps. Ils ont un immeuble avec un ascenseur qu'ils peuvent rendre opérationnel à moindre frais. On peut penser qu'ils vont y regrouper des personnes âgées qui les bloquent ailleurs et de ce fait libérer tout de suite quelques immeubles pour y commencer les travaux. Ce sont certainement des gens pragmatiques et réalistes, et ils ont besoin d'avoir d'ores et déjà des résultats vis-à-vis de leurs financiers. On ne doit donc pas relâcher la pression, c'est un bon signe".*

Toutefois, savoir si les immeubles destinés aux bailleurs sociaux sont ceux où l'on trouve le plus de locataires est une question qui n'a jamais été posée. Si l'absence de ce type de questionnements permet de voir ce que le problème n'est pas (Gusfield, 1981), elle indique aussi que ce qui retient davantage l'attention reste un *départ*. C'est là aussi une autre conséquence de cette stabilisation : l'attention et la vigilance concernant les coordonnées du problème sont accrues et suscitent régulièrement une maintenance des "*façons de voir*". Bien qu'ils n'en aient pas le privilège, les journalistes en font couramment les frais. Parfois, l'article paraît "à côté de la plaque" ou opérer une "erreur de casting". A une occasion, la présidente de la Confédération des CIQ s'est retrouvée interviewée à propos du problème de la rue de la République, au titre de représentante du monde associatif, alors que celle-ci est complètement extérieure au dossier ! Toutefois, même si certains ont pu y voir une "*tentative de récupération*", cela n'exonèrera pas la présidente d'afficher sa "*vigilance*" quant à "*ce qui se passe rue de la République*". A d'autres occasions, de mauvaises manipulations de chiffres sont en cause :

*"Les gens de Marseille-République veulent nous faire partir et ils utilisent tous les moyens. Ils sont venus nous dire qu'il fallait qu'on parte car l'escalier et l'ascenseur allaient être démolis et que les fenêtres devaient être changées et qu'on allait nous laisser sans fenêtres pendant plusieurs mois", raconte Michel. Depuis 74 ans, il habite un trois pièces de 97 m<sup>2</sup>. [...] [Éric Foillard] admet qu'il ne sera pas possible de reloger tout le monde sur place mais affirme que 60 % des locataires interrogés se sont dits prêts à changer de quartier"<sup>375</sup>.*

---

<sup>375</sup> "A Marseille, vent de fronde rue de la République", *Le Figaro*, le 10/02/05.

Dans ce cas, que Michel, qui a alors 54 ans, se retrouve habiter "*depuis 74 ans*" le même appartement ne prête pas vraiment à *conséquence*, si ce n'est à quelques plaisanteries entre connaissances. En revanche, avancer que 60 % des locataires soient prêts à "*changer de quartier*" (au lieu des 30 % déjà controversés de l'étude Urbanis, 60 % étant en fait le taux de vacance) peut vite laisser suspecter, surtout si le journal est *Le Figaro*, une instrumentalisation politique, ou encore être rapporté à la manipulation d'un journaliste "*débarquant de Paris*" par Marseille République. Ce au regard de quoi, même s'il arrive souvent que certains militants ou locataires regrettent de ne pas pouvoir "*écrire [eux]-mêmes l'article à la place des journalistes*", les conséquences peuvent à l'occasion se révéler sensibles :

Nous avons ainsi assisté à une scène lors d'un rassemblement devant la mairie où un militant s'en est violemment pris à un journaliste de M6 au sujet de son précédent reportage. Le militant particulièrement remonté s'inquiétait de l'image restituée aux spectateurs, le journaliste n'ayant présenté dans son reportage que "des taudis" et donné l'impression que les habitants étaient contre la réhabilitation. Il faudra alors toute l'adresse d'un autre militant plus "tempéré" pour dépassionner l'altercation et rappeler au journaliste, pour le moins amusé par cette prise à partie, qu'il est préférable que les différents points de vue soient présentés et que "*Personne n'est ici contre la réhabilitation*"...

Loin d'être isolés, ces exemples se multiplieront tout au long de la carrière du problème. En novembre 2005 par exemple, lorsqu'un journaliste de France 3 "*de Toulon*", fera un sujet sur les évolutions de la situation sur la rue de la République en annonçant un effritement de la mobilisation, celui-ci sera contacté le lendemain même par un militant qui lui reprochera de ne pas avoir enquêté sur l'actualité judiciaire ("*On n'a pas la même forme d'intervention. Mais ce n'est pas vrai qu'on s'effrite*"). De façon similaire, le quotidien *La Provence* sera "épinglé" lorsqu'une publicité de Marseille République se "glissera" dans ses colonnes sans mention de son statut de réclame publicitaire. Une "négligence" que reconnaîtra le rédacteur en chef du journal, s'engageant à être plus "*vigilant*" à l'avenir...

Ces exemples ne sont qu'un aspect de ce qui a plus largement à voir, *sur fond de vigilance*, avec une "maintenance" du problème, des façons de voir ou d'interpréter "ce qui se passe" qui accompagne la stabilisation du problème public. Là où la résiliation des baux se voit réduite à un "simple" rapport privé-privé, d'autres multiplient les efforts pour continuellement déborder ce rapport et aller vers un problème public. Ces débordements ne s'accommodent par exemple que peu d'un clientélisme municipal bien senti, des formes de négociations, mais également avec une autre résistance (ou plutôt une *fragilité*). Car des habitants continuent de douter,

comparant parfois CVPT à une "secte", tant semble parfois incroyable cette idée d'une expulsion massive des locataires. Certains trouvent même les médiateurs "charmants" !

Aussi, dire que le problème est progressivement découvert est une chose. Mais aucun acteur n'a une vision globale de la situation ou est à même de la ressaisir dans sa *totalité*. Pas plus qu'il en existe un à ce point extérieur à la confection du problème pour procéder à une réelle "découverte". Les conditions depuis lesquelles celui-ci s'élève sont non seulement façonnées et entretenues autant que possible, mais elles sont également dynamiques, changeantes, refaçonnées, souvent par l'entremise d'une difficulté "marginale", d'une "avancée", d'un revers, de l'apparition d'un acteur, etc. Elles peuvent même "disparaître", par exemple *via* un relogement ! C'est en cela que l'on peut estimer que l'enquête est continue : non pas uniquement parce que des points d'ombres persistent ou résistent à la "clarté", mais parce que les conditions problématiques sont elles-mêmes vaporeuses, fuyantes et plus rarement impactées.

#### **2.1.11. Les premiers conseils**

Dans le cadre de cette stabilisation du problème public, CVPT poursuit alors son travail en direction des locataires. Dans la *relation* que l'association développe peu à peu avec ceux-ci, il n'est alors plus question de "mobilisation" mais plutôt de les aider à *résister*. Pour ce faire, l'association explore, comme nous l'avons vu, un ensemble de possibilités de recours et élabore des stratégies à un horizon judiciaire pour optimiser les chances de succès des locataires<sup>376</sup>. De nombreuses pistes sont envisagées, parmi lesquelles figurent la contestation du motif de résiliation, les recours au niveau des permis de construire, la validité de la Convention, la question des "fausses" lois 48, le non-entretien des parties communes, etc. La liste, qui n'est pas close, a même tendance à s'étendre au gré des mois et des rencontres. Par exemple, courant décembre 2005, l'association prospecte autour de la possibilité de :

*"[...] voies recours concernant les charges qui ont été réglées par les locataires pendant des années sans qu'aucun des propriétaires successifs n'ait assumé les devoirs qui sont les siens"*<sup>377</sup>.

La plupart du temps, ces pistes ne sont explorées qu'au gré des problèmes qui "apparaissent"<sup>378</sup>. Cette prospection s'ajuste en effet à une canalisation progressive des

---

<sup>376</sup> Par exemple en conseillant d'attendre que le propriétaire lance une procédure d'expulsion à l'encontre des locataires en loi 1989 se maintenant dans leur logement à l'expiration de leur bail, faisant apparaître ces derniers comme victimes de bonne foi et profitant du fait que le tribunal devra d'abord statuer sur la validité du motif de la résiliation avant de se prononcer sur l'expulsion.

<sup>377</sup> Compte rendu des décisions AG, CVPT, le 7/12/04.

<sup>378</sup> Parfois, ils sont à l'origine de petits "événements". C'est le cas en décembre 2005 où il apparaît que les problèmes ne proviennent plus uniquement de Marseille République, mais également de l'autre grand

témoignages, des plaintes et des réclamations en direction de CVPT (au point de parfois poser des "problèmes" à certains militants qui laissent "traîner" leur numéro de téléphone personnel sur le site Internet de l'association ou sur les tracts diffusés). La mise à jour de ces problèmes s'accompagne alors systématiquement d'un approfondissement juridique restitué aux locataires sous la forme de conseils. Qui plus est, ces découvertes conduisent également à opérer de plus en plus souvent un travail "aux marges", notamment auprès des personnes "fragiles", pour lesquelles il s'agit – notons la formulation - de "*recupérer la situation*" (suite à un endettement, un retard de loyer...), ou de renforcer le soutien et la présence à leurs côtés pour ne pas qu'elles soient abusées et cèdent aux "avances" des médiateurs.

En creux, on voit donc se déployer et se conforter une *compétence technique*, en mesure d'orienter et d'aider les locataires à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent, *quel que puisse être le problème*. Néanmoins, ces conseils jouent un rôle central car ils balisent et *encadrent* peu à peu les pratiques "résistantes", et entrouvrent la perspective d'une solution juridique. Ils vont en effet progressivement borner et former un corpus de "bonnes" pratiques "résistantes", censées pourvoir à la défense des droits des locataires, en s'inscrivant dans la *préparation de futurs procès* et en permettant aux locataires de "se couvrir" et de parer à toute éventualité juridique. Pour autant, ils ne forment pas des *prescriptions*, mais reposent sur un engagement du locataire, l'association ne pouvant se substituer à lui pour faire valoir leurs droits. Pour le résistant, il s'agit de suivre les conseils *pour éviter le pire* : se maintenir chez soi, ne rien signer, faire trace en recourant ou en réclamant des écrits plutôt que d'échanger oralement avec le propriétaire, utiliser le recommandé avec accusé de réception afin de pouvoir dater les échanges, être à jour de ses loyers, ne pas se mettre en faute, etc.

Peu nombreux au départ, ces conseils sont alors prodigués au gré des visites chez les locataires que multiplient les militants. Ils sont aussi, comme nous l'avons vu, distillés dans certains tracts autour des cas les "plus" problématiques. Cependant, face à l'afflux grandissant des sollicitations, tous ces conseils finissent par faire l'objet d'une *synthèse* dans une note finalisée en décembre 2004 et diffusée aux habitants. Cette toute première note condense alors les principales recommandations qui ont parsemées l'intervention militante auprès des locataires rencontrant des problèmes durant cet automne 2004. Ces "*Frequent Asked Questions*" se présentent alors comme restituant les difficultés qui ont été "*les plus rencontrées par les locataires*". Parmi celles-ci, on trouve *de façon notable* le rappel de

---

propriétaire, Eurazeo. Celui-ci commence en effet à appliquer de premières augmentations "*substantielles*" de loyers lors du renouvellement des baux en Loi 1989, de l'ordre de (seulement) 120 % (à cette période), grâce à une subtilité juridique liée à l'amélioration du "*cadre de vie*" dans le quartier.

quelques "mauvais" réflexes afin d'éviter au locataire de se mettre en faute d'un point de vue juridique et de faciliter son éviction. C'est le cas par exemple de la *nécessité* de "*continuer à payer régulièrement votre loyer*" ou de "*ne rien signer*" "*sans prendre le temps de la réflexion*", "*sans vérification auprès d'un conseil*".

Egalement, parmi les conseils diffusés, on notera que le plus transversal d'entre eux consiste à *recourir systématiquement à l'écrit et à en exiger de la part du propriétaire*. A l'horizon juridique, l'écrit fait en effet trace et permet de dater les événements. Le recours à l'accusé de réception au moindre courrier adressé au propriétaire est également vivement conseillé, non seulement "*pour être sûr que [le propriétaire] l'a[it] bien reçu*" et à telle date, mais aussi pour être certain de la prise en compte de la date du courrier par un tribunal. Ce recours à l'écrit, daté, recommandé et signé, comme cette nécessité de "faire trace", poussent de la sorte à aller au-delà du témoignage qui, à lui seul, ne saurait suffire pour "résister", entrer sur la scène juridique et faire valoir le problème rencontré. En s'orientant ainsi vers le tribunal, la seule confiance "appelée" par le témoignage est remise, s'agissant d'être en mesure de produire et de faire valoir des preuves indubitables pour ne pas s'exposer à un principe de réversibilité de la plainte (ou de la défense) ou à des formes de déni reposant par exemple sur un principe de "parole contre parole"<sup>379</sup>. Il est donc notable que, dans le document suivant présentant les "FAQ", daté de décembre 2004, cette nécessité de recourir à l'écrit soit omniprésente, quel que soit le type de problème rencontré.

#### **Questions/réponses**

**> Les locataires qui ont reçu leur congé peuvent-ils être expulsés par la police et jetés à la rue ?**

Non, la procédure d'expulsion doit être validée par la justice et le recours à la force publique accordé par le Préfet. Aucune expulsion ne peut intervenir sans un jugement du tribunal qui apprécie la légalité de la requête du propriétaire, après débat contradictoire avec le locataire ou son avocat. C'est une procédure longue et si le tribunal prononce l'expulsion, celle-ci ne peut être exécutée durant la période hivernale (du 15 novembre au 1er mars). En dehors de cette période, elle ne peut intervenir que si le Préfet accorde le concours de la force publique. En général, ce dernier ne donne son accord que si les conditions de relogement sont réunies.

**> Les travaux lourds, notamment sur les parties communes, qu'un propriétaire veut entreprendre dans son immeuble sans en changer la destination (transformation en locaux commerciaux) impliquent-ils une rupture du bail ?**

Pas nécessairement. Un logement provisoire peut être envisagé, avec réintégration après travaux. En

---

<sup>379</sup> Renaud Dulong (1998) souligne cette perte de vitesse du témoignage dans les tribunaux, au profit d'une construction de la factualité de la plainte (ou de la défense).

tout état de cause, quelle que soit la nature des travaux ou du bail, le locataire doit demander par écrit au propriétaire un engagement avec précision du loyer applicable concernant la réintégration dans les lieux après travaux. Pour le cas où le propriétaire refuserait, on pourrait considérer qu'il prend alors pour prétexte ces travaux pour exclure les locataires à loyers modérés.

**> Comment réagir aux propositions d'argent de la part du propriétaire ou de son mandataire ?**

Que ces propositions soient présentées en termes de dédommagement pour le préjudice subi ou de remboursement de travaux engagés, elles doivent faire l'objet d'une proposition écrite pour que le locataire puisse se donner un temps de réflexion et demander éventuellement conseil.

**> Que faire avec les dossiers de demande HLM présentés par les médiateurs ? Les locataires doivent-ils signer ?**

Le fait de fournir des pièces nécessaires au dossier HLM peut être interprété comme un consentement de la part du locataire de quitter son logement et ainsi le priver de la possibilité de se maintenir ou d'être relogé sur le secteur ! En conséquence ne signez rien et ne fournissez aucune pièce à des agents qui ne sont pas habilités par les organismes compétents. Seuls sont compétents pour recevoir les demandes : tous les organismes HLM ; les sociétés d'économie mixte (SEM) disposant d'un patrimoine locatif conventionné ; le Bureau du logement de la ville de Marseille : 3 rue Colbert - 13001 ; le Service du Logement en Préfecture - rue Edmond Rostand - 13006.

**> Que peuvent faire les locataires qui ont déjà donné leur accord pour quitter leur logement ou/et s'ils ont fournis des pièces pour un dossier HLM, sans proposition écrite de leur bailleur qui leur convienne ?**

Dans ce cas, nous conseillons à ces locataires de faire connaître par écrit qu'ils ont changé d'avis. Ils en ont le droit, car leur précédente décision a été prise sous la pression, et dans des conditions où ils pensaient que c'était la seule solution. Or aujourd'hui, grâce notamment à la protestation des habitants, des solutions de maintien dans les lieux ou de relogement dans le secteur ont été arrachées. Il n'y a pas de raison que les locataires mal informés en soient exclus !

**> Un locataire sollicité par les médiateurs, les enquêteurs ou des hommes de l'art est-il obligé de les recevoir et de répondre à leurs questions ?**

Si le propriétaire ou son mandataire habilité désire faire une visite de votre appartement il ne peut le faire qu'en votre présence et après vous avoir demandé par écrit un rendez-vous en indiquant le motif de sa visite. Vous avez toute latitude de fixer les horaires de visite qui vous conviennent et de vous assurer du bien-fondé de cette visite. En outre rien ne s'oppose à ce que vous vous fassiez assister durant la visite par un conseil ou par un témoin.

**> Les locataires sont-ils obligés de répondre aux questions des médiateurs ou d'Urbanis sur le salaire, l'origine, le nombre de personnes habitant l'appartement et sur leur situation administrative ?**

Les informations personnelles et familiales ne peuvent être reçues que par un agent habilité par

l'autorité publique en tant que travailleur social ou enquêteur dûment mandaté. Vous pouvez ne pas répondre à ces demandes de renseignements personnels si vous n'avez pas la preuve que l'enquêteur concerné est habilité.

**> Que peuvent faire les locataires qui reçoivent une lettre d'augmentation de loyer ? Est-il possible de contester cette augmentation ?**

Oui, vous pouvez contester toute augmentation ou modification du bail. Les réévaluations de loyers ne sont pas contestables si elles sont prévues dans le bail et si les autres clauses du bail sont respectées. En général les clauses de révision sont indexées sur le prix de la construction. Concernant la modification des dates de paiement du loyer : selon la loi de 89, le locataire est obligé de régler le loyer et les charges aux termes convenus dans le bail. Le bailleur est tenu de remettre gratuitement une quittance au locataire qui en fait la demande. La quittance porte le détail des sommes versées par le locataire en distinguant le loyer et les charges. Si le bailleur change les modalités de paiement alors que celles-ci étaient précisément indiquées dans le bail, il s'agit d'une modification qui doit être notifiée au locataire par lettre recommandée.

En janvier 2005, deux nouveaux "FAQ", clairement orientés vers une juridiciarisation du problème, sont alors élaborés. Le premier est produit à l'occasion de l'arrivée à termes des premiers baux en loi 89 résiliés en juillet 2004. Il est spécifiquement destiné aux locataires ayant reçu leur congé et les conseils prodigués s'adressent "*bien évidemment*" "plutôt" aux locataires "*qui veulent rester dans leurs logements*" qu'à ceux qui "*souhaitent partir*" :

**Quelques conseils aux locataires ayant reçu un congé de Marseille République**

*Lors de la réunion qui s'est tenue le 8 janvier dernier, des informations et des conseils ont été donnés aux locataires ayant reçu leur congé et qui veulent rester dans leurs logements. Cette fiche rappelle ces conseils.*

L'expulsion par la police de locataires légitimes, qui payent régulièrement leurs loyers, nécessiterait une procédure très longue. En effet, pour qu'un locataire puisse être expulsé au terme de son bail, il faut un jugement du tribunal qui autorise l'expulsion. C'est donc Marseille-République qui, constatant que des locataires sont encore là après la date limite, devra engager des poursuites. Le tribunal examinera si le motif invoqué ("imminence d'une opération de rénovation sur l'îlot dont fait partie le logement") est bien un motif légitime et sérieux au sens de la loi.

IL N'EST PAS DU TOUT SÛR QUE MARSEILLE-RÉPUBLIQUE OBTIENNE GAIN DE CAUSE SUR CE POINT.

Ensuite, dans l'hypothèse où le jugement serait favorable à Marseille-République, il faudrait le faire exécuter. Pour cela Marseille-République devrait demander au préfet le concours de la force publique. En l'état de nos informations, le préfet ne l'accorderait certainement pas, surtout concernant une situation aussi massive. Par ailleurs la règle veut que le concours de la police ne soit

prêté que si une solution concrète de relogement existe, et si toutes les médiations avec les autorités ont échoué.

Conclusion :

- Au-delà de la date de congé, les locataires ne verront pas la police venir les expulser.
- Les procédures peuvent durer des années et les locataires sont d'autant plus forts qu'ils sont groupés.
- La probabilité d'une expulsion en masse est nulle.

En pratique : A ceux qui souhaitent partir, on peut conseiller de ne signer aucun papier évoquant leur départ tant qu'ils n'auraient pas signé un bail pour un nouveau logement qui leur convienne. Ce qui suit s'adresse bien entendu à ceux et celles qui veulent rester.

**1 - Ne pas engager soi-même de contentieux**, mais attendre que Marseille-République engage un contentieux en vue de l'expulsion. Dans cette hypothèse, il faudra prendre un avocat.

**2 - Payer le loyer** : le non-paiement du loyer est un motif légitime et sérieux d'éviction, contrairement à la réhabilitation.

Vous recevrez des quittances de loyer jusqu'à la date de congé au moins. Au-delà, si NEXITY (le mandataire de Marseille-République) cessait de vous envoyer cette quittance, il faudrait impérativement continuer à payer le loyer par tous moyens permettant d'avoir la preuve du paiement.

Si NEXITY prélevait directement le loyer sur votre compte, bien vérifier que le prélèvement continue au-delà du congé. Sinon payer directement le loyer avec une preuve de paiement : 1/ virement à Nexity par vous-mêmes (son numéro de compte figure sur le TIP imprimé en bas de la quittance) ; 2/ Mandat cash

Le second tract, élaboré durant ce même mois de janvier 2005, fait, quant à lui, suite au tout premier procès engagé. Il concerne plus particulièrement les pressions visant à faire partir les locataires et rapporte de façon notable des précédents juridiques, en profilant pour la première fois une portée *jurisprudentielle* :

### **Information aux locataires de la Rue de la République**

#### **SANCTIONS PENALES CONTRE LES PROPRIETAIRES EN CAS D'INTIMIDATION OU DE MENACES ENVERS LES LOCATAIRES**

De nombreux cas de menaces et d'intimidations nous ont été signalés, ces actes sont commis par des agents de la société privée Marseille République qui se prétendent "médiateurs" sans en avoir aucunement le statut. Vous devez savoir qu'il est totalement interdit par la Loi de faire pression sur un locataire en vue de le faire quitter son logement, en effet :

- Le droit au logement est un droit inscrit dans la Constitution.
- La Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, a apporté une meilleure protection des occupants en renforçant les obligations de relogement et la

protection des occupants contre les éventuelles menaces ou dégradations qu'ils subiraient du fait des propriétaires dans le but de leur faire quitter leur logement.

A Marseille, la lutte contre l'habitat insalubre a souvent conduit les propriétaires privés ou pouvoirs publics locaux à malmenager les droits des occupants, locataires ou petits propriétaires. C'est pour faire respecter ces droits que Centre Ville Pour Tous a conduit des actions et engagé, puis gagné plusieurs procès pour faire appliquer le droit au logement, veiller à la rénovation, aux droits et au relogement des occupants.

Vous devez donc en cas de menace déposer une main courante au Commissariat, qui vous en donnera une copie, à faire parvenir aux membres de l'association qui la transmettront à nos avocats pour dépôt de plainte éventuelle contre le propriétaire et ses agents.

#### *LES SANCTIONS PENALES EN CAS D'INTIMIDATIONS OU MENACES :*

Art. L 521-4 "Est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 500 000 Francs le fait de détruire, dégrader ou détériorer de locaux ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité, dans le but de faire quitter les lieux aux occupants."

Art. L 511-6 "Toute menace ou tout acte d'intimidation à l'égard d'un occupant en vue de le contraindre de renoncer aux droits qu'il détient est puni de deux ans et d'une amende de 500 000 Francs".

#### *LES JURISPRUDENCES DES TRIBUNAUX DE MARSEILLE :*

Des cas d'application ont déjà été jugés à Marseille sur demande des locataires avec l'appui de notre association :

Au 9 rue de la Fare, la menace d'une coupure d'eau était imminente. En effet, alors que la société Svitex percevait les loyers, elle avait une dette de 15 000 F auprès de la Société des Eaux de Marseille. Elle a été condamnée à faire le nécessaire pour maintenir la fourniture d'eau jusqu'au mois d'août 2001 et plus si le relogement n'a pas été assuré d'ici là.

Au 6 rue de la Fare, les exploitants de l'hôtel avaient fait couper l'électricité aux onze familles, il y avait quatre enfants et trois bébés. Suite à un référé d'heure en heure où toutes les parties ont été convoquées, l'électricité a été rétablie.

Recourir de la sorte à des jurisprudences ou encore une portée jurisprudentielle (comme dans le cas d'une invalidation du motif de résiliation) est alors tout à fait remarquable. D'une part, un tel recours indique que "*La meilleur défense, c'est celle que l'on organise nous-mêmes*". D'autre part, cela suppose de montrer et démontrer que les difficultés rencontrées par les locataires proviennent du seul "fait" que le propriétaire ne respecte pas leurs droits.

Ce faisant, le prisme résistant finit par être pleinement mis à l'honneur. Avec lui, ce n'est pas (ou "plus", ou encore "de moins en moins" comme nous le verrons) la mobilisation qui fait exister le problème public, mais, au contraire, les *cas* problématiques *portés*, aiguillés vers la

scène judiciaire pour produire des jurisprudences. Les conseils prodigués ne font donc pas que cadrer avec la configuration désormais stabilisée. Ils la portent et le tribunal constitue la "meilleure" (et non encore la "seule") issue au problème. Cette action privilégiée, encourage et balise progressivement un ensemble de pratiques résistantes, mais draine aussi, par cet objectif de *créer des jurisprudences valables pour quiconque*, une *nécessité* à résister, pour résoudre les problèmes et, plus en creux, pour les faire exister. Ici, l'engagement des locataires se retrouve fondamentalement au cœur des appréhensions, pour autant que le relogement forme une issue incertaine au problème : pour autant donc qu'être relogé revient, d'une façon ou d'une autre, à ne pas résister.

## **2.2. Les voies de l'intermédiation**

A présent que le problème est stabilisé autour d'une première configuration, nous allons explorer plus avant ce que nous désignons par *voies de l'intermédiation*. Cette exploration s'inscrit pleinement dans ce qui fait le propre d'un problème public : la quête d'une action publique (Gusfield, 1981, 2003) et de formes de régulation. Se focaliser sur le déploiement progressif d'une action publique revient en effet à aller voir de plus près comment un public, en travaillant les conditions problématiques et en définissant le problème, œuvre à dégager et porter ses propres institutions de régulation. Telles qu'elles présentent, ces voies de régulations passent alors par la prise progressive d'ownership du problème par CVPT<sup>380</sup>, ainsi que par la distribution de responsabilités qui en découle (Gusfield, 1981). Une responsabilité causale est ainsi attribuée au propriétaire indélicat qui cherche à se débarrasser de ses locataires. Une responsabilité politique est, elle, placée du côté des pouvoirs publics, et notamment de la Préfecture qui va assurer une prise en charge du dossier. Les perspectives d'intermédiation qui en découlent doivent, ce faisant, être finement prises en compte pour éclairer comment des formes de régulation se dégagent, mais aussi comment cet ownership et les coordonnées du problème sont assez régulièrement malmenés et éprouvés.

La première de ces voies cible alors spécifiquement l'intervention des pouvoirs publics dans le sillage initialement prometteur de la reprise en main préfectorale, laquelle va aboutir sur la création des comités de suivi. "Initialement prometteur", car le fait que l'opération publique puisse rester entre les mains d'un opérateur privé s'avère rapidement une source vive d'inquiétudes. Il apparaît vite, en effet, que l'"intervention des pouvoirs publics" bute sur le rapport locataire/propriétaire encadré par le bail, et que cette "intervention" s'oriente vers un

---

<sup>380</sup> Par exemple, début 2005, CVPT recevra une demande d'audience de la part du Consul Général des Etats-Unis. Celui-ci s'inquiète en effet de l'image de son pays, Lone Star, fonds de pension américain, se retrouvant régulièrement ciblé à travers Marseille République !

relogement généralisé qui non seulement ne fait que peu "cas" des difficultés que rencontrent les locataires, mais reste porté "au profit" de l'opérateur privé à l'origine du problème ! Très tôt pressenti, ce risque sera alors à l'origine de la création d'une *Coordination des associations de la rue de la République*, dont l'objectif sera successivement, au gré de contretemps, d'influencer le format de ces dispositifs, d'intégrer les comités mis en place pour y faire exister un contre-pouvoir, d'établir les bases d'une collaboration avec la Préfecture à défaut d'y avoir été intégrée, avant de péricliter face à l'incapacité des pouvoirs publics à prendre en charge et résoudre les problèmes que rencontrent les locataires d'une façon autre que par les relogements opérés par Marseille République.

D'où l'émergence d'une seconde voie d'intermédiation reposant sur l'affermissement progressif de l'horizon juridique. Suite au lancement de quelques procès, l'ouverture de l'arène judiciaire est en effet rapidement pensée de sorte à accompagner le travail de suivi engagé par la Préfecture, permettre un contrôle public "*digne de ce nom*", et ainsi dessaisir Marseille République de la mainmise sur les relogements que lui octroie la relation privée qu'encadre le bail. La collaboration avec la Préfecture montrant ses limites, le procès finit alors par être hissé et promu comme la seule issue au problème, consolidant l'objectif de créer des *jurisprudences*. Cette réorientation s'accompagnera de la création d'un dispositif centré sur le traitement des *problèmes* que rencontrent les locataires (que les dispositifs préfectoraux ne semblent pas en *mesure* de traiter autrement que par du relogement). Ce dispositif, *la Permanence de la rue de la République*, sera au cœur de notre troisième chapitre.

Telles que nous les entendons donc, ces deux voies de l'intermédiation s'inscrivent dans ce mouvement qui va d'un rapport privé-privé à un problème public. Néanmoins, au cœur de ce passage, le relogement reste une ambiguïté fondamentale. Constitue-t-il une voie de régulation alors qu'*il contrevient à l'existence même du problème public*, le rabat ou le maintien dans un rapport privé-privé, et "sape" sa dimension publique et potentiellement problématique ? Diverses épreuves vont par conséquent surgir et contraindre à explorer différentes facettes de la configuration, à assurer une maintenance autant qu'à se retrouver aux prises avec des conditions "vaporeuses", dans une urgence d'autant plus dramatique qu'il en va de l'existence même du problème public. Voir comment la configuration résiste et franchit les diverses épreuves qu'elle traverse nous ramène ce faisant à cette continuité de l'enquête faisant face à la menace d'évaporation qui plane sur le problème.

### 2.2.1. La Coordination et le Comité de suivi

Un CVPT assied ainsi son intervention sur la sollicitation d'habitants en "lutte" sur le périmètre concerné par la réhabilitation. L'ambition est dès le départ de bâtir un "rapport de forces" et de déployer une arène publique par un large répertoire d'actions (pétitions, lettres, manifestations, articles, procès). Aguerrie aux rouages administrativo-législatifs, l'un des axes d'intervention de l'association vise à mettre le problème à l'agenda des collectivités parties prenantes et pourvoyeuses de fonds de l'OPAH. Divers rapprochements sont ainsi engagés, en vue d'assurer les engagements pris par les propriétaires dans la contrepartie des subventions publiques. C'est toutefois au début de l'année 2005, suite à la convergence de divers acteurs collectifs du quartier que se dégage clairement une perspective d'intermédiation. La création de la *Coordination des associations de la rue de la République* répond alors aux ambitions d'accompagner celle du Comité de pilotage de l'OPAH et d'impulser, par le poids légitimant du regroupement, un comité annexe, sous tutelle préfectorale et dédié au "*traitement des dossiers urgents et problématiques*"<sup>381</sup>.

Tout commence alors à la rentrée scolaire 2004, lorsque Jean-Jacques Guipert, président de la Fédération des CIQ, estime que Danièle Servant ne tiendra pas sa promesse de reprendre contact :

*"Quand j'ai estimé effectivement que le délai raisonnable pour me répondre, était dépassé, j'ai dit en conseil d'administration [de la Fédération des CIQ] : "Bon, maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on rentre dans la bagarre ou pas ?" Alors, la bagarre, Morin [vice-président de la Fédération] a dit : "on ne peut pas y aller seuls. On n'a pas la capacité de mobilisation pour y aller. Donc, on ne peut y aller qu'avec d'autres. Faisons un tour comme ça, pour voir". Et là-dessus, il y a eu l'assemblée générale de l'association APCQ, où comme d'habitude, Morin s'est empaillé. Parce que Morin est un spécialiste pour s'empailler avec tout le monde. Morin adore ça. Donc Morin a explosé et évidemment, derrière, classiquement, j'ai recollé les morceaux."*

Cette "empaillage" a lieu le 25 novembre 2004, quelques jours avant la grande manifestation. L'*Association des Propriétaires et Copropriétaires des Quartiers 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements (APCQ 2/3)*<sup>382</sup> organise non pas une assemblée générale comme indiqué par Jean-Jacques Guipert, mais un grand débat sur le projet Euroméditerranée dans un théâtre du quartier menacé de fermeture. Ce débat est alors centré sur la problématique des "*transformations du quartier en concertation avec ses habitants*", en présence du maire d'arrondissement, Lisette

---

<sup>381</sup> Document "Mission de la Coordination".

<sup>382</sup> Association dont le président, Georges Sanchis, est par ailleurs membre du CIQ Marceau - Porte d'Aix et membre actif du Parti Communiste.

Narducci. La rue de la République n'est ainsi pas au cœur des discussions. Mais elle fait partie de la "longue" liste de sujets abordés, tous relatifs au projet Euroméditerranée (projets pour les rues Malaval, Fauchier, Duverger et Montolieu, espaces verts et sportifs, parkings pour les habitants du secteur, etc.). Les débats ont alors une teneur des plus particulières puisqu'ils dérivent régulièrement du cadre de la participation des habitants pour se cristalliser par exemple sur la présence de mosquées dans le quartier. Le seul interlocuteur à évoquer la rue de la République est la maire d'arrondissement, pour faire valoir son intervention auprès de Jean-Claude Gaudin et de Jean-Noël Guérini, et exemplifier la place limitée des habitants, mais aussi la sienne dans les projets portés dans le cadre de l'OIN Euroméditerranée. C'est alors à l'issue de cette réunion, où Daniel Morin a "plaidé" pour *"une analyse plus construite"*<sup>383</sup>, qu'une rencontre est programmée entre la Fédération et l'APCQ 2/3. Celle-ci a lieu le 15 décembre 2004 et sert de base à la construction d'un plus large regroupement. Le "Collectif" de Muriel, l'association Solidarité Mieux Vivre de Vincent Abad et l'association des professions libérales de la rue de la République seront ainsi contactés à leur tour. Aussi :

*"Avant l'implication d'un "centre ville pour tous", il faut parler des autres associations que nous avons embarquées avec nous. C'est en fait pour faire nombre, c'est pour bien montrer que, à part EMA, l'association de [Jacques], tout le monde est d'accord sur le principe. C'est-à-dire, respect de l'OPAH. [...] Après, on s'est rencontré régulièrement, et c'est de là qu'on a élargi à chaque fois. On a élargi à "CVPT", non, d'abord on a rencontré Michel, qui à l'époque n'était pas encore membre de "CVPT". C'est un peu Michel qui a fait la liaison avec "CVPT" au départ."*

Et d'ajouter concernant CVPT :

*"Moi, je les connaissais sans les connaître. J'explique. J'avais reçu des jeunes filles qui préparaient un DESS de truc urbain et compagnie à un certain moment. Et donc, elles sont venues me voir. Et puis Langevin<sup>384</sup> m'a dit : "Est-ce que ça vous intéresse de venir au jury, quand elles vont présenter leur truc ?". J'y suis allé et c'est comme ça que j'ai rencontré Carrière."*

L'éventualité d'un rapprochement avec CVPT est alors posée lors du Conseil d'Administration de la Fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement du 7 janvier 2005. Seulement, il n'est pas sans soulever quelques réticences auprès de certains membres de la Fédération, comme nous l'indique le président :

---

<sup>383</sup> Celui-ci nous confiera en entretien au sujet de APCQ 2/3 : *"À la base c'est une association avec un discours assez peu construit. Attention ils ne disent pas de choses bêtes, mais c'est trop focalisé sur telle rue ou tel angle de rue, etc. D'ailleurs, je leur avais dit à la réunion dans mon intervention : il faut former une analyse plus construite. Par ailleurs, le discours date un peu : c'est une approche marxiste dépassée"*.

<sup>384</sup> Économiste, maître de conférences à l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille I.

*"Alors là, il a encore fallu faire avaler au reste du conseil d'administration le rapprochement de "CVPT", en disant de toute façon, le rapprochement du "CVPT", s'il y en a un qui va en prendre plein la gueule, c'est moi.. [...] C'est parce que "CVPT", avec l'action menée à Belsunce et l'action en cours à Noailles, avait montré une capacité mobilisatrice"*

Jean-Jacques Guipert parvient néanmoins à convaincre le Conseil d'Administration que cette capacité "mobilisatrice" n'est pas un problème. Bien au contraire :

*"Moi ça m'arrange qu'ils soient venus. Ça m'arrange parce que je n'ai pas la possibilité de mobiliser 500 personnes. Je peux mobiliser 50 personnes, 100 personnes à l'extrême limite, mais je ne peux pas mobiliser autant qu'eux. Parce que les gens que j'ai comme adhérents, n'iront pas se mêler d'un problème qui ne les concerne pas."*

Les quelques réticences finalement levées, la Fédération engage alors son rapprochement avec CVPT. Alimenté d'abord de contacts "informels", notamment par le biais de Michel, le rapprochement, initié mi-janvier, se présente sous la forme d'une invitation "officielle" à participer à un large rassemblement associatif, en prévision de la mise en place du Comité de pilotage par le Préfet. Ce rapprochement repose alors sur deux lignes claires d'intervention : d'une part, faire valoir un *"strict respect de la Convention"* ; d'autre part, s'inscrire dans la démarche de *mise en place* du comité de suivi de l'OPAH sous l'égide de la Préfecture. Comme précisé dans le courrier rédigé par le vice-président de la Fédération, Daniel Morin :

*"Nous savons que l'une des formes d'intervention sur ces problèmes est représentée par la mise en place d'un "Comité de Suivi". Il ressort de certaines informations que ledit Comité aurait été constitué et placé sous la responsabilité de Mme Narducci (mairie du secteur)."*

L'ambition est plus particulièrement de porter un contre-pouvoir au sein de ces comités, tout en s'assurant de la prise en compte des problèmes que rencontrent les locataires :

*"Le regroupement du plus grand nombre d'associations concernées (prenant en charge encore une fois des actions concrètes sur la base de situations repérées sur le terrain) permettrait de préfigurer une vision du "Comité de Suivi" qui ne correspond sans doute pas à celle que véhiculent les acteurs majeurs que sont Euroméditerranée et la Ville de Marseille. Les acteurs de terrain pourraient ainsi être représentés dans ce Comité et constituer une sorte de contre-pouvoir."*

Pour ce faire, il apparaît souhaitable de *"rassembler les compétences et les capacités d'intervention"* et de promouvoir une *"connaissance"* plurielle du terrain du fait que :

*"Chaque association a ses propres types de contact avec les habitants de la rue de la République. Il s'agit donc de rassembler la connaissance que nous avons de dossiers et problèmes concrets."*

Un planning est même proposé pour parvenir début mars à l'intégration du regroupement à la "Commission de suivi". Une grande réunion est ainsi programmée pour la fin janvier avec "le plus grand nombre d'associations" pour permettre le "repérage des types de situations rencontrées et la mise en forme des dossiers". A la suite de quoi, début mars, les "modalités d'intervention pour intégrer la "Commission de Suivi"" devront être arrêtées, pour revendiquer auprès du Préfet l'intégration du regroupement au dispositif préfectoral. Enfin, il est prévu, fin mars, une conférence de presse "pour faire le point de la situation, des interventions et de l'intégration dans le "Comité de Suivi"".

Ce planning initial ne sera toutefois pas respecté. La première rencontre officielle n'a en effet lieu que le 9 mars 2005, avec pour objectif d'établir *des accords sur les principes inhérents à ce regroupement*. Les acteurs impliqués dans la démarche sont alors la Fédération des CIQ du deuxième arrondissement, CVPT, SMV, le Collectif des commerçants de la rue de la République, les Représentants des professions libérales de la Rue de la République, l'association APCQ 2/3 et le Collectif des lois 48<sup>385</sup>. Suite à cette première rencontre, un document de travail est élaboré, constituant une série de "Propositions à approuver" par l'ensemble des partenaires. Seulement, du côté de la Préfecture, la création des Comités avance plus rapidement que prévu. Le 14 mars 2005, le Préfet réunit en effet le tout premier Comité de Pilotage de l'OPAH depuis son lancement en 2001. Celui-ci regroupe alors les principaux protagonistes institutionnels du dossier, financeurs du projet, ainsi que Marseille République, Eurazeo et les bailleurs sociaux engagés dans le projet. Lors de ce comité, les bases de fonctionnement entre les acteurs sont posées et le second comité de suivi est créé. Ce n'est alors que quinze jours plus tard, le 30 mars 2005, qu'un communiqué de presse de la Préfecture rend compte de la tenue et du contenu de la réunion :

*"Le comité de pilotage a dans un premier temps validé les objectifs de réalisation de logements sociaux auxquels se sont engagés Eurazeo et Marseille République. Les deux sociétés propriétaires et les bailleurs ont, dans un second temps, répondu précisément aux questions des élus portant sur le typologie des logements sociaux réalisés et sur les conditions provisoires et définitives de relogement des actuels locataires".*

Ce communiqué annonce également la création du second "Comité technique" de suivi, celui-ci mensuel, visant à "veiller au bon déroulement de cette opération". L'ambition de ce comité

---

<sup>385</sup> Pour autant, la Coordination ne ferme pas la porte à d'éventuelles associations qui viendraient à se manifester. Plusieurs associations de commerçants (reprises ou naissantes) feront leur apparition, mais aucune ne sera durablement présente dans la Coordination. A noter qu'une association de commerçants sera notamment créée en 2006. Celle-ci intriguera la Coordination du fait qu'elle organisera pour célébrer sa création une conférence de presse en grande pompe au Club Pernod sur le Vieux-Port. Aucun contact ne sera pris avec cette association qui, renseignements pris, aurait été créée par la mairie.

de suivi est de "*contribuer à la réussite de cette opération technique d'envergure qui nécessite une attention particulière à l'accompagnement social et humain*". Pour la Préfecture, il s'agit plus particulièrement "*d'organiser les conditions de suivi de cette opération*"<sup>386</sup> en se dotant d'un outil de travail - des "tableaux" - "*permettant de suivre où sont les gens*", de "*savoir exactement ce que deviennent les personnes concernées par la réhabilitation et/ou des relogements*" et de travailler "*au cas par cas*" pour aller vers un relogement.

L'initiative préfectorale prend de la sorte de court la Coordination. Apprenant la création du Comité de *pilotage* suite au Communiqué de presse<sup>387</sup>, celle-ci finalise en urgence un premier document stabilisant ses principes de fonctionnement et officialisant son existence. La Coordination fonctionne ainsi autour de "*rencontres régulières*" de ses membres, reste ouverte aux associations qui souhaiteraient la rejoindre, ambitionne de rendre compte tout aussi régulièrement de ses actions dans la presse et les médias, sans pour autant se substituer aux actions des associations ou des collectifs qui la composent. Les objectifs venant justifier sa création sont alors au nombre de trois. Tout d'abord, "*le respect des engagements pris par les grands propriétaires et les pouvoirs publics de veiller au respect des populations les plus fragiles*"; ensuite, "*le respect de la "règle des trois tiers" dans les opérations envisagées*"; enfin, et le plus notable, "*le maintien des locataires dans leur logement ou leur relogement dans des conditions équivalentes*".

Sur cette base, la principale revendication portée n'est alors pas de solliciter l'intégration au dispositif préfectoral, mais de faire la "*Demande de création d'un Comité de suivi et de vigilance*" bimensuel, regrouper l'ensemble des protagonistes de l'OPAH (à l'exception notable des bailleurs sociaux) et dont elle entend être membre à part entière. La Coordination se fait ainsi force de proposition et pousse dans le sens de la mise en place d'un dispositif qui puisse assurer la prise en compte et le traitement des problèmes "*concrets*". Dans la foulée, elle attribue deux missions centrales à ce comité. La première consiste à réaliser un "*suivi général des opérations de réhabilitation*", à travers un état d'avancement reposant sur la mise en place d'indicateurs permettant de suivre leurs "*évolutions*". Cet état d'avancement concerne alors autant la réalisation des logements sociaux prévus, la gestion du patrimoine, que la réalisation d'opérations "*tiroirs*", bien mises en évidence. La Coordination se base ici sur une compréhension stricte de l'OPAH et du droit des locataires, et s'aligne sur le maintien sur place de ceux-ci lorsqu'il n'y a aucune raison de les reloger (insalubrité, etc.). Il est donc entendu que les dispositions préfectorales doivent s'inscrire pleinement dans le cadre du

---

<sup>386</sup> Lettre du Préfet à la Coordination, le 19/04/05.

<sup>387</sup> Ce communiqué ne fait pas mention de la tenue le jour même du tout premier comité de *suivi*.

problème public, comme l'indiquent le terme "*vigilance*", l'absence des bailleurs sociaux ou encore la mention des opérations "tiroir". La seconde mission, quant à elle, s'aligne davantage sur le travail mené par les membres de la Coordination, et notamment CVPT. Il s'agit en effet de faire place au traitement et à la résolution des situations urgentes, en prévoyant alors la possibilité de convoquer le comité sous une semaine.

Bien que prise de court, la Coordination poursuit néanmoins sur sa lancée. Daniel Carrière, président de CVPT, est en effet informé que le Préfet "*a déjà annoncé au comité de pilotage l'éventuel souhait des associations d'y participer*". Le jour même du communiqué de presse de la Préfecture, le 30 mars 2005, le document faisant état de la création de la Coordination et de la demande de création d'un Comité de suivi et de vigilance est ainsi parachevé et, dans l'urgence, soumis à "*lecture et accord*" de ses membres. Le document est finalisé le 31 mars par la co-signature des différents membres et fait, le 2 avril, l'objet d'un courrier "*envoyé aux différentes institutions*", *i.e.* aux onze membres des Comités préfectoraux. Stratégiquement pensé, il s'agit de mettre en tension les institutions les unes par rapport aux autres pour s'assurer de la prise en compte de la Coordination et bâtir un rapport de force au sein même des Comités pour forcer l'intégration de la Coordination au processus de suivi.

Seulement, l'initiative préfectorale est déjà bien avancée. Les différents comités étant mis en place, la Coordination entreprend alors de se repositionner de sorte à faciliter la "concertation" avec les pouvoirs publics. Il ne s'agit alors plus de se faire force de proposition pour que soit créé un comité ajusté au problème de la rue de la République, mais d'intégrer les ou l'un des comités pour y constituer un contre-pouvoir. Cette question se retrouve au cœur de la seconde réunion de la Coordination, le 7 avril 2005. Comme le souligne alors Georges Sanchis, président de l'APCQ 2/3, en prenant en compte la nouvelle "donne" : "*On voulait un comité, mais qu'on y soit !*". Plutôt que de savoir quel type de comité créer, il s'agit dorénavant de savoir à quel comité participer : le Comité "*Politique*" (le Comité de pilotage) ou le Comité "*technique*" (Comité de suivi technique). Pour éclairer ce choix, les informations à la disposition de la Coordination sont minces. Pour l'essentiel, les décryptages se basent sur le communiqué préfectoral du 30 mars, et notamment son "*quatrième paragraphe*" :

*"Le comité technique est différent du comité de pilotage. Le comité technique est spécifique à la rue de la République, alors que le comité de pilotage concerne l'ensemble de l'OPAH. Le premier a été créé de toutes pièces par le Préfet, en rapport avec le problème de la rue de la République. Le second concerne l'OPAH République dans le cadre d'Euroméditerranée. La chose importante est que le Préfet prend en main le suivi. Le Comité de pilotage est politique. Est-ce que c'est pas intéressant d'être présent dans le comité technique ?"*

L'option retenue est finalement d'intégrer le "comité technique de suivi", celui-ci ayant été créé *"en rapport avec le problème de la rue de la République"*. Reste alors à savoir comment s'y prendre. Pour certains, fidèles à la ligne initiale, il s'agit toujours d'établir un *"rapport de force"* pour contraindre l'intégration, en faisant poids du regroupement associatif (*"ce qui va être important, c'est qu'il va y avoir 7 associations"*) et en *"utilisant la presse"*, voire même un *"communiqué de presse nationale"* pour peser encore davantage. Ici, l'optique est de faire en sorte que la Coordination *"existe"* en *"fai[sant] un communiqué de presse"*, nécessaire *"si on veut que les médias nous prennent en considération et par voie de conséquence les institutions"*. En bref, de construire un *"rapport de force pour faire avancer les choses"* et de *"presser pour faire levier"*. Cependant, tous les membres de la Coordination ne voient pas l'opportunité de construire un tel rapport de force. Pour eux, il s'agit davantage d'utiliser *"la presse pour signifier que l'on a envoyé une lettre au Préfet"*. Celui-ci étant *"avec nous"*, le sens de la démarche doit plutôt être de l'inviter à *"donner son avis positif"* directement au public. Seulement, l'option du *"communiqué de presse"* est finalement, et sèchement, retenue comme une *"bonne idée"*. Un brouillon est alors rédigé, le *"ton"* à employer devenant une nouvelle fois source de tensions entre ceux qui pensent qu'il faut *"être dans l'attente d'une intégration"* auprès d'un Préfet qui n'est pas *"hostile"*, et ceux qui estiment qu'il faut *"être courtois et ferme"* car *"on est en train de construire un rapport de force"* pour *"intégrer"* le comité. L'exercice de rédaction devient ce faisant l'occasion de vifs échanges au détour d'une proposition de diffusion du communiqué aux habitants. Selon Muriel en effet :

*"Il faut synthétiser des "fly", notamment qui s'adressent aux locataires en leur rappelant que "Vous avez le choix de votre négociation"."*

La simple évocation du *"choix de négocier"* suscite quelques atermoiements, cette perspective se mariant plutôt mal avec l'idée de résistance face à une expulsion massive, mais aussi avec la démarche engagée jusque-là par la Coordination. Cette pierre jetée dans la mare sera alors aussitôt écartée par une remarque exaspérée de Daniel Morin qui ne pense pas *"qu'à 12-15 on puisse rédiger"* le communiqué de presse... La question de la négociation sera finalement évitée et ne souffrira d'aucun débat supplémentaire. Tenant ainsi coûte que coûte la ligne du rapport de force, un premier document finit par être ébauché dans ses grandes lignes directrices. Et dans la même foulée, il est précisé que *"Dans 15 jours, si on n'a pas de réponses, on fera une nouvelle réunion"*.

La première *"réponse"* ne tarde pas à arriver. Celle-ci survient le 13 avril 2005, en provenance de François Jalinot. Le Directeur Général d'Euroméditerranée y précise alors que *"le dossier"*

a été transmis au Préfet, lequel "*sera amené à vous répondre sur ce sujet très prochainement*". Seulement, la Coordination n'entend pas s'en tenir à ce simple "*accusé de réception*" et souhaite hâter la réponse du Préfet. Elle finalise alors son communiqué et le fait parvenir aux médias le 18 avril 2005 en y précisant :

*"Pour la suite des opérations de réhabilitation, la coordination [...] entend jouer pleinement le rôle qui lui incombe au sein du comité de suivi désormais créé, pour représenter les individus et les familles directement concernés. Elle est dans l'attente d'un contact de la part de M. le Préfet et des autres institutions pour finaliser sans délai les modalités de sa participation à ce comité"*.

Le lendemain de cette conférence de presse, le Préfet adresse alors un courrier à la Coordination et la mauvaise nouvelle finit par tomber : celui-ci n'estime "*pas nécessaire d'associer la "coordination" à ces instances*". Christian Frémont justifie ce refus par la mise en place même des deux comités, qui "*donne l'assurance d'un suivi permanent des situations individuelles signalées tant auprès des propriétaires que d'Euroméditerranée ou des collectivités, et des préoccupations des habitants*". S'il ne permet pas à la Coordination d'intégrer l'un des deux comités, le Préfet ne ferme toutefois pas totalement la porte. Son courrier précise en effet que "*l'état d'avancement et les résultats de cette opération feront l'objet d'une information régulière*", opérée par le Sous-préfet chargé de la cohésion sociale.

Ce refus laisse alors un goût amer. Certains, comme Daniel Morin, vice-président de la Fédération, estiment que le rapport de force n'a pas fonctionné à cause de la grève des services postaux au moment de l'envoi :

*"Ce qui est dommage, c'est que le préfet ait créé le Comité de Suivi pendant la grève de la poste. Nous aurions alors parlé du comité en premier... Ce qui aurait pu permettre notre entrée..."*.

Il demeure que si la participation aux comités est repoussée, la Coordination dispose néanmoins d'un interlocuteur et, rapidement, des informations plus précises sont apportées de "*sources sûres*", "*en off*". Ainsi, le refus du Préfet s'expliquerait par le fait que le Comité de Pilotage n'a pas été "*majoritairement*" favorable à l'entrée de la Coordination. Et devant littéralement "*se battre*" pour obtenir des informations auprès de Marseille République, il n'aurait pas trouvé opportun de fermer totalement la porte à la Coordination, projetant de réaliser, de façon indépendante, des rencontres régulières avec celle-ci. La Coordination se regroupe alors le 27 avril 2005 pour prendre acte du refus du Préfet, saisir la main tendue et se rapprocher du Sous-préfet à la cohésion sociale. Le 5 mai suivant, un courrier est ainsi envoyé à ce dernier, précisant que :

*"Dans un courrier daté du 19 avril 2005 (joint à cet envoi), Monsieur le Préfet n'a pas estimé nécessaire de nous associer directement à ces instances, compte tenu des assurances qu'il dit*

*désormais avoir sur le suivi permanent des situations individuelles et des préoccupations des habitants. Néanmoins, et c'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons, il nous a précisé que ses services seraient à l'écoute des habitants, et que vous étiez "à notre disposition pour évoquer l'ensemble du dossier"*.

L'ambition affichée par la Coordination est alors de rencontrer le Sous-Préfet autour de deux questions clairement explicitées dans le courrier :

*"[...] d'une part sur la manière dont va formellement s'organiser le suivi de la réhabilitation au sein des comités déjà créés, et les modalités d'information des habitants et des associations à l'issue de chaque réunion de ces instances ; d'autre part sur la manière dont pourraient être traitées et suivies par vos services des situations nécessitant des réponses urgentes."*

Celui-ci accède alors à la requête et une réunion est fixée le 2 juin 2005. De son côté, la Coordination se réunit une nouvelle fois le 18 mai pour préparer la rencontre, s'agissant de savoir *"qu'est-ce qu'on a dans nos valises"* et *"qui pourra être présent"*. A cette occasion, il est tout d'abord rappelé le mode de fonctionnement que le collectif entend donner à ces rencontres. Celles-ci seront régulières et à cheval avec les Comités techniques de suivi. Chaque réunion sera ainsi l'occasion d'obtenir un retour au sujet des demandes de la rencontre précédente et d'en faire de nouvelles pour la suivante. Concernant plus spécifiquement les problèmes des locataires, *"Il faut faire comme si on était [au Comité de suivi]. On soumet des dossiers qui y sont traités"*. Quant à savoir *"Comment on met en forme ces données ?"*, la réponse est *"très simple"* : *"Nom, adresse, type de bail, problème, demande"*. Pour chaque cas problématique, il est alors demandé de faire des *"fiches"*, pour *"arriver avec des demandes précises"*, *"les soumettre au Préfet"* et *"voir ce qui a été dit"* lors du comité.

D'autres points, relatifs au positionnement de la Coordination vis-à-vis de ces comités, sont également abordés. Premièrement, par Daniel Morin, pour qui *"Il faut être dans une stratégie offensive et s'appuyer sur le Conseil Général et le Conseil Régional pour faire pression à l'intérieur des comités"*. L'idée est en effet de ne pas uniquement s'appuyer sur la Préfecture, mais d'équiper les institutions en "cas" pour qu'elles puissent, avec le Préfet, peser lors des Comités. Seulement, la difficulté est que *"[les institutions] ne nous ont pas répondu"*, ceci justifiant dans l'immédiat de ne pas s'engager dans cette voie et d'attendre de voir comment *"cela va se passer avec le Sous-préfet"*. Par ailleurs, un autre point est également soulevé par le Docteur Renucci. Celui-ci fait en effet part d'une *"évolution de la situation"*, soulignant que les propriétaires *"modifient leur politique"* et se livrent désormais à une *"négociation conviviale, à l'écoute des gens"*. En bref, *"Ce n'est plus le coup de pied au derrière"*. Du coup, une question se pose : *"Ne risque-t-on pas d'avoir des dossiers vides si Marseille République"*

*négoce mieux ?" Mais pour la plupart des membres de la Coordination, notamment Damien Brochier de CVPT, "ce n'est que temporaire, j'en suis sûr"...*

La première rencontre avec le Sous-préfet a ainsi lieu le 2 juin 2005. D'emblée, les principes de la collaboration sont affinés par ce dernier :

*"L'idée serait d'essayer de voir au cas par cas un certain nombre de situations particulières, le plus en amont possible, pour éviter les drames sociaux, politiques, et que ça prenne des proportions inimaginables".*

La Préfecture entend en effet collaborer avec la Coordination afin de *"maintenir l'intérêt général"* et surtout prévenir toute *"bunkerisation"* autour de positions de principe, à l'écho des premières procédures juridiques engagées. Gageant alors de sa bonne foi, le Préfet présente des tableaux produits par Marseille République, relatifs aux *"départs et négociations avec les locataires"*. Ceux-ci *"analysent"* alors 46 départs opérés, 84 départs conditionnés au relogement et 160 dossiers de *"départs"* encore à traiter, dont 89 lois 48 (!) et 80 lois 89. Le document fait également état d'une *"excédentarité"* de la *"réserve"* des 190 logements auprès des bailleurs sociaux par rapport au nombre de *"dossiers à traiter"*.

Ces tableaux suscitent néanmoins une série de critiques de la part de la Coordination. La principale réside dans l'*"absence de transparence sur les critères utilisés par les grands propriétaires pour proposer des relogements"*. Car sur le terrain, la difficulté se situe dans l'*"absence d'information écrite"* et dans l'*"oralité"* à laquelle recourt systématiquement Marseille République, notamment vis-à-vis des 42 personnes qui se sont vues signifier leur non-renouvellement de bail et qui n'ont reçu aucune proposition écrite de relogement. Ces tableaux manqueraient donc de *"lisibilité"*, comme en témoigne la situation d'une personne âgée de 91 ans, *"personne comptabilisée [dans les tableaux] comme ayant quitté "de son propre chef" alors que "Marseille République lui a dit qu'elle n'aurait pas de renouvellement de bail, et pas de relogement"* (et à qui CVPT aurait *"conseillé [...] de faire une démarche à l'amiable pour être réintégrée"*). L'association fait aussi remarquer au Sous-préfet que les relogements concernent parfois des personnes dont le bail n'a fait l'objet d'aucune *"demande de non-renouvellement"*, ou encore qu'*"aujourd'hui, on déplace des gens qui sont en "loi 48" en les mettant sous bail en "loi 89"*'. En bref, le principal *"risque"* souligné est qu'avec une telle métrologie et l'absence d'un regard plus *"qualitatif"*, le propriétaire puisse *"devenir juge et partie"* en matière de relogements. D'où la nécessité pour la Coordination de *"confronter"* les informations délivrées lors des comités par Marseille République avec les siennes, cette *"confrontation"* devenant un argument en faveur de l'instauration de rencontres régulières.

Autre point abordé : "l'actualité brûlante". Celle-ci concerne d'abord la question des squats, qui resurgit dans le sillage d'une action isolée, menée par la CGT Chômeur au boulevard des Dames<sup>388</sup>. Le Sous-préfet, qui s'occupe du dossier, annonce d'emblée sa fermeté sur la question, tout en distinguant bien les squatters "*par accident*" de ceux "*qui ont une volonté délibérée de porter atteinte à la propriété privée*". Celui-ci estime en effet qu'il "*existe des voies normales pour obtenir un logement*", basées sur une approche au cas par cas, "*pour des familles, des personnes en situation régulière*". En réponse, CVPT se contente de rappeler sa position sur la question : "*Marseille République rentabilise beaucoup ce problème des squatters. S'il y a des squatters, c'est bien parce que des logements sont restés vacants depuis 2001 !*"

Un second dossier est également évoqué, en lien cette fois-ci avec l'actualité judiciaire et l'action de CVPT. Il s'agit en effet de revenir sur la situation des locataires des deux hôtels meublés de la rue de la République qui se sont portés en justice suite à la résiliation de leurs baux précaires. Pour CVPT en effet, "*aucune convention ne déclarait que les habitants de ces hôtels meublés n'étaient pas concernés*" par la réhabilitation. Néanmoins, pour ces "*personnes fragiles*", dont le risque de se retrouver à la rue est grand, c'est de relogements dont il est question. Si pour l'association, ce relogement doit alors être opéré par Marseille République, lequel a résilié le bail commercial du gérant de l'hôtel et "hérite" de ce fait des locataires, le Sous-préfet rappelle de son côté que "*Le message a été passé au propriétaire de l'hôtel Sainte-Claire pour lui dire que c'est lui qui est chargé des relogements*", ajoutant néanmoins que "*Sinon, c'est Marseille République qui sera chargé de la chose*". Il précise également : "*Sur ce cas, j'ai expliqué à M. Foillard que je préférerais être prévenu par lui plutôt que par M. Carrière...*", laissant ici entrevoir le type de collaboration permettant idéalement de dégonfler lesdites "*bunkerisations*"...

Ce qui nous conduit au dernier grand point traité lors de cette rencontre : le mode de fonctionnement que le Sous-préfet entend mettre en place avec la Coordination. Celui-ci réaffirme en effet les principes de cette collaboration : il s'agit d'organiser régulièrement (environ tous les mois) des réunions, à cheval entre les Comités de suivi, "*afin de faire le point sur l'état d'avancement de la réhabilitation des immeubles de la rue de la République et des rues adjacentes*" ; en retour, il attend de la Coordination de savoir "*comment se déroule*

---

<sup>388</sup> Comme nous le verrons, la CGT Chômeur a installé illégalement trois familles avec enfants en situation de "mal-logement" dans des immeubles rénovés d'Eurazeo, constituant des logements sociaux créés dans le cadre de l'OPAH mais maintenus vides depuis plus d'un an. Il s'agit alors, pour le syndicat, d'obtenir une régularisation de la situation de ces familles pour bénéficier de ce logement social.

*réellement la réhabilitation sur le terrain*". Ces rencontres lui permettront ainsi de croiser les informations transmises avec celles des propriétaires :

*"Je souhaite qu'on continue à se voir, car je souhaite croiser les informations. Les propos d'Eurazeo et de Marseille République ne représentent qu'une partie de la vérité."*

Comme une preuve de sa bonne volonté et de son implication, le Sous-préfet se met également à la disposition de la Coordination pour traiter des cas d'urgence et pour transmettre, lors des Comités, d'éventuelles demandes d'informations "*précises*" sollicitées sur des cas de personnes ou de situations particulières, jouant une fois encore une partition visant à dégonfler le problème.

Quelques jours après cette réunion, le 9 juin 2005, la Coordination organise une conférence de presse, peu avant une réunion publique avec les habitants. Cette conférence vise alors à officialiser la mise en place des rencontres mensuelles avec la Préfecture. Les trois grands principes qui structurent cette collaboration sont à cette occasion rappelés : 1/ "*faire le point sur le suivi de la réhabilitation du point de vue de la situation des personnes*" ; 2/ "*saisir le Sous-préfet pour les cas d'urgence*" ; 3/ faire "*remonter de l'information sur la situation sur le terrain*". L'entrée de la Coordination dans ce processus *d'intermédiation* est alors présentée sous les traits d'un "*réel*" apport, notamment en ce qui concerne les tableaux permettant de suivre les locataires pour lesquels il peut être désormais garanti un "*réel suivi*"<sup>389</sup>. Daniel Morin insiste tout particulièrement sur ce dernier point :

*"On ne peut en effet pas se contenter de chiffres anonymes annonçant X relogements, et Y discussions qui ne disent finalement pas grand-chose"*<sup>390</sup>.

Prenant appui sur cet "*outil central*" que constitue "*le tableau de suivi individualisé sur le relogement que le Préfet a réclamé aux propriétaires*", la Coordination se donne pour objectif de faire "*parler*" les relogements, qu'il s'agisse de vérifier ou de prévenir le moindre "*départ*" qui s'opèrerait sous pression du propriétaire. En d'autres termes, même si elle n'a pas été conviée à intégrer les Comités, la perspective de collaboration avec la Préfecture apparaît porteuse parce qu'elle "*optimise*" le suivi préfectoral : elle permet de faire parler les relogements et, au Préfet, de "*taper du poing sur la table*". Cette perspective semble alors d'autant plus prometteuse que, dès le lendemain de la Conférence de presse, le 10 juin 2005, un nouveau courrier du Sous-préfet adressé à la Coordination confirme la date de la prochaine réunion de travail au début juillet, et insiste à nouveau sur la volonté préfectorale d'"*établir les*

---

<sup>389</sup> "Relogement rue de la Rep' : les citoyens veillent au suivi", *La Marseillaise*, le 13/06/05.

<sup>390</sup> "Relogement rue de la Rep' : les citoyens veillent au suivi", *La Marseillaise*, le 13/06/05.

*bases d'une concertation continue avec les associations représentatives des habitants du quartier de la rue de la République".*

Cependant, les perspectives prometteuses ouvertes par cette collaboration sont rapidement émaillées. En effet, lors de la seconde réunion, le 6 juillet 2005, le Sous-préfet apporte d'emblée quelques éléments de "*précisions*" concernant la collaboration qu'il entend/peut mener avec la Coordination, à la suite d'une décision prise par le Comité de Pilotage du 27 juin. La transparence de l'opération et la collaboration avec le "monde associatif" en prennent alors un sérieux "coup". Comme l'indique le Sous-préfet :

*"Ce comité s'est tout d'abord prononcé sur le type d'informations qui pourraient être transmises à la "Coordination République". Ont été exclues a priori toutes les communications d'informations nominatives, bien que ces listes existent. Cela ne veut pas dire que les cas individuels, agrégés ou non, ne seront pas traités, mais qu'il revient à la Coordination de transmettre à la Préfecture des listes qui soient propres et sur lesquelles la Préfecture s'engage à donner des informations et chercher des réponses qui seront bien là, nominatives".*

La Coordination ne pourra ainsi obtenir que des informations d'ordre général ou qui concernent les cas "problématiques" qu'elle relève par ses propres soins sur le terrain. N'ayant plus accès aux tableaux de suivi individualisé, elle n'est par conséquent plus conviée à participer à ce suivi, mais à observer à *distance* les "avancées" du suivi préfectoral et à faire remonter les cas et les situations les plus problématiques ou prioritaires au Sous-préfet.

Cette limitation se retrouve alors au cœur des discussions portant sur un document d'"informations générales" que le Sous-préfet remet à la Coordination, avec accord du Comité de pilotage pour une plus large diffusion. Celui-ci présente cette fois non pas un, mais une série de tableaux. Outre le bilan d'activité d'OPAH depuis 2002, le document ventile les participations financières respectives des institutions et précise les immeubles en cours de vente aux bailleurs sociaux. Des éléments concernant la typologie des logements sociaux prévus sont également apportés, ainsi qu'un tableau rendant compte de l'état d'avancement des relogements et du plan de relogement global de Marseille République. Ce dernier tableau se retrouve alors, de façon quasi "symptomatique", au cœur des discussions. Le plan concerne en effet 384 personnes au total, dont 162 lois 48 et 222 lois 89. Au 24 juin 2005, il "resterait" ainsi 133 lois 48 et 170 lois 89, soit 303 cas de départs ou de relogements "*à traiter*". Face à cette orientation "exclusive" vers le relogement, la Coordination rappelle alors la nécessité d'"*une approche plus parlante de la réalité*". Elle insiste notamment sur cette autre nécessité, pour Marseille République, de recourir à l'écrit lorsqu'il s'adresse aux locataires, notamment

aux personnes dont le bail a été résilié, et finit par s'engager à "*communiquer à la Préfecture la liste des 42 personnes qui sont en situation délicate*". De son côté, la Préfecture s'engage en retour à "*établir un tableau détaillé ventilant les 81 personnes (384 locataires au total, auxquels sont soustraits les 303 cas à traiter) dont le départ et le relogement [a été] réalisé au 24 juin 2005, selon les critères suivants : superficie de départ et d'arrivée, loyer de départ et d'arrivée, type de bail de départ et d'arrivée*"... Et dans la foulée, une réunion est programmée pour la rentrée, en septembre 2005.

Seulement, à la rentrée, la Préfecture ne donne aucun signe de vie. Ne voyant "rien venir", la Coordination prend alors contact pour "*confirmer*" la "*date*" d'un rendez-vous. Celui-ci est alors "*repoussé*" à une date ultérieure. Puis il finit par être repoussé une deuxième fois. Et ainsi de suite : les réunions avec la Préfecture sont à plusieurs reprises annulées et repoussées jusqu'en 2006. La cause en est que trois Sous-préfets à la cohésion sociale se succèdent en quelques mois ! Cet incessant jeu de chaises musicales vient alors parasiter le processus de "*concertation*". Ce jeu "sape" la régularité du "suivi" ("*le temps que le nouveau préfet se mette en place*" et mette à jour ses dossiers) et l'absence d'"*intérim*" amène la Coordination à démarcher chaque nouveau Sous-préfet pour réinscrire les rencontres à leur agenda. Seulement, ces remplacements successifs s'accompagnent aussi d'une dégradation progressive du "réel suivi" espéré par la Coordination et que le Préfet semblait souhaiter instaurer peu avant l'été 2005. Chaque nouveau Sous-préfet semble en effet moins disposé à poursuivre le travail de collaboration avec la Coordination que son prédécesseur. Ceci se traduit par deux nouvelles restrictions apportées à la collaboration elle-même. D'une part, le premier nouveau Sous-préfet met en avant la confidentialité des données émanant du propriétaire pour ne plus (vouloir ou pouvoir) les transmettre en dehors du cercle formé par les membres des comités préfectoraux. D'autre part, ce Sous-préfet impose également à la Coordination la nécessité d'obtenir l'aval de chaque locataire dont le cas lui sera désormais transmis pour "traitement". Ces contraintes, qui viennent peser sur la "concertation", sont regroupées dans un courrier adressé à la Coordination, en date du 17 octobre 2005 :

*"J'ai demandé à la société Marseille République de m'apporter des éléments très précis d'information et me suis engagé à respecter la confidentialité de ces renseignements et à n'apporter de réponses que sur les cas personnels dont vous me saisissez à l'exclusion de tout autre. Aussi, je vous remercie, lorsque vous attirerez mon attention sur la situation d'une famille, d'apporter à la description de ce cas la plus grande précision possible et de vous assurer que le ménage en question accepte que son cas soit évoqué lors des séances de concertation avec les représentants des associations et éventuellement, mais cela sera rare, lors des réunions des*

*autres instances du dispositif de suivi de cette opération. Je tenais à vous apporter cette précision afin d'éviter que des personnes puissent estimer avoir subi des conséquences négatives du fait de l'examen de leur cas dans ce cadre*<sup>391</sup>.

Ce courrier est également accompagné d'un document où un tableau présente nominativement les "situations" de 22 locataires. Seulement, il n'apporte aucune réponse aux "*demandes précises*" précédemment faites par la Coordination au sujet des demandes concernant les 81 personnes ayant quitté leur appartement. Outre le nom et l'adresse, le document ne fait en effet état que du nombre de contacts réalisé par les médiateurs, de la date de fin de bail, d'une (seule) volonté d'acheter un logement et d'une inscription sur les listes d'attente de bailleurs sociaux "de la mairie". Le document présente même des relogements auprès de bailleurs sociaux de certains locataires dont le bail ne se termine qu'en 2008, voire en 2010 ! Aussi, pour la Coordination :

*"[...] les données émanant de Marseille République que vous nous avez transmises par courrier [...] n'apportent aucune réelle clarification concernant les locataires concernés"*<sup>392</sup>.

Si bien que les quelques doutes concernant la faible "efficacité" de l'action préfectorale, jusque-là systématiquement rapportés aux réticences de Marseille République, finissent par cibler le manque de disposition, voire l'incapacité pour la Préfecture de délivrer les informations sollicitées par la Coordination. En effet, si Marseille République limite ses demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH, reloge à son gré dans le "*futur parc social*" des personnes hors des plafonds d'accessibilité, signant des baux apparaissant "extravagants" (avec des loyers de 111 euros par mois pour des appartements rafraîchis d'une centaine de mètres carrés, etc.), allant même jusqu'à assigner en justice des locataires dont le bail a été résilié "pour" précipiter leur relogement, il semble de plus en plus évident que la Préfecture ne fait pas grand-chose. Dans un courrier daté du 28 novembre 2005, la Coordination finit alors par réclamer au Sous-Préfet "*un réel suivi de la situation*", en se prévalant une nouvelle fois des engagements du Préfet au printemps 2005. Et fidèle à cette ligne, elle sollicite une rencontre, avec l'ambition de "*faire le point*" sur :

*"- L'état d'avancement des programmes de logements sociaux prévus dans le cadre de l'opération de la Rue de la République, et leur financement.*

*- Les relogements assurés par Marseille République dans le cadre de ses obligations liées aux permis de construire délivrés et en cours d'instruction.*

---

<sup>391</sup> Lettre du Sous-Préfet à la Coordination, le 17/10/05.

<sup>392</sup> Lettre de la Coordination au Sous-Préfet, le 28/11/05.

- Les situations particulières rencontrées par des habitants de la Rue de la République, qui nous semblent devoir être absolument connues de vos services<sup>393</sup>.

Un "vrai" suivi préfectoral apparaît alors d'autant plus urgent qu'il apparaît - une fois encore - que *"la situation évolue actuellement très rapidement pour de nombreux habitants de la rue de la République"*<sup>394</sup>. Toute une nouvelle série de problèmes et de nouvelles formes de "pressions" font en effet leur apparition en cette fin 2005. C'est le cas des *"violences de chantier"* faisant suite aux premiers travaux engagés, qui affectent les derniers locataires dans les immeubles, qu'il s'agisse de coupures d'eaux, d'électricité, du vacarme, de l'explosion des charges locatives suite aux captations d'électricité des parties communes par les ouvriers, etc., voire encore l'emmurage dans leur immeuble en chantier des derniers locataires ! C'est aussi à cette période que *"les premières attaques contre les lois 48"* sont "perpétrées" auprès de locataires des immeubles dont les travaux sont imminents. Et ce n'est pas tout. De plus en plus de problèmes apparaissent également du côté de l'autre grand propriétaire, ANF-Eurazeo. C'est le cas par exemple des augmentations de loyers avoisinant (désormais) les 200 à 300 % que ce propriétaire entend appliquer à chaque renouvellement de bail en loi 89. Autre exemple : un huissier est mandaté pour établir des commandements à payer des "retards de loyer" à l'ensemble des locataires, avant même le mois échu, alors que ceux-ci ont toujours payé leur loyer au mois échu ! S'il s'agit là d'un changement du mode de gestion de la part d'Eurazeo peu contestable, dans les courriers envoyés par un *huissier de justice* (qui n'oublie pas de facturer ses honoraires, "TVA" comprise...), les locataires sont alors ouvertement menacés d'une procédure d'expulsion en cas de non "régulation" de leur "dette" locative, offrant au propriétaire au bout de deux mois de carence *"le droit de faire expulser le locataire [...] par voie de simple ordonnance de Référé"*, beaucoup plus rapide qu'une voie classique par le Tribunal de Grande Instance. Ces pratiques sont alors épinglées comme des pressions car, outre la méthode peu conciliante et menaçante du fait même du recours à un huissier de justice, les locataires doivent fournir un effort financier pour payer deux loyers simultanément, laissant planer le risque d'un retard de loyer sous la vigilance d'un officier assermenté. Enfin, les relogements finissent, eux aussi, par poser problème, certains d'entre eux ne s'opérant pas dans le quartier. Or, il apparaît vite qu'ils sont opérés avec l'aval de la Préfecture elle-même, qui use de son contingent auprès des bailleurs sociaux impliqués sur la rue de la République pour proposer des relogements dans d'autres quartiers de la ville, parfois sans même l'accord des locataires !

---

<sup>393</sup> Lettre de la Coordination au Sous-Préfet, le 28/11/05.

<sup>394</sup> Lettre de la Coordination au Sous-Préfet, le 28/11/05.

Aussi, cette "intermédiation" finit par soulever de vives critiques, ciblant, outre l'unidirectionnalité de l'information, la faible portée du "relais", fonctionnant davantage autour d'urgences "concrètes" et "précises" peu valorisables sous les traits d'une "réelle" régulation, et n'impactant pas ces "pratiques douteuses des propriétaires" qui, par ailleurs, ne cessent pas de "continuer" et de remonter à travers les plaintes des locataires. A travers ce "suivi", la seule "solution" portée par les pouvoirs publics ne semble être que le relogement des locataires opéré par Marseille République. Comme le souligne Michel dans un courriel envoyé à ses collègues de CVPT en novembre 2005 :

*"Pour moi, l'heure n'est plus à la gentille négociation avec le Préfet, cela ne sert en définitive qu'à nous endormir, pendant ce temps Marseille République peaufine ses plans, bétonne ses projets et nous, nous discutons des points de détail avec le Préfet. Ce qui nous donne l'illusion de servir les locataires mais en définitive ils attaqueront avec violence dès qu'ils le décideront."*

Pire, de vives critiques finissent par retomber sur la Coordination elle-même, relevant tantôt l'implication "figurative" de certains partenaires peu présents sur le terrain, notamment dans l'organisation de la toute récente "Permanence", tantôt l'hégémonie de certains autres, tantôt certaines "libéralités", surtout en direction des membres qui finissent par prôner une négociation avec le propriétaire et qui accompagnent les "relogements" de certains locataires. Face à ce lent mais inexorable essoufflement, la Coordination poursuivra tant bien que mal son œuvre, rencontrant sporadiquement le Sous-préfet et faisant remonter des cas problématiques et "urgents". Elle tentera également de renforcer, courant 2006, son intervention auprès des institutions (notamment Conseil Général et Conseil Régional), pour peser davantage lors des comités et pousser vers une prise en compte des problèmes que rencontrent les locataires. Mais rien n'y fera : l'intermédiation s'essouffle et ne propose aucune autre réponse aux problèmes que rencontrent les locataires que le relogement (lorsqu'il ne s'agit pas de reloger tout le monde). Le dernier fait d'armes de la Coordination consistera à soulever la question des commerces, qui ont le plus grand mal à "s'organiser", qui disparaissent les uns après les autres suite à la résiliation de leur bail beaucoup moins protecteur<sup>395</sup>, et qui seront durement frappés par... les travaux d'aménagement de l'espace public ! Une enquête sera réalisée courant 2006 et les résultats seront restitués aux quelques commerçants restants, au Préfet ainsi qu'aux médias. Suite à ce dernier fait d'arme, la Coordination se dissipera courant 2007, après un vain sursaut autour des difficultés posées par les petits propriétaires du périmètre...

---

<sup>395</sup> Ce qui ne se limite pas aux commerces de "proximité" : les agences bancaires et les grandes enseignes, comme *Tati* par exemple, ne seront elles-mêmes pas "épargnées" non plus.

Ainsi, cette voie d'intermédiation, initialement prometteuse, cèdera progressivement le pas à une primauté de la négociation de privé-privé, entre locataire et propriétaire. La Préfecture ne se fera ainsi pas le réceptacle ou le relais des problèmes que rencontrent les locataires, si ce n'est pour apporter une réponse en termes de relogement. Mais il est notable que l'autre voie d'intermédiation émergera tout aussi progressivement que s'essoufflera cette intermédiation institutionnelle, tirant vers une judiciarisation du problème portée, cette fois-ci, uniquement par CVPT.

### **2.2.2. Le logement social**

Au début de l'année 2005, CVPT poursuit de son côté son action. Fidèle à sa "méthode", l'association continue son travail de terrain, recensant les locataires ayant reçu un non-renouvellement de bail, ainsi que les témoignages de ceux qui subissent des pressions suite aux visites des médiateurs. Cependant, le mois de janvier 2005 constitue une échéance importante. Les premiers baux en loi 89 résiliés en juillet 2004 arrivent en effet à expiration et la crainte que Marseille République engage des procédures d'expulsion est grande. Aussi, l'association renforce son action aux côtés des premiers locataires menacés. C'est à cette période, comme nous l'avons vu, que CVPT rédige la fiche éclairant les procédures d'expulsion et invitant les locataires concernés à se maintenir dans leur logement, à continuer à payer leur loyer et à attendre que Marseille République se porte en justice. Deux réunions sont également organisées en l'espace d'une semaine : l'une spécifiquement pour les "lois 48" et l'autre, tout particulièrement attendue, pour les "lois 89". Lors de cette dernière, il est alors décidé de l'envoi d'un courrier par les locataires à l'ensemble des institutions pour "*faire exister*" leur situation et dénoncer les méthodes de Marseille République. Sur une grosse trentaine de locataires concernés par les résiliations, une quinzaine se prêteront à l'exercice.

Seulement, la tension monte encore d'un cran lorsque les locataires reçoivent un courrier du gestionnaire du patrimoine de Marseille République, *Nexity*. Celui-ci stipule en effet que "*votre bail a été résilié à effet au XX janvier 2005 sans opposition de votre part*" et ajoutant :

*"Or nous constatons que vous vous êtes, depuis cette date, maintenus dans les lieux. Vous êtes dès lors à ce jour occupants sans droit ni titre. Dans ces conditions, vous voudrez bien nous contacter sans délai [...] afin de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux de sortie. Nous attirons votre attention sur le fait :*

- Que le logement doit être vide de tout meuble, objet personnel et occupant, le jour de la remise des clés et*
- Qu'il vous appartient d'accomplir, au préalable, les formalités de rupture de vos contrats avec l'EDF-GDF et France Télécom.*

*Nous vous précisons enfin, que des indemnités d'occupation, d'un montant égal à celui de votre loyer, vous seront réclamées pour la période s'étendant du 1er février à la date effective de votre sortie."*



**Réunion de CVPT avec les habitants, le 15 janvier 2005**  
**Salle de projection du Polygone Étoilé, rue Massabo (Source : CVPT)**

Ce courrier semblant rendre l'échéance judiciaire imminente, l'association s'efforce tant bien que mal de rassurer les locataires anxieux<sup>396</sup>. La préparation d'une *défense* en est pour le coup particulièrement aiguë et s'inscrit pleinement dans le prisme résistant. Seulement, un léger contretemps vient altérer ces "préparatifs". En effet, le temps passe et Marseille République n'engage aucune procédure à l'encontre de ces locataires qui "résistent" *en se maintenant dans leur logement aux termes de leur bail*. Cette "absence" de plainte apparaît alors déroutante. Elle ne "cadre" pas et finit par interroger. Parfois, elle participe du renfort du prisme résistant, cette "absence" laissant en effet penser que le propriétaire n'est aussi pas sûr de gagner les procès, puisque, sinon, il n'hésiterait pas à ester en justice. A d'autres moments, ce contretemps amène le dernier courrier reçu à "se dérober" de l'horizon juridique dans lequel il se trouvait initialement inscrit, celui-ci ne "devenant" obligatoire que pour couvrir juridiquement le propriétaire en cas d'incidents (incendies, etc.). Une intervention ferme du Préfet auprès de Marseille République est parfois aussi suspectée, drainant cette idée que les lettres récemment expédiées et plus largement la mobilisation menée depuis de longs mois "paient". Seulement, une hypothèse plus délicate n'apparaît pas pour rendre compte de cette "absence" de plainte : le relogement des locataires. Celle-ci ne fait alors que peu sens du fait même de la résiliation des baux et de l'absence de toute information à destination des locataires. Pour ainsi dire, la résiliation n'est pas *encore* construite comme une pression pour reloger les locataires.

---

<sup>396</sup> Le documentaire *J'y suis, j'y reste* de Syngrid Palis permettra de vivre ce moment "fatidique" aux côtés de Monique, qui reçoit une militante de CVPT et lui présente le courrier reçu. On peut ensuite suivre la locataire se rendre chez Marseille République pour obtenir des explications. A sa sortie, cette dernière annoncera ne pas avoir avancé...

Or, il est notable que la question du logement social est alors d'une certaine actualité. En décembre 2004, le Directeur Général d'Euroméditerranée, François Jalinot, avait déjà précisé que les logements sociaux créés ne rentreraient pas dans le "*pot commun*", mais seraient réservés aux habitants de la rue de la République. Début janvier, celui-ci réaffirme une nouvelle fois cette orientation dans une interview accordée à un média local. De leur côté, les bailleurs sociaux ont également confirmé, lors de la conférence de presse du 7 décembre 2004, être prêts à accueillir les locataires en provenance des immeubles de Marseille République. L'un d'eux, la Sogima, réaffirme même son engagement courant décembre<sup>397</sup>. Cependant, la question du relogement vient rapidement au premier plan : le bruit court en effet que Marseille République aurait sollicité les contingents publics d'attribution de logements sociaux auprès des institutions finançant le projet de réhabilitation. Selon certaines "*sources*", seule la Mairie aurait donné son accord. Cette question, qui fait écho à l'absence de plaintes, finit alors par surgir à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 7 février 2005 par Jean-Noël Guérini. Le Président du Conseil Général vient en effet annoncer son intention de déposer une plainte contre Marseille République pour le contraindre à tenir ses engagements encadrés par la Convention d'OPAH. Interrogé alors à ce sujet par Angélique Schaller, journaliste de *La Marseillaise*, ce dernier s'affirme contre tout recours aux contingents publics :

*"Le logement social, c'est pour reloger les familles qui ont des ressources entre guillemets modestes. Ce n'est pas pour mettre à la disposition des logements sociaux à Lone Star ou à Eurazeo pour réaliser leurs propres opérations. On ne profite pas des logements sociaux pour réaliser ses propres investissements."*

Un tel recours rapporte en effet un autre dossier brûlant : la pénurie de logements sociaux à Marseille. Lors de la conférence de presse, Angélique Schaller fait ainsi constater que certaines personnes à Marseille "*attendent depuis trois ans [un logement social] et sont dans des situations d'urgence bien plus importantes*" que certains habitants de la rue de la République, et souligne, suite à la rencontre avec les locataires qui vient d'avoir lieu, que "*c'est le cas de la voisine qui était dans un logement décent, qui n'était pas dans l'urgence d'être relogée*". Ce que Michel, participant à la conférence, et fervent partisan du maintien sur place des locataires, approuvera, en soulignant que ces situations d'urgence sont "*bien plus importantes que les nôtres parce que nous sommes logés*"...

La perspective de relogement se confirmant, elle soulève ainsi toute une série d'interrogations relatives à la mise à disposition des contingents publics, que ce soit "pour" Marseille

---

<sup>397</sup> "Relogement : le joker Ville et État", *La Marseillaise*, le 17/02/05.

République ou "pour" les habitants de la rue de la République, d'autant plus si ces derniers n'en ont pas un besoin urgent, ni un besoin tout court, comme cela semble être le cas pour les "lois 48". Comme en témoigne Michel en revenant sur sa rencontre avec Gérard Chenoz et Marseille République :

*"A moi, ils ont tenu ces propos. Je les ai rencontrés il n'y a pas très longtemps, tout seul, chez eux, et ils m'ont dit : "Oui, vous irez tous dans des HLM, y compris les lois 48". Ils avaient que deux juristes qui m'ont maintenu - alors que moi je leur ai tenu tête en leur citant la loi de 48 - que "les HLM c'est exactement la même chose que les lois de 48" et "vous irez tous dans des HLM"."*

Ce recours aux contingents publics ouvre en effet la "boîte de Pandore". Le recours même aux contingences indique par exemple que les relogements risquent de s'opérer dans d'autres quartiers, le nombre de logements sociaux semblant limité sur le patrimoine rétrocédé aux bailleurs sociaux. En outre, à travers un éventuel déblocage opéré "pour" Marseille République, réaliser les "souhaits" des locataires ou même entrer dans une possible négociation devient problématique. En effet, dénoncer ce recours depuis le cadre d'une opération immobilière portée par des opérateurs privés, c'est dans le même élan dénoncer cette prétention à vouloir satisfaire les locataires et flécher en direction de la transparence et du contrôle des conditions d'attribution des logements sociaux qui, outre d'être limités et pas toujours accessibles, doivent répondre des critères et de l'"esprit" des contingents publics. Enfin, l'incise essentielle portée à ce "tout" relogement est de savoir "*où iront [paradoxalement] les personnes voulant rester ?*"<sup>398</sup> Seulement, même si l'obligation de relogement visant l'ensemble des locataires est passée au crible, cela n'empêchera pas Marseille République de tirer son épingle du jeu, comme nous allons le voir.

Dans l'immédiat, sollicité quelques jours après la Conférence de presse par la journaliste, Henri Loisel affirme que la Mairie centrale "*acquiesce au principe [d'un recours aux contingences municipales], "sous réserve de respect des critères d'attribution"*". Etant la seule institution à donner suite à la sollicitation de Marseille République, la mairie "*semble s'approprier ce dossier - le "municipaliser" pour reprendre la formule de Jean-Noël Guérini*"<sup>399</sup>, lequel, de son côté, s'interroge quant à savoir pourquoi "son" bailleur, l'OPAC-Sud, n'est pas de la partie. Cette "municipalisation" semble alors d'autant plus :

*" [...] crédible [que] les quatre bailleurs ont été sélectionnés par la Ville. Personne n'a oublié que lors de la conférence de presse annonçant le rachat de P2C par Lone Star, la représentante*

<sup>398</sup> "Relogement : le joker Ville et État", *La Marseillaise*, le 17/02/05.

<sup>399</sup> "République : qu'avait-on demandé ?", *La Marseillaise*, le 16/02/05.

*de cette municipalité, Danièle Servant, avait annoncé qu'elle "ne souhaitait pas le relogement des 600 familles sur place"<sup>400</sup>.*

Seulement, la crédibilité de cette "municipalisation" ne survit pas à la reprise en main opérée par le Préfet le mois suivant, qui subtilise alors les "rênes" de l'opération à... l'EPAEM !<sup>401</sup>  
Comme l'explique alors Christian Frémont, en épinglant Euromed :

*"Ce n'était pas forcément à l'État de le faire mais j'ai décidé d'en prendre l'initiative"<sup>402</sup>.*

Or, du côté de la Préfecture, le son de cloche est tout autre concernant le déblocage des contingents publics :

*"Christian Frémont a indiqué [dans un courrier adressé à Marseille République] qu'il ne lui était "pas possible de répondre favorablement à votre demande [...] Accéder à une telle demande reviendrait à privilégier ces locataires au détriment d'autres personnes. [...] En outre, cela reviendrait à transférer sur la puissance publique la responsabilité de devoir gérer les conséquences en termes de relogement liées à votre opération immobilière. Vous comprendrez aisément qu'il ne saurait en être question"<sup>403</sup>.*

En "clair", le relogement des locataires est l'affaire de Marseille République et ne saurait déborder, pour les pouvoirs publics, du cadre de la réhabilitation et relever des contingents publics. Tel que semble l'envisager le Préfet en effet, le suivi doit se consacrer *aux relogements opérés auprès des bailleurs sociaux engagés dans le projet* (affiliés à la mairie) et les relogements être *"destinés aux revenus les plus modestes"<sup>404</sup>*, ajoutant même que :

*"Mais j'ai dit et je répète qu'aucune personne ayant droit à un logement social ne sera exclue de l'opération. Tout sera géré au cas par cas"<sup>405</sup>.*

Pour éviter toute "exclusion", le relogement sera ainsi surveillé et réservé aux locataires de la rue de la République qui, seuls, peuvent en bénéficier. Et pour les locataires de Marseille République n'entrant pas dans les critères sociaux, le bail reste la référence et les pouvoirs publics ne sont pas concernés : cela se passe entre le locataire et le propriétaire. A l'éclairage de cette nouvelle "donne", la comptabilité est alors reprise, notamment à l'occasion du premier Comité de Pilotage qui survient mi-mars 2005. A sa suite, le propriétaire donnera, fin avril, et pour la première fois dans la presse, un aperçu de "son" plan de relogement :

*"Selon le dernier point réalisé par la société immobilière, les bailleurs sociaux disposeraient en*

---

<sup>400</sup> "La république à quelle sauce sociale ?", *La Marseillaise*, le 17/02/05.

<sup>401</sup> "OPAH République : un comité de pilotage désormais mensuel", *La Marseillaise*, le 17/03/05.

<sup>402</sup> "OPAH République : un comité de pilotage désormais mensuel", *La Marseillaise*, le 17/03/05.

<sup>403</sup> "Relogement : le joker Ville et Etat", *La Marseillaise*, le 17/02/05.

<sup>404</sup> "La République à quelle sauce sociale ?", *La Marseillaise*, le 17/02/05.

<sup>405</sup> "OPAH République : un comité de pilotage désormais mensuel", *La Marseillaise*, le 17/03/05.

*tout de 203 logements vacants. Et il resterait, chez Marseille République, 169 locataires à reloger. Selon ce calcul, les vases communicants devraient fonctionner presque parfaitement.*"<sup>406</sup>

En effet :

*"Chacun des quatre bailleurs s'engage à conserver les locataires dont elle "héríte", et à accueillir les locataires délogés par Marseille-République"*<sup>407</sup>.

Au départ, donc, il y avait 553 locataires. 173 d'entre eux ont été "vendus" avec les immeubles aux bailleurs sociaux, auxquels 203 autres locataires rentrant dans les critères d'attribution des logements sociaux devraient venir s'ajouter. Pour les 73 "vraies" lois 48, il est annoncé qu'elles resteront dans leur logement (ce qui ne va pas "durer"). Éric Foillard précise aussi :

*"Aujourd'hui, 46 locataires sont d'ores et déjà partis, dont 26 avec primes de départ et protocoles signés sans condition de relogement et 12 départs spontanés et naturels"*<sup>408</sup>.

Au total, il resterait ainsi 261 cas de relogements à "régler", parmi lesquels, selon Marseille République, 92 locataires auraient déjà accepté et seraient en attente des travaux. Ce qui fait un solde de 169 locataires encore à "traiter", parmi lesquels figure un excédant de 58 locataires (261 relogements à opérer pour 203 places disponibles) ayant justifié la sollicitation des contingents publics. En revanche, si les relogements semblent généralisés, cet éclairage comptable ne stipule rien concernant les modalités des relogements mises en œuvre. La question reste précisément "ouverte", que ce soit au sujet des "fausses" lois 48, lesdits "départs volontaires", les modalités et conditions d'attribution du logement social, de relogement dans un autre quartier, de rachat d'appartements, etc., mais surtout aux sujets des résiliations, de l'absence de proposition de relogement et de cette volonté de reloger l'ensemble des locataires, même les "vraies" loi 48 : en bref, de l'ensemble de ces éléments qui se retrouvent précisément au cœur de l'action collective et notamment de celle de la *Coordination* dans sa vaine tentative d'intermédiation auprès de la Préfecture.

La question du relogement est donc loin d'être réglée pour autant qu'il s'agisse pour Marseille République de "se débarrasser" de l'ensemble de ses locataires. Et malgré le suivi opéré par les pouvoirs publics, elle n'est pas prête de l'être. C'est ainsi qu'en dépit des multiples alertes lancées par CVPT à ce sujet, notamment en direction de la Préfecture, cette question finira par resurgir un an plus tard, le 10 mars 2006, lorsque le bailleur social, la Sogima, déposera une plainte contre Marseille République pour dénoncer le compromis de vente qui les lie. Cette

<sup>406</sup> "Logement : Le casse-tête marseillais", *Marseille l'hebdo*, le 27/04/05.

<sup>407</sup> "Logement : Le casse-tête marseillais", *Marseille l'hebdo*, le 27/04/05.

<sup>408</sup> "République : c'est parti pour les travaux de rénovation !", *La Provence*, le 20/04/05.

plainte fait en effet suite au Comité de pilotage de février 2006, au cours duquel le bailleur social aurait "découvert" le "mauvais coup" de Marseille République. Celui-ci aurait en effet pris l'initiative de réaliser des travaux dans les immeubles qui lui étaient destinés et de reloger des locataires par ses propres soins dans les appartements vides fraîchement rénovés.

Or, non seulement Marseille République entend facturer les travaux réalisés à la Sogima, lesquels n'entrent pas, semble-t-il, dans les normes du logement social, mais il a également relogé "à sa guise", *en profitant du statut de propriétaire dont il dispose encore*, des personnes qui n'entraient pas dans les critères sociaux, établissant parfois des baux ou des loyers "extravagants", etc. Une situation dont le bailleur social risque d'"hériter" s'il devient effectivement propriétaire, et qui contrevient au compromis de vente signé en mars 2005. Ce compromis concernait en effet des immeubles avec l'occupation d'alors, et pour lesquels le bailleur social entendait réaliser par ses propres soins les travaux de rénovation pour ensuite assurer le relogement, toujours par ses propres soins, des locataires de Marseille République admissibles au logement social. Seulement, il apparaît que la procédure de vente a pris "*Trop de temps pour Marseille République qui constate alors "une fin des travaux impossible avant 2013"*"<sup>409</sup>. Une échéance bien trop éloignée des siennes, qui se situent *désormais* à l'horizon 2008 et qui l'aurait du coup amené à accélérer les relogements. Or, si cette façon de procéder semble ne pas avoir "ému" outre mesure les deux autres bailleurs sociaux impliqués, cela bloque du côté de la Sogima. Car :

*"Pour le bailleur social, cela remet en cause le projet et le plan de financement prévu notamment avec l'État"*<sup>410</sup>.

Ce dernier entend donc dénoncer le compromis de vente, déposant même une plainte en référé pour accélérer la procédure. Cette plainte se voit toutefois déboutée le 15 mars 2006 et repoussée au Tribunal de Grande Instance, le juge estimant que "*les conditions du référé (procédure en urgence) n'étaient pas réunies*"<sup>411</sup>. Ce retour dans les coursives classiques de la justice s'accompagne alors d'"*une intervention "ferme" du maire*"<sup>412</sup>, et notamment de son adjointe, Danièle Servant, visant à faire "*accepter l'opération lors d'un vote en conseil de surveillance*"<sup>413</sup> du bailleur social ! D'où une situation des plus rocambolesques puisque :

*"[la Sogima] a voté en conseil de surveillance, vendredi dernier, justement ce sur quoi elle*

---

<sup>409</sup> "Marseille République/Sogima l'îlot de la discorde", *La Marseillaise*, le 22/03/06.

<sup>410</sup> "Pas lieu de référé", *La Marseillaise*, le 15/03/06.

<sup>411</sup> "Pas lieu de référé", *La Marseillaise*, le 15/03/06.

<sup>412</sup> "Marseille République/Sogima l'îlot de la discorde", *La Marseillaise*, le 22/03/06.

<sup>413</sup> "Marseille République/Sogima l'îlot de la discorde", *La Marseillaise*, le 22/03/06.

*entendait porter plainte quelques jours avant*<sup>414</sup>.

Néanmoins, la situation semble être entendue : la plainte est retirée et le bras de fer, engagé le 10 mars 2006, et dont on ne se sait trop, vu le référé, s'il a été engagé contre Marseille République ou pour prendre de court la réaction de la Mairie, prend fin le 24 mars, "*Un protocole [ayant] en effet été signé entre les deux parties*"<sup>415</sup>.

### **2.2.3. La négociation individuelle**

L'absence de plaintes et les mouvements de Marseille République et des pouvoirs publics tirant vers le relogement des locataires ne constituent alors pas l'unique difficulté venant éprouver la configuration stabilisée. La question du relogement fait aussi son entrée par une autre "porte". Comme nous l'avons vu, le mois de janvier 2005 constitue une échéance redoutée par de nombreux locataires, et l'association renforce à cette occasion son action à leurs côtés afin de les aider à se défendre. Seulement, ces "préparatifs" finissent par cristalliser quelques tensions avec certains d'entre eux, notamment avec ceux qui ne sont pas contre l'idée d'*un relogement*, et qui, du coup, ne font montre que de peu de résistance. De l'automne 2004 au mois de janvier 2005, ces tensions restent cantonnées en coulisses et demeurent peu perceptibles. Mais cette échéance judiciaire va alors rompre ce mur de silence et faire surgir toute une série de questions qui, jusque-là, n'avaient pas percées publiquement.

Cette rupture survient en fait le 7 février 2005, à l'occasion d'une nouvelle visite organisée par Jean-Noël Guérini. Comme nous l'avons évoqué, le président du Conseil Général revient à la rencontre "des locataires" en présence des journalistes, avant de réaliser une Conférence de presse avec les associations du quartier. Cette fois encore, CVPT ne participe pas à l'événement, bien que certains de ses membres y soient "officieusement" présents. A l'exception de l'APCQ 2/3 et de SMV de Vincent Abad, (trop) proches du Parti Communiste, l'ensemble des autres structures collectives membres de la Coordination sont, elles, présentes. Parmi elles, le Collectif des lois 48 figure même en bonne place, Michel ayant activement participé au recrutement des locataires rencontrés.

A cette occasion donc, la configuration de l'expulsion va ainsi être durement chahutée, au point de non plus seulement éprouver le prisme résistant, mais également le prendre à défaut. Deux incises majeures vont alors être réalisées. La première renvoie à l'éventualité que le problème de la rue de la République puisse lui-même poser "problème". L'existence d'un "*conflit à son paroxysme*", pour plagier un journaliste, bloquerait en effet toute possibilité de

---

<sup>414</sup> "Marseille République/Sogima l'îlot de la discorde", *La Marseillaise*, le 22/03/06.

<sup>415</sup> "La fin du bras de fer", *La Marseillaise*, le 25/03/06.

*négociation*, qu'il s'agisse du refus systématique de Marseille République de négocier avec les locataires, ou du *jugement* dont ces derniers sont la cible sitôt qu'ils sont désireux d'entrer en négociation. La seconde incise vient, elle, directement émailler le prisme de l'expulsion. Celle-ci surgit suite à une sur-dramatisation réalisée par le Président du Conseil Général qui, outre d'"offrir" à Lone Star, propriétaire de Marseille République, l'occasion de déposer plainte pour diffamation, va amoindrir la portée des témoignages et faire la part belle *au relogement des personnes "fragiles"*. En effet, suite à cette sur-dramatisation, les témoignages apparaissent - précisément - *insoutenables*, ne constituant plus des preuves *indubitables* d'une expulsion massive à l'œuvre. Cette remise en cause conduira alors Jean-Noël Guérini à faire valoir, de façon opportune, le relogement comme souhaité par les locataires, ceux-ci consentant, à la différence de Marseille République, à faire un "effort" pour la réussite de l'opération de réhabilitation.



**La Conférence de Presse (DR)<sup>416</sup> / Jean-Noël Guérini entouré de membres de CVPT (DR)**

La première "incise" est alors l'"œuvre" de Muriel, qui annonce "*remettre le pied à l'étrier*" avec le Collectif des habitants et - désormais - *des commerçants* de la rue de la République. Ce (seul et unique) retour au premier plan constitue un pavé jeté dans la marre dès l'ouverture de la conférence de presse. Pour Muriel en effet, toute la difficulté réside *désormais* dans l'impossibilité pour les locataires (et les commerçants) d'entrer en négociation. Ce pavé est de taille non pas parce qu'il remet en cause la question de l'expulsion<sup>417</sup>, mais parce qu'il met en cause l'existence même du problème public, qu'il s'agisse de résister et de s'orienter vers le tribunal, ou de chercher le "strict" respect de la Convention. Or, si la responsabilité en incombe à Marseille République, celle-ci se voit aussi un peu partagée par "ceux qui se

<sup>416</sup> Sur l'estrade, de gauche à droite : Muriel Beyffete, Jean-Jacques Guipert (président de fédération des CIQ du 2<sup>e</sup> arrondissement), le docteur Jean-Baptiste Renucci (président de l'Institut Culturel Corse, et de l'association des professions libérales de la rue de la République), Lisette Narducci (maire de secteur), Jean-Noël Guérini (Président du CG 13), Fortuné Sportiello (Conseiller de presse de Jean-Noël Guérini), et "Michel" Cuadra.

<sup>417</sup> Par exemple, nous avons croisé ce point précédemment dans des échanges internes à CVPT où il s'agissait d'amener Marseille République à négocier avec les locataires. Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas que ce soit Muriel qui le dise, mais que cela soit dit et porté en public pour la première fois.

permettent" de porter un "jugement" sur les "non-résistants" qui envisagent de négocier<sup>418</sup>. Ainsi, si pour Michel par exemple, "rien n'a changé" et les pressions pour chasser les locataires continuent, pour Muriel, en revanche, "tout a changé" car les locataires se retrouvent non seulement dans l'impossibilité d'entrer en négociation avec Marseille République, mais également dans celle d'établir ou de maintenir un rapport privé-privé répondant d'une négociation, basée sur la confiance. Comme elle le précise :

*"J'essaierai d'être très brève. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis la première à avoir reçu mon non renouvellement de bail en tant que locataire. Aujourd'hui, je suis aussi commerçante. [...] Alors il y a quelque chose de très fort aujourd'hui, c'est qu'il y a une très forte solidarité. Et même ceux qui ont négocié. Parce que quand [Michel], dit "Rien n'a changé", moi je dis ce n'est pas vrai. Au contraire, tout a changé. Mais par contre, c'est tout en souterrain, et la pire des choses, c'est "vous êtes en face de moi, vous êtes le menteur, moi je dis vrai." Qui dit vrai ? On ne sait plus. Aujourd'hui je dis vraiment : "il faut faire très attention", tous les locataires, tous les commerçants, toutes les professions libérales qui veulent partir, rester contre de l'argent, mais en tout cas qu'ils ne soient pas lésés, parce que la vie de chacun appartient à chacun. Tout doit se faire par écrit. On a constaté qu'il y a très peu de documents qui circulent en sortant de Marseille République [...]. Donc ça veut dire quelque chose, c'est que au moins sans preuves, sans écrits, on ne peut pas dire : "oui c'est vrai", "ce n'est pas vrai". [...] Mais par contre, je maintiens une phrase qui est très importante : la négociation est individuelle. Personne n'a le droit de juger l'autre s'il veut vendre son commerce, s'il veut rester, s'il veut un appartement plus petit, plus propre, plus grand... Peu importe : c'est individuel ! Qu'il y a un changement de population, c'est vrai. Mais peut-être parce que les gens le désirent. Qui connaît mieux la personne que soi-même ? Moi, j'ai rencontré des personnes qui désiraient partir. J'ai aussi rencontré des personnes qui veulent rester. Et je me bats et je ne partirai pas. Et je n'aurai pas d'augmentation de loyer et je n'aurai pas de changement de statut de bail. Donc ça, c'est de la négociation et toute négociation veut dire "business". Et effectivement, sur la rue de la République, c'est vraiment quelque chose qui concerne l'argent."*

Le pavé ainsi jeté, cette "négociation individuelle" sera omniprésente dans la suite de la Conférence de presse. Et notamment du côté de la majorité des intervenants, membres de Coordination, qui vont s'aligner sur ce point de vue. Ainsi, le représentant des professions libérales de la rue, le docteur Jean-Baptiste Renucci, insiste sur "la liberté de chacun" :

*"Notre réaction est arrivée un peu tard. Néanmoins, elle est importante actuellement. Nous nous mobilisons tous, qu'il s'agisse des habitants, des commerçants ou des professions libérales et*

---

<sup>418</sup> Ce qui a fait l'objet, comme nous l'avons vu d'une intervention de Muriel lors d'une réunion de la Coordination, souhaitant rappeler la possibilité de tout un chacun de négocier. Cette éventualité a finalement été repoussée par la Coordination, alors désireuse d'intégrer le Comité préfectoral de suivi.

*autres, ceux qui aiment ce quartier, ceux qui ont habité depuis des décennies dans ce quartier et souhaitent, et ne souhaitent pas partir. Donc, ceux qui veulent partir, comme le disait quelqu'un d'autre, sont tout à fait libres."*

L'incidence est de taille, puisque aller dans le sens de la "*liberté de chacun*" profile un objectif sensiblement différent de celui de viser au seul "*strict respect*" de la Convention ou à une défense des droits des locataires. De ce point de vue, la mobilisation vise en effet à pousser Marseille République à *engager des négociations avec les locataires*. C'est par exemple ce qu'explique Jean-Jacques Guipert autour de cette nécessité de faire "*front*" :

*"Muriel disait : "c'est individuel". C'est vrai. Mais il faut tout de même rester relativement regroupé, car c'est le regroupement, c'est le front massif que l'on sera face à eux, qui fera que l'on pourra gagner."*

Jean-Noël Guérini, lui-même, sentant progressivement le vent tourner, tend à aller dans ce sens :

*"Chaque citoyen, chaque profession libérale, commerçant est libre de ses choix, que nous n'avons pas à commenter"*.

En fait, cette question n'est tout à fait nouvelle. Nous l'avons par exemple croisée au sujet des toutes premières dissensions (voir le chapitre précédent), ou encore lors de la phase d'alerte, s'agissant de faire comprendre à Marseille République qu'il était dans son intérêt de négocier. La seule différence est qu'à présent, cette question surgit *publiquement* et que, au-delà de la tension individuel/collectif, elle éprouve la définition du problème. Elle véhicule une autre façon de "*voir les choses*" qui réinterroge déjà, quand il ne s'agit pas de repousser, le cadre public de la réhabilitation. Assurer le strict respect de la Convention n'a en effet que peu à voir avec le choix des locataires ou la possibilité de négocier un relogement avec Marseille République. Seulement, la sortie médiatique de Jean-Noël Guérini est à l'origine orientée vers cette "*stricte*" application de la Convention. Comme celui-ci l'indique :

*"Il y a eu le temps de l'écoute, avec les associations, de voir le dispositif qui a été mis en place par ces deux sociétés. Nous les avons écoutées, nous leur avons "fait confiance", parce que c'était des nouveaux. Et puis, nous nous sommes aperçus qu'ils nous ont trompé totalement, et au quotidien. Et que l'ensemble des objectifs qui avaient été déterminés n'ont pas été tenus. Moi, il y a un objectif : [...] c'est le respect de la signature dans le cadre de l'OPAH."*

L'annonce de Jean-Noël Guérini visait bien initialement à passer à la "*vitesse supérieure*", *i.e.* "*engager des procédures juridiques pour non-respect de la signature*" de la Convention d'OPAH, et "*rencontrer le Préfet*" au sujet de la mise en place des Comités de pilotages. Un

journaliste "s"interrogera bien sur la validité de la Convention. Mais selon le Président du Conseil Général, Marseille République hérite des dispositions de la Convention, ou du moins, c'est précisément ce qu'il entend faire valoir devant un Tribunal, promettant même d'aller chercher les "*meilleurs avocats de France*", du fait que l' :

*"On s'attaque d'emblée aux plus faibles, aux personnes âgées du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge qui peuvent être nos parents, nos grands-parents. On s'attaque avec encore plus de facilité aux femmes et aux hommes, d'un certain âge, qui ne savent, et il y en a malheureusement, ni lire et ni écrire. On s'attaque aux personnes qui sont seules au monde, pas d'enfants, rien. Ce qui est plus grave, c'est qu'on leur fait miroiter des relogements à des bas prix dans des quartiers somptueux. Et au total, on les reloge dans des endroits, je n'ose point dire les mots. C'est un scandale ! [...] Ce que je ne souhaite plus, c'est que ces gens [...] interviennent dans nos quartiers car aujourd'hui les gens n'en peuvent plus, sont à bout de nerfs, sont complètement traumatisés".*

Seulement, Jean-Noël Guérini va plus loin, et dans une surenchère de dramatisations, il évoque une "*déportation des habitants*" en se basant sur le témoignage écrit que lui a remis une dame âgée lors de la visite :

*"On a été trop patient. Ce n'est plus possible. Lorsque je vois ce genre de lettres qui m'a été remise ce matin [...], lorsqu'il y a des gens qui viennent rencontrer des familles, des citoyennes et des citoyens, qui ont l'outrecuidance de s'appeler médiateurs, médiatrices, mais c'est une honte ! [...] Lorsqu'on fait des menaces et lorsque l'on dit à cette dame, qui l'a écrit - c'est une dame âgée de 85 ans - : "il y a eu 6 décès, nous attendrons". C'est-à-dire "nous attendons le vôtre". [indignations dans la salle] Donc, nos anciens ont connu l'évacuation des quartiers, la déportation, et c'est une deuxième déportation [acclamations dans la salle] - je pèse bien mes mots - qui est engagé par Lone Star et Eurazeo. Et ça, mesdames et messieurs, je tiens à la dire devant la presse, je demande l'arrêt dès aujourd'hui et je saisirai le Préfet de Région du fonctionnement de Lone Star et d'Eurazeo. C'est un scandale pour la République !"*

Recourir à la "déportation" et à des témoignages insoutenables tend alors à sur-dramatiser la perspective de l'expulsion<sup>419</sup> et à écarter la question des "départs". Une question posée par Michel Samson, journaliste du *Monde*, qui cherche ses mots pour exprimer les "doutes" qu'il a, vu que certains font le choix de négocier et de "*transiger*" :

---

<sup>419</sup> Ce que ne peut pas deviner l'assistance, c'est que Jean-Noël Guérini reprend une comparaison faite par la dame elle-même. Le terme "déportation" provient en fait d'une lettre de témoignage que la vieille dame en question a remise peu avant au président du CG13. Dans sa lettre, cette dame fait alors allusion à l'évacuation et à la déportation des habitants du quartier Saint-Jean par l'Armée allemande lors de l'Occupation. Ce quartier, complètement rasé suite à son évacuation, se situait entre le Vieux-Port et le quartier du Panier, et entre le fort Saint Jean et la rue de la République, et constituait alors un foyer de résistance, dont une bonne partie des habitants ont été déportés. Or, la dame, notoirement d'origine juive, a survécu à la déportation. Dans sa lettre, elle établit alors une analogie entre ces terribles événements qui ont marqué sa jeunesse et l'opération menée par Marseille République.

*"Tout à l'heure nous étions dans un immeuble rue Chevalier Roze, si j'ai bien compris, sur 12 appartements, 8 étaient scellés. Donc ça veut dire que soit les locataires ont accepté la proposition, soit ils... [...] J'ai posé la question à la personne chez qui on se trouvait, qui m'a dit qu'effectivement, parmi les personnes, certains avaient accepté les propositions de Lone Star. Ils étaient partis dans un autre quartier parce que ça les arrangeait. Donc ce que je veux dire, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont déjà négocié, qui sont parties de manière non dramatique en quelque sorte [en fond, des bruits suspicieux]. Non, non, mais c'est... [...] Il faut faire la part dans toute cette affaire. J'ai l'impression que l'on mélange un peu les manquements à la loi et aux engagements, et les problèmes humains. Voilà. Avant d'entrer dans le passionnel, il faut quand même qu'on ait des chiffres. Par exemple, parmi les professions libérales, il y a aussi des gens qui ont transigé et qui ont accepté les propositions de Lone Star... Bien sûr il y a toujours ces cas qui sont fragiles. Bon, c'est une chose. Moi, j'aimerais bien avoir une vision dépassionnée de cette situation. Quantifier, c'est important quand même !"*

Cette question des "départs" fait alors chanceler la perspective "résistante", portée ici par Michel. Ce dernier se voit acculé à nuancer lesdites expulsions de façon plus ou moins confuse, face à l'insistance des journalistes pour comprendre ces soi-disant "départs". Ainsi, pour Michel, il s'agit de convenir du fait que, même si ces personnes ont été "abusées", de toute façon, leurs départs "se seraient produits sans cette opération" :

*"Alors au 10 rue Chevalier Roze, il y avait deux personnes, je crois, qui sont parties. Une dame qui était atteinte de la maladie d'Alzheimer, qui avait la boutique "Tatounette" en bas de la rue, et que sa fille, à Paris, policier, a récupéré parce que c'était indispensable. La deuxième, c'était une dame qui a été abusée. Et je le répète bien : qui a été abusée. Mais cette dame souhaitait avoir une pièce de plus. Tout à fait au début de l'opération, on lui a fait signer, pendant que son mari était en Algérie, une renonciation au bail, elle ne savait pas lire et écrire et elle a signé. Donc on lui a promis un appartement avec une pièce de plus. Et elle s'est retrouvée à Montoliver, ses enfants étant encore inscrits à l'école ici. Voilà les deux cas. Donc voyez, pour des cas de négociations, les gens qui sont partis dans cet immeuble, deux seulement, parce que les autres sont fermés pour décès, pour déménagement... Ces deux cas, ce sont deux cas qui se seraient peut-être produits, même certainement produits, sans cette opération. Ils n'avaient pas besoin des gens de Lone Star. Sinon, j'en connais très peu. Il y en a une autre au 18, près de chez moi, une dame âgée qui est partie... C'était prévu. Sa fille avait fait construire une pièce de plus, mais aujourd'hui, j'en connais pas encore qui ont signé et qui ont été relogés."*

Ne pas "quantifier", "dépassionner" et "dédramatiser" brouillent complètement les coordonnées du problème<sup>420</sup>. Les témoignages évoquant l'"acceptation" de propositions de

---

<sup>420</sup> Un journaliste expliquera ainsi qu'il est "[...] très difficile d'y voir clair dans ce dossier brouillé par les

relogement parachèvent alors cette déconstruction. En l'absence de faits suffisamment robustes pour résister à l'épreuve publique, seule la perspective liée à une impossible négociation semble finalement soutenable, surtout si un témoin est pour le coup disponible et atteste de tout mettre en œuvre pour y parvenir, s'en trouvant même acculé au tribunal. Ce à quoi s'emploie Muriel, ajoutant concernant le choix des locataires que :

*"Quand vous parliez de la passion de gens, il faut vivre le terrain pour se rendre compte, parce que c'est un terrain fragilisé [délibérément depuis des années]. Vous savez, le libre arbitre de partir, il est valable quand vous avez l'esprit sain. Aujourd'hui on l'a pas. Quand vous avez une épée de Damoclès au-dessus de la tête en se disant : "Mon Dieu, je vais être toute seule dans l'immeuble, j'ai 80 ans. Non je vais accepter la proposition d'aller dans l'immeuble d'à côté", c'est ça !"<sup>421</sup>*

Ce faisant, la recherche d'un "strict" respect de la Convention perd, tout comme le prisme résistant, son sens, amenant alors Jean-Noël Guérini à faire volteface aux termes de la conférence pour prôner un relogement "souhaité" par les locataires :

*"Que les investisseurs fassent des bénéfiques, amortissent leur investissement, c'est la règle du jeu. Mais attention : la condition sine qua non, c'est de ne pas faillir à cette noble mission, s'occuper des familles qui y habitent déjà, reloger les familles tel que nous le demandons. Je vais plus loin : les familles aujourd'hui, et là on fait un pas gigantesque, toutes les familles, la majorité des familles sont prêtes à faire des efforts, à quitter leur appartement à la condition d'habiter à peu près à 100 mètres, 200 mètres ou dans la même rue, qu'on réhabilite les immeubles, qu'on leur donne le même nombre de mètres carrés de leur appartement qu'ils possèdent aujourd'hui, et le troisième point, qu'il y ait une maîtrise des loyers. Les familles ne sont pas là pour bloquer l'opération de réhabilitation/rénovation : elles veulent l'accompagner."*

Les termes de ce qui fait problème sont alors une nouvelle fois redéployés. Il apparaît ainsi que les locataires souhaitent désormais accompagner la réhabilitation et, pour ce faire, ils sont même prêts à faire des "efforts" en acceptant un relogement ! Pour reprendre la formule du Sous-Préfet, ils souhaiteraient "ardemment" participer à la construction de l'"intérêt général", dans le cadre d'un relogement coopté par les pouvoirs publics non plus pour éviter le pire ou servir les intérêts de Marseille République, mais pour faire de cette opération un "succès". Ce qui, outre de rejoindre la position de la mairie et de Marseille République, contrevient à la question de la négociation, mais aussi au strict respect de la Convention (et à la prise en

---

*passions, les rumeurs et les arrière-pensées politiques*" ("République : Guérini veut "l'arrêt des opérations"", *La Provence*, le 11/02/05).

<sup>421</sup> Il est alors notable que Michel Samson écrira le mois suivant un article sur le "harcèlement" des locataires de Marseille République, rencontrant notamment une dame en procès avec le propriétaire.

compte des problèmes des locataires). Ce dont rendra précisément compte Angélique Schaller, journaliste de *La Marseillaise*, dans un article intitulé "*République : Qu'avait-on demandé ?*" paru le 16 février 2005. Après avoir "épluché" la Convention diffusée lors de la Conférence, celle-ci prendra alors soin de citer l'"*un des enjeux essentiels de l'opération*" :

*"Il sera apporté un soin particulier à ce que les habitants qui résident dans des logements dégradés, voire fortement dégradés - qui tiennent lieu de parc social de fait - soient maintenus dans leur logement ou éventuellement relogés dans des conditions correctes, avec des loyers accessibles".*

Les suites occasionnées à cette conférence de presse proviendront essentiellement du côté de Marseille République. Quelques jours après la conférence, Eric Foillard revient en effet, toujours par presse interposée, point par point sur les "*accusations*" qui le visent :

*"Pour notre part, la mixité sociale n'est pas d'avoir que des pauvres ou que des riches, mais toutes les catégories sociales même si cela change la carte électorale".*

*"Aujourd'hui 30 personnes sont ou vont être relogées et 140 sont d'accord avec les propositions que nous leur avons faites. Personne n'est et ne sera à la rue".*

*"Un cabinet d'experts a estimé "qu'une cinquantaine de locataires dits de loi de 48 produisaient des faux"".*

*"Nous ne sommes pas là pour faire la guerre mais pour régler des problèmes ensemble et il serait de notre part très bête d'agir comme l'indiquent nos détracteurs"<sup>422</sup>.*

Une seconde réponse sera également apportée à ces "*accusations*". Celle-ci survient, fin février, lorsque Lone Star, propriétaire de Marseille République, engage une procédure pour diffamation. Cette plainte trouve alors son origine dans un article de *Metro*, daté du 11 février 2005, lequel "prête" les propos suivant au Président du Conseil Général :

*"Nous avons fait confiance aux opérateurs privés : ils nous ont trompé totalement et au quotidien. Ils utilisent des méthodes mafieuses. A l'heure où l'on commémore la déportation, je pèse mes mots en disant que Lone Star et Eurazeo ont engagé une déportation des habitants, les plus fragiles de la rue de la République. Il faut mettre un terme à ce désastre humain"<sup>423</sup>.*

Suite au dépôt de la plainte, Lone Star fait alors parvenir un communiqué de presse aux médias locaux. La multinationale y souligne alors des :

*"[...] propos particulièrement graves et infamants à l'encontre de Lone Star relatifs aux actions menées par sa filiale Marseille République pour la réhabilitation des immeubles dont elle est propriétaire Rue de la République"<sup>424</sup>.*

---

<sup>422</sup> "Le promoteur réagit vivement aux accusations", *La Provence*, le 11/02/05.

<sup>423</sup> "Guérini : "il faut me mettre un terme à ce désastre humain"", *Méto*, le 11/02/05.

<sup>424</sup> "Lone Star porte plainte contre J.-N.Guérini", *La Marseillaise*, le 26/02/05.

*"Monsieur Guérini n'a pas craint d'assimiler les démarches pourtant amiables engagées par les équipes de médiation mises en place par Marseille République à la tragédie de la déportation dont ont été victimes les juifs durant la seconde guerre mondiale [...]. Pareils propos ont soulevé l'indignation des collaborateurs de Marseille République, dont les familles de certains d'entre eux ont été directement victimes de ces déportations"<sup>425</sup>.*

L'audience du tribunal est alors prévue pour le 13 mai 2005. Toutefois, Jean-Noël Guérini n'en démord pas et, au contraire, il *"persiste et signe"* :

*"Mon action contrarie Lone Star qui m'a assigné en justice pour diffamation pour avoir dit qu'il s'agissait d'"une population que l'on déporte". Je maintiens et j'assume, je persiste et je signe. La contrainte chez ces populations de quitter le quartier réveille de sinistres souvenirs. Si on les fait partir, on les tue à petit feu"<sup>426</sup>.*

Cette plainte n'ira toutefois pas à son terme, Lone Star retirant celle-ci à la fin de l'année 2005. Convaincu que cette attaque est encore un "coup" de Marseille République, Michel participera activement aux préparatifs du procès, récupérant notamment le témoignage écrit de la vieille dame auteure de la lettre de... témoignage ! Il s'agit alors de montrer que Jean-Noël Guérini ne "pesait" pas ses mots et n'avait fait que lire la lettre<sup>427</sup>. Michel ne sera d'ailleurs pas le seul à soutenir cette version des faits. Le 22 mars 2005, à l'occasion de la projection dans un cinéma associatif de quartier d'un documentaire sur la rue de la République réalisé par une étudiante, un autre habitant "mobilisé" certifiera devant la salle qu'"en réalité", *"Marseille République porte plainte parce que [Jean-Noël Guérini] a lu des lettres de menaces"* d'habitants. Il reste que Marseille République finira par retirer sa plainte. Et de son côté, ne portant lui-même pas plainte pour aller chercher le "strict" respect de la Convention d'OPAH, Jean-Noël Guérini opérera une troisième visite sur la rue, en mai 2006, pour annoncer :

*"[...] racheter à Marseille République, l'îlot 11 de la rue de la République, pour 630 € le m<sup>2</sup>. L'OPAC compte y faire du logement social "pour les plus démunis" en relogant sur place tous les habitants. Le Conseil Général veut également construire boulevard des Dames un établissement de 70 à 80 logements pour personnes âgées dépendantes "afin qu'elles puissent rester dans leur quartier"<sup>428</sup>.*

La petite histoire veut alors que cette annonce aurait été faite à la "surprise" totale du Directeur de l'OPAC-Sud, Jean-Michel Guénod, lequel, présent, aurait alors bondi sur sa

<sup>425</sup> "Marseille République attaque Guérini". *Metro*, le 28/02/05.

<sup>426</sup> "Rue de la République : J.-N. Guérini persiste et signe", *La Provence*, le 28/02/05.

<sup>427</sup> Un temps, nous serons nous-mêmes "gardé au chaud" par Michel qui cherchait à se procurer notre enregistrement de la conférence. Mais après nous avoir sollicité, Michel ne reviendra plus nous voir à ce sujet.

<sup>428</sup> "Guérini renchérit rue de la République", *20 minutes*, le 04/05/06.

chaise, du fait du coût exorbitant de la rénovation de l'immeuble en très mauvais état. Un "bond" qui ne nous a pas particulièrement "sauté" aux yeux... Il demeure que cette visite se déroulera sur un ton plus "conciliant", s'agissant d'inviter quiconque, si besoin était, à "se mettre à la place des habitants et des commerçants, parfois excédés"<sup>429</sup> :

*"Car, malgré les mois passés, les doléances auxquelles [J.-N. Guérini] a dû prêter l'oreille hier après-midi n'ont guère changé. Une mère de famille raconte qu'un beau matin, une grande grille avait été posée sur sa façade, sans avertissement : "Du jour au lendemain, on s'est retrouvé en cage comme des animaux" raconte-t-elle. D'autres se plaignent de la flambée des loyers, de l'envol des charges, des pressions des propriétaires, du manque total d'information, de la peur d'être expulsé sans relogement"<sup>430</sup>.*

#### **2.2.4. Les "épris" de justice**

Du côté de CVPT, la question du relogement demeure problématique. Elle apparaît en effet d'autant plus délicate qu'il s'agit de faire face à ces premiers remous, ces contretemps et ces contre-cadrages qui viennent altérer le prisme d'une défense des droits des locataires. Toutefois, le plus délicat à gérer semble l'orientation de certains locataires vers le relogement. Cette "non-résistance" semble alors une question si épidermique qu'elle fait l'objet d'une mise au point lors du Conseil d'administration "élargi" de CVPT du 17 février 2005, auquel plus d'une grosse soixantaine d'habitants viendra assister (pour certains d'entre eux depuis le couloir !). En effet, Daniel Carrière, le président de CVPT, rappelle dès l'ouverture du Conseil que l'association a un "engagement très fort, mais ne fait pas l'action à la place des habitants", ajoutant que "c'est à eux de faire avancer le problème". Bien qu'avec le tact nécessaire, le doigt est néanmoins posé sur ces tensions en coulisse. Suite à quoi les termes de la "mobilisation" sont posés : il s'agit de "rendre collectif un litige sur un rapport entre un bailleur et un locataire".

Les précédents en matière de mobilisation sont alors rappelés avec insistance. C'est le cas de "l'action "J'y suis, j'y reste"" (i.e. la pétition et la manifestation) qui aurait eu selon Daniel Carrière "un retentissement considérable", celui-ci restant évasif quant aux répercussions en question et se contentant de demander à l'assistance de lui "faire confiance". Le président salue également le "courage" des quinze habitants qui ont envoyé des lettres aux différentes institutions pour signaler leur situation. Le sens de cette action est alors rappelé : "faire exister" ces habitants de sorte que les diverses institutions et administrations ne puissent plus

---

<sup>429</sup> "Jean-Noël Guérini écoute les doléances de la République", *Metro*, le 04/05/06.

<sup>430</sup> "Jean-Noël Guérini écoute les doléances de la République", *Metro*, le 04/05/06.

les nier ou faire fi de leur existence. Et dans la foulée, il annonce, et la nouvelle est de taille, qu'"il y en a qui ont porté plainte", sans en dire plus une fois encore, sinon pour réaffirmer la nécessité pour Marseille République de respecter le droit des locataires. Dans ce cadre, l'exigence d'obtenir des écrits est alors rappelée avec d'autant plus d'insistance qu'elle s'ajuste à l'horizon juridique :

*"Nous souhaitons que Marseille République écrive enfin aux locataires, nominativement : aux 73 locataires reconnus bénéficiant de la loi 48 pour leur dire qu'ils ne sont plus concernés, les autres locataires 48 dont le bail est contesté iront en procès, s'ils le souhaitent. CVPT n'a pas de mandat, et pas le pouvoir de leur dire ce qu'ils ont à faire. Écrire aux locataires en bail de 89 pour concrétiser et confirmer par courrier les propositions de relogement, de telle façon que cela devienne opposable en droit. Que chacun soit ainsi informé de la possibilité de rester dans son appartement, de le réintégrer, d'être relogé dans l'un des immeubles achetés par les bailleurs sociaux (où en est le compromis de vente ?), d'être relogé ailleurs dans le quartier ou dans la ville. Que soient formulées également par écrit les propositions. Nous voulons non seulement 553 solutions, mais 553 satisfactions : une réhabilitation réussie est celle qui permet une amélioration des conditions de vie des locataires"<sup>431</sup>.*

La configuration de l'expulsion est de la sorte soutenue et mise en valeur tout au long de la réunion au moyen d'une série de *rationalisations*. Par exemple, il est annoncé avec insistance que Marseille République veut en réalité "*recupérer 100 % des loyers*". Certains conseils sont également rappelés, comme "*ne pas laisser visiter vos logements*", ne pas croire ce que racontent les médiateurs, etc. Il est encore annoncé que "*De nouvelles mesures de l'État sont en train d'être prises*", visant - ici - à "*éviter la spéculation immobilière*"... Un autre membre de l'association bien renseigné émet également une mise en garde contre un relogement *précipité*, car "*Concernant les bailleurs sociaux, rien n'est fait*". Cette mise en valeur survient également lors de la proposition d'admission de trois nouveaux membres au sein du Bureau de l'association. Il s'agit de Monique, de Bernard, son concubin, et de Michel. Ces admissions se justifient notablement par *leur engagement exemplaire*. Pour Michel, il est fait état de ses responsabilités au sein du Collectif des lois 48 et de son implication auprès des habitants et dans la collecte des témoignages. Concernant Bernard, c'est sa présence constante dans les actions menées depuis de long mois par CVPT qui est soulignée. Cette proposition paraît alors une simple formalité, par ailleurs réglée : ils se contentent d'accepter, en acquiesçant avec assurance de la tête. Mais pour Monique, l'admission se déroule différemment. Pour la justifier, Daniel Carrière annonce qu'elle "*est la première à avoir alerté*" en venant à la

---

<sup>431</sup> "Relevé des décisions du Conseil d'administration du 17 février 2005", CVPT, le 26/02/05.

rencontre d'un CVPT et en disant "*Je remarque qu'il y a quelque chose de grave qui se prépare*". Seulement, étrangement, celle-ci décline l'invitation par des "*Non, non !*" embarrassés, tout en rougissant. Ce n'est que suite à l'insistance de Daniel Carrière, appuyé de la salle qui la pousse à entrer dans le Bureau, qu'elle finit par *céder* et être "*d'accord*"...

Ces rationalisations interviennent enfin lorsque Daniel Carrière fait l'annonce d'un prochain "*rendez-vous sous l'égide du directeur général d'Euroméditerranée*" avec Marseille République. Pour CVPT, il ne s'agit pas en effet de donner l'impression d'ouvrir un dialogue avec le propriétaire, mais davantage d'en rester à *ce qui fait problème* : les résiliations, les pressions et l'absence de transparence autour du projet. Début janvier 2005, l'éventualité d'une telle rencontre avait déjà été brièvement soulevée par Éric Foillard, à l'occasion d'une "*passé d'armes*" médiatique avec l'association. Ce dernier entendait alors répondre à certaines "*attaques*", en se prévalant des relogements et du travail de ses médiateurs<sup>432</sup>, précisant que :

*"Un CVPT est une association d'agitateurs dont c'est le métier. S'ils étaient des pros du dialogue, ils accepteraient de me rencontrer"*<sup>433</sup>.

Néanmoins, ce dialogue ne faisait que peu sens face à l'horizon judiciaire d'alors. Et "*Saisissant [alors] la balle au bon*", Nourredine Abouakil s'était contenté de "*conseiller à Éric Foillard*" :

*"[...] d'écrire une lettre circulaire à chacun des locataires pour leur dire les intentions de Marseille République. Pour leur dire aussi, 'n'ayez crainte'. Qu'il fasse un pas dans la transparence qui a manqué jusqu'à présent"*<sup>434</sup>.

Si donc Daniel Carrière reconnaît à présent "*la nécessité d'organiser une rencontre avec Marseille République*", c'est que celle-ci s'adossait jusque-là, "*par principe*", au fait d'"*attendre qu'ils viennent nous voir*", une telle rencontre ne pouvant que s'inscrire que dans le cadre d'une intermédiation des pouvoirs publics et résonner avec l'objectif de replacer le propriétaire dans le cadre d'une opération publique sous l'égide de ceux-ci<sup>435</sup>. Aussi, CVPT ne va pas rencontrer ou ouvrir un dialogue avec Marseille République, mais répond à une invitation d'Euroméditerranée pour faire valoir la position des habitants auprès du propriétaire, à savoir solliciter un moratoire concernant les résiliations, "*demander qu'un*

---

<sup>432</sup> "*Nous relogerons tout le monde. Nous avons une équipe de 8 médiateurs à leur disposition. On regarde chaque cas et on essaie de trouver des solutions pour chacun. Par ailleurs, des bailleurs sociaux vont aussi contribuer à reloger, et dans le même quartier*". ("Rue de la République : le malaise des locataires", *La Provence*, le 21/01/05).

<sup>433</sup> "Rue de la République : le malaise des locataires", *La Provence*, le 21/01/05.

<sup>434</sup> "Rue de la République : le malaise des locataires", *La Provence*, le 21/01/05.

<sup>435</sup> Ce par quoi il est remarquable qu'aucune allusion ne soit ici faite à la mise en place en cours des Comités préfectoraux.

*mécanisme soit mis au point pour permettre aux habitants de s'exprimer et d'être entendus*" et enfin réclamer que *"Les pouvoirs publics prennent l'initiative pour mettre en place des médiateurs dignes de ce nom"*. En bref :

*"Nous souhaitons revoir la méthode "médiateur" : nous sommes en possession de nombreux témoignages de locataires ayant subi les menaces des employés de Marseille République. Ces menaces continuent. Il y a nécessité d'un "regard extérieur", une véritable instance de médiation et de suivi doit être créée afin que soient respectés le droit des habitants et le droit de l'urbanisme et de la construction"<sup>436</sup>.*

Cette voie d'intermédiation semble alors si importante que l'éventualité d'une manifestation, qui se fait par ailleurs de plus en plus insistante en cette période pour faire *"bouger les choses"*, est même repoussée, s'agissant au préalable de *"voir sur quoi va déboucher la réunion avec Euromed"*. Ce n'est en effet que *"si rien ne bouge"* que *"on envisagera une manifestation"*... Et dans la foulée, il est aussi annoncé la tenue prochaine d'une réunion publique (la première du genre) pour informer des tenants et aboutissants de cette rencontre - la précision est notable - *"les 222 signataires"* de la pétition *"Il faut résister !"*.

C'est donc le 22 février 2005 que la rencontre entre la délégation de CVPT, composée de militants et de locataires, et les représentants de Marseille République est organisée sous l'égide du directeur général d'Euroméditerranée<sup>437</sup>. La rencontre est alors particulièrement houleuse, les *"investisseurs"*, i.e. Marseille République, menaçant à plusieurs reprises de quitter la réunion. Pour le Directeur Général d'Euroméditerranée, à l'origine de la rencontre, l'enjeu est de sauver l'opération et d'établir un *"dialogue"*, *"sans journalistes interposés"*, *"pour voir si vous êtes capables d'établir un dialogue constructif"* et – même ! - de *"se comporter en adultes"*. Comme le souligne d'emblée François Jalinot, depuis le point de vue des pouvoirs publics :

*"Là, nous avons un propriétaire qui a accepté les logements sociaux, le logement intermédiaire. Nous, puissance publique, avons le pouvoir de faire respecter les règles. Si on n'arrive pas à se parler, le risque c'est que l'investisseur parte, vende ses immeubles. Il faudrait alors travailler avec des outils tels la DUP et nos moyens seront limités, vous le savez."*

Si Daniel Carrière souligne quelques *"avancées"*, il reste selon lui que *"les habitants n'ont pas trouvé les réponses qu'ils cherchaient"*. Il s'agit donc de faire passer une série de revendications auprès Marseille République. La première d'entre elles : *"Après toutes les*

---

<sup>436</sup> "Relevé des décisions du Conseil d'administration du 17 février 2005", CVPT, le 26/02/05.

<sup>437</sup> Nous nous basons ici sur un compte-rendu opéré par CVPT et soumis à l'EPAEM avant sa mise en ligne sur le site Internet de l'association.

déclarations, passez à l'écrit !" En effet, "Les gens sont dans l'inquiétude et la rumeur, une procédure orale tue la procédure : alors un écrit, cela me semble de bonne gestion." Daniel Carrière détaille alors la revendication. Il s'agit déjà d'écrire nominativement "à ceux dont les immeubles ont été vendus aux bailleurs sociaux" pour leur signifier que les nouveaux propriétaires seront des bailleurs sociaux et que les locataires pourront rester. Éric Foillard justifie alors l'absence de courrier par la nécessité "que les protocoles soient verrouillés". En effet, "les bailleurs ne peuvent signer [le protocole de vente] sans les relevés de géomètres" qui seraient "très long" à établir<sup>438</sup>. Ce que confirme François Jalinot, estimant qu'il ne faut pas "encore une fois mettre tout sur le dos de Marseille République". Un accord est néanmoins trouvé autour d'un courrier "sous réserve", cosigné par Marseille République et les bailleurs sociaux pour "rassurer" les 171 locataires concernés.

Ce point "régulé", la question de l'écrit se retrouve alors soulevée au sujet des vrais/faux baux en loi 48. Pour Daniel Carrière, il s'agit une fois encore d'écrire :

*"A ceux dont le bail est incontestable, une lettre qui leur dit "Nous ne contestons pas votre bail", une lettre pour leur dire ce qu'ils vont devenir, la réhabilitation lourde ou pas de leur appartement, leur droit à réintégration. [...] Et aux autres [lois 48], écrivez-leur : "Nous contestons votre bail"."*

Pour CVPT, il ne s'agit alors pas d'ouvrir un débat sur la question, mais au contraire d'ouvrir la possibilité que cette question soit débattue et tranchée devant un tribunal. Daniel Carrière ne dissimule d'ailleurs aucunement cet horizon :

*"Avec votre courrier, ils pourront ensuite aller au tribunal s'ils pensent que leurs droits sont bafoués, ils auront un document opposable en droit."*

En revanche, lorsque la question des baux lois 89 résiliés est abordée, la situation devient aussitôt plus tendue. S'il s'agit toujours de réclamer un écrit nominatif pour chaque locataire ayant reçu une résiliation pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits devant un tribunal, "le ton monte" à plusieurs reprises, les représentants de Marseille République menaçant à chaque fois de quitter la réunion. C'est le cas par exemple lorsque le débat entre dans le "vif" du sujet et que le motif de "rénovation lourde" justifiant la résiliation des baux est réfuté, notamment par Nourredine Abouakil de CVPT :

*"Quand vous dites : "il faut que les immeubles soient vides", cela ne tient pas la route, puisqu'aujourd'hui les bailleurs sociaux disent pouvoir réhabiliter en gardant les locataires."*

Pour l'association, cette opération d'aménagement doit en effet "respecter les règles du Code

---

<sup>438</sup> Ce protocole sera signé le mois suivant, en mars 2005.

*et du Droit de l'Urbanisme*". Et pour s'en assurer en suivant les locataires, les militants réclament alors *"un plan d'occupation des logements"*. Cette demande trouve néanmoins une fin de non-recevoir catégorique de la part de François Jalinot. D'une part, parce que, contrairement à ce qu'ils ont annoncé, les bailleurs sociaux *"vont faire des opérations-tiroirs, les opérations en site occupé ne sont pas possibles"*. D'autre part, parce que *"nous sommes aussi dans un rapport propriétaires/locataires"* et qu'il faut *"respecter la loi"*, ajoutant qu'à *"Chaque fois que nous [Euromed] avons demandé des informations à Marseille République, nous les avons eues"*. En d'autres termes, il faut aussi tenir compte de la nature contractuelle du bail établi entre des parties privées. Ceci justifie que les données ne soient que difficilement publicisables "pour" Marseille République, "pour" les locataires aussi, mais surtout "par" les institutions responsables de l'opération qui viennent à en disposer. Aussi, pour François Jalinot, le fait qu'Éric Foillard ait dit qu'il allait écrire aux locataires *"va [déjà] dans le bon sens"*. Seulement, pour l'association, même à rester dans un rapport privé-privé, *"le Code de l'Urbanisme précise qu'il n'y a pas nécessité de résiliation du bail"*. Ce que François Jalinot entend autrement, compte tenu du nouveau format de l'opération : *"Si les gens sont éligibles, au logement social comme au logement intermédiaire, les lois seront appliquées, sinon c'est de privé à privé."* Ce sur quoi Daniel Carrière rappelle alors qu'*"un certain nombre de locataires ont reçu leur congé et ces courriers-là sont bien arrivés !"*, et que ces locataires sont éligibles aux logements sociaux. Aussi s'agit-il, selon CVPT, de ne pas *"esquiver les problèmes"* et de réclamer un moratoire concernant les résiliations *"pour créer un climat de confiance"*. Ce qui restera sans suite...

Le rapport privé-privé que sous-tend la relation locataire-propriétaire est ainsi un sujet de tensions. Et très vite, cette tension se déporte sur le fait qu'un opérateur privé puisse être "reloger" dans le cadre d'une opération publique. Ce nouveau point d'accrochage surgit lorsqu'Éric Foillard explicite la méthode de médiation : *"on a commandé une étude à Urbanis pour comprendre chaque famille, on voulait comprendre chacun et faire du sur-mesure, ne pas en rester aux statistiques."* Seulement, *"Quand les gens nous plantent les rendez-vous 4 ou 5 fois de suite ou ne veulent pas donner leurs fiches de paye, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?"* C'est précisément ce qui est reproché à Monique, dont le bail a été résilié et vient d'expirer en janvier, aussitôt que celle-ci entre en scène. Pour elle, en effet, *"Cette réunion est sympa, mais, moi, je ne connais pas mon avenir. Depuis le début les habitants sont en dehors du projet de réhabilitation. Moi, on me demande de partir."* Son intervention fournit en effet l'occasion au chef du service de médiation, Jean-Pierre Bernard, de rebondir

et de rappeler que Marseille République s'occupe de ceux qui le "veulent" bien, renvoyant alors Monique à sa "*mauvaise foi*" du fait qu'elle n'aurait pas voulu remettre aux enquêteurs d'Urbanis ou aux médiateurs, *les documents et les renseignements personnels* que ces derniers sollicitaient pour l'accompagner au départ<sup>439</sup> ! Éric Foillard ajoutera même, comme pour démontrer l'investissement consenti vis-à-vis des locataires :

*"Quand on est en fin de bail 89, le propriétaire a toute latitude pour vous demander de partir. Mais avez-vous seulement cherché pendant dix minutes un logement ? Moi aussi, ça m'est arrivé de recevoir un non-renouvellement de bail, et j'ai cherché et trouvé un appartement !"*

Seulement, pour CVPT, la question est précisément de savoir "qui" procède aux relogements dans cette opération publique de réhabilitation, stipulant que le relogement est opéré par Marseille République et que c'est bien là le problème. Ainsi, "*Nous avons eu connaissance des dossiers de demandes HLM, vous n'êtes pas habilités à les remettre*", d'autant qu'"*il y a des gens qui attendent des logements sociaux depuis plusieurs années...*" Mais se parant de l'enquête d'Urbanis, Éric Foillard précise, lui, combler le souhait des locataires : "*25 % veulent habiter un autre quartier*", "*doit-on les en empêcher ?*" Mais pour l'association, ces "médiateurs" sont "*intéressés par le départ des locataires et ils sont payés pour*", entraînant "*des menaces violentes et brutales*", notamment en direction des "*personnes âgées*", des handicapés et des plus "*fragiles*". En outre, comme le souligne Nourredine Abouakil :

*"Je me souviens des propos d'Éric Foillard, 600 non-renouvellements de bail, ça veut dire qu'on voulait transformer ces gens en locataires sans droit ni titre. Pour moi cela veut dire : on les rend expulsables. [...] S'il y a un non-renouvellement de bail, c'est qu'il y a une volonté d'éloigner. [...] Il y a aujourd'hui 42 personnes qui ont reçu leur congé et vous avez embauché des médiateurs, je les appellerais négociateurs..."*

Le travail mené par Marseille République auprès des locataires prendrait ainsi davantage la forme d'une négociation musclée plutôt que celle d'une médiation. D'où une insistance toute particulière de CVPT sur la "*méthode*" de Marseille République et sur le fait que les militants soient "*prêts à vous dire ce qui ne marche pas et votre méthode ne marche pas*", tirant alors vers la mise en place d'une médiation "*digne de ce nom*". La rencontre se clôt alors sur une "*promesse*" de l'association : "*Nous continuerons jusqu'à ce que 553 solutions soient trouvées et nous voulons 553 satisfactions*"... Ce qui *inclut* la possibilité de recours juridiques qui, seuls, apparaissent à même de trancher de façon définitive ces débats sujets à "*emportements*". Et de ce point de vue, l'accord sur l'écrit constitue une "*avancée notable*".

---

<sup>439</sup> Nous l'avons vu précédemment, il s'agit autant des fiches de paye des personnes composant le foyer, que des informations concernant les fiches d'imposition, les éventuels endettements, etc.

Comme prévue, une réunion publique organisée par CVPT visant à *"rendre compte de la rencontre organisée le 22 février par le directeur général d'Euroméditerranée entre les membres de cette délégation et les représentants de Marseille République"*<sup>440</sup> a lieu un mois plus tard, le 23 mars 2005. Cette réunion, la première du genre, se déroule à la mairie de secteur, en présence de plus d'une centaine de personnes, dont de nombreux journalistes. Les grandes étapes de la mobilisation sont une fois encore rappelées, avant que l'association *"note"* des *"avancées"* faisant directement suite à la rencontre sous l'égide d'Euromed. Ainsi :

*"Un accord a été donné pour que la communication avec les locataires soit dorénavant faite par écrit et que l'information dispensée par le propriétaire ou ses représentants soit respectueuse du droit et de la dignité de chacun. Il a été proposé de poursuivre le dialogue afin de rechercher les bases d'un moratoire pour les locataires qui ont déjà reçu un non-renouvellement de bail"*<sup>441</sup>.

Ces *"avancées"*, à même de restaurer la *"dignité de chacun"*, sont alors directement rapportées à la mobilisation. Ainsi :

*"Grâce à une mobilisation importante, largement relayée par les médias, différents résultats commencent à apparaître, mais ils nécessitent pour être consolidés, une vigilance attentive sur la situation de tous les locataires et particulièrement pour ceux d'entre eux qui sont les plus fragiles"*<sup>442</sup>.

*"On ne le voit pas, mais il y a eu des avancées. Le plan initial ne sera pas appliqué comme il était prévu"*.

Même s'il semble que *"personne ne sera à la rue"*, il s'agit de *"rester vigilant"* car *"les pressions continuent"* et les témoignages, notamment rapportés par Michel, continuent d'affluer. Constatant ainsi que, dans l'intervalle du mois séparant la rencontre de la réunion, *"il n'y a aucun changement d'attitude"*, la question est de savoir *"comment poursuivre le combat ?"* et *"de recueillir [la] position [des locataires] sur les suites à donner"*<sup>443</sup>.

La réponse est alors double. Elle renvoie, d'une part, à la perspective d'intermédiation en cours d'ouverture avec la Coordination auprès des pouvoirs publics, et notamment avec Euroméditerranée qui, suite à un coup de téléphone de son Directeur Général, *"confirme être disposé à nous rencontrer à nouveau"*. D'autre part, elle s'inscrit dans un renforcement significatif de l'horizon judiciaire. En effet, il ne s'agit plus uniquement d'attendre que Marseille République engage des procédures juridiques, mais désormais de déployer pleinement le prisme résistant en allant chercher au tribunal le respect du droit des locataires.

---

<sup>440</sup> Communiqué - 25/03/2005.

<sup>441</sup> Communiqué - 25/03/2005.

<sup>442</sup> Communiqué - 25/03/2005.

<sup>443</sup> "Relevé des décisions du Conseil d'administration du 17 février 2005", CVPT, le 26/02/05.

Le compte-rendu de la réunion est par exemple "on ne peut plus" clair sur ce point :

*"Après débat, les participants n'ont pas constaté d'avancée concrète pour les locataires, tout en notant que l'envoi des lettres attendues avait pu rencontrer des difficultés liées au récent dysfonctionnement du courrier [grève]. Il a cependant été convenu pour le cas où aucun signe concret du respect des engagements pris n'intervenait dans un délai de trois semaines, des actions nouvelles seraient entreprises. En outre la plus grande attention sera portée à des situations individuelles qui nécessiteraient des initiatives publiques ou judiciaires"<sup>444</sup>.*

Dans cette lutte pour défendre le droit des locataires, le prisme judiciaire fait donc son apparition comme horizon de régulation. Par exemple, suite à la réunion publique, la presse fait état de deux "*nouvelles batailles*", renvoyant au "*passage à l'écrit dans les tractations entre Marseille République et les habitants, et l'éclaircissement de la question des "faux baux 1948"*"<sup>445</sup>. Or, comme le précise à cette occasion Daniel Carrière :

*"[...] c'est à partir de traces écrites que les habitants pourront engager des recours s'ils l'estiment nécessaires. Ce qui est le privilège de tout citoyen"<sup>446</sup>.*

Un seuil est ainsi de franchi. Loin d'être une *faveur* demandée au propriétaire, le recours à l'écrit s'ajuste à une *nécessité* de transparence qui entrouvre la possibilité pour les locataires d'ester en justice pour faire valoir leurs droits. En d'autres termes, par cette transparence, il s'agit tout autant de mettre fin à la méthode de médiation du propriétaire que de permettre de sortir du cadre privé-privé pour s'inscrire dans un horizon de régulation.

### **2.2.5. L'horizon juridique**

Lors de l'Assemblée Générale de CVPT du 4 avril 2005, les "*relations avec les collectivités*" sont mises à l'ordre du jour dans la mesure où "*Il y a [selon Daniel Carrière] un problème avec l'ensemble*". Des rencontres avec Euroméditerranée, le Conseil Régional et la Préfecture ont en effet bien eu lieu. Fin mars, CVPT a également rencontré le directeur du Cabinet du Président du Conseil Général, en réaffirmant sa "*volonté d'obtenir, sous l'égide des collectivités publiques, une réelle transparence dans la conduite de cette opération*"<sup>447</sup>. Mais dans l'ensemble, le travail auprès des collectivités ne semble pas avoir porté ses fruits. Seule l'action menée par le Préfet, qui vient alors d'annoncer la création des Comités, semble ouvrir des perspectives encourageantes, dans la mesure où il "*prend le pilotage de cette opération*".

---

<sup>444</sup> Communiqué, le 25/03/2005.

<sup>445</sup> "Des avancées et de nouvelles batailles", *La Marseillaise*, le 29/03/05.

<sup>446</sup> "Des avancées et de nouvelles batailles", *La Marseillaise*, le 29/03/05.

<sup>447</sup> "Communiqué - Le directeur de cabinet du président du Conseil général des Bouches-du-Rhône reçoit une délégation de "Un centre ville pour tous", CVPT, le 18/03/05.

Le déploiement de ce "contrôle public"<sup>448</sup> semble en effet offrir une autre dimension au problème : "Ce n'est plus un problème de privé à privé. C'est devenu un problème public, un problème d'intérêt général". Ce contrôle est d'autant mieux accueilli qu'il s'inscrit alors dans la perspective d'une intermédiation avec la Coordination, encore prometteuse en matière de prise en compte des problèmes. Aussi, tout semble indiquer qu'"à notre connaissance", "Tous les gens en règle seront logés" et qu'"un plan et un suivi des relogements a été mis en place".

Cependant, tous les indicateurs ne sont pas "au vert". Le fait que le relogement semble se généraliser pour l'ensemble des locataires n'est pas sans soulever quelques tensions parmi les militants, pour autant qu'il s'agisse de "ranger les gens dans ces logements HLM". Cette question apparaît alors d'autant plus délicate que des "attributions de HLM" auraient d'ores et déjà eu lieu et seraient directement opérées par Marseille République. Or, non seulement des propositions de relogement sont faites aux lois 48, mais, renseignements pris, il apparaît que, pour les toutes premières "lois 89" relogées, "les loyers sont de 200-300 euros de plus". Certains locataires en loi 48 accepteraient même un relogement "avec un bail 89 modifié et un loyer plus cher"<sup>449</sup>. Des cas sont alors rapportés, comme celui de cette dame de 91 ans (le même cas qui sera prochainement rapporté au Sous-préfet), dernière locataire de son immeuble et détentrice d'un bail en loi 48, qui "va être relogée"<sup>450</sup>. Aussi, en attendant que les Comités Préfectoraux trouvent leur rythme de croisière, il apparaît primordial de renforcer la vigilance "sur les conditions d'accès au logement social".

Cette vigilance va alors très rapidement faire passer les indicateurs "au rouge". L'ordre du jour du CA du 2 mai 2005 concerne en effet les dernières "évolutions rue de la République" qui ne semblent pas très bonnes. En effet :

*"Il y a de plus en plus de locataires qui se découragent et acceptent les propositions de relogement avec un bail 89, plus cher et avec charges plus importantes, qui seront remis en cause dans 6 ans. Ex : cas d'une dame de 91 ans mise dehors de son appartement bail 48 mise dans un autre appartement bail 89 pendant le WE. Elle est complètement perdue dans un appartement qu'elle ne connaît pas. Ce cas n'est pas unique il y en a des dizaines"<sup>451</sup>.*

*"Il y a beaucoup de gens qui signent. Les gens ont l'impression que s'ils ne signent pas, ils vont avoir de mauvais logements".*

*"Chaque weekend, la liste fond, les gens déménagent".*

---

<sup>448</sup> "Communiqué - Le directeur de cabinet du président du Conseil général des Bouches-du-Rhône reçoit une délégation de "Un centre ville pour tous", CVPT, le 18/03/05.

<sup>449</sup> "Compte-rendu du CA du 4 juillet," CVPT, juillet 2005.

<sup>450</sup> Courriel de Michel aux militants du 17 avril.

<sup>451</sup> Compte-rendu du Conseil d'Administration, CVPT, le 02/05/05.

Par ailleurs, les tous premiers *échos* du déroulement des Comités préfectoraux parviennent à l'oreille de certains militants. Et ces échos laissent émerger de premiers doutes concernant la réelle "efficacité" de ces Comités. Ainsi :

*"J'ai eu des éléments par des collègues du bureau [au Conseil Régional]. C'est une réunion extrêmement violente. [Le Préfet] Frémont tape sur la table. A Marseille République, il leur a dit : "Je veux la liste [des relogements] !". [Le Sous-préfet] Espinasse, il risque de ne pas tenir ses engagements par rapport à la liste [des locataires]. Le Préfet perd la face. Marseille République ne s'est pas mis en position de négociation".*

La question est alors de savoir comment s'en tenir à une intermédiation avec les pouvoirs publics dans la mesure où le Préfet lui-même ne parvient à obtenir les informations de Marseille République et que celui-ci reloge sans en rendre compte aux Comités censés pourtant en assurer le suivi. La situation vis-à-vis de ces relogements est d'autant plus ambiguë qu'il apparaît dans le même temps, par d'autres sources "professionnelles" proches du dossier, que même si les protocoles de rétrocession ont été signés :

*"Contrairement à ce que dit Foillard, il est apparu que les logements sociaux n'étaient pas encore financés".*

Aussi, de premiers doutes se font jour, largement amplifiés par le refus du Préfet d'intégrer la Coordination au Comité. *"Le privé y [étant] présent"*, le Comité apparaît *"à double tranchant"*. L'idée d'un *"marché de dupe"* se fait d'autant plus pesante que *"soit le comité de pilotage est saisi de l'association, soit il y a couleuvre et ça se retourne contre les habitants"*, notamment *"quand on va se rendre compte du déplacement de 300-400 personnes"*. La crainte est en effet que le propriétaire ait en réalité repris *"les choses en main"*, *"maîtrise l'attribution des logements"* sociaux, alors que *"cela devrait être dirigé par l'État"*. Seulement, ce point est loin de faire l'unanimité parmi les militants, notamment au regard de la relation *privé-privé* que noue le bail. En effet :

*"Au nom de quoi cela devrait être géré par les pouvoirs publics ? C'est de privé à privé. Que dire au privé dans ces cas de figure ?"*

Même si *"Les 3 tiers doivent être pris sur les bénéficiaires de Lone Star, pas sur ceux de l'argent public"*, ce point semble néanmoins rapidement tranché, surtout à l'éclairage des discussions récentes avec Euroméditerranée. L'attribution publique, *"On ne va pas l'obtenir"*. Ce qui n'empêche pas à certains d'estimer qu'*"Il faut quand même la réclamer"* et qu'il ne faut pas fermer la porte à la perspective de rencontres régulières avec le Sous-préfet. Car l'un des enjeux centraux de cette collaboration est de déconstruire cette *"idée [...] qu'il y a des*

*dizaines de personnes qui quittent leur logements, mais qui ne sont pas contraintes". En d'autres termes, qu'"Il y a une différence entre ce qui est dit et ce qui est" et que, là, réside précisément la nécessité de rencontrer régulièrement le Sous-préfet. A cette fin, l'association se donne alors comme objectif d'"assurer un suivi indépendant du comité de pilotage et [de] le rendre public". Néanmoins, cet objectif n'est pas sans soulever, une fois encore, quelques réserves parmi les militants. Certains insistent sur le fait que "le ressenti n'est pas suffisant pour faire un dossier chez le Préfet. L'idée, c'est d'avoir des cas et montrer que c'est scandaleux". D'autres rappellent de façon plus tranchée qu'"il y a des gens qui déménagent volontairement", s'interrogeant alors sur la résistance des locataires : "Ces 500 familles dans nos listes vont se battre jusqu'à quel point ? Ils n'ont pas l'âme de militants. S'ils veulent se battre, on les soutient. Sinon...". En clair : "Quelqu'un qui signe (un nouveau bail) ne se bat plus !" La question est même si sensible qu'elle laisse envisager le pire : "Et si demain, il y a quelqu'un qui est mal relogé parce qu'il a milité à CVPT ?"*

Ces deux questions, l'attribution "publique" des relogements et le "découragement" des locataires, trouvent alors un point de consensus à travers la résistance qu'entrouvre la seconde voie d'intermédiation : l'horizon judiciaire qui émerge parallèlement à la voie de l'intermédiation préfectorale qui se met en place au premier semestre 2005. Le tout premier procès est lancé début février, rapidement suivi de trois autres. Ces procès ne visent alors pas la contestation d'une résiliation de bail (du motif ou absence de proposition de relogement), ni la reconnaissance des "fausses" lois 48. Ils s'inscrivent respectivement dans une lutte contre les "pressions" que rencontrent les locataires et contre l'exclusion dont sont victimes "les plus fragiles".

Le premier procès, qui fait grand bruit, concerne une locataire qui assigne Marseille République pour *trouble de jouissance*. Comme le relate Michel Samson, journaliste au *Monde* :

*"Nacera Ben Mohamed vit rue de l'Évêché. Un matin, alors qu'elle fait ses courses, un huissier et deux policiers se rendent à son domicile et insistent tellement que ses deux enfants, restés seuls à la maison, finissent par ouvrir la porte. Les trois hommes lancent alors aux deux gamins qu'ils sont des squatters et exigent des quittances de loyer. Un peu plus tard, leur mère est assignée en référé afin d'être jugée pour "occupation illicite" de l'appartement, alors qu'elle y réside depuis 1995, d'une façon régulière. Marseille République a même encaissé un loyer quelques jours plus tôt. Deux jours avant l'audience, Marseille République s'est désisté, évoquant une erreur d'adresse. La locataire a porté plainte pour "trouble de jouissance", car si Marseille République affirme que l'huissier s'est trompé de numéro de rue, l'assignation délivrée contre elle, et visée*

*par le logeur, comportait bien son adresse, et non celle de l'immeuble voisin occupé par des squatters*<sup>452</sup>.

L'affaire alimente les colonnes de la presse et fait ainsi grand bruit à partir d'avril 2004, étayant avec plus de poids qu'un simple témoignage, le type de pressions que subissent les locataires, même si de son côté, le directeur de Marseille République cherche à dégonfler le problème en affirmant, à la différence de l'huissier de justice, que celui-ci *"s'est trompé d'étage, c'est aussi stupide que ça"*<sup>453</sup>, ajoutant également, que :

*"Cette dame est une militante de cette association Un centre ville pour tous. La Fontaine l'a dit mieux que moi : "Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage..."*

Pour CVPT néanmoins, il apparaît plutôt que *"Ce sont des techniques assez connues chez les agents immobiliers"*, le président Daniel Carrière souhaitant même, de façon prémonitoire, que *"tout acte anormal d'huissier soit donné au bureau"* de l'association. Le second procès engagé concerne alors un non-entretien des parties communes, relatif à un ascenseur en panne depuis plus de cinq ans affectant un couple de personnes âgées (!). L'objectif est ici encore de faire levier sur une des nombreuses pressions exercées sur ces locataires :

*"Au 8 rue Félix Éboué : c'est un immeuble où vivent un couple de personnes âgées (67 ans) qui habite au 6<sup>e</sup>. Depuis 2000, l'ascenseur est en panne. On a porté plainte. On réclame l'ascenseur alors qu'ils paient des charges".*

Les deux derniers procès concernent, eux, plus spécifiquement les locataires des deux hôtels meublés de la rue de la République. Beaucoup moins protecteurs que ceux des locataires, les baux commerciaux des deux gérants ont été résiliés par Marseille République, ceux-ci répercutant la résiliation aux baux précaires de leurs locataires. C'est notamment le cas pour l'hôtel Sainte Claire. Deux points sont alors ciblés. D'une part, la bonne et due forme du courrier de résiliation que le "marchand de sommeil" remet de la "main à la main" à ses locataires, sans accusé de réception. Ce courrier apparaît vite antidaté et ne pas respecter du coup le préavis légal. D'autre part, dans la perspective d'une invalidation des résiliations opérées par le gérant, il s'agit d'obtenir l'obligation de relogement par Marseille République de ces locataires dont il "hérîte" du fait même qu'il ait résilié le bail commercial du gérant :

*"L'objectif est ici de faire en sorte que cela soit Marseille République qui procède aux relogements. [...] Si le tribunal pense que c'est Marseille République qui doit reloger, ce sera une victoire".*

---

<sup>452</sup> "Trois occupants "harcelés" à Marseille", *Le Monde*, le 3/04/05.

<sup>453</sup> "République : les dérapages de la chasse au squat", *Marseille l'Hebdo*, le 30/3/2005.

On notera alors, de façon remarquable, qu'il n'est plus ici question d'"avancée", mais de "victoire" à travers l'établissement d'une *jurisprudence*<sup>454</sup>. "A toute fin utile", l'obtention du relogement par la voie juridique permettrait de sortir du rapport privé-privé du relogement en stabilisant Marseille République comme *opérateur d'aménagement public* dans le cadre du conventionnement d'OPAH (le motif de résiliation pour ces locataires étant le "*projet de rénovation du quartier*")<sup>455</sup>, tout en reconnaissant une obligation de relogement *pour les locataires "les plus fragiles"* qui, surtout dans le cas présent, "*risquent de se retrouver à la rue*". Ainsi, concernant plus particulièrement l'hôtel Sainte Claire :

*"Au départ, il y a 45 familles concernées. Il y en a 15-30 qui ont saisi le tribunal. C'est le type de population que la mairie veut virer. Avec un rendu favorable, le relogement devient une question publique. Ce n'est plus Marseille République qui décide. C'est le juge qui décide où il va reloger."*

A ce stade donc, l'ouverture de cette arène judiciaire entend encore répondre à deux objectifs centraux : lutter contre les pressions qui fragilisent les locataires et faire du relogement des plus fragiles une "*question publique*" qui ne s'inscrive plus, d'une façon ou d'une autre dans un rapport privé-privé. Mais rapidement, un troisième objectif vient se greffer à ceux-ci : en "*appeler l'opinion publique comme solidaire et à témoin des victimes potentielles*". Il est en effet rappelé que "*Quand on gagné [par le passé], on a eu un écho très important au niveau de la presse et donc de l'opinion publique. [...] Par rapport aux condamnations, ce qui est important, ce n'est pas l'argent, c'est le symbolique*". Et dans le sillage de ce troisième objectif, une quatrième greffe est opérée, s'agissant de revenir sur cette résignation des locataires dont rend compte la formule répandue du "*pot de terre contre le pot de fer*", mais également contre leur fragilisation liée aux pressions qui finiraient par les faire partir sans qu'ils opposent la moindre résistance. Aussi, pour faire "face" aux relogements qui se multiplient :

*"Il faut la résistance des personnes. Il n'y a aucune victoire sans participation des gens. Il faut qu'ils croient en leur cause"*.

En d'autres termes, le "*découragement*" des locataires, "*C'est la raison pour laquelle aller au procès*" et "*La seule façon de remobiliser les habitants serait d'aller au plus vite en justice*".

---

<sup>454</sup> Ces "combats" s'appuient sur une série de précédents judiciaires liés aux hôtels meublés et engagés par l'association sur les terrains de Noailles et de Belsunce. L'objectif est de mobiliser ces précédentes "*victoires*" pour créer des extensions jurisprudentielles pour l'OPAH de la rue de la République, qui, à la différence des PRI, ne dispose pas de DUP et, donc, *a priori*, de contraintes au relogement.

<sup>455</sup> Ce qui n'est pas du goût d'Eric Foillard : "*Ils tentent de profiter de la situation, une opération d'urbanisme en cours, pour s'arroger un droit au logement qui n'existe pas, estimera Marseille République*" ("*Marseille République : des locataires meurtris*", *La Provence*, le 30/06/05).

Aussi, il apparaît vite qu'"Il va falloir continuer et taper plus fort" pour lutter contre la "démobilisation" que rend tangible les tous premiers départs des locataires, d'autant que ceux-ci risquent à terme de s'en mordre les doigts en perdant le bénéfice de la loi 48, en étant relogés avec des loyers fortement rehaussés ou assujettis à de futures hausses. Aussi, non sans une urgence certaine, les cas les plus litigieux (les non-renouvellements de baux, les "faux" baux en loi 48, etc.) finissent par se retrouver en première ligne :

*"Si on ne lance pas la démarche maintenant, les autres vont nous prendre les marges. Il faut redonner confiance aux gens."*

Il ne s'agit donc plus d'"attendre de voir", mais de passer à l'offensive en engageant des procès "pour" en retour redonner confiance aux locataires. A cette fin, il apparaît alors essentiel de "renforcer nos compétences pour aller en justice". Un "collectif d'avocats" "proches de l'association" est ainsi formé début mai pour faire face aux pratiques "illégales" de Marseille République. Cela concerne les lois 48, mais pas seulement :

*"Marseille République reloge les gens qui ont à monnayer leur maintien avec un bail 89 (se terminant 2009 – 2012). Ceux qui ont reçu un non renouvellement de bail (42 baux), ils n'ont pas de proposition de relogement. Ce qui est contraire à la loi. Pour les défendre un collectif de 3 avocats s'est constitué : Me Roustang, Dany Cohen et Me Chantal Bourglan. Il va y avoir saisine du tribunal pour les 42 ou au cas par cas. La maîtrise de l'affectation d'un logement ne doit pas être donnée à un privé qui reloge dans du privé "privé" (non aidé). Ce n'est pas à Marseille République seul d'être le maître du relogement"<sup>456</sup>.*

Seulement, une difficulté de taille se présente rapidement dans la mise en œuvre de ce plan. Car pour pouvoir ester en justice, encore faut-il disposer d'au moins un seul locataire prêt à "saisir le tribunal sur un non-renouvellement de bail". L'Assemblée Générale du 2 mai 2005 est alors le théâtre d'une sérieuse déconvenue. A cette occasion, même s'il est rappelé que "CVPT n'a pas de mandat, et pas le pouvoir de leur dire ce qu'ils ont à faire", il est demandé aux quelques "résistants" présents s'"il y a parmi vous des gens qui sont prêts à s'investir un peu plus ?". Or, loin de l'enthousiasme espéré, cette demande est plutôt source d'un malaise silencieux. Les yeux baissés ou le regard fuyant des principaux concernés redouble en effet l'embarras de ceux qui cherchent du regard des "résistants". Comme au mois de janvier, cela "coince" encore avec ce profil "résistant" orienté vers l'horizon juridique, l'association affirmant avec de plus en plus d'insistance qu'"Il est nécessaire que les habitants se prennent en main" et que "ce n'est pas la vocation de CVPT". Or, pour ne pas arranger les choses, quelques jours plus tard, un événement de taille surgit. Monique, "résistante" de la première

---

<sup>456</sup> Compte-rendu du CA du 2 mai 2005, CVPT.

heure, membre du bureau de l'association, mais au regard baissé, fait alors part d'une "information de dernière minute", relative à la promesse d'une proposition "écrite" de relogement faite par Marseille République :

*"Les informations qui ont été données par Marseille République, à Monique et Bernard quatre jours après le Conseil d'Administration, selon lesquelles ils se verraient proposer un relogement à proximité de celui qu'ils habitent avec une surface et un loyer équivalents, représentent une nouvelle avancée dont nous devons nous réjouir. Chacun, en effet, connaît la détermination qui les anime depuis le début des actions sur la rue de la République. Nous attendons la confirmation écrite de cette information"<sup>457</sup>.*

Le changement de ton est alors d'autant plus remarquable qu'il contraste avec les développements précédents. Si cette nouvelle "avancée" fait tout de même un peu de bruit, certains y voyant une étrange "coïncidence", il faut toutefois encore "attendre" avant de pouvoir se "réjouir". Attendre une confirmation écrite, mais surtout aussi de voir si Marseille République tient ses promesses en écrivant à tous les locataires. Car l'îlot de Monique est le seul dans le périmètre de l'OPAH à faire aussi partie d'une autre opération, le PRI du Panier, qui dispose, lui, d'une DUP et par conséquent d'une obligation de relogement (qui aurait d'ailleurs pu faire l'objet d'une action en justice...). Ces "réjouissements" surviennent alors quelques jours après l'annonce de Monique :

*"Nous avons appris avec satisfaction l'annonce des premiers relogements et des propositions faites aux locataires de Marseille République"<sup>458</sup>.*

L'"avancée" apparaît significative dans la mesure où "L'écrit, c'est très utile pour les habitants, c'est très rassurant". Le temps semble même à une certaine accalmie. Cela laisse parfois à penser, comme nous l'avons vu dans la partie consacrée à la Coordination, que "Marseille République négocie mieux". Parfois, comme pour Michel, il semble que "Globalement, les pressions pour faire partir les locataires ont diminué, même s'il y a encore quelques cas"<sup>459</sup>. De façon alors remarquable, cette "avancée" n'est pas rapportée à l'action du Préfet, mais fondamentalement à :

*"Notre mobilisation commune - pétition, manifestations, rassemblements devant la Mairie, interpellations des pouvoirs publics et de la presse - est ininterrompue depuis août 2004. C'est cela qui nous a permis d'obtenir ces premiers relogements, aux conditions que nous avons toujours exigées : rénovation des appartements vacants et relogement sur place, pour ceux qui le*

---

<sup>457</sup> Compte-rendu du CA du 2 mai 2005, CVPT.

<sup>458</sup> "Réunion d'information des locataires de la rue de la République", CVPT, le 30/05/05.

<sup>459</sup> "République : la Préfecture en Interface", 20 Minutes, le 10/06/05.

désirent, à des conditions acceptables, tenant compte de leurs ressources et de leur ancienneté dans le parc immobilier"<sup>460</sup>.

Ce qui plaide toutefois, en retour, en faveur de la nécessité de continuer à rester "solidaires" :

*"Les locataires doivent rester solidaires entre eux". Une force qui permet de faire front aux différents moyens de pression opérés pour déloger les habitants"*<sup>461</sup>.

Il reste que qui dit "avancée" ne dit pas "victoire" et l'horizon juridique n'est pas perdu de vue pour autant. Certains de ces "écrits" offrent en effet l'opportunité de se porter en justice, notamment en ce qui concerne la contestation des baux en loi 48 dont il s'agit d'assurer le maintien. C'est ainsi que, début juillet, un courrier de Marseille République offre une première occasion sérieuse de s'attaquer au problème des "faux" baux 48. Michel, par ailleurs membre du bureau de CVPT, se retrouve alors en première ligne, étant désormais en possession d'un document écrit de Marseille République qui conteste "la validité de son bail 48", au motif que son immeuble aurait bénéficié de dommages de guerre. Il est de surcroît, à l'en croire, "le seul et unique à l'avoir reçu", suspectant que cela ait à voir avec son engagement consécutif. Tant et si bien que "Le seul dossier qui nous permet de le faire (i.e. se porter en justice) est celui de Michel lui-même", les militants estimant "qu'il est possible d'attaquer avec le courrier reçu". Seulement, ici encore, les choses coïncident. Mais elles ne coïncident pas uniquement du côté du "locataire". Elle coïncident cette fois-ci au niveau de l'avocat spécialiste des lois 48 qui ne voit aucune nécessité à saisir la justice sur la base de ce document, préférant "attendre" que le propriétaire opère la résiliation d'un bail en loi 89 et qu'il engage une procédure d'expulsion.

Cette position est alors vivement débattue au sein de l'association. Peu avant le Conseil d'Administration du 4 juillet 2005, des discussions en "off" visent ainsi à comprendre "Qu'est-ce qu'il fait Me Roustang ?" et à convaincre Michel d'aller contre l'avis de son conseil. Il lui est par exemple rappelé que 74 personnes sont détentrices d'un bail 48 considéré comme "faux" et que ces personnes "sont réparties sur l'ensemble de la rue". De telle sorte qu'"Une victoire donnerait un pouvoir costaud" en permettant de bloquer de nombreux immeubles. Néanmoins, Michel ne cède pas, préférant s'en tenir à l'avis de l'avocat. Lors du Conseil d'Administration, la question revient sur la table pour savoir "Pourquoi ton avocat veut attendre ?". Il apparaît en effet nécessaire qu'"Il faut qu'il y en ait un qui aille au Tribunal" et que "le seul dossier sur lequel on peut agir, c'est le tien", le tout permettant en aval de "s'en

---

<sup>460</sup> "Réunion d'information des locataires de la rue de la République", CVPT, le 30/05/05.

<sup>461</sup> "Relogement rue de la Rep' : les citoyens veillent au suivi", *La Marseillaise*, le 13/06/05.

*servir pour informer les autres*". Seulement, *"L'avocat m'a dit : "Non !""*, celui-ci préférant *"attendre la lettre de non-renouvellement de [son soi-disant] bail 89, qui n'arrivera qu'en mars 2006"*<sup>462</sup>. Soit, neuf mois plus tard... Si les *"avancées"* semblent ainsi se multiplier, peu de *"victoires"* se profilent à l'horizon.

Une nouvelle piste, pressentie dès l'automne 2004, refait néanmoins surface début juillet 2005, suite à l'affichage des premiers permis de construire de Marseille République. En effet, lors du même Conseil d'Administration, parmi les dernières *"nouvelles de la rue de la République"*, Michel annonce avoir *"reçu un coup de téléphone"* de la dernière locataire de l'un des immeubles de l'îlot concerné par les permis, une dame âgée de 85 ans en loi 48 (dont la lettre a valu quelques difficultés à Jean-Noël Guérini), *"apeurée"* suite à la visite d'un médiateur qui lui aurait annoncé *"avoir un permis de construire qui leur permettrait de casser les escaliers, de couper l'eau et l'électricité"*<sup>463</sup>. Face à de telles menaces, la décision est alors prise d'accompagner la dame *"récupérer"* les permis (seuls les locataires peuvent les réclamer), *"vérifier la conformité"* et *"s'il y a des irrégularité, on attaque au Tribunal Administratif"*. Quelques jours plus tard, les permis sont ainsi analysés par *"nos experts en permis de construire"* qui, s'ils ne décèlent aucune irrégularité justifiant d'une plainte<sup>464</sup>, constatent néanmoins que *"les escaliers ne seront pas détruits"*. Pour Michel, cela devient *"la preuve cette fois irréfutable des mensonges et des pressions qui ont été faites par les médiateurs"*, allant même jusqu'à faire valoir l'organisation d'une conférence de presse pour dénoncer publiquement ces pressions et *"remotiver [...] les habitants de la rue de la République"* !<sup>465</sup> Mais reposant sur un *"simple"* témoignage de la dame, cet enthousiasme ne sera que peu partagé... Le pire aura néanmoins été évité, car *"ils auraient certainement réussi à la faire partir de son appartement loi 1948 si nous n'avions pas été régulièrement la soutenir"...*

Malgré ces quelques déconvenues, la perspective juridique s'affine donc comme un horizon de régulation qui finit par former une réponse à toutes les questions et les difficultés soulevées ou rencontrées. Ainsi, elle vise parfois à accompagner l'intervention préfectorale sur la base d'un suivi indépendant :

---

<sup>462</sup> Compte-rendu du Conseil d'Administration, CVPT, le 4/07/05.

<sup>463</sup> Mail de Michel aux membres de CVPT.

<sup>464</sup> Si ce n'est une subtilité alors peu explorée et relative au fait que tout permis de construire dans un immeuble où réside un locataire avec un bail en loi 48 devrait - semble-t-il - être signé par le Ministre du Logement en personne. Néanmoins, cela resterait globalement une disposition peu appliquée. Dans tous les cas, cette piste n'a pas été considérée comme sérieuse, apparaissant de surcroît contreproductive car risquant de donner l'impression que l'association luttait contre la réhabilitation.

<sup>465</sup> Mail de Michel aux membres de CVPT.

*"Marseille République est le seul maître du temps et du lieu. Il faut que ce soit le tribunal qui reprenne les rennes. L'action du Préfet ne peut être efficace qu'en la combinant avec celle des citoyens. Il faut aller en Justice."*

A d'autres occasions, elle permet de regagner la *confiance* des locataires et de lutter contre la démobilité :

*"Pour redonner la confiance aux locataires, il faut gagner de beaux procès. Il faut une vague de procès."*

Mais ce qui en fait un horizon de régulation, c'est qu'elle vise et permet, en allant au-delà des témoignages, de *faire exister et résoudre les problèmes que rencontrent les locataires*, pour autant que soit démontré que le propriétaire ne respecte pas leurs droits. Les faire émerger et les résoudre visent alors, "à toutes fins utiles", autant à recréer du lien, à remobiliser qu'à regagner la confiance des locataires susceptibles de se "décourager". Et l'on notera que si les relogements, souvent source d'accrochages en coulisses, se retrouvent portés sur un plan judiciaire pour en dessaisir Marseille République, c'est précisément parce qu'ils ne concernent que des *personnes fragiles* qui risquent vraiment de se retrouver à la rue, et non des résistants. Mais comme nous le verrons, ce plan de fragilité ressurgira régulièrement et participera d'une *évaporation du problème public*. Un point des plus sensibles qui fait toujours surveiller Michel :

*Je vais vous expliquer ceux qui sont partis. Il y a ceux qui étaient intéressés pour partir. La première qui est partie, c'est une dame qui avait la maladie d'Alzheimer, donc ses filles ne voulaient plus qu'elle reste là ; celle qui était à Paris et qui était dans la police l'a fait venir près de chez elle. Ça se comprend. Ensuite vous aviez des jeunes qui étaient arrivés là depuis deux, trois ou quatre ans, qui étaient sous la loi de 89 bien sûr, qui payaient des loyers une fois et demie ce qu'on payait nous, et quand on est venu les voir et qu'on leur a dit : "On va réhabiliter mais on vous remet pas très loin...". Plusieurs sont par là dans le coin, chez Eurazeo, et ces gens-là payaient déjà 650 à 700 euros. Des jeunes couples d'une trentaine d'années qui étaient là depuis quatre ou cinq ans. Ils n'y avaient pas d'attaches. Ils avaient un pouvoir d'achat assez important. Et en plus, on leur a dit : "On vous dédommage. On vous paye le déménagement et on vous donne cinq ou dix mille euros." Les gens qui avaient trois ou quatre ans de bail se sont dits : "C'est une aubaine. On nous déménage, on paye à peu près le même loyer, et on se prend dix mille euros. C'est une aubaine !" Donc tous ces gens-là sont partis. Et puis... Mme Coli est partie parce qu'elle voulait une pièce de plus... On l'a embobinée. Elle nous a pas écoutés. Rien ! Elle a dit : "Non, non, moi j'ai pas besoin de vous etc." Elle est partie... Un mois après elle était en train de pleurer, parce qu'ils l'ont abusée. [...] Le logement, là-bas, elle payait beaucoup plus cher. Elle ne s'en sortait pas. Le logement c'était un*

logement HLM à Bois Lemaitre, pourri, voilà. C'est une vieille cité qui est à côté de Beaumont, à l'autre bout de Marseille. Donc, dans la rue Chevalier Roze, il n'en est pas parti beaucoup : un quart. Mais il y avait déjà un quart de vide. Donc sur cent appartements, on doit rester à peu près une cinquantaine [de locataires]<sup>466</sup>.

Il y en a qui de suite ont dit "Oui oui, on s'en va, on s'en va." Ah oui ! J'en ai. J'ai même la mère de mon filleul, mais elle, elle habitait un taudis. Elle est rentrée là-dedans, elle n'a jamais rien fait. Rien ! Elle était envahie par les cafards, par la pourriture. C'était un endroit immonde. Et quand on lui a proposé, elle a dit : "C'est bien." Elle est partie. Ils lui ont donné de l'argent - elle a pas voulu me dire - peut-être dix mille, et ils l'ont mise à la rue de la République à huit cents euros par mois... Elle en payait 540 là, hein ? Mais elle avait un taudis. Là, elle a un bel appartement. Heureusement, elle a encore trois enfants qui sont pas mariés, qui lui donnent 200 € chacun. Le jour où les petits se marieront, elle pourra pas rester. Voilà. Et elle, elle a pas résisté du tout. J'en ai vu beaucoup qui n'ont absolument pas résisté, qui ont peur, qui sont traumatisés, tétanisés je dirais, à la seule parole de dire "Vous êtes chez nous, on va vous jeter à la rue, on va vous faire un procès, on va vous expulser." Alors les gens s'imaginent qu'ils [Marseille République] ont tous les pouvoirs, voilà. On en a vu. Et on en a d'autres des gens âgés, des gens de quatre-vingt ans, qui nous disent : "Mais moi je ne partirai jamais. Mais même si la police vient je ne partirai pas. Il en est hors de question, j'ai connu la guerre moi, c'est pas eux qui vont me faire peur." Voilà<sup>467</sup>.

### 2.2.6. Le prisme riverain

Suite à une longue absence, une question inattendue resurgit alors au cœur du problème. Les squats font en effet une réapparition de premier plan sur la rue de la République, suite à un "coup d'éclat" du Comité Chômeurs de la CGT qui ouvre "médiatiquement" un squat le 20 mai 2005, dans un immeuble rénové et "maintenu" vide alors que celui-ci figure parmi le logement social créé lors de la Réhabilitation :

*"Vendredi, trois appartements d'un immeuble proche de la rue de la République ont été réquisitionnés par le comité chômeurs CGT. Quinze personnes, dont dix enfants, ont ainsi pu être relogées dans ces locaux rénovés lors de la réhabilitation du quartier"*<sup>468</sup>.

Ce retour au premier plan des squats va alors rapidement faire surgir une épreuve publique ébranlant une fois encore la configuration portée par CVPT, contraignant l'association à se défaire momentanément de l'horizon juridique.

L'irruption du syndicat s'étire alors sur fond de l'application du droit à la réquisition des

<sup>466</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

<sup>467</sup> Site Internet : <http://www.koinai.net/>

<sup>468</sup> "Le squat, dernier recours des familles mal-logées", *Metro*, le 23/05/05.

appartements vides pour lutter contre le "mal-logement" à Marseille. En intervenant sur la rue de la République<sup>469</sup>, celui-ci "exploite" délibérément la notoriété du problème, dans la mesure où cette rue "est devenue un symbole de la politique du logement à Marseille, explique Charles Hoareau, [responsable] du comité"<sup>470</sup>. Pour la CGT, qui va même jusqu'à porter pour l'occasion la revendication d'"un logement pour tous", il s'agit en effet de "surfer" tant bien que mal sur la renommée du problème pour offrir une fenêtre de visibilité au problème plus général du mal-logement à Marseille<sup>471</sup>. Néanmoins, cette inscription est peu assurée, visant centralement à contraindre le relogement des trois familles dans le besoin. Ainsi :

*"Le Comité Chômeurs a adressé hier un courrier au propriétaire des lieux, Eurazeo, "pour demander de fixer aux nouveaux locataires un loyer à un prix socialement acceptable", poursuit Charles Hoareau, ajoutant : "Si ces appartements sont à vocation sociale et qu'ils sont vides depuis trois ans comme nous le croyons, il y a un problème..."<sup>472</sup>*

*"Le pire est l'accueil que nous ont réservé les actuels locataires, soupire Charles Hoareau, ils étaient littéralement soulagés. Eurazeo veut les faire partir. Partout, ces gens lisent que les élus, le Préfet s'engagent au relogement sur place. Mais quand ils disent qu'ils veulent les appartements rénovés de l'immeuble, on leur répond que c'est trop cher pour eux !"<sup>473</sup>*



**"Un logement pour tous. Les Marseillais restent et résistent"**  
(Source : Michel Cuadra)

<sup>469</sup> Depuis plusieurs années, la "CGT Chômeurs" a une présence souterraine sur la rue, accompagnant régulièrement l'ouverture de squats pour les personnes sans-papiers ou sans domicile. Un soir, nous avons ainsi suivi l'ouverture de l'un d'eux pour une famille avec enfants venant d'être expulsée. Celle-ci s'était alors installée entre deux voitures au passage de Lorette, avec leur rare mobilier entreposé de part et d'autre du trottoir. Une militante du syndicat, ancienne membre de CVPT, s'est alors efforcée de trouver dans son réseau de locataires connus un immeuble où les voisins qui ne seraient pas "importunés" par l'installation. Le fils aîné de la famille, muni d'une masse, ouvrit alors le squat et procéda à l'emménagement durant la nuit, esquivant tout du long les vigiles des propriétaires.

<sup>470</sup> "Le squat, dernier recours des familles mal-logées", *Metro*, le 23/05/05.

<sup>471</sup> Une autre tentative, cette fois avortée, sera réalisée courant 2006 dans le patrimoine de Marseille République.

<sup>472</sup> "Les familles relogées de la zone République "déterminées"", *20 minutes*, le 24/05/05.

<sup>473</sup> "Rénovés mais vides", *La Marseillaise*, le 24/05/05.

Ce coup de force entraîne alors une réaction rapide du propriétaire, ANF-Eurazeo. Le soir même, des agents de sécurité d'une société de gardiennage sont dépêchés devant l'immeuble pour empêcher que de nouveaux appartements ne soient "réquisitionnés"<sup>474</sup>. La semaine suivante, une plainte est déposée en référé pour obtenir une expulsion "rapide" des squatters et le procès est fixé pour le 9 juin 2005. La défense s'enquiert alors d'un renvoi de l'affaire sur le fond, au tribunal de Grande Instance, pour gagner la trêve hivernale. Mais l'expulsion des squatters sera néanmoins prononcée le 23 juin 2005. Le syndicat se repositionne alors de façon à intercéder auprès du Préfet pour éviter que celui-ci ne prête la force publique pour opérer une expulsion *sans relogement*. Dans son courrier, Charles Hoareau insiste particulièrement sur la bonne foi des squatters qui "*ne demandent qu'à payer leur loyer et régulariser leur situation*", rappelant que leur situation d'urgence, par ailleurs connue des services sociaux, nécessite un relogement. Bien qu'excédée par ce "coup de force" et disposant d'une décision de justice, la Préfecture n'exécutera pourtant pas la décision de justice et trouvera une solution de relogement dans le parc social marseillais. Pour la CGT chômeur, ce relogement, comme elle en fera état dans un tract de décembre 2005, constitue alors "*une victoire pour les exclus du logement à Marseille !*".

Cette "*victoire*" comme cette irruption demeurent cependant peu évidentes du point de vue du problème de la rue de la République. Les considérations "humaines" mises à part, elles suscitent même un certain inconfort. Ce coup d'éclat émaille en effet sérieusement la perspective d'une instrumentalisation par Marseille République d'un phénomène lié à une vacance délibérément entretenue depuis de longues années, amenant même CVPT à "tempérer" cette soudaine "priorité" préfectorale. Mais plus gênant encore, en restimulant la question des squats, il a tendance à affermir par trop leur affiliation à une pression visant à chasser les locataires, risquant de faire déborder l'action collective sur une lutte contre les squatters. Comme nous le précisera par exemple Vincent Abad :

*"Pendant des années, les squatters ont fait un travail en toute liberté. Et maintenant on dirait qu'ils [les propriétaires et les pouvoirs publics] mettent les bouchées doubles. Pourquoi ils ne l'ont pas fait avant ? C'est la question que je pose. Il y en a encore des squatters dans des immeubles vides. Mais il y des vigiles devant les immeubles rénovés. Ça prouve que s'ils veulent, ils font partir les squatters. [...] Donc tu vois, c'est bizarre comme truc..."*

---

<sup>474</sup> Ces vigiles s'installeront de façon durable sur la rue de la République, faisant des rondes la nuit pour prévenir la formation de squats. Marseille République et ANF-Eurazeo s'efforceront même d'obtenir de la mairie, courant 2006, le droit de mettre en place des caméras de vidéosurveillance à leurs propres frais pour "sécuriser la rue" !

Cet inconfort est en effet d'autant plus grand que ce coup d'éclat suscite beaucoup de bruits "solidarisant" l'action de la CGT au problème de la rue de la République, voire même à "Un Centre-Ville Pour Tous" à travers la revendication d'"*Un Logement Pour Tous*". Par exemple, le bruit court un temps que le syndicat se serait "trompé" d'immeuble, ciblant initialement le patrimoine de Marseille République pour finalement affecter "par erreur" celui d'Eurazeo. Ce bruit est cependant rapidement démenti, l'immeuble ciblé regroupant des logements sociaux créés par Eurazeo, mais restés inoccupés depuis leur réhabilitation<sup>475</sup>. Seulement, ce "démenti" est lui-même rapidement évincé par un autre bruit stipulant que les logements sociaux ciblés sont réservés pour reloger les locataires de... Marseille République !

En fait, cet "inconfort" finit par se libérer à l'occasion d'une réunion publique organisée le 9 juin 2005 par CVPT. Celle-ci, regroupant une nouvelle fois plus d'une centaine de personnes, vise alors à informer les habitants au sujet du suivi mis en place par le Préfet, ainsi qu'à présenter la Coordination. L'avocat des lois 48, Maître Roustang, assiste aussi à la réunion. Au moment où la discussion avec la salle est "ouverte", une "tête nouvelle"<sup>476</sup> sollicite alors la parole :

*"Je tiens à me présenter, je suis M. Révithis. J'habite le 14 rue Henri Fiocca et nous, nous avons deux fronts contre lesquels nous devons combattre. Nous avons donc, à l'époque c'était la P2C, maintenant la Lone Star par l'intermédiaire de Marseille-République, et les squatters [insisté]. Alors depuis 1981 jusqu'à ce jour, nous sommes dans un état lamentable et infernal. Nos logements ont été dégradés. Nos escaliers ont été dévastés. Nous avons une promiscuité complète par des pauvres gens, des malheureux. Nous avons rien contre les squatters en eux-mêmes puisque vous savez que la loi ne stipule aucun pouvoir de notre part contre les squatters. Nous pouvons nous retourner uniquement contre le propriétaire. Et là, nous sommes deux immeubles, le 14 et le 12 et nous n'en pouvons plus ! Tous les soirs, c'est des bagarres ! Hier soir encore, des bagarres à la bombe lacrymogène ! Toutes les vitres ont été cassées ! Il y a un trafic de logements qui fait que, d'un squatter à l'autre, ils se revendent les logements. Moi-même, j'ai été cambriolé 2 fois ! J'ai failli être agressé dans les escaliers ! Une de mes voisines a été agressée ! [...] Et, jusqu'à ce jour, nous avons rien pu avoir. D'autre part, j'ai écrit au Ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Sarkozy, qui m'a répondu et qui me promet une réponse dans les mois à venir. À ce jour, nous n'avons eu aucune réponse. Donc actuellement, il y a une recrudescence des troubles, des attaques, des harcèlements continuels. [...] Donc, à ce niveau-là, nous demandons de regarder un peu notre situation, parce que, évidemment, nous avons été contacté par Marseille-République, en l'occurrence M. le médiateur, qui nous dit – il a tenu ce langage – :*

<sup>475</sup> Lors du procès, l'avocat de la défense dénoncera la présence des échafaudages à une stratégie du propriétaire visant à maintenir les appartements vides, chiffrant même la perte à gagner pour Eurazeo.

<sup>476</sup> Dont la situation est par ailleurs connue de Michel et Nourredine Abouakil, et aussi de certains militants.

*"Contre les squatters nous ne pouvons rien. Vous devez partir d'abord. Et ensuite, on réglera le problème de squatters". Voilà ce que nous a dit Marseille-République."*

L'intervention d'Alexandre Révithis fait alors *déraper la réunion* et la salle se soulève à plusieurs reprises durant de longues minutes. Parmi le petit groupe de locataires entourant celui-ci, une dame, Mme Fernandez, paraît même prise d'une crise d'hystérie. Celle-ci crie en fond et interrompt systématiquement les personnes qui ont la parole. Bien que président la réunion à l'aide d'un microphone, Daniel Carrière éprouve le plus grand mal à ramener le "calme". Celui-ci tentera bien de temporiser et d'expliquer aux locataires concernés que *"si vous êtes plusieurs à l'écrire et à le signer, vous me le donnez"* car *"ceci fait tout à fait partie des discussions que nous devons avoir avec l'autorité publique"*, donnant alors cette impression que ce n'est ni le lieu, ni le moment de discuter de cette question. Mais de son côté, Alexandre Révithis n'en démord pas et poursuit dans sa lancée, évoquant des violences, des agressions, des bagarres (avec des barres de fer, des bombes lacrymogènes), des vols, des départs d'incendies, et même des tentatives d'homicides par le jet d'objets depuis les étages !<sup>477</sup> L'"exaspération des résidents qui s'émeuvent" (Stavo-Debaugé, 2003) est ainsi poussée à son paroxysme, au point de tourner parfois à la caricature, d'apparaître sur-jouée et de susciter des amusements dans la salle ! Ce qui est loin d'arranger les affaires des organisateurs de la réunion, qui s'efforcent tant bien que mal de ramener le calme, conviant les locataires à *"ne pas s'inquiéter"* car *"on s'en occupe"*. Or, au cœur de cette effervescence, il apparaît de façon répétée que la seule "solution" proposée par le propriétaire est de *"partir"* (sans encore faire allusion au fait que le Préfet retarde l'application d'une décision de justice). Comme le réprecise la voisine d'Alexandre Révithis dans sa lancée :

*"M. Donnadieu [un médiateur], je lui ai téléphoné. Alors il m'a dit : "Écoutez, on va vous faire avoir un appartement à la place Sadi Carnot et comme ça vous n'aurez plus les squatters à côté."  
[...] On va nous faire partir ! Des locataires de notre quartier !"*

Littéralement débordé et ne parvenant pas à reprendre le contrôle de la réunion, Daniel Carrière finit alors par donner la parole à l'avocat :

**M. Carrière** : Madame... J'ai... Il y a encore d'autres sujets. Si d'aventure, on n'arrivait pas à faire entendre - ce qui m'étonnerait, c'est le Préfet - si d'aventure on n'y arrivait pas, je vous propose qu'on étudie ensemble, la possibilité de faire contre-appliquer...

**Mme Fernandez** : Mais il l'a eu !

<sup>477</sup> Comme l'explique Mme Fernandez : *"On en peut plus. Je suis partie quelques jours le mois dernier. On m'a agressée, on m'a fracturé ma porte. Voilà le dépôt de plainte. Il a fallu changer de serrure. On ne peut plus sortir. C'est lamentable tous ces squatters qu'il y a ! On nous envoie des matelas, des poussettes. Et même une fois, j'ai failli me prendre un parpaing à 50 centimètres. Ça fait plusieurs fois, on n'en peut plus."*

**M. Carrière** : Non mais attendez, attendez, attendez... Le contrat... Car le propriétaire a des obligations. Il n'a pas que des obligations de gestion, il a des obligations de sécurisation, hein ?

**Mme Fernandez** : Il s'en fout, il m'a répondu.

**M. Carrière** : Non, non, non, non, non... Maître, je ne dis pas des bêtises ?

**Me Roustang** : Non seulement vous ne dites pas de bêtises, mais il y a une solution. Il y a une solution juridique. Vous avez parfaitement la possibilité, face à un propriétaire qui ne remplit pas ses obligations, de le faire à sa place, autorisé par voie de justice. Alors évidemment, la difficulté vient du financement de ce type d'opérations. Et moi, je ne sais pas si le laxisme dont fait preuve le propriétaire face aux squatters, est volontaire ou pas volontaire, je n'en sais rien, je n'arriverai pas à juger. Ce que je sais en tout cas, c'est que ce dont vous venez de parler, est l'illustration même du danger auxquels nous avons tous fait allusion tout à l'heure en disant : "Demeurez solidaires !" Parce que si on vient vous dire dans une situation comme celle-là : "nous vous avons trouvé une solution, nous ne pouvons rien faire pour les squatters, allez un peu plus loin et ça se passera bien". La réponse qu'il faut apporter à ça, c'est d'une part collectivement faire front et, d'autre part, avec éventuellement la mise en place de moyens appropriés – je parle là de moyens financiers – mettre en œuvre les moyens juridiques qui existent. Agir à la place du propriétaire, c'est faisable.

**M. Révithis** : Le médiateur m'a dit que la Préfecture ne signe pas. C'est ce qu'il m'a dit exactement. Il m'a dit que le Préfet n'intervient pas.

**Me Roustang** : Attendez, Bon là il faut là... La Préfecture ne signera pas d'avis d'expulsion s'il n'y a pas de décision de justice.

**M. Révithis** (*en fond*) : Mais elles sont déjà prêtes !

**Me Roustang** (*Mme Fernandez crie derrière*) : S'il y a une décision de justice préalable, à ce moment-là, l'intervention du collectif, qui va aller voir le préfet aura, je l'espère et en tout cas on peut le penser, un résultat et conduira à ce que la Préfecture donne le concours de la force publique et qu'elle n'a pas donné jusqu'à présent. Mais j'insiste sur un point...

**M. Carrière** (*en fond*) : Non mais...

**Me Roustang** : ... le concours de la force publique ne peut être donné à la condition préalable qu'une décision de justice ait été rendue.

En tirant vers le terrain juridique et en affirmant ne pas savoir si le "*laxisme*" du propriétaire est "*volontaire ou pas*", l'avocat ouvre alors la boîte de Pandore. L'irruption de Daniel Carrière ("*Non mais...*") est significative dans la mesure où la recherche de l'expulsion des squats n'entre pas dans les visées de CVPT, d'autant moins si, comme il vient de l'apparaître, une décision de justice a été rendue concernant ce qui est alors le plus grand squat de Marseille et que son application semble retardée par le Préfet. Entre les lignes, en effet, des familles seraient présentes dans le squat. Seulement, Daniel Carrière ne peut intervenir car la

salle s'emporte à nouveau avant qu'une personne du groupe entourant Alexandre Révithis finisse par solliciter la parole. La situation est alors à son comble étant donné que cette personne est un squatter sans papier visé par la décision de justice !

Moi, il y a trois jours, j'ai été agressé. Donc il y a un problème monsieur ! Tous les jours, c'est moi qui arrête les bagarres. Hier soir, il y avait un groupe qui a approché une famille - mes voisins peuvent le confirmer - avec des bombes lacrymogènes et des barres de fer. Il y a des familles honorables qui sont squatters, qui habitent en famille. Ça arrive à tout le monde. Mais au lieu d'assigner ces bandits, ces voyous, ces trafiquants, on assigne les familles. Elles ont des gosses. Vous les jetez dans la rue ! Il y a des familles honorables ! Il [*montrant alors Alexandre Révithis*] a été dévalisé deux fois. L'année passée il est parti, c'est moi qui est resté près de son appartement. [...] D'ailleurs, c'est pas qu'on me craint, mais il faut battre le fer quand il est chaud car il y a toujours des embrouilles. La police est venue, l'autre jour. On a appelé la police la nuit d'avant-hier pour qu'elle arrête des trafiquants, pour qu'elle arrête la bagarre. Même les pompiers sont venus pour me monter à l'hôpital. [...] Maintenant qu'on a une lettre "pour demain, je dois déguerpir" [*dans le public "ah, voilà !"*], alors là ! Moi, je suis un squatter. Ça fait deux ans que je suis avec le monsieur et ils peuvent le dire : ils n'ont rien à me reprocher ! Mais il y a une chose : il y a trop de voyous. Trop ! Eux ne se font pas sortir ! Il y a des gens qui se font agresser. L'autre jour, il y a eu une dame qui a été attaquée. Ils sont logés là-bas et ils squattent... 14 Rue Fiocca !

Ce monsieur a en effet reçu un commandement d'huissier à quitter les lieux avant le 8 juillet. Or, c'est sur ce point que souhaitait (éviter de) revenir Daniel Carrière : il ne s'agit pas de lutter contre les squatters, mais contre l'instrumentalisation "bien sentie" du phénomène par Marseille République. Néanmoins, suite à la prise de parole du squatter, la tension est une nouvelle fois vive. Plusieurs interventions des militants seront nécessaires - dont notamment Michel, agacé, pour qui l'"*on s'écarte du sujet*" - avant que le calme ne soit restauré lorsque Daniel Carrière donne enfin la parole à Nourredine Abouakil :

Les squatters rue de la République, de mon point de vue, ce n'est pas un phénomène du hasard. Si on a laissé pendant 4 ans des centaines de logements vacants, c'est parce qu'on assume donc la responsabilité des squats. On a donc une partie de la responsabilité des squats. C'est le propriétaire P2C, qui a négligé l'entretien des parties communes, qui a négligé les appartements, qui est à l'origine des squats. Donc ne nous trompons pas de cible. Marseille-République cherche aujourd'hui à utiliser les squatters pour faire partir les réguliers, (*Ça crie : "voilà"*) mais, il faut bien souligner ça, cherche à utiliser l'insécurité dans les immeubles ("*exactement*") pour les personnes qui ont des lois 48 ("*voilà, c'est ça !*"). Donc c'est pour ça qu'il y a un faisceau de présomptions qui nous dit que ce phénomène est instrumentalisé et qu'il faut absolument le dire, parce que Marseille-République se

fait passer comme victime des squatters ("voilà, c'est vrai !"). Or, quand on voit qu'ils cherchent à les rentabiliser, ils ne sont pas seulement victimes, ils sont plutôt complices, ils cherchent à tirer les marrons du feu. Alors, comme l'a dit un monsieur tout à l'heure, dans les squats, il y a des gens qui sont violents, il y a des gens dont le comportement est inadmissible. Il y a de tout. Mais l'obligation du propriétaire, dans la mesure où il encaisse un loyer, c'est de tout mettre en œuvre... S'il ne le fait pas, il doit être poursuivi en justice. ("Voilà, dit M. Révithis, j'ai essayé et j'ai perdu"). J'ai entendu, monsieur... J'ai entendu. S'ils sont assignés par 20, 30, 40 personnes et si l'on fait une campagne médiatique là-dessus, en sachant que vous, monsieur, vous avez pris la précaution de dire que ce n'est pas aux squatters que vous vous en prenez, puisque parmi eux, il y a des familles avec enfants qui se sont retrouvées là, que ça n'est pas vos ennemis, mais c'est celui qui essaie de les instrumentaliser qui pose problème. Parce qu'il ne faut pas qu'on se trompe de combat. La sécurité dans les immeubles, il y a une dame là-bas dans le fond, qui n'a pas le phénomène des squatters, mais qui a un ascenseur qui n'est pas réparé depuis deux mois. Voilà une autre manière de faire partir les réguliers. Voilà une autre manière de faire passer des pressions. Il y a d'autres personnes à qui on a coupé l'eau. "On a oublié de payer les factures d'eau", et des personnes âgées se sont retrouvées 24 heures sous la menace d'une coupure d'eau. On a recensé comme ça plusieurs façons que Marseille République utilise pour faire partir des gens réguliers. Alors une fois qu'on a compris ça, je ne dis pas qu'on a la solution ce soir. On est compréhensif par rapport à votre souffrance, que vous nous avez dite. On va réfléchir comment s'organiser pour obtenir de meilleurs résultats. Vous avez essayé, vous n'avez pas obtenu de résultats. Ce n'est pas une raison pour dire qu'il n'y en aura pas du tout, jamais. Et on va essayer de voir comment on peut s'y prendre différemment pour obtenir des résultats.

Ainsi, il apparaît nécessaire de "*ne pas se tromper de cible*" et "*de combat*" : Marseille République instrumentalise, *entre autres*, le phénomène du squat, qui n'est pas "*le fruit du hasard*", pour *déloger* les locataires. Une équivoque demeure néanmoins concernant ces "*obligations de sécurisation*" du propriétaire. Même si celui-ci a porté plainte, obtenu une décision de justice dont le Préfet semble retarder l'application, l'objectif n'est pas de s'orienter vers une "*solution juridique*", ni d'aller chercher auprès de la Préfecture l'application du rendu *pour expulser les squatters*. Dans les deux cas, cela reviendrait à aller dans le sens de Marseille République. Le but est au contraire de "*voir comment on peut s'y prendre différemment*" pour faire en sorte que le propriétaire ne cherche plus à déloger en instrumentant les squatters. Or, "*s'y prendre différemment*", c'est pour Daniel Carrière "*ne pas se disperser*". Comme il le précise en reprenant la parole suite à l'intervention de Nourredine Abouakil :

*"Il faut à tout prix aujourd'hui que nous rassemblions des témoignages et des interrogations pour que les pouvoirs publics les entendent. Ce qui est la pire des choses aujourd'hui, c'est la*

*dispersion. Ce qui est la pire des choses aujourd'hui, c'est que chacun d'entre vous va parler ici ou là, et cela ne converge pas. Alors je vous propose, et je demande à la Coordination, de s'organiser pour tenir des permanences, pour que tous ces documents, ces témoignages puissent remonter."*

Ne pas se "dispenser" peut ainsi tout autant se dire *refaire le lien et faire exister les problèmes*. C'est bien là le cœur du plaidoyer qui, depuis ce besoin de "se rassembler" et d'avancer vers un règlement des problèmes, vient soutenir la création de la Permanence. En toute fin de réunion, Daniel Carrière reviendra alors sur cette nécessité de "*(mettre) en place très très vite ce dispositif*". Cette fois-ci, il sera question de "*passer l'été, car c'est là où il y a les événements importants*", en référence à l'été 2004. L'idée de cette "veille estivale" sera alors mise au vote de la salle pour savoir "*Qui est contre ?*" Personne ne levant la main, il est constaté que "*tout le monde est pour !*" et la Permanence est créée. Un lieu est alors proposé et fait très vite l'unanimité : le Café *Paris Palace* à la place Sadi Carnot, sur la rue de la République. Quant aux horaires, ce sera tous les vendredis, de 17h30 à 18h30...

## **Conclusions du Chapitre**

Ce deuxième chapitre s'est ainsi articulé autour de deux phases importantes dans la trajectoire du problème public. D'une part, nous avons considéré le long processus de stabilisation du problème engagé par la phase d'alerte qui s'étire de septembre à décembre 2004. Puis, nous avons suivi de façon plus précise la quête d'une action publique. La description de l'affinement progressif d'un horizon de régulation nous a permis de tenir compte des diverses voies permettant de passer d'un rapport privé-privé à un problème public, dans un parcours jalonné d'épreuves rapportant cette tension indécise entre *délogement* et *relogement*.

Deux voies d'intermédiation se sont ainsi progressivement profilées. La première fait directement suite à la reprise en main opérée par les pouvoirs publics, qui privilégient de façon exclusive le relogement. La Coordination est alors créée avec l'objectif que cette intermédiation trouve une portée "régulante", et un suivi indépendant est progressivement instauré. Cependant, il apparaît vite que Marseille République garde la main sur les relogements, les pouvoirs publics ne semblant pas (à même de) "bousculer" le rapport privé qu'encadre le bail<sup>478</sup>. La seconde voie d'intermédiation, *juridique*, s'affermir alors parallèlement, sans toutefois s'inscrire dans un éventuel cycle de "protestations" faisant suite

---

<sup>478</sup> Obtenir un "*affichage du projet complet de Marseille République, avec sa finalité (découpe ?) et ses segments (logement intermédiaire et social)*" ("Réunion d'information des locataires de la rue de la République", CVPT, le 30/05/05.) est toujours d'actualité en mai 2005. De même qu'en 2008, il s'agira d'obtenir un bilan de l'OPAH arrivée à terme, lequel ne sera jamais réalisé...

et face à la mise en place d'une action publique (Blumer, 1971, 2004)<sup>479</sup>, puisqu'elle œuvre à *rapporter un problème privé à un problème public* autour de cet objectif de créer des *jurisprudences*.

Cette quête d'un horizon de régulation traverse néanmoins de multiples épreuves. Souhaits des locataires, ou encore départs volontaires sont en mesure d'émailler la question de la résistance, tout autant que la portée des comités préfectoraux. Il y a aussi cette idée que le "problème" réside dans l'existence même du problème public, qui limite tout maintien (ou retour) d'une dimension privée à travers l'expression d'un *jugement* sur ce que peuvent faire ou non les locataires. Par ailleurs, nous avons également vu comment l'apparition d'"*avancées*" est également décisive, et notamment comment, toujours sous "vigilance", celles-ci sont rapportées à un résultat de la mobilisation<sup>480</sup>. Seulement, une "*avancée*", rapportée ou non à la mobilisation, ne forme jamais une "*victoire*" et vient souvent ternir la *résistance* des locataires. La principale difficulté en est que ces épreuves *altèrent les conditions problématiques*, sans s'inscrire dans un horizon de régulation. Tout nouveau bail signé constitue par exemple une "*sortie*" du problème. En outre, à chaque départ annoncé, à chaque fois qu'il est su que des personnes ne suivent pas les conseils ou prennent leurs distances avec l'action collective, la "*démobilisation*" guette. Cette incapacité de stabiliser de façon "*définitive*" les conditions problématiques semble concourir à une évaporation du problème. Pour autant, le propre d'une régulation est aussi de ramener à du privé apaisé. Une dimension proprement politique couve donc autour de ces personnes *fragiles* ou *fragilisées* et fait écho à la maintenance d'une dimension publique décrivant à notre sens *une enquête continue*.

La question de la création du lien est sur ce point exemplaire. Le moindre de ses ancrages est souvent tenu de se jouer en dehors de toute publicité, conduisant alors cette nécessité de ne pas occulter cette part plus souterraine et confidentielle du problème public. Plutôt avars jusque-là à ce sujet, nous pouvons en donner quelques éléments. Tout d'abord, on pourrait remarquer qu'une vitalité souterraine s'observe dans les *rencontres* anodines qui colportent des "*nouvelles*" de *connaissances en connaissances*, comme nous l'explique une habitante :

*"Les gens (i.e. les habitants de la rue de la République) quand ils se rencontrent, ils ne parlent plus que de ça (i.e. le problème de la rue de la République)."*

---

<sup>479</sup> Voir Annexe 1.

<sup>480</sup> Quand il ne s'agit pas de rapporter l'existence même du problème à la mobilisation : "*La force de la mobilisation, c'est d'avoir transféré un problème de privé à privé en un problème entre habitants - machine à faire du fric.*" (Réunion publique du 9 juin 2005)

Par exemple, à l'occasion d'une discussion avec des habitants en marge d'une soirée de projection d'un documentaire dans un cinéma de quartier, le 22 mars 2005 :

Bernard nous confie les "*dernières nouvelles*". On a appris encore qu'une petite vielle de 84 ans aurait reçu la visite d'un médiateur ("c'est une dame qui habite au X - numéro de son immeuble"). Cette dame aurait été à l'hôpital suite à une casserole d'eau bouillante sur les pieds. À sa sortie, elle se serait fait manipuler par ce médiateur : "elle a signé le papier", mais "on va aller le chercher".

Ces prises de "*nouvelles*" concernent également les militants qui suivent certains locataires. Par exemple, peu avant le début de la réunion publique du 23 mars 2005, Michel interroge une dame après l'avoir saluée : "*Sinon plus de lettres ni rien ?*" La dame lui répond : "*Ni lettre, ni de coups de téléphone*". Ce qui est "*Très bien !*" pour Michel qui s'avance alors vers l'estrade. Ce colportage de "*nouvelles*" suppose bien évidemment que les gens *se connaissent* ou qu'ils aient (eu) des occasions de faire connaissance (et qu'ils le fassent, par exemple aux marges de cette "trame de lieux publics" formée par les réunions publiques ou des CA ou AG de CVPT, suite à une visite de militants, etc.). Bien souvent, il arrive que les voisins eux-mêmes ne se connaissent pas, dans ce quartier parfois présenté comme "*spécial*". Ainsi que le souligne l'habitant "distant" lors d'un rassemblement devant la mairie :

**Js :** Vous connaissez des gens là ? Sur la rue de la... ? (Il fait signe que "non" de la tête) Non ?...

**I :** Je connais la femme aux lunettes.

**Js :** Vous savez son nom ?

**I :** Je la connais comme ça, de vue.

**Js :** Oui... Vous étiez venu à la manifestation de la dernière fois ?

**I :** J'étais là : moi, ma femme et mes deux enfants. C'était un samedi je crois.

**Js :** Oui. J'y étais moi aussi.

**I :** Moi, je connais pas beaucoup de monde. Même les gens dans l'immeuble. Il y a... 3 couples de personnes âgées je crois... Il y a... un couple avec un enfant... Les autres, je les connais même pas... Il y a un Chinois je crois, un Chinois ou un Vietnamien... Voilà, c'est pas... Lorsqu'on se trouve dans le couloir, je les vois. Donc ma foi, ce n'est pas la peine... Il y a des gens dans la même ruelle, ils ne me connaissent même pas. Parce que je suis constamment absent. Alors...

**Js :** Mais les gens d'habitude se connaissent alors ?

**I :** Et ouais !

**Js :** Et votre épouse, elle connaît plus de personnes ou... ?

**I :** Et ouais ! Parce que ma femme est née ici en France. Alors ! Ma femme, elle est née dans le centre ville même !

Par ailleurs, cette vie souterraine est également marquée par un autre phénomène, tout aussi

remarquable *a priori* puisque survenant une fois le problème stabilisé : *les rumeurs*. L'une d'elles concerne par exemple une médiatrice qui fondrait "régulièrement" en larmes devant les locataires qu'elle rencontre, ne supportant plus ce à quoi l'engage son travail au quotidien. Un autre médiateur, particulièrement virulent auprès des locataires, est aussi concerné. Le 2 juin 2005, à la sortie du tribunal pour le procès de Mme Ben Mohamed, un habitant nous prend à part et annonce avoir une "*petite histoire*" à nous raconter :

Il n'y a pas longtemps, ce médiateur serait allé voir une dame âgée et l'aurait menacé. Ce qui n'aurait pas été du goût de ces deux petits-fils, lesquels auraient été le trouver et lui auraient "*cassé la gueule*". Suite à cela, le médiateur aurait passé 12 jours à l'hôpital et, nous est-il précisé, n'aurait pas porté plainte ! Ceci expliquant pourquoi il ne "*la ramène plus*" et *les pressions auraient diminuées*. L'habitant nous annoncera même avoir hâte qu'il s'en prenne aux "*Corses*". "*Un matin, on en retrouvera un dans le caniveau*", même s'il fait plus couleur locale de dire "*finir aux Goudes*" (i.e. d'être immergé au large des Calanques avec un bloc de béton aux pieds)...

Selon un autre bruit encore, ce même médiateur, originaire du Panier et ancien patron de bar, serait la cible d'un "*contrat*", dont l'"exécution" serait repoussée à quelques années, le temps que les "*choses*" retombent... Bien entendu, les rumeurs ne sont pas l'apanage des habitants. Comme nous l'avons vu, certains bruits jaillissent aussi en provenance des coursives institutionnelles, desquelles ne transpirent que peu d'informations. Parfois, ces bruits ne trouvent pas une large résonance. C'est par exemple le cas concernant ce projet municipal de rebaptiser la rue de la République de son nom originel, "*Rue Impériale*", qui nous a été rapporté le 28 avril 2005, à l'occasion d'une manifestation, par un jeune architecte, qui tenait cette information d'un ami travaillant à la mairie. Mais à d'autres occasions, ils opèrent une percée plus significative. Par exemple, en novembre 2005, au moment même où l'intervention préfectorale vacille, le bruit court que Marseille République aurait réservé un appartement rénové à la rue Chevalier Roze pour la fille du Préfet. Si la véracité de ces bruits et rumeurs n'est donc pas toujours centrale (c'est-à-dire qu'ils ne suscitent pas toujours une relance de l'enquête), il reste qu'ils situent régulièrement la perte ou l'absence de canal fiable d'information (Shibutani, 1966) et surviennent généralement de façon concomitante aux dites "*avancées*" qui éprouvent les coordonnées du problème.

Une véritable "*vie*" souterraine est par conséquent à l'œuvre, fomentant *continuellement* des rumeurs et des bruits, assurant le colportage de "*nouvelles*". Au point de devenir rapidement un véritable "*front*" de lutte pour CVPT qui, dans son travail de maintenance du problème public, cherche à "*rassembler*" et à lutter contre la "*dispersion*", tout en s'efforçant d'instaurer

le passage systématique à l'écrit "pour" informer et "rassurer" les locataires (ce qui se dit souvent comme mettre un terme aux "rumeurs" lancées "par" le propriétaire). Aussi est-ce là une doléance régulièrement adressée par CVPT à Marseille République :

*"Il faut rassurer ces gens et leur éviter toute angoisse, avance Nourredine Abouakil de l'association. Mais on en déduit que le doute est maintenu à dessein pour pouvoir faire partir ces gens et éviter de les reloger"<sup>481</sup>.*

Il reste que cet objectif paraît difficile à atteindre. Bien souvent, garder un pied dans cette souterraineté s'avère primordial pour "maintenir" le lien. C'est le cas concernant le montant des indemnités d'éviction "données" par Marseille République qui font rapidement l'objet de nombreuses discussions "intéressées". Celles-ci seront alors à l'origine d'une "contre-offensive" lancée par Michel, laissant courir le bruit que l'avocat spécialiste ne négociera pas le départ d'une loi 48 pour moins de 150 000 euros ! Une bonne raison de résister...

Cette émergence continue de "nouvelles improvisées" conforte donc notre hypothèse d'une enquête continue, de ce travail sans cesse repris de production de sens de concert et, à terme, de partage du privé et du public, de ce qui fait problème ou non. Ce flot de nouvelles semble même si volumineux que comme nous le précisera par exemple une habitante un peu égarée "dans cette histoire" : "J'ai tellement entendu de choses, les "on dit"", qu'au final "on ne sait plus qui croire" ou "ce qui est vrai du faux". Maintenir la publicité ne saurait alors en passer que par une reprise continue du travail d'éclaircissement et de réajustement à des conditions changeantes, de profilage ou d'ajustement d'horizons de régulation, autour d'un souci certain pour ce qui peut faire lien. C'est bien là, en définitive, lutter de façon continue contre l'évaporation du problème public et assurer sa "permanence".

---

<sup>481</sup> "Rue de la République : le malaise des locataires", *La Provence*, le 21/01/05.

## Chapitre 3

### La Permanence de la rue de la République

*"Et il faudrait aussi parler de tous ces dispositifs sociaux organisés autour d'un unique point de parole, mais où ce qui se passe n'est ni un événement scénique avec son auditoire, ni une conversation avec ses participants, mais plutôt quelque chose qui est de l'ordre du lien. Bien qu'admettant le plus souvent des participants entièrement pris dans leur rôle d'auditeur, les événements de cette sorte comportent aussi nécessairement une autre classe d'auditeurs, plus concernés par ce qui se dit et qui ont plus de droits à se faire entendre qu'ils n'en auraient face à une scène de spectacle." (Goffman, 1987 : 149-150)*

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Evaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y reste", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages (Rancière)	"Ne pas se retrouver à la rue", "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas"	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

**Table 4 : Phases de la trajectoire du problème public considérées (en orange) dans le présent chapitre**

A présent, nous allons nous recentrer sur la Permanence de la rue de la République. Plusieurs choses vont alors entrer en considération. Il s'agira d'abord d'observer le déploiement "concret" de cet horizon juridique tirant vers la création d'un corpus de jurisprudences. Créer des jurisprudences peut à notre sens constituer un travail politique pour autant qu'il s'agisse d'une forme de régulation portée par un public (Dewey, 2003). Un tel objectif peut en effet recouvrir les traits d'une action publique sans se voir rapporté à une simple phase de "protestation" dans la carrière du problème (Blumer, 1971) – venant affermir par exemple le constat d'une inadéquation de l'action publique engagée par les pouvoirs publics au regard du problème en question - ou à une phase marquée par le développement d'un projet "contestataire" ou alternatif (Cefaï, 1996) - pour par exemple pallier une "carence" des pouvoirs publics. Ici, il s'agit moins de constater que le caractère "public" de l'action des

pouvoirs publics est ambigu, que de convenir du fait qu'une culture des problèmes publics pousse dans le sens de l'émergence d'une action "publique" ("pousser" ne voulant pas forcément dire "y parvenir").

Afin de décrire et caractériser le déploiement de cet horizon juridique, nous aurons alors recours à la notion de relation de service, telle qu'elle a été développée par Erving Goffman (1968) et, dans son sillage, par Isaac Joseph (1988, 1998a, 1998b, 1995c). A travers ce type de relation, il s'agit en effet de voir le déploiement et la mise œuvre concrets d'une forme de régulation publique, dont la spécificité est de résoudre au "cas par cas" les *problèmes* que rencontrent les locataires. Entrant dans la Permanence, il se peut alors que la terminologie employée puisse restituer un monde bien froid, prêter à confusions ou appeler à commentaires. En lieu et place d'un collectif luttant contre les exactions des propriétaires, il va en effet être question de "déplacement", d'"agent", de "client", d'"engagement"... Tels que nous les concevons, ce ne sont là que des répertoires de rôles et des formes typiques dans lesquels se glissent les acteurs, avec lesquels ils composent sitôt qu'ils s'engagent dans des situations où ils sont amenés à solliciter une réparation sous quelque forme d'expertise...

Pour autant, si la Permanence s'appuie sur un format de service, il s'agira aussi, et dans le même élan, de constater que ce dernier est des plus "*déliçats*" à mettre en œuvre, du fait de conditions problématiques pour le moins "*fuyantes*" et peu *assurées*, traduisant ainsi une réelle difficulté à porter des institutions de régulation. Ceci nous conduira alors à voir comment ce "puits de publicité" frotte constamment avec une vie souterraine et plus confidentielle. Des frottements non seulement en mesure de venir fragiliser le "faire public", mais aussi à même de le fortifier, faisant ainsi de la Permanence une place centrale où pulse et peut s'actualiser le problème de la rue de la République.

### **3.1. Le dispositif**

C'est ainsi en juin 2005 qu'émerge sous la bannière de la Coopération *la Permanence de la rue de la République*. Portée toutefois par CVPT, celle-ci s'organise initialement dans un bar de la rue, chaque semaine, avec pour seule ambition de maintenir une veille afin de parer d'éventuelles "*manœuvres estivales*" du propriétaire. En recevant les locataires et leur problème, ce dispositif draine et canalise alors ce flux diffus de réclamations qui sollicitent l'intervention de l'association, et supplée des suivis (parfois estimés trop) "personnalisés", minimisant ainsi le risque souvent entrevu d'apparition de notabilités et de clientèles, allégeant et relayant l'activité militante sur le terrain, tout en palliant la pénurie de "*bonnes volontés*". En outre, cette intervention s'aligne sur une activité de médiation visant à alimenter

les horizons de régulation, en permettant "*de recueillir des faits qui pourront être utilisés dans les actions en cours (actions en justice, réunion avec la Préfecture, etc.)*"<sup>482</sup>. Le travail d'organisation trouve ainsi une série de justifications plaidant en faveur du maintien du dispositif au terme de l'été.

Objet d'une fréquentation régulière (une grosse vingtaine de personnes en moyenne par semaine), la Permanence s'impose alors rapidement comme *le lieu où s'expose ce qui se passe sur la rue de la République*. Elle entrouvre déjà une *fenêtre de visibilité* à ce qui relevait jusque-là de la *discretion* "domiciliée" de face-à-face avec les militants et d'une publicisation serrée des problèmes que rencontrent les locataires sur l'arène publique. Elle constitue également un canal fiable d'informations pour les habitants (Shibutani, 1966)<sup>483</sup>, stabilisant, au plus près du terrain, une sorte d'"hebdomadaire" suivi par une poignée d'habitants assidus venant aux "*nouvelles*" ("*Quoi de neuf cette semaine ?*", "*Quelles sont les dernières nouvelles ?*", "*Qu'est-ce qu'on a cette semaine ?*"). Loin d'y faire écran, elle fait enfin poindre une nouvelle variété de problèmes qui n'avaient jusque-là que peu été pris en compte, des "*petits bobos*", réintégrés en "*pressions*" visant à chasser les locataires : ascenseurs et sonnettes en panne, départs d'incendie, coupures d'eau, non-entretien des parties communes (changement d'ampoules, propretés), vol de fusibles, non-délivrement des quittances locatives, etc.

Pourtant, au bout de quelques mois de fonctionnement, et atteignant leur paroxysme en octobre 2005, des critiques surgissent et ciblent le dispositif, à l'écho d'insatisfactions riveraines et autour d'un éloignement des horizons de régulation juridiques. Ces critiques pointent en effet :

- *Les conditions peu favorables d'accueil et de travail* (personnes mal reçues, à l'écart, bruits, pratiques dilettantes, discussions annexes) : "*il faut un vrai traitement*", "*de la discipline*", "*trop de convivialité ne facilite pas le travail*", surtout que "*C'est à double tranchant si des gens sont insatisfaits*" (AG de CVPT du 5 septembre 2005) ;
- *La difficile accessibilité du bar pour certaines "catégories" de populations* (personnes âgées, à mobilité réduite, femmes d'origine maghrébine, mais également locataires des hôtels meublés) ;
- Dans l'élan d'un recul stratégique, *une remise en cause d'une telle exposition de l'association,*

---

<sup>482</sup> Première affiche de la Permanence. Ce dispositif concerne ainsi, tout au moins durant l'été, la perspective d'intermédiation préfectorale, avant qu'un recentrage ne soit opéré autour de l'horizon juridique.

<sup>483</sup> "*Il y a quelqu'un qui a dit, je sais pas si c'est vrai : parait-il qu'ils vont chercher des ouvriers pour faire les travaux à la va-vite à l'asile de nuit. Le matin, ils les attendent. Alors est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est faux ?*"

déplorant la formation d'un "bureau des pleurs" et d'un "*guichet des lamentations*" où l'"*On fait la queue [...] pour des problèmes individuels*" (AG du 5 septembre), à la faveur du retour à des rencontres plus *discrètes* avec les locataires et du déploiement d'une *guérilla* juridique sous l'auspice d'un "*pas vu, pas pris*" ;

- Enfin, la faible implication des autres membres de la Coordination, le dispositif étant essentiellement porté par des militants de CVPT et Vincent Abad (SMV), même s'il s'agit à ce stade encore "*de [les] solliciter à nouveau*"<sup>484</sup>.

Par égard pour la bonne fréquentation du dispositif et son "efficacité" pour "*rassurer des locataires inquiets*", l'option retenue par l'association est finalement le transfert de la Permanence vers un lieu apparaissant plus à même de toucher *une clientèle élargie*, le local de la CIMADE<sup>485</sup>. Dès lors, les rencontres se bi-mensualisent et un affichage systématique assure une plus large visibilité au dispositif. Ce transfert s'accompagne également d'une reprise en main par CVPT, visant à y recentrer l'activité autour de l'horizon juridique et "*mieux travailler*", au moyen d'une formalisation en trois temps :

- Une période de 30 minutes, laissant le temps aux participants d'arriver et de faire connaissance ;
- Un tour de table en début de séance pour que chacun puisse se présenter, expliquer les raisons de sa présence à l'ensemble des participants et remplir une fiche de présence ;
- Le traitement à tour de rôle et en public de chaque cas "identifié", objet d'un compte-rendu restitué au bureau de l'association.

Cette relocalisation et cette reprise en main, assurant une canalisation plus "contrôlée" de ce flux diffus de réclamations sollicitant l'intervention de l'association, parachèvent alors l'ancrage du dispositif. Cet ancrage soutire en effet un espace nodal de circulation de parole et d'exposition des problèmes dans le quartier, tout en tirant dans le sens de l'affermissement d'un champ d'"intervention". Ainsi :

*"Les Permanences sont destinées à accompagner et conseiller les habitants de la rue de la République concernant leur problème de logement (fin de bail, propositions de relogement, réhabilitation, chantiers, etc.)."* (Nouvelle affiche de la Permanence)

---

<sup>484</sup> Compte-rendu et décisions de l'Assemblée Générale, CVPT, le 3/10/05.

<sup>485</sup> Association de soutien juridique aux migrants et demandeurs d'asile. Son local se situe à la rue Jean-Marc Cathala, transversale de la rue de la République.



**Permanence au bar<sup>486</sup> (Source : Michel Cuadra) / Pratiques "dilettantes" (Source : Denis Gheerbrant)**

A travers cet ancrage, "venir à la permanence" participe alors du déploiement d'un premier seuil d'engagement, que l'on peut dire "minimal" et décrire, depuis son fonds de mobilité, comme un *déplacement*, qui s'étire autant depuis une polarisation des attentions (d'improbables habitants peu au fait de "*ce qui se trame*" ont à l'occasion été qualifiés d'"*extraterrestres*") que depuis de repères pratiques qui vont de l'affichage au co-fléchage de rabatteurs (voisin, ami, famille, barman, militant...). Au regard du dispositif, prendre ces a-jointements de mobilités comme relevant de déplacements, c'est en effet envisager cette mobilité comme un engagement minimal animé par une quête d'assistance (se déplace-t-on sans engagement ?). Il est alors notable que cet ancrage du dispositif s'accompagne d'une série de petites "évolutions" décrivant et restituant un tel engagement. Suite à sa relocalisation, on ne "*pass*" en effet plus à la Permanence ("*passer au bar*", "*passer dire bonjour*", faire un détour en rentrant des courses, s'arrêter prendre un verre ou un café et puis repartir...). Désormais, on y "*vi*" et on y assiste, en y marquant, outre un minimum d'orientation commune, une (co)*présence*. Par exemple, suspendre un cours d'action pour venir (ne pas aller ici ou là pour venir, partir plus tôt du travail pour venir, venir malade...) est régulièrement mis en avant pour restituer cet engagement. Rares sont aussi les personnes qui viennent désormais "*en rentrant des courses*", arrivent en retard (ce qu'il faut excuser), en compagnie de leurs enfants en bas âge, ou qui s'en vont avant que la séance ne soit levée. De façon similaire, venir avec son chien nécessite parfois de réparer cette "présence" pour minimiser celle-ci : "*Il est petit. Il ne fait pas de bruit*", "*Il sait se tenir tranquille*". Et lorsque son "absence" est remarquée, celle-ci s'explique par le fait qu'"*Il est malade... Il tousse... Au moins, il ne dérangera pas la réunion...*". Il est enfin notable que les rencontres anodines dans la rue se soldent régulièrement par des excuses ou de justifications concernant le fait de ne pas avoir pu venir la dernière fois ("*Je ne suis pas venue car je gardais mes petits-enfants. Ils ont entre 7 et 10 ans.*"), ou par l'annonce d'une venue prochaine ("*Vous y serez vendredi ?*", "*Je passerai à la prochaine Permanence*", "*On se verra vendredi à la Permanence*"...).

<sup>486</sup> Sur le cliché, on voit deux petits groupes de discussion à droite et, sur la gauche, le lieu de traitement des "cas" qui "se présentent".



**Permanence au bar au mois d'août 2004<sup>487</sup> (Source : Michel Cuadra)**

C'est alors à partir du socle que constitue un tel déplacement qu'il est possible de voir se déployer et, *jusqu'à un certain point*, s'affermir et se "fortifier" cet "intervenir" (par delà donc un simple "*conseil*", s'agissant d'aller au devant d'une régulation publique). L'offre d'assistance pouvant résulter de cet élan de consolidation peut alors être décryptée à l'aune d'une *relation de service*, visant à formaliser et résoudre au "cas par cas" les *problèmes* que rencontrent les locataires. Répondre d'un idéal de service revient en effet à s'engager dans une relation qui n'est personnelle que pour autant qu'elle aide à traiter le problème de "celui qui vient" et où n'entre pas - *ou si peu* - en considération qui vient, mais ce qui le mobilise<sup>488</sup>. C'est là le sens d'une réclamation, cette première interprétation que peut se faire le *client* de ce qui lui arrive : placer sa confiance dans la compétence et l'expertise d'un *agent* à même d'isoler, de traiter et de solutionner le problème qui l'amène. La relation de service constitue en ce sens "un type particulier de contact avec le public" (Joseph, 1988 : 52) qui concerne idéalement "une simple collection d'individus et non une collectivité"<sup>489</sup> et dont le plein déploiement présuppose – entre autres choses - que *ces individus n'entrent pas - ou si peu - en communication*<sup>490</sup>. Ce par quoi l'on peut alors estimer que la consolidation de cet "intervenir"

<sup>487</sup> L'agent (chemise bleue) traite le cas du client (chemise jaune). Avec le T-shirt rouge, le second agent fait office de "greffier" et "enregistre" le "cas". Dans l'ombre, sur la photo de droite, on distingue un documentariste au travail. À l'écriture, à gauche, le "*sociologue de service*". Notons que le nombre restreint de personnes présentes sur les clichés s'explique par le fait que, lors des permanences au bar, beaucoup de personnes ne faisaient qu'y passer, repartant aussitôt leur problème "traité".

<sup>488</sup> Il est ainsi souvent question de "*cas*" qui "*se présentent*", et non de personnes... Ceci n'exonère toutefois pas de considérer les personnes avec "les rites et égards appropriés" (Goffman, 1968).

<sup>489</sup> "Pour conserver leur caractère, les relations de service exigent une clientèle composée d'individus qui utilisent le service de leur plein gré et sans s'être préalablement concerté ; leur pouvoir sur le réparateur est celui d'une simple collection d'individus et non d'une collectivité. Dans ces conditions, le réparateur peut garder son indépendance, sans se soucier d'être dans les bonnes grâces de l'un ou de l'autre, il peut même renvoyer poliment un client qu'il est sûr de ne pouvoir servir convenablement, de même que praticien et client ont l'un et l'autre la possibilité de se retirer si les conditions ne les satisfont pas" (Goffman, 1968 : 389-390).

<sup>490</sup> "[...] il faut rappeler que la relation de service, même si elle appartient à la catégorie vaste des relations avec le public qui englobe le métier de comédien, se distingue par un type particulier de contact avec le public. En principe du moins, elle traite une collection d'individus et non un collectif. Autrement dit, le rapport au public est sérialisé et l'agent peut présupposer que ceux à qui il s'adresse ne se sont pas concertés. Ce traitement au cas par cas est bien sûr soumis parfois à des mouvements d'opinion, comme ceux qui peuvent agiter une queue devant un guichet" (Joseph, 1988 : 52). Lorsque ces mouvements prennent forme, la relation de service y est

(affermissant ici un horizon public de régulation) va d'autant moins de soi qu'une série de complications est susceptible de se présenter et, notamment, de fragiliser le "faire public" à même de porter un tel horizon.

Si l'on s'en tient donc à cet idéal de service, et que l'on poursuit avec lui, un premier niveau de difficultés peut trouver son origine dans la position délicate dans laquelle se trouve l'agent. Celui-ci se retrouve en effet partagé entre son appartenance à une association porteuse d'un *ownership* et très attentive à ce sujet, le contact privilégié qu'il a avec le public, et le travail de réparation spécifique qu'il peut mener auprès d'un client en particulier. Le fait que l'agent soit membre d'une association peut, par exemple, le contraindre à suivre certaines lignes de conduite et à répondre à certaines exigences, pouvant être rappelé à l'ordre lorsqu'il s'en écarte. Certaines de ces lignes sont alors fréquemment présentées comme "propres" à la structure (déployer la "*méthode CVPT*" de travail et d'action, veiller à maintenir une bonne réputation, assurer la rigueur et l'irréprochabilité du "travail" mené, ne pas faire de politique ou la promotion pour un parti ou un homme politique, ne pas décider à la place des gens, ne pas parler d'argent, faire un compte-rendu à l'issue de chaque permanence pour le bureau de l'association, etc.)<sup>491</sup>, même si elles s'ajustent le plus souvent aux orientations et aux objectifs définis dans le cadre du problème public (s'en tenir à la défense des droits des locataires, ne pas encourager un relogement ou une entrée en négociation avec le propriétaire, bâtir des faits précis, recourir à l'écrit, etc.). Le rattachement unilatéral de l'agent à une structure engagée dans la promotion d'une cause publique ("défendre le droit des locataires") peut ainsi, et jusqu'à un certain point, toujours esquisser un réseau collusoire au cœur de ce qui s'apparenterait à une clientèle dans le cadre d'une expérimentation politique ("*instrumentaliser*" ou "*manipuler les gens*", garder stratégiquement des cas problématiques "*au chaud*", "détenir des informations", "*recupérer la situation*" d'une personne fragile, "*pousser au tribunal*" une personne peut encline à le faire, etc.). Néanmoins, dans ces nouveaux contextes que forment les permanences, l'agent travaille non seulement face au client, mais également face à un *public* qui, en se déplaçant, accède à son lieu d'activité (cette sorte d'"atelier" où il œuvre à la confection de cas problématiques) et peut l'assister comme lui demander des comptes. Diluant de la sorte la discrétion du face-à-face, le traitement des

---

alors "jugée devant un tribunal où coexistent trois types de normes, de "systèmes de critique profane" qui fonctionnent le plus souvent selon le modèle circulatoire de la rumeur. Le qu'en dira-t-on qui qualifie la relation de service juge sa capacité à *enregistrer une déclaration* et à *fonder un diagnostic* ; son aptitude à *lever les ambiguïtés* sur le contrat et les incertitudes quant à la réparation ; sa capacité à *minimiser les offenses territoriales* et à *neutraliser les grâces et les invitations*" (Joseph, 1988 : 52).

<sup>491</sup> Ré-éclairant par exemple la reprise en main du dispositif, le recentrage opéré de l'activité, la rigueur et le sérieux du "travail" que, désormais, celle-ci constitue, etc.

problèmes de chacun s'opère en effet *en public*, dans des moments où "*les affaires de l'un se présentent – pour le meilleur et pour le pire – comme celles de tous*".

La dilution de cette discrétion soulève alors un autre niveau de difficultés en lien avec l'éventualité d'un quelconque affermissement. Selon qu'elle se rapporte à des critères tirant vers un "professionnalisme" (ce "*travail*") ou vers la défense de certains "canons" de ce qui aurait à voir avec une communauté ("*les affaires de l'un sont celles de tous*"), l'orientation vers laquelle tend l'activité à laquelle se livre de l'agent est susceptible de se heurter avec ce qu'un client peut considérer comme étant son intérêt personnel et/ou comme relevant de ses affaires privées, et alors exposer celui-ci, toujours dans le cadre idéal du service, à une réprobation (si certaines prescriptions, comme l'envoi d'un courrier avec accusé de réception, ne sont pas suivies, si certains éléments nécessaires au service ne sont pas divulgués, etc.) ou à une déconvenue (lorsque certaines précautions élémentaires, comme se tenir informé, venir à la permanence, etc., n'ont pas été respectées). La compétence de l'agent dans laquelle le client est invité à placer sa confiance est de ce fait toujours à temps de profiler une autorité arbitrale régissant un centre filtrant, permettant à celui-ci (*notamment lorsque cette peine ne lui est à l'évidence pas épargnée*) de pousser un client à "*ne rien cacher*" ou à respecter les prescriptions qui lui ont été faites, de l'éconduire, voire, par extension, de repousser un certain type de clientèle (par exemple les "relogés"). Cependant, l'activité à laquelle se livre l'agent doit une fois encore composer avec la propre publicité qui désormais la fonde, celui-ci se voyant enjoint de faire preuve de tact vis-à-vis du client qui se déplace, de lui laisser la possibilité de donner suite ou non à "*ce que son cas (problématique) impose de faire*", voire encore de défendre les droits de *tout locataire qui se déplace* par-delà le fait même de savoir "s'il est trop tard" (l'amenant ainsi souvent à essayer de "*recupérer la situation*"), si "le client sonne à la bonne porte", ou "à quel type de problèmes répond son expertise" (même s'il lui arrive à l'occasion de réorienter le client vers d'autres "praticiens", comme l'UFC "Que Choisir ?", la Confédération Nationale du Logement...). En d'autres termes, l'agent ne peut pas plus marquer un doute concernant la sincérité ou les intentions du client, s'assurer de son engagement dans un horizon juridique, qu'il ne peut lui-même s'extraire de la nécessité de voir ce qui peut être fait<sup>492</sup>.

---

<sup>492</sup> Eclairant par exemple l'émergence et la prise en compte des "petits bobos", ainsi que la perte de vue des "vrais" problèmes auxquels doivent faire face les locataires. On notera d'ailleurs que cette émergence ne saurait aucunement être freinée par quelques sortes d'honoraires (Goffman, 1968) : du fait même de leur absence, l'agent peut être sollicité pour des problèmes qui, à ses yeux, n'en sont pas.

Si donc la légitimité dont se pare l'agent pour justifier son droit d'intrusion dans les cours d'action qui le sollicitent renvoie à la défense des droits de *tout* locataire qui se déplace, le service n'en demeure pas moins des plus délicats à mettre en œuvre. D'autant plus délicat que cela suppose, en dernière instance, que l'agent ne soit pas lui-même partie prenante de cette "communication", ou du moins qu'il soit en mesure de la tenir à distance lorsqu'il se livre à son activité de réparation. Or, non seulement cela n'est pas toujours le cas (ne serait-ce qu'à travers cette tentation de faire *des affaires de l'un celles de tous*), mais en outre, il demeure impossible pour celui-ci de complètement s'en extraire, *i.e.* de ne pas grappiller des renseignements ici et là (sur la situation financière d'une personne, sur des départs, etc.), de ne pas être attentif et traiter le moindre mouvement d'opinions ou agenda collectif décalé de l'horizon public de régulation pouvant apparaître, etc., au risque de voir la permanence être désertée et finalement de ne plus pouvoir déployer aucune intervention.

### 3.2. Soutenir la publicité

En tant que relation qui commence un peu avant (un *dé-placement*), le simple accès au lieu est déjà empreint d'engagement. En arrivant, les personnes se saluent, certains messieurs ôtent leur couvre chef, etc. Pendant que certains agencent l'espace, disposent tables et chaises<sup>493</sup>, de petits groupes de discussion se forment. Certaines personnes font parfois connaissance et se présentent les unes aux autres. Lorsque celles-ci se connaissent, les discussions visent en général la prise de "nouvelles", lesquelles sont souvent orientées par ce qui amène la personne. Par exemple, un monsieur demande à une dame "*Ça va bien ?*", celle-ci lui répond "*Non, c'est pour ça que je viens !*", développant ensuite "ce qui l'amène". Il arrive aussi que des personnes, notamment celles qui viennent pour la première fois, tournent dehors devant le local, sans savoir si elles sont bien à la bonne adresse. Lorsqu'elles hésitent à entrer pour demander ou qu'elles ne questionnent pas les personnes fumant devant le local, quelqu'un se dévoue généralement pour voir si elles ne cherchent pas la Permanence. Ces moments sont également l'occasion de salutations appuyées auprès de l'agent, laissant souvent entrevoir une quelconque aide durant la semaine. Parfois, ils sont saisis pour régler certains problèmes "annexes", comme la question de l'affichage des tracts de la Permanence, des échanges de coordonnées téléphoniques pour contacter une personne... Il arrive même que les discussions prennent si bien que l'agent se voit quelquefois contraint d'intervenir pour les couper ("*On attend un peu pour les questions*"). Et s'il est lui-même engagé dans une conversation, il fait

---

<sup>493</sup> Le placement des chaises incombe souvent aux premiers arrivés, déployant un surcroît de "bonne volonté", même si les derniers venus ou les personnes debout s'empressent de les soulager de ce fardeau.

en sorte de l'interrompre ("*Bon, on va y revenir*"). Car au bout d'un moment, généralement à "*l'heure*", l'agent "*propose*" d'ouvrir la séance, invitant tout le monde à prendre place<sup>494</sup>.

Le déplacement des personnes se voit alors confirmé par un "*petit rituel*" d'identification qui, à l'ouverture de séance, fait devoir de *motiver* cette présence au moment où l'agent "*profite de ce que les conversations sont terminées pour commencer*". Dès lors :

*"Chacun présente un petit peu pourquoi il est là, s'il y a un problème particulier ou s'il y a des évolutions dans la situation qu'il avait déjà exposée avant"*.

Un rite d'accueil prépare ainsi les clients à leur statut de membre du public, *identifiant les problèmes, non les personnes*. Venant "*sans problème particulier*", certaines personnes situent un minimum d'orientation commune pour *ratifier* leur participation ("*R.A.S.*", "*Rien de neuf*", "*Ca va venir*", "*J'attends*", "*Cette semaine, ça va être le début de l'enfer !*", savoir "*à quelle sauce on va être mangé ?*"...). Mais parfois, l'agent ou un membre du public s'en assure, comme dans le passage suivant :

<p><b>Agent</b> (<i>lors du tour de table</i>) : On en parlera après. Voilà, vous vous présentez. On continue.</p> <p><b>Client</b>e : Monique A., je suis venue voir [...] et en même temps écouter, parce que j'habite dans le secteur et bien entendu, je suis en plein dedans.</p> <p><b>Agent</b> : Vous êtes concernée par le logement peut-être ? Non ?</p> <p><b>Client</b>e : Probablement.</p> <p><b>Agent</b> : Probablement, ça veut dire ?</p> <p><b>Client</b>e : Pour l'instant, je n'ai pas d'information.</p> <p><b>Agent</b> : Vous n'avez rien eu. D'accord, ok ! (<i>s'orientant ensuite vers la personne assise à ses côtés</i>)</p>
---

Ou encore dans la séquence suivante, où une dame arrive avec un léger retard lors du tour de présentation :

<p><b>Agent 1</b> : [...] Voilà, il témoigne dedans. Et c'est X qui travaille dessus. Il y a une dame qui vient d'arriver !</p> <p><b>Agent 2</b> (<i>qui connaît la dame</i>) : Mme R.</p> <p><b>Agent 1</b> : Oui, Mme R.?</p> <p><b>Agent 2</b> : On a eu l'occasion de s'avoir au téléphone.</p> <p><b>Client</b>e : Au téléphone, oui. Vous m'avez dit qu'il y avait une réunion aujourd'hui (<i>la salle demande le silence</i>) et j'ai vraiment eu envie de venir pour voir un petit peu où on en était. Tout simplement pour prendre un peu de nouvelles.</p>
--

<sup>494</sup> Ce qui peut parfois être sujet à de dernières plaisanteries. Ainsi, en début de permanence, un locataire cherche une place pour s'installer. Se voyant être vu hésiter à s'asseoir à la place usuelle de l'agent, celui-ci lance alors : "*Je ne voudrai pas me mettre à la place du chef*".

**Agent 2** (*qui, essayant de présenter la dame, est interrompu par un signe de l'agent 1*) : Voilà alors... Vas-y !

**Agent 1** : Oui alors ce qu'on fait, c'est qu'on nous a justement fait un petit tour de table, juste avant que vous arriviez. Vous arrivez parfaitement bien.

**Cliente** : Ah bon ? Tant mieux !

**Agent 1** : Et donc on se présente et on présente les raisons pour lesquelles on vient. Est-ce qu'on a un problème, etc. Donc si vous voulez dire deux mots sur...

**Cliente** : Mon problème, il est que j'habite au 26 rue Colbert et je ne sais toujours pas à quelle sauce on va être mangé. C'est tout, voilà. C'est la seule question que je me pose. Je voudrais bien savoir comment les choses vont évoluer.

**Agent 1** : C'est une information générale. C'est pas sur... ?

**Cliente** : Il n'y a rien de personnel. [Bruit de fond]

**Agent 2** : J'ai le dossier de M. et Mme R. depuis deux ans déjà. Bien sûr mais on va tout vous expliquer. J'ai votre dossier. Il est bien au chaud. Il est chez l'avocat. Le jour où ils [le propriétaire] bougeront le petit doigt, on démarrera aussi. Mais pour le moment, on ne bouge pas. Donc voilà.

**Agent 1** (*s'adressant à la dame*) : C'est un loyer de 48 donc ?

**Cliente** : Oui, oui, c'est un loyer de 48.

**Agent 1** : Ok.

**Agent 2** : Sans problème, hein ? Voilà. On va vous expliquer.

**Agent 1** (*qui referme le tour de table avant de passer au traitement des cas*) : Bon, le tour de table est terminé...

Parfois, cette orientation est plus "collaborative". Ainsi, lors d'un tour de table, il est arrivé qu'une dame déclare : "*C'est calme !*". La personne suivante de poursuivre : "*Calme plat !*". Et, une personne du public de surenchérir, comme pour assurer la *ratification* : "*Avant la tempête !*", avant qu'une autre personne ne surenchérisse une nouvelle fois : "*Et si c'était nous la tempête ?*", provoquant alors quelques éclats de rire. Parfois aussi, certaines connaissances annoncent la venue d'autres personnes, les ratifiant en leur absence ("*Il y a aussi Mme X qui va venir*"), en ne précisant que rarement le problème qui amène cette personne en retard.

Lors de ces tours de table, les personnes "extérieures" (étudiants, chercheurs, journalistes...) se voient, elles, imposées, et comme "*la moindre des choses*", de demander à l'ensemble des participants la permission de déployer leur activité, de sorte que celle-ci n'"annexe" pas les attentions de l'activité à venir ("*Donc s'il n'y a pas de problème [pour filmer], maintenant on commence la séance et on t'oublie, merci*"). À l'inverse, cette phase est aussi celle où certains se précipitent sur l'agent avec "*juste une question à poser*", justifiant généralement d'un simple *passage*, souvent réprouvé de certains regards et sanctionné par des messes basses.

Aussi, ce qui peut être pris comme un refus de s'engager constitue, pour reprendre à notre compte l'expression de Jean-Samuel Bordreuil (1998 : 114), une "ligne sérieuse d'inquiétude" : "être déplacé" dans ces contextes, c'est ne pas s'y dé-placer<sup>495</sup>.

De son côté, l'agent<sup>496</sup> s'efface partiellement de la rencontre derrière un collectif ("*Je... On ne comprend pas*", "*Ce que nous rapporte madame, moi, je, nous [insisté] avons eu tous, peut-être, des coups de téléphone où des gens nous disent...*"). En assurant de la sorte un foyer d'attention unique, il se voit déjà garant du bon déroulement de la séance. Ainsi, lorsqu'il distribue les tours de parole, il s'adresse au client au nom de tous : "tout le monde" s'interroge. Il lui arrive aussi de résumer ou de faire la lecture des divers documents qu'il a en main, et parfois, de le faire faire au client ("*On passe à un autre cas. Monsieur, oui ? Vous pouvez faire passer votre lettre... Si vous voulez...*"). Ceci, "*pour que tout le monde soit au courant*". Ainsi, s'agissant de faire lire une lettre à un client réticent :

**Agent :** Maintenant, on fait le tour de table concernant les situations nouvelles. Et bien, par exemple ! (*s'orientant vers le Client*).

**Client :** Alors voilà, on la fera passer, la lettre que j'ai écrite au gestionnaire. Parce qu'il y a les sonnettes qui ne marchent plus depuis deux mois. (*Les squatters*) nous ont cassé les mansardes, ils nous ont volé sans doute des trucs. Et voilà, cela représente un danger. Vous la lirez, je la ferai passer.

**Agent :** Tu peux dire un mot parce que quand même, les gens n'ont peut-être pas tous le temps de la lire. Je crois que c'est bien ce, que c'est bien clair. Ou alors...

**Public 1** (*en fond*) : Tu peux la lire...

**Client :** Ouais ! C'est bien clair. Je peux la lire.

**Public 2 :** Si je sais pas lire, moi, comment je fais ? (*rires*)

**Agent :** Voilà. Bon...

**Client 1** (*à l'agent*) : Je la lis, la lettre ?

**Public 3 :** En plus, elle n'est pas très longue !

**Public 2 :** Comme ça, si tu la lis, tout le monde, on en profite !

**Client 1 :** Alors voilà...

<sup>495</sup> On peut en effet ici mobiliser cette idée selon laquelle "accéder à un lieu c'est accéder à, et se rendre accessible pour, d'autres accédants" (Bordreuil, 1998 : 110), en ayant tout particulièrement en tête que l'"On ne peut [...] attribuer à des environnements, ou bien à des modes véhiculaires, des valeurs stables porteuses de problèmes du point de vue de la gestion des faces. Mais on peut par contre discriminer les situations selon des "lignes internes d'inquiétudes" vers quoi l'acteur sera bien avisé de porter son attention pour que les choses se passent convenablement" (Bordreuil, 1998 : 114).

<sup>496</sup> Un seul agent sera considéré. Les tâches peuvent cependant se partager entre plusieurs agents, lesquels intervertissent souvent leur rôle. Comme nous allons le voir, l'agent est aussi assisté par le public.

Si un bruit de fond se manifeste et perturbe l'activité, il opère un rappel à l'ordre. Ainsi, lorsqu'il a la parole, il tend à se répéter en haussant le ton. Mais une interruption est parfois nécessaire :

*"S'il vous plaît, on n'arrive pas à travailler collectivement. Si vous avez besoin de discuter, vous pouvez très bien discuter dehors ! Sinon c'est difficile pour les gens qui parlent et les gens qui écoutent. Merci."*

*"Un peu de silence s'il vous plaît, parce qu'autrement on ne comprend plus rien".*

Ou encore, sur la demande explicite de personnes dans la salle :

*"[Brouhaha]. Alors attendez ! [la salle demande le silence] Là, il y a quatre personnes qui parlent en même temps, je suis là un peu pour qu'on s'entende. Allez-y !"*

A certaines occasions, ces demandes de silence proviennent directement du public, parmi lequel une personne se dévoue. Il arrive ainsi qu'un participant se lève pour aller discuter avec un autre. La gêne occasionnée n'est pas toujours dommageable au point que l'agent intervienne. Mais si une personne du public s'en trouve embarrassée ou gênée, elle n'hésite pas à intervenir, par exemple par un *"S'il vous plaît !"* sec. La personne à l'origine de la gêne s'excuse (ou non) et regagne sur la pointe des pieds sa "place".

Si ces interventions relèvent l'inconvenance de l'expression d'une relation privée parmi le public, elles en appellent parfois aussi à une équité de parole. Ainsi, *"Chut ! On écoute tout le monde !"* peut se dire comme "quiconque a le droit d'être entendu à son tour" (*"Un peu de silence s'il vous plaît, pour que l'on puisse entendre tout le monde"*, *"que les gens puissent s'exprimer"*, *"Là, on entend plus rien. Doucement ! Tout le monde parle en même temps."*). Il s'agit là du minimum de considération auquel quiconque a droit : quel que soit le motif, il n'est pas convenable de ne pas "voir ce qui peut être fait". Seul l'agent, extérieur à la rencontre, semble pouvoir bénéficier d'un tel passe-droit :

Ce cas de figure, nous l'avons par exemple rencontré lorsqu'une journaliste se présente en plein déroulement d'une Permanence pour prendre rendez-vous avec l'agent. Dès son arrivée, elle bondit avec un "Bonjour" sur celui-ci, qui semblait l'attendre, sans prendre le soin de la moindre excuse pour "parenthétiser" l'activité en cours. Les personnes présentes sont alors surprises d'une telle interruption et, se cherchant, les regards se font circonspects. Mais pour le coup personne ne dit rien. Pendant ce temps, la journaliste, ne se démontant pas, fait sa petite affaire avec l'agent avant de le saluer et de partir sans le moindre égard vis-à-vis du public et sans réparer d'une façon ou d'une autre l'interruption. L'agent, complètement extérieur, parachève sa prise de notes avant de reprendre avec la cliente après un *"Bon... On en était où ?"*, sans lui aussi assurer une réparation ou éclairer ce dont il

s'agissait. Aux termes de cette interruption, une des personnes assises à notre proximité nous demandera en messe basse : "*Mais qui c'est celle-là ?*"

Il arrive néanmoins que le public s'indigne ou réagisse à ce qu'il entend ("*Tu te rends compte toi ?*", "*Ba-ba-ba...*", "*Ça c'est beau !*", "*On croit rêver !*", "*Incredible !*", "*Mais comment c'est possible ?*"). L'agent essaie alors de contenir le débordement, s'enquérant en règle générale de la nécessité de devoir poursuivre et du fait qu'il y ait d'autres problèmes à traiter ("*S'il vous plaît, un peu de silence, il faut qu'on poursuive !*"). Quant aux membres du public, ils s'excusent de solliciter la parole, s'efforçant de minimiser irruption et portée ("*Excusez-moi ! Une petite question...*", "*Excusez-moi ! Je vais peut-être poser une question stupide, mais...*", "*Si je peux me permettre ?*") ou attendent la fin du traitement pour se manifester ("*S'il vous plaît ?*"), en levant la main ou en cherchant du regard l'agent. En effet, toute demande survenant au cours d'un traitement et n'étant pas liée à l'activité en cours (obtention d'un éclaircissement, d'une précision...) est ignorée ou rejetée. Par exemple :

**Une dame du public** (*qui surgit dans la discussion*) : Je peux vous dire quelque chose qui est arrivé hier ? Dans l'immeuble 23 boulevard des Dames ?

**Agent** (*qui rappelle à l'ordre*) : Attendez ! On finit le cas de Madame.

**Une dame du public** : D'accord.

Dans certains cas, la prévenance est même telle qu'il s'agit de savoir s'il est possible de prendre la parole ("*Est-ce que je peux vous demander quelque chose ?*"). La prise de parole est d'ailleurs l'objet d'une grande correction. Lorsqu'un mot grossier se "glisse" dans le propos, qu'il s'agisse d'un rapport mot pour mot ou qu'il "échappe" à la personne, une parenthèse est utile pour prier l'assistance d'en être pardonné ou excusé ("*Pardonnez-moi l'expression*"). Et ce même si parfois seule une reprise est opérée, comme dans les exemples suivants :

*"A faire les cons comme ils font, à faire ce qu'ils font".*

*"Vous savez comment ils sélectionnent les gens ? Ils doivent les sélectionner... Plus ils sont cons, excusez-moi, plus ils sont vulgaires, et plus ils ont des chances de travailler chez eux".*

Cette autocorrection ne se limite toutefois pas à la prise de parole. Il s'agit aussi de savoir se tenir, soi ou éventuellement ce(ux) qui nous accompagne(nt) et dont on est responsable. C'est le cas par exemple lorsqu'une dame vient accompagnée de ses deux chiens de grosse taille. Lorsque ceux-ci s'agitent, ils imposent à leur propriétaire de réagir : celle-ci s'adresse alors à eux à haute voix pour leur demander, au renfort d'un discret coup de laisse, de rester calme,

de ne pas importuner un voisinage de circonstance et de se coucher, ou encore de faire silence par un "*chut !*" souvent plus audible que l'agitation des chiens. La situation est toutefois plus embarrassante lorsque les chiens émettent quelques flatulences et qu'il faut faire "comme si de rien n'était"... Cela concerne également les enfants en bas âge (qui parfois jouent à l'écart), les bébés qui piquent une crise, qui nécessitent souvent de sortir "prendre l'air" avec la bénédiction de l'agent. Les retards ou les départs impromptus sont eux aussi soumis à la même correction : "*Bonsoir tout le monde ! Excusez-moi de ce retard !*" ; ou encore "*Excusez moi, j'ai ma femme malade seule à la maison*". A ces occasions, on assiste également à certaines mimiques de communication qui affichent *discrètement* du lien. C'est le cas par exemple lorsque des personnes se saluent par un signe de la main et une articulation muette suivie d'un sourire. Des fois, lorsqu'il s'agit de faire passer un document à une autre personne, le document est *plié* et glissé discrètement au voisin en demandant de le faire circuler jusqu'à bon port, en s'excusant d'interrompre le voisin pour ce faire.

Tous ces éléments intègrent ainsi l'activité dont l'agent s'emploie à assurer la félicité, en en soutenant la publicité. Toutefois, garantir une telle activité n'est pas l'unique apanage de l'agent. Le public peut aussi, à l'occasion, le contraindre à excuser une mégarde ou un oubli avant qu'il ne s'exécute. Pour autant qu'elles participent du renfort de l'activité en cours, les initiatives des membres du public ne sont pas sujettes à réprobation. En témoigne par exemple la séquence suivante où une dame souffle un mot à une cliente en train d'exposer son cas :

**Cliente :** Moi avant, j'étais suivie par l'hygiène. Parce qu'en principe je ne devais pas rester chez moi par rapport à mes enfants et à mon mari qui est asthmatique et tout. Et depuis des années, depuis qu'on était avec...

**Dame du public :** La société Immobilière de Marseille.

**Cliente :** Voilà, l'Immobilière. Depuis qu'on était avec eux, il y avait l'hygiène qui venait chez moi parce que mes enfants étaient atteints du plomb.

De façon plus significative, en période de forte chaleur, se lever pour mettre en route un ventilateur ou aller ouvrir la porte d'entrée est souvent remarqué (surtout si ce n'est pas la personne la plus proche). En dépit de l'effort d'attention consenti envers l'activité en cours sous une chaleur étouffante, une telle initiative est bien accueillie, participant d'un renfort de l'attention et valant de brèves approbations du regard ou une brève expression de soulagement entre voisins de circonstance. Ce fonds de soulagement semble souvent moins lié au peu d'air qu'à la petite dévotion dont fait preuve la personne qui s'autodésigne pour le faire. Un exemple semblable consiste à se lever et aller fermer la porte pour que les bruits de l'extérieur

(chantier ou circulation) ne perturbent pas l'activité en cours, même lorsqu'il fait très chaud ! Souvent, un retard ou un départ impromptu perturbe momentanément l'activité. C'est le cas notamment lorsque le "contrevenant" ne gagne ou ne quitte pas en silence et rapidement sa place. L'agent peut alors faire mine de rester indifférent à ces perturbations, poursuivant comme si de rien n'était :

*"Le 18 novembre, j'ai téléphoné à la Mairie du second... (Une personne entre : "Bonjour !") Et nous allons avoir une réponse parce que nous avons écrit pour avoir une salle."*

Mais s'il lui arrive également de hausser le ton en se répétant, il s'interrompt parfois pour diriger la personne, lui indiquant, au cas où cela aurait échappé au retardataire, où trouver une chaise vide ou le chemin à emprunter :

**Client** : Messieurs bonjour !

**Agent** : Bonsoir Monsieur ! Prenez ces deux chaises ! Là !

**Client** : Merci.

**Agent** : Alors bon...

**Agent** : C'est quand même un peu toujours les mêmes choses... Ah ! Je crois qu'il y a M. X qui veut partir.

**Client** : Oui.

**Agent** : Laissez-le passer, voilà. Fais le tour par là-bas. (*Reprenant*) On va justement voir ce qui est...

**Client** : Bon, au revoir Messieurs-Dames !

**Collectif** : Au revoir !

**Agent** (*poursuivant*) : Peut-être juste vous, vous avez peut-être vos... Mais c'est votre cas particulier...

L'agent peut également s'employer à "pacifier" certains échanges par un rappel à l'ordre ("*Oui, Mme/M. X a raison*"), suite aux sommations d'un client qui a la parole et qui s'estime un peu trop interrompu par un membre du public. Cette tempérance peut aussi concerner des tensions "personnelles" affleurant dans des marques d'hostilité ou des remarques disproportionnées sanctionnant une infraction bénigne, saisie comme pour régler quelques arriérés. La permanence ne semble en effet ni l'endroit, ni le moment pour manifester ou régler ces différends d'ordre privé.

En revanche, tout le reste échoit à l'agent : identifier les cas, décider de vérifications subsidiaires ou de la suffisance de celles-ci pour "*conclure sur ce cas*", "*passer à autre chose*" ou "*à un autre problème*" et passer la parole à "*Madame*" ou "*Monsieur*". Ceci, en s'assurant machinalement que le client a bien saisi et se tenant prêt à réitérer ses explications. Ce qui se limite souvent au simple acquiescement du client :

Il est arrivé qu'une cliente se présente pour se plaindre d'une double augmentation de loyer, n'ayant pas remarqué la date anniversaire du bail sur sa quittance trimestrielle. L'agent, assez peu avenant, s'empresse alors de lancer un "*Où c'est écrit sur le document ?*", sanctionnant une lecture rapide sur un ton exaspéré, avant d'expliquer la "prétendue" double augmentation. Ce face à quoi la cliente fait mine de suivre avec attention et de saisir les explications par de marques d'attention ("*Oui*", "*D'accord*"). Ceci avant de discrètement demander à son voisin de les lui réitérer, aussitôt l'attention de l'agent et de l'assistance détournée, n'ayant à l'évidence pas tout à fait saisi ces explications.

Son passe-droit lui octroie enfin le privilège de pouvoir lever séance ("*Il est 7 heures, c'est l'heure de la soupe !*", "*Je dois partir car je reçois des invités ce soir*"). Toutefois, il est tenu, avant cela, de s'assurer que "*le tour des problèmes*" a bien été fait ("*Y a-t-il encore des problèmes ou des questions ?*", "*Si vous voulez bien, s'il y a pas d'autres cas, on va arrêter pour ce soir.*"). Ou encore :

*"Avant qu'on arrête la séance, est-ce qu'il y a encore des personnes qui ont une question ou quelque chose, disons de pratique et concret à demander ou à apporter ce soir ? Parce qu'il va falloir qu'on lève la séance, il est bientôt 7 heures, il faut qu'on ferme le local."*

Assurance à laquelle le public participe encore régulièrement...

### **3.3. Cristalliser**

Afin que soit assurée l'aide qu'il vient chercher, le client est *convié*, son tour venu, à libérer un droit de regard sur "*ce qui nous regarde tous*", à livrer un témoignage et divers documents qu'il apporte avec lui. Ce "faire-part" est généralement relatif à la réception de courriers ("non-renouvellement" d'un bail, augmentation de loyer, visite pour entretien, constat d'huissier...), une interpellation dans la rue ou une visite commanditée (médiateur, géomètre, personnel de maintenance, huissier de justice, ouvrier), des problèmes de gestion locative, d'entretien ou autres (charges, quittances, chantier, départ d'incendie, pannes en tout genre, fuites d'eau, formation de squats, dévitalisation des appartements inoccupés...), etc. Parfois, l'agent en explicite la règle : "*Pour vous aider, il faut que l'on ait tous les éléments en main*". Souvent, les clients prennent la précaution dans leur déplacement de photocopier les documents qu'ils entendent soumettre. Si l'agent estime nécessaire d'en garder copie (pour la transmettre à un avocat par exemple), il s'en assure par une requête ("*Laissez m'en une copie*"). Mais lorsqu'il n'est pas compétent ou qu'une "*vérification*" plus poussée lui paraît nécessaire, sa demande se fait plus prévenante ("*Est-ce que je peux en garder copie ?*") et se

lie à la promesse de se renseigner<sup>497</sup>. En revanche, s'il estime que le cas identifié n'entre pas dans son champ des compétences, il formule alors un conseil de sorte à ne pas laisser le client en plan, comme dans ce cas d'expropriation d'un petit propriétaire par l'EPAEM : *"Votre cas est un cas particulier dont l'importance technique et juridique mérite que vous ayez un avocat"*. Mais lorsque le client omet d'apporter un document important, l'agent peut sanctionner cet oubli (*"Il faut l'amener, madame !"*), l'invitant alors à le faire *"à la prochaine permanence"* ou se proposant de *"passer chercher la copie"*, notamment *"s'il y a urgence"*.

Seul le traitement participe donc de la construction d'un territoire commun à la rencontre et la confirmation de celui-ci comme public, écartant tout ce qui n'est pas utile et/ou préservant le client d'une intrusion "indiscrete" et de l'imputation d'intentions malveillantes. *Ce n'est ainsi que pour autant que la compétence de l'agent le permette* que "L'objet [à traiter] fait partie d'un autre monde" et se trouve "dégagé de toute contingence rituelle" (Goffman, 1968 : 384). De ce dégagement dépend en effet la possibilité de formuler une prescription, *"ce que le cas impose de faire"*. Cependant, celui-ci demeure soumis à une surveillance serrée. Il n'exempte pas par exemple l'agent de faire preuve de prévenance dans l'accès aux réserves qu'il se voit offert (*"si vous voulez"*), même s'il est parfois conduit à y inviter le client. Ce qu'il doit néanmoins opérer avec tact, au risque de paraître inconvenant :

*"Vous avez raconté à [X] que ça ne vous embête pas de témoigner - pour que tout le monde sache ce qui lui est arrivé. Parce que ça intéresse tout le monde de savoir. Après, les gens peuvent en parler autour d'eux. Si ça vous pose pas de problèmes, ça peut être bien d'en parler !"*

*"On passe à un autre cas. Monsieur, oui ? Vous pouvez faire passer votre lettre... Si vous voulez..."*

**Agent :** Ça vous fait rien, si je lis votre lettre ?

**Client :** La lettre que j'ai écrite ? Non, vous pouvez la lire.

Lors de l'identification du cas, l'agent enregistre alors la plainte et soutient son travail par des marqueurs d'attention (*"Voilà"*, *"D'accord"*, *"Bien sûr"*), ou des relances encourageant la personne à poursuivre ou à éclairer son propos (*"Il faudrait que vous alliez jusqu'au bout de la question"*). Parfois, la communication s'avère difficile. C'est le cas avec certaines personnes âgées malentendantes :

**Agent (qui termine avec un cas) :** [...] Alors vous, Madame, maintenant. Vous êtes sûres que vous avez un bail 48. Vous êtes arrivées en quelle année ? En quelle année ?

<sup>497</sup> Cette vérification concerne également les visites à certains locataires qu'il peut décider de faire, notamment lorsque, par exemple, une infirmière vient à la place d'une personne âgée, du fait de son incapacité à se déplacer.

**Cliente** : Mon mari, il est né... il est né en 1917.

**Agent** (*dérouté, puis haussant le ton*) : Non, non, mais... Il est venu habiter là en quelle année ?

**Cliente** : Heu... En 79.

**Agent** : C'est un bail sous l'article 3 alinéa premier. Ça va. Il faut m'apporter la copie. Et là je vous direz. Donc ça, c'est important...

**Cliente** : Moi, il va jusqu'en 2009, je crois.

Les membres du public peuvent alors intervenir et aider une personne rencontrant des difficultés à trouver ses mots ou à se souvenir du nom de quelqu'un ou d'un document. Parfois, un proche (ami, famille ou voisinage) accompagne le client et parle à sa place, s'assurant régulièrement de la justesse de son rapport ("*C'est cela, hein ?*"). Le client concerné peut alors l'interrompre ou se voir sollicité pour apporter une précision ou un complément d'informations, comme dans l'exemple suivant :

**Agent** (*donnant la parole*) : Madame ?

**Accompagnatrice** : C'est Mme X. Je suis sa sœur. Elle habite au X rue de l'Évêché. Pour le moment, elle n'a aucun problème. On la laisse tranquille.

**Agent** : D'accord. Elle vient pour l'information ?

**Accompagnatrice** : Oui.

**Cliente** : Sauf qu'ils nous ont coupé l'eau lundi. Après, on a eu des surprises...

**Agent** : D'accord. Mais sinon, elle est concernée par Marseille République aussi ? L'immeuble ?

**Accompagnatrice** : Oui, oui, oui ! On est dans le même immeuble...

**Agent** : D'accord. Ça viendra au moment où ça s'approchera. [L'immeuble] sera concerné. D'accord.

Ou encore :

**Agent 1** (*qui donne la parole à cliente 1 lors du tour de table*) : Madame ?

**Une personne du public** : Non mais elle est avec... Elles sont...

**Cliente 2** : Voilà, on habite ensemble. Je m'appelle Mme T. C'est le même problème [que précédemment]. Moi, le médiateur m'a donné le 52 rue de la République. Ça ne m'a pas plu et il m'a menacée. Il m'a dit : "Voilà, je vais mettre votre dossier aux avocats". Voilà ce qu'il m'a dit.

**Agent 2** : C'est pour ça ! Il me semblait que j'avais bien entendu parler du 52. Donc, c'est vous.

**Cliente 2** : Voilà.

**Agent 1** : Et vous, vous êtes Madame comment ?

**Cliente 2** : Mme T.

**Agent 1** : D'accord. Ok.

**Cliente 2** (*qui hésite à prendre la parole*) : Je me... Je vais...

**Agent 1** : Je vous en prie.

**Cliente 2** : Voilà. C'est Mme K.

**Agent 1** : Oui...

**Cliente 2** : C'est le même cas. Elle a visité le premier appartement. C'est à la République. Le deuxième, elle va visiter au 52 mais comme elle a un... Son mari, il est handicapé. Son fils, il est handicapé. Aussi, donc...

**Agent 1** : D'accord, très bien. Oui ?

**Cliente 2** : Alors, parce que [*Bruit de fond*] même il a une loi de 48.

**Agent 1** (*ramenant le silence*) : Je... On ne comprend pas !

**Agent 2** : Vous avez un loyer de... Vous avez un bail avec loi 48 vous ?

**Agent 1** (*qui reprend son tour de table*) : On va en parler, on va tout vous expliquer hein ? Alors après, Monsieur...

Ces interventions du public s'avèrent souvent nécessaires lorsque la personne ne sait pas lire ou écrire, ou lorsque son élocution en français rend difficile l'échange en public. Il arrive ainsi régulièrement que, en l'absence d'accompagnateur et en cas de difficultés manifestes, une personne d'origine maghrébine (membre du public ou agent) prenne l'initiative d'échanger en arabe, avant de traduire et rapporter l'ensemble du propos à l'assistance<sup>498</sup>. Néanmoins, l'intervention du public (ou de l'agent) n'est pas toujours des plus aisées. C'est notamment le cas lorsqu'une cliente fond en larme : celle-ci ne manque pas de s'excuser de perdre ses moyens face au silence pour le moins embarrassé qui lui laisse toujours le temps de se ressaisir et de se reprendre, étant délicat d'intervenir pour la réconforter...

Que met alors en "œuvre" le traitement auquel s'emploie l'agent ? L'agent œuvre à la cristallisation d'un *état de fait*, un "cas", passant par une formalisation des réclamations et situations de chacun<sup>499</sup>. Dans les termes de la relation de service, il s'agit de produire et (maintenir) isoler *l'objet défaillant* à réparer et de le placer dans un "autre monde" dégagé de toute contingence rituelle (Goffman, 1968). Chaque réclamation est alors reformulée en fonction de ce qui est supposé être tenu pour acquis dans la relation contractuelle locataire-propriétaire établi par le *bail*, déclinant les devoirs et les attentes réciproques. Chaque cas est ainsi corrélatif d'une *casuistique* dont il s'agit de défricher la teneur morale en orientant

<sup>498</sup> Il est plus rare qu'une tierce personne vienne en lieu et place de la personne concernée. Il peut une fois encore s'agir d'un voisin, d'un membre de la famille (enfants par exemple) ou comme cela s'est présenté une fois, d'une infirmière venue à la place d'une personne âgée isolée dont elle s'occupe par ailleurs.

<sup>499</sup> Parmi celles les plus fréquemment "rencontrées", on retrouve ainsi : le non-entretien des parties communes, les squats, les départ d'incendies, les travaux, les coupures d'eau et d'électricité, les visites incessantes, les coup de téléphone, un courrier, les assignations en justice par le propriétaire, la résiliation d'un bail (ou "*non renouvellement*"), les augmentations de loyer ou de charges, les visites pour maintenance ou quelque intervention que ce soit, les passages d'huissiers, une simple interpellation dans la rue d'un médiateur, les non-délivrances de quittances, les pannes en tout genre, le ramonage, les fuites d'eau, la "dévitalisation" des appartements inoccupés, la présence de rats, etc.

l'attention sur le fait que le non-respect du droit par le propriétaire est la cause de ce qui arrive. L'*isolation* de l'objet "défaillant" procède en effet par une mise "en relation [de] l'infraction au droit avec un défaut de droiture morale" du propriétaire (Cefaï, Lafaye, 2001 : 211) et, faisant levier du *mépris* des locataires dans leur bon droit, tire vers *une portée jurisprudentielle à travers la création de mode d'application du droit*.

Saisis de la sorte, les cas entrent en régime de dénonciation et peuvent alors, libérant un potentiel d'intermédiation, *circuler* sur les scènes dégagées de l'arène publique. Ils se retrouvent ainsi agencés pour former et *dénoncer* les "pratiques" répréhensibles ou les "pressions" du propriétaire dans des plis remis au Préfet ou à une institution, dans un article de presse, comme dans certaines discussions anodines. Pour autant, cette production s'inscrit essentiellement dans le projet de transport, "prêt à l'emploi", vers la scène judiciaire. Cet horizon induit une temporalité de constitution reposant sur des plans d'action, des *prescriptions* ("*faire trace*", "*écrire*", "*ne pas se mettre en faute*"...), balisés depuis la consistance de cet "*autre monde*" juridique, visant - entre autres - à maintenir isolé (et faire exister) l'objet défaillant (et le problème).

L'exemple suivant présente le traitement d'un cas de non-entretien des parties communes<sup>500</sup> :

Séquence		Description
<b>Agent</b>	Il y a Mme qui est venue à la fin, juste pour nous dire...	La séquence s'ouvre sur une phase de présentation liée au retard de la dame. D'emblée, l'agent s'efface et focalise les attentions (" <i>pour nous dire</i> ").  La cliente est invitée à décliner son identité par l'agent...
<b>Cliente</b>	Bonjour, j'habite au 60 bd Schuman et...	
<b>Agent</b>	Vous êtes Mme ?	
<b>Cliente</b>	Mme X.	
<b>Agent</b>	Oui... Comment cela s'écrit ? [ <i>la dame épelle son nom pendant que l'agent commence à enregistrer sa réclamation</i> ] Oui... Oui... Ah oui, ça me dit quelque chose... Vous êtes au 60... ?	
<b>Cliente</b>	... Avenue Robert Schuman.	

<sup>500</sup> Le recours à tel exemple n'a pas pour ambition de porter un jugement sur le contenu. Il s'agit moins de caractériser la bénignité du cas traité que d'insister le poids du cadrage et des rationalisations qui en font une pression pour actionner l'entrée dans le service et tirer vers le procès.

<b>Agent</b>	Oui... Et... D'accord... [...] Alors vous avez un problème particulier maintenant ?	... avant de présenter ce qui l'amène.
<b>Cliente</b>	Alors moi, depuis le mois de septembre, j'ai eu aussi, quand il [ <i>le médiateur</i> ] m'a harcelé par téléphone, je lui ai dit : "Écoutez, maintenant si vous voulez quelque chose, vous me le demandez par écrit, comme quoi au moins il y a une preuve."	Elle confirme alors une orientation commune... ... gratifiée par l'agent.
<b>Agent</b>	Très bien ! Exactement !	
<b>Cliente</b>	Et depuis le mois de septembre, je n'ai plus de nouvelles. Depuis fin septembre.	L'agent rapporte alors les cas les uns aux autres, relevant celui de la cliente comme "pire" parmi les autres puisqu'elle n'a pas eu de "réponse".
<b>Agent</b>	Vous, c'est encore pire, vous voyez ? [ <i>rires</i> ]... Pas de réponse !	
<b>Cliente</b>	Mais par contre...	À l'issue de cette phase de confirmation, la dame soulève le problème qui l'amène.
<b>Agent</b>	Qu'est-ce qu'il y a ?	On entre alors dans la phase d'identification du cas qui précède celle du traitement proprement dit. Elle s'étire autour d'une série de questions permettant de dissiper d'éventuels malentendus. L'usage de la cour n'est pas saisi dans son travail de réparation. Mais l'agent reste courtois ("Bon").
<b>Cliente</b>	Moi, j'habite au 60. Mais... Du côté des chambres, il y a une cour. Et on paye le nettoyage de la cour et on n'en a pas la jouissance.	
<b>Agent (déçu)</b>	D'accord. Bon...	
<b>Cliente</b>	Mais eux, par contre, les, les personnes de Marseille République viennent se garer dedans.	
<b>Accompagnateur</b>	Et ils vous enlevaient les voitures...	L'irruption du rabatteur vise à apporter une précision pour faire valoir la légitimité du problème rapporté.
<b>Cliente</b>	Et il enlevait toutes les voitures et... On a eu des PV, on a tout eu. On se garait plus dedans...	Il s'emploie ainsi à reformuler la plainte, puis s'assure que le peu d'enthousiasme suscité ne soit pas dû à une incompréhension ("T'as compris?"). Ce
<b>Accompagnateur</b>	Ils ont pris des PV et tout, les habitants. Ils [ <i>le propriétaire</i> ] ont appelé les flics et ils se garent eux maintenant. T'as	

<b>Accompagnateur</b>	compris ?	que l'agent signifie laconiquement avoir saisi.
<b>Agent</b>	Oui.	
<b>Cliente</b>	Mais par contre, cela fait plus d'un mois, le nettoyage n'est pas fait...	La dame rebondit alors sur un autre problème...
<b>Agent</b>	D'accord.	
<b>Cliente</b>	... et cela grouille de rats.	
<b>Une dame du public</b> (en fond)	Aaaahhh !!! [ <i>qui n'exprime pas un dégoût, mais quelque chose comme "on y vient"</i> ]	... qui ne semble à l'évidence pas isolé.
<b>Agent</b>	D'accord. Bon, ce qu'il faudrait faire, c'est [ <i>Bruit de fond</i> ], c'est au moins dans un premier temps... Vous avez fait une démarche ou pas pour l'instant ?	L'agent essaie de reprendre la parole en se répétant pour faire taire le bruit de fond et opère une dernière vérification (" <i>Vous avez fait une démarche ?</i> "). La dame est alors coupée par l'agent. Il en sait à présent assez et formule la prescription valable " <i>dans ces cas-là</i> " : ce qu'il faut faire, c'est " <i>Écrire !</i> " Celui-ci s'efforce alors de faire levier vers le juridique, à travers la possibilité de recourir à un huissier pour constater la présence de rats ! La présence de déchets n'est alors pas ramenée à un "certain" type de voisinage (squat), voire à un conflit entre voisins. Ni au chantier du tramway ( <i>La Provence</i> , le 3/12/2005) à la source hypothétique d'une recrudescence de rats. Il s'agit d'une pression qui pousse au départ. Toutefois, il n'est pas quitte de sa prescription. Il s'engage dans <i>des explications</i> , mais se voit à plusieurs reprises interrompu.
<b>Cliente</b>	Je suis allée les voir, mais ils ont dit...	
<b>Agent</b>	Non ! Écrire ! Écrire ! Voilà ! Toujours pareil ! Si vous voulez que cela prenne effet, hein ? L'idée, c'est, dans ces cas-là, c'est si possible au moins écrire. Et puis après, bon, un huissier pour aller repérer des rats, c'est peut-être un peu difficile...	
<b>Une personne du public</b>	Ouais !	
<b>Agent</b>	Je ne sais comment il peut faire. Mais, mais...	
<b>Cliente</b>	On peut pas se mettre à la fenêtre...	
<b>Agent</b>	Mais au moins vous pouvez prendre...	
<b>Cliente</b>	... on est en train d'étendre le linge à 5 heures de l'après-midi...	
<b>Agent</b> (qui la coupe)	Alors si vous pouvez prendre des photos, c'est bien. Et ce que vous faites [ <i>une</i>	Un dernier rappel à l'ordre est effectué. L'agent se répète (" <i>ce que vous faites</i> "),

dame du public en fond à sa voisine : "A la Joliette, il y en a des comme ça !", "Ah !" de dégoût de sa voisine], ce que vous faites dans un premier temps, et puis vous revenez nous voir dans 15 jours [pour la prochaine Permanence] : vous écrivez une lettre recommandée "accusé de réception" en signalant la chose, éventuellement en joignant une photo. Et bien sûr, en gardant une photocopie, hein ? Voilà. Faites-le, comme ça dans 15 jours, vous verrez s'ils ont répondu. Mais faites-le par écrit, parce que à ce moment-là tout le reste, ça n'existe pas. [...] Vous n'existez pas ! Vous pouvez dire ce que vous voulez devant un tribunal, si vous faites un accusé de réception, ça change. Parce qu'à ce moment-là, ils sauront qu'il y a quelque chose qui démarre. Et pour une éventuelle action en justice, il y a une date, un document. Et vous, vous demandez à ce qu'ils vous répondent. Donc si un jour ça va et qu'il ne se passe rien, on pourra dire : "Là, Mme X, le 18 février, elle a écrit un courrier accusé-réception et vous n'avez jamais répondu. Et vous êtes propriétaires". Donc un propriétaire, il doit répondre aux questions que lui pose son locataire. Surtout quand il y a des problèmes, hein ? Donc là, la chose à faire, pour n'importe quelle chose, c'est un peu, comment dire c'est... C'est terrible d'en arriver là mais de toute façon on voit que

en haussant le ton pour que cesse la discussion annexe apparue entre deux dames. Puis, il poursuit ses explications.

De là, il multiplie les explications face à la cliente et au public, et fait alors levier vers le juridique, en insistant sur la production de traces en mesure de prouver l'absence d'entretien.

Remisant des agendas cachés et publics, sa relève repose sur le mépris du locataire ("*Vous n'existez pas !*", "*je ne vous connais pas*"). Écrire "*pour n'importe quelle chose*" insiste sur l'absence de réponse à tout locataire qui s'adresse au propriétaire ("*de toute façon*"). Cette action participe dès lors d'une production de traces, à même de prouver la bonne foi du locataire "*devant un tribunal*".

Dans ce "*début de procédure*", une ambiguïté surgit cependant entre le fait que la démarche puisse prendre effet ("*voir ce qui se passe*") et qu'elle puisse avoir une suite ("*vous revenez nous voir*"). Si en effet le porteur du cas<sup>501</sup> se voit inviter à *revenir* ("*voir dans 15 jours*", *i.e.* lors de la prochaine permanence), l'agent ne cherche pas à obtenir un accord, ni à faire valoir une phase contractuelle ("*si vous voulez qu'il*

<sup>501</sup> Notons que cet "agir collectif" ne convoque pas les autres locataires de l'immeuble.

<p>[les choses] ne se passeront pas autrement. Donc la chose, c'est écrire et envoyer. Comme ça, l'affaire, si vous voulez qu'elle ait des suites, c'est envoyer en recommandé accusé réception [<i>insisté</i>]. Il y a une date. On est sûr qu'ils ont reçu le document. Et à partir de là on voit ce qu'il se passe. Mais si on ne fait pas comme ça, un début de la procédure [du <i>public</i> : "<i>C'est nul !</i>"], c'est nul, il ne se passe rien parce que Marseille République dira : "Moi, je ne vous connais pas". Voilà, hein ?</p>	<p>y ait une suite"). Il s'efforce de préciser en quoi ses conseils forment la seule solution, depuis ce que le cas impose de faire.</p> <p>L'agent clôt enfin le traitement ("<i>Voilà</i>"), s'assurant que le message est bien passé et a bien été compris ("<i>hein ?</i>"), se tenant prêt à réitérer ses explications.</p>
--	--

### 3.4. Le personnage de réserve

La Permanence peut alors être décrite comme un dispositif pris dans un processus d'institutionnalisation porté par un public dont le contour prend forme autour d'une figure centrale, *le guichetier* ou *l'agent*. Pour part, cette figure s'apparente à celle du *personnage de réserve* qui hante tout lieu public, "Ces personnes [qui] ont l'autorisation de commencer des contacts et d'introduire des définitions de situations. Dûment revêtu de ses uniformes et de ses certificats, ce personnel a le droit de couper les activités réglées des gens ordinaires et, en échange de cette sorte de traitement de non-personnes qu'ils acceptent, on leur accorde un libre accès à des lieux par ailleurs privés" (Goffman, 1973 : 288-289). Se prévalant d'une compétence, seul l'agent est, comme on l'a vu, habilité à opérer le traitement, à *manipuler* les réserves personnelles mises à disposition, à diagnostiquer le ou les problèmes, à opérer diagnostics, prélèvements et traitements, à établir les prescriptions soutenant le déploiement de l'action collective. Il a également, seul, la possibilité d'éconduire un client lorsqu'il estime ne pas disposer des compétences requises, le redirigeant vers un autre praticien, ou celle de faire la promesse de "*se renseigner*" lorsque son travail de réparation ne peut être mené, qu'il soit "*trop tard*" suite à la signature d'un nouveau bail et qu'il s'agisse de chercher à "*recupérer la situation*". Il détient enfin la délicate possibilité d'opérer un retour moral, lorsque certaines précautions élémentaires (venir à la Permanence, ne rien signer...) ou certaines prescriptions (recourir à l'écrit...) ne sont pas respectées, voire encore lorsqu'il ne dispose pas momentanément de "*tous les éléments en main*".

Il reste que la contrainte de publicité sur laquelle se fonde la Permanence porte une série d'incises notables. Malvenue, l'expression de toute forme de "privacies" ou de familiarités peut déjà être remarquée et exposer à sanction. Tout comme les membres du public, l'agent ne peut par exemple prendre ses aises, s'épancher, discuter à part ou faire part de ses commentaires "personnels" qui, ici plus qu'ailleurs, "*n'engagent que lui*". De même, il ne peut "assister" et accompagner le client que dans les limites de la privacy libérée et isolée pour l'occasion. Ce dernier doit ainsi veiller à effacer toute manifestation d'une relation attestant de quelque forme d'intimité avec un client, qu'il s'agisse de réchauffer une vieille amitié, de prendre soin de masquer un billet d'argent glissé à une connaissance dans une période difficile, de taire le financement sur ses deniers personnels d'un constat d'huissier pour aider une locataire ou d'user de savoirs préalables ou renseignés dont il dispose par ailleurs sur la personne qu'il a face à lui. En outre, même si elle tire vers un service, la relation qu'il noue ne saurait que procéder que par une invitation et un engagement restant *en deçà de tout contrat* (Joseph, 1988), et depuis les seules réserves personnelles convoquées à cette occasion<sup>502</sup>. Soutenir la publicité de son activité le contraint par exemple à *se défendre* d'engager une relation avec une clientèle (les locataires en loi 89, en loi 48, par exemple) qui serait de quelque façon la "sienne", une de privilégiée, sujette à traitement de faveur ou amical ; ni d'opérer des manipulations à des fins personnelles autour des symptomatiques notabilisations ou instrumentations politiques d'arrière-plan... L'agent n'opère en effet plus seulement sous la surveillance directe du client, ni devant de simples témoins, mais face à un public qui, ratifié et *en tant que tel*, assiste à la scène et peut à tout moment intervenir sur ce qui se passe. Assurer une pleine publicité à son activité l'amène de la sorte régulièrement à se prémunir ou à effacer autant que possible toute forme collusoire dans la relation qu'il établit avec un client. Il s'emploie également souvent à faire des comptes-rendus de ses activités extra permanence dans lesdites "*nouvelles de la semaine*". Il veille aussi à faire preuve de diverses qualités "personnelles" dont il peut être tenu pour responsable : se rendre disponible, "traiter quiconque de façon équitable" (Bordreuil, 2001 : 148), "*voir ce qui peut être fait*", quelle que soit la mise en commun et pour autant (ou en dépit du fait) que constituer et isoler un cas soit au cœur de son activité. Ce que *quiconque* est toujours à temps de réclamer, de monter en exigence pour soi, pour d'autre(s) ou pour tous.

Cependant, l'agent se voyant dépourvu de tout uniforme ou certificat, le conseil et l'accompagnement à la base de son activité ne sauraient complètement s'extraire d'un format

---

<sup>502</sup> Il est notable d'ailleurs que cet engagement aille même jusqu'à fréquemment repousser la moindre "demande d'assentiment" (Joseph, 1988) auprès du client au sujet de "*ce que le cas impose de faire*".

de connaissance de type particulier. Il est notable par exemple que les sollicitations à répétition fassent apparaître des personnes "en vue", semblant "incarner" ou du moins porter le problème. Connues ou reconnues de la plupart des locataires, elles sont déjà celles qui assurent le travail d'intermédiation. Elles apparaissent ainsi régulièrement dans les médias - à l'"image" de Michel, identifié par beaucoup comme ce "*M. à la Moustache*" -, prennent en charge les problèmes, se rendent chez les gens, recueillent, regroupent, recourent des informations, accompagnent les journalistes chez des habitants, les habitants chez l'avocat ou chez le propriétaire, contactent les élus, représentent la "cause" ou les "habitants" lors de réunions publiques ou des rencontres organisées avec les pouvoirs publics, écrivent les lettres pour et à la place de ceux-ci ("*si vous voulez, je vous aide à faire la lettre*"), les accompagnent au poste de police pour porter plainte, etc. Autant d'activités face auxquelles elles sont tenues d'être à la hauteur et disponibles, pour autant qu'elles soient sollicitées, interpellées dans la rue ou contactées pour une "*urgence*" ou toute autre démarche.

Ces activités mobilisent donc régulièrement un ensemble de grandissements répondant d'une disponibilité et d'une assistance désintéressées et effacées. Orientés vers et par l'horizon de régulation, ces grandissements se manifestent par exemple lorsqu'une personne traverse la rue pour nouer contact ("*Je voulais justement vous voir pour...*") ou pour remercier d'une quelconque aide ayant porté ses fruits, le contraignant à minimiser cette assistance ("*Il n'y a pas de quoi*", "*C'est la moindre des choses*"...) et souvent à l'effacer derrière un prendre part à l'action collective ("*C'est tous ensemble que l'on va s'en sortir*"). Lorsque l'agent est lui-même concerné, ce désintéressement peut même aller jusqu'à s'ajuster au rejet d'offres de relogement ou d'"*avances*" faites par le propriétaire et la mairie pour paraître "exemplaire", ou encore au refus d'une promotion professionnelle plus qu'"*attrayante*" à l'étranger :

*"Je veux en finir avec ce problème de la rue de la République. Je ne veux pas abandonner les gens comme ça !"*

*"Et ce M. Chenoz de la mairie qui m'appelle et qui me dit : "Pour vous, il n'y aura pas de problèmes, vous aurez l'appartement que vous voulez, et on ne dira rien sur le prix"".*

Toutefois, il arrive aussi que cet effacement se fasse plus relatif. C'est par exemple le cas concernant une personnalisation par trop marquée de l'action collective. Ainsi, s'adressant à une journaliste, l'un d'eux précise :

*"Je suis le meneur, si vous voulez. Celui qui dès le premier jour a monté les associations, et a vu venir le coup. C'était septembre 2004. Ils sont arrivés en août 2004, et en septembre 2004 ils sont venus voir tout le monde. Et moi, la dame qui est venue me voir m'a dit : "Vous allez partir, l'appartement est à nous, vous êtes chez nous, c'est à nous"."*

Ce qui vaut aussitôt quelques remontrances, notamment en provenance de l'association... A l'opposée, cette disponibilité effacée conduit également les agents à laisser "traîner" un certain nombre de traces personnelles. Il peut par exemple s'agir d'apposer leur numéro de téléphone de façon anonyme sur un tract :

*En cas d'urgence, contacter des personnes aux N° de téléphone suivants : 09 54 XX 16 XX / 04 91 90 XX XX / 04 91 XX XX 04*

Ou encore de créer une carte de visite personnelle, justifiant souvent d'une fonction purement pratique, sans toutefois oublier de répondre d'un effacement derrière un collectif résistant : "*Nous avons la loi avec nous. Et nous la ferons respecter*"<sup>503</sup>. Les locataires sont d'ailleurs fréquemment conviés à prendre contact pour "*quoi que ce soit*", comme dans le cas suivant :

**Agent 1 :** [...] Si à un moment vous êtes vraiment sous pression, si vous avez vraiment des problèmes particuliers : n'attendez pas le vendredi d'après !

**Agent 2 :** Téléphonnez !

**Agent 1 :** Vous pouvez passer un coup de fil à l'un des trois téléphones qui sont là sur l'affiche.

**Cliente :** Oui. Je sais.

**Agent 2 :** S'il y a des urgences, qu'ils vous embêtent vraiment, vous nous appelez.

**Agent 1 (en rebond) :** Vous nous passez un coup de fil. On peut... L'un de nous trois [agents] peut intervenir rapidement avec vous... Si jamais il y a un cas d'urgence, hein ?

**Cliente :** Oui, oui ! D'accord.

Seulement, même sous couvert d'anonymat et même pour faire face à ce "*quoi que ce soit*", un numéro demeure une offre de disponibilité *personnelle*. Ces grandissements "effacés" se nuancent alors souvent dans ces moments plus retirés où *se confient* plaintes, poids de la tâche et autres "attaques" dont les agents sont régulièrement l'objet. Ces plaintes flèchent alors en direction de revendications latentes et confidentes, autant difficiles à mettre à jour qu'en agenda de par l'engagement "volontaire", "responsable" et, pour certains, "exemplaire" qui y préside. Elles ciblent par exemple les coups de téléphone ("*Le téléphone sonne toute la journée !*", "*Des personnes appellent après 11 heures du soir...*"), les visites quotidiennes ("*Je suis fatigué car je n'arrête pas*"), les incessantes interpellations dans la rue ("*Tous les soirs, je passe une demi-heure sur la rue*"), certaines "injonctions" associatives concernant l'engagement de procès ("*L'avocat a dit d'attendre*"), voire l'investissement du foyer par tant d'éléments étrangers ébranlant jusqu'à la vie et l'organisation familiale ("*Ma femme me mène la vie dure*", "*Je dois partir... Car je suis également père de trois enfants*"...).

<sup>503</sup> Notons toutefois que pour lutter contre ce qui est pressenti comme une personnalisation par un agent, l'association créera et diffusera de "*belles*" cartes de visite où ne figurera aucun nom d'agents.

Cependant, ces plaintes deviennent beaucoup plus sensibles lorsque les agents font l'objet de retours critiques, d'"attaques" et de "mauvais coups" portant atteinte à leur activité ou à leur personne ("*Entendre cela après tout ce que j'ai fait !*", "*Je n'aurai jamais pensé prendre autant de coups*", "*Les journalistes en ont marre de [lui], c'est toujours le même*"). N'apparaissant que rarement en public<sup>504</sup>, celles-ci prolifèrent le plus souvent en coulisse et bruissent sous les traits d'un conflit personnel ou d'un différend d'ordre "privé" qui, s'ils "ne regardent personne", font paradoxalement l'objet de nombreuses discussions sanctionnant l'"hypocrisie" d'untel ou de tel autre, la préméditation de celui qui veut récupérer de l'argent, discréditant parfois un "ivrogne" ou une "folle"... *Rapportées* lors des permanences, elles sont le plus souvent anonymisées<sup>505</sup> ("*Il y a un monsieur qui...*") et, comme telles, rabattues à une défaillance liée à un prendre part à l'action collective, soutenant généralement, et de façon bien sentie, l'effacement d'un personnage de réserve "droit dans ses bottes". Seulement, le surgissement de cette vie souterraine, dont l'agent lui-même ne saurait pleinement s'extraire, n'est pas toujours des plus délicats. Les rares rapports en public qu'ils occasionnent apparaissent fréquemment des plus déplacés, comme dans la séquence suivante :

<p><b>Cliente</b> : Il y a un monsieur, quand je payais le loyer, qui était là... Il a dit : "Moi, je suis logé au 50 Rue République".</p> <p><b>Agent</b> : C'est M. X. Une petite soixantaine d'années ?</p> <p><b>Cliente</b> : Un peu fort.</p> <p><b>Agent</b> : Ça va... Je vois qui c'est ! Celui-là alors ! Ce n'est pas vrai !</p> <p><b>Cliente</b> : Alors il m'a dit : "J'avais 50m<sup>2</sup>. On m'en a donné 70 et je paye moins de loyers que là où j'étais".</p> <p><b>Agent</b> : Et vous savez ce monsieur pourquoi il dit ça, parce qu'il devait 60 000 francs de loyers et c'est un ivrogne, il est toujours saoul. D'ailleurs ceux qui le connaissent, ils le sauront, il est toujours saoul. Il m'a fait venir chez lui un soir, en me disant : "Voilà, M. [Michel], combien je peux leur tirer ?" Je lui ai dit : "Mais pourquoi ? Vous voulez partir ?". Il m'a dit : "Oui, moi, tu comprends, je leur dois 60 000 balles". Il n'avait pas payé depuis deux ans et quelques le loyer. Alors, il voulait des sous. Alors je lui ai dit : "Écoutez, vous êtes sous la loi de 48, si vous voulez rester, vous pouvez</p>
---

<sup>504</sup> Ceci ne s'est présenté qu'à une seule occasion - une fois le problème reconfiguré - lorsqu'une dame, s'estimant trop isolée, a sollicité davantage de soutien pour préparer son passage en Commission de conciliation, suite à une augmentation de loyer par ANF-Eurazeo. Aux termes de la Permanence, celle-ci est venue nous voir pour nous demander si ses propos n'avaient pas été trop inconvenants : "Est-ce que je n'ai pas été trop directe... Je ne sais pas tenir ma langue quand je suis énervée", avant d'aller s'expliquer avec l'agent.

<sup>505</sup> Notons que lors des règlements de différends personnels durant les Permanences, un grand soin est généralement pris à anonymiser les attaques, même s'il n'échappe qu'à bien peu de personnes "ce qui est en train de se passer". Malgré de tels effacements, l'insinuation ne rate que rarement sa cible, introduisant un malaise sitôt que le règlement de ce différend privé s'opère en présence d'un public peu (ou, malgré lui, par trop) concerné.

rester. Maintenant, si vous voulez négocier, on négociera votre départ. Mais ils n'ont pas l'air de vouloir le faire. L'avocat a dit : "Les gens de 48 resteront" Voilà ce que je lui ai dit. "Maintenant, si vraiment ils veulent faire partir les gens, il faudra qu'ils donnent 150 000 €. C'est ce qu'a dit l'avocat, des lois de 48". On y a été ensemble, il est venu aux réunions, bon... Et ce M. [X], lui, il a négocié tranquillement avec Donnadiou [un médiateur]. Donnadiou, qui est un compagnon de bar à lui, ils se saoulaient la gueule ensemble. Il allait dans le bar de M. Donnadiou régulièrement. Monsieur [*pris à témoin dans le public*] le sait, hein ? Parce que moi je sais tout sur la rue de la République : les moindres détails, je les connais. Et ce M. [X] un jour, j'ai failli le frapper. S'il avait été plus jeune, je lui aurais mis une tête au carré. Parce qu'un jour, il me dit, il était saoul, il me dit : "Oui mais toi, tu fais ça, pour te gaver, parce que tu demandes des sous aux gens et puis tu fais du chantage à Marseille République, qui te paye, parce que je le sais, ils me l'ont dit, ils te payent à toi". J'étais avec un collègue. Je lui ai dit : "Qu'est-ce que je fais ? Je lui éclate la tête ou quoi ?" Alors, mon collègue, il m'a dit : "Ca n'est pas de toi". J'ai dit : "Bon, ça va...". J'ai dit : "Allez ! C'est bon...". J'ai dit : "Écoute, va voir ton copain [le médiateur]". Et vous voyez, il dit : "Moi je suis très bien. Moi, on m'a relogé mieux". Il est dans une maison où il n'y a pas de fenêtres ! C'est l'appartement témoin qui a été refusé par 50 personnes... [*Brouhaha*]

Même si elles sont rares, de telles embardées étalent, par un discrédit public, un savoir préalable, renseigné et collusoire au sujet d'une "connaissance" (voire un savoir "panoptique", sitôt qu'il s'agit de "*tout ce qui se passe*"). Il est alors toujours possible d'y voir le traitement "musclé" de la "source" de certains bruits insistants venant porter atteinte à la réputation de l'agent<sup>506</sup>. Il n'en reste pas moins que ce type de zèle et d'emportements est fréquemment l'objet de l'expression de regrets et d'excuses survenant après coup, voire de rappels à l'ordre, que ce soit de la part du public présent, ou de façon plus "confidentielle" par l'association... Mais le plus surprenant réside peut-être dans le fait qu'il soit tout aussi rare que ces affaires "personnelles" s'inscrivent dans un quelconque traitement "anonyme" (rapports, etc.) en mesure de profiler une question politique et d'assurer le dépassement de ces rationalisations. L'agent est en effet systématiquement contraint à faire face, publiquement, à des "victimes" du propriétaire, qu'il s'agisse de "manipulations" de celui-ci ("*Ils sont malins*", "*C'est un mensonge*") ou d'une "fragilité" des locataires nécessitant d'accentuer le soutien ou de voir ce qu'il peut être fait pour "*recupérer la situation*". Ce qui l'expose enfin à un autre risque : celui de devenir trop "*collant*" ou insistant ("*Nous, on est au courant, vous ne pouvez pas faire n'importe quoi*") et de se retrouver lui-même éconduit, *i.e.* de voir les conditions

---

<sup>506</sup> Quelque mois plus tard, cet agent ira même jusqu'à "*faire faire un article*" "biographique" dans un quotidien local "pour" étayer sa bonne foi, suite à une série de déconvenues et de bruits courant à son sujet, lancés "par" Marseille République. Une dernière sortie publique avant - pour anticiper sur notre propos - de disparaître...

problématiques qu'il s'efforce d'isoler et de maintenir lui "glisser des mains", dénotant finalement une faible institutionnalisation du service qu'il se propose de réaliser.

### 3.5. Les sentiers de l'institutionnalisation

Un glissement survient donc sitôt qu'il s'agit de "venir" à la Permanence : celui qui "se déplace" vient à la Permanence. S'il arrive intempestivement que cette dernière soit présentée comme destinée à "*Ceux qui cherchent à rencontrer CVPT pas très loin du lieu là où ils habitent*", les militants ne se contentent pourtant que de l'"assurer" (Affiche de la Permanence). C'est là la précaution liée à l'effacement de notre personnage de réserve : point d'hôte en vue, tenu par exemple d'apprêter l'espace pour ceux qui s'y invitent en s'y déplaçant. En règle générale, cette assurance s'en trouve réduite à des attributs personnels, notamment lorsque l'agent se présente en ouvrant la séance :

*"Donc, moi, je m'appelle M. X et je suis bénévole à CVPT. [...] Je ne suis pas concerné par les problèmes de logement. Mais je contribue à tenir la Permanence pour qu'on travaille ensemble, pour défendre les gens qui ont des difficultés."*

Néanmoins, certains militants locataires "oublie" régulièrement de décliner leur "statut". Statut que l'agent "se permet" d'éclairer aussi régulièrement :

**Une dame** : Mme X, Y boulevard des Dames. Voilà. Moi, j'ai été une des premières à être un petit peu menacée. Puis, ils se sont calmés. Mais bon... Ça va venir, hein ?

**Agent 2** : Ça viendra...

**Agent 1** : Alors madame est aussi au conseil d'administration de CVPT.

**Dame** : Et je suis sous la loi 48. C'est peut-être pour ça qu'ils me laissent un peu tranquille pour l'instant.

**Agent 1** : Pour l'instant... Alors avant de commencer...

Bien que l'agent soit rappelé à l'ordre par la dame dans le cas précédent ("*je suis sous la loi 48*"), ces attributs ne paraissent rappelés que pour savoir "face à qui" l'on parle, s'agissant avant tout de signifier une orientation résistante. De façon notable, il arrive souvent qu'un nouveau client précise avoir été là "*depuis le début*" (que ce "début" soit en 2004, en 2005 voire même en 2006 ou 2007 !), ou que celui-ci se prête au jeu de la présentation bien qu'il soit connu de tous les participants présents. Aussi, si "*tenir la permanence*" est la tâche du personnage de réserve, l'exposition de l'association ne procède que par une responsabilisation quant à ce qu'elle "*fait*" et au "*travail*" qu'elle mène, parfois saisie par des critiques<sup>507</sup>. Cette

<sup>507</sup> A une occasion, un membre de la Coordination a par exemple relevé la prédominante mention de CVPT sur

responsabilisation imprègne par exemple les "réclames publicitaires" diffusées à l'ouverture de séance, qu'il s'agisse de l'annonce de la création d'un collectif pour lutter contre les travaux d'aménagement un peu trop matinaux (tramway, bassin de rétention), d'une manifestation, d'un quelconque événement, ou en ce qui concerne plus particulièrement l'action en cours, d'"*informations générales*" qui engagent de "*nouvelles façons de voir*" (rendu d'un procès...), voire encore qui visent à l'organisation d'une réunion publique ou d'une enquête de porte-à-porte, décidées par ailleurs. Ce dont l'assistance est régulièrement invitée à prendre connaissance, notamment "*pour ceux qui ne sont pas au courant*", et à y prendre part :

*"Mais demain - c'est une des questions que je vais voir avec vous - ce serait bien qu'on flèche un peu le lieu. Donc qu'il y ait des volontaires qui fassent des petits panneaux et qu'on flèche à partir du boulevard des dames pour un truc qui pourrait être du genre : "CVPT, réunion des gens "secteur rue de la République", 14H30 salle des Carmes". Et puis, on en met sur les panneaux pour que ça dirige vers les Carmes. Mais chacun peut l'inventer. Simplement, il faut qu'on sache qui le fait."*

Ou encore :

**L'agent :** J'ai vu donc le responsable de cette salle. On ira, certains d'entre nous, une demi-heure avant pour disposer les chaises, les choses comme ça, dans cette grande salle. On aura droit à un micro pour la table pour que les gens entendent, et un micro baladeur pour les gens qui veulent prendre la parole. Voilà. Donc si c'est un petit peu ça...

**Un client :** Je viendrai.

**L'agent :** C'est bien. Ce qui est important, c'est surtout ce qu'on disait : de savoir si tout le monde a bien été informé.

Ce "prendre part" s'apparente donc moins à un travail de recrues qu'à l'organisation d'actions ou d'événements ponctuels, dont l'opportunité est en général moins discutée que les éparses propositions de certains membres de l'assistance, à l'occasion partisans de lancer une souscription, de "*faire faire un article*" ou d'organiser une manifestation ("*Je ne suis pas sûr que l'on puisse aujourd'hui mobiliser 500 personnes*"). Il reste qu'un tel "prendre part" ne saurait se présenter autrement que sous la forme d'une *proposition* ("*Ce que l'on propose*"), d'un appel à "*volontaires*" ou à de "*bonnes volontés*", avec le *tact* nécessaire pour ne pas constituer une contrainte, même à s'adresser *a priori* à un ensemble de résistants engagés

---

l'affiche de la Permanence. Ce membre s'efforça de faire figurer en bonne place la Coordination, en dépit du fait que le dispositif ne soit assuré que par CVPT.

dans l'action collective. Il n'est ainsi pas obligatoire de prendre des tracts pour les distribuer autour de soi :

**L'agent** (*qui distribue un tract à diffuser aux personnes présentes*) : Vous en voulez trois ou quatre ?  
**La cliente** : Non que pour moi.

Le recrutement en devient même d'autant plus sensible que la présence semble parfois, et *a priori*, parler de soi. A l'occasion d'aucune permanence il n'a ainsi été question d'"être à jour de ses cotisations". De même, s'"il n'y a pas de honte à militer", il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour accéder au service, une "adhésion" valant comme *honoraire* pouvant toujours paraître comme une main forcée ou, dans sa spontanéité "résistante", comme une manière de s'assurer les services de l'agent ou une protection de l'association. Et quoique "déductible des impôts", cette "part" reste souvent livrée à la *discretion* du locataire, mais n'occupe aucune place en propre, repoussée aux marges du dispositif comme *transaction privée* sous couvert d'un "choix" personnel. L'engagement se donne donc par une proximité qui ne fait que peu cas du fait de se placer sous le joug de l'association, même si ce "placement" s'en trouve indifféremment *justifié* par les uns et les autres, lors des permanences, des rencontres anodines, dans des articles de presse, certaines prescriptions, diverses confidences de locataires, voire lors de leurs rencontres avec les médiateurs. Il arrive ainsi, lors de permanences, que cet engagement se cadre comme une précaution élémentaire, s'agissant d'"aller voir l'association" en venant précisément à la Permanence.

Il reste que ce n'est pas là la seule répercussion liée au fait d'"assurer la permanence". Outre la remise à distance de toute forme de recrutements, ce format "propositionnel" semble aussi, comme on l'a laissé entendre plus haut, affecter le service lui-même, notamment dans sa part contractuelle. Même si une présence "parle parfois de soi" ou s'il arrive qu'il soit affirmé que l'"On aide les gens quand ils en font la demande", la résistance et son corollaire, le suivi des prescriptions, n'en restent pas moins l'objet d'une certaine réserve dans les face-à-face occasionnés lors d'un traitement : le cas impose de faire, mais toujours "*si vous voulez qu'il y ait des suites*". Du point de vue de la relation de service, c'est ici garantir une séparation entre l'objet concerné par le traitement et dégagé de ses contingences rituelles (le "*cas*") et la personne à traiter avec "les rites et les égards appropriés" (Goffman, 1968) :

**Agent 1** : Mais encore une fois, si vous voulez avoir une démarche avec votre propre avocat, c'est vraiment dans votre...

**Du public :** C'est quand même mieux de faire quelque chose en groupe.

**Agent 1 :** Si possible, si les gens le veulent !

**Du public :** L'union fait la force !

**Agent 1 :** Si les gens le veulent !

**Agent 2 :** C'est ce qu'on propose. Maintenant, chacun est libre... Oui, c'est ce qu'on voudrait...

*À partir du moment où [le propriétaire a] souhaité l'assignation, moi, ce que je conseille – après, chacun fait ce qu'il veut –, c'est que [s'il] téléphone, on dit : "Je suis..."*

Seulement, ce manque d'assurance "contractuelle" a tendance à rendre la position de l'agent problématique, celui-ci ne pouvant pleinement déployer le service. Ce par quoi l'ambiguïté liée à l'évitement systématique de toutes sortes d'embarras y apparaît souvent comme une ressource des plus courantes, laissant systématiquement "la porte ouverte" *tant que rien ne vient contrarier cette ouverture*<sup>508</sup>. Mais ce faisant, l'attestation de tout engagement "résistant" (*i.e.* l'affichage de cette détermination à faire face aux pressions pouvant valoir comme contrat minimal du service) s'en trouve renvoyée aux calendes grecques. Celui-ci est en effet d'autant moins éprouvé ou acté qu'il semble *non pas* aller de soi, *mais* ne "cadre" pas et se voit systématiquement et soigneusement évité, le "prendre part" (*i.e.* la possibilité d'entrer ou non en résistance, dans le service, de suivre les prescriptions, etc.) s'en trouvant repoussé à un choix ou une décision personnelle, ou, à la limite, réduit à une simple demande d'assentiment des plus feutrées ("*Vous faites ça [i.e. suivre une prescription] et vous revenez nous voir, d'accord ?*")<sup>509</sup>. Autrement dit, si la réalisation du service dépend d'un "prendre part" à l'action collective, l'agent ne peut s'assurer auprès du client que de la bonne compréhension de ce dernier du problème qui l'affecte et de "*ce qu'il faut faire*" pour le résoudre, et plus difficilement des suites qu'il entend y donner<sup>510</sup>. Et là précisément réside

<sup>508</sup> Rappelons que "Chaque fois que le moi qu'il projette est mis en danger au cour d'une interaction, l'individu peut faire preuve d'assurance et effacer tout signe de confusion et d'embarras. Aucun émoi, ou aucun effort pour en dissimuler l'évidence ne viennent barrer le flot tranquille de la rencontre ; on peut continuer comme si de rien n'était. Pourtant, sauver ainsi la situation risque de laisser perdre quelque chose d'important. En se montrant embarrassé de ne pouvoir choisir entre deux personnages, l'individu se réserve la possibilité d'être l'un ou l'autre à l'avenir. Il se peut qu'il sacrifie son rôle dans l'interaction présente, voire la rencontre, mais il démontre que, même s'il n'est pas en mesure de présenter maintenant un moi admissible et cohérent, il en est du moins troublé et tâchera de faire mieux la prochaine fois. A ce niveau, l'embarras, loin d'être une impulsion irrationnelle qui viendrait transpercer le comportement régulier socialement prescrit, fait partie intégrante de celui-ci" (Goffman, 1974 : 98-99). Ce à quoi l'on rajoutera que faire preuve d'assurance et sacrifier au rôle ne sont qu'une manière d'éviter l'embarras et de sauver la situation. Faire preuve de tact et maintenir une certaine distance peuvent dans certaines circonstances en être une autre, notamment pour éviter tout embarras lié à un surcroît d'assurance.

<sup>509</sup> Comme nous allons le voir, celui-ci ne saurait également souffrir d'aucun suivi en aval.

<sup>510</sup> Ce qui l'amène parfois à mettre en avant des formes peu évidentes de félicité du service lui-même, suivant en cela un résonnement par l'absurde. Il est ainsi souvent arrivé que l'absence de nouvelles concernant les suites

l'ambiguïté (sur quoi l'on est "d'accord").

Ceci étant, l'ensemble des protagonistes est dès lors tenu de faire preuve d'une certaine réserve dans cet espace où, paradoxalement, l'un est tenu de livrer certaines de ses affaires "personnelles" ou "privées" en public, et son vis-à-vis de considérer celui qui se présente à lui. Ce par quoi ces formes d'évitement semblent davantage travailler ce qui serait de l'ordre d'un "avoir part". Celui-ci rapporte déjà le soin et cette attention toute particulière portés à la "neutralité" du lieu, au traitement et à l'effacement de toute entrave ou contingence en mesure de compromettre d'une quelconque façon son accès. Bien que cette neutralité se voit souvent renvoyée - dans sa pleine positivité - à la "qualité du travail" mené, à la confiance placée dans la compétence de l'agent pour résoudre les problèmes, voire à la crédibilité acquise par l'action collective, elle s'ajuste fondamentalement à une accessibilité à la Permanence, *quel que puisse être le problème* (pouvant s'agir d'aider un locataire "fragilisé", dupé et "délogé" par un médiateur, ou encore d'un locataire qui a eu la "mauvaise idée" d'arrêter de payer son loyer pour protester contre le propriétaire, se mettant ainsi en faute locative et s'exposant à une procédure d'expulsion, etc.). En effet :

*"C'est pour cela qu'il faut que vous disiez aux gens, qu'il faut que s'il y a n'importe quoi que les gens ont envie de dire, il faut qu'ils viennent ici présenter leur problème et que les gens voient qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils voient qu'ensemble, on peut essayer de s'en sortir".*

En d'autres termes, un locataire, aussitôt qu'il rencontre un problème, demeure en droit de s'attendre à être traité comme *n'importe qui*, parce que l'agent reste tenu d'être toujours disposé à "*voir ce qui peut être fait*" et de veiller en aval à ce que la *personne* qu'il a face à lui (surtout si elle n'a pas cette prévenance ou que cela lui échappe d'une façon ou d'une autre) ne soit pas exposée à une éventuelle déconvenue en public.

Aussi, si la Permanence constitue un dispositif qui déploie l'action collective, s'appuyant sur un grand nombre d'individus investis sur diverses scènes de l'arène publique<sup>511</sup>, elle en demeure un où, paradoxalement, *tout un chacun* peut s'y présenter et y "avoir part", où l'évitement de toute sorte d'embarras y est la règle, et où le moindre écart (marquant généralement un surcroît d'assurance présumant du lien là où il n'a pas forcément lieu

---

données par un client à son problème se dise comme "*Pas de nouvelles, bonnes nouvelles*". En d'autres termes, le fait que le client ne revienne pas donner de nouvelles concernant l'évolution de son problème a ainsi été interprété comme un suivi rigoureux des prescriptions et la résolution de celui-ci : car dans le cas contraire celui-ci serait revenu !

<sup>511</sup> Du colleur d'affiche jusqu'aux avocats, en passant par les militants, sympathisants, habitants, artistes, documentaristes, photographes, journalistes, chercheurs-acteurs, etc.

d'être<sup>512</sup>) suppose d'être réparé, *souvent par une remise ou une prise de distance*. Seulement, c'est précisément aussi parce que cette distance suppose d'être maintenue que la question du lien ("les affaires de l'un sont celles de tous") demeure problématique et fait, en retour, l'objet d'une attention soutenue. Car si c'est bien "*ensemble*" qu'il s'agit de "*s'en sortir*" et de trouver des solutions<sup>513</sup>, si c'est donc en travaillant à prendre conscience de lui-même qu'un *public* peut se rendre à même de porter ses propres institutions de régulation<sup>514</sup>, seuls ces (*très rares*) écarts ("relationnels") et les (tout aussi *rare*s) remises à distance qu'ils occasionnent<sup>515</sup> forment des épreuves à même de bousculer les horizons de régulations jusque-là affermis et de travailler à réactualiser le problème. En d'autres termes, et pour autant donc qu'il soit *problématisé*, à même de "*rafraichir*" le lien.

### 3.6. Absence et disparition

Si la Permanence s'affiche comme un espace nodal dans le quartier, il serait toutefois erroné de penser que tous les locataires y aient fait le déplacement. En dépit du fait que nombre d'entre eux y sont venus et revenus, et y ont fait connaissance avec le temps, ce qui est à l'occasion remarqué, et provoque parfois l'indignation, ce n'est pas tant le nombre de locataires présents que "celui que l'on n'a jamais vu" (une "*nouvelle tête*" qui n'est jamais venue auparavant) ou encore "*celui que l'on ne voit plus*", disparaissant de la "circulation" et ne donnant plus de "*nouvelles*". Ainsi :

*"On se présente notamment quand on est une personne nouvelle. Là ! Il y a peut-être monsieur qui est là. C'est la première fois ? Voilà, c'est monsieur qui est nouveau. Parce que pour l'instant, les autres personnes sont toutes connues. On se présente très rapidement. Parce qu'il est normal que vous sachiez qui nous sommes. Ensuite, on écouterait les personnes qui ont des cas ou des problèmes à poser".*

<sup>512</sup> Rappelons que, pour Erving Goffman (1973), l'empiètement d'une réserve territoriale présuppose de la relation là elle n'a pas lieu d'être. Il est possible de parler de présupposé dans la mesure où il existe une relation où la libération de ces réserves ne fait pas problème et le refus de le faire peut s'avérer problématique.

<sup>513</sup> Par exemple aux termes du traitement du cas que nous avons décrit plus haut dans le chapitre, une personne interloquée finit par solliciter la parole et demander : "*Excusez-moi ! S'ils font ça, c'est qu'ils sont costauds ?*". Et l'agent de répondre : "*Ils se sentent costaux, parce que ce que l'on a dit plusieurs fois : c'est qu'ils ont l'habitude de travailler avec des gens tout seuls [...] Et nous, ce qu'on dit, [...] c'est dire que, d'abord, on n'est pas tout seul. Et puis qu'on a la loi avec nous.*"

<sup>514</sup> "*On ressent dans les permanences poindre et se renforcer une ambiance de solidarité face aux pratiques d'agression et d'intimidation dont sont victimes les locataires. En même temps, on sent aussi des gens qui vivent dans la crainte de ce qui les menace au jour le jour. La présence de nombreuses personnes qui n'ont rien de précis ou de nouveau à présenter témoigne de ce double sentiment.*" (Compte-rendu de permanence opéré par un agent pour le bureau de CVPT)

<sup>515</sup> A la différence de scènes plus retirées qui paraissent agir comme de sas de décompression à ce sujet, et où il est courant par exemple, et assez paradoxalement, de voir la qualité du service critiquée ("*Il a été voir l'association et il n'a pas eu d'aide ?*", "*Non, ils ont dit : 'Vous n'êtes pas sous la loi de 48'*").

Comme l'indique alors cette attention portée à une "*nouvelle tête*" (ou parfois à "*celui que l'on ne voit plus*"), la publicité sous-jacente entrouvre la Permanence comme un *espace de rencontres et d'échanges* où ceux qui viennent peuvent faire *connaissance* et désormais partager une certaine *connaissance* d'autrui :

**Agent** (à la fin d'un tour de table) : Bon. Et Mme Ben Mohamed [*que l'on ne présente plus*].  
**Une personne du public** : Qui ne connaît pas Mme Ben Mohamed ?  
**Agent 1** : Tout le monde la connaît. Mais on ne sait jamais. Peut-être par monsieur [*"nouvelle tête"*] ?  
Donc on a fait on a fait un tour rapide...  
**Agent 2** : Mme Ben Mohamed, qui a gagné un procès contre Marseille République.  
**Une autre personne du public** : Il faut le dire ça, c'est vrai !  
**Agent 1** : Oui.

Les exemples peuvent d'ailleurs être aisément démultipliés : "*Il y a deux personnes que nous connaissons mais qui sont arrivées en retard*", "*Je suis venu vous faire un petit coucou !*", etc. C'est également le cas lorsqu'une personne connue revient après quelques temps d'absence ("*Oh ! Un revenant !*", "*Ça fait longtemps qu'on vous a pas vu !*"), lorsque certains prennent des "*nouvelles*" auprès d'un proche concernant la santé d'une personne absente ("*Et votre dame, elle n'est pas là ?*", "*Non elle est fatiguée en ce moment.*") ou encore d'une personne que "*l'on ne voit plus*" ("*Vous avez des nouvelles de... ?*").

Si elle trouve une portée limitée lors des permanences, il est alors notable que cette interconnaissance résonne/raisonne de façon plus conséquente avec une autre scène de l'arène publique, *la rue*. En effet, au gré de leurs rondes quotidiennes, les personnes se croisent et actualisent leur relation en honorant leur connaissance d'un "*bonjour*", en prenant parfois, outre le temps de discuter, des "*nouvelles*" les uns des autres ("*Vous en êtes où ?*", "*Comment ça va ?*", "*Comment va mon ami ?*"...). Cette connaissance s'ajuste à une première strate qui semble moins redevable d'une relation ancrée que d'un *mode d'existence publique de l'individu* (agent ou résistant prenant part à l'action collective), opérant selon une sortie de l'anonymat, comme l'illustre l'exemple suivant :

Lors d'une rencontre, une locataire nous explique - et c'est alors une nouvelle - qu'elle a été relogée rue Chevalier Roze, précisant toutefois qu'il s'agit là d'un relogement temporaire. Et de poursuivre : "*Je me serai battue, mais pour les enfants, je ne pouvais pas*". Celle-ci nous demande alors : "*Il paraît que les gens restent rue Chevalier Roze ?*", avant de préciser : "*Avec Mme X [une connaissance commune], on a été visiter avec l'accord des ouvriers du chantier rue des Phocéens*" l'appartement où elle doit être relogée par la suite. Elle ajoute : "*Mais rue Chevalier Roze, c'est*

*mieux car il y a moins de bruit. Mais l'appartement en lui-même ne me plaît pas".* La discussion s'arrête là, la dame se disant pressée. On se salue donc, mais, pour le coup, sans se promettre de se revoir à la permanence...

Ou encore dans cet autre cas, où la sortie de l'anonymat est encore plus flagrante :

A une reprise, il nous est arrivé de tenir la permanence, aucun agent n'étant venu. Quelques habitants étaient alors passés. Nous les avons alors écoutés, leur proposant de repasser à la permanence suivante. Quelques jours plus tard, alors que nous marchions sur la rue de la République, une dame nous fit de grands signes en traversant la rue au petit trot et en nous appelant pour que nous l'attendions. Les salutations passées, celle-ci nous a alors chaleureusement remercié de l'avoir aidée. Si *"Je n'ai pas fait grand chose, vous savez"*, il semble néanmoins que, *"psychologiquement"*, cela ait été important...

Plus qu'un prétexte à rapprochement (on ne salue qu'assez rarement un parfait inconnu dans la rue), la *prise de "nouvelles"* constitue une ressource sûre permettant d'engager une rencontre avec une simple connaissance. Ces rondes quotidiennes autorisent ainsi des prises de nouvelles sur la base de ces quelques bribes de savoir biographique, de soi et parfois d'autres, de ces affaires personnelles qui, publicisées, se rapportent ici et là et regardent "tout le monde". Ces rencontres favorisent par exemple l'entrée en scène d'un tiers "connu", pouvant prendre part au groupe de discussion improvisé (*"Nous étions en train de parler de..."*, *"Tu tombes bien ! On parlait justement de..."*, *"Tu es au courant de...?"*). Elles offrent également à celui qui se joint à la rencontre la possibilité de réclamer un "débriefing" (*"Vous parlez de quoi ?"*) et le devoir pour les autres participants d'y consentir. Ce qui est souvent plus délicat lorsque ce tiers est et demeure un inconnu :

Marchant en compagnie de Vincent Abad, celui-ci croise une connaissance que nous n'avons pas en commun. Les deux se saluent et prennent des "nouvelles" l'un de l'autre, nous laissant spectateur de la scène. Comme souvent, prendre des nouvelles avec un commerçant (le monsieur est boulanger) revient à lui demander si celui-ci a des problèmes avec le propriétaire par rapport à son commerce. Ce qui suscite aussitôt des regards obliques de celui-ci en notre direction. Ces nouvelles portent alors sur le conduit d'évacuation des cheminées du four, bloqué par les travaux récemment engagés dans l'immeuble. L'indignation de son vis-à-vis appuie alors ses relances. Au bout d'un moment, la rencontre finit par être écourtée par le commerçant qui conclue : *"De toute façon, ils trouveront quelque chose. Ils feront venir les services d'hygiène pour que je ferme. Alors que la cheminée, c'est de leur faute [i.e. à cause des travaux]"*. Le commerçant salue notre connaissance et s'éloigne sans nous saluer.

Ces "nouvelles" peuvent cependant ne concerner aucun des participants<sup>516</sup> et participer de la dénonciation de certaines pratiques ou de la circulation de cas de tierces personnes, comme par exemple *"le cas d'une vieille dame de 91 ans qu'ils ont déménagée"* et qui, *"déboussolée suite au relogement, ne sait plus s'orienter la nuit dans son appartement"* et *"finit"* par *"faire une mauvaise chute, restant une nuit entière sur le sol avant d'être découverte par un voisin qui l'a entendu appeler au secours à travers la porte"*. Ou encore l'histoire d'un *"collègue"* intéressé par l'achat d'un logement et qui, lors d'une visite des appartements *"témoins"*, se serait vu dire par le personnel de vente de Marseille République que *"les 'paraboles' [i.e. les Maghrébins] vont disparaître"*. D'autres sont encore plus sulfureuses, s'agissant des pratiques de certains employés du propriétaire. Ceux-ci contacteraient fréquemment les enfants des personnes âgées, parfois à l'étranger, pour négocier un départ. Ils se feraient aussi passer, par téléphone, pour l'enfant d'une personne âgée afin d'obtenir des informations auprès de la CAF ! D'autres, encore, se seraient retrouvés en prison suite au vol des cheminées en marbre des appartements vidés pour les exporter par conteneurs aux États-Unis. Ces "nouvelles" peuvent également concerner le montant des indemnités d'éviction versées aux personnes relogées, le *"regret"* de celles-ci par rapport au passage au chauffage électrique, la piètre finition des travaux qui les *"obligent"* à *"engloutir"* leurs indemnités de relogement pour réaliser de nouveaux travaux dans leur appartement. Elles s'invitent aussi dans des discussions plus *"saisonnnières"*, justifiant par exemple le fait de ne pas partir en vacances de *"peur d'une désagréable surprise"* plutôt que par d'autres considérations. A certains moments, on peut parfois aussi croiser des histoires sur *"ceux qui n'y croient plus"*, qui *"ne veulent plus venir 'à l'association'"* ou qui se feraient payer pour convaincre leurs voisins d'être relogés. Enfin, il arrive que ces "nouvelles improvisées" forment des "rumeurs" (*"J'ai/tu as entendu dire que..."*, *"Il paraît que... Tu es au courant ?"*), ciblant par exemple cette médiatrice qui pleure *"souvent"* ou encore la fille du Préfet qui a un appartement réservé rue Chevalier Roze, comme nous l'avons vu.

Ceci étant, aller plus avant et ancrer une relation avec la personne, sauf à bien évidemment partager une intimité préalable, nécessite de *"faire une brèche"* (Davis, 1959 ; Goffman, 1975), souvent par l'entremise d'une enquête biographique plus *"poussée"*. Au départ, celle-ci s'étaye fréquemment autour de connaissances communes dans le quartier (*"Je vous connais, je vous ai vu avec..."*) ou d'éléments biographiques plus personnels (*"Mais vous faites quoi déjà vous ?"*, *"Vous êtes du quartier ? Parce que vous n'avez pas l'accent !"*, *"Vous habitez au*

---

<sup>516</sup> Voir Annexes 9 et 12.

*combien ?*") comme pour savoir face à qui l'on parle et à qui l'on a affaire. Donnant progressivement lieu à un passage au tutoiement, à l'apparition de vanes (à une dame ayant fait une mauvaise chute : "*Ne vous inquiétez pas ! Au moins, on ne vous mettra pas dehors avec un déambulateur !*" ; à un militant par un habitant qui s'arrête brièvement dire "bonjour" : "*Vous faites des heures supplémentaires ?*"), à l'expression d'une certaine familiarité (main sur l'épaule, se tenir par le bras pour marcher, se faire la bise pour se dire bonjour), ces "brèches" sont alors portées par d'autres modes d'engagement et d'autres activités. Il peut s'agir de prendre le temps d'un café au "hasard" d'une rencontre qui "accroche", de faire un bout de chemin ensemble, de rentrer "en compagnie" à la fin d'une réunion, de répondre à une invitation, par exemple en allant prendre un thé ou dîner, de donner suite à un service fortuit (brancher un magnétoscope, etc.), d'aller un après-midi à la pêche, de rester au-delà d'une réunion pour boire un verre, d'aller au restaurant ou de discuter lors d'un événement du quartier (vide grenier, fêtes, soirées...), etc. Autant d'activités qui convoquent d'autres formes relationnelles et d'autres réserves personnelles, et qui permettent généralement de ne plus s'en tenir qu'aux seules "nouvelles de la rue de la République" pour parler d'autre chose.



**Exemples de rencontres sur la rue de la République, au niveau de la place Sadi Carnot ou dans un hall d'immeuble (Sources : DR)**

Ces rencontres libèrent alors, parfois, tout en les abritant, de surprenants commentaires et autres critiques. Elles sont en effet souvent l'occasion de critiques radicales ("*Tu le [un médiateur] critiques et tu lui fais la bise !*") qui, quelquefois, peuvent pourfendre certaines orientations de l'action collective, déployer des tentatives de décryptage des stratégies des uns et des autres, poser ou résorber des incompréhensions, critiquer les modalités d'organisation d'une action juridique, commenter les écarts ou les propos d'untel, d'éventuels conflits personnels surgis en public, tout comme leur règlement. Ces occasions ménagent de la sorte des courives critiques, se stabilisant la plupart du temps autour de relations ancrées et de

confiance ("*Je te le dis à toi, hein ?*", "*Ce que j'en pense ? Je vais te dire...*", "*Qu'est-ce que t'en penses, toi ?*") souvent tenues sous le sceau d'une confidentialité ("*Cela reste entre nous ?*", "*On est là tous les deux, ça va. Je peux te dire...*") et qui, quelquefois, participent de la gestation d'autres agendas collectifs ("*Vous connaissez quelqu'un pour avoir rapidement un appartement HLM ?*"; "*Combien il a eu Monsieur X ?*" : "*Quatre mois de loyers offerts, le déménagement. La somme, il a pas voulu dire. Même Mme X n'a pas réussi à savoir...*") et génèrent des débats, le tout campant au seuil des permanences et se répandant pour parfois jaillir de leur "souterraineté" par l'entremise de *rapporteurs* "bien" renseignés.

Cependant, ces "rencontres" ne "brisent" pas toujours la glace et font parfois place à la marque d'une légère distance, au prétexte d'un rendez-vous, d'une "hanche douloureuse", de devoir prendre le métro parce qu'il fait froid ou nuit, pour se tenir "en retrait", ne pas venir ou rentrer "avec"... Ici comme ailleurs, ces éléments participent de *l'interruption* d'une rencontre. Coupant délibérément court ou non, l'expression de ces motifs importe davantage que leur appréciation. Mais il arrive qu'une marche en retrait pour cause de fatigue puisse couvrir un maintien à distance et être l'occasion de confidences acerbes sur certaines personnes du groupe qui précède et à qui il n'est "*pas fait confiance*". Ne plus venir ensemble et ne plus s'installer à proximité lors des Permanences peuvent également indiquer, pour qui les remarque, un conflit entre voisins, se "*boudant*", confidences prises, au prétexte que l'un a appris que l'autre négocie en secret avec un médiateur tout en fréquentant le dispositif (dénonçant alors une "hypocrisie" qui n'est pas dévoilée en public autrement que par cette inhabituelle distance). Cette distance gagne cependant une toute autre gravité lorsqu'elle se traduit par des *évitements entre "connaissances" dans la rue*. Ces évitements sont en effet source d'anecdotes régulières, relevant ces "*têtes qui se tournent*", ces "*regards qui fuient*" ou "*qui se baissent*", ces "*changements de trottoirs*" et cette "*indifférence*" de personnes croisées qui "*ne disent même pas "Bonjour"*". Bien que prises par ailleurs dans des engagements (aller chez un médecin, aux courses, à la poste, au tabac, au travail...), elles n'honorent plus leurs connaissances, ne s'excusent pas de ne pas prendre le temps de le faire, ne donnent plus de "*nouvelles*" et parfois "*signe de vie*". Ces évitements indiquent alors souvent "*quelque chose qui ne va pas*", laissant alors *suspecter "quelque chose à [se] reprocher" ou "à cacher"*. A certaines occasions, la situation peut même se révéler encore des plus embarrassantes. C'est le cas lorsqu'un locataire connu est surpris en train de boire un verre, de discuter et rigoler ou même de se promener avec un médiateur. Tourner la tête ou changer de trottoir n'y suffisent pas toujours, et se justifier après coup d'une prise d'information, de la construction d'une

bonne foi ou d'un travail de renseignement est parfois nécessaire pour lever toute ambiguïté<sup>517</sup>.

Il reste que du point de vue de l'action collective, la relève de ce genre de "symptômes" se diagnostique davantage auprès des "*sortis d'affaire*", même s'il ne s'agit pas toujours d'aller jusqu'à réclamer l'effacement de leur nom de la pétition signée en 2004 :

À la fin d'une Permanence "informelle" au bar, nous sommes en train de discuter avec l'agent des résultats des votes des bureaux de la rue de la République d'une récente élection. La permanence étant achevée, certaines personnes sont parties. D'autres restent et discutent en petits groupes autour d'un dernier verre. C'est alors qu'une dame, "habituelle" de la Permanence, se présente pour passer "*un petit bonjour en passant*". Elle discute rapidement avec certaines connaissances encore attablées, et finit par venir à notre niveau et, s'excusant de nous interrompre, prend à part l'agent ayant apparemment "*quelque chose à (lui) demander*". Se tournant sur sa chaise pour s'orienter vers elle, celui-ci acquiesce pensant se voir questionner concernant un quelconque problème de logement. La dame nous (moi) regarde un instant, comme pour réclamer de l'intimité, mais finit par se lancer. Elle lui explique qu'elle souhaiterait voir effacer son nom de la pétition de 2004 mise en ligne par CVPT sur son site, justifiant sa demande par le droit que lui octroie "la Loi". Sa demande provoque une incompréhension certaine auprès de l'agent qui, surpris, semble ne pas être sûr d'avoir bien compris sa demande ("*Mais... Mais pourquoi ?*"). La dame lui explique alors que son nom figure sur la pétition et que celle-ci est en ligne sur Internet. Elle souhaite donc que celui-ci n'y figure plus. Dépassé par cette improbable demande, l'agent lui rétorque qu'elle en a effectivement le droit et qu'il fera passer sa sollicitation au bureau de l'association pour voir ce qu'il peut être fait, sans chercher à en savoir davantage. La dame nous quitte alors en remerciant l'agent et après avoir salué tout le monde s'en va. L'agent se retourne alors vers nous et demande : "*Qu'est-ce que c'est que ça ?*", suspectant aussitôt quelque chose de louche la concernant et pressentant un "*probable retournement de veste*".

Car en effet le retour à l'anonymat que caractérisent ces sorties d'affaire est alors vécu comme la *disparition* de ceux qui ne donnent plus de (leurs) nouvelles<sup>518</sup> (même s'il arrive que ces derniers soient parfois eux-mêmes "victimes" de cet évitement, certaines de leurs anciennes connaissances les ignorant au motif qu'ils ont trahi la "*cause*"). Or, s'il est toujours possible

---

<sup>517</sup> A ce sujet, il est d'ailleurs notable que certains médiateurs, pour amener par exemple les locataires visiter un appartement en prévision d'un relogement, opèrent souvent des détours par les contre-allées, présentés dans les rapports comme "*incompréhensibles*". Lors d'une permanence, une dame décrira finement de tels détours pour se rendre à l'immeuble où était alors pressenti son relogement sur la rue de la République. Ce genre de pratiques, "non isolées", sera alors interprété comme une stratégie de manipulation de la part du médiateur visant à "*balader*" les locataires avant la visite d'appartements, et ainsi les "*déstabiliser*" pour leur forcer la main.

<sup>518</sup> Comme l'expliquera un agent, habitant concerné, au sujet d'une locataire "délogée" : "*Quand elle vous croise dans la rue, elle change de trottoir. Elle croit qu'elle a des comptes à nous rendre. Je pense que non...*"

de prendre les devants envers une "ancienne" connaissance, celle-ci peut très bien, volontairement ou non, "*ne pas avoir vu*" son vis-à-vis, "*avoir la tête ailleurs*" ou manifester quelques difficultés de mémoire ("*Ah oui... C'est vous !*"), s'excusant du peu, surenchérissant de signes de reconnaissance personnelle ou réclamant le "bénéfice du doute".

Ceux qui s'engagent dans des prises de nouvelles se connaissent donc. Mais sauf à préexister et pour autant qu'elles se forment, les relations ancrées ne sont pas l'œuvre de la relation de service, mais se développent depuis l'exposition publique qui la sous-tend. C'est d'ailleurs souvent cette publicité qu'explorent et exploitent dans le cadre de leur activité les "extérieurs" (étudiants, chercheurs, documentaristes, etc., à l'exception notable des journalistes) en multipliant leurs passages à la Permanence pour rencontrer, se faire présenter ou sympathiser avec des locataires, et ainsi se faire ouvrir l'accès à quelques domaines plus réservés et privés. Or, non seulement ces personnes connues savent s'extraire de ces relations, mais loin de s'asseoir dans des formes d'installations, elles savent aussi opérer un retour à l'anonymat. Et ce même si parfois ce retour n'est pas toujours évident :

En 2005, le documentariste Denis Gheerbrant engage un tournage à Marseille. Celui-ci a pour projet d'immortaliser le "Marseille populaire" avant sa disparition "programmée". Ses premiers repérages l'amènent très rapidement sur la rue de la République, notamment à la Permanence où il sympathise peu à peu avec des habitants et des militants. Deux ans plus tard, courant 2007, le documentariste présente le fruit de son travail dans le cadre d'une soirée co-organisée par CVPT et un cinéma associatif de quartier, Film Flamme. Lors de cette soirée, il s'agit de présenter "aux habitants" différents documentaires ayant été tournés sur la rue de la République au cours des dernières années. Une grosse cinquantaine de spectateurs sont présents, parmi lesquels figurent de nombreux habitants, mais également des militants et des "confrères" documentaristes gravitant autour de Film Flamme. Chaque documentaire est alors l'occasion de petits débats. Mais étant la principale "attraction" de la soirée, Denis Gheerbrant a, lui, le privilège de quelques minutes pour introduire son travail juste avant la projection. Contraint à la fois par des droits d'auteur complexes et un état d'avancement lent de son travail, celui s'excuse alors face à la salle. Il s'excuse de n'être qu'en mesure de présenter un "ours", *i.e.* l'ensemble de ses "rushes" montés les uns après les autres qui sert de support au travail de montage final. Il ajoute aussi, toujours en guise de petit préambule, que son ambition est de montrer "*autre chose*", évoquant "une entrée par le bas" qui ne résonne plus forcément avec les prétentions initiales de son travail, mais avec l'idée d'une "politique" composée au quotidien et travaillée dans le creuset d'un rapport intime au quartier...

Son travail restitue alors des portraits d'habitants et de résistants, creusant en quelque sorte la part intime de cet attachement au quartier, à travers une série de biographies et une relation d'intimité

entre le documentariste et les personnes qu'il a suivi pendant plus de deux ans<sup>519</sup>. C'est alors tout particulièrement le cas avec l'une d'elle. Denis Gheerbrant "tient" en effet si bien son "personnage" principal que la projection devient source d'un profond malaise, d'autant plus palpable que son "personnage", Jules, est présent dans la salle. En effet, ce dernier s'épanche face "à la caméra" et confie beaucoup de choses : ses expériences à la Sorbonne en mai 1968, sa désertion politique lors de la Guerre d'Algérie, sa militance communiste jusqu'à la Guerre d'Afghanistan, ses diverses expériences de "taulard", les coups de pouce donnés par Francis le Belge (parrain marseillais) pour retrouver du travail après un séjour au "*Club Med*" (prison des Baumettes), ses habitudes auprès des "dames de bonne compagnie"... Et pour ne rien arranger à ses affaires, Jules assiste à la projection en compagnie de sa femme, dont nul ne sait si elle est dans toutes les confidences ! Sitôt la lumière réapparue, ce dernier s'emporte et entre aussitôt dans une colère noire. Il s'en prend à Denis Gheerbrant, dénonçant le dévoilement de confessions faites à un "ami", l'usage "habile" de la caméra soi-disant "éteinte", mais astucieusement posée sur la table, les quelques verres de pastis utilisés pour le désinhiber, avant de conclure son intervention par : "*Je n'ai plus qu'à aller voir Donnadieu [le médiateur] pour qu'il me relogé.*" *Relogé pour donc disparaître.*

L'animatrice de la soirée prend alors aussitôt la parole et, s'efforçant de minimiser la portée de l'offense, annonce qu'"elle avait trouvé cela très bien", qu'"elle n'y voyait pas de problème" et que, somme toute, "*ce n'est pas très grave*". Certains s'efforcent à sa suite de "calmer le jobard" (Goffman, 1990), minimisant la portée de tels dévoilements en public. De son côté, Denis Gheerbrant fait profil bas et n'intervient pas. Deux lignes "réparatrices" seront alors offertes à Jules. D'une part, l'entre-soi ("*On est entre nous*") de la projection qui se veut dédramatisant, mais qui ne minimise paradoxalement pas une extension par ailleurs, que ce soit *via* la prochaine sortie nationale du documentaire, ou de façon plus limitée *via* des éventuelles "fuites" que cet entre-soi se propose de contenir. D'autre part, il est rappelé à Jules la portée artistique du documentaire en lui-même. L'"œuvre" qui vient d'être présentée est placée dans un autre monde, détachée de toute considération quant à une offense éventuelle, dans laquelle "Jules" n'y est plus une personne considérée, mais le personnage principal de ce documentaire rapporté à la "*figure humaine prise dans sa complexité*", comme l'expliquera Denis Gheerbrant lors d'un passage sur France Culture. Ce qui ne suffit ni à calmer ledit "jobard" qui réalise son épanchement, ni à réparer la portée de l'offense de cet "ami" qui a trahi sa confiance. Ceci sans compter les conséquences plus personnelles, notamment avec son épouse... Le tort ne sera ainsi ni tranché, ni débattu, mais momentanément apaisé. Par contre, il fera par ailleurs beaucoup de bruits, notamment suite aux vives explications qui surviennent aux termes de la soirée, qui ne dégénère pas du fait de l'âge avancé dudit "jobard" et de la prise en charge dont il fait l'objet pour le contenir. Tout ceci avant d'être oublié, ou du moins, et c'est peut-être là ce dont Jules a

---

<sup>519</sup> L'œuvre finale s'intitule "*La République Marseille*", parue en DVD aux éditions Montparnasse.

pu se rendre compte : les gens savent faire preuve de réserves face à ces "petites" choses sans "grande" importance qui le tracassent, et dont il n'est pas au courant qu'ils l'étaient.

Il reste que ces retours à l'anonymat et ces disparitions de personnes connues trouvent une incidence particulière lorsqu'elles sont rapportées lors des permanences, y recouvrant à l'occasion une teneur des plus dramatiques. En effet, si *prendre des nouvelles* reste l'apanage de l'interconnaissance, *venir donner des nouvelles* constitue l'attribut essentiel de la Permanence (permettant d'aller dans le sens d'une production de preuves matérielles et d'un horizon judiciaire, et assurant de la sorte une traçabilité "publique"). A travers le cœur d'engagement que constitue le déplacement, c'est en effet moins l'injonction d'être connu que de venir donner des nouvelles qui compte<sup>520</sup> :

*"Maintenant c'est à monsieur, madame, là-bas. Bon, un peu de silence s'il vous plaît ! On a encore à faire... Donc M. R. qui est arrivé... On vous connaît. Mais peut-être vous pouvez faire le point un peu pour lequel vous êtes là ce soir ?"*

Seulement, ce fonds de connaissance ne se voit jamais mieux à l'œuvre que lorsqu'il y a disparition, s'accompagnant alors d'une absence totale de "nouvelles". Or, s'il lui arrive de retenir l'attention (surtout si des traitements en cours l'impliquent pour savoir si le problème a été résolu), une telle *absence* ne se révèle pas toujours problématique. Elle se voit en effet souvent rationalisée sous une "réelle efficacité" de l'action collective, qu'il s'agisse d'apprécier la portée d'une campagne d'information ayant équipé les locataires en "*bons réflexes*" ("*Pas de nouvelles, bonnes nouvelles*")<sup>521</sup>, de la rapporter à une résorption de certains problèmes ayant conduit le propriétaire à "*changer d'attitude*" (changement face auquel il s'agit toutefois de rester toujours "*vigilant*"...), etc. Cependant, c'est aussi parce que l'on s'attend à se voir donner des nouvelles, et pas à avoir l'inconvenance d'aller en prendre, que ces disparitions peuvent finir par se révéler problématiques. Ces dernières sont en effet d'autant plus redoutées (et retiennent d'autant plus les attentions) que, dans leur sillage, les problèmes s'évaporent et ne semblent jamais vraiment impactés ou réglés, les traces finissant par s'en trouver indisponibles pour constituer des preuves à un horizon juridique, et les locataires par "*disparaître*" en s'inscrivant dans des agendas concurrents, par exemple en "*étant bien relogés*".

Dès lors, tout non-retour et, dans les extensions parfois opérées, toute non-venue peuvent finir par être taxés, en "connaissance de cause" et sur la base des relèves opérées par ceux qui

<sup>520</sup> Ce que nul ne peut aisément faire à la place d'autrui, comme nous allons le voir prochainement.

<sup>521</sup> Traduisant ainsi des formes d'apprentissage affleurant parfois lors des permanences : "*J'ai envoyé un courrier avec accusé réception, comme ça au moins, il y aura une preuve...*"

connaissent par ailleurs ceux qui ne se déplacent plus, comme une tombée en désuétude du lien, un manque d'engagement, un repli sur soi ou une trahison, libérant alors des discours renseignés sur "ce que *sont* les gens", au rapport de ce que certains font, de ces cas de désistement "*qui ne manquent pas*", d'arguments "*sonnants et trébuchants*" accompagnant les relogements, et de commentaires sanctionnant d'individualisme aussi bien l'opportuniste qui va attendre et ne pas trop en faire (Olson, 1979)<sup>522</sup> que celui qui, relogé, ne s'est livré dans une "apparente hypocrisie" que trop dans l'action collective (Hirschman, 1983), apparaissant alors avoir toujours cherché "en réalité" à optimiser son relogement (en s'appuyant sur le travail de l'association, etc.)... Mais une fois encore, si ce genre de discours peuple abondamment certaines scènes retranchées et s'étire sur d'autres canaux de circulation de parole, ils ne fraient que peu lors des permanences. C'est ici dire que si une attention toute particulière est portée sur l'absence de personnes connues et plus encore sur leur disparition, celle-ci reste le plus souvent contenue dans un contrechamp qui ne cesse de border cette scène centrale que constitue la Permanence, pour n'y "faire sujet politique" qu'à de bien rares occasions.

### **3.7. Exhorter la résistance des locataires**

A présent, le propos va progressivement se recentrer sur la question politique ou, mieux, sur le *travail politique* qui va accompagner un bouleversement des "façons de voir", déplacer les rationalisations d'usages et finalement réactualiser le problème. Pour ce faire, il paraît opportun de prendre à bras-le-corps les questions de la "résistance" et du faible engagement dans les plans d'action qui tirent vers le tribunal. Ceci nous donnera dans un premier temps, au prix d'une légère digression, l'occasion de mettre en exergue cette nécessité systématique pour l'agent de montrer que la résolution des problèmes ne peut "aboutir" qu'à la condition de s'inscrire dans un horizon juridique (se voyant même tenu de démontrer qu'un problème résolu n'a pas été réglé autrement que par ces plans tirant vers le juridique). Ceci nous permettra par la suite de mieux revenir sur cette difficulté à déployer pleinement le service, traduisant une incapacité à repousser et à mettre à distance le fonds de communication qui se déploie dans des espaces plus retirés, aboutissant à la mise à l'épreuve de cette "résistance" et à la question politique.

Par construction, cette notion de résistance implique ainsi l'idée du lien autour d'une destinée commune convoquant un collectif d'habitants "éveillés", "conscients" et "déterminés" à faire

---

<sup>522</sup> "*Regardez combien de fois vous êtes venus chez moi ! Et j'ai eu plus confiance en vous qu'en des gens du voisinage. Le langage de quelqu'un qui trouve les bons mots. Et vous savez, il y en a qui disent : "Bien ! Lui, il va le faire et ce sera bon pour nous aussi."*"

respecter leurs droits. Une telle "résistance" s'aligne ainsi sur un horizon de régulation juridique, profile des plans d'action pour "*trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les locataires*", décante des prescriptions pour faire face aux pressions et à cette expulsion programmée qui affecte cette plus ou moins définie "communauté de destin". "Résister" en appelle ainsi à un "*prendre part*" aiguillé par l'escompte d'une portée jurisprudentielle, et qui assure un plein déploiement du service :

*"Quand on a des écrits, on doit avoir des doubles... Et puis éventuellement par accusé de réception. [...] devant le tribunal, il n'y a que les écrits qui comptent."*

"Faire respecter ses droits" est donc ce en quoi consiste l'"être résistant" du locataire, lui imposant, selon le problème qu'il rencontre, de répondre d'un ensemble de prescriptions et de précautions élémentaires valables pour *quiconque* venant à rencontrer un problème ("*Ce qu'il faut faire*", "*Ce que le cas impose de faire*")<sup>523</sup>. En substance : recourir à l'écrit ("*On n'a pas de preuves à votre témoignage*", "*Si c'est oral, c'est sûr qu'il ne se passe rien !*"), ne pas s'adresser verbalement au propriétaire ("*Il ne faut pas s'adresser aux médiateurs*", "*parce qu'ils sont très forts pour vous manipuler*"), par exemple lorsqu'ils affirment au locataire ne pas avoir d'équipes techniques pour réparer une sonnette en panne !), ne rien signer précipitamment, dater les événements, être en mesure de prouver que le propriétaire a bien pris connaissance du problème, se maintenir comme locataire de "*bonne foi*" à jour de ses loyers, ou encore "*venir à la permanence*", même pour un "*petit bobo*" ou simplement pour "*se tenir informé*" et parer à toute "*mauvaise surprise*".

Ce faisant, l'intervention de l'agent œuvre ainsi à la confection de *cas "concrets"* de non-respect du droit des locataires, à la production de "faits" susceptibles d'être portés à l'attention publique. Le traitement de la réclamation du locataire relève alors d'une casuistique à travers laquelle s'entrouvre une portée jurisprudentielle. En clair : chaque cas constitue une démonstration, convoque des régimes d'injustice et de dénonciation et standardise des opérations critiques tirant vers le juridique "pour" créer des modes d'application de la Loi. Il s'agit plus précisément ici de démontrer le non-respect du droit des locataires par le propriétaire :

---

<sup>523</sup> Par exemple, une dame s'est une fois présentée à la permanence parce qu'elle avait reçu un courrier du propriétaire sur lequel la mention de sa loi 48 avait "disparu". Pour l'agent, même si le courrier reste sans la moindre conséquence, il est évident qu'"ils font ça pour vous inquiéter", celle-ci ayant bien fait d'avoir eu cette prévenance de venir. Toutefois, lorsqu'il s'agit de savoir si l'on peut dire au médiateur, qui ne cesse de passer des coups de téléphone, que l'on part "*en vacances*" pour avoir un peu de "*tranquillité*", la réponse est "*non*", l'agent orientant alors la cliente vers l'envoi d'un courrier pour faire trace de la pression et demander que ce "*harcèlement*" cesse.

*"Depuis le premier jour que [les propriétaires] sont arrivés, avec les médiateurs et les choses, ils ont commencé à ne pas respecter la Loi. Alors nous qu'est-ce qu'on fait ? On dit : 'Il y a la Loi' et on essaie de la faire respecter".*

Dans ce travail de raffinement du cas, c'est, comme nous l'avons vu, autour de la catégorie du *mépris* que s'entrouvre cette portée juridique qui donne lieu à expérimentation "*pour que certaines pratiques cessent*". Ainsi en est-il pour une famille habitant un cinquième étage avec un enfant paraplégique qui, signalant une panne d'ascenseur au propriétaire, se serait vue rétorquer que, à défaut de consentir à un relogement, il faudra continuer de porter l'enfant handicapé dans les escaliers ! Bien que suscitant une vive indignation lors de la permanence, ce témoignage n'apparaît pourtant pas suffisant pour s'inscrire dans un horizon juridique. Une telle inscription s'ajuste en effet à la production de traces en mesure d'étayer la bonne foi du locataire et de fonder l'accusation. Dans l'élan de cette construction, il arrive alors que la possibilité que le propriétaire ait délibérément mis en panne l'ascenseur traverse les esprits. Cependant, le levier juridique repose moins sur l'attribution d'une responsabilité causale ("il l'a cassé"), perçue comme potentiellement diffamatoire et toujours difficile à prouver, que sur la construction d'une responsabilité politique ("il ne l'a toujours pas réparé")<sup>524</sup>. De la confection du cas à un éventuel procès, toute remontée vers la cause s'en trouve de la sorte écartée : pas plus l'ancienneté que la fréquence des pannes, une malveillance, une mauvaise maintenance, un mauvais usage ou quelques autres antécédents ne sont rapportés dans cet élan de construction. Ces éléments y sont repoussés, parfois réinscrits dans l'ordre du hasard ou de l'accidentel<sup>525</sup> et ce n'est que "*si rien ne se passe [par exemple suite à l'envoi d'un courrier avec accusé de réception signifiant et datant la panne] que l'on ira au tribunal*".

La formalisation du service suppose ainsi d'écarter toute origine sur la cause du problème (pour autant qu'aucune preuve ne soit disponible) et, ce faisant, de faire place à une expérimentation répondant d'une *contrainte de publicisation* et d'une production de preuves

---

<sup>524</sup> "The [causal responsibility] is a matter of belief or cognition, an assertion about the sequence that factually accounts for the existence of the problem. The [political responsibility] is a matter of policy. It asserts that somebody or some office is obligated to do something about the problem, to eradicate or alleviate the harmful situation" (Gusfield, 1981 : 13-14).

<sup>525</sup> Même s'il arrive parfois, de façon annexe à l'action collective, qu'au décès d'une personne âgée, ses enfants puissent envisager de porter plainte pour "non-assistance à personne en danger" suite à une panne d'ascenseur de plusieurs mois... Ceci concerne également les incendies issus de squats pour lesquels il s'agit de repousser, lors de la construction du cas problématique, la possibilité que le propriétaire a délibérément laissé le squat se développer, même s'il ne fait parfois pour les acteurs que peu de doute à ce sujet. Notons enfin que, lors de procès, les plaidoiries des avocats n'accordent, elles, qu'une place restreinte au hasard ou à l'accidentel. Bien qu'avec parcimonie, les avocats ne se privent pas, dans leur argumentaire visant à soutenir ou à éprouver le fondement de la plainte, de recourir au discrédit, à la suspicion et de prêter une mauvaise foi à la partie adverse (l'avocat des locataires - ou certains militants - prenant parfois même soin de "préparer" ses clients à ce qu'ils risquent d'entendre les concernant).

matérielles, "orient[ant] l'attention vers le monde des objets et fond[ant] l'accusation en réalité" (Boltanski, 2007 : 127). Seulement, si le droit "est mobilisé pour" faire face à des "pressions" ("*Il y a tout ce qu'il faut dans la loi*"), l'équivoque avec laquelle doit composer la construction du cas n'est pas plus résorbée avec aisance, qu'elle ne l'est définitivement. Celle-ci peut même venir imprégner et altérer ce processus de raffinement, au point de parfois déstabiliser et désenfler toute teneur problématique. En filigrane, c'est alors flécher sur ce travail de "maintenance" propre à l'action collective qui, dans l'élan de peaufinage du cas, s'emploie aussi bien à écarter qu'à "*traiter*" les multiples univers de référence qui *se déploient et font sens par ailleurs*, et qui sont susceptibles de compromettre toute fixation définitive ainsi que la résolution (publique) du problème considéré.

Il arrive ainsi qu'une absence d'entretien des parties communes (qualifiant une panne d'ascenseur, pour poursuivre avec elle) ne renvoie pas toujours à un processus de gentrification ou à une "*pression visant à chasser les locataires*"<sup>526</sup>. Cette absence peut en effet renvoyer à la négligence d'un propriétaire, à la surcharge d'un prestataire qui n'a pas mené les réparations en temps ou en heure, à la temporalité de la procédure d'acceptation d'un devis de réparation, à un changement de prestataire, à une mauvaise gestion du gestionnaire du patrimoine du propriétaire, au fait que les employés du propriétaire ne soient pas "du métier", à un matériel désuet dont il n'est plus possible de trouver les pièces de rechange ou nécessitant une réfection intégrale (par exemple dans le cadre d'une réhabilitation), etc. En outre, même si "*c'est le bailleur qui est responsable s'il ne fait rien*", cette équivoque s'étaye parfois aussi à travers des compromis peu explicites autour du problème ou de la plainte, en s'imprégnant d'éventuelles latences pré-publiques (par exemple, le propriétaire a mis en panne l'ascenseur car il ne reste plus qu'un seul appartement occupé dans l'immeuble)<sup>527</sup>, ou encore à travers des retours critiques selon un principe de réversibilité (un mauvais usage, une dégradation expertisée, etc.), à une vengeance "opportuniste" dans un conflit de voisinage (avec des squatters ou autre), comme s'inscrire dans d'autres agendas collectifs (par exemple, peser de la menace d'une plainte pour optimiser un relogement). Enfin, même suite à une décision de justice, la création de jurisprudences peut être source d'équivoques, lesquelles peuvent venir brouiller ce autour de quoi l'"on" se félicite à l'issue

---

<sup>526</sup> Précisons qu'il ne s'agit pas uniquement ici d'une posture de déni du problème qui serait l'œuvre du propriétaire.

<sup>527</sup> Ou encore, à l'horizon d'un procès visant à un maintien : **Agent** : Bien sûr, je peux dire devant le Juge que je refuse un 6<sup>e</sup> étage sans ascenseur. Mais je ne peux pas dire devant le Juge : "Je refuse un endroit où il y a des Arabes" ; **Client** : Mais il y en a beaucoup qui le disent ! ; **Agent** : Alors, ceux-là, ils sont mal barrés parce qu'il va falloir qu'ils trouvent d'autres raisons."

d'un procès gagné pour un "*non-entretien des parties communes*", sur la réinterprétation dont cette "*victoire*" fait l'objet au sein de l'action collective.

De façon notable, de telles "*victoires*" ne valent alors pas tant pour leurs effets (la réparation de l'ascenseur) que pour l'acte de résistance (souvent exemplaire) qu'elles constituent. Une "*victoire*" ne répond en effet que du plan d'action prescrit dans lequel le locataire s'est effectivement engagé. *À toutes fins utiles*, elle profite alors aux cas similaires, standardise des solutions impactant les problèmes rencontrés, sanctionne publiquement (ou contrecarre, si le recours juridique n'est pas lancé et le problème réglé) certaines pratiques du propriétaire et dissuade ce dernier de recourir à ce genre d'"*intimidations*". On comprendra donc qu'il s'agit ici tout autant de "montrer que [les] efforts pour faire appliquer [la loi] sont efficaces et valables" (Becker, 1985 : 180) que de montrer que l'action ne peut "aboutir" qu'à la condition de *s'inscrire dans* un horizon juridique. Il arrive donc fréquemment que, même une fois le problème résolu (par un procès ou non), la solution elle-même nécessite d'être rapportée au suivi de la prescription, pour ne pas laisser "*croire*" que le problème se soit résolu tout seul ou par d'autres procédés. En d'autres termes, *que c'est bien l'action "engagée" (i.e. la résistance des locataires) qui a impacté le problème*. Suspendre le moindre doute à ce sujet est donc un travail qui doit être mené aussi bien en amont qu'en aval de la résolution d'un problème donné (et qui, comme ne le verrons, sera au cœur de la reconfiguration du problème). Ces deux points sont alors particulièrement saillants dans l'exemple suivant, un cas de non-délivrance de quittances locatives, en période de déclaration de ressources à la CAF :

Pour l'obtenir l'APL, un document doit attester de la qualité de locataire. Il peut s'agir soit d'une attestation du propriétaire (dont tout retard, pense-t-on, mettra en faute le locataire dans le règlement de son loyer), soit d'une copie des trois dernières quittances de loyer (pratique usuelle). Ayant pris contact avec le propriétaire, une dame, en loi 48, rapporte qu'un médiateur lui a fait un chantage, ne délivrant la quittance que si celle-ci signait un "papier de départ". Les agents prennent alors en charge la question (avec, soit dit en passant, une légèreté inaccoutumée de l'agent 1, lui-même concerné par le non-délivrement et par ailleurs bien renseigné) :

**Cliente :** Moi, j'ai eu un certain M. X au téléphone tout à l'heure. [...] Alors, ils me font du chantage, ils ne veulent pas me délivrer mon reçu de loyer, ma quittance. Soit disant je n'ai pas signé le bail. [J'ai dit :] "Vous savez je ne discute pas avec vous. Monsieur l'avocat est au courant de ma situation. Moi, je vous ai payé jusqu'au 29 mars, je veux d'après la loi une quittance de loyer. Mardi, je viens la chercher". Ils m'ont dit "on se verra mardi". J'ai dit "très bien".

**Agent 1 :** De toute façon ils ne la donnent à personne. Même à moi, ils n'ont pas voulu... On leur a

volé les ordinateurs !

**Personne du public :** A nous, ils ne les donnent pas. [*Beaucoup s'expriment disant la même chose*]

**Agent 2 (remettant de l'ordre) :** Attendez ! La question des quittances !

**Agent 1 :** La question des quittances. Alors, moi non plus je ne l'ai pas. Ce qu'on sait, c'est qu'ils leur ont volé les ordinateurs, leurs "chers" ouvriers qui leur volaient les cheminées... Ils ont sûrement organisé aussi le cambriolage et ils leur ont volé les ordinateurs. D'ailleurs, j'ai entendu dans le quartier, qu'il y avait des affaires d'ordinateurs [*Rires*]. L'avis d'échéance était au début du trimestre, c'était début janvier. Les ordinateurs ont été volés vers le 20 février. Depuis il n'y a pas de quittances.

**Cliente :** Je l'ai reçu là, l'avis d'échéance.

**Personne du public :** De mars, on l'a reçu.

**Agent 1 :** Celui de mars, maintenant. Parce que maintenant, ils viennent de se remettre dans le bain, ils ont vite refait une forme. Ils avaient les listes. Par contre, ils ne sont pas capables encore de faire les quittances de loyers avec les anciennes listes. Ils les feront après, ils vont se débrouiller. Par contre, si quelqu'un entend parler d'ordinateurs en affaire, moi, je le prends, parce que ce qu'il peut y avoir sur le disque dur, ça peut nous intéresser [*Rires*].

**Cliente :** M. Donnadiou, il nous dit au téléphone : "Vous venez, vous me signez le papier, moi je vous fais les reçus de suite".

**Agent 1 :** Il veut quoi ? Que vous signiez le papier de départ ?

**Cliente :** Voilà ! Donc on nous fait du chantage.

**Agent 1 :** Alors, madame, on va refaire une lettre. On va lui dire "conformément à vos propos, les propos que vous avez tenus au téléphone, en me disant : "Madame X, vous venez me voir, vous signez votre bail pour partir et je vous fais vos quittances". Ça s'appelle du chantage et un chantage ignoble. Alors je vous écris en recommandé et si vous n'êtes pas d'accord, attaquez-moi" [*Bruits de fond*]. On va le faire, ne vous inquiétez pas, je vais en faire une autre. Il ne faut pas les lâcher, c'est monstrueux ce qu'ils font, c'est des voyous, c'est mafieux. Et encore, vous voyez quelques exemples ce soir, mais on en connaît ! [*Tous parlent*].

**Agent 2 :** Vous faites une lettre recommandée.

**Agent 1 :** Alors moi, je propose une chose, on va refaire maintenant un écrit. Tout le monde va faire un écrit, on va préparer le papier. Note-le [*s'adressant à Agent 3*]. Ce que je propose, c'est qu'on fasse un papier type, qu'on va distribuer à tout le monde dans quinze jours. Rendez-vous dans quinze jours, on en donnera à Jules, on en donnera à tout le monde. Un papier qui dit : "Je vous ai payé le loyer, conformément à la loi, j'exige", ce sera juste la fin du mois et la fin du trimestre.

**Personne du public :** On ne peut pas l'envoyer au procureur ça, signé ?

**Agent 2 :** On n'en est pas au procureur !

**Agent 1 :** Un mois après, si on ne l'a pas reçu, à ce moment-là, on fera quelque chose. Donc, on va

préparer ce papier, on va vous le distribuer à tous et vous allez tous l'envoyer en même temps.

**Cliente :** Et avec l'allocation logement, qu'est-ce qu'on fait alors ?

**Agent 1 :** Alors, quand est-ce que les allocations... ?

**Cliente :** Maintenant.

**Agent 1 :** Vous avez reçu les papiers ?

**Cliente :** Oui.

**Agent 2 :** Voilà, on va s'y prendre comme ça, il faudra faire noter sur ce papier, que "nous sommes allocataires et comme vous le savez, c'est au mois d'avril que nous allons recevoir la demande de la CAF".

**Client :** Mars !

**Agent 1 :** Voilà, "fin mars, nous allons recevoir la demande de la CAF, qui comme tous les ans, nous réclame la quittance de loyer. Donc, il est primordial pour nous d'avoir cette quittance". Donc tout le monde l'enverra comme ça, par recommandé. Et on rajoutera un mot qui dit que si dans les quinze jours ou trois semaines, on n'a pas reçu les quittances, qu'on a reçu les demandes de la CAF et bien on ira tous ensemble au tribunal. Et on entamera un procès pour obtenir nos quittances de loyer. Voilà. Et on le mettra sur la place publique, on fera une manifestation et on fera une conférence de presse. Vous allez voir que les quittances de loyer, elles vont pleuvoir ! C'est un moyen de pression comme un autre. Pour eux, tous les moyens de pression sont bons, tous !

**Cliente :** Moi, je suis obligée de les réclamer, je paie tous les trois mois. Celle qui est à la caisse, elle m'a dit : "Vous l'avez payé au moins le loyer ?"

**Personne du public :** Vous vous rendez compte ? Mais vous vous rendez compte comment ils parlent aux gens ?

**Agent 1 :** Oui. Quelqu'un qui vient et qui demande sa quittance, on lui dit : "Oui monsieur et bien écoutez, je vais regarder votre dossier", mais pas dire "vous l'avez payé au moins ?".

**Agent 2 (qui ramène au cas) :** Une petite seconde, pour avancer là-dessus. Si on fait une lettre type de ce genre-là, il faut que vous puissiez y avoir accès et que vous l'envoyiez en même temps.

**Agent 1 :** On vous la donnera ici, vous viendrez la chercher.

**Agent 2 (dans un élan d'organisation) :** Quand ? Où ?

**Agent 1 :** Ici, à la permanence dans quinze jours.

**Agent 2 :** Ça suffit point de vu délais ?

**Agent 1 :** On sera pile poil à la fin du mois, c'est le moment. [...] Et pour tout le monde, dans quinze jours, rendez-vous ici, on aura la lettre type, on vous la distribuera.

*Le dénouement survient alors quinze jours plus tard, lors du tour de table, les lettres ayant été diffusées entre-temps :*

**Cliente 1 :** On m'a donné les reçus de loyers, M. [Agent 2].

**Agent 1 :** Ah oui ? C'est vrai ?

**Cliente 1** : Même le mois de décembre : tout, tout, tout ! [*Bruit de fond*]

**Agent 2** : Alors comme madame vient faire état de son reçu de loyers et... Est-ce que vous êtes nombreux à avoir envoyé une lettre pour l'obtenir ?

**Cliente 2** : On l'avait envoyée.

**Agent 2** : Et vous l'avez reçu. Et vous avez reçu la notice d'état.

**Cliente 2** : On a reçu le courrier et après...

**Client** (*qui s'immisce dans la discussion*) : Non ! Moi, je n'ai rien envoyé du tout ! Ils m'ont fait le reçu [*l'Agent 1 essaie de l'interrompre : "Ca va..."*] sur place même. Mais ils les font à la main...

**Agent 2** : Ah ben oui, ils les font à la main. On nous avait dit qu'ils avaient des problèmes informatiques. Ils ont le droit d'avoir des problèmes, hein ?

**Agent 1** : Ils ont reçu une vingtaine de lettres. Donc, après, ils font à tout le monde des reçus.

**Agent 2** : Voilà.

**Client** : Ils avaient un bloc comme ça et ils distribuait à tout le monde.

**Agent 1** : Donc... Alors...

**Agent 3** (*empêchant la reprise du tour de table*) : Donc, c'est important les reçus de loyers, cela veut dire que ça a marché ! Donc ça veut dire quand même que...

**Agent 2** : Que l'opération "lettre" a marché !

**Agent 3** : Voilà. Donc c'est important de dire pour la suite avec les épisodes précédents, ce qu'il y avait une action où on avait proposé aux gens d'écrire. Et que, du coup, c'est la preuve que ça marche, voilà. Non, mais c'est important de noter que chaque fois quand même, quand on dit qu'il faut faire comme ça, des écrits, de temps en temps quand même visiblement ça marche. C'est-à-dire que si l'on demande collectivement, ils peuvent de temps en temps... [...] c'est quand même important : quand on écrit, ça marche ! Ça veut dire qu'ils ont reçu plusieurs lettres. Voilà.

### 3.8. La résistance à l'épreuve

Cette nécessité de montrer que l'action "engagée" est la seule efficace et à même d'impacter le problème nous ramène alors directement à notre fil rouge. On peut en effet estimer que, si un tel travail de maintenance est mené, c'est aussi parce qu'il existe une réelle difficulté à réaliser pleinement le service et que l'engagement "résistant" n'est pas toujours à la "hauteur" des espérances des promoteurs du problème<sup>528</sup>. On comprendra alors que l'agent ne puisse totalement se permettre de repousser et de mettre à distance le fonds de communication qui se déploie dans des espaces plus retirés. L'implication des locataires apparaît en effet d'autant moins "contrôlable" que l'agent ne parvient pas à avoir tous les éléments en main pour

---

<sup>528</sup> Nous avons vu dans le chapitre précédent comment le recours au tribunal est positionné par l'association comme une manière de "*redonner confiance aux gens*", mais qui demeure toutefois assez peu efficace dans sa mise en œuvre.

optimiser son travail d'assistance (les retours se faisant par exemple rares) et qu'il doit dans le même temps veiller à écarter tout ce qui serait susceptible de porter atteinte à son travail et son accompagnement. Ce par quoi la fragilité inhérente à un tel profil "résistant" peut, en retour, faire jouer l'un contre l'autre un devoir de discrétion et l'expression d'un pouvoir discrétionnaire.

Un premier niveau situe alors la discrétion dont doit faire preuve l'agent face à d'éventuels agendas cachés venant se glisser derrière la plainte du client, et à l'attention qu'il porte aux agendas susceptibles de porter atteinte à d'"autres". L'agent est alors tendu entre un devoir de discrétion vis-à-vis des affaires privées et de la situation "personnelle" du client, et l'assurance que son travail n'occasionne pas des dommages supplémentaires ou collatéraux. Il est ainsi tenu de veiller à ce que la présence de déchets dans les parties communes ou un dégât des eaux ne soient pas saisis pour liquider un squat ; de veiller à ce que d'éventuelles difficultés financières ne viennent pas compromettre le travail d'assistance, que l'accompagnement auquel il s'emploie ne serve pas "en réalité" la négociation à couvert d'un relogement (par exemple pour augmenter les indemnités d'éviction) qui "*désolidarise*" le voisinage d'un immeuble donné, etc. Dans le cadre de son activité, il s'agit "*d'avoir tous les éléments en main pour dispenser l'aide recherchée*", bien qu'il ne puisse s'en assurer qu'avec difficulté, la contrainte ("publique") de faire preuve de *tact* pesant sur son activité<sup>529</sup>. Ce qui est d'autant plus source de difficultés (et frustrant) que l'agent, qui a souvent pris sur une vie souterraine, est parfois renseigné (même par le propriétaire !) et, se retrouvant "*au courant de tout*", doit composer avec ce qui s'apparente parfois à une "*hypocrisie*" manifeste.

Un second niveau peut également surgir au niveau du suivi des prescriptions, aussitôt qu'il s'agit pour l'agent de se saisir d'un pouvoir discrétionnaire et de pousser un client à faire respecter ses droits, faisant du "prendre part" à l'action collective une nécessité. L'enjeu peut alors être pour l'agent de veiller au respect des prescriptions et de s'assurer d'une orientation résistante, qu'il s'agisse de "*demander un écrit*" et de revenir donner des "nouvelles" ("*on verra ce qu'ils ont répondu*") ou encore d'"*aller au tribunal*" à l'approche d'un procès plutôt que d'opter pour un relogement et ne pas faire respecter ses droits. Dans de tels cas, l'autorisation à un droit de regard sur "*ce que font les gens de leurs droits*" peut contrevenir à la "*liberté individuelle*" d'un client en particulier. Ce qui est tout particulièrement le cas du

---

<sup>529</sup> Même si cela lui échappe parfois complètement. Il est ainsi arrivé que le voile soit entièrement levé par le locataire. Ce fut le cas à une occasion où une dame, venant de se retrouver au RSA, s'est présentée à la Permanence avec l'intention d'obtenir un logement social grâce "*à l'association*", embarrassant cette fois-ci l'agent par son manque de discrétion, ne s'agissant pour ce dernier que de défendre le droit des locataires.

relogement, celui-ci ne relevant pas d'une forme de résistance dans la mesure où résister s'inscrit - pour *quiconque* - dans la visée de faire respecter ses droits (au risque par exemple de "*s'en mordre les doigts*" dans quelques années...). Ainsi, qu'une personne âgée cherche à se rapprocher de sa famille, qu'un "Rmiste" cherche l'appui de l'association pour l'obtention d'un logement social, qu'un plafond menace de s'effondrer ou s'effondre effectivement, ou autre ("*Je suis seule avec mes enfants*"...), tout cela en vient parfois à être cadré dans la perspective d'un "*délogement*" d'une personne fragilisée par les pressions du propriétaire (ou dont la fragilité paraît exploitée par ce dernier), et peut de ce fait conduire l'agent à pousser celle-ci à respecter ses prescriptions, voire même à tenter de "*reprendre [directement] en main*" les affaires de cette personne.

Ce qui questionne alors, c'est tout autant la *rareté* du non-respect de ce devoir de discrétion que la toute aussi *rare* "expression" d'un pouvoir discrétionnaire lors des Permanences<sup>530</sup>. Dans sa pleine positivité, cette rareté peut toujours attester d'une mobilisation ou d'un engagement "résistant" de locataires solidaires, ceux-ci ayant non seulement conscience du danger qui les menace, mais également de la nécessité à agir. Cependant, elle peut aussi être rapportée à une *contrainte de publicité*, la Permanence ne "fonctionnant" pas *exclusivement* parce que les gens rencontrent des problèmes, mais aussi parce qu'il n'est précisément pas plus aisé de s'assurer de l'existence d'agendas cachés que de contraindre les locataires au respect des prescriptions ou de certaines précautions élémentaires pour résoudre leur problème. Par exemple, venir à la Permanence renvoie parfois à une précaution élémentaire. Seulement, cette précaution est régulièrement égratignée lorsqu'un "délogé" se présente *pour la première fois* pour se plaindre du "*mauvais tour*" d'un médiateur. En effet, dans leur déplacement, ces personnes invoquent couramment une duperie, une peur ("*J'ai paniqué*") ou une "bêtise grossière". Elles peuvent encore expliquer venir pour s'assurer d'une "*erreur*" ou d'un "*mauvais choix*" concernant leur relogement (ne se parant que peu d'un manque d'informations). Or, l'agent ne sermonne que rarement le locataire sur le fait qu'il ne se soit pas présenté avant. De même, il n'éconduit ce dernier qu'à de très rares occasions ("*il est trop tard*", "*on ne peut plus rien faire, vous avez signé*"). Placé face à des *personnes fragiles* abusées par le propriétaire, et même si les options à sa disposition sont assez minces, il s'évertue plutôt à trouver des nouveaux recours et à voir "*ce qui peut être fait*" pour

---

<sup>530</sup> Pour anticiper sur le propos, on notera que ces tentatives sont très fréquentes en dehors des Permanences. Par exemple, un locataire en loi 1948 nous a une fois fait visiter son appartement dont le plafond venait tout juste de s'écrouler suite à un dégât des eaux provenant du squat de l'appartement du dessus. Cette situation d'urgence aurait constitué une bonne occasion de porter plainte, pour autant que le locataire se soit maintenu sur place et n'ait pas été relogé. Ce que l'habitant n'estimait pas pouvoir faire, nous demandant à plusieurs reprises de faire passer le mot auprès d'un militant qui lui reprochait de ne pas être resté pour défendre ses droits.

"*recupérer la situation*" ("*Ils font ça à des personnes sans défenses*"). Et ceci dans divers cas : par exemple, il peut s'agir de revenir sur le motif de résiliation d'un bail ayant conduit à un relogement si la revente d'un immeuble est opérée sans l'engagement de travaux, d'aider une dame qui, suite à un relogement insatisfaisant dans un quartier "sensible", est revenue squatter son ancien appartement "*pour ses enfants*", comme de négocier un échéancier (plutôt qu'un relogement) pour des familles en situation de surendettement. A l'occasion, il peut même lui arriver de faire valoir (notamment auprès de l'association) la nécessité de lancer une campagne d'information ou une enquête de porte-à-porte ("*Il faut que l'on aille au contact de ces gens*") - objet d'un rapport "rendu" public et anonymisé derrière des "pratiques" - afin de "*savoir ce que sont devenus les gens*", de couper court à d'insistantes "rumeurs" lancées "par" le propriétaire, ou de renouer contact avec le "terrain", notamment lorsque la Permanence n'apparaît plus constituer un canal fiable d'information.

Pour autant qu'il soit donc *rare* qu'un locataire interroge ou fasse "prévaloir" un relogement "résistant" (en expliquant par exemple s'être maintenu plusieurs mois, voire plusieurs années après la résiliation de son bail dans son appartement avant d'être relogé), il n'est la plupart du temps question que de tenter de récupérer la situation difficile d'une personne *fragile ou fragilisée*. Seulement, il arrive que des *messes basses* ou des discussions plus en marge de la Permanence soulignent des incompréhensions parmi le public (ce qui, en dehors des messes basses, implique souvent l'agent lui-même). C'est par exemple le cas concernant les situations précédentes, pour lesquelles certains se demandent parfois "*pourquoi [la personne] n'est pas venue avant ?*". Une attention plus fine sur ces messes basses nous permet alors d'étayer davantage cette rareté publique. Parfois, elles ciblent la "paranoïa" de celui qui "*recherche la petite bête*" en s'interrogeant sur une éventuelle sortie du régime protecteur de la loi 48 s'il signale au propriétaire payer des charges pour un ramonage non réalisé, ou encore sur le nombre de jours de présence par an obligatoire à son domicile pour ne pas perdre son bail en loi 48, du fait de longs séjours à l'étranger. Et ce, même si cette "*vigilance*", pouvant apparaître de façon annexe comme "*paranoïaque*", reste publiquement gratifiée par l'agent et que, pour le cas du ramonage par exemple, l'envoi de courrier avec accusé de réception aux propriétaires est conseillé "*au cas où*". Par ailleurs, ces messes basses peuvent aussi questionner la "démence" de celui qui réserve la primeur d'un courrier du matin pour la Permanence du soir, "*pour*" découvrir collectivement ce que lui "*réserve encore le propriétaire*". Et si un locataire ironise parfois sur le fait de se jouer d'un médiateur, il arrive que certaines "connaissances", de collusion parmi le public, informent discrètement leur

voisinage "confident" d'une hypocrisie manifeste et d'un agenda concurrent ("*Il dit ça, mais il a été voir [le médiateur] qui lui a proposé quelque chose. Je le sais, il me l'a dit.*").

Il est alors notable que ces messes basses aient cette particularité de faire resurgir un "quelque chose de l'ordre du lien". Pour une part, elles attestent en effet déjà d'une relation entre ceux qui sont assis à proximité. Si cette relation est, comme nous l'avons vu, tenue d'être minimisée au risque d'être sanctionnée, elle demeure toutefois à même de supporter des commentaires en tout genre et, parfois, d'asseoir une critique qui ne retentit que peu lors des Permanences<sup>531</sup>. Mais ces messes basses signalent aussi le fait que le client et ses affaires sont par ailleurs connues, rapportant alors le fait qu'une personne ait caché des choses, joué un double jeu (venant à la permanence tout en tenant en bonnes grâces des médiateurs en leur offrant des gâteaux lors des fêtes de fin d'année, "se pomponnant" à l'occasion de l'une de leurs visites, leur payant un verre au bar, etc.) ou se livre à des négociations à couvert. Bref, que cette personne n'ait pas libéré un droit de regard complet sur ses affaires personnelles, dont d'autres (incluant parfois l'agent lui-même) sont au courant. Entre ne pas autoriser un regard complet sur ces affaires personnelles et entrer en collusion, la pellicule est donc mince, même si elle ne demeure que très rarement percée (à jour).

Ce droit de regard se révèle alors beaucoup plus insidieux concernant les disparitions. Lors des permanences, il arrive que celui-ci se traduise par des "*prises de nouvelles*" et des *rappports* réalisés par des "connaissances" en l'absence prolongée d'une personne que l'"*on ne voit plus*". Ces rapports peuvent être spontanés (de la part de l'agent ou d'un membre de l'assistance) comme survenir suite aux demandes de "nouvelles" ciblées, formulées par l'agent à "*ceux qui connaissent*" d'une façon ou d'une autre (voisinage, connaissance personnelle, famille, personne en contact, etc.) celui ou celle qui aurait "dû" le faire (notamment lorsqu'il y a une affaire en cours suivie par l'agent), mais qui, précisément, ne vient plus en "*donner*" ("*Qui a des nouvelles de... ?*"). Seulement, lorsque les personnes présentes sont interrogées, elles gardent la plupart du temps le silence<sup>532</sup>, affirmant, notamment lorsque le lien est connu (voisinage par exemple), "*ne rien savoir*" ou "*ne pas être au courant*", promettant éventuellement de se renseigner. Et lorsqu'elles opèrent un rapport de leur propre chef, elles prennent en général le soin de l'"anonymiser" ("*Il y en a qui...*"). En

---

<sup>531</sup> Notons que lors d'aucune permanence l'agent n'a demandé à ces personnes discutant en messe basse si elles avaient quelque chose à rajouter concernant le traitement du cas en cours, ou si elles désiraient partager avec tout le monde leurs commentaires. Celui-ci s'est toujours contenté de mettre un terme à la perturbation occasionnée, les invitant parfois à "*aller poursuivre leur discussion dehors*".

<sup>532</sup> Sauf, par exemple, dans le cas d'un déménagement récent, celui-ci se présentant "toujours" comme la "disparition" du jour au lendemain d'une personne qui a bien caché son jeu.

effet, ne s'y pliant pas, ces rapporteurs peuvent paraître rompre cette sorte de promesse de silence que renferment les confidences qui leur sont parfois faites par ailleurs (quelquefois avec la promesse explicite de ne rien répéter), et du coup paraître peu fiables et peu dignes de confiance. En outre, ne s'y pliant toujours pas, ces personnes s'exposent aussi au risque de se voir "reprises" et rappelées à l'ordre par un membre de l'assistance ("*Mais vous en savez des choses monsieur !*"), les rapports effectués ne les abritant pas de l'inconvenance de "*ne pas se mêler de leurs affaires*"<sup>533</sup>. Le plus souvent, ceux qui sont au courant de "*quelque chose*" se retrouvent ainsi tiraillées par cette sorte de solidarité "traîtresse" et confidente, et par la tentation de dévoiler des agendas tenus comme plus confidentiels ("*Mais vous en connaissez qui... ?*"), se faisant parfois, lorsqu'une certaine "limite" de tolérance est atteinte, force de propositions (en cherchant par exemple à lancer une souscription pour aider financièrement les personnes qui ne peuvent pas prendre en charge une action juridique). Lors des permanences, ces *rappports* concernant les personnes disparues ne sauraient donc concerner personne en particulier sans soulever, *d'une façon ou d'une autre*, l'inconvenance d'un tel droit de regard.

Seulement, dès que la collusion et sa pesanteur intentionnelle sont percées à jour *face à la personne directement concernée*<sup>534</sup>, cette inconvenance gagne alors une extraordinaire gravité. Le voile étant pour ainsi dire levé, il ne saurait plus être question de la fragilité d'un locataire. Ce double jeu s'en trouve au contraire aussitôt jaugé depuis cet "autre monde" et le respect des prescriptions, *i.e.* au regard de *ce que font les locataires de leurs droits*. Ce par quoi s'entrouvre alors un volet discrétionnaire (s'agissant par exemple de pousser une personne à engager un procès, ou à ne pas négocier si le propriétaire est à l'origine de la plainte), s'élevant depuis un droit de regard "*renseigné*" par ailleurs et à l'insu de la personne concernée<sup>535</sup>. Or, face à la moindre de ses inconvenantes expressions, cette dernière n'hésite alors pas à s'insurger. Il lui arrive ainsi de convier un agent qui ne s'en tiendrait plus à la consensuelle fragilité des locataires à se mettre *à la place des gens*, restituant ici le fait que tout le monde n'est pas en mesure d'entrer en résistance (par exemple ne pas pouvoir aller au tribunal par rapport à des considérations financières, ne plus pouvoir rester dans son immeuble à cause des chantiers, etc.). Mais les affaires de l'un s'exposant comme celles de

---

<sup>533</sup> Ce dont, notons-le, l'agent n'est lui-même pas exempt, même si celui-ci ne se voit que peu repris en public.

<sup>534</sup> Notons que nous n'avons assisté qu'à une seule scène de ce type en plus de deux ans. C'est l'agent qui a alors tenté de lever le voile. Ceci étant, on peut toujours envisager, même si cela peut s'avérer des plus délicats, que quelqu'un parmi le public "balance" une autre personne présente.

<sup>535</sup> Un tel percement dévoilant en retour un autre réseau collusoire impliquant l'agent, des locataires, mais parfois aussi le propriétaire !

tous, cette personne peut également inviter quiconque ne s'y tiendrait pas à se mettre à *la sienne* ("*Il faut être à ma place avant de parler*"). Or, par cette dernière invitation, il ne s'agit plus seulement (même si cela arrive) de se parer d'une fragilité pour justifier d'un relogement et pour remettre à distance toute velléité discrétionnaire. Il peut aussi s'agir, avec une "valeur ajoutée", de tirer vers ce qui a à voir avec un *relogement résistant*, bousculant alors complètement l'offre de service et procédant par une pleine remise à distance.

Même si une telle épreuve est d'une exceptionnelle rareté (il n'y en a eu qu'une en public), son jaillissement borde alors aussitôt une question politique. L'épreuve se voyant ainsi consommée et le lien repoussé, c'est en effet ouvrir la voie à un travail politique amenant à "renouer le lien" avec les "relogés" (réintégrant ainsi la possibilité qu'un relogement puisse être le fruit d'une résistance). En d'autres termes, tirer vers le service (ou présupposer d'une telle relation) et pousser à l'engagement exposent au risque que soient bousculées certaines orientations (juridiques) et autres rationalisations jusque-là de rigueur, posant centralement en retour cette nécessité de refaire le lien, plutôt que de s'obstiner à répondre aux exigences et objectifs fixés, "Le temps de contrôle [n'occupant] aucune plage en propre" (Joseph, 1995c : 79) dans l'activité à laquelle se livre l'agent<sup>536</sup>.

Si c'est donc à ce point précis que tend à se nouer le travail politique à l'œuvre, force est toutefois d'admettre que c'est ici toucher de près la fragilisation du "faire public". Provoquant de vives démangeaisons, un potentiel critique a en effet tendance à prévaloir dans les confidences qui se propagent de "proche en proche", à s'afficher dans certaines messes basses lors des Permanences, en marge de celles-ci ou par ailleurs : *bref à chaque instant où se manifeste du lien*. Seulement, il est remarquable aussi que ce potentiel critique borde cette scène centrale que forme la permanence, n'y frayant qu'à de très rares occasions. S'il est toujours possible d'y voir la préservation de certaines *privacies* (problèmes familiaux, financiers ou de santé, chômage, RMI, etc.), c'est indéniablement aussi faire place, pour en revenir au problème public, à des formes de coagulations placées sous un régime plus privatif se défiant de l'offre de toute affiliation publique<sup>537</sup>.

---

<sup>536</sup> Comme le suggère John Dewey (2003 : 252), "Au lieu de penser que nos dispositions et nos habitudes sont adaptées à certaines institutions, nous devons apprendre à concevoir ces institutions comme des expressions, des projections, des prolongements d'attitudes individuelles généralement dominantes".

<sup>537</sup> Amenant parfois même à se prémunir d'une maladie, d'une infirmité, d'un grave problème familial pour "*caler*" momentanément un relogement ou tout "*changement de fusil d'épaule*", pour recevoir l'agent à domicile et ne pas publiciser son éventuel problème ("*Soi-disant elle est handicapée et elle reçoit les gens dans son fauteuil roulant ! Hier, je l'ai vu courir pour attraper le bus !*"), etc.

### 3.9. Vers un relogement résistant ?

Depuis l'automne 2004, un procès entre le propriétaire et un locataire en loi 48 se fait attendre autour de deux éléments. Premièrement, certains baux régis sous la loi 48, les plus "protecteurs" vis-à-vis du maintien sur place, ne sont pas reconnus par le propriétaire, lequel "s'empresse" de nier leur validité dans ses irruptions médiatiques ou lors de rencontres avec les locataires. D'autre part, il s'agit d'attendre que l'avocat donne son "feu vert" et que "quelqu'un qui se sente d'y aller" pour établir et faire jouer une jurisprudence ("*Faut y aller putain ! Il faut une épidémie de procès !*"). Si l'occasion se présente de faire reconnaître une loi 48 par le TGI de Marseille, les "autres" détenteurs pourront alors, en aval, bénéficier de cette portée jurisprudentielle<sup>538</sup>. Une telle occasion finit alors par se profiler en octobre 2005. Une dame (Mme A) vient en effet, et pour la première fois, à la Permanence. Arrivée en retard, celle-ci s'installe un peu à l'écart du cercle que le barman a pris l'habitude de disposer avec quelques tables. Assistant un moment à ce qui se dit, elle s'engage dans une discussion avec la dame installée à ses côtés. Ce que l'on observe ici, c'est une rencontre : "*Vous êtes là pourquoi ?*", "*Vous habitez au combien ?*", "*Qu'est-ce qui vous arrive ?*". Mme A ne comprend pas pourquoi payer autant de charges, son immeuble n'étant plus entretenu. Mieux, elle pressent recevoir une "*désagréable surprise*", étant l'un des derniers locataires de l'immeuble. Les signes avant-coureurs semblent en effet se multiplier. Dernièrement, l'électricité a été coupée. Elle s'est donc rapprochée du propriétaire. Ce n'est qu'après plus de huit jours d'attente qu'elle se serait décidée à contacter EDF :

*"[EDF] sont venus une heure après. Donc je suis resté huit jours sans lumière, sans rien. J'aurais dû le faire avant. [...] quand je leur ai téléphoné, une heure après ils étaient là. Quand ils ont défait, ils m'ont dit : "Je ne sais pas à quoi ça va leur servir, mais on vous a enlevé..." Parce qu'ils m'ont dit : "Il y a le fusible, qu'on met pour l'électricité, et il y a des barrettes. Mais si on prend le fusible, on peut le mettre ailleurs et ça marche l'électricité. Mais là, je ne sais pas à quoi ça leur sert. On vous a enlevé trois barrettes. Donc, ça ne peut pas fonctionner". Donc, ils ont été obligés de me remettre les barrettes. Et ils ont remis, ils l'ont recalé et ils l'ont revissé. Ils ont trouvé ça anormal. J'ai compris qu'ils ont compris. Mais on ne se l'est pas dit. Ils ont compris qu'on nous a fait une crasse pour nous laisser sans lumière et tout ça. C'est comme l'année dernière, on était plein de rats. Du jour au lendemain, j'ai trouvé des rats."*

Intervenant, lui, le jour même, l'électricien aurait alors constaté que non seulement un fusible manquait, mais qu'une "*barrette*" avait également disparu. Celui-ci se serait ainsi étonné :

---

<sup>538</sup> Exception faite des immeubles ayant bénéficié de dommages de guerre, permettant d'opérer une sortie de la loi 48 : "*Ce dont le propriétaire doit néanmoins faire preuve devant un tribunal.*"

*"On peut comprendre pour le fusible. Cela peut servir quand on ouvre un squat. Mais la broche, ça ne sert à rien de la prendre".* Son interlocutrice s'interroge : *"Pourquoi l'ont-ils pris alors ?"* Mme A lui rétorque *"Je n'en sais rien... Va savoir si c'est Marseille République..."* Son interlocutrice s'étend alors sur les problèmes qu'elle rencontre, notamment sur des coupures d'eau. Notre dame rebondit aussitôt. Une fois, il y avait de l'humidité dans le couloir et elle ne comprenait pas d'où cela pouvait venir. Elle a été voir en haut : *"les fenêtres de l'escalier avaient été ouvertes"*, laissant entrer l'eau de pluie. Son interlocutrice surenchérit alors sur les incessants coups de sonnettes, ne répondant plus si l'on ne sonne pas trois fois. Mais une fois, on a directement toqué à sa porte. Sans faire de bruit, elle se serait approchée, faisant semblant d'être absente. Et voyant que personne ne répondait, "ils" auraient tenté de forcer la porte en frappant à grands coups. Affolée, elle aurait fait mine de se réveiller d'une sieste, annonçant à travers la porte un fébrile *"Qui c'est ?"*. Ce sur quoi les importuns auraient aussitôt pris la fuite, détalant l'escalier. Mais bien souvent, précise-t-elle, c'est le personnel du propriétaire qui sonne pour venir faire elle ne sait trop quoi... Mme A poursuit alors :

*"Moi, j'ai été correcte. J'ai reçu [le médiateur]. Au départ, il était gentil. On a été bien reçu. D'ailleurs, je me souviens, quand il était jeune, il jouait de la batterie lors des fêtes de quartier [...]. Il m'a proposé un 50 m<sup>2</sup>. Mais moi, je vis avec ma fille et mon petit-fils à ma charge. On ne pouvait pas vivre dans cet appartement. Une seule grande pièce à trois dedans, ce n'était pas possible. Le mien fait 102 m<sup>2</sup>. Alors j'ai refusé. Et là, il s'est énervé. Il a commencé à me dire que, d'une manière ou d'une autre, il me mettrait dehors, que je n'avais qu'à laisser ma fille se débrouiller et prendre l'appartement avec mon petit-fils, le seul dans mes moyens, que de toute façon ils avaient prévu de vendre l'immeuble et que je ne pourrai pas acheter à 2 200 € le mètre carré. Mais qui va venir à ce prix ? Et puis, il m'a dit que j'étais un cas social. Ce fut la douche froide. Or, je ne suis pas un cas social. [...] Et puis, il m'a dit qu'un accident pouvait vite arriver. Il a été totalement incorrect. Ma fille m'a reproché de n'avoir rien dit et de n'avoir pas réagi. Mais, moi, comme je suis flegmatique, je n'ai rien dit."*

Le propos "déborde" alors sur un récit biographique, son interlocutrice se contentant de la relancer. Tout au long de cette Permanence au bar, la dame s'entretiendra à l'écart avec sa voisine, faisant connaissance autour d'un verre. Ce n'est que séance levée qu'elle ira saluer un agent pour le moins rassurant :

*"Ne vous en faites pas ! L'avocat a votre dossier. Ils ne vont pas s'en tirer comme ça..."*

Le 3 novembre de la même année, toujours lors d'une Permanence, l'agent rapporte aux personnes présentes les "nouvelles" de la semaine :

*"Une dame a appelé [le propriétaire] pour une fuite d'eau. Elle a reçu un courrier : "On va vous*

*reloger". En gros, ils profitent de l'occasion. On a fait une réponse : "Non, mais, moi, j'ai écrit pour une fuite d'eau. Je ne veux rien entendre"".*

Mme A se présente alors. La voyant entrer dans le bar, l'agent s'interrompt et annonce : *"La voilà justement..."*. Ne traitant momentanément aucun cas, il l'invite à s'installer face à lui, en lui précisant : *"Il ne faut pas vous inquiéter"*. La dame rebondit alors :

*"Chez moi, c'est comme un palace<sup>539</sup> ! Si vous aviez vu ce qu'ils m'ont proposé : un taudis !"*

Apparaissant au fait de sa visite d'un logement, encouragé en ce temps pour ne pas se mettre en faute vis-à-vis du propriétaire lors d'un procès, l'agent se contente de lui affirmer : *"Vous ne bougerez pas"*. Mais la dame "réajuste" : *"Je ne veux pas quitter mon appartement pour un taudis"*. L'agent surenchérit d'assurance : *"Le médiateur vous l'a dit : vous ne bougerez pas. Ils disent parfois la vérité. [...] Vous bénéficiez de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> [de la loi 48]"*. C'est alors avec conviction qu'un autre agent, assistant jusque-là à la scène, s'en mêle : *"Vous n'avez pas à répondre sur ça. Votre immeuble est en péril ? Non ! Ce courrier n'existe pas ! Ne rentrez pas dans leur jeu. Le 56 ne vous convient pas ? Ils vont vous proposer autre chose. [Ne] Parlez que de l'eau [dans la lettre]. Le reste, vous ne l'avez pas vu"*. Et l'agent d'insister : *"Rappelez-vous ce que vous a dit le médiateur : "Vous ne bougerez pas""*. Mais la dame ne s'en laisse pas conter : *"Mais il y a des choses qui se passent. Chez moi, ils arrachent les fils. Au voisin, on a enlevé le fusible"*. L'agent modère alors le propos : *"Attention, c'est peut-être ou eux, ou des cambrioleurs. On ne les a pas encore attrapés."* Et le second agent d'ajouter : *"C'est pour impressionner ! Ne vous en faites pas. S'ils n'ont pas été au tribunal [pour vous mettre dehors en contestant votre bail 48], c'est qu'ils ne sont pas sûrs d'eux !"*. La dame poursuit : *"Ce qu'ils ont à nous proposer, c'est honteux !"* De façon désinvolte et informée, le second agent fait finalement remarquer : *"C'est où ? Au 56 ? Ils proposent à tout le monde le 56 !"*, avant que le premier ne close la séquence sur un ton rassurant : *"Ne vous en faites pas, on va s'en occuper"*. La dame remercie l'agent, et profite de l'arrivée d'un groupe de locataires pour partir, étant toujours possible de le faire au bar...

En janvier 2006, les choses s'accélérent sur un coup de semonce. En effet, Vincent Abad, le président de SMV, rapproche la dame de l'avocate de CVPT sans en avertir l'association. Une source d'incompréhension. D'une part, parce que, ce faisant, la dame double l'agent qui l'avait prise en charge et qui avait transmis son cas à l'avocat "spécialiste" des lois 48. D'autre part, et même si ce rapprochement est ré-interprété comme une "vérification auprès d'un autre

---

<sup>539</sup> Louant des taudis, les détenteurs de baux en loi 48 ont à charge les travaux d'aménagements intérieurs. Et donc, souvent, d'engager des crédits pour réaliser les travaux.

avocat"<sup>540</sup>, car ce qui retient fortement l'attention, c'est que la dame aurait reçu lors de cette rencontre un surprenant conseil de quitter son logement. Un conseil improbable et d'autant plus intrigant qu'il sape le travail de réparation de l'agent qui "tire" au procès. Ce qu'elle finit par rapporter lors d'une Permanence et qui, du coup, ne peut être aussi facilement réfuté sans l'exposer publiquement à l'indélicate relève d'une erreur d'interprétation de sa part, voire d'un manque de confiance à travers le dévoilement d'un réseau collusoire lui signifiant que beaucoup sont déjà au courant. D'autant que, de façon surprenante, elle s'y oppose fermement, affirmant vouloir rester chez elle. Ce n'est que dans le compte-rendu de cette Permanence "rafraîchie" que quelques *doutes* réapparaissent, octroyant sursis et bénéfice du doute à la surprenante "interprétation" dont se prévaut la dame :

*"Le cas de Mme A est évoqué à nouveau ; Maître Bourglan lui aurait conseillé de quitter son logement (avec loyer de 48) en demandant un autre logement. Mme A s'oppose à cette suggestion ; elle est appuyée en ce sens par [l'agent] qui lui propose de voir maître Roustang [qui] suit plusieurs dossiers de loyers de 48."*

Une telle annonce provoque une confusion certaine, l'agent se prévalant opportunément de la spécialité de son avocat pour reprendre le "cas" en main. Cependant, à l'issue de la Permanence, les discussions abondent pour relever "*quelque chose qui ne va pas*". De leur côté, les militants, estimant la dame fragilisée, vérifient tout de même auprès de l'avocate dont la spécialité ferait défaut. Laquelle "dément"... Mais cet improbable conseil retient tant l'attention qu'une proposition du président de SMV passe alors totalement inaperçue. Lors du traitement du cas de la dame, celui-ci confie à son voisinage de circonstance son intention de lancer une souscription "*pour ceux qui ne peuvent pas aller au procès*"...

L'entrée en chantier de l'immeuble précipite alors les choses. Le dernier voisin en loi 89 "délogé" dans les futurs logements sociaux (encouragé par notre dame), les permis de démolition-construction sont délivrés par la mairie et affichés. Ce premier chantier engagé constitue un événement de taille. Les permis sont alors rapidement "récupérés" et l'éventualité d'une invalidation entrevue. Mais cette invalidation, outre de devoir saisir le Tribunal Administratif, ne rentre pas dans la visée du maintien par la reconnaissance des "lois 48". Pire, elle pourrait apparaître comme une lutte contre la réhabilitation et décrédibiliser l'action collective. La piste suivie reste alors la mise en place d'une opération tiroir, un relogement durant les travaux *avant réintégration*. Mais si les appartements vides ne manquent pas, celle-ci ne peut être contrainte légalement, ceci relevant de la seule "*volonté*" du propriétaire. Et

---

<sup>540</sup> L'avocat des lois 48 est parfois estimé comme "laxiste" par certains militants du fait que celui-ci n'engage pas de procès. Le rapprochement avec l'avocate affiliée à l'association n'est de ce fait pas vu d'un mauvais œil.

l'absence ou, mieux, le refus d'une opération tiroir constitue un argument étayant une mauvaise foi dans l'éventualité du procès. Seulement, vérifications faites, une opération tiroir fait perdre le bénéfice de la loi 48 : tout départ est définitif. Aussi, *"On est favorable à un relogement dans le cas "insalubre" ou "en péril"*". Mais *"s'il y a du danger, vétusté, insalubrité, ça se voit devant un juge"*.

De son côté, le propriétaire resserre progressivement l'étau. Il lui *"fait une lettre avec accusé de réception pour [lui] dire qu'[elle] gardai[t] la loi 48"* si elle accepte un relogement, l'appelle *"pour lui dire qu'elle est en danger"*, la menace de mettre son petit-fils à la DDASS et dépose dans sa boîte aux lettres une copie de son futur bail... *"Il s'acharne sur [elle]"* à un point tel, que notre dame change même de numéro de téléphone pour ne plus *"avoir des appels de Marseille République tous les jours"*. Cependant, elle "oublie" dans la foulée de le donner à l'agent qui la suit. Rapportées à la Permanence, ces pratiques du propriétaire se décryptent alors de façon "stratégique". D'une part, dans la mesure où les travaux peuvent être menés sans mise en danger, la rénovation partielle de certains immeubles opérée par l'ancien propriétaire P2C n'ayant pas nécessité le déplacement des locataires le temps des travaux<sup>541</sup>. Systématiquement mis en avant, le motif d'*"imminence de travaux lourds"* ne paraît pas constituer un motif *"légitime et sérieux"* de résiliation. Du moins, semble-t-il contestable devant un juge, puisque *"c'est de leur faute, car c'est eux qui ont lancé les travaux"*. Quant au maintien du bail sous la loi 48, c'est désormais un *"mensonge"* puisque sitôt l'appartement quitté, le "bénéfice" en est perdu par le locataire. Seul le changement de propriétaire constitue une véritable issue : *"S'il vend, c'est votre chance"*, ouvrant, selon la modalité de la vente, un droit de préemption ou la possibilité d'arriver d'un propriétaire plus conciliant ou contrôlé, tel un bailleur social.

Bref, si en ce temps-là, *"tout est fait pour que les locataires craquent et partent d'eux-mêmes"*, la confiance sollicitée dans les prescriptions et décodages stratégiques de l'agent donne le change aux quelques doutes de la dame (*"Tenez bon ! Bientôt, on boira le champagne. La loi est avec nous ! Pas avec eux !"*). Cette confiance ne l'empêche toutefois pas de s'inscrire parallèlement sur la liste des demandeurs de logement social, s'efforçant de jouer de ses réseaux pour précipiter le processus d'attribution, ne comprenant pas que certains *"petits voyous"* qu'elle connaît puissent "avoir les clés" du jour au lendemain. Une initiative aussitôt rapportée lors d'une Permanence, justifiée par l'insécurité et l'urgence de sa situation (*"Je ne peux plus rester"*, *"j'ai peur car le plancher est fragile"*, *"l'eau coule dans*

---

<sup>541</sup> Travaux qui ne concernaient alors que les parties communes des rares immeubles concernés.

*l'immeuble*", "*mon voisin est parti*"...). En outre, cette confiance ne l'empêche pas davantage de continuer d'aller voir Marseille République. Ce qu'elle rapporte également :

Mme A annonce en effet qu'elle a encore été voir Marseille République. Elle a rencontré le médiateur qui lui avait proposé un bail de 12 ans, jugé illégal par l'agent. Le ton serait alors monté. Elle lui aurait dit qu'elle ne souhaitait plus avoir à faire à lui, car il prend les gens pour des "*cons*" et des "*moins que rien*". Elle aurait été jusqu'à le menacer avec son marteau<sup>542</sup>. C'est alors que M. Bernard, le chef des médiateurs, serait sorti de son bureau pour venir voir ce qui se passait et l'aurait reçue dans son bureau. Là, elle aurait dit en avoir assez d'être pris pour une "*bourrique*", en soulignant la proposition d'un bail de 12 ans qui serait illégal. M. Bernard se serait alors emporté à l'encontre de son employé, dénonçant ses pratiques parfois exagérées et soulignant qu'il l'avait déjà rappelé à l'ordre. Après s'être entretenus sur l'association, M. Bernard lui aurait alors demandé pourquoi elle ne voulait pas négocier. La dame se serait dit prête à envisager une négociation, dans la mesure où elle n'avait plus le choix, du fait des travaux. Mais elle aurait alors ajouté que même si elle touchait une somme d'argent, elle en reverserait une bonne part à l'association pour aider les autres personnes. Plus, elle s'impliquerait au sein de celle-ci pour que *personne d'autre ne vive ce qu'elle a vécu*.

Néanmoins, l'agent la pousse une nouvelle fois vers la résistance, rapportant l'assurance qu'octroie son bail. Quant aux pressions dont elle est l'objet et face auxquelles elle est invitée à "*tenir bon*" et "*ne pas céder*" : "*Ils savent ce qu'ils font. Ils savent que cela ne va pas s'écrouler. Les architectes ont fait les calculs*", même si "*Non, c'est tombé. La dernière fois, je les [les ouvriers] ai entendu crier*"...

Ceci, jusqu'au mois de février 2006, où Mme A vient faire état de la disparition de sa mansarde, rasée lors du chantier de son immeuble, avec le "*vol*" de tout ce qu'elle contenait. L'occasion tant attendue de porter un coup sérieux au propriétaire se présente enfin. Le dossier est chargé : une loi 48 en bonne et due forme, "*menaces*" de délogement et d'"accidents", production de traces autour des échanges de courriers avec accusé de réception, coupures d'eau et de courant à répétition, premier immeuble en chantier destiné à être vendu à la découpe, permis de démolition délivré avec un occupant en loi 48, déclaration de vol de la mansarde et, enfin, *bail rompu* par le propriétaire après la disparition de la mansarde. Par ce dernier élément, la portée juridique du cas s'en trouve modifiée, permettant d'entrer dans le pénal et de saisir le Tribunal Correctionnel au motif d'une rupture de contrat. Une véritable aubaine pour l'action collective puisque, à la saisie de ce motif aggravant, une opportunité

---

<sup>542</sup> A la suite de plusieurs agressions, Mme A avait pris l'habitude de se munir d'un marteau qu'elle disposait dans son sac. Lors de sa dernière agression, elle l'aurait utilisé pour se défendre, blessant l'agresseur à la tête. Ce qui lui a posé quelques soucis avec la justice.

sérieuse de faire reconnaître une loi 48 se présente enfin : constater la rupture de contrat nécessite en effet de statuer au préalable sur la nature du bail.

La dame est donc invitée par l'agent à s'engager dans la procédure. Celui-ci resserre son suivi, regroupe toutes les pièces du dossier, se déplace régulièrement pour la "*rassurer*", l'emmène au cabinet de l'avocat spécialiste et l'éclaire au possible sur la procédure qui se profile. Tant est si bien qu'aux portes du procès, une seule pièce reste en souffrance : un "simple" constat d'huissier de la disparition de la mansarde. Face aux faibles dispositions financières mobilisables par la dame et convaincu autant de l'opportunité exceptionnelle de faire reconnaître une loi 48, que de l'issue du procès, l'agent prend sur lui d'en faire l'avance. Mais le jour du rendez-vous, une "*urgence*" force la dame à décommander : elle téléphone à l'agent pour lui expliquer qu'elle doit se rendre en urgence à Salon-de-Provence. Une nouvelle incompréhension... C'est finalement par l'avocat spécialiste que l'agent apprend qu'elle entend tout laisser tomber pour accepter une proposition de relogement dans ce qui constitue alors les "futurs logements sociaux". Un relogement accompagné du plus "substantiel" dédommagement financier d'alors (environ 20 000 euros), couvrant notamment les préjudices subis...

Ce *désistement* passe alors pour un sérieux revers : une occasion de perdue, faisant le jeu du propriétaire dans la mesure où, la dernière locataire partie, celui-ci récupère un immeuble et se "tire" d'affaire. Seulement, celui-ci constitue également une véritable trahison sur un plan plus personnel pour l'agent qui, outre s'être financièrement impliqué, se trouve éconduit de son rôle de réparateur d'une façon estimée peu convenable. Ebranlant la *confiance* établie dans le paradoxe de ces cas stratégiquement gardés "au chaud", celui-ci sape toute portée jurisprudentielle à l'horizon de son travail d'assistance. En bref, là où l'agent pensait être de la combine, accompagnant une personne fragilisée par les pressions, il se retrouve doublé et ses plans ruinés. C'est là le revers de la médaille : *désormais*, plus que d'avoir cédé aux pressions, la dame a agi de façon collusoire avec le propriétaire, négociant de privé à privé, loin de l'horizon de régulation "public" vers lequel ses performances l'avaient, à l'évidence pour certains, engagées. La sanction finit alors par tomber lors d'une Permanence, durant laquelle, en l'absence de la dame, l'agent s'emporte, soutenu par des habitants affirmant avoir toujours su qu'elle n'était pas "*fiable*", qu'il y avait quelque chose pas très clair. Ceci, quand son attitude n'illustre pas un parfait exemple d'"individualisme". Diverses raisons viennent alors enluminer ce revirement : une "psychologie instable" de cette dame, une "nature de l'homme" ainsi "faite", une stratégie finement élaborée visant à se servir de l'association pour arriver à

ses fins, et enfin, pour les mieux "renseignés", à des endettements familiaux...

Seulement, en deçà des conséquences dramatiques de ce désistement, ressurgissent plusieurs traits de la relation de service. D'une part, le respect de prescriptions auquel notre dame n'est plus seulement invitée, mais tenue, étoffant le retour moral dont à l'occasion peut se faire porteur l'agent et, avec lui, le public. Car, outre ce retour moral de l'agent et l'expérience d'un pouvoir de contrôle limité, ce regard pesant se fait sentir jusque dans les rencontres anodines dans la rue, où le désistement se double d'un "élément de visibilité qui accuse" (Bordreuil, 2007). L'une des conséquences les plus visibles de ce désistement réside en effet dans une *disparition* de la dame qui, paradoxalement, ne la rend pas *inaperçue*. Ainsi, lors d'une rencontre, elle nous confie l'épreuve que constitue cette décharge collective qui la cerne<sup>543</sup>, de ces regards obliques et autres "évitements" dont elle se sent désormais l'objet, s'empressant aussitôt de livrer les "*raisons*" de ce qui vaut alors comme désistement, en nous priant, donc, de "*se mettre à sa place*", se justifiant sans même que la demande n'en soit formulée : ne plus en pouvoir de cette situation, être fatiguée, "usée" et ne penser en priorité qu'à sa famille. Et de cela, elle souhaiterait que nous en fassions part "*aux autres*"...

D'autre part, la revendication d'être sujet de son propre droit tend également à se profiler. Mais elle ne sera pas posée et restera rampante. Lors d'une Permanence, quelques semaines plus tard, Mme A reviendra exposer les raisons de son désistement : ne plus pouvoir vivre dans un chantier, une situation difficile entre bruit, poussière et un plafond affaibli et menaçant à tout instant de s'écrouler. Au ton juste de la Permanence, la dame se constitue ainsi en *personne fragile*. Mais en livrant les raisons de son départ, sa requête constitue non seulement un appel lancé à l'agent, mais également à *quiconque* : celui de *se mettre à sa place* (Joseph, 1998a : 113). Ce dont elle est non seulement en droit de s'attendre, mais de faire valoir, même si elle ne se revendique qu'*implicitement* "sujet de son propre droit" en se parant de sa fragilité. Ce sont là des considérations mises depuis le premier jour, mais qui, au lieu de nourrir une résistance, plaident désormais en faveur d'*un* relogement. Et d'ajouter finalement, au ton juste de la Permanence, vouloir poursuivre la lutte, être prête à continuer le combat et aider autour d'elle. Cela, face à un auditoire "sur-attentif" à ce qui se joue derrière cette livraison personnelle et *cette portée inattendue du cas*. Car la nouveauté portée à la visibilité, ce n'est plus que le propriétaire réussisse à déstabiliser et faire céder les locataires, mais que ceux-ci puissent *accepter et faire valoir un relogement*. Ce par quoi ce cas de

---

<sup>543</sup> Bien évidemment, elle taira ses propres évitements, dont d'autres nous ont fait état.

désistement, le premier du genre exposé en public, profile une épreuve majeure : *en quoi être relogé n'est pas faire acte de résistance ?*

### **3.10. Du délogement au relogement**

Un tel désistement laisse alors éclore un certain nombre de questions lors des Permanences. Peu après le retour de notre dame, une première épreuve resurgit vis-à-vis de l'horizon juridique. L'avocat spécialiste des lois 48 ne prend pas en effet l'aide juridictionnelle, permettant aux foyers modestes d'engager des procédures juridiques. Cette relève insiste alors sur une contrainte majeure venant peser sur l'horizon juridique : *quiconque* ne semble pas en mesure d'y accéder. Cette question avait pourtant été pressentie et posée dès juin 2005 par l'avocat spécialiste, qui avait plaidé lors d'une réunion publique en faveur de la constitution d'une épargne personnelle ou collective pour financer d'inéluctables procès. Ce dont se prévaut notre agent suite à de rigoureuses prises à partie ("*C'est quoi cet avocat qui ne prend pas l'aide juridictionnelle ?*", "*Vous avez un moyen de nous payer un avocat ?*", ou encore "*L'association n'est pas là pour donner des clients aux avocats*" - AG de CVPT du 3 avril 2006), précisant de façon nuancée que les "résistants" doivent "aussi" assurer leur propre prise en charge. Or, cette question est en ce temps d'autant plus aigüe qu'il s'agit toujours de privilégier l'horizon juridique et que la nécessité d'engager des procès se fait des plus pressantes, les chantiers se multipliant et les médiateurs "*accentuant leur pression*" et parvenant le plus souvent à leurs fins. C'est à cette période que Vincent Abad prospectera par exemple en faveur de sa souscription collective. Cependant, celle-ci ne rencontrera pas un grand succès...

Il reste que la brèche ouverte draine et brouille la figure du "pauvre". En effet, sur la rue de la République, il y a des "pauvres" qui, s'ils résistent bel et bien, n'entrent pas dans la "visée unificatrice" du maintien, "*vivant dans une société où seuls les "riches" peuvent se défendre*". Et tout aussi fatalement, leur devenir se profile en direction du relogement dans les futurs logements sociaux. Seulement, si longtemps "*le propriétaire a fait des demandes de logement social à la place des locataires*", à présent, il reloge. Mais il reloge "*n'importe comment*", y plaçant des personnes qui "*n'entrent pas dans les critères du logement social*", proposant des baux "*à vie*" et utilisant des moyens douteux pour parvenir à ses fins :

*"Ils ont des dossiers vierges de logement social à Marseille République. Mais il n'y a pas de priorité pour une société privée. C'est pas la loi. On vous fait miroiter... Il y aura 376 logements à loyers modérés. Ceux qui résistent auront des avantages. Les autres qui s'affolent se feront avoir. C'est pas illégitime, ni illégal. Il y en a qui vont regretter le passage de loi 48 en loi 89*

*modifiée : au bout de 6 ans, ils passeront en loyers libres. Il reste 200 personnes. Le Préfet ne peut pas employer la force pour déloger des locataires qui paient leur loyer. L'argument de vider les immeubles tombe à l'eau à cause de la loi 48. Car les gens sont indéplaçables."*

Tant que prévaut l'horizon juridique, le relogement concerne les "vrais pauvres" de la rue de la République, les "délogés", et non les résistants qui, eux, "*se bagarrent*" pour leur maintien. Or, à l'aune des éclairages récents, il apparaît que les personnes "fragiles" ou "fragilisées" par les pressions sont aussi des personnes qui renoncent à leurs droits. Ne faisant alors plus acte de résistance, elles disparaissent. Et apparaissant, le phénomène semble rapidement prendre de l'ampleur :

*"Ça fait un moment qu'on le sait puisqu'il y a des personnes qui ont subi des pressions. Quand on leur a donné rendez-vous chez l'avocate pour porter plainte, elles ne sont pas venues. Les pressions, elles ont été étalées dans la presse, à la télé, un peu partout. Ce n'est pas quelque chose qu'on découvre."*

Ceci concerne alors tout particulièrement les personnes dont le bail en loi 89 a été résilié sous un motif jugé contestable, mais qui résistent en se maintenant "*sans droit ni titre*" dans leur logement. Bien que moins protégées que les lois 48, les lois 89 disposent de l'assurance qu'aucune expulsion ne sera réalisée par le Préfet. Et même si aucune jurisprudence ne permet alors de baliser les démarches à venir (le TGI de Marseille ne s'étant jamais prononcé sur le motif d'une résiliation), il s'agit d'attendre et d'amener le propriétaire à saisir la justice pour obtenir une expulsion (ce dernier pouvant alors apparaître "*imposer [le fait] d'aller au tribunal*" aux locataires) :

*"Celui qui doit aller au tribunal, c'est [le propriétaire]. Ce n'est pas les locataires. À partir du moment où les locataires se maintiennent sur les lieux, [il] est acculé à aller au Tribunal."*

Seulement, ce dernier ne se porte pas immédiatement en justice et, négociant des relogements en privé, de nombreux locataires "cèdent aux pressions". Aussi, et en lien avec les prescriptions orientées vers la régulation judiciaire, ces départs n'apparaissent plus seulement redevables de ce que fait le propriétaire, mais de ce que font les locataires, les "délogés" apparaissant comme des contrevenants, ne se portant pas en justice au "profit" d'un dédommagement financier<sup>544</sup>. Un phénomène que s'approprie de surcroît le propriétaire à l'autre extrême de l'arène publique, chiffrant à la moindre apparition médiatique les avancées

---

<sup>544</sup> Les "délogements" ne sont d'ailleurs pas seuls en cause. Lors des chantiers, de nombreuses caves sont vidées et murées par le propriétaire pour reconfigurer les locaux commerciaux. Cette récupération "arbitraire" offre alors de nouvelles possibilités de saisir la justice autour d'une rupture de contrat. Seulement, la déconvenue est là aussi au rendez-vous, tous les locataires *sans exception* optant pour avenant au bail et un abaissement de loyer.

de "ses" relogements et insistant sur son respect de la Convention par la rétrocession du tiers social où sont relogés la plupart des "délogés"...

C'est à travers les difficultés rencontrées par des locataires d'un hôtel meublé que finit, comme nous l'avons vu, par être saisie l'occasion d'établir une obligation de relogement par le propriétaire. Le gérant de cet hôtel a en effet résilié les baux précaires des locataires, suite à la résiliation de son bail commercial par Marseille République. Outre relever le non-respect des délais de résiliation et les pressions subies, contraindre légalement le relogement dans le cadre d'une OPAH nécessite d'établir le propriétaire en "opérateur d'aménagement public". Si le rendu de la première instance est favorable et constitue une "victoire" suscitant un grand enthousiasme, le propriétaire fait néanmoins appel et met à profit le délai de la procédure pour "acheter" le départ de la quasi-totalité des locataires<sup>545</sup>. Ainsi, dans le compte-rendu d'une permanence :

*"Une mauvaise nouvelle : les locataires de l'Hôtel [X] ont cédé au chantage à l'argent. Depuis plusieurs mois, ils étaient l'objet de pression quotidienne de la part du gérant. Alors qu'ils étaient dans leurs droits, et sans attendre la fin de la procédure d'appel engagée [...] contre le jugement qui avait condamné [le propriétaire], ils ont accepté de signer pour partir en échange de 2500 euros. Trois d'entre eux sont aujourd'hui SDF... Et les autres sont dans des conditions précaires [dans un autre hôtel meublé]. (La valise à billets a gagné face à la vulnérabilité des locataires !)"*

Regroupés tout de même pour se porter en appel autour d'une subtilité procédurale (les locataires partis n'ayant en fait signé aucun renoncement à leur bail), le rendu est toutefois défavorable en ce qu'il ne permet pas de créer une jurisprudence relative au relogement :

*"La Cour d'Appel a démontré que l'action [du propriétaire] n'a rien à voir avec les opérations d'aménagement telles que répertoriées dans le code d'urbanisme. Par conséquent, il n'y a pas d'obligation de relogement. [...] l'éclairage nouveau, qui chamboule un peu notre façon de voir les choses, c'est de dire [le propriétaire] ne mène pas une opération d'aménagement au sens du code de l'urbanisme et par conséquent n'a pas d'obligation de relogement. [...] On a évoqué la convention d'OPAH et le machin Euromed. Le juge a dit que ça ne comptait pas dans la mesure où [le propriétaire] n'a rien signé de tout ça. [...] Dans la mesure où c'est quand même différent de ce qu'on pensait, ça ne veut pas dire qu'on va boire la tasse. Ça veut dire simplement qu'on prend acte d'une autre façon de voir les choses sur la rue de la République. [...] Les conséquences, c'est que si jamais par exemple, je suis locataire [...], et j'ai un procès, je ne peux plus invoquer les arguments qui ont été désavoués par la Cour. C'est-à-dire il ne faut plus que je*

---

<sup>545</sup> La petite histoire veut qu'une personne de Marseille République soit venue un matin avec une valise et aurait donné une liasse de billets contre tout départ immédiat.

*dise : "Nous sommes dans une opération d'aménagement alors j'ai droit à un relogement". Il faut se battre sur le fait que le motif qu'on me donne n'est pas assez explicite, je le conteste. Et si j'arrive à contester le motif, j'ai des chances de mettre en difficulté [le propriétaire]."*

Néanmoins, parmi l'ensemble de ces locataires, dont le bruit veut que certains se seraient rapidement retrouvés à la rue, "il y en a un seul qui a été relogé" : "Le seul qui a résisté, qui n'a pas rendu les clés", "qui est venu à la permanence plusieurs fois". Profilant ainsi insidieusement l'être résistant des "pauvres", se maintenir sur place permet alors d'obtenir un relogement :

*"La plus grande leçon, c'est que quelqu'un qui rend les clés se met dans une position où il prend le risque d'être désavoué, y compris par le tribunal."*

Or, dans l'élan de cette procédure, le propriétaire finit par assigner une dizaine de locataires en loi 89, "occupants sans droit ni titre" qui, n'ayant pas toujours pas été délogés, résistaient en se maintenant sur place. Le contact est alors établi avec l'ensemble de ces "assignés", qui pour la plupart ne s'étaient jamais présentés à la Permanence. La menace la plus sérieuse pressentie réside dans la production, par le propriétaire, de propositions écrites de relogement, étayant sa "bonne foi" lors du procès. Mais plutôt que de s'inscrire dans une telle production de preuves, il apparaît vite que l'"arme" juridique n'a été brandie que "pour accélérer les relogements", faisant de l'assignation une pression pour fragiliser les locataires. Seulement, s'il apparaît que le propriétaire cherche une nouvelle fois "par tous les moyens" à déloger, pesant de l'assignation pour "déstabiliser" et faire "céder" ces locataires fragilisés, tous les assignés se soustraient, eux, de la portée juridique, la plupart optant pour un relogement. De telle sorte, les relogements finissent par former une faveur accordée par le propriétaire, donnant le change à une "intelligence" des "délogés" se distançant de l'action collective. C'est alors l'idée même de résistance qui en pâtit : si quiconque peut désormais accepter, accepter suppose de se distancier de l'action collective et de ne pas faire respecter ses droits.

Se développant dans les rapports des locataires opérés lors des permanences, les immeubles "se vident" (et ne sont plus vidés), les voisins "disparaissent", déménagent "du jour au lendemain", "sans dire au revoir", parfois même "après 30 ans de voisinage" ! La suspicion s'étale alors aux rapports de l'"hypocrisie" de ceux qui viennent à la Permanence et négocient un relogement à couvert. Certains rapportent même des bruits selon lesquels les relogements s'opèrent avec la promesse de quitter l'association ou que "certains locataires" auraient été "achetés" pour convaincre leurs voisins de partir :

*"Mais, ce qu'il y a, je soupçonne qu'il y ait des gens, enfin je soupçonne, qu'il y ait des gens qui,*

*comment on dit, je ne sais pas, qui ont pu obtenir un logement en venant là et moucharder. Parce que quand on répète mot à mot ce qui a été dit... Donc je me dis : "Qui est quoi là-dedans ?"*

En coulisse, les déconvenues se multiplient. Et nombreuses sont alors les lois 48 à accepter un relogement<sup>546</sup>. Comme Michel nous le confiera à la sortie de l'Assemblée Générale de CVPT du mois d'avril 2006 (peu avant de se retirer) :

Selon lui, la situation est difficile. *"Les gens n'y croient plus"*. A titre d'exemple – ou de justification, je ne sais pas trop -, il revient sur son altercation avec la fille d'une vieille dame en loi 48. On lui fait le reproche que son avocat garde les dossiers. Mais il n'a pas de dossiers. Il a juste une copie des baux des locataires. Même à lui, l'association lui met la pression pour qu'il attaque. Mais les gens décident de partir plutôt que de se défendre. Michel semble amer. Puis, il ajoute qu'il les a même amené voir l'avocat : Mme Fernandez, sa sœur, la voisine, M. Révithis, Mme A. etc. La rue Fiocca, il n'y a plus personne. La rue Chevalier Roze est vide. Seule la *"chinoise"*, qui habite à la rue Fiocca, qui a le restaurant, ne veut pas bouger...

Ou encore une habitante qui nous explique lors d'une discussion :

Les gens croient qu'il y a des sommes astronomiques à la clé pour un relogement. J'essaie d'en savoir plus en lui demandant ce qu'en pensent les gens autour d'elle. Selon elle, les gens y croient car ils entendent dire autour d'eux que Marseille République donne des sommes "faramineuses" : tant par ici, tant par là. Mais, elle, à chaque fois qu'elle entend ça *au bar*, elle s'empresse de le démentir en soulignant que les sommes données à l'occasion d'un relogement ne seraient qu'une sorte d'appât et qu'en acceptant d'être relogées, les personnes n'habiteraient plus d'ici quelques années sur la rue de la République. Mais rien n'y fait : on lui aurait même demandé, comme c'est parfois le cas, si l'association n'était pas une "secte" (elle pouffe de rire en l'annonçant).

Ou, enfin, comme nous le confiera un habitant mobilisé, avec une impression de défaite :

*"Les gens n'y croient plus. Ils nous lâchent un à un. C'est comme Monique, une fois qu'elle a eu son appartement, elle n'a plus donné signe de vie. En tout cas moi, je resterai dans mon appartement."*

Lors des Permanences, les *"nouvelles têtes"* se font plus rares. Beaucoup de personnes "connues" "disparaissent", étant de plus en plus régulièrement question de prendre des nouvelles de certains (*"Qui a des nouvelles de M. X?"*). De leur côté, les permanences informelles se tarissent et d'habituels "résistants" finissent (parfois à leur propre embarras) par ("trop") apparaître comme tels. Il est par exemple envisagé de s'appuyer sur les réseaux de voisinage et d'interconnaissance de ces habituels pour *"renforcer les relais dans les*

---

<sup>546</sup> Voir Annexe 13.

*immeubles*", "*repérer les personnes en difficultés, sous pressions*" et resserrer le suivi auprès des personnes fragiles ou potentiellement fragilisées, des "*personnes qui ont peur ou qui sont isolées*" "*dont on sent qu'il faut s'occuper*". Seulement, ce relais, parfois présenté comme une "*toile d'araignée*", ne suscite que peu d'enthousiasme parmi ces habitués, cette vigilance s'apparentant souvent, dans certaines confidences, à une forme de surveillance malaisée des locataires. Aussi, le "collectif" n'apparaît plus seulement friable : c'est bien la mobilisation qui semble perdue. Cette "perte" n'est alors plus uniquement redevable des pressions exercées par le propriétaire qui "*prend les gens un par un*", "*sème la zizanie*" dans un voisinage (*a priori*) "*solidaire*"<sup>547</sup>, voire "*achète*" et "*recrute*" des locataires pour convaincre les autres au départ. Celle-ci relève de la *disparition* des délogés et de ceux qui ne viennent plus donner de leurs "nouvelles". La question finit alors par surgir lors des permanences. Ainsi :

**Cliente 1** : Mais comment se fait-il... ?

**Agent 1** : Madame ?

**Cliente 1** : Mais comment se fait-il que les gens qui sont relogés ne viennent plus ici alors ? Qu'ils aient le courage de le dire au moins !

**Agent 1** : C'est une vraie question ! [*Bruit de fond*]

**Agent 2** : On va les retrouver... Un peu plus tard... [*i.e.* ils vont avoir des problèmes].

**Cliente 1** (*poursuivant*) : Ils pourraient venir au moins !

**Agent 1** (*essayant de reprendre le dessus*) : Ce sont des questions...

**Cliente 1** : Qu'ils aient le courage de...

**Agent 1** : Vous avez raison. Mais ce sont des questions qu'on rencontre souvent [*d'un ton mielleux*] dans l'action associative et autres. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui ont des problèmes, quand ils sont résolus, ils considèrent que c'est fini. (*Cliente 1*: "*Ah ! Ben non !*") Mais pour l'association, ce n'est pas fini parce que d'autres ont aussi ces problèmes. Et l'apport de ces témoignages serait intéressant.

**Agent 3** : Mais il y en a beaucoup ? Vous en connaissez beaucoup des gens relogés ?

*Bruit de fond qui "libère" plusieurs discussions simultanées* : "*Ah oui ! Il y en a beaucoup hein !*" ; "*Il y en a dont j'ai eu écho. Et maintenant on n'en entend plus parler...*")

**Cliente 2** : Il y en a beaucoup qui ont été relogés. Et à moi ils ont même critiqué un CVPT. On m'a dit qu'à [*Agent 2*], ils auront sa tête [...] et qu'il n'y aura plus de truc, rien du tout.

**Client** (*en parallèle*) : [...] Il est relogé et il vient plus... Et il y en a d'autres, hein ?

**Cliente 2** : [...] "*Moi je fais ce qui me plaît et... Et c'est tout !*", hein ? Il y en a même qui disent que

<sup>547</sup> Une dame nous rapportera par exemple être en froid avec un de ses voisins ayant accepté un relogement. Elle lui aurait ainsi annoncé "*Tu nous as mis dans la merde !*", celui-ci lui conseillant vivement en retour de "*faire comme ça*", *i.e.* d'opter pour un relogement.

l'on ne reloge pas chez vous ! Ils ne disent rien, alors... [rires]

**Agent 3** : Monique a été relogée ! Alors...

**Cliente 1** : Mais alors pourquoi ils ne viennent pas dire : "Ben voilà, peut-être, je voudrais être recasé". Alors, ben, "on vient plus chez vous". Mais non, hein ? Ils n'ont qu'à le dire aussi ! Hein ?

**Agent 2** : Ils baissent la tête quand ils vous croisent dans la rue. C'est tous les jours que je le vois !

**Cliente 1** : Ah ben oui ! Mais ce n'est pas normal !

**Agent 2** : Mais je leur en en veux pas. Il faut pas leur en vouloir. Nous, on se bat pour les aider. S'ils sont bien relogés...

**Cliente 1** : Mais je peux pas leur en vouloir. (*Agent 2* : "Et non...") Mais cela ne devrait leur empêcher de venir.

**Agent 2** : C'est la nature humaine. Si tous ont été relogés... C'est pour cela que l'on se bat, hein ? Bon... C'est pour cela qu'on se bat. S'ils sont bien relogés, tant mieux ! Même s'ils ne nous disent plus "Bonjour". Même s'ils disent que le CVPT, ils sont subventionnés par la LCR. Vous le savez tous d'ailleurs – hein ? - que c'est la LCR qui nous subventionne. [*Un médiateur*] l'a encore dit... Non, ce que je veux dire, c'est quand... Les gens, il faut les comprendre aussi. Il y en a, et bien quand ils sont contents, ils ne viennent plus nous voir. C'est fini, ils n'ont plus de problèmes.

*"C'est vrai qu'il y a une certaine solidarité morale. Ça c'est très important. Des personnes m'ont aidé moralement. Parce que ça a été une sale période. Alors quand vous demandez à ceux qui ont été relogés : "Est-ce que vous écririez une attestation ?" "Ah oui ! Mais machin, truc, chouette". Vous savez, vous voyez qu'il n'y a aucune solidarité, alors qu'ils n'ont rien à craindre... Je leur dis : "N'ayez crainte, il ne vous arrivera rien". Et on me dit : "Ah et bien, ce soir, je vous appelle". Je n'en demande pas tant ! Mais la personne se défilait quand je la rencontrais rue de la République. Ça, malheureusement..."*

Où est donc passé le "collectif" ? Comment lutter contre cette démobilitation ? Que sont devenus les locataires ? Ces questions se retrouvent alors au cœur des vifs échanges qui animent les Assemblées Générales et Conseils d'Administration mensuels de CVPT durant ce premier semestre 2006. Ainsi pour certains militants, "Les gens croient que, CVPT, c'est un cachet que l'on prend et tout va bien". Pour d'autres, "Les gens qui sont partis, ils sont en train de découvrir qu'ils se sont un petit peu précipités". Aussi est-il urgent de ne "pas attendre que les dégâts soient faits". Certains affirment même que "Les gens pensent qu'il ne faut pas s'afficher avec CVPT pour avoir un meilleur relogement" ou estiment "Les personnes qui ne souhaitent pas quitter leur logement on sera à côté d'eux. Ceux qui veulent négocier, c'est pour eux". Néanmoins, d'autres militants sont plus réceptifs à ce qui se passe et se demandent : "Jusqu'où on va aller ?", car "avec le relogement, il y a quelque chose qui se passe". La décision est prise de "travailler à partir de ceux qui ont trouvé des solutions", de

"recueillir des témoignages" et "dire ce qu'il s'est passé". Une vaste enquête de porte-à-porte visant à "retrouver" les 222 signataires de la pétition de l'automne 2004 est ainsi lancée. Celle-ci est destinée à renouer le contact avec les "délogés", à savoir "ce que sont devenus les signataires" et rétablir une vue d'ensemble sur la situation. Si cette enquête stabilise des types de cas, situe les vertus de l'information dans l'"être résistant" et pointe l'existence de "rumeurs" lancées "par" le propriétaire, la résistance s'y jalonne alors à la bonne connaissance du droit par les locataires. Et dans cet élan de renouer le contact avec le terrain, l'arrêt de la Permanence est pressenti, n'assurant à l'évidence plus sa fonction. Elle ferait en effet perdre de vue "ce qui se passe" sur le terrain, occultant (ou considérant trop bien) l'une des spécificités du service qui s'y restitue : celui-ci ne s'adresse pas à un collectif, mais à une collection d'individus...

L'horizon juridique toujours maintenu, s'engage alors une "bataille contre la démobilisation" (Cefaï, Lafaye, 2001 : 201). Pour *refaire le lien*, les vertus de la mobilisation sont alors rappelées avec insistance :

*"Quand on a un immeuble où il faut expulser une seule personne, on ne fait pas de la même manière que s'il faut en expulser 300 ou 400, ou 40 ou 50. Ce qui veut dire que la première protection, c'est celle que l'on fabrique nous-mêmes."*

Ainsi, "Plus on sera nombreux, plus on fera pression", même si "chaque personne doit défendre sa loi. L'association ne peut rien faire à votre place". Néanmoins, cette bataille n'est pas aisée. Un des agents, Michel, finit par se retirer des "affaires" et disparaître à son tour. L'afficheur en "titre" de la Permanence se retire, lui aussi, au motif qu'il n'a pas envie de devoir "se battre" avec le médiateur qui lui arrache systématiquement "ses" affiches. Vincent Abad, toujours combatif, lance de son côté une autre permanence avec son association Solidarité Mieux Vivre, laquelle ne rencontre pas le succès espéré... Ce dernier s'efforcera néanmoins d'afficher cette bataille durant plusieurs mois sur les murs de la rue de la République, en produisant et placardant chaque semaine des dizaines d'affiches.



**La bataille contre la démobilisation, Tribune libre, "Où allons-nous ?" avec un jeu de mot (Source : Michel Cuadra)**

Seulement, à travers cette lutte contre la démobilisation, il ne s'agit plus de rapprocher les locataires de leurs droits, mais de voir ce qu'ils font de leurs droits et du suivi des prescriptions. L'ensemble des "délogés" apparaissant alors comme des désistés, c'est le rôle moral de l'agent qui se généralise peu à peu, faisant saillir la dimension morale du problème public. Et ce, notamment lorsque l'association reçoit du propriétaire une liste d'assignés en justice précisant que certains habituels mènent eux aussi des négociations à couvert. Car visiter n'entre plus, en ce temps, dans le cadre de la construction d'une bonne intention en vue d'un éventuel procès. Elle manifeste désormais un réseau collusoire autour de négociations à couvert avec le propriétaire. Un "camouflé" qui, à l'approche d'un procès, n'est pas sans poser quelques accros "interactionnels", sitôt que l'agent, bien "renseigné", se saisit d'un pouvoir discrétionnaire face à l'une de ces personnes *en particulier*, comme dans le cas suivant (on notera d'ailleurs l'incohérence du "débouter" alors que c'est le propriétaire qui saisit la justice) :

**Cliente** Ils jouent avec les gens, avec les nerfs des gens. Ça a été vraiment une dure période.

**Agent** : Oui, mais une fois que vous l'avez compris, ça n'a plus d'effet pour vous. C'est comme certaines bestioles dans la maison, vous mettez toujours la même bombe, au bout d'un moment elle n'agit plus.

**Cliente** La preuve, il m'a dit : "Venez, on va s'arranger". Mais je n'y vais pas.

**Agent** : Ah non, non, non, dans la mesure où vous n'avez tué personne... Vous n'êtes pas dans le pénal ! Vous n'avez pas à avoir peur ! Ni honte ! C'est une bagarre, c'est tout.

**Cliente** Je me bats pour ma dignité avant tout. À chaque fois, ils proposent ça, après c'est ça... Euh, non ! Ca, c'est un peu trop ! Tous les jours un truc nouveau !

**Agent** : Vous savez bien que... Maintenant, il faut comprendre un peu, mais il ne faut vraiment plus les débouter, puisque chaque fois...

**Cliente** (*s'emportant*) : Mais je ne les déboute pas ! Vous êtes marrant de dire ça ! Vous êtes à votre place, pas à la mienne ! [*Bruit de fond*] C'est facile de le dire !

**Agent** : Mais je ne dis pas ça du tout pour être...

**Cliente** Je ne les écoute pas !

**Agent** : Non, mais je suis surpris qu'à chaque fois, ils viennent vous...

**Cliente** : Non, ils ne viennent pas, Monsieur ! Ils ne sont jamais venus chez moi ! C'est entre deux portes, c'est dans la rue. Voilà. Je n'ai eu aucun écrit, c'est ce qui fait ma force.

**Agent** : Je ne dis pas...

**Cliente** : Quant à dire ceci ou cela, il faut être à ma place avant de parler.

**Agent** : Non, mais moi, je ne dis pas, ce n'était pas du tout pour être déplaisant.

**Cliente** Non, mais il faut comprendre la situation : de A à Z ! Je suis passée par plusieurs étapes,

moi ! [*Bruit de fond*]

**Agent** : Vous êtes là depuis le début, et justement, c'est ce qui est bien.

**Cliente** Oui, je suis à peu près l'une de seules qui justement résiste. Alors je crois que là-dessus... Si j'avais voulu, j'aurais couru derrière [le médiateur] quand il m'a dit : "Venez avec moi, on va s'arranger". Mais ça ne m'intéresse pas maintenant... Oh attendez ! Jouer avec les gens, il ne faut pas exagérer ! [*Bruit de fond*] Il faut y être pour comprendre !

Le surgissement de cette contestation rend cette séquence exceptionnelle. Elle est en effet l'unique en son genre et la seule où l'agent finit par endosser en public un rôle moral face à un client, s'appuyant implicitement sur le *désistement* des autres assignés et les renseignements dont il dispose par ailleurs (notamment fournis par Marseille République). La seule aussi où le client s'insurge, sommant l'agent de se mettre à sa place, se prévalant d'être un des seuls à résister. Induisant un malaise interactionnel (Joseph, 1998a : 143), pousser à aller au tribunal finit par outrepasser le tact nécessaire et contrevient à cette résistance dont la présence parle de soi. Un tel surgissement libère ainsi une tension longtemps contenue. Le retentissement est tel que la lutte contre la démobilisation laisse rapidement place à une reconstruction de l'action collective s'appuyant, pour l'essentiel, sur la résistance du locataire qui, au fait de ses droits, se maintient sur place, bail résilié et en attente d'une solution de la part du propriétaire. Renouer le lien ne saurait dès lors qu'en passer par un dégageant du "coûte que coûte" de cette intermédiation juridique visant au seul maintien :

*"Moi, quand je les vois relogés, ça me donne plus d'énergie. Car je me dis, nous y avons tous été pour quelque chose, d'accord ? [...] Si je considère que les 150 ou 200 qui ont été relogés, ils ont été relogés parce qu'ils ont été plus malins, je vais broyer du noir. Ils ont été relogés grâce à tous ceux qui sont ici, à tous ceux qui leur ont donné la main. [Il faut] que les gens viennent dire devant les journalistes, devant je ne sais qui, "J'ai été relogé grâce à une bagarre", pour donner envie de continuer cette bagarre. Parce que si jamais on est moins nombreux, les quelques personnes qui ne sont pas relogées ou qui veulent résister, et bien on amoindrit la solidarité autour d'elles."*

*"Je n'ai pas pour habitude de penser que les familles sont nécessairement des menteurs. Quand ils nous disent, quand les pères ou les mères nous disent : "On ne m'a pas fait de proposition", ce n'est pas nécessairement des menteurs. "On l'a rencontré dans la rue", ça compte aussi pour. Quand vous rencontrez [le médiateur] et qu'il vous dit : "Écoutez, si je vous propose un appartement là-bas", c'est noté comme un contact par Marseille République."*

*"Si quand on a fait la manifestation, on était 15, là, ils auraient traîné beaucoup de gens devant le tribunal. Et ils auraient cherché à expulser."*

De telles formulations mettent ainsi à mal toute appréhension en termes de délogement : place est désormais faite au relogement à côté du *maintien sur place*. En conséquence, le "passif" et l'"actif" de l'action collective s'en trouvent redéployés : la résistance a contraint le propriétaire à ne pas expulser et le relogement est le résultat le plus significatif de l'action collective. Rebâtir le collectif (renouer le lien) relève d'un élargissement du cercle de concernement et s'opère par une mise à distance des modalités de prendre part, au profit d'un avoir part sous un "être résistant" élargi. Autrement dit, "réhabiliter" les délogés en résistants, en faire des "relogés" et introniser une nouvelle voie de régulation qui ne s'offre plus aux habitants, mais situe un des résultats significatifs de l'action collective : désormais, la résistance a permis d'éviter que les gens "*se retrouvent à la rue*". Ce qui n'est pas, néanmoins, sans éveiller quelques résistances :

**Agent** : On va renverser la vapeur. C'est-à-dire : on va fêter le fait que ces gens aient été relogés et on va mettre sur des pancartes les propos qui ont été dit avant. Et on va montrer aux gens, par ces articles, en rappelant les dires de chacun que, finalement, les personnes qui ont été relogées, et bien, elles ont été relogées contre le gré [du propriétaire].

**Vincent** : Ils ont été délogés au départ ?!

**Cliente** : Mais il y en a qui sont contents puisqu'ils ont été bien relogés.

**Agent** : Je te parle entre... euh, les désirs de Marseille République à un moment donné, c'était déloger tout court, d'accord ? Les désirs de la mairie, c'était déloger tout court. [...] parce qu'il y a des articles, il y a des interviews à la télé, il y a des citations, des faits précis, d'accord ? [...] Aujourd'hui, on est arrivé à ce que des personnes considèrent que le logement qu'on leur propose est un progrès pour elles. Comment veux-tu que moi je leur dise que : "non, ce n'est pas un progrès pour vous" ?

**Vincent** : On dit ça, mais on va dans le sens de Marseille République.

**Agent** : Non, non, non, parce que...

**Vincent** : On peut faire une carte pour leur dire : "merci d'avoir relogé !".

**Agent** : Non, non pas "merci"... Non, non, excuse-moi, pas "merci", pas "merci", non ! Alors, quand des personnes obtiennent quelque chose qu'elles considèrent elles-mêmes comme un progrès, alors que ce qu'elles ont obtenu...

**Vincent** : Ils se sont battus pour rester chez eux, on les reloge ailleurs et puis c'est un progrès ?

**Agent** : Ils se sont battus pour rester chez eux, quand on dit chez eux, c'est aussi dans le secteur, d'accord ? Et dans la mesure où on reste dans le secteur, et qu'on nous propose un appartement soit plus grand, soit plus lumineux, on n'est pas des bornés. Mais, en tout cas, je suis de ceux qui n'ont jamais influencé une personne en disant "Reste !" ou bien "Pars !". [...] nous, à l'association, on a une histoire, c'est la liberté individuelle. C'est la personne qui décide. Les habitants n'y sont pas

pour rien. Ce n'était pas le désir de Marseille République au début. Et j'ai les textes, les articles de presse, les déclarations et ainsi de suite. De telle manière à ce qu'on renoue des relations avec ceux qui ont été relogés. Parce que si on n'a pas de relations avec eux, on s'appauvrit. Parce qu'on donne l'impression que ce sont des gens qui se sont débrouillés par eux-mêmes. Ce n'est pas vrai [...]. On y a été pour quelque chose. Je ne dis pas pour tout. [...] Ce qui peut être considéré comme une victoire sur Marseille République par rapport à ses projets de départ. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, j'ai entendu parler de déplacement de population. Est-ce qu'on a déplacé des gens hors du secteur ? Très peu. Si aujourd'hui, on dit : "C'est la cata ! Ceux qui ont été relogés, eh bien, en fait, ce ne sont pas des relogés, ce sont des délogés". Ah, d'accord ! Et puis les autres, eh bien, ils vont aller au précipice. Ça veut dire qu'on boit la tasse. Et si on boit la tasse, on va dans le sens de Marseille République. Là, ils cherchent un peu à nous coincer, pour les personnes qui n'ont rien... [...] nous, on va dire : "Moi, si on me propose quelque chose sur le secteur et qui me convienne, je suis prêt à prendre". S'il y a des personnes qui veulent dire : "Moi, mordicus, je ne sors pas de chez moi", elles en ont le droit. Et nous, on les soutiendra, d'accord ? [...] Parce que nous, on n'influence personne : la *liberté individuelle*, d'accord ? [...] Ceux qui veulent aller au procès, parce que finalement, on ne peut pas tomber plus bas, d'accord ? [...] Donc, nous, on est prêt à aider les personnes qui acceptent le relogement et les personnes qui acceptent de rester sur place. Et, en aucun cas, on décide à leur place. C'est la liberté individuelle. [...] Et moi, je dis qu'il faut faire un effort de rétablir le contact avec les personnes qui ont été relogées. On n'a aucune raison de se couper d'elles. Surtout quand on pense qu'on n'y est pas pour rien dans le fait qu'elles ne soient pas à la rue...

Pointer en direction de la "liberté individuelle" et sur la nécessité de ne pas se couper des relogés bouclent alors la reconfiguration. Clôturant la séquence, elles libèrent publiquement la tension jusque-là contenue entre relogement et délogement. Le pire évité ("*ne pas être à la rue*"), le relogement se naturalise comme une issue au problème, par la recherche d'une "*proposition sérieuse de relogement*" et les prescriptions qui vont désormais les soutenir (négocier un bon pécule, s'informer, faire contrôler le nouveau bail et la convention de relogement, aller visiter l'appartement, ne rien signer précipitamment...). Ce résultat significatif de l'action collective ("*Si on en est arrivé là, c'est un peu grâce à nous*") ré-ouvre ainsi les horizons de régulation et réassure l'ownership de l'association :

*"Bonne nouvelle : [Une dame] vient d'être relogée par Marseille République dans de bonnes conditions. La résistance a payé, exemple à suivre." (Compte-rendu de Permanence)*

Cette reconfiguration donne ainsi à voir comment des opérations critiques redévoient prises, façons de voir et répertoires d'évidence. Le sens de cet "être résistant" évolue ainsi côte à côte d'une bordure par-delà laquelle apparaissent les délogés, un temps "fragiles" ou "fragilisés", le

temps d'après envisagés comme agissant de façon collusoire avec les propriétaires et ne faisant pas respecter leur droits de locataires, avant d'être finalement réintégrés comme acteurs de leur relogement en redevenant pleinement "sujets de leur propre droit" et en repoussant "ces plans d'assemblages qui généralisent à partir du particulier, donnant du coup à celui-ci une amplitude qui vaut corset ou exclusion pour les autres qui n'entrent pas dans le moule" (Bordreuil, 2007). Ceux qui résistent peuvent désormais tout autant se maintenir qu'obtenir un relogement. En conséquence de quoi le relogement finit par se naturaliser définitivement comme une "*victoire*" de l'action collective.

### 3.11. L'exclusion

La réintégration du relogement comme le fruit de la résistance des locataires porte ainsi la reconfiguration et se traduit par une série d'incidences. On peut ainsi désormais pleinement se *féliciter* du travail d'information mené depuis des années. Les locataires sont en effet suffisamment "informés" sur leur droit pour pouvoir s'orienter et faire leur choix. Ils se trouvent en position de force et peuvent se maintenir tant qu'une proposition ne leur convient pas. Les rumeurs peuvent, de leurs côtés, s'estomper dans la mesure où les locataires sont tenus de s'informer en venant à la Permanence ou en se renseignant autour d'eux. En outre, le registre du *mépris* fait place à celui de la *méfiance* : bien que ce soit au propriétaire de faire des *propositions* aux locataires, il faut éviter les "*mauvais coups*" des médiateurs :

Un monsieur, figurant parmi les derniers locataires de son immeuble, se présentera ainsi à une Permanence pour se plaindre d'un "mauvais tour" de Marseille République. Lors d'une rencontre dans la rue avec l'épouse de ce monsieur, un médiateur aurait demandé à celle-ci ce qu'elle "souhaitait pour partir". Sa femme lui aurait annoncé vouloir partir que si on lui propose quelque chose dans les quartiers sud, à Périer<sup>548</sup>. Peu de temps après, le couple aurait reçu un courrier rappelant l'expiration de leur bail, comptabilisant cette rencontre comme un refus du couple à une nouvelle proposition de relogement. Ce que ce monsieur trouve scandaleux, craignant d'être acculé au tribunal.

Enfin, l'intermédiation se recentre désormais sur une *intercession* visant à obtenir une proposition "*sérieuse*" et "*convenable*" de relogement : s'efforcer d'obtenir un document écrit, ne rien signer précipitamment et faire contrôler les conditions de relogement, en venant à la Permanence ou en le soumettant à quiconque serait en mesure de l'"expertiser" (avocat...).

---

<sup>548</sup> Périer fait partie des quartiers "riches" au sud de la ville et dispose de rares HLM. Notons qu'il arrive fréquemment que certains locataires, pensant que Marseille République a "le bras long", sollicitent des HLM dans des quartiers chics de la ville. Les HLM du Frioul, importante île de la baie de Marseille, ont tout particulièrement la "côte" auprès de nombreux habitants. A notre connaissance, aucun d'eux n'a été exaucé.

Cette intercession réinjecte alors une nouvelle pièce centrale à cette configuration : le nouveau bail. L'accompagnement prend la forme d'un "changement de pièce" (Goffman, 1968), elle-même standardisée et opérant selon un contrôle de la "bonne et due forme" du nouveau bail, et de la convention qui préside aux *conditions* de relogement. Tout le reste est imparti au client (visite, négociation d'indemnités, chauffage, etc.)<sup>549</sup>, l'objectif n'étant pas d'accompagner un changement d'appartement, mais un changement de bail.

Prenons à présent le tout premier cas de relogement traité lors de la Permanence :

Séquence		Description
<b>Agent</b>	Bon, sur cette affaire là, ça va. On va continuer peut-être. Y a-t-il d'autres cas ? Un petit tour de table. Est-ce qu'il y a des questions, là, maintenant, qui se posent, nouvelles ? Madame...	L'agent propose de passer à un "nouveau" cas...  Une dame arrivée en retard se manifeste.
<b>Cliente</b>	On nous propose un logement à la rue Plumier, au 27 ou 29, je crois, et peut-être qu'on va accepter, et voilà.	
<b>Agent</b>	Ils vous ont fait la proposition par écrit ?	L'agent commence aussitôt par prospecter en posant une série de questions pour bien éclairer la situation de la dame.
<b>Cliente</b>	Non, pas du tout.	
<b>Agent</b>	Vous avez visité ?	
<b>Cliente</b>	Oui.	
<b>Agent</b>	Oui ? Et vous étiez où avant ? Vous habitez où maintenant, je veux dire ?	
<b>Cliente</b>	Au 43 rue de la République.	
<b>Agent</b>	Au 43, d'accord. Et au niveau prix ? Vous savez quelque chose ?	
<b>Cliente</b>	Bah, c'est le même bail, en fait... Donc même loyer.	
<b>Agent</b>	Dans quel délai ils vous proposent ça ?	

<sup>549</sup> L'agent ne se prononce pas concernant l'indemnité de relogement : à la question, "combien je dois demander ?", la réponse oscille entre une vague fourchette et un refus catégorique d'y répondre en public ("*Demandez autour de vous*"). Ce qui importe en effet, c'est que le locataire se voit adressé une proposition "*sérieuse*" et "*convenable*" de relogement.

<b>Cliente</b>	Ils m'ont dit qu'à la fin du mois, ils auront fini les travaux. Et donc, après, on peut déménager.	Une première chose apparaît : la dame ne dispose d'aucun document écrit. L'agent ne peut donc rentrer dans le service dans la mesure où il ne dispose pas des pièces nécessaires.  L'agent insiste.
<b>Agent</b>	Oui, vous pourriez peut-être leur demander qu'ils vous confirment cette proposition par écrit. Et que vous demandiez à visiter après la fin des travaux.	
<b>Cliente</b>	Oui, bien sûr...	
<b>Agent</b>	Oui ?	
<b>Cliente</b>	Oui.	
<b>Agent</b>	Vous recevrez l'écrit. A ce moment-là, on peut le regarder. C'est important. Ça peut être très bien si vous acceptez [...]. Si ça vous convient, pourquoi pas ? C'est bien. La question, c'est de ne pas être déçu après. Parce que nous avons eu plusieurs cas de personnes qui nous ont téléphoné après avoir accepté - mais ils ont accepté dans la précipitation - et qui, maintenant, ne savent plus où donner de la tête pour changer de logement. Donc, c'est très bien si la proposition vous convient. Mais il faut être très exigeante sur le calendrier, que vous ayez le temps de regarder comment on se chauffe, quel coût, comment a été faite la rénovation, quel sera le montant du loyer, le bail. Est-ce que c'est un transfert de bail ? Pour quelle durée ? [...] Toutes ces questions-là, il faut bien regarder.	L'agent ne va alors pas à l'encontre du choix de la cliente. Il l'invite plutôt à faire contrôler son écrit, une fois qu'elle l'aura en sa possession.  Il rapporte d'autres cas problématiques où la difficulté ne provient pas du propriétaire, mais de la précipitation des locataires. Il ne s'agit alors plus d'aller "récupérer la situation" de personnes fragiles, mais d'ouvrir sur le registre de la <i>méfiance</i> .  Un second agent s'immisce pour apporter un complément. Un peu déroutée, une personne intervient alors, pour s'assurer de sa bonne compréhension. On notera aussi la voie passive qui donne l'impression que le propriétaire la déloge.
<b>Agent 2</b>	Et les charges après.	
<b>Agent</b>	Et puis les charges oui. [ <i>Bruit de fond - BDF</i> ]	
<b>Personne du public</b>	Elle est transférée de son logement sur un autre ?	
<b>Agent</b>	Oui. Mais il faut normalement une	L'intervention étant dans l'"à propos"

	convention, car il y avait eu des cas comme ça de gens qui avaient eu... Voilà, il faut une convention écrite en disant les conditions qui permettent de passer d'un logement à l'autre. Vous étiez... C'est avant la fin d'un bail, c'est ça ?	de ce qui se passe, l'agent confirme sans plus d'explications, se contentant d'éclairer la démarche.	
<b>Agent 2</b>	Votre bail, vous avez quel genre de bail ?	Se rendant toutefois compte d'un oubli, il reprend ses questions d'approfondissement, aidé une nouvelle fois par le second agent.	
<b>Cliente</b>	De 89, il se termine en novembre, là.		
<b>Agent</b>	Il se termine fin novembre ?		
<b>Cliente</b>	Oui. [BDF]		
<b>Agent</b>	Il a été annulé le bail ?		
<b>Cliente</b>	Non. [BDF]		
<b>Agent</b>	Vous n'avez pas eu de non renouvellement de bail ? Est-ce qu'il a été résilié ou pas ?		Seulement, il apparaît que le bail n'a pas été résilié : celui-ci est donc reconduit.
<b>Cliente</b>	Non.		
<b>Agent 2</b>	Normalement, il y a un délai pour ça.		
<b>Agent (rappelant à l'ordre)</b>	Écoutez un peu Monsieur X ! [Revenant à la cliente] Est-ce que vous terminez votre bail ? On vous propose un nouveau bail qui prend la suite de celui que vous avez ?		L'agent ramène le calme avant de poursuivre sa quête d'information pour bien comprendre la situation de la cliente.
<b>Cliente</b>	Normalement, oui. C'est la suite.	Ce qui ne pose aucun problème. L'attention porte essentiellement sur la convention et le nouveau bail.	
<b>Agent</b>	Comment ? Maintenant, vous êtes en fin de bail ?		
<b>Cliente</b>	Ben, oui. Ils refont un autre bail.		
<b>Agent 2</b>	Mais pas au même endroit.		
<b>Agent</b>	D'accord.		
<b>Cliente</b>	Il y a une chose dont je ne suis pas sûre, c'est que la rue Plumier, je ne sais pas si c'est le même propriétaire que la rue de la République. Il me semble, et je ne crois pas me tromper, que c'est Eurazeo.	La cliente finit alors par aborder "ce qui l'amène".	

<b>Agent</b>	Ben, il faut voir. Est-ce que vous avez eu la proposition écrite du nouveau bail ?	L'agent reprend alors son exploration...
<b>Cliente</b>	Non, pas encore.	
<b>Agent</b>	Ah, voilà. C'est ça qui est le plus important. Tant que vous n'avez pas...	... Avant que la dame expose clairement "ce qui l'amène".
<b>Cliente</b>	Ce sont des logements sociaux là-bas, non ?	
<b>Agent</b>	Non, pas tous. Comment vous l'avez su, l'endroit où on va vous reloger ? [BDF] Ils ont téléphoné ? D'accord. [BDF]	L'agent creuse encore et estime en savoir assez pour formuler sa prescription définitive.
<b>Agent (qui hausse le ton)</b>	Ce qui est important par rapport à ce qui a été dit là, c'est effectivement d'avoir, par rapport à la proposition, quelque chose d'écrit. Ce qu'il faut faire, c'est vraiment demander à voir le nouveau bail qu'ils vont vous proposer. Ce qui est important, c'est de ne pas croire comme ça uniquement parce qu'ils vous le disent. Il faut regarder le document qu'on va vous proposer. C'est là où on verra si c'est soit un bail qui est proposé de Marseille République, soit effectivement un bail avec un autre propriétaire. [...] il faut vraiment vous dire que c'est eux qui sont pressés. Donc, vous, continuez comme ça, c'est-à-dire à dire : "Moi, je ne pars pas tant que vous ne me donnez pas un écrit". [...] Vous dites que vous avez parfaitement le droit de regarder le document, de le prendre. [...] A ce moment-là, vous venez nous voir, vous venez à la Permanence [...], hein ? Mais il ne faut surtout pas signer immédiatement, parce que si vous signez tout de suite quelque chose, il y a de grandes chances que ça veuille dire qu'ils veulent cacher quelque chose, qu'ils veulent faire quelque chose pas dans les règles. [...] Vous, vous dites : "oui,	Il insiste sur la nécessité d'obtenir un écrit avant de faire son choix.  "Ne pas croire", sortir de l'oralité, laisse ainsi affleurer le registre de la méfiance. La convention et le futur bail priment. Il n'est ainsi plus question de pressions pour pousser le locataire au départ, mais d'un propriétaire pressé de faire partir les locataires.  Le registre du droit réapparaît pour mettre en position de force la locataire qui a une arme pour bien négocier et ne pas se précipiter.  La prescription ("il faut", le ton directif) est alors de passer à l'écrit, pour pouvoir parfaire le service ("venir nous voir").  Recourir à l'écrit permet d'éviter les "choses" "pas correctes" et d'offrir le

	vous êtes pressés. Mais moi, j'ai des droits et je veux regarder le document avant de signer" .. [...] Et puis, à ce moment-là, on peut le regarder. Et comme ça, on pourra voir à ce moment-là si c'est correct ou pas. Mais l'important, c'est d'avoir un écrit. [...] Est-ce assez clair pour vous ou est-ce qu'il y a d'autres questions ?	cadre d'une réalisation pleine du service : la vérification.  L'agent vérifie qu'il a bien répondu à toutes les questions de la dame.
<b>Cliente</b>	Non.	Et il s'assure enfin, une dernière fois, de la bonne compréhension avant de passer à un autre problème.
<b>Agent</b>	Ça va ?	
<b>Cliente</b>	Oui.	
<b>Agent</b>	Ok.	

### Conclusions du Chapitre

S'il y a bien un fait intrigant sur cette période, c'est qu'en dépit de tous les efforts et des diverses occasions qui se sont présentées sur plus de deux ans, *aucun procès n'a été engagé*. Certains locataires ont bien été assignés par le propriétaire. Mais la plupart d'entre eux ont soit finalement opté pour un relogement, soit, dans des cas plus rares, ils ont été maintenus sur place et leur bail renouvelé. L'objectif de créer des jurisprudences n'a ainsi pas vraiment été atteint. Revenir au bout de ce parcours sur notre parti pris de faire porter ici à un public ses propres institutions de régulation est donc nécessaire.

D'emblée, on peut avancer que la Permanence se déploie sur la base d'un noyau de réclamations formées autour de nouveaux circuits de parole, qui ne font pas l'économie d'une hypothèse de mobilité (Borja, 2009), construite comme un *déplacement* libre et volontaire. Ce noyau s'ancre, extirpant un espace d'exposition du quartier dans le quartier, où la rue de la République travaille à se retrouver en présence d'elle-même (Bordreuil, 2001). De ce point de vue, la Permanence induit un espace de circulation de parole, où les affaires de l'un s'exposent comme celles de tous à travers une orientation "particulière" vers le bien commun : au "cas par cas", sous l'intervention experte de l'agent convoquant un devoir d'engagement dans une action collective jaugée *au regard* de ce que font les gens de leur droit.

Seulement, le faible attrait pour l'horizon juridique éclaire en retour le double jeu "dissimulé" et les *sorties d'affaire* de certains, cheminant bien souvent par des voies clientélares ou/et

marchandes. Mais c'est aussi parce que ces personnes sont d'une façon ou d'une autre connues que ces *disparitions* ne passent pas tout à fait inaperçues et, à l'occasion, peuvent participer du jaillissement d'une "vie souterraine", remontant par ses bords pour s'inscrire au centre du processus à l'œuvre, élargissant l'horizon de régulation et les formes d'intervenir et contraignant à "renouer le lien". Il en résulte que le sens de cet "être résistant" évolue côte à côte d'une bordure par-delà laquelle se trouvent les délogés, un temps "fragiles" ou "fragilisés", le temps d'après envisagés comme agissant de façon collusoire avec les propriétaires, avant d'être réintégrés comme acteurs de leur relogement en redevenant pleinement "sujets de leur propre droit". "Passif" et "actif" de l'action collective sont ainsi redéployés, le pire ayant été évité ("ne pas être à la rue") et le relogement se naturalise comme une *issue* au problème, et accessoirement comme une "victoire" de l'action collective.

Pour autant donc qu'il n'en épuise pas le sens, qu'il n'en cerne pas les (a)bords, la Permanence devient donc ce réceptacle où s'actent de "nouvelles façons de voir", se traite *tout* ce qui fait problème. Bref, là où *s'actualise* dans tous les sens du terme le problème de la rue de la République, mais dans les plis d'une action collective se déployant, se travaillant, expérimentant, ressassant ses propres plans de fragilité, bousculant ses répertoires d'évidence et ré-ouvrant à l'occasion son horizon. Bref, une portée toute politique dans le sillage de ces nouveaux circuits de paroles, desquels émerge parfois un "'système de critique profane", [exerçant] sur le praticien une autorité imprévue" (Goffman, 1968 : 393), et dont celui-ci est avisé de tenir compte dans cet élan sans cesse repris d'identification à son œuvre.

Si c'est ici convenir qu'"une démocratie viable ne peut se passer d'une trame de lieux publics" (Eliasoph, 2003 : 226), il n'en demeure pas moins qu'un paradoxe demeure : savoir en définitive quel est le problème et ce qui fait ou non régulation. Indéniablement, soutenir la publicité équivaut à maintenir l'enquête, au fil de laquelle le problème se reconfigure, les conditions problématiques s'évaporent, évoluent et sont parfois impactées, le découpage de ce qui relève du privé et du public est sans cesse retravaillé, etc. Mais que dire si le public n'est plus en quête de lui-même, si "faire le lien" n'apparaît plus comme un objectif (les gens étant par exemple suffisamment informés pour faire leur propre choix), si cette mécanique de maintien/réactualisation finit par s'essouffler ? S'il est bien quelque chose qui peut alors menacer l'existence du problème public, c'est son évaporation de façon concomitante à une suspension de l'enquête.

# Conclusion : L'évaporation du politique ou la fragilité du public

*"Écrivez-lui aussi que les fous font mieux leurs affaires dans leur propre maison que les sages dans la maison d'autrui..." (Extrait d'une lettre de Pascal Paoli, 1794, Ravis-Giordani, 1990)*

*"Quand les citoyens attribuent le pouvoir de produire du sens à la vie publique, [...] la vie publique devient une source potentielle de pouvoir. Mais si les groupes présument que le discours public est frivole, dangereux ou inutile, le public se fragilise : les pratiques civiques affaiblissent alors le pouvoir de faire sens de concert ou de faire un public. [...] Le pouvoir est le pouvoir de définir ce qu'est la vie publique et de donner du sens à l'acte de s'associer volontairement. Ce n'est pas un pouvoir de rendre public un programme, c'est le pouvoir de faire le public" (Eliasoph, 2003 : 262).*

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Évaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y reste", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages (Rancière)	"Ne pas se retrouver à la rue", "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas"	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

**Table 4 : Phases de la trajectoire du problème public considérées (en orange) dans le présent chapitre**

Depuis 2004, de l'eau a coulé sous le pont. Qu'en est-il depuis et pouvons-nous épiloguer ? Début 2007, l'OPAH prend fin sans que les objectifs initiaux n'aient été atteints. Les comités préfectoraux sont arrêtés et aucun bilan de l'opération n'est réalisé par les pouvoirs publics. Un temps, il est question de lancer une nouvelle OPAH, avec l'ambition de cibler plus particulièrement les petits propriétaires du périmètre. L'"effet d'entraînement" espéré par l'implication des deux grands propriétaires n'a à l'évidence pas porté ses fruits et le bruit court qu'une taxe de 13 000 euros, obligatoire pour tout chantier d'ampleur qui ne prévoit pas la création de parkings, aurait été des plus dissuasives. Puis, d'autres procédures (des chartes et de nouvelles conventions) sont envisagées, mais rapidement écartées du fait, entre autres, de nouvelles rumeurs de revente, notamment concernant Lone Star.

Le projet "secret" "Sun and moon"<sup>550</sup> finit alors par être dévoilé par la presse. La revente à la découpe de certains immeubles auprès de particuliers ne semble pas, en effet, avoir rencontré le succès escompté (ou du moins fait-il débat sur certains sites Internet d'expertise immobilière)<sup>551</sup>. A la fin 2007, deux nouveaux investisseurs, Ateni et Buildinvest, finissent ainsi par racheter des immeubles ou des îlots du patrimoine de Marseille République<sup>552</sup>. Lone Star ne conserve que quelques fonds de commerces et les immeubles dont il escompte une forte rentabilité, avant de renommer Marseille République "*Résidences République*". Ateni, de son côté, aurait investi quelques 250 millions d'euros pour 766 logements, soit plus du double de l'investissement initialement consenti par Lone Star pour le double d'immeubles (103 millions d'euros pour 1 350 logements). Le nouvel investisseur annonce même un plan de réhabilitation sur cinq ans, devant arriver à termes en 2012. Seulement, entre temps, la crise des subprimes de 2008 le rattrape, en raison du blocage des actifs de Lehman Brothers par la justice américaine. Il engage alors une nouvelle commercialisation, accompagnée d'un second appel d'offre à destination des bailleurs sociaux pour créer 120 à 200 nouveaux logements sociaux et reloger les derniers locataires<sup>553</sup>. Cet appel d'offre s'attire cependant les foudres de la mairie, qui voit d'un mauvais œil la création de nouveaux logements sociaux et en appelle (à son tour) à un respect des objectifs fixés par l'ancienne Convention (et non atteints). Mais il attire aussi l'OPAC-Sud "de" Jean-Noël Guérini, seul bailleur de France à racheter 58 logements pour une somme avoisinant les 7 millions d'euros...

Du côté des pouvoirs publics, l'éventualité de relancer la réhabilitation sous une forme ou sur une autre est d'abord mise en suspens en 2008 par cette nouvelle "*partie de Monopoly*", puis repoussée par les élections municipales. Tant et si bien que ce qui questionne désormais, c'est l'abandon et l'absence des poursuites de réhabilitation. En fait, Euroméditerranée reprend progressivement le dossier en main, tentant vainement de relancer une nouvelle opération. Un temps, elle rencontre CVPT dans le cadre de réunions auxquelles participent souvent les nouveaux propriétaires. L'EPAEM donne même, à l'occasion, l'impression de soutenir l'action de l'association pour lutter contre la "*loi des marchés*", notamment en ce qui concerne les augmentations de loyer menées par ANF. Mais rien ne voit le jour...

---

<sup>550</sup> "Nouvelle partie de Monopoly dans la rue de la République", *La Provence*, le 05/07/07.

<sup>551</sup> Environ 200 appartements semblent avoir été vendus à des particuliers à cette époque. Marseille République (et ses successeurs) procède même par les sites Internet ou les revues de petites annonces pour vendre ses appartements (Vivastreet, Explorimmo. Fascicule des petites annonces de *la Provence*, etc.). Le prix de revente est compris entre 3 600 et 4 000 euros le m<sup>2</sup>, atteignant même 7 600 euros le m<sup>2</sup> à proximité du port. Ces appartements de 100-150 m<sup>2</sup> étaient, selon certains habitants, vendus 20 000 francs dans les années 1980 par la SIM ! Aujourd'hui, le prix du mètre carré avoisine les 4 500 euros sur le patrimoine restant à Ateni.

<sup>552</sup> Voir Annexes 7 et 8.

<sup>553</sup> "Rue de la République : à vendre", *La Provence*, le 17/10/08.

S'il n'y a pas eu de bilan de la réhabilitation du côté des pouvoirs publics, il y en a toutefois bien eu un, début 2009, concernant le *problème de la rue de la République*, opéré, lui, par CVPT et édité dans un petit *numéro spécial* d'une trentaine de pages tiré à 500 exemplaires. Ce fascicule retrace alors "*une histoire douloureuse*"<sup>554</sup>, rappelle la "*Spéculation financière et la carence des pouvoirs publics*", dénonce le fait que seuls 281 logements ont réellement été vendus aux bailleurs sociaux (au lieu des 376 créations prévues par la Convention), tout en précisant le droit des locataires et des *conseils*, et en insistant sur le fait que certains baux ont été résiliés au motif de travaux imminents, mais que quatre ans après, aucun chantier n'a été engagé dans la plupart des immeubles vidés de leurs locataires. D'une certaine façon, ce "bilan" marque la fin d'une époque, parachevée peu de temps après par l'arrêt de la Permanence courant 2009. En 2008, il reste à peu près une centaine de locataires dont la situation n'est pas encore "réglée". Certains îlots, notamment au Passage de Lorette, sont complètement "vides". Quelques "atermolements" se font à l'occasion jour, notamment autour de difficultés posées par les bailleurs sociaux et par les nouveaux propriétaires. Les squats, de retour, font aussi à l'occasion parler d'eux, que ce soit autour d'un sordide *fait divers* de viol<sup>555</sup> ou par l'apparition d'un squat militant dans une école désaffectée du quartier, inscrit dans un groupement international de lutte contre le droit à la propriété et dont Euroméditerranée constitue une cible de choix<sup>556</sup>.

Le plus surprenant réside peut-être dans le nombre de procès engagés à partir de 2007. Si jusque-là, ce nombre a été relativement faible, une nouvelle campagne d'assignation est lancée *par* Marseille République et son successeur, Atemi, à l'encontre de certains locataires qui se maintiennent dans leur logement. Bien souvent, ces assignations apparaissent des plus douteuses, s'agissant de chercher l'éviction de locataires dans des immeubles où le propriétaire relogé d'autres locataires, ou encore l'expulsion d'une dame centenaire ! Pour autant, la plupart des procès pour lesquels le propriétaire ne retire pas finalement sa plainte sont gagnés par les locataires. Des "jurisprudences" semblent ainsi progressivement établies, dont une qui

---

<sup>554</sup> "Combien sont ceux qui sont partis sous la menace d'un avenir incertain et dont nous n'avons rien su ? Combien sont ceux qui n'ont pas su ou pu faire respecter leur droits ? ", "Qu'en est-il exactement (de "l'affaire de la rue de la République") ? [...] Qui est parti, où et dans quelles conditions ? Qui est resté ? Qui a été déplacé dans le même secteur ? Quels sont les nouveaux habitants ? Combien de logements ont-ils été effectivement rénovés ? Parmi ceux-ci combien de logements sociaux, combien de logements à loyer intermédiaire, tels que définis dans les protocoles d'accord signés par les deux propriétaires en contrepartie des subventions publiques et des investissements réalisés ? Combien de logements reste-t-il à rénover et dans quel délai ? A quand le retour des commerces de proximité ? Quels seront les nouveaux loyers ? Permettront-ils aux anciens habitants de rester dans leur quartier ?" *Numéro spécial rue de la République*, CVPT, 2008.

<sup>555</sup> "19 ans, violée dans un squat", *La Marseillaise*, le 07/10/08.

<sup>556</sup> [www.squat.net](http://www.squat.net). Ce squat ne restera en place que quelques semaines, faisant très vite l'objet d'une procédure d'expulsion, suite à quelques interventions musclées dans l'espace public ("attaque" du récent tramway, etc.).

concerne notoirement le motif de la résiliation des baux en loi 89 : les travaux lourds ne forment pas un motif légitime et sérieux de résiliation du bail ! Ces procès concernent également la lutte contre l'explosion des loyers opérés par ANF. Longtemps, les locataires se sont portés en Commission de conciliation et les loyers n'ont été affectés que d'une augmentation de 10 à 20 %. Mais désormais, le propriétaire pousse au tribunal, refusant toute conciliation, et... finit par perdre ses procès, l'augmentation étant décidée par le juge sur la base de l'avis rendu par la Commission de conciliation, et non sur l'amélioration de la "qualité de vie" du quartier.

De son côté, Michel finit lui aussi par être assigné par Marseille République courant 2007 dans le cadre d'une procédure d'expulsion, le propriétaire contestant la validité de son bail en loi 48 et résiliant un bail en loi 89 pour le classique motif de travaux lourds. Michel perd alors en première instance. Son bail en loi 48 est invalidé sur la base d'un *devis* d'architectes datant de 1947, produit par le propriétaire et censé prouver que l'immeuble a bénéficié de l'attribution de dédommagements à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale. Le locataire, de son côté, fait valoir une attestation de l'assistante de la documentaliste des archives départementales, visant à justifier le fait qu'il n'a, dans ses recherches, trouvé aucune trace dans les registres de dommages de guerre concernant l'immeuble où il réside. Il accompagne cette attestation d'une lettre de témoignage d'un locataire habitant l'immeuble depuis 1928. Mais ces éléments ne font finalement pas le poids face au devis produit par le propriétaire. Son bail 48 est donc invalidé et la contestation du motif de résiliation du bail 89 est balayée par la Cour qui prononce même un commandement à quitter les lieux, en dépit du fait que Marseille République vienne de reloger définitivement six locataires dans l'immeuble (dont Michel a également pris soin de produire une copie des nouveaux baux). Seulement, celui-ci fait appel et, dans l'intervalle, il s'assure que le Préfet ne procédera pas à son expulsion au-delà de la date limite fixée par le commandement de justice. Ce n'est finalement que quatre ans après son assignation que son nouveau propriétaire, *Résidences République*, retirera sa plainte, maintenant Michel dans son appartement. Si sa résistance a permis son maintien, la reconnaissance implicite de sa loi 48 ne créera pas, elle, de jurisprudences...

\*\*\*

Au vu de tous ces éléments, peut-on alors conclure que le problème public se soit évaporé ? Parler d'évaporation, ce n'est pas dire qu'il n'y a plus de problèmes *sur* la rue de la République. C'est simplement dire qu'il n'y a plus de problème *de* la rue de la République. Prenons par exemple la situation dramatique d'une vieille dame de 80 ans et de son fils d'une

cinquantaine d'années, tous deux expulsés de leur logement attaché à leur ancien commerce de restauration. Ceux-ci ont passé trois hivers "à la rue", dans un camping-car stationné sur la rue de la République. Sur ce camion, des pancartes dénoncent leur "expulsion". Seulement, si cette situation dramatique fait beaucoup de bruits, elle ne fait cependant pas *problème*. La difficulté est en effet que le fils rejette catégoriquement toute forme d'aide, cette attitude le faisant parfois passer pour un "fou", quand il ne s'agit pas de rapporter cette attitude à une "étrange" et "obscur" culture vietnamienne...



**Le camping-car, janvier 2012<sup>557</sup> (Source : Martine Derain)**

Par ailleurs, on pourrait penser que le retour des procès puisse être pris dans un mouvement de résurgence du problème, réactivant cet objectif de créer des jurisprudences. Toutefois, ces procès ne s'inscrivent plus dans une lutte contre l'expulsion massive des locataires, s'agissant plutôt de faire face à une action en justice lancée par le propriétaire et de dénoncer son refus "obstiné" à engager la moindre négociation (celui-ci "*imposant d'aller au tribunal*" alors que par ailleurs il reloge les locataires par dizaines, parfois dans le même immeuble !). Défendre le droit des locataires ne s'ajuste plus à *l'œuvre* d'un public. La question est en effet de savoir en quoi et de quelle façon un procès gagné concerne-t-il désormais quiconque ? Les quelques affaires, qui fraient parfois sur la scène médiatique et/ou judiciaire, sont certes toujours grandies comme une "*victoire*", une "*bonne nouvelle*", restituant un long combat et la résistance du locataire concerné face au "*mauvais coup*" du propriétaire. Mais si grandissement il y a, c'est aussi un peu par défaut, dans le cadre d'une action collective plus à couvert et au sein de laquelle "*faire le lien*" ne prime plus et ne résonne pas avec une prise de conscience du public par lui-même<sup>558</sup>. Ces grandissements ne trouvent alors qu'une faible

<sup>557</sup> "Les expulsés du 1<sup>er</sup> octobre 2010 du 67 rue de la République vous ont présenté ici leur nouveau logement, bâti le mardi 19 octobre 2010."

<sup>558</sup> "Faire le lien" a de quoi apparaître d'autant moins d'actualité qu'il semble acquis que les locataires sont

portée<sup>559</sup>, du fait même que leur substrat public reste des plus indécis (un procès n'est parfois considéré que comme un "règlement de comptes" visant à "faire payer" ceux qui, de façon obstinée/déterminée, ont tenu tête des années durant au propriétaire !). Indéniablement, que ce soit par les bien rares procès, par des relogements beaucoup plus nombreux, par la poignée de rachats d'appartement par les locataires, ou encore par un *statu quo* (retrait de plainte et maintien du locataire), des situations critiques sont réglées. Mais elles le sont selon un régime de régulation qui reste en dette d'un cadrage clair du point de vue de sa teneur "publique" aussi bien que "privée".

La question sous-jacente est alors de savoir ce qui est à même de faire ou non *régulation*, et si l'on peut, au terme de ce "feuilleton", parler ou non par exemple d'une phase de normalisation à travers laquelle "Un travail réglementaire et/ou législatif peut être entrepris pour modifier les dispositifs, créer des instances, redistribuer des compétences, reconfigurer le réseau des textes et de codes de façon à *pacifier les relations entre les protagonistes*, réengendrer des repères *collectifs* sur les objets en cause" (Chateauraynaud, Torny, 1999 : 86). La réponse apparaît d'emblée délicate, pour autant que "ce qui fait problème" soit en permanence remisé, instable et peu installé, ou s'en trouve livré à une casuistique et ses équivoques, dépositaires d'un "à toutes fins utiles" par lequel un *discernement* se joue continuellement d'un *concernement*<sup>560</sup>. Mais elle est d'autant plus délicate en cas de dissipation de tout format de concernement, notamment lorsque la fragilisation du processus laisse traîner derrière lui comme une dette d'"actualisation" – contraignant par exemple à opérer un "*bilan*", sans être en mesure de faire levier en direction d'une relance significative de l'enquête. Au terme de ce "feuilleton", on reste - pour ainsi dire - "sur sa faim".

En fait, tout ceci nous amène à ce principe de clôture qui peut toujours surprendre : une *évaporation du problème public*. Comme nous l'avons vu, celle-ci ré-éclaire les continuelles sorties d'affaire et autres disparitions dont la teneur morale n'est pas publiquement, ni

---

désormais parfaitement au fait de leur droit pour faire leur propre choix.

<sup>559</sup> Par exemple, les faits venant à être sanctionnés par une décision de justice sont, selon l'expression parfois utilisée sur le terrain, "*irreproductibles*". C'est le cas de l'invalidation des baux au motif de "travaux lourds", motif qui ne pourra plus que difficilement être utilisé pour opérer une résiliation (dans le cadre d'une réhabilitation ou non), pour autant qu'une jurisprudence soit positionnée comme une "arme" de *dissuasion*. Mais, comme telle, cette "*irreproductibilité*", qui suppose - dans une pleine positivité - que la justice soit saisie pour ne pas rester "lettre morte" (Cefaï, Lafaye, 2002), ne peut totalement être écartée de la fragilisation désormais à l'œuvre (*i.e.* que plus aucune ressaisie collective ne vient porter le problème, "faire le lien" et rechercher le concours d'une action publique).

<sup>560</sup> Casuistique à travers laquelle "[...] ce qui est en cause, c'est la sagesse, le jugement et le discernement dans la mise en œuvre des règles existantes. [...] L'application concrète de règles morales, juridiques, administratives, requiert toujours l'exercice de la perspicacité et du jugement – ce que l'on a l'habitude de nommer "équité" – et plus les situations sont problématiques, plus grande est l'exigence d'un tel discernement" (Jonsen, Toulmin, 2005 : 103).

définitivement *réglée*. Autrement dit, elle érode et limite inlassablement un plein éclairage et l'existence publique du problème, désarticule régulièrement l'arène publique, effrite comme "déplace" tout concernement et ne porte durablement aucune institution de régulation. Nous nous sommes alors efforcés de montrer que le travail proprement politique se situe précisément dans ce labeur continu de "refaire le lien" et aux épreuves qui, ce faisant, redéploient ce partage entre ce qui relève d'une dimension privée et ce qui relève d'une dimension publique. Ce travail s'inscrit dans une *dynamique continue*, sans cesse retravaillée dans le cadre d'une ressaisie collective donnant vie et sens au "problème de la rue de la République". C'est ici dire que le problème est bel et bien porté. Mais il l'est par un ownership pour le moins "flottant", continuellement aux prises avec des conditions problématiques vaporeuses et plus rarement impactées, où des enquêteurs prennent la relève d'autres, où les rationalisations à l'œuvre sont sans cesse reprises et réajustées, et où les formes d'institutionnalisation demeurent friables plutôt que durables.

Ce n'est là qu'une autre façon de dire qu'il faut composer avec une évaporation continue qui stimule contre toute attente la question politique, que ce soit à travers l'émergence ou la "maintenance" d'une part publique face à ces "fuites". Un tel prisme de fragilisation nous a permis de voir comment le maintien du problème public en passe par une lutte constante contre son évaporation, et s'ajuste à une continuité de l'enquête aux prises avec ses trajectoires déconcertantes, qu'il s'agisse de faire face à un déni, à un disowning, à une inconscience, voire encore à ces disparitions, poussant alors à renouer le lien avec ceux qui opèrent une quelconque sortie d'affaire. Dans un tel contexte, la continuité de l'enquête et la prise en compte des questions politiques qui la ponctuent, apparaissent comme une garantie du maintien du problème. Mais la conséquence majeure en est que le public ne parvient jamais à prendre une conscience ferme et définitive de lui-même, à éclairer totalement les conditions problématiques et à les impacter (les horizons de régulation en restant dans un état de sous-institutionnalisation)<sup>561</sup>.

Cette continuité implique par conséquent une réactualisation régulière de ce qui fait problème, notamment à travers les épreuves qu'elle occasionne et qui marquent souvent une prise en compte par le "public" de ses propres conditions d'"inexistence". En procédant de la sorte, cette reconstruction tient à distance une autre menace liée à sa fragilité, celle de l'ancrage ferme dans un commun préalable, et repositionne la question du lien autour de sa dimension

---

<sup>561</sup> En filigrane, c'est également dire qu'il ne s'agit pas de composer avec une alerte permanente ou une pure casuistique. Les relèves ne partent jamais de rien et des rationalisations viennent soutenir des configurations, s'efforcent de stabiliser l'arène publique ou encore de parvenir à un cadre institué.

politique : le lien émerge à travers l'existence - publique - des problèmes. En ce sens, l'apparition de la Permanence constitue une étape centrale. Elle forme rapidement un espace nodal où la rue de la République tend à se retrouver en présence d'elle-même, où un "nous" se cherche inlassablement afin d'être à même de traiter les affaires d'un "nôtre" (Bordreuil, 2001). Présumer d'une relation de service nous a alors permis d'affiner la question de l'engagement et de problématiser la possibilité de pouvoir *disposer de ses propres droits*. La difficulté à entrer dans le service situe en effet le nœud de l'engagement dans l'action collective, jaugé au regard des prescriptions et des précautions élémentaires toujours valables pour *quiconque* et, bien souvent, *personne en particulier*. Cet engagement "problématique", qui reste dans un deçà de toute forme de contrats (Joseph, 1988), atteint même une rare extrémité, dès lors que s'outrepasse un rapport à une personne *fragile*, à une personne moins ou différemment "déterminée" et que se porte un jugement, s'exprime une réprobation.

La difficulté à entrer dans le service permet de ce fait d'affiner ce plan de fragilité qui, à l'occasion, redéploie le partage entre ce qui relève du privé et du public. Car souscrire à un tel engagement ne s'aligne pas en effet sur une confiance aveugle. Cela (ne) suppose (que) la levée du moindre doute, une quête de l'indiscutable où l'écrit doit replacer la parole et l'oralité, où le témoignage devient sans valeur face à la production de preuves à l'horizon juridique, etc. Seulement, ces problèmes n'en demeurent pas moins, *et par ailleurs*, incroyables, discutables, et, plus fondamentalement encore, discutés par un improbable "système de critique profane" (Goffman, 1968 : 393). Des agendas "cachés" peuvent alors être fomentés et avoir cette particularité de se défier de toute affiliation publique. Mais les rares décrochages "politiques" dont ils sont parfois l'objet sont alors à même de bouleverser les "*façons de voir*", de problématiser le lien, de réarticuler ce qui relève du privé et du public et l'arène publique, occasionnant ainsi une *réactualisation* du problème.

L'évaporation est donc un phénomène tout aussi continu que l'enquête. Les deux sont même liées : sans une reprise permanente de l'enquête dans le cadre d'une ressaisie collective, la question politique ne saurait paradoxalement surgir ni être prise en compte (comme *une forme de résistance* notamment). Et parce que cette fragilité s'adosse à une continuité de l'enquête, tout autant qu'à une incapacité à trancher de façon ferme et définitive sur ce qui fait ou non régulation, un seul terme ne peut être entrevu au problème public : *son évaporation*. Parler d'évaporation revient de ce fait à parler d'une suspension progressive d'une enquête, qui reste peu concluante. Le processus restituant de la sorte sa publicité (disparition de la permanence, désarticulation de l'arène publique, etc.), toute la difficulté reste au final de déceler ce qu'un

tel processus peut laisser derrière lui, hormis une sorte de pluralisme se jouant sur une diversité de plans de consistance et de liens. Ceci se traduit par exemple par le fait qu'aucun acteur n'intègre des institutions ou des dispositifs de façon durable aux termes d'une phase de normalisation. Des procès sont certes gagnés et les militants restent "vigilants", mais leur teneur jurisprudentielle reste incertaine. D'autre part, aucune identité collective (par exemple territorialisée) n'est, à terme, fermement installée (même si les nouveaux arrivants sont quelquefois attendus de pied ferme par ce qui s'apparente à de nouveaux "anciens" !). Certains, comme les militants, s'orientent vers d'autres causes, d'autres luttes ou d'autres projets (parfois vers des événements aussi banaux que des "vides-greniers"). D'autres, encore, retournent vaquer à leurs affaires quotidiennes (travail, retraite, famille, maladie, etc.), même si, assurément, ils font davantage de "rencontres" lors de rondes quotidiennes, et prennent, du coup, des "nouvelles" de plus de personnes qu'auparavant (dans leur nouveau voisinage "social", dans la rue, etc.)<sup>562</sup>. D'autres ont encore tout simplement disparu, ayant quitté le quartier, et parfois même la région marseillaise (ceci sans compter les décès...). Etc.<sup>563</sup>

Ce faisant, il est toujours possible de dramatiser cette évaporation et estimer qu'"être privé de ce pouvoir (de faire sens de concert), c'est être privé de réalité" (Eliasoph, 2003 : 228). Seulement, il nous semble aussi que la "vitalité" n'est pas seulement l'apanage ou le monopole *exclusif* de la vie publique et qu'il y a aussi une *vie* souterraine, plus confidentielle et toujours difficile à *cerner* dans l'ampleur de ses méandres, ses plis et replis, et que celle-ci se déploie sur de multiples plans de consistances. C'est ici dire que la perte de ce pouvoir, tout dommageable puisse-t-il être, n'est pas forcément *irréversible*<sup>564</sup>. Comme nous l'avons vu pour la séquence qui nous a occupés, cette vie souterraine peut se révéler foisonnante dans l'élan d'une ressaisie collective et il ne s'agit pas uniquement de dire qu'un "non-public" soit fermement de mise ou qu'un pré-public couve un potentiel. Il est plutôt question de convenir du fait que les "démangeaisons" politiques sont nombreuses et que la composition d'un problème public, ce "faire public", est un long travail parsemé d'embûches, qui a tendance à problématiser la question du lien. C'est fondamentalement ici cibler sur un paradoxe :

---

<sup>562</sup> Il est notable par exemple que de nombreuses tensions "personnelles" se soient, dans la suite de cette évaporation, *apaisées* (que les gens se reparlent à nouveau ou qu'ils s'ignorent sans que cela ne fasse plus aucun problème).

<sup>563</sup> Notons qu'il s'agit là d'un point que la temporalité de la thèse, comme exercice académique, ne nous a permis d'approcher en détail une fois le problème "passé". On fléchera toutefois, aux termes de ce parcours, sur un certain débousolement de l'enquête - pour le coup - sociologique, s'agissant de savoir quels acteurs suivre.

<sup>564</sup> Précisons que le problème n'est jamais à l'abri d'une relance. Par ailleurs, on notera que dans de nombreux squats, on trouve par exemple des "conseils" d'immeubles. Ce fut le cas par exemple pour le squat de la rue Fiocca, qui suite à un énième cambriolage d'Alexandre Révithis, a fait l'objet d'une telle organisation (sans que celle-ci ne perdure).

l'évitement d'une parole politique est difficilement pensable sans le présupposé d'une *rencontre*, sans donc présupposer une mise en présence et une quelconque forme de lien, en passeraient-elles par des dispositifs de médiation ou des répertoires de mobilisation. C'est en effet bien depuis ce fond que, par contraste, peut *déjà* se faire valoir ce travail difficile auquel se livrent les acteurs pour ne pas parler politique. Mais c'est aussi depuis ce même fond que peut se réaliser le public idéal de John Dewey (2003), celui-là même qui compose des problèmes publics, s'enquiert de "*nouvelles*", cherche à produire du sens, à comprendre ce qui se passe et saisir les conditions problématiques qui l'amènent à se former. Rappelons que pour Hannah Arendt (1995 : 42) : "La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les hommes, donc dans quelque chose de fondamentalement *extérieure-à-l'homme*. Il n'existe donc pas une substance véritablement politique. La politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et elle se constitue comme relation". La politique est donc ici tout autant affaire d'une *co-naissance* que d'extériorité et de distance. C'est toujours ici voir à l'œuvre ce que nous avons nommé comme le "faire connaissance" de l'enquête<sup>565</sup> : "faire public" implique de faire exister des problèmes tout autant que rendre du lien problématique et "(maintenir ce faisant) la communauté à distance d'elle-même" (Tassin, 1991 : 24).

Or, dans un tel élan de connaissance, il nous semble que l'un des évitements essentiels pour la vie publique pourrait bien être une *disparition* et que celle-ci, tout comme l'apparition, est un phénomène *observable*, et bien souvent *observé*. La prendre en compte dans l'analyse, c'est donc toujours une façon d'en revenir aux manières dont les citoyens "sculptent la sphère publique" (Eliasoph, 2003 : 228), mais en reconnaissant que les exigences du public au sens fort sont parfois redoutables, notamment lorsque toute *privacy* se réduit comme une peau de chagrin. Il n'est pas anodin que John Dewey (2003) "impose", comme garde-fou, une reprise systématique de l'enquête pour garantir des formes démocratiques (Zask, 2003), comme pour éviter toute forme d'installation définitive ou ferme. Erving Goffman (1968) lui-même souligne cet aspect concernant *les institutions totales*, rappelant cette résistance des reclus pour préserver un semblant de *privacy* à travers leurs adaptations secondaires. L'auteur rappelle d'ailleurs que des *embryons* de vie démocratique sont observables dans la vie clandestine des institutions totales. Aussi, le fait que le public ne soit pas donné une fois pour toute ou définitivement ne doit pas conduire à conclure à une apathie universelle. Nina Eliasoph admet, elle-même, qu'il est possible d'entrevoir dans cette évaporation une protection

---

<sup>565</sup> On notera d'ailleurs qu'à plusieurs reprises dans ses travaux, Nina Eliasoph fait référence à une culture israélienne "prisant" et "savourant" l'affichage du désaccord politique "en présence de personnes (qui se) *connaissent un peu*" (Eliasoph, 2003 : 256, *ns*).

de l'idéal démocratique, même si elle estime parfois aussi – non sans un soupçon de normativité - que les gens ont à *apprendre* "to connect their personal lives to political issues" (Eliasoph, 2005 : 260).

Pour notre part, l'important est que ces exigences ne soient pas seulement discutables, mais qu'elles soient surtout discutées. On peut toujours, et certainement le faut-il, s'inquiéter de la bonne santé démocratique, et dénoncer une fragilité du public et l'évaporation de la question politique. Mais il est aussi rassurant de *voir* comment les acteurs s'en soucient parfois, la prennent en compte eux-mêmes et la discutent<sup>566</sup>. Et ce d'autant plus dans des contextes d'action et de ressaisie collectives où ce motif n'est pas *a priori* le plus intuitif. A notre sens, il s'agit d'un trait constitutif de ce type de processus, au cœur des activités et des préoccupations de ceux qui, donc, s'affairent à bâtir et porter des actions collectives, à confectionner des problèmes publics. Après tout, les problèmes publics sont autant d'occasions de parler politique, ne serait-ce qu'à travers les questions qui les émaillent régulièrement ou qui en sont tout aussi régulièrement écartées. Or, même dans ces situations particulièrement problématiques où les acteurs *concernés* ont *a priori*, et peut-être plus que d'habitude, davantage de raisons de parler politique, d'éclairer et comprendre ce qui se passe, de faire sens de concert et de "faire public", même dans des contextes de confection de problèmes publics où des acteurs subissent une série d'affectations, enquêtent pour donner forme, sens et déterminer ce qui fait problème et où le concernement est *a priori* exacerbé, nous ne pouvons pleinement écarter "une culture de l'évitement politique (qui) ne vien(ne) pas seulement d'en haut, mais aussi d'en bas" (Eliasoph, 2003 : 255). Une telle fragilisation forme fondamentalement la base "argileuse" de tout travail d'enquête. Mais elle participe *aussi*, pour autant que la "relève" soit assurée, de sa continuité.

De ce point de vue, les travaux développés par Nina Eliasoph sont ainsi précieux pour saisir l'absence de définition stable du problème, autant que la difficulté à le définir. Cette fragilisation peut être placée à la source de l'évaporation des questions politiques qui peuvent jalonner tout du long la "vie" du problème de la rue de la République, et qui, surgissant à l'occasion, éprouvent, impactent et (re)lancent sa carrière, qu'il s'agisse de le créer, de capter ou de captiver les attentions, de le définir, de le maintenir ou, finalement, de le laisser aller et de lâcher prise. Sans le prisme de cette fragilisation, on ne saurait penser cette reconstruction du public qui interroge quant à ses formes de régulations, traverse une série d'épreuves, problématise la question du lien, rend instable le problème, sape toute forme

---

<sup>566</sup> Dans un registre différent, on peut ici penser aux travaux de Jean-Michel Fourniau (2007) sur les instances participatives que forment les débats publics où il apparaît souvent que l'enjeu du débat soit le débat lui-même.

d'institutionnalisation, impacte continuellement et refaçonne ses conditions problématiques, avant de parachever son évaporation. Car peut-être que, finalement, la meilleure preuve de ce à quoi a œuvré ce processus fragile réside dans cette idée "bruisante", mais désormais et pour le coup "persistante" et "durable", que tous les locataires ont été expulsés de la rue de la République. En d'autres termes, qu'il n'y a non seulement plus de problème *de* la rue de la République, mais également plus de problèmes *sur* la rue de la République.

# Bibliographie

- AGAMBEN, G., 1990, *La communauté qui vient, Théorie de la singularité quelconque*, Éditions du Seuil.
- AMAR, G., 1993, "Pour une écologie urbaine des transports", in *Annales de la recherche urbaine*, n°59-60, pp.140-151.
- ANSELME, M., 2000, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, La tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- ARENDT, H., 1995, *Qu'est-ce que la politique ?*, Éditions du seuil.
- ARNSTEIN, S., 1969, "A Ladder of Citizen Participation", in *Journal of the American Institute of Planners*, Vol. 35, n°4, pp. 216-224.
- AUTHIER, J.,-Y., BIDOU-ZACHARIASEN, C., 2008, "La question de la gentrification urbaine", in *Espaces et sociétés*, Editions Erès, n° 132-133, pp. 13-22.
- BACHMANN, Ch., LE GUENNEC, N., 2002, *Violences urbaines*, Editions Hachette Littératures.
- BAJOIT, G., 1988, "Exit, Voice, Loyalty... and Apathy: Les réactions individuelles au mécontentement", in *Revue Française de Sociologie*, Vol. 29, n°2, pp. 325-345.
- BATTEGAY, A., 1993, "Actualité médiatique et mise en débat public. La montée en "affaire" de la mosquée de Lyon", in *Les raisons de l'action publique, entre expertise et débat*, CRESAL, Editions L'Harmattan, pp. 301-313.
- BECKER, H., 1967, "Whose Side Are We On?", in *Social Problems*, Vol.14, n°3, pp. 239-247.
- BECKER, H., 1985, *Outsiders: Études de sociologie de la déviance*, Éditions A. M Métailié.
- BENATOUÏL, T., 1999, "Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture", in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°2, pp. 281-317.
- BERRY-CHIKHAOUI, I., 2007, "Les citoyens face aux enjeux d'internationalisation de la ville", in *Autrepart*, Vol.1, n°41, pp. 149-163.
- BEST, J., 2002, "Constructing the sociology of social problems: Spector and Kitsuse twenty-five years later", in *Sociological Forum*, Vol. 17, n°4, pp. 699-706.
- BIAREZ, S., 1998, "Sphère locale et espace public", in *Lien social et Politiques*, n°39, pp. 127-138.
- BIAREZ, S., 1999, "Repenser la sphère locale selon l'espace public", in François, B., Neveu, E., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 267-283.
- BLANC, M., 1988, "Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté", in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 38, pp. 104-112.
- BLEIL, S., 2005, "Avoir un visage pour exister publiquement : l'action collective des sans terre au Brésil", in *Réseaux*, n° 129-130, pp.125-153.
- BLUMER, H., 1971, "Social problems as collective behaviour", in *Social problems*, Vol. 18, n° 3, pp. 298-306.

- BLUMER, H., 2004, "Les problèmes sociaux comme comportements collectifs ", in *Politix*, Vol. 17, n° 67, pp. 185-199.
- BONNET, M., DESJEUX, D., 2000, *Les territoires de la mobilité*, PUF.
- BOLTANSKI, L., 1973, "Erving Goffman et le temps du soupçon", in *Informations sur les sciences sociales*, Vol. 12, n° 3, pp.127-147.
- BOLTANSKI L., 1990, "Sociologie critique et sociologie de la critique", in *Politix*. n°10, pp. 124-134.
- BOLTANSKI L., 1990, *L'amour et la justice comme compétences*, Éditions Métailié.
- BOLTANSKI, L., 2007, *La souffrance à distance*, Gallimard Folio essais.
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Éditions Gallimard.
- BORDREUIL, J.-S., 1994, "SoHo, ou comment le "village" devint planétaire", *Villes en parallèle*, n°20-21, pp. 145-181.
- BORDREUIL, J.-S., 1995, "Le spectacle de la déréliction", in Joseph, I., (dir.), *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Éditions Recherches - Plan Urbain, pp. 137-147.
- BORDREUIL, J.-S., 1998, "Micro-sociabilité et mobilité dans la ville", in Bonnet, M., Desjeux, D., (dir.), *Les territoires de la mobilité*, Presses Universitaires de France, pp. 110-125.
- BORDREUIL, J.-S., 1999, "Changement d'échelle urbaine et/ou changement de formes. Note sur les défis contemporains de "l'urbanisme métropolitain"", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°82, pp. 71-77.
- BORDREUIL, J.-S., 2000, "La ville desserrée", in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S. (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, La Découverte, pp. 169-182.
- BORDREUIL, J.-S., 2001, "L'érosion des identités locales : problème ou solution ? À propos de l'agglomération marseillaise", in Donzel, A., (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Maisonneuve et Larose, pp. 141-150.
- BORDREUIL, J.-S., 2005, "Sociétaires, citoyens, visiteurs : le tourisme urbain comme analyseur". Programme REMSH, 5ème PCRD, Gènes, 28 janvier.
- BORDREUIL, J.-S., 2006, "L'histoire de la "Dog Poop Girl" revisitée : usages et mésusages d'un médium hétérotopique", in *Réseaux*, n°138, pp. 243-268.
- BORDREUIL, J.-S., 2007, "Isaac Joseph : la politique depuis Goffman", in Cefaï, D., Saturno, C., *Isaac Joseph : Itinéraire d'un pragmatiste*, Economica, pp. 101-134.
- BORDY, J., 2005, *La rue*, Presses Universitaires du Mirail.
- BORJA, J.-S., 2009, "Mobilité et pratiques citoyennes. Sur la rue de la République à Marseille", in Carrel, M., Neveu, C., Ion, J., (dir), *Les intermittences de la démocratie, formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, L'Harmattan, 2009, pp. 231-242.
- BORJA, J.-S., DERAÏN, M., MANRY, V., 2007, *Recherche-action : Renouvellement urbain à Marseille : centralité populaire et mobilisation collective, le cas de la rue de la République*, Association Transversité, PUCA.
- BORJA, J.-S., DERAÏN, M., MANRY, V., 2010, *Attention à la fermeture des portes*, Éditions Commune.

- BOSK, Ch., HILGARTNER, S., 1988, "The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model", in *American Journal of Sociology*, Vol. 94, n° 1, pp. 53-78.
- BOUILLON, F., 2004, "Au Roi du Kebab. Restauration à la sauvette et dynamique commerciale métissée", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 242-257.
- BOUILLON, F., 2005, "Le squat, une alternative à la rue?", in *La rue*, Brody, J., Presses Universitaires du Mirail, pp. 179-194.
- BOUILLON, F., 2007, *Les mondes du squat. Productions d'un habitat illégal et compétences des citadins disqualifiés. Le terrain marseillais*, Thèse de doctorat, sous la direction de Michel Augier, EHESS.
- BOURDIN, A., 2008, "Gentrification : un "concept" à déconstruire", in *Espaces et sociétés*, n° 132, Erès, pp. 23-37.
- BOURMEAU, S., HEURTIN, J.-Ph., 1997, "La carrière déviante du professeur Becker. Entretien avec Howard Becker", in *Politix*, Vol. 10, Nn 37, pp. 155-166.
- BREVIGLIERI, M., 2008, "Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir", in Battagay, A., Payet, J.-P. (eds), *La reconnaissance à l'épreuve. Exploration socio-anthropologiques*, Presse Universitaires du Septentrion, pp. 83-92.
- BREVIGLIERI, M., TROM, D., 2003, "Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 399-416.
- BURGESS, E., 2005, « La croissance de la ville; Introduction à un projet de recherche », in Grafmeyer, Y., Joseph, I., (dir). *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, pp. 131-142.
- BURKE, K., 1969, "Introduction: The Five Key Terms of Dramatism", in *A Grammar of Motives*, University of California Press.
- CAILLE, A., 1981, "La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante", in *Sociologie du Travail*, n° 3, pp. 257-274.
- CALLON, M., 2003 "Quel espace public pour la démocratie technique ?" in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 197-221.
- CARREL, M., 2003, "Suscitez un public local. Habitants et professionnels du transport en confrontation dans un quartier d'habitat social", in Barril, C., Carrel, M., Guerrero, J.-C., Marquez, A., *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, L'Harmattan, pp. 219-240.
- CARREL, M., NEVEU, C., ION, J., (dir), 2009, *Les intermittences de la démocratie, formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, L'Harmattan.
- CASTELLS. M., 1969, "Théorie et idéologie en sociologie urbaine", in *Sociologie et Société*, Vol. 1, n°2, pp. 171 -191.
- CEFAÏ, D., 1996, "La construction des problèmes publics, définition de situations dans des arènes publiques", *Réseaux*, n°75, pp. 44-65.
- CEFAÏ, D., 2001, "Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes", in Cefaï, D., Trom, D., (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques, Raisons pratiques*, n° 12, Editions de l'EHESS, pp. 51-97.

CEFAÏ, D., 2002a, "Faire du terrain à Chicago dans les années cinquante, l'expérience du Field Training Project", in *Genèses*, 46, pp. 122-137.

CEFAÏ, D., 2002b, "Qu'est-ce qu'un arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatique", in Cefai, D., Joseph, I., (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

CEFAÏ, D., 2009a, "Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique", in Cefai, D., Costey, P., Gardella, E., Gayet-Viaud, C., Gonzalez, Ph., Le Méner, E., Terzi, C., (eds.), *L'Engagement ethnographique*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, lien : <http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html>

CEFAÏ, D., 2009b, "Comment se mobilise-t-on ? : l'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective", in *Sociologie et Sociétés*, Vol. 41, n° 2, pp. 245-269.

CEFAÏ, D., JOSEPH, I. (dir.), 2002, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Éditions de l'Aube.

CEFAÏ, D., LAFAYE, C., 2001, "Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier", in Cefai, D., Trom, D. (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques, Raisons pratiques*, n° 12, Éditions de l'EHESS, pp. 195-228.

CEFAÏ, D., LAFAYE, C., 2002, "Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective. Le cadrage d'un conflit urbain à Paris", in Cefai, D., Joseph, I., (dir.), *L'Héritage du pragmatisme*, Éditions de l'Aube, pp. 371-394.

CEFAÏ, D., PASQUIER, D., 2003, "Introduction", in Cefai, D., Pasquier, D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 8-57.

CEFAÏ, D., PASQUIER, D. (dir.), 2003, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF.

CEFAÏ, D., TROM, D., 2001, "Présentation", in Cefai, D., Trom, D., *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques, Raisons pratiques*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 9-23.

CEFAÏ, D., TROM, D., 2001, *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques, Raisons pratiques*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

CHABBAL, J., 2005, "Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public", in *Politix*, n° 70, pp. 169-195.

CHARMES, E., 2005, "Le Retour à la rue comme support de la gentrification", in *Espaces et sociétés*, n° 122, pp. 115-135.

CHATEAURAYNAUD, F., 2004, "L'épreuve du tangible. Expérience de l'enquête et surgissements de la preuve", in *Raisons pratiques*, Vol. 15, pp. 167-194.

CHATEAURAYNAUD, F., TORNY, D., 1999, *Les sombres précurseurs, Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS.

COLLET, A., 2005, "Sociologie des acteurs de la gentrification des quartiers anciens centraux d'hier et d'aujourd'hui", communication à la Journée d'étude Jeunes Chercheurs *Le logement et l'habitat comme objet de recherche*, organisé par GIS Socio-économie de l'habitat (Université Paris I - INED - CNRS), CRETEIL (Institut d'Urbanisme de Paris - Université Paris XII - Val de Marne), Paris, 20 mai 2005.

- COLOMY, P., BROWN, J.-D., 1996, "Goffman and Interactional Citizenship", in *Sociological Perspectives*, Vol. 39, n°3, pp. 371-381.
- CRESS, D., SNOW, D., 1996, "Mobilization at the Margins. Resources, Benefactors, and the Viability of Homeless Social Movement Organization", in *American Sociological Review*, vol. 61, n° 4, pp. 1089-1109.
- CRESS, D., SNOW, D., 2000, "The Outcomes of Homeless Mobilization. The Influence of Organizations, Disruption, Political Mediation, and Framing", in *American Journal of Sociology*, Vol. 105, n° 4, pp. 1063-1104.
- DAVID, P., 1988, "Goffman à contrecœur", in *Politix*, Vol. 1, n° 3, pp. 63-65.
- DAVIS, F., 1959, "The Cabdriver and his fare: Facets of a fleeting relationship", in *The American Journal of Sociology*, Vol. 65, n° 2, pp.158-165.
- DAVIS, F., 1961, "Deviance disavowal: the management of strained interaction by the visibly handicapped", in *Social Problems*, Vol. 9, n°2, pp. 120-132.
- DEBOULET, A., 2011, "Engagements citoyens et ancrages participatifs dans les quartiers populaires en rénovation", Communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, 21 octobre, lien : [http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier\\_2-1\\_agnes\\_deboulet.pdf](http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_2-1_agnes_deboulet.pdf)
- DELEDALLE, G., 1993, "La théorie de l'enquête et le problème de la vérité", in Dewey, J., *Logique : La théorie de l'enquête*, PUF, pp. 9-49.
- DELEDALLE, G., 2011, "Un modèle de la complexité. De la logique de l'enquête à la théorie et à la pratique de l'éducation démocratique", in <http://archive.mcxapc.org/docs/conseilscient/deledalle1.htm>.
- DELEUZE, G., 1985, "Les intercesseurs", in *L'Autre Journal*, n° 8, lien : <http://multitudes.samizdat.net/article1354.html>.
- DELEUZE, G., 1990a, "Le devenir révolutionnaire et les créations politiques", in *Futur Antérieur*, n°1, lien : [http://multitudes.samizdat.net/article.php?id\\_article=495](http://multitudes.samizdat.net/article.php?id_article=495).
- DELEUZE, G., 1990b, "Post-scriptum sur les sociétés de contrôle" in *L'Autre Journal*, n°1, lien : <http://libertaire.free.fr/DeleuzePostScriptum.html>.
- DELEUZE, G., 2004, *Foucault*, Editions de Minuit.
- DEWEY, J., 1993, *Logique: La théorie de l'enquête*, PUF.
- DEWEY, J., 2003, *Le public et ses problèmes*, PUP/Farrago-Leo Scheer.
- DEWEY, J., 2006, "La démocratie créatrice. La tâche qui nous attend", in *Revue de MAUSS*, n°28, pp. 251-256.
- DOIDY, D. 2009, "Quartiers et parcelles de la citoyenneté. L'engagement militant à travers ses compositions et ses épreuves", in Carrel, M., Neveu, C., Ion, J., (dir), *Les intermittences de la démocratie, formes d'action et visibilité citoyenne dans la ville*, L'Harmattan, pp. 39-63.
- DONZEL, A, 1998, *Marseille : l'expérience de la cité*, Anthropos.
- DONZEL, A, (dir.), 2001, *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Maisonneuve et Larose.

- DONZEL, A., 2011, « Les marchés fonciers et immobiliers dans l'économie résidentielle : le cas de Marseille », in Elloumi, M., Jouve, A.-M., Napoléone, C., Paoli, J.-C. (Eds), *Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée, Options méditerranéennes : Série B, Etudes et Recherches*, n° 66, pp 25-34.
- DONZELOT, J., 1999, "La nouvelle question urbaine", in *Esprit*, n°258, pp. 87-114.
- DONZELOT J., 2004, "La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification", in *Esprit*, n° 303, pp.14-39.
- DONZELOT, J., JAILLET, M.-Ch. (dir.), 1999, *La nouvelle question urbaine*, Collection Recherches, Edition du PCA, n° 126.
- DU, M., 2009, "Résistances tacites face à la requalification d'un quartier urbain en voie de gentrification : Regard à partir du quartier Le Maupas, Lausanne", in *Vertigo*, Vol. 9 n°2, lien : <http://vertigo.revues.org/8782>
- DUBOIS, J., OLIVE, M., 2004a, "Euroméditerranée : négociations à tous les étages", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 397, pp. 103-111.
- DUBOIS, J., OLIVE, M., 2004b, "Négocier la requalification urbaine. L'action publique dans son horizon d'incertitude", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 40-59.
- DULONG, R., 1998, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Éditions de l'EHESS.
- ELIAS, N., MUEL-DREYFUS, F., 1985, "Remarques sur le commérage", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 60, n° 1, pp. 23-29.
- EMERSON, K., MESSINGER, S., 1977, "The Micro-Politics of Trouble", in *Social Problems*, Vol. 25, n° 2, pp. 121-134.
- ELIASOPH, N., 1990, "Political culture and the presentation of a political self. A study of the public sphere in the spirit of Erving Goffman", in *Theory and society*, Vol. 19, N°4, pp. 465-494.
- ELIASOPH, N., 1997, "'Close to home": the work of avoiding politics", in *Theory and Society*, Vol. 26, N°5, pp. 605-647.
- ELIASOPH, N., 1999, "What if good citizens etiquette requires silencing political conversation in everyday life? Notes from the field", paper presented at conference *The Transformation of Civic Life*, Middle Tennessee State University, November 12-13.
- ELIASOPH, N., 2003, "Publics fragiles. Une ethnographie de la citoyenneté dans la vie associative", in Cefaï, D. Pasquier, D. (dir.), *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, Presses Universitaires de France, pp. 225-268.
- ELIASOPH, N., 2005, *Avoiding politics, How Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge University Press.
- FAURE-GUICHARD, C., FOURNIER, P., 2004, "Le coin des agences d'intérim ou comment fabriquer une main-d'œuvre populaire en centre-ville", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 202-220.
- FAVRE, P., 1999, "Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics", in François, B., Neveu, E., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 135-152.
- FOUCAULT, M., 1971, *L'ordre du discours*, Editions Gallimard.

- FOURNIAU, J.-M., 2007, "L'institutionnalisation du débat public", in *Projet*, n° 297, pp. 12-21.
- FOURNIER, P., 2004, "La rue qui vote : un espace électoral à l'ombre du defferisme", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 60-81.
- FOURNIER, P., 2009, *Les générations sociales dans l'espace local : quelles enquêtes pour saisir les discontinuités générationnelles ? Quels résultats quant à leurs effets sociaux sur le travail, la résidence, la stratification sociale ?*, Mémoire pour le Diplôme d'HDR, Université de Provence.
- FOURNIER, P., MAZZELLA, S., (dir.) 2004, *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches.
- FOURNIER, P., MAZZELLA, S., (dir.) 2004, "Un bâti bourgeois pour une élite de second ordre", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 103-119.
- FRANCOIS, B., NEVEU, E. (dir.), 1999a, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses Universitaires de Rennes.
- FRANCOIS, B., NEVEU, E. (dir.), 1999b, "Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains", in François, B., Neveu, E., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses Universitaires de Rennes, pp.13-58.
- FRANK, L. K., 1925, "Social problems", in *American Journal of Sociology*, Vol. 30, n°4, pp. 462-473.
- FROISSARD, P., 2000, "L'invention du "plus vieux média du monde"", in *Médiation et Information*, n°12-13, pp. 183-195.
- FULLER, R., 1938, "The problem of Teaching Social Problems", in *American Journal of Sociology*, Vol. 44, n°3, pp. 415-435.
- FULLER, R., MYERS, 1941a, "Some aspects of a theory of social problems", in *American Sociological Review*, Vol.6, n°1, pp. 24-32.
- FULLER, R., MYERS, 1941b, "The natural history of a social problem", in *American Sociological Review*, Vol.6, n°3, pp. 320-329.
- GAMSON, W., 1988, "Le legs de Goffman", in *Politix*, Vol. 1, N° 3, pp. 71-80.
- GARFINKEL, H., 1956, "Conditions of Successful Degradation Ceremonies", in *The American Journal of Sociology*, Vol. 61, n°5, pp. 420-424.
- GAUDIN, J.-P., 1999, "L'espace public des politiques contractuelles", in François, B., Neveu, E., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 231-247.
- GILBERT, C., HENRY, E., 2102, "La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion", in *Revue Française de Sociologie*, Vol. 1, n°531, pp. 35-59.
- GIUDICI, N., 1997, *Le crépuscules des Corses : clientélisme, identité et vendetta*, Éditions Grasset et Fasquelle.
- GLASER, B., STRAUSS, A., 1964, "Awareness Contexts and Social Interaction", in *American Sociological Review*, Vol. 29, pp. 669-679.

- GLASER, B., STRAUSS, A., 1995, "La production de la théorie à partir des données", in *Enquête*, pp.183-195.
- GOFFI, J.-Y., 2001, "La nouvelle casuistique et la naturalisation des normes", in *Philosophiques*, Vol. 28, n° 1, pp. 87-107.
- GOFFMAN, E., 1964, "The Neglected Situation", in *American Anthropologist*, Vol. 66, n°6, pp. 133-136.
- GOFFMAN, E., 1968, *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1974, *Les rites d'interaction*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1975, *Stigmates Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1979, "Footing", in *Semiotica*, 25, pp. 1-29.
- GOFFMAN, E., 1983, "The Interaction Order", in *American Sociological Review*, Vol. 48, pp. 1-17.
- GOFFMAN, E., 1987, *Façon de parler*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1989, "Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec", in Joseph, I., Castel, R., et al., *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Les Éditions de Minuit, pp. 277-300.
- GOFFMAN, E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Les Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E., 1993, "La communication en défaut", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 100, n°1, pp. 66-72.
- GOFFMAN, E., 2002, La "distance au rôle" en salle d'opération", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 143, n° 1, pp. 80-87.
- GRAFMEYER, Y., JOSEPH I., 2004, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion.
- GUSFIELD, J., 1976, "The Literary Rhetoric of Science: Comedy and Pathos in Drinking Driver Research", in *American Sociological Review*, Vol. 41, pp. 16-34.
- GUSFIELD, J., 1981, *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press.
- GUSFIELD, J., 1989a, "Constructing the ownership of social problems: fun and profit in the welfare state", in *Social Problems*, Vol. 36, n°5, pp. 431-441.
- GUSFIELD, J., 1989b, "Introduction", in *On Symbols and Society*, Burke, K., University of Chicago Press, pp. 1-49.
- GUSFIELD, J., 2003, "Action collective et problèmes publics", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 63-78.
- HABERMAS, J., 1982, "Explicitation du concept d'activité communicationnelle", in Habermas, J., *Logique des sciences sociales et autres essais*, PUF, pp. 413-446.
- HABERMAS, J., 1993, *L'espace public*, Éditions Payot.

- HAMNETT, C., 1997, "Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification", in *Strates*, n°9, lien : <http://strates.revues.org/611>.
- HANNERZ, U., 1983, *Explorer la ville*. Les Éditions de Minuit.
- HIRSCHMAN, A.-O., 1983, *Bonheur privé, action publique*, Fayard.
- HUGHES, E., 1962, "Good People and Dirty Work", in *Social Problems*, vol. 10, n°1, pp. 3-11.
- HUGHES, E., 1996, "Les institutions bâtardes", in *Le Regard Sociologique*, Editions de l'EHESS, pp. 155-163.
- ION, J., 2003, "Le temps de l'engagement pluriel", in *Sciences Humaines*, n°39, pp. 58-63.
- ION, J., FRANGUIADAKIS, S., VIOT, P., 2005, *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement.
- ION, J., RAVON, B., 1998, "Causes publiques, affranchissement des appartenances et engagement personnel", in *Lien social et Politiques*, n°39, <http://www.erudit.org/revue/lsp/1998/v/n39/005129ar.html>.
- JAMES, W., 2005, *Essais d'empirisme radical*, Agone.
- JEANNOT, G., JOSEPH, I., (dir.), 1995, *Les Métiers du public. Les compétences de l'agent et l'espace de l'usager*, CNRS éditions.
- JEFFERSON, G., LEE, J., 1981, "The rejection of advice: managing the problematic convergence of a "TroublesTelling" and a "Service Encounter"", in *Journal of Pragmatics*, Vol. 5, pp. 399-422.
- JONSEN, A., TOULMIN, S., 2005, "A quoi sert la casuistique ?", in Passeron, J.-C., Revel, J., *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS, pp. 95-127.
- JOSEPH, I., 1984, "Urbanité et ethnicité", in *Terrain*, n°3, pp. 20-31.
- JOSEPH, I., 1988, "La relation de service, les interactions entre agents et voyageurs", *Annales de la recherche urbaine*, n° 39, pp. 43-55.
- JOSEPH, I., 1992, "L'espace public comme lieu de l'action", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, pp. 211-217.
- JOSEPH, I., 1993, "L'espace public et le visible", in *Architecture & comportement*, Vol. 9, n° 3, pp. 397-401.
- JOSEPH, I., 1995a, "Le temps partagé : le travail du machiniste-receveur", in Jeannot, G., Joseph, I., (dir.), *Les Métiers du public. Les compétences de l'agent et l'espace de l'usager*, CNRS éditions.
- JOSEPH, I., (dir.) 1995b, *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Éditions Recherches – Plan Urbain.
- JOSEPH, I., 1995c, "Reprendre la rue", in *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Joseph, I., 1995, Éditions Recherches – Plan Urbain, pp. 11-35.
- JOSEPH, I., 1996, "Les compétences de rassemblement. Une ethnographie des lieux publics", in *Enquête*, pp. 107-122.
- JOSEPH, I., 1997, "Prises, réserves, épreuves", in *Communications*, Vol. 65, pp. 131-142.
- JOSEPH, I., 1998a, *Erving Goffman et la microsociologie*, PUF.
- JOSEPH, I., 1998b, *La ville sans qualité*, Éditions de l'aube.

JOSEPH, I., 2001, "Tarde avec Park", in *Multitudes*, n° 7, lien : <http://multitudes.samizdat.net/Tarde-avec-Park>.

JOSEPH, I., 2003, "La notion de public : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 329-346.

JOSEPH, I., QUERE, L., 1993, "L'organisation sociale de l'expérience", in *Futur Antérieur*, n° 19-20, lien : <http://multitudes.samizdat.net/L-organisation-sociale-de-l>.

JOSEPH, I., CASTEL, R., *et al.*, 1989, *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Editions de Minuit.

JOURDAN, S., 2008, "Un cas aporétique de gentrification : la ville de Marseille" in *Méditerranée*, n° 111, pp. 85-90.

KANT, E., 2006, *Vers la paix perpétuelle*, Flammarion.

KITSUSE, J., SPECTOR, M., 1973a, "Toward a sociology of social problems: social conditions, values-judgements, and social problems", in *Social problems*, Vol. 210, n° 4.

KITSUSE, J., SPECTOR, M., 1973b, "Social problems: a re-formulation", in *Social problems*, Vol. 21, n° 2.

KITSUSE, J., SPECTOR, M., 1975, "Social problems and deviance: some parallel issues", in *Social Problems*, Vol. 22, N° 5, pp. 584-594.

LAPEYRONNIE, D., 1988, "Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", in *Revue Française de Sociologie*, Vol. 29, n°4, pp. 593-619.

LATOUR, B., 1994, "Une sociologie sans objet ? Note théorique sur l'interobjectivité", in *Sociologie du travail*, pp. 587-607.

LATOUR, B., 2004, "Turning around politics. A note on Gerard de Vries' paper", in *Social Studies of Science*, Vol. 37, pp. 811-820.

LATOUR, B., WOOLGAR, S., 1996, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Editions La Découverte.

LE BRAS, H., 1997, "L'hospitalité comme relation : dilatation de l'espace et contraction du temps", in *Communications*, Vol. 65, pp. 143-148.

LE BRETON, D., 2004, *L'interactionnisme symbolique*, PUF.

LEMERT, E., 1951, "Is there a natural history of social problems?", in *American Sociological Review*, Vol. 16, N° 2, pp. 217-223.

LEMIEUX, C., 2000a, "L'impensé unique. Réflexions sur les mutations du débat public", in Demorant, N., Jallon, H., (dir.), *L'année des débats (2000-2001)*, France-Culture/La Découverte, 2000, p. 269-278.

LEMIEUX, C., 2000b, *Mauvaise Presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Éditions Métailié

LEMIEUX, C., 2001, "Critique du journalisme : comment repolitiser le débat ?", in *Mouvements*, n° 15-16, pp. 131-137.

LEMIEUX, C., 2002, "Liberté critique et exonération de responsabilité", in Zarka, Y.-C., *La France et ses démons : radioscopie des passions françaises*, numéro hors série de la revue *Cités*, PUF, pp. 281-285.

- LEVI, P., 1987, *Si c'est un homme*, Éditions Julliard.
- LEY, D., 1987, "Reply: The Rent Gap Revisited", in *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 77, No. 3, pp. 465-468.
- LIPPMAN, W., 2001, "*Le public fantôme (extrait)*", in *Hermès*, Vol. 31, CNRS Éditions, pp. 67-76.
- LISPKY, M., 1980, *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, Russel Sage Foundation.
- LONDRES, A., 2008, *Marseille Porte du sud*, Arléa.
- Mc ADAM, D., TARROW, S., TILLY, Ch., 1998, "Pour une cartographie de la politique contestataire", in *Politix*, Vol. 11, n°41, pp. 7-32.
- MANIS, J., 1974, "The Concept of Social Problems: Vox Populi and Sociological Analysis", in *Social Problems*, Vol. 21, N° 3, pp. 303-315.
- MANNING, Ph., 1989, "Goffman's Revisions", in *Philosophy of the Social Sciences*, Vol. 19, pp. 341-343.
- MATTINA, C., 2001, "Des médiateurs locaux : les présidents des comités d'intérêt de quartier autour de la rue de la République", in Donzel, A. (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Maisonneuve et Larose, pp. 269-292.
- MATTINA, C., 2004, "L'intermédiation politiques des présidents de comités d'intérêt de quartier : le territoire de la notabilité", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 82-96.
- MEAD, G.-H., 2006, *L'Esprit, le Soi et la Société*, PUF.
- MERLEAU-PONTY, M., 2006, *L'œil et l'esprit*, Gallimard, Essai.
- MEHL, D., "Le témoin, figure emblématique de l'espace privé/public", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 489-502.
- MORIN, E., 1969, *La rumeur d'Orléans*, Éditions du seuil.
- NEVEU, E. 2003, "Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 443-468.
- NOVARINA, G., 1998, "La construction des demandes sociales par le projet d'urbanisme", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°80/81, pp. 173-179.
- OLSON, M., 1979, *La logique de l'action collective*, Presses Universitaires de France.
- PARK, R.-E., 2007, *La foule et le public*, Parangon/Vs.
- PASSERON, J.-C., REVEL, J., 2005, *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS.
- PENEFF, J., 2000, *Les malades des urgences*, Editions Métailié.
- PERALDI, M., 2003, "Droit de visite et principe d'humanité", *La Pensée de Midi*, n° 10, pp. 19-26.
- PERALDI, M., SAMSON, M., 2005, *Gouverner Marseille, enquête sur les mondes politiques marseillais*, La découverte.

- PINÇON, M., PINÇON-CHARLOT, M., 2000, "La ville des sociologues", in Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S. (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, La Découverte, pp. 53-61.
- PIZZORNO, A., 1991, "Sur la rationalité des choix démocratique", in Birnbaum (P.), Leca (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 330-369.
- QUERE, L., 1992, "L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologie", in *Quaderni*, n°18, pp. 75-92.
- QUERE, L., 2001, "La structure cognitive et normative de la confiance", in *Réseaux*, n°108, pp.127-152.
- QUERE, L., 2003, "Le public comme forme et comme modalité d'expérience", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 113-134.
- QUERE, L., 2005, "Les "dispositifs de confiance" dans l'espace public", in *Réseaux*, n°132, pp. 185-217.
- RANCIERE J., 1998, *Aux bords du politique*, La Fabrique.
- RAVIS-GIORDANI, G., 1990, "La "casa" et la "piazza", ou la leçon de Grossu Minutu", in *Terrain*, n°15, pp. 41-48.
- RENAUD, Y., 2001, "De la contestation à la concertation", in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°89, pp. 62-69.
- REUMAUX, F., 1995, "Espaces à prendre, le paradigme de la rumeur", in Joseph, I., (dir.), *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Éditions Recherches – Plan Urbain, pp. 251-259.
- RICOEUR, P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Éditions Stock.
- ROUX, J., 2007, "Paroles profanes exposées en public. Une voie de politisation originale des affects en situation sensible", in *Politique et Sociétés*, Vol. 26, n° 2-3, 2007, pp. 105-124.
- SCHNAPPER, D., 1994, *La communauté des citoyens*, Gallimard.
- SCHNAPPER, D., 2002, "Qu'est-ce que la citoyenneté ?", in *La confiance en questions*, Club Valmy/Chiron, pp. 13-24.
- SCHNEIDER, J., 1985a, "Defining the Definitional Perspective on Social Problems", in *Social Problems*, Vol.32, n°3, pp. 232-234.
- SCHNEIDER, J., 1985b, "Social problems theory: the constructionist view", in *Annual Review of Sociology*, Vol. 11, pp. 209-229.
- SCHEMEIL, Y., 1983, "D'une sociologie naturaliste à une sociologie politique, Robert Park", in *Revue Française de Sociologie*, Vol. 24, n°4, pp. 631-651.
- SENNETT, R., "Espaces pacifiants", in Joseph, I., (dir.), *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Éditions Recherches – Plan Urbain, pp.129-136.
- SCHUTZ, A., 1998, *Éléments de sociologie phénoménologique*, L'Harmattan.
- SCHUTZ, A., 2004, *L'étranger*, Editions Allia.
- SHIBUTANI, T., 1955, "Reference Groups as Perspectives", in *American Journal of Sociology*, Vol. 60, n° 6, pp. 562-569.
- SHIBUTANI, T., 1966, *Improvised news: A sociological study of rumor*, Bobbs-Merrill.

- SIMMEL, G., 1998, *Les Pauvres*, Presses Universitaires de France.
- SIMMEL, G., 2004a, "Digressions sur l'étranger", in Grafmeyer, Y., Joseph, I., (dir), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, pp. 53-59.
- SIMMEL G., 2004b, "*Métropoles et mentalité*", in Grafmeyer, Y., Joseph, I., (dir), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, pp. 61-77.
- SIMMEL G., 2006, "Excursus sur la question : comment la société est-elle possible ?", in Simmel, G. ; Barthélémy, F., Cret, B. (auteurs des parties liminaires), *Le problème de la sociologie. Et autres textes*, Editions du Sandre, pp. 63-79.
- SIRNA, F., 2004, "Quand le classement des uns fait le déclassement des autres", in Fournier, P., Mazzella, S., (dir.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, La Découverte-recherches, pp. 120-135.
- SMITH, N., 1992, "Blind man's buff, or Hamnett's philosophical individualism in search of gentrification", in *Transactions of institute of British Geographers*, New Series, Vol. 17, n°1, pp. 110-115.
- SMITH, N., 1992, "Contours of a spacialized politics: homeless vehicles and the production of geographical scale", in *Social Text*, n°33, pp. 54-81.
- SMITH, N., 1987, "Gentrification and the rent gap", in *Annals of the association of american geographers*, vol77, n°3, pp. 462-465.
- SNOW, D., 2001, "Analyse de cadres et mouvements sociaux", in *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques, Raisons pratiques*, n° 12, pp. 27-49.
- SNOW, D., TROM, D., CEFAL, D., 2000, "Le legs de l'Ecole de Chicago à la théorie de l'action collective. Entretien avec David Snow", in *Politix*, Vol. 13, n°50, pp. 151-162.
- SNOW, D. ROCHFORD, B. Jr., WORDEN, S., BENFORD, R., 1986, "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", in *American Sociological Review*, Vol. 51, n° 4, pp. 464-481.
- STAVO-DEBAUGE, J., 2003, "L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut", in Cefaï, D., Pasquier, D. (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, pp. 347-371.
- STRAUSS, A., 1992, *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, L'Harmattan.
- STRAUSS, A., 1995, "Identity, biography, history, and symbolic representations", in *Social Psychology Quarterly*, Vol. 58, N°1, pp. 4-12.
- TARDE, G., 1989, *L'Opinion et la foule*, PUF.
- TASSIN, E., 1991, "Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité", in *Hermès*, 10, pp. 23-37.
- THEVENOT, L., 2001, "S'associer pour composer une chose publique", in Chopart, J.-N., et alii (dir.), *Actions associatives, solidarités et territoires*, Publications de l'Université de Saint Etienne, pp. 267-274.
- THEVENOT, L., 2006, *L'Action au pluriel*, La Découverte.

- THOMAS, Y., 2005, "L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue", in Passeron, J.-C., Revel, J., *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS, pp. 45-73.
- TILLY, Ch., 1984, "Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne", in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°4, pp. 89-108.
- TILLY, Ch., 1992, "Réclamer Viva Voce", in *Cultures et Conflits*, n°5, pp. 109-126.
- TOULMIN, S., 1981, "The Tyranny of Principles", in *The Hastings Center Report*, Vol. 11, n° 6, pp. 31-39.
- TOURAINÉ, A., 1978, "Théorie et pratique d'une sociologie de l'action", in *Sociologie et Sociétés*, Vol. 10, n° 2, pp. 149-188.
- TROM, D., ZIMMERMANN, B., 2001, "Cadres et institution des problèmes publics, les cas du chômage et du paysage", in Cefaï, D., Trom, D. (éd.), *Raisons pratiques. Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes publiques*, Editions de l'EHESS, 12, pp. 281-315.
- WATZLAWICK, P., 1978, *La réalité de la réalité*, Seuil.
- WATZLAWICK, P., 1981, "Structure de la communication psychotique", in Winkin, Y., *La nouvelle communication*, Seuil, pp. 238-254.
- WELLER, J.-M., 1998, "Abuse-t-on de la notion de relation de service ?", in *Education permanente*, n°137, pp. 9-21.
- WHYTE, W., 2002, *Street Corner Society, La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Editions La Découverte.
- WINANCE, M., 2004, "Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions", in *Politix*, Vol. 17, n°66, pp. 201-227.
- WINKIN, Y., 1984, "Entretien avec Erving Goffman", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 54, n°1, pp. 85-87.
- WINKIN, Y., 1988, "Goffman à Baltasound", in *Politix*, Vol.1, n°3, pp. 66-70.
- WOOLGAR, S, PAWLUCH, D., 1985, "Ontological Gerrymandering: The Anatomy of Social Problems Explanations", in *Social Problems*, Vol. 32, n° 3, pp. 214-227.
- ZASK, J., 2001, "Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippman", in *Hermès*, Vol. 31, CNRS Éditions, pp. 63-66.
- ZASK, J., 2003, "La politique comme expérimentation", in Dewey, J., *Le public et ses problèmes*, PUP/Farrago-Leo Scheer, pp. 7-43.
- ZASK, J., 2004, "L'enquête sociale comme inter-objectivation" in *Raisons Pratiques*, Editions de l'EHESS, n°15.
- ZASK, J., 2008, "Le public chez Dewey : une union sociale plurielle", in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°15, lien : URL : <http://traces.revues.org/753>

Aix-Marseille Université  
École Doctorale Espaces, Cultures et Sociétés (ED355)

Thèse

Pour obtenir le grade de  
**Docteur de l'Aix-Marseille Université**  
Discipline : Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par

Jean-Stéphane BORJA

**Vie et mort d'un problème public  
Autour du problème de la rue de la République à Marseille**

**Annexes**

Sous la direction de Jean-Samuel BORDREUIL

Soutenue le 13 novembre 2013

Jury :

Marie-Hélène BACQUE, Professeure des Universités, Université Paris Ouest  
Nanterre/Mosaïques

Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de recherches au CNRS, Aix-Marseille  
Université/LAMES

Daniel CEFAÏ, Directeur d'études, EHESS/CEMS

Joëlle ZASK, Maître de Conférences HDR, Aix-Marseille Université /CEPERC



# Sommaire

Annexe 1 - Quelques modèles d'histoire naturelle des problèmes sociaux/publics .....	5
Annexe 2 - Trajectoire et déroulé du problème de la rue de la République.....	9
Annexe 3 - Plan des rues .....	15
Annexe 4 - Répartition des CIQ autour de la rue de la République.....	17
Annexe 5 - Le projet Euroméditerranée .....	19
Annexe 6 - Panorama spatial de la trajectoire du problème de la rue de la République.....	23
Annexe 7 - Etat de la propriété en 2005 sur la rue de la République.....	25
Annexe 8 - Etat de la propriété en 2009 sur la rue de la République.....	27
Annexe 9 - Les "empressés" .....	29
Annexe 10 - Journée du 17 mai 2004.....	35
Annexe 11 - Petit comité de rédaction d'une lettre pour Euroméditerranée.....	43
Annexe 12 - En passant devant le magasin de Muriel... ..	53
Annexe 13 - Relogement d'une personne "fragile" de 87 ans .....	59
Annexe 14 - Clichés de la rue de la République .....	65
Annexe 15 - "Une action en mode mineur" .....	71



# Annexe 1

## Quelques modèles d'histoire naturelle des problèmes sociaux/publics

### 1. Le modèle de Richard Fuller et Richard Myers (1941b)

<p><b>Étape 1</b> <b>Awareness</b></p>	<p>The genesis of every social problem lies in the awakening of people in a given locality to a realization that certain cherished values are threatened by conditions which have become acute.</p> <p>Definitions of alarm emerge only as these group values are thought to be involved.</p> <p>Without awareness or "problem consciousness" in certain groups of people, be they scientists, administrators, or likeminded neighbours, no identifiable problem can be said to exist.</p> <p>Before a social problem can be identified, there must be awareness on the part of people who express their concern in some communicable or observable form.</p> <p>The outstanding characteristic of this initial phase of awareness inheres in the constantly recurrent statements of people involved in a challenging situation that "something ought to be done."</p> <p>As yet, these people have not crystallized their definition sufficiently to suggest or debate exact measures for amelioration or eradication of the undesirable condition. Instead, there is unsynchronized random behaviour, with protest expressed in general terms.</p>
<p><b>Étape 2</b> <b>Policy determination</b></p>	<p>Very soon after the emergence of awareness comes debate over policies involved in alternative solutions.</p> <p>Ends and means are discussed and the conflict of social interests becomes intense.</p> <p>People who propose solutions soon find that these solutions are not acceptable to others.</p> <p>Even when they can get others to agree on solutions, they find agreement as to means a further difficulty.</p> <p>The stage of policy determination differs significantly from the stage of awareness in that interest groups are now concerned primarily with "what ought to be done" and people are proposing that "this and that should be done."</p> <p>Specific programs occupy the focus of attention. The multi-sided protests have become organized and channelized.</p>
<p><b>Étape 3</b> <b>Reform</b></p>	<p>Here we find administrative units engaged in putting formulated policy into action.</p> <p>General policies have been debated and defined by the general public, by special interest groups, and by experts.</p> <p>It is now the task of administrative experts specially trained in their jobs to administer reform.</p> <p>This is the stage of action, both public and private.</p> <p>The emphasis is no longer on the idea that "something ought to be done" or that "this or that should be done" but on the fact that "this and that are being done."</p> <p>Public action is represented in the machinery of government bodies, legislative, executive, and judicial; and in the delegated authority of administrative tribunals, special supervisory officers and boards.</p> <p>This is the institutionalized phase of the social problem in the sense that we have established policies carried out by publicly authorized policy-enforcing agencies.</p> <p>Reform may also be private in character, as witnessed by the activities of private clubs and organizations, private charities and other benevolent associations.</p>

## 2. Le modèle de Herbert Blumer (1971, 2004)

<p><b>Étape 1</b> <b>L'émergence du problème social</b></p>	<p>Les problèmes sociaux "résultent d'un processus par lequel une condition donnée est progressivement identifiée et désignée dans une société comme un problème social".</p> <p>"La reconnaissance des problèmes sociaux par une société est un processus hautement sélectif, certaines situations n'attirant pas une once d'attention, d'autres échouant en route dans ce processus de reconnaissance qui apparaît comme une compétition redoutable".</p>
<p><b>Étape 2</b> <b>La légitimation de ce problème</b></p>	<p>"Après avoir été reconnu initialement, un problème social doit acquérir une reconnaissance spécifique si l'on veut prendre sa carrière sérieusement en main et la faire avancer. Pour être considéré dans les arènes de la discussion politique, le problème doit gagner un certain degré de respectabilité".</p> <p>"C'est la reconnaissance de la société qui donne naissance à un problème social."</p>
<p><b>Étape 3</b> <b>La mobilisation de l'action vis-à-vis de ce problème</b></p>	<p>"Si un problème social parvient à passer les étapes de la reconnaissance et de la légitimation sociales, il entre dans une nouvelle phase de sa carrière. Il devient un objet de discussion, de controverse, de descriptions divergentes et de revendications diverses."</p> <p>Cette étape caractérise "une mobilisation de la société pour agir sur le problème."</p>
<p><b>Étape 4</b> <b>La formation d'un plan d'action officiel pour le traiter</b></p>	<p>Cette phase "correspond à la manière dont une société prend position pour agir sur un problème particulier. Elle consiste au martelage d'un plan d'action officiel auquel prennent part l'exécutif et les assemblées législatives de la société".</p> <p>"Le plan officiel constitue en soi la définition officielle du problème, en ce sens qu'il correspond à la façon dont la société a finalement perçu et cherché à traiter le problème à travers ses organisations officielles."</p>
<p><b>Étape 5</b> <b>La transformation de ce plan dans sa mise en œuvre</b></p>	<p>Un plan d'action officiel et son application sont deux choses différentes.</p> <p>"Dans une certaine mesure, [...] le plan d'action est modifié, déformé et refaçonné dans sa mise en œuvre concrète, de telle sorte qu'il prend finalement une forme inattendue.</p> <p>Ceux qui étaient impliqués dans la définition du traitement et ceux qui sont touchés par ce traitement forment de nouvelles lignes d'actions.</p>

## 3. Le modèle de John Kitsuse et Malcom Spector (1973b)

<p><b>Stage 1</b></p>	<p>"The attempts by some group(s) to assert the existence of some condition, define it as offensive, harmful, and otherwise undesirable, to publicize the assertions and stimulate controversy and to create a public or political issue over the matter."</p> <p>"Initial social problems activities consist of attempts to transform private troubles into public issues".</p>
<p><b>Stage 2</b></p>	<p>"The recognition by some official organization, agency, or institution of the group(s) legitimate standing. This may lead to an official investigation of the matter, proposals for reform, and the establishment of an agency to respond to those claims and demands."</p>
<p><b>Stage 3</b></p>	<p>"The re-emergence of claims and demands by the group(s), expressing dissatisfaction with the established procedures for dealing with the imputed conditions, the bureaucratic handling of complaints, and the failure to generate a condition of trust and confidence in the procedures as sympathetic to the complaints, etc."</p>
<p><b>Stage 4</b></p>	<p>"The rejection by complainant group(s) of the response or lack of response of the agency or institution to their claims and demands, and the development of activities to create alternative, parallel, or counter-institutions as responses to the established procedures."</p>

#### 4. Le modèle de l'émergence d'un problème public (Cefaï, 1996)

<p><b>PHASE 1</b> Condensation de la rumeur</p>	<p>Conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence (private trouble) en problèmes publics (publics issues)</p> <p>Émergence de discours qui fixent des indignations ou des préjugés dans le registre de l'éthique, du droit, de la justice, de la politique</p> <p>La formulation (de) griefs et (de) requêtes peut être le fait des habitants eux-mêmes avant d'être pris en compte par certains porte-parole</p> <p>Cette phase est celle de la définition des problèmes, de la désignation des protagonistes, de la détermination des enjeux, de la destination de discours articulés aux pouvoirs publics.</p> <p>Le procès de publicisation du problème public dans une arène publique est engagé.</p> <p>Mais refoulement et ignorance de certains candidats : certains peuvent être "enterrés" par des tactiques de diversion ou de marchandage de leurs opposants, d'autres ne pas "décoller" faute d'investissement, de conviction, de mobilisation de leurs défenseurs.</p> <p>Le problème devient un enjeu de définitions, de controverses, de représentations dramatiques, d'actions symboliques.</p>
<p><b>PHASE 2</b> L'articulation d'une arène publique</p>	<p>Identification - reconnaissance - établissement - stabilisation du problème public.</p> <p>Configuration de l'arène publique "à travers toutes les confrontations et toutes les controverses qui y ont lieu, dans la coordination entre scènes publiques où le problème public est mis en forme, gagne visibilité et publicité, acquiert réalité et légitimité".</p> <p>Elle se constitue transversalement à différents champs d'institutions, se joue sur diverses scènes publiques, relève de multiples "sphères d'actions publique", où des acteurs spécialisés usent de stratégies, "font des coups", recourent à des savoir-faire et des réglementations, jouissent de compétences et de prérogatives, se meuvent dans des registres de discours et d'action distincts.</p> <p>Sur chaque scène publique, des provinces de réalité, des types de rationalité, des formes de légitimité, des sphères de justice non compossibles se composent, à travers les négociations et les affrontements, les disputes et les compromis entre les acteurs. Le problème public se construit à leur carrefour.</p>
<p><b>PHASE 3</b> Intervention des pouvoirs publics "Bureaucratisation"</p>	<p>Elle atteste du "sérieux" des revendications, qui sont contraintes de se reformuler dans un langage recevable par les agences administratives, les commissions parlementaires.</p> <p>Elle impose la nomination de porte-parole qui soient mandatés pour remplir la fonction de médiateurs et représenter leurs partenaires</p> <p>La codification des préjugés et des revendications est "montée en généralité" et s'est abstraite de l'expérience ordinaire du monde de la vie quotidienne.</p> <p>La résolution de la situation problématique par atteinte d'un "consensus" entre les parties autour de la définition de sa réalité et de sa légitimité, et autour de la réalisation d'un programme de mesures pratiques qui y remédient, n'est pas le cas de figure le plus fréquent.</p> <p>L'institutionnalisation du problème public n'abolit pas sa dimension conflictuelle et polémique.</p>
<p><b>PHASE 4</b> Publication/réalisation d'un programme d'action publique</p>	<p>Suivi critique.</p> <p>Développement d'un projet alternatif par les contestataires.</p> <p>Utilisation de violence contrôlée pour retentir dans l'opinion publique et discréditer un élu.</p>



## Annexe 2

### Trajectoire et déroulé du problème de la rue de la République

Phases	Période muette (mais bavarde)	Épreuve	Configuration 1 : EXPULSION	Épreuve	Configuration 2 : EXCLUSION	Évaporation
Description	Naissance de l'enquête & Gestation du problème	Alerte & Émergence du problème	Expulsion massive des locataires, "J'y suis, j'y resté", "la seule issue est un procès"	Réouverture des partages	"Ne pas se retrouver à la rue", "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas" (procès comme dernière extrémité)	Suspension de l'enquête
Années	2001-2004	Sept-Déc 2004	2004-2006	Courant 2006	2006-2007	A partir de 2007

La trajectoire précédemment résumée est détaillée dans les pages suivantes.

PHASE	Gestation du problème...			
	Période muette (mais bavarde)			
Années	2001-2003	2003-2004		
Statut de l'enquête	Naissance de l'enquête			
Motif de ressaisie	-	"Il se passe quelque chose" ; "Opération place nette ?"		
Cristaux d'attention	De l'insécurité à l'insécurité dans les immeubles (squats)	Abandon du patrimoine par les propriétaires (squat pour chasser les habitants)	Spéculation ; "S'il y a des squatters, c'est parce que les immeubles sont vides"	
Mots d'ordre	-	"Si besoin est, on fera appel à vous"	"Il faut se mobiliser"...	
"Forme" de mobilisation	Aucune mobilisation		Difficultés à mobiliser ("Pot de terre contre le pot de fer", "C'est incroyable")...	
Acteurs et Owners	CIQ ; émergence association SMV	CIQ, Mairie et Euroméditerranée	CVPT ; Collectif des habitants de la rue de la République ; SMV ; EMA	
Répertoires	Actions isolées, initiatives privées, Pétitions/lettres de voisinage		Visite de la rue, Réunion avec Euromed	
Dispositifs	-	Murage des appartements vides	Premières permanences (éphémères)	
"Pièce maîtresse"	-	Convention OPAH	De la Convention OPAH aux Baux...	
Réclamations	Courriers/sollicitations auprès des propriétaires, pouvoirs publics, forces de l'ordre, associations de quartier, pétitions de voisinages, procès éparés			
Arène publique	Événements	Signature Convention d'OPAH...	Changement de directeur à Euromed	Rue impériale devient Eurazeo ; Rachat de P2C par Lone Star ; Campagne de résiliations de baux sans proposition de relogement
	Procès	Procès pour troubles de jouissance (rares et isolés)		Un procès pour résiliation de baux (contestation du motif légitime et sérieux et absence relogement)
	Médias	Insécurité/Immigration clandestine, départs d'incendie/squats	Squat, puis Euromed ("Point noir" du projet : la rue de la République)	
	Rumeurs dominantes	Abandon du patrimoine ; Faire venir les Arabes et les Squatters pour chasser les habitants légitimes	Abandon du patrimoine par les propriétaires ; Rumeur de revente	Expulsion massive "camouflée"

PHASE	...Gestation du problème		Configuration 1 :	
	ALERTE & EMERGENCE		EXPULSION	
Années	Septembre – novembre 2004		2004-2005	2005-2006
Statut de l'enquête	Publicisation et première formulation du problème		Stabilisation de l'enquête (Rationalisations) <i>versus</i> continuité de l'enquête	
Motif de ressaisie	Expulsion massive des locataires		Lutte contre le délogement	
Cristaux d'attention	Opération immobilière		Respect du droit des locataires	Stabilisation et déploiement de l'action collective : "La seule solution ? Aller au tribunal !"...
Mots d'ordre	..."Il faut se mobiliser"		"J'y suis, j'y reste"	"Les affaires de l'un sont celles de tous"
"Forme" de mobilisation	...Difficultés à mobiliser ("Pot de terre contre le pot de fer", "C'est incroyable"...)		Vigilance	Résistance (aux pressions qui font céder les locataires : pannes d'ascenseur, lettres, coupures d'électricité et d'eau, travaux, résiliation de baux)...
Acteurs et Owners	CVPT ; Disparition du collectif des habitants		CVPT ; Collectif des Lois 48	CVPT ; Coordination des associations (du quartier)...
Répertoires	Pétitions, lettres aux élus, rencontres avec les pouvoirs publics, manifestations, recueil de témoignages, réunions publiques		Accompagnement vers un horizon juridique ; Eparses actions ponctuelles (Ex : opération carte postale) ; Réunions publiques...	
Dispositifs	-		Création du Comité de suivi (OPAH) par la Préfecture, puis création de la Permanence	Structuration de la Permanence de la rue de la République autour d'une assistance juridique aux locataires
"Pièce maîtresse"	...De la Convention OPAH aux Baux (surtout lois 48)		Baux en Loi 48 et en loi 89	
Réclamations	Canalisations des réclamations et témoignages vers CVPT pour un transfert vers l'arène publique		Canalisations des réclamations et témoignages vers la Permanence ; Construction de cas en vue du procès (production de traces écrites, etc.)...	
Arène publique	Événements	Arrivée de Mars.-Rép ; Mise en place de médiateurs ; Lancement enquête Urbanis ; Poursuite résiliation des baux	Projet de revente à des bailleurs sociaux ; Entame des travaux et relogements des lois 48	Dévalorisations ; Premiers permis de construire ; Premiers relogements ; Premières reventes ; Procès des bailleurs sociaux à Mars.-Rép....
	Procès	Pause des procès : si résiliation, maintien sur place du locataire et attente d'un procès du propriétaire ; Garantie préfectorale qu'aucune expulsion ne sera réalisée par la force publique		Série de procès : contre une erreur "délibérée" du propriétaire, contre un hôtel meublé, etc.
	Médias	Arrivée de Mars.-Rép. ; Gentrification ("Je ne souhaite pas voir la population maintenue sur place")		Cas de locataires ; Procès Sogima/Mars.-Rép. ; Relance Budget Euromed
	Rumeurs dominantes	Oùï-dire en lien avec la réhabilitation : travaux, relogements, etc. ; "Faire venir les étudiants et les nouveaux riches pour chasser les habitants"		Rumeurs autour du relogement ; Appartement pour la fille du Préfet

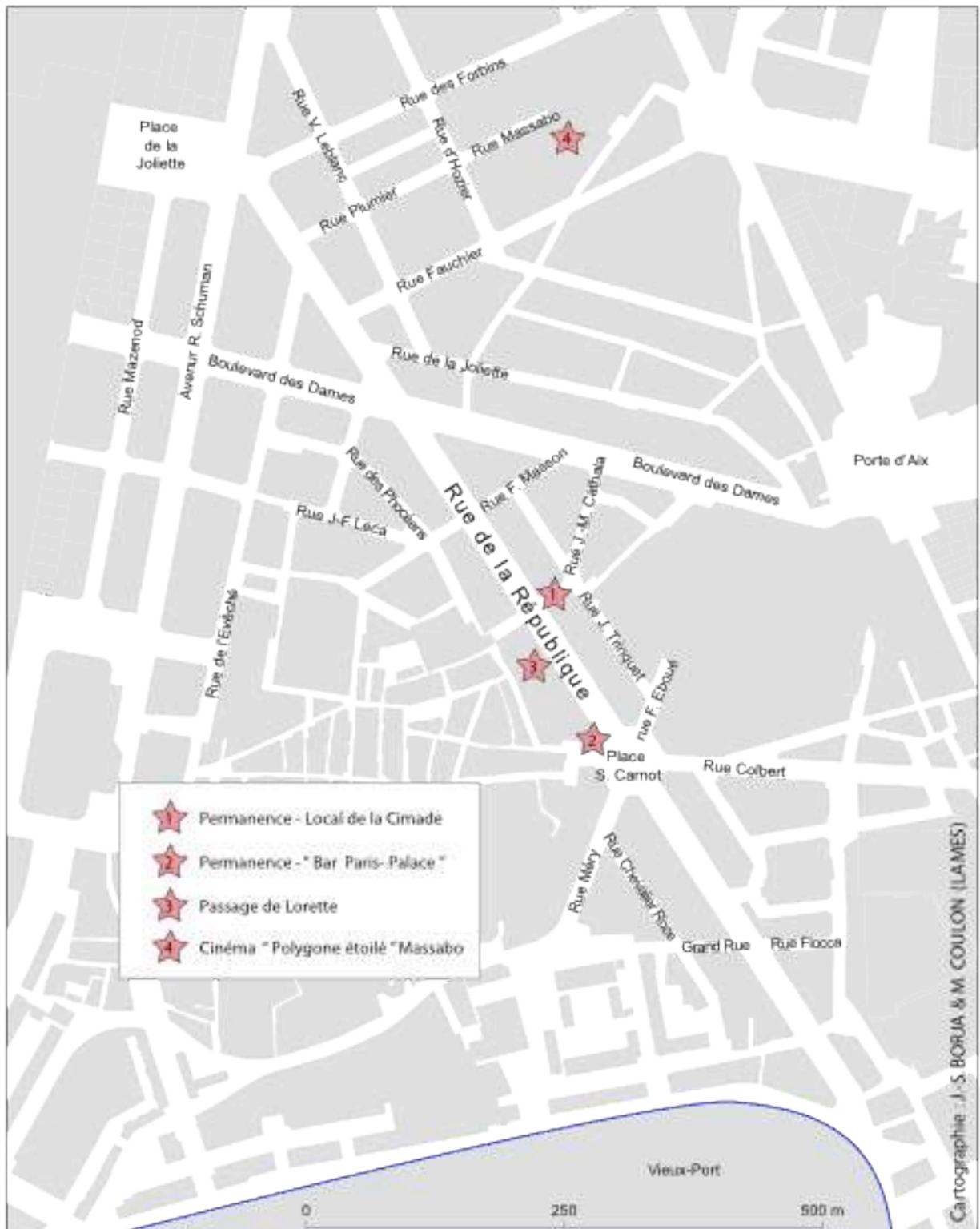
PHASE	REOUVERTURE DES PARTAGES		Configuration 2 :
			EXCLUSION
Années	Courant 2006		2007
Statut de l'enquête	Reprise de l'enquête		Stabilisation de l'enquête (Rationalisations) <i>versus</i> continuité de l'enquête
Motif de ressaisie	Lutte contre le délogement	Lutte pour le relogement ("Éviter de se retrouver à la rue")	
Cristaux d'attention	...Stabilisation et déploiement de l'action collective : "La seule solution, c'est d'aller au tribunal"	Disposer de ses propres droits ("liberté individuelle") : "jouer avec les gens" v/s savoir ce que les gens font de leurs droits	Redéploiement de l'action collective : relogement comme victoire, la mobilisation a permis d'éviter que personne ne se retrouve à la rue ; "Avec un procès, on ne peut pas tomber plus bas"
Mots d'ordre	Épreuve : Les affaires sont celles de quiconque et de personne en particulier		"Les affaires de l'un sont celles de tous"
"Forme" de mobilisation	...Résistance (aux pressions qui font céder les locataires : pannes d'ascenseur, lettres, coupures d'électricité et eau, travaux, résiliation de baux)		Vigilance et Résistance...
Acteurs et Owners	...CVPT ; Coordination des associations (du quartier)	CVPT ; Coordination des associations ; Disparition du Collectif des "Loi 1948"	
Répertoires	...Accompagnement vers un horizon juridique ; Eparses actions ponctuelles (Ex : opération carte postale) ; Réunions publiques	Vaines mises en place de relais de surveillance au sein des immeubles et d'une gazette présentant les difficultés "immeubles par immeubles" ; Enquête sur les 222 signataires de la pétition de 2004	Accompagnement au relogement ; Présentation publique et remise au Préfet des résultats de l'enquête CVPT ; Accompagnement en commission de conciliation....
Dispositifs	...(Menace sur la Permanence)...		Réorientation de l'assistance vers le relogement
"Pièce maîtresse"	...Baux en Loi 89, Baux précaires (hôtels meublés)	Convention de relogement et futur bail	
Réclamations	...Canalisation des réclamations et témoignages vers la Permanence		
Arène publique	Événements	...Dévitalisations ; Premiers permis de construire ; Premiers relogements ; Procès des bailleurs sociaux à Mars.-Rép. ; Premières reventes	
	Procès	...Perte d'un procès ; Mars.-Rép. engage des procès "pour" négocier des relogements	Négociations
	Médias	Cas des locataires ; Avancées des re/délogements et des ventes ; Apparition des augmentations de 150 à 300 % de loyers au renouvellement de bail du côté d'ANF	
	Rumeurs dominantes	Rumeurs lancées "par" le propriétaire ; "Le propriétaire achète et recrute des locataires pour convaincre les autres au départ"	Suspicion généralisée au niveau de la mobilisation, du voisinage, etc.

<b>PHASE</b>	<b>Évaporation publique du problème...</b>		-
<b>Années</b>	2007-2008		...2009
<b>Statut de l'enquête</b>	Retombée progressive de l'enquête		-
<b>Motif de ressaisie</b>	Lutte pour le relogement ("Éviter de se retrouver à la rue")	Emergence de précédents : "Tout le monde a été expulsé rue de la République"...	
<b>Cristaux d'attention</b>	Commission de conciliation ; Vaines tentatives de relance contre les petits propriétaires (supposés "plus" agressifs que les 2 grands), ou encore auprès des commerçants	Commission de conciliation ; Procès (isolés)	
<b>Mots d'ordre</b>	Actions ponctuelles, isolées, au cas par cas		
<b>"Forme" de mobilisation</b>	...Vigilance et Résistance	-	
<b>Acteurs et Owners</b>	CVPT ; Coordination des associations ; Disparition du Collectif des "loi 1948"	-	
<b>Répertoires</b>	...Accompagnement au relogement ; Présentation publique et remise au Préfet des résultats de l'enquête CVPT ; Accompagnement en commission de conciliation	Bilan : Production d'un numéro spécial sur la rue de la République par CVPT, et d'un petit ouvrage sur l'histoire de CVPT	-
<b>Dispositifs</b>	Clôture de la Permanence		Intervention ponctuelles qui s'appuie sur les précédents (Ex : Retour de la question des squats)
<b>"Pièce maîtresse"</b>	Bail et/ou convention relogement, futur bail		-
<b>Réclamations</b>	Courriers/sollicitations aux propriétaires, aux pouvoirs publics, aux forces de l'ordre, aux associations de quartier, pétitions de voisinages, procès épars		
<b>Arène publique</b>	<b>Événements</b>	Revente par Mars.-Rép. : 154 logements à Buldinvest, une centaine à Atemi/Lehman Brothers, à quoi s'ajoute 255 logements vendus à des particuliers (3 800 euros/m2)	Faillite de Lehman Brothers (gel des avoirs par la justice américaine) ; Campagne municipale
	<b>Procès</b>	Multiplication des procès pour augmentation des loyers (ANF-Eurazeo)	
	<b>Médias</b>	Cas des locataires ; Avancées des re/délogements et des ventes ; apparition des augmentations de 150 à 300 % de loyers au renouvellement de bail du côté d'ANF-Eurazeo	
	<b>Rumeurs dominantes</b>	...Rumeurs de revente	Création de précédents : "Tout le monde a été expulsé rue de la République"



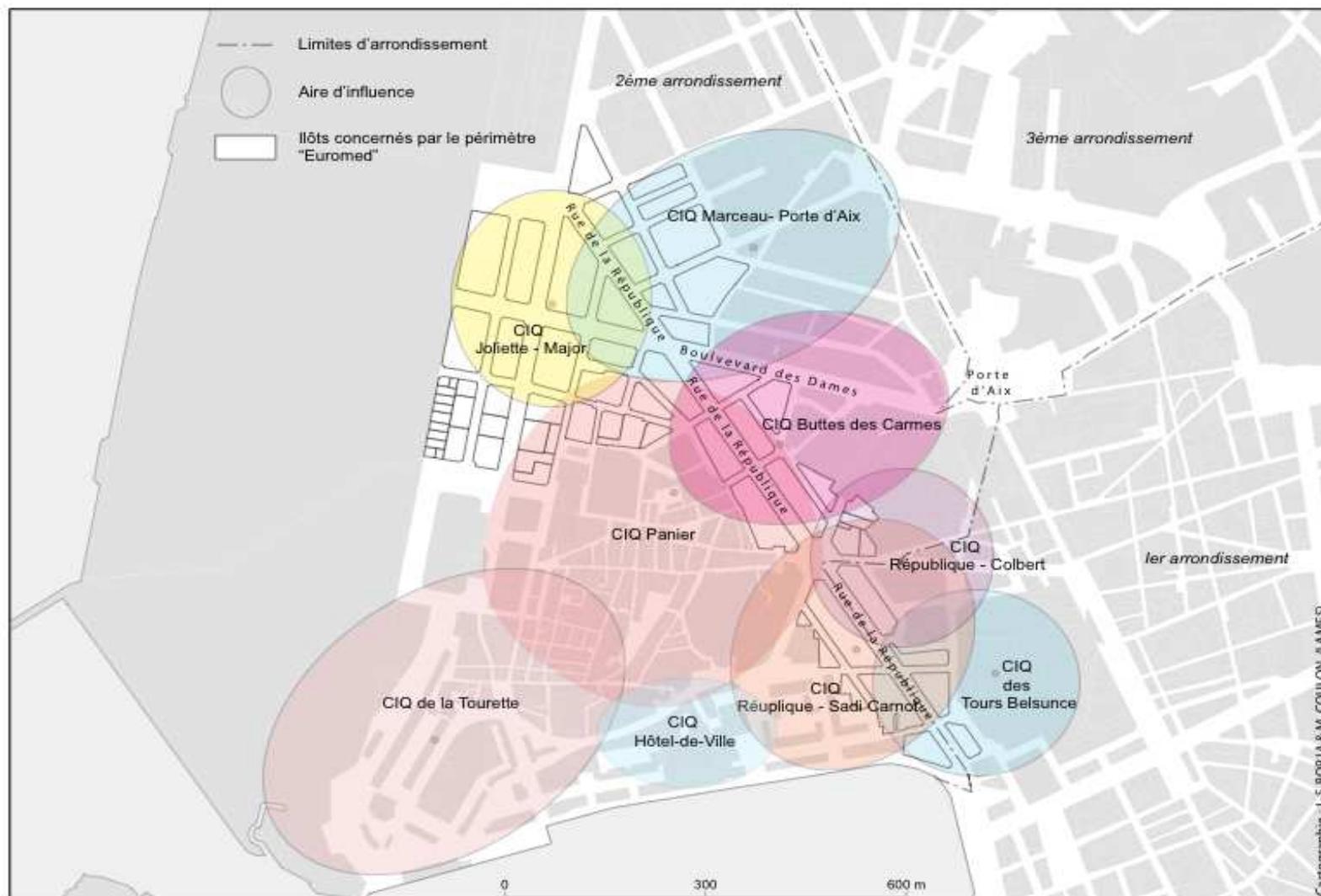
# Annexe 3

## Plan des rues





## Annexe 4 - Répartition des CIQ autour de la rue de la République





## Annexe 5 - Le projet Euroméditerranée

Lancée en 1995, Euroméditerranée est une Opération déclarée d'Intérêt National (OIN) qui couvre une superficie de 313 hectares<sup>1</sup> comprenant des friches industrielles et portuaires et des quartiers habités, souvent par une population "pauvre". L'opération est conduite par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) créé en 1995 et financée à 50 % par l'Etat et à 50 % par l'ensemble de collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Ville de Marseille). L'opération entend repositionner Marseille dans la compétition que se joueraient les métropoles euroméditerranéennes (Barcelone et Gênes notamment) en attirant les acteurs internationaux de l'économie post-industrielle, et plus largement en replaçant la France dans l'espace "euroméditerranéen", en équipant la ville de fonctions dites "métropolitaines" visant à renforcer sa centralité économique et en lançant une reconquête du "seafront" et des friches liées aux anciennes activités portuaires.

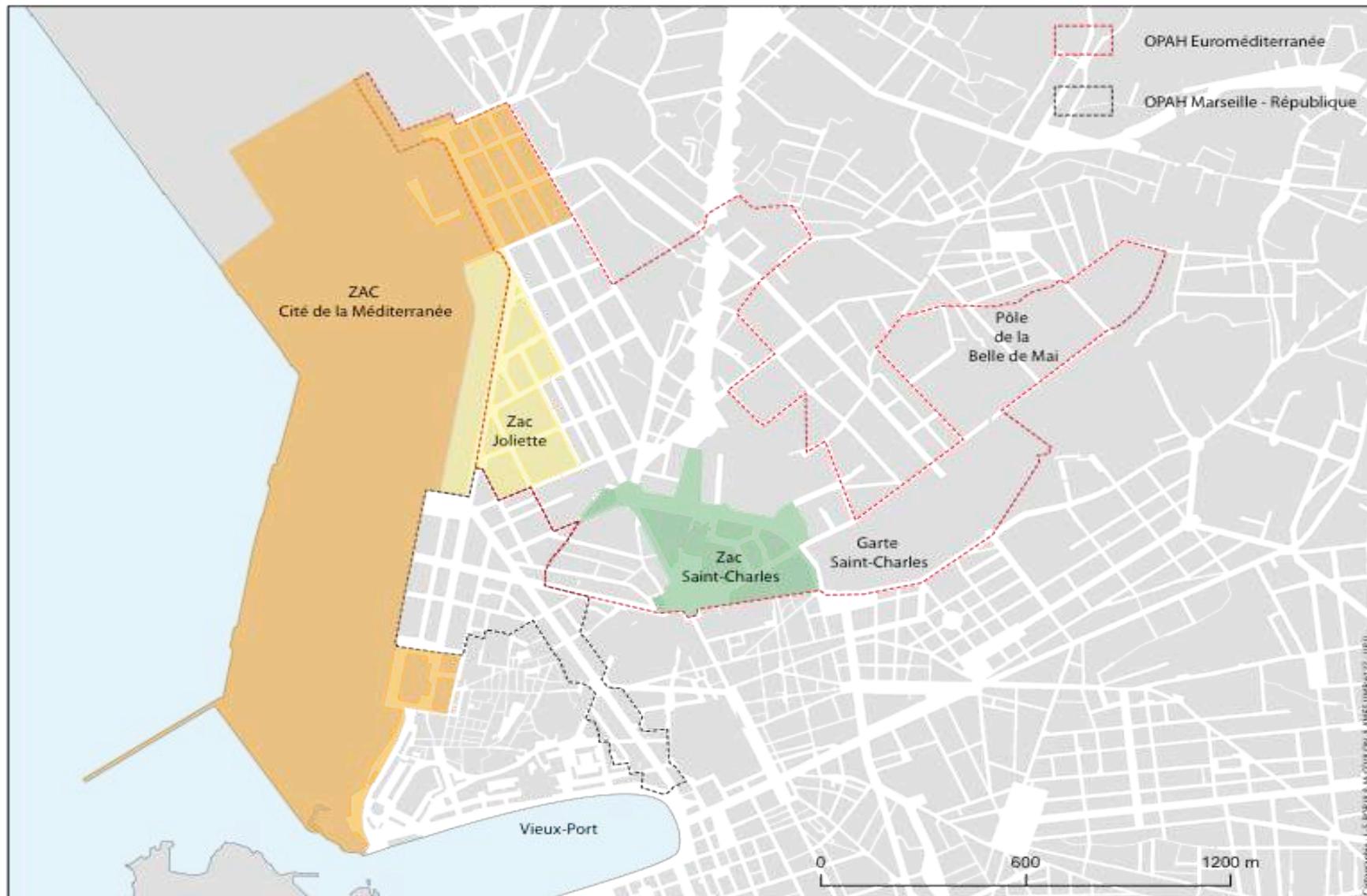
Portée par de telles ambitions, l'opération se décline alors à travers une série d'aménagements et d'objectifs opérationnels. Tout le répertoire de l'intervention urbaine contemporaine est mobilisé : diversification des activités portuaires, production de logements, commerces et bureaux à destination des cadres et employés des entreprises du tertiaire, valorisation des grands gestes architecturaux, promotion immobilière, soutien au développement du loisir, des industries culturelles et du tourisme (Mucem), un lycée, une école maternelle, des hôtels et des parkings. La gare Saint-Charles est ainsi réaménagée, deux lignes de tramway sont créées. Le pôle média de la Friche de la Belle-de-Mai, installé sur le site de l'ancienne usine Seita, produit la série à succès *Plus belle la vie...* Les travaux d'embellissement, plantation d'arbres, réaménagement de l'espace public, et les investissements programmés, parkings, bassin de rétention, se multiplient et sont aujourd'hui achevés, tout comme la tour de la CGA-CGM. D'autres projets sont également à venir, comme la réalisation d'une "skyline" à proximité du port.

L'essentiel du projet repose toutefois sur la promotion immobilière. L'intervention d'Euromed se déploie à partir de l'investissement privé dans le périmètre, que ce soit au

---

<sup>1</sup> A l'origine tout au moins, car le périmètre a été agrandi en 2008 en direction des quartiers nord de la ville, extension intitulée Euroméditerranée 2.

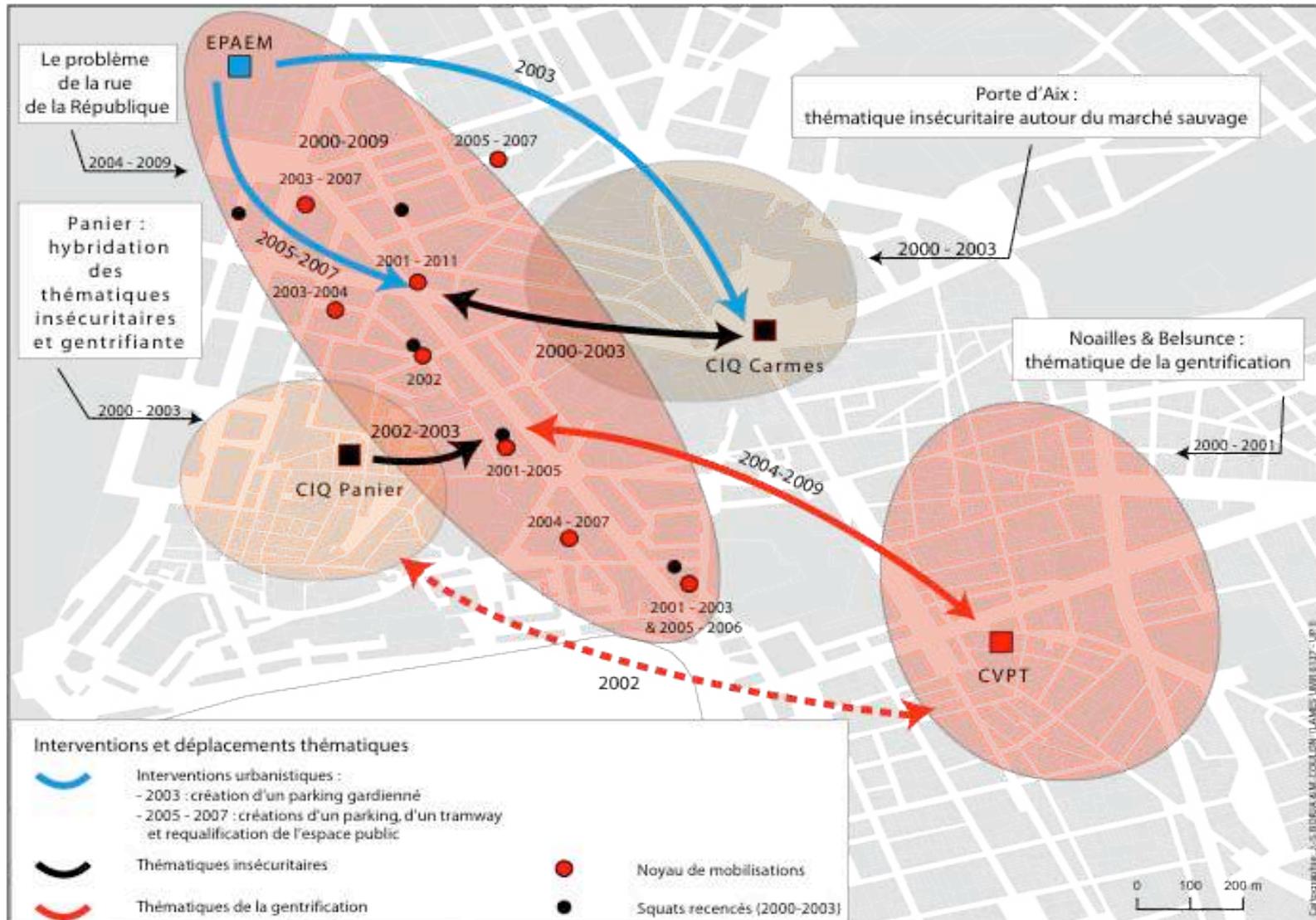
niveau du développement économique ou à celui de la promotion immobilière (Peraldi, Samson, 2005). Cet objectif, désigné par "effet levier", vise un ratio de 1 pour 3 entre l'investissement public et l'investissement privé aux termes de l'opération. Cet "effet levier" est souvent présenté comme le critère de réussite du projet, aux côtés de la "qualité" des réalisations architecturales (à travers des prix de concours, divers labels "écocitoyens" ou culturels comme *Marseille Provence 2013*, etc.) et des emplois créés *sur site*.



**Périmètre opérationnel du projet Euroméditerranée**



## Annexe 6 - Panorama spatial de la trajectoire du problème de la rue de la République













## Annexe 9

### Les "empressés"<sup>2</sup>

Prendre la Presse pour objet consiste déjà en un travail de documentation, dont l'une des qualités premières passerait par un recensement aussi complet que possible des nombreux articles sur la question, l'injonction limite étant de se mettre en position de "trouver tout ce qui peut l'être". Sur un plan strictement méthodologique, il s'agit d'une attente de base, une contrainte d'exhaustivité pour ne pas parler d'une exigence certifiant de la qualité du travail mené<sup>3</sup>. Celui-ci commence, outre le suivi que nous sommes tenus de lui consacrer au quotidien, par un repérage des points et lieux d'accès aux articles de Presse. À ce compte, la récolte documentaire ferait bien de procéder – sans s'y restreindre – par un détour dans quelques centres d'archives et une recherche systématique, jour(nal) après jour(nal). Cependant, un tel travail n'en imposait pas moins un premier constat : avant 2004, peu d'articles hormis quelques documents épars, "reliables" et – parfois seulement ! – reliés avec l'affaire telle que nous la connaissons actuellement<sup>4</sup>. Nous pouvons alors parler de "période muette"<sup>5</sup>, voire de phase de gestation du problème public<sup>6</sup> : bref, une période qui, pour notre propos, se caractérise par un nombre relativement restreint de traces écrites, bien souvent éparses et diffuses.

---

<sup>2</sup> Le texte suivant est issu du projet de recherche action auquel nous avons pris part entre 2005 et 2008, menée pour le compte du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur : *Renouvellement urbain à Marseille : centralité populaire et mobilisation collective, le cas de la rue de la République*, BORJA Jean-Stéphane, DERAÏN Martine, MANRY Véronique, Association Transverscité, juillet 2009, 2 vol.

<sup>3</sup> Ne serait-ce que pour avoir un minimum de "contraignances" du terrain. Mais cette injonction, et c'est là le présupposé de la démarche, ne vaut qu'en tant qu'article et complétude sont d'une certaine façon pensés ensemble...

<sup>4</sup> Par exemple, prenons la question des squats : deux articles sur le sujet à cheval avec l'apparition du problème trouveront, en deux ans d'intervalle, un traitement sensiblement différent. D'un côté, on y verra la mise en perspective d'une victime (clandestin sans papiers, photographie floutée avec femme et enfants, enfants scolarisés, victime du commerce humain de réseaux mafieux...) et d'un habitant présenté comme peu conciliant, hostile à ce voisinage, faisant peu cas de la situation de détresse de la victime, emboîtant malgré tout le pas sur d'aventureux recours juridiques à l'encontre de son propriétaire. De l'autre, le même habitant et les mêmes "problèmes", mais à son tour victime d'un propriétaire manipulant d'autres victimes (les "squatters") pour chasser les habitants. Prendre au sérieux ce revirement, c'est repérer qu'un déplacement de vue "s" est opéré, que, désormais, "il se passe quelque chose", par-delà le cas présenté, sa forme anecdotique, exemplaire, voire la dimension instrumentale qui la sous-tend ("s'il y a des squats, c'est parce que les appartements sont vides depuis des années", une situation dès lors orchestrée par le propriétaire).

<sup>5</sup> Chateauraynaud, Torny, 1999.

<sup>6</sup> Cefaï, 2001.

Dans le même temps, une autre voie, parallèle et plus dynamique, est toujours possible. En effet, au sein du réseau "militant" de l'association CVPT se tient au quotidien une revue de presse, qui, bien qu'engagée à partir de 2004 sur la question de la rue de la République, est néanmoins mise à disposition de n'importe quel internaute visitant le site Internet de l'association. Cette revue de presse occupe d'ailleurs une large place dans la "newsletter" envoyée mensuellement aux "sympathisants" de l'association, inscrits sur la "mailing list"<sup>7</sup>. Cependant, cette ressource n'a été établie qu'à partir de 2004, une fois les attentions cristallisées, et, pensions-nous, aurait pu aisément être complétée par quelques dossiers de presse éventuellement constitués par les services d'archives des quotidiens locaux. Il suffisait en cela de s'adresser à ces éventuels services, voire aux journalistes "en charge" de l'affaire dans les quotidiens locaux... Et en aval de remonter, en s'y confrontant, au travail journalistique en traitant par exemple de la manière dont la presse traite d'un événement, établit un suivi du problème, saisit, relève ou se positionne "face" à l'actualité, de revenir sur des questions relatives au portage "personnel" au sein des agences locales et aux éventuelles affinités politiques... Et d'ensuite, par extension, verser analyses et résultats à la liste des recherches menées sur le domaine, de les inscrire à notre tour au sein d'arènes et d'agendas en tout genre (scientifiques, bilans d'étape, rendu public de notre recherche-action...). Un travail finalement relevant de notre propre "actualité"...

Seulement, une première constatation venait s'imposer à nous. D'une certaine façon, le suivi de l'actualité, autant que le "retour en arrière" auquel nous nous sommes attachés, ne sont le seul fait du chercheur qui, soucieux lui aussi de saisir "ce qui se passe", complète sa liste d'articles... Force est en effet de constater que certains habitants, outre d'acheter et lire la Presse, constituent eux-mêmes ce qui s'apparente à une revue de presse, plus ou moins complète et souvent méticuleusement organisée (articles conservés, découpés, classés, datés, archivés...)<sup>8</sup>. Quelques fois, ces revues de presse faisaient même état d'articles ayant plus d'"ancienneté" que le problème lui-même, les collectionneurs rapportant subitement au sein de notre attention des événements de cette période diffuse et parsemée qui prévalait à l'émergence du problème. Mais ce n'était pas tout car, à cela s'ajoute aussi que cette montée en attention du problème engendra non seulement une prolifération de collections personnelles, mais qu'elle s'accompagna de la formation d'une sorte de veille médiatique qui, aussi diffuse et peu organisée soit-elle, et pour autant que l'on ait pu l'observer, participe

---

<sup>7</sup> Laquelle, outre les dernières actions en date menées par l'association CVPT, liste les articles récemment récoltés.

<sup>8</sup> Ce qui nous a amené à opérer divers détours : à l'occasion d'entretiens, se voir libérer l'accès à quelques archives personnelles, discuter avec les habitants autour d'un café, ou encore participer à la rédaction de quelques tracts et autres bilans rétrospectifs à destination des habitants.

indéniablement à compléter d'autres collections, celles-là mêmes constituées par l'association ou le chercheur-acteur<sup>9</sup>.

Saisie de la sorte et quand bien même elle ne relèverait pas de mêmes exigences ou motifs, se profile alors, et dans le sillage du problème, une posture à bien des égards commune : on est ici moins informé par la Presse qu'il s'agit de se tenir informé de "ce qui se passe", au plus proche de l'actualité et de ses éventuels rebondissements, ne disposant la plupart du temps, dans la large part des attentions "attentives" à ressaisir cette actualité, que de peu d'indications quant à la parution de l'information. Une posture que nous nous garderons pourtant d'"encenser" trop hâtivement comme "citoyenne", au risque de faire de l'article une sorte d'incubateur de citoyenneté, qu'il s'agisse d'étayer un rapport spécifique à l'actualité ou son inscription dans d'éventuelles pratiques "collectives". Et cela, même à en convoquer avec Habermas et en toute généralité, la Presse comme l'institution "par excellence" de l'espace public.

Et pourtant... Outre conserver les articles, certains habitants en faisaient copies et, "en l'état", les diffusaient tels des receleurs en divers lieux. Une diffusion de "seconde main" s'opérant souvent avec plusieurs jours de "retard", sans que la fraîcheur des nouvelles et l'enthousiasme qu'elles suscitent n'en soient paradoxalement altérés. Parfois même, et comme un manque de précaution, seul l'original s'en trouvait disponible et, encore attaché à ce journal que l'on transportait avec "soi", circulait parmi les co-présents avant de se voir restitué à son propriétaire. Ce qui est alors remarquable, c'est que ce support<sup>10</sup>, à même de passer de main en main, investit régulièrement divers espaces de discussion, au rang notoire desquels la Permanence, en y trouvant une place de choix à la "parenthèse" ou en marge des autres activités en cours. Ainsi : "*Je mets des copies du dernier article pour ceux qui veulent...*", "*Pouvez-vous m'en faire une copie ?*", "*Je peux le garder ? Comme ça je le ferai lire à ma fille*", "*Gardez l'exemplaire, j'en ai d'autres...*" Mais il arrive aussi, qu'à l'écart de ces espaces de discussion, l'écho des dernières nouvelles ou de la parution d'un article rattrape couramment les protagonistes, à l'occasion par exemple des discussions fleuves et à bâton rompu qui émergent autour d'un café ou d'un demi, voire encore lors d'éventuelles rencontres anodines. De la sorte : "*Vous avez vu l'article dans le journal X ?*", "*J'ai appris par la Presse que...tu es au courant ?*" , "*Il paraît qu'un article est paru dans ce journal... Tu l'as lu ? Il est bien ? Il faut que j'aille l'acheter...*" "*On m'a téléphoné ce matin pour me dire : "Vite, Vite !*

---

<sup>9</sup> Amenant par exemple un article à figurer dans les dossiers remis à la Préfecture, constitués par un avocat à l'occasion d'un procès, établis lors des bilans rétrospectifs de l'association ou de la révolue Coordination, voire enfin présentés aux chercheurs-acteurs lors d'un entretien.

<sup>10</sup> Dans le jargon journalistique, un "article" se dit aussi un "papier".

*Dans [tel journal], il y a un article*". Et finalement l'article de trouver non seulement quelques lettres de noblesse en touchant un lectorat, mais de temps à autre, d'éveiller des discussions en se retrouvant au centre de petits comités de lecteurs improvisés revenant sur les dernières nouvelles, sur la couverture d'un événement, sur d'éventuels "copinages", stratégies ou autres réseaux collusoires...

Il reste qu'au travers de l'émergence de ces divers contextes de discussion, il n'est pas certain que se forme ce public faisant un "usage critique de la raison" ou parvenant à des délibérations improvisées, par exemple quant à la bonne ou mauvaise qualité du travail du journaliste, quant aux réorientations à donner aux actions menées ou aux actions à envisager face aux dernières nouvelles. A plus large vue, peut-être s'agit-il davantage de savoir "ce qu'il en est" que, le temps d'un arrêt au gré des parutions, "où cela en est". Et ceci, pour autant que l'on s'accorderait avec Tarde (1989) pour envisager l'actualité comme "ce qui inspire un intérêt général". En tout cas, difficile *a priori* de voir l'article s'inscrire dans un prolongement de débats antérieurs à des débats postérieurs, quand bien même il entrerait, en clôture et par thématisation toujours extensible, dans l'élan d'un "soulèvement critique"<sup>11</sup>. En endossant un tel présupposé, on remarquera d'une part que nombre de discussions s'affranchissent régulièrement des sujets d'actualité propres au problème<sup>12</sup> dans ces arènes de discussions souvent diffuses, ponctuelles et en comités restreints. Mais également, que l'information et son support de diffusion, l'article, en viennent parfois eux-mêmes, et par réduction, à n'être envisagés que sous la forme d'une simple ressource pour l'action<sup>13</sup>, relayant ou restituant, dans une vue quasi phénoménologique, des faits "concrets" et la "réalité" des choses sous l'appui du travail journalistique. Ce vis-à-vis de quoi il "faut" rester méfiant...

Or, sur la rue de la République, une injonction n'en reste pas moins à l'œuvre : face aux dernières "nouvelles", non seulement quiconque se voit logé à la même "enseigne" (tenu de se tenir informé), mais de surcroît, il est, à l'occasion, non sans embarras de se voir demander (voire de demander) si "cela nous avait échappé", pour autant que cela ait pu être le cas et qu'une mise au fait de cette actualité s'impose "de soi" (qu'un tiers s'en charge de bonne

---

<sup>11</sup> Un soulèvement qui, toujours à temps de saisir la Presse, demande toutefois à être "actionné". Mais un soulèvement qui, en soi, ne doit pas négliger les nombreux "retours" dont la presse – ou tel quotidien – fait l'objet, à grand renfort d'anecdotes personnelles, de témoignages...

<sup>12</sup> Au sein desquelles on évoque par exemple ce qui s'est passé lors du dernier conseil municipal, de la dernière grève sur le Port, des transports publics, de la dernière mesure prise par le gouvernement... Ce en quoi la rue n'est pas le seul sujet d'actualité, autant qu'elle ne fait pas à elle seule actualité.

<sup>13</sup> Outre d'entrer dans la constitution de dossiers (c.f. note 5), on parle parfois de "faire faire un article" : soit que le propriétaire est à la manœuvre ; soit qu'il s'agit d'une "ressource" pour l'association visant à rappeler que "les pressions continuent" et de rechercher un quelconque levier : "Il faut faire un article, cela les calmera un peu...", "Ce qu'il faut faire, c'est faire un article", "avant/après l'article, il [le médiateur] ne vous a plus parlé..."

grâce ou que l'on s'affirme prêt à aller, "de ce pas", acheter le journal renfermant l'article en question)... Et finalement de voir, dans certains contextes de co-présence, davantage des "habitants" ou des "résistants" plutôt que de simples lecteurs pouvoir tantôt s'offusquer, tantôt s'efforcer de "raccrocher" ceux qui, habitants ou non d'ailleurs, ne sont pas au fait des derniers rebondissements ou développements de l'affaire – "*Comment ? Tu n'es pas au courant ?*" – voire, quand le cas se présente, de "ce qui se passe" tout bonnement, s'empressant alors de rapporter en d'autres lieux l'"extraordinaire" anecdote tirée d'une telle rencontre.

Au final, donc, une telle posture, pour autant qu'elle implique un certain nombre d'épreuves participant à ratifier un engagement dans la situation présente, et quoique toujours vulnérable, présuppose à l'évidence des manières de se rendre présent : à la différence d'"être informé" comme simple lecteur, "se tenir informé" suppose d'être soutenu, à tout le moins performé, relatif à ce que l'on pourrait inférer comme une force d'implication<sup>14</sup> de l'article, en respect avec sa filiation à l'actualité. Mais sur un autre registre d'évidence, et un peu en contrepoids, une posture qui insiste sur l'allant de soi de cette forme particulière de positionnement face à l'actualité. Entre les deux, peut-être, la question lancinante d'une orientation vers la constitution d'un bien commun. Attenant aux deux, plus sûrement, la constitution d'un espace de circulation d'une parole publique.

---

<sup>14</sup> Joseph, 1988.



## Annexe 10

### Journée du 17 mai 2004

*Nous arrivons au local de l'EMA vers 10 heures. Nous ne quitterons les lieux qu'à la fin de la journée, vers 20 heures, quand Jacques ferme le local après l'incontournable "apéro". Cette journée a été l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes (par exemple Bernard, Vincent Abad ou encore, Jean-Jacques Guipert).*

La journée organisée se déroule dans les locaux de l'Euroméditerranée Association (EMA), rue des Phocéens. EMA est une association présidée par Jacques, d'ailleurs le seul membre présent à cette occasion. Cette association dispose d'un grand local refait entièrement à neuf, mais également d'une secrétaire à plein temps. Les locaux sont propres, spacieux (environ 80 m<sup>2</sup>) et très bien entretenus. Ils se composent de trois salles : une salle d'exposition (entrée principale), un bureau en fond (réservé au président) et une salle de réunion à côté pouvant contenir une trentaine de personnes. Cette dernière est munie d'un équipement audiovisuel (télévision, magnétoscope et DVD). Plusieurs tables sont disposées au centre, entourées de chaises : le mobilier est récent. Par ailleurs, diverses pancartes "officielles" du projet Euroméditerranée sont affichées à l'entrée. Elles sont abondantes et positionnées sur chaque pan de murs. À l'entrée, on trouve aussi certains des prospectus du projet, que l'on n'a retrouvé que dans l'espace d'exposition de l'EPAEM aux Docks. Une "sponsoration" paraît aisément identifiable... Cette association ne participe cependant pas à l'action menée sur la rue de la République, pas plus qu'elle n'assure son soutien au mouvement naissant, comme nous l'indiquera son président. Elle rend toutefois disponible ses locaux à la demande de "certains" habitants. Point. Jacques semble complètement détaché de ce qui se passe. Ce qui est assez intrigant.

Sitôt arrivés, Muriel nous accueille en nous "sautant" dessus. Cela nous surprend. Elle semble contente de notre venue. Elle nous agrippe le bras et nous tire pour nous faire visiter rapidement le local, avant de nous attirer vers la salle d'à côté et de nous inviter à regarder une vidéo. Chaque arrivant aura droit à ce petit passage. Elle semble assez fière de ce film<sup>15</sup>. Nous nous installons donc pour la projection. Le film est tourné de façon "artisanale" par des habitants, à l'aide d'un petit caméscope. L'image est loin d'être stable. Il dure moins de cinq minutes. La scène se déroule dans une salle à manger. Parfois, on devine des pancartes qui, en

---

<sup>15</sup> Nous tenterons par la suite de nous procurer la vidéo. Mais celle-ci a été "perdue".

guise de télésouffleurs, sont lus. Pour l'essentiel, c'est Muriel qui intervient. Cependant, on y aperçoit quelquefois Vincent Abad qui porte des tableaux ou des schémas qui appuient le propos de Muriel.

Dans cette vidéo, Muriel commence par présenter le cadre et l'objet de la journée. De façon assez surprenante, il s'agit d'une "journée de sensibilisation" à ce qui se passe dans le quartier. Muriel s'engage dans des explications concernant la situation actuelle et l'action (émergente) du collectif. Outre la première journée de visite du secteur et les liens avec CVPT qu'elle évoque brièvement, elle pointe sur les questions du patrimoine de la rue de la République et de la réhabilitation qui, selon elle, stagne depuis quelques années. Elle insiste notamment sur les "conditions de relogement", concernant lesquelles aucune précision, ni même information, n'est disponible : "on serait dans un flou total". La cible privilégiée est le propriétaire P2C. Elle rappelle que celui-ci posséderait "1 350 logements sur la rue de la République" et que, depuis son rachat, on aurait assisté à un abandon du patrimoine immobilier : "aucun entretien de la copropriété", les ascenseurs en panne, etc. L'explication est simple : P2C "joue sur le temps" pour faire de la "spéculation". Dès lors, la revente des immeubles par P2C n'est qu'une question de temps. Muriel précise également que la réhabilitation s'appuie sur une convention qui assure des aides publiques importantes, en contrepartie d'un engagement du propriétaire à réaliser les travaux. Elle précise que divers rappels à l'ordre ont été réalisés, et notamment qu'"Euromed a tapé sur P2C" parce que rien n'avait encore été fait. Le propos est alors dramatisé : "Aujourd'hui, la situation est grave, 50 % des logements sont vides". La disparition des commerces s'accélère, les squats se développent, etc. Elle conclut sa présentation par quelques éclaircissements sur le collectif et une sollicitation à l'engagement : "nous sommes tous des bénévoles". *"Si vous voulez nous rejoindre ou si vous voulez nous accorder un peu de temps, nous serons ici tous les lundis, parlez-en à vos voisins"*.

Après le visionnage, nous prenons le temps de faire le tour du local. Nous tombons alors sur une affiche du collectif (*Affiche manuscrite proche de l'entrée*). Celle-ci fait état des divers partenaires qui seraient associés à l'action :

## **Partenaires**

Soutien :

- tous les CIQ
- Assos Euromed
- Assos "Solidarité Mieux Vivre"

- Assos "1 centre ville pour tous"
- Mairie du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- collectif "Espace vert, jardin"
- collectif "Vite fait, Mal fait"
- collectif "Ombre et Lumière"
- Fondation "Abbé Pierre"
- Confédération générale du logement
- groupe communiste
- groupe vert
- des étudiants

Après cela, nous nous installons à l'écart et observons ce qui se passe, les personnes qui viennent, qui restent, qui repartent, leurs allées et venues, de quoi elles parlent. Nous sommes alors dans une phase de découverte. Les gens ne semblent pas se connaître. Beaucoup, aussi, se renseignent en arrivant pour savoir s'ils sont bien au bon endroit. Toute la journée, diverses personnes sont passées : militants, associatifs, habitants et même un avocat. Pour l'essentiel, des personnes âgées, mais également de plus jeunes venues voir ce qui se passait dans le quartier ("ils avaient entendu dire"...), souvent en petits groupes de voisins ou d'amis. Sur l'ensemble de la journée, une petite trentaine d'habitants se sont succédés dans les locaux. Des "pics" d'arrivées se concentrent en fin de matinée, en début et en fin d'après-midi.

Dès leur arrivée, ces personnes sont accueillies par un membre du collectif ou de CVPT et sont aussitôt orientées vers la vidéo. Pour la plupart aussi, elles sont munies du tract permettant "l'expression" à son dos qu'elles ont pris soin de remplir. Si ce n'est pas le cas, on leur en donne un et on les invite vers un coin de table où le remplir. On les questionne sur le type de bail qu'elles ont, sur la date d'expiration, sur leur voisinage, sur l'état des immeubles. Nous notons que beaucoup de personnes viennent munies d'une lettre qu'elles viennent à peine de recevoir, pour la majorité des personnes âgées et locataires de Rue Impériale. Ce courrier officialise une résiliation de bail aux locataires. Mais celle-ci ne serait pas dramatique, car s'agissant de lois 48. "Loi 48 ?" De ce que nous en explique Muriel, ces lettres auraient créé une certaine panique auprès de ces personnes, souvent âgées, qui se seraient du coup déplacées en nombre.

La fin de matinée est marquée par deux arrivées notables. Tout d'abord, la venue clairsemée d'étudiantes du DESS qui travaillent sur la rue de la République avec CVPT. Nous les avons déjà rencontrées en marge de la visite du 8 mai, notamment à l'occasion d'un premier contact avec Muriel. Avec l'une d'elles, nous échangeons sur nos thématiques de travail. Selon elle,

et dans une ligne assez classique de CVPT, Euroméditerranée n'a rien à voir : c'est la mairie qui est responsable de la réhabilitation. Ensuite, un membre du Collectif des Espaces Verts (un professeur des écoles) fait un passage éclair pour voir comment les choses se passent. Il discute un instant avec Muriel, valide leur soutien à l'action et au collectif, puis repart car retenu par ses cours à l'école.

En début d'après midi, Muriel revoit la configuration de la "réception" : un bureau est placé à proximité de la porte d'entrée pour qu'une dame, qui vient d'arriver, accueille les gens. Nous passons un moment avec elle. Celle-ci nous explique habiter le quartier. Elle-même a déjà vécu une expulsion lorsqu'elle habitait dans les quartiers nord. Elle nous décrit avec détails et de façon poignante ce traumatisme. Elle ajoute parfaitement comprendre ce que peuvent vivre les gens, surtout lorsqu'il s'agit de personnes âgées. Ce début d'après-midi est également marqué par le passage d'un avocat pour récupérer des "dossiers" et pour rencontrer des personnes avec qui il a rendez-vous (c'est notamment le cas d'une personne d'origine maghrébine qui arrive en trombe en demandant si M. X, l'avocat est présent parce qu'il a rendez-vous avec lui). L'avocat ne restera pas plus d'une heure et recevra, *à part*, deux personnes. Avec le départ de l'avocat, le local se vide peu à peu. Nous nous retrouvons avec Muriel. Vers 15 heures, celle-ci nous annonce qu'elle doit s'en aller pour travailler et qu'elle repassera plus tard. La situation est bien étrange car nous nous retrouvons seuls. Nous lui demandons si quelqu'un va venir, parce qu'à part accueillir les gens, nous ne savons pas quoi leur dire. Elle nous répond que nous n'avons qu'à faire remplir les fiches et bien noter les noms et les coordonnées. De toute façon, des membres du collectif ne vont pas tarder à venir : c'est l'histoire d'une demi-heure et peu de monde devrait passer d'ici-là.

En fait, nous ne restons pas seuls longtemps : une dame de CVPT se présente. Elle fait le tour du local, se dit satisfaite. Elle s'installe derrière la table pour attendre les gens et se met à lire. De notre côté, nous en profitons pour compléter nos notes. Ceci fait, la voyant en train de lire attentivement un énorme bouquin et de prendre quelques notes, nous lui demandons ce qu'elle est en train de lire. Il s'agit du *Code des baux* ! Elle nous explique qu'elle se "cultive" et que c'est très important d'être au courant de la Loi quand on est amené à intervenir auprès de gens. Elle ajoute alors être bénévole pour l'association, et donner un peu de son temps libre aux autres. C'est alors que se présente un individu qui dénote par son costume et qui, à la différence des autres, nous salue rapidement, nous demande si Jacques est là avant d'aller dans son bureau. De toute évidence, il connaît bien les lieux. C'est en fait l'occasion d'une première rencontre avec Jean-Jacques Guipert, président de la Fédération des CIQ du deuxième arrondissement (et du CIQ Grand Carme). Vu la franche camaraderie, tout laisse

croire qu'ils sont amis. En effet, il entre et sort à plusieurs reprises du bureau. Les deux compères se tutoient et rigolent ensemble. Mais, comme nous l'apprendrons très vite, cette "entente cordiale" n'est pas aussi évidente qu'il n'y paraît...

À la suite d'un contact téléphonique qui va occuper Jacques plusieurs minutes, Jean-Jacques Guipert s'assoit alors à proximité de nous. Une personne entrant et s'adressant à la militante de CVPT, nous en profitons pour engager la discussion avec lui. Il nous annonce qu'il est président du CIQ Grand Carme, qu'il vient s'entretenir avec Jacques et voir en même temps ce qui se passe. La discussion ayant bien pris, nous lui demandons alors ce qu'il pense de cette journée. Il nous répond que "c'est bien ce que vous faites à CVPT". Nous réalisons rapidement qu'il nous croit membre de CVPT. Nous lui précisons que nous ne faisons partie d'aucune association ou collectif et que nous sommes étudiant. Il rebondit aussitôt en nous demandant sur quoi nous travaillons. Nous lui expliquons rapidement. S'il estime que "Ça doit être intéressant", il ajoute néanmoins que nous n'avons rien compris. Pour "bien" comprendre ce qui est en train de se passer, il faut selon lui remonter dans les années 60 avec le projet de Centre Directionnel à la Porte-d'Aix, du temps où Gaston Defferre était au pouvoir. Puis, en lien avec ce projet, il évoque l'importance des CIQ du secteur. C'est la période où ils ont démolé sur la Butte-des-Carmes pour reconstruire des logements. À l'époque, quand on voulait faire construire quelque chose, on allait voir le président du CIQ et on s'arrangeait avec lui. Et quand les habitants s'interrogeaient sur ce qui se passait ("mais qu'est-ce qu'ils font ?"), il suffisait de savoir que M. X (président du CIQ) s'en était occupé, et puis "Basta" ! Il m'assure alors que c'est comme ça que cela se passait à l'époque. Nous lui demandons alors s'il en est toujours ainsi aujourd'hui. Nous évoquons pour ce faire un rendez-vous que nous avons pris deux mois plutôt avec la responsable du CIQ Sadi Carnot. Nous lui précisons qu'elle n'est pas venue et qu'elle est restée injoignable à ce moment-là. C'est alors qu'il nous tape amicalement sur l'épaule et nous explique qu'il faut bien que nous comprenions une chose : "ici, tu es un *"fadoli"* (i.e. un "fou"). Nous ne sommes pas "né" ici, on ne nous connaît pas, donc on ne nous dira rien ! Une discussion intéressante, mais cependant interrompue par Jacques qui l'invite à le rejoindre dans son bureau. L'entrevue dure une demi-heure, ponctuée d'éclats de rires. Puis, Jean-Jacques Guipert salue Jacques et vient nous saluer avant son départ, nous promettant au passage de poursuivre notre discussion prochainement.

Vers 16 heures, après un calme plat, des habitants finissent par réapparaître. Bernard et Vincent, d'abord et avec qui nous faisons plus ample connaissance, puis deux autres étudiantes (DESS), suivies de Muriel un peu plus tard, peu avant la "clôture" de la journée,

revenue "faire le point". Lors d'une discussion, nous questionnons Bernard pour comprendre la mise à disposition du local par l'association EMA et les liens que cette association entretient avec le collectif. Sa réponse nous semble sur le moment déroutante : cela l'embarrasse de faire la permanence ici. Bernard m'explique que Jacques est un "proche de Gaudin". Il se serait présenté dans le secteur aux dernières élections municipales sur une liste indépendante. Puis, il aurait monnayé ses voix avec Gaudin pour obtenir "son" local et "sa" secrétaire. A la suite de quoi il se serait depuis "retiré" de la vie politique. Bernard ne semble pas vraiment porter une grande estime pour Jacques. Vincent se joint alors à la discussion, qui s'oriente sur les squatters. La rue de Phocéens, contre-allée de la rue de la République où nous nous trouvons, serait "infestée" de squatters. Il m'explique qu'ici, c'est le pire : des immeubles entiers, vides, seraient occupés. Ce serait invivable pour les voisins à cause du bruit jusqu'à tard le soir, les bagarres, incendies...

Après le retour de Muriel et profitant d'une accalmie d'"arrivées", nous en profitons pour questionner celle-ci sur le déroulement de la journée. Elle précise que ce n'est qu'un début et que ce n'est pas trop mal "pour un commencement". Nous l'interrogeons alors sur l'organisation de la journée, notamment sur le local. Elle nous explique qu'ils avaient l'opportunité d'un local, alors ils l'ont prise. Cependant, cela n'aurait pas été vu d'un très bon œil par CVPT. Mais, de toute façon, CVPT chercherait à "récupérer" le collectif... Elle nous demande alors en retour ce que nous pensons de la journée. Nous lui répondons que c'est difficile et qu'il n'est pas évident de se prononcer. "Oui, mais vous avez bien un avis", nous rétorque-t-elle en insistant. "C'est un bon début". Mais curieux de cette "récupération", nous revenons sur la tension avec CVPT. La réponse ne se fait pas attendre : les habitants, contrairement à CVPT, sont dans l'urgence, leurs baux sont résiliés. Elle prend pour exemple les diverses personnes qui ont défilé toute la journée avant d'en venir à elle : "Bientôt, je suis dehors". Elle nous rappelle qu'elle a perdu en première instance, et qu'elle est en appel actuellement.

En bout de journée, Jacques nous invite à prendre l'apéritif. Muriel, apparemment pressée, ne souhaite pas rester. Nous restons alors en compagnie de Bernard, Vincent, et d'autres personnes de l'entourage de Jacques qui sont arrivées en fin d'après-midi et se sont cloîtrées dans son bureau. Bernard, d'habitude assez bavard, reste de façon surprenante muet : il ne dit rien. Il se contente de rire à certaines plaisanteries de Jacques et d'acquiescer quand il est d'accord. Après trois tournées de "51", Jacques nous annonce qu'il va fermer le local. Nous nous dirigeons vers la sortie et l'attendons dehors. Nous l'observons faire depuis l'extérieur, mais un problème se présente alors : le rideau de fer s'est désaxé du rail et ne descend plus.

Nous essayons en vain de le remettre en place. Jacques semble vraiment embêté de ne pas pouvoir baisser le rideau. Le matériel à l'intérieur pourrait éveiller la convoitise de personnes mal intentionnées. C'est alors qu'un de ses proches se propose de dormir là. Ce qui n'est pas sans nous surprendre. Jacques, après quelques instants d'hésitation, accepte et lui dit qu'il va repasser plus tard lui apporter le nécessaire pour dormir...

En partant, nous faisons un bout de chemin avec Bernard. Celui-ci nous explique que c'est sa femme, Monique, qui s'occupe vraiment de "ça". Mais aujourd'hui, elle n'a pas pu venir car elle travaille. Ils n'ont pas encore reçu de lettre de résiliation de bail. Nous lui demandons s'il pense vraiment que cela va se passer comme ça. Il nous répond que Muriel "est virée", bien que son procès soit en cours. La chose semble entendue : ce n'est que le début. Il attend sa lettre de résiliation dans les semaines à venir. Il ne sait pas quand, mais il la recevra. Et quand ce sera le cas, il nous assure qu'on ne le mettra pas dehors comme ça.



## Annexe 11

### Petit comité de rédaction d'une lettre pour Euroméditerranée

Le 31 Janvier 2006

Vendredi soir (le 27 janvier 2006), lors de la permanence informelle, Vincent m'apprend que Jacques est disposé à écrire une lettre à Euromed pour "signaler" le problème de la rue de la République. Assez inattendu, ce soudain revirement ferait suite à l'Assemblée Générale de EMA survenue la même semaine, lors de laquelle Liliane aurait dénoncé l'indifférence de l'association concernant les questions de la rue de la République. A l'en croire, l'intervention de Liliane, préparée avec Vincent (les deux compères y travaillent depuis quelques mois, le sujet ayant été évoqué plusieurs fois), aurait bousculé Jacques, président, ainsi qu'un certain nombre de membres du conseil d'administration de l'EMA (notamment un ancien journaliste de *La Provence*). À sa suite, la décision aurait été prise de faire quelque chose, sans plus de détails, histoire qu'"EMA serve à autre chose qu'à faire des apéros"...

Par ailleurs, lors des vœux de l'association, le 26 janvier 2006, le vice-président (nombre d'adhérents ont alors appris qu'il s'agissait du vice-président...) aurait fait état de l'implication de EMA sur le problème de la rue de la République, ainsi que d'un suivi constant auprès des habitants. Liliane aurait fortement réagi. Celle-ci était alors accompagnée de Muriel, qu'elle aurait convaincue de remettre les pieds "chez Jacques". Un règlement de compte discret aurait suivi, durant l'apéritif...

Lors, donc, de la permanence en question, Vincent me demande si je veux venir (je n'ai même plus à demander...). Je lui réponds que cela m'intéresse, mais qu'il faut voir si je peux y assister et peut-être demander à Jacques... Vincent m'annonce alors qu'il va voir. Quelques minutes plus tard, Liliane vient à son tour me demander "Si je voulais venir?". Même réponse. Elle me dit que cela ne fait rien et que je n'ai qu'à passer le mardi à 18 heures. Muriel devrait, elle aussi, faire le déplacement... De là, la discussion revient sur la position d'EMA (on parle indifféremment de Jacques et de l'association) : mécontentement face à la

déclaration du vice-président qui aurait osé mentir en public sur l'intervention de l'EMA, engueulade avec l'adjoint municipal Bourgat<sup>16</sup> suite à son discours...

Le mardi, je me présente donc à EMA. Je décide de venir un peu plus tôt, histoire de discuter avec Jacques. Il est 17 h 30. Les locaux sont fermés. Je vais donc faire un tour sur la rue de la République. En passant devant le magasin de Muriel, j'hésite à aller la voir. Je tiens encore à cet entretien qu'elle me refuse depuis un an. Mais la voyant occupée avec des clientes, je ne m'arrête pas. J'arrive au niveau du croisement rue de la République – boulevard des Dames. Je décide d'aller voir l'immeuble du "Perroquet Bleu", en rénovation comme le rappelle le grand drapage de Marseille République qui recouvre l'immeuble. La nuit tombante, je remarque encore quelques lumières : certainement les derniers occupants, Mme Touati et le dentiste. Lors la dernière permanence, Jules m'avait dit que les magasins rénovés étaient magnifiques. Je traverse alors pour me rapprocher et m'en faire une idée. Une peinture bleue recouvre les façades des commerces. À l'intérieur, tout a été refait. L'ancien commerce de Vincent figure parmi ceux-ci. En regardant un peu plus haut, je remarque qu'il n'y a plus de fenêtres, sauf là où il y a de la lumière.

L'heure n'a pas avancé. Ne sachant pas quoi faire, je me laisse porter par le flot des passants : c'est la sortie des bureaux. Je me dirige donc vers le Vieux-Port, parmi l'impressionnant nombre de cols blancs avec leur mallette. À contresens, beaucoup de jeunes rentrent de l'école. Je m'arrête assez régulièrement, histoire de regarder en l'air. Pas beaucoup de lumières. Je finis par arriver à Sadi Carnot. J'hésite à aller boire un café au bar, mais me résigne et remonte la rue. Une idée me vient : compter le nombre d'agences d'intérim sur la rue. Il y a plus d'un an et demi, leur nombre m'avait intrigué (il y en avait plus de vingt-sept si ma mémoire est bonne). Je remonte alors, à contre flot. 1, 2, 3,... 19, jusqu'à la Joliette. En route, je remarque, parsemées sur le haut de la rue, des façades de magasins peintes cette fois en rouge. Généralement, c'est Eurazeo. La couleur comme signalétique d'appartenance... Mais lorsque ces façades sont repeintes, pas de commerces. Si, une exception : le bar corse à l'angle de la rue de la République – rue de l'Évêché. Le rouge pourpre couvre même les murs à l'intérieur. Plus rien à voir avec ce que c'était...

L'heure avançant, je me rapproche du boulevard des Dames. Je me place en position de guet, en face du magasin de Muriel : si quelqu'un passe, je ne peux pas le manquer. Des CRS en train de contrôler les automobilistes captent un temps mon attention. Au bout d'un moment, je

---

<sup>16</sup> Adjoint au Maire pour la Lutte contre l'exclusion, dont le fils est décédé suite à un dramatique rixe entre jeunes en centre-ville, il y a quelques années de cela.

me décide à aller voir si Jacques est enfin arrivé. Je me présente donc au local : personne. Il est bientôt 18 h 20... Je vais donc rentrer. Mais avant, je fais un rapide saut au boulevard des Dames pour acheter une baguette. Vu que pour rentrer je dois dans tous les cas passer devant le local, ce sera une dernière chance. Et là, surprise, le local est éclairé.

Je rentre et ne vois personne. J'entends néanmoins un "Qui c'est ?". Je me dirige vers la salle de réunion. Je découvre Jacques et Jean-Paul<sup>17</sup> affairés autour de la télé et du lecteur DVD. Je les salue. Jacques me demande ce qui m'amène, tout en restant focalisé sur son lecteur DVD. Je lui explique être venu pour la réunion. Il me rétorque que je me suis trompé de jour, car "c'est demain la réunion". Il s'excuse et se retourne pour aider Jean-Paul à faire marcher un DVD. Je les regarde faire. Il leur faut bien 5 minutes pour faire apparaître une image à l'écran. Ce sont en fait de vieux films familiaux de Jacques. On le voit dans une maison de Berre avec toute sa famille. Je demande à Jacques s'il s'agit bien de l'Étang de Berre. Il me répond que oui. Il regarde un moment. Jean-Paul lui montre qu'il a chapitré le DVD. Jacques en a assez vu et lui dit en le remerciant que "C'est bon", il verra tout cela chez lui. Jean-Paul insiste pour lui montrer le menu. Seulement le menu n'apparaît pas : il ne comprend pas que cela n'apparaisse pas. Jacques le coupe en insistant (car Jean-Paul insiste) et lui disant qu'il verra ça lui-même à la maison.

Jacques revient vers moi et me reprecise que la réunion est le lendemain. Je lui dis que Mme Duchemin m'avait parlé de mardi et qu'il était question d'une lettre pour Euromed. "Ah bon, c'est ce soir ?". Je sens un embarras car il ajoute aussitôt quelque chose comme "c'est pour les membres du Conseil d'Administration ça !" A l'évidence, il ne veut pas que j'y assiste. Mais dans le même temps, Jean-Paul nous rejoint avec le DVD dans son boîtier. Passant du coq à l'âne, Jacques m'explique alors que Jean-Paul connaît un professionnel de la vidéo qui lui a conseillé du très bon "mathos" pour faire des DVD, ce qui explique qu'il a pu faire passer du "8 millimètres" sur du DVD, et ceci dans une qualité plus que correcte... Je brode alors un peu sur la qualité de l'image. La réunion se fera avec moi !

De là, Jean-Paul gagne le bureau du fond. Jacques se dirige vers l'entrée. Je le suis. Il me demande si j'ai eu le dernier fascicule d'Euromed qu'il est en train de récupérer sur le bureau à proximité de l'entrée. Je lui réponds que oui. "Si c'est ce soir, on va faire vite car je dois partir à 19 heures". Et aussitôt, il me demande ce que je fais "déjà". Je lui réponds une thèse. "Ah, une thèse... Mais une thèse de doctorat ?" Je lui réponds que oui. Il me demande alors

---

<sup>17</sup> Nouveau président du CIQ Sadi Carnot. Selon certains, il aurait été mis là en catimini par Jacques (sur "l'ordre" de Mme Venturini - adjointe UMP) qui aurait refusé de voir Michel, pourtant soutenu par le président de la Fédération du 2° (à gauche et proche de Guérini).

sur quoi je travaille. "Sur le projet Euroméditerranée". Il m'interroge ensuite sur ma "question de recherche". Sur des questions de démocratie dans l'ancrage du projet... Il me demande à quel "niveau de projet" je me situe. Sur le moment, je ne comprends pas la question. Il ajoute alors : "dans les projets à l'école, il n'y a pas de démocratie, et pourtant il y a des projets". Cela vaut pour démonstration. Je ne dis rien. Il s'éloigne vers son bureau. Je l'accompagne. En chemin, il se retourne - une dernière fois - vers moi et me pose "La" question : "Mais vous, dans votre travail, vous vous positionnez comment ?". Je me définis comme un "observateur". "Donc vous ne vous impliquez pas." Je reste ferme : "j'observe ce qui se passe". "D'accord... Allons au bureau". L'examen est passé...

C'est à ce moment que Vincent et Francis arrivent au local. Jacques leur rappelle aussitôt qu'il ne savait pas que c'était ce soir qu'ils faisaient la lettre. Vincent précise que c'est Liliane qui leur a dit et que, lui-même, n'en savait rien. Jacques leur précise qu'il doit partir tôt et qu'il n'a pas beaucoup de temps. Il propose dans la foulée de s'y mettre. On récupère assez de chaises pour tout le monde et on s'installe. Pour mettre du cœur à l'ouvrage, la bouteille de pastis est de rigueur (Jacques la sort d'un tiroir de son bureau). C'est Jean-Paul qui est de corvée en ce qui concerne les verres, les glaçons et l'eau. Pendant que celui-ci sert une première tournée, Jacques sort des articles de presse récupérés sur Internet (*l'Express* et *Le Point*) concernant les dessins satiriques de Mahomet du journal danois. Il demande si nous sommes au courant, en insistant en ma direction. J'acquiesce. Jacques précise que ce sera le thème dont il sera question demain, lors de la réunion. Il les tend à Francis qui semble amusé et bien inspiré. Pendant ce temps, Jacques prend une feuille blanche et commence à écrire quelques lignes de la lettre (entête et la première phrase). Il s'arrête pour boire son pastis et explique la situation suite à ces dessins : c'est la liberté de la presse qui est en jeu, "notre démocratie"... Le débat prend. "Nous" et "eux" ; "On a perdu en France", "c'est trop tard..." ; "On crache sur les Chrétiens (comme les Guignols de l'info)..." Etc.

Seul Vincent semble rester distant en disant qu'il ne pense pas ce qui se dit et que de toute façon il ne croit en rien. Il en va jusqu'à pousser le raisonnement : "On fait quoi alors, la guerre ?" C'est l'arrivée de Liliane qui fait retomber ce micro-débat. Je constate que Muriel dont la présence était annoncée n'est pas venue. Il doit être 18h40. Après les salutations, elle s'installe parmi nous en accompagnant la fin du débat avec un "Ah... oui...", comme pour nous signifier qu'elle est au courant de l'affaire. D'ailleurs, le ton est clair : il n'est pas nécessaire qu'elle s'exprime, on l'aura bien compris. Aussitôt, Jacques revient sur la lettre en précisant qu'il n'a que peu de temps... Cette rupture laisse penser à une séance expéditive : cela ne va pas louper. Les affaires commencent donc de façon assez directive.

Jacques prend l'initiative et fermement les choses en "main". Il commence par préciser le cadre et les motifs de cette lettre, histoire d'être bien d'accord. Il s'agit d'une lettre pour informer de certains problèmes et non pas de se positionner "contre la réhabilitation". Liliane se contente d'affirmer qu'elle n'est pas contre la réhabilitation. D'ailleurs, elle en a profité en ce qui concerne son immeuble (en copropriété) et elle en est pleinement satisfaite<sup>18</sup>. Jacques se lance alors : lors de la dernière assemblée générale statutaire, "il a été décidé" d'écrire une lettre pour "signaler" quelques problèmes rencontrés sur la rue de la République. C'est une lettre que l'on va envoyer à Euroméditerranée, à M. Jalinot (il l'écrit sur le papier). Puis, s'exprime : "Tiens, mais également à Gaudin". La réaction de Liliane est immédiate : "Mais pourquoi l'envoyer à Gaudin ?". Pour Jacques, il me semble important de tenir au courant le maire de Marseille. "Et puis s'il a envie" de l'envoyer aussi à Gaudin, se contente-t-il d'ajouter, en prenant de court Liliane...

Jacques s'interrompt alors : il lui/nous faut des cas concrets. Car s'il écrit une lettre, il y a de fortes chances que l'on vienne le voir et que l'on lui demande des éléments plus précis. Il lui faut donc "de quoi dire" : là, il y a Mme machin qui a tel problème, ici, c'est M. truc... En bref : "En avez-vous à me procurer ?" Liliane et Vincent répondent de concert que, bien entendu, ils peuvent en avoir. Ils assistent régulièrement aux permanences organisées par la coordination qui rencontre le Préfet, par le biais de l'association SMV. Liliane en profite pour sous-entendre qu'il serait peut-être bien pour EMA de se rapprocher de la Coordination où il y a toutes les associations, histoire de tous travailler ensemble. Jacques se contente de lui rappeler qu'il est là pour écrire une lettre comme cela a été convenu lors de l'Assemblée Générale. Liliane annonce qu'elle ne comprend pas d'ailleurs ce revirement et ajoute qu'elle en a aussi fait part à D. Car depuis quelques mois, un gros travail pour défendre les gens est fait dans le cadre de la Coordination qui rencontre le Préfet et dont D. s'en occupe. Mais Jacques lui répond d'un ton sec et assez inattendu : "D., je ne veux pas en entendre parler, c'est un con". Une telle annonce jette un blanc. La réponse est pour le moins radicale (je revois encore Liliane, bousculée, s'enfonçant dans sa chaise). Ce faisant tout est balayé dans son sillage. Ainsi, Jacques ne veut rien avoir à faire avec lui. Ce qu'il lui faut, c'est des cas concrets...

Jacques poursuit : "Pour l'argumentaire, on a réfléchi avec Pierre" (l'ancien journaliste de *La Provence* et accessoirement le nouveau vice-président dont peu de gens sont au fait de la récente nomination). L'idée est en effet d'avoir un argument fort. Car, pour Jacques, on

---

<sup>18</sup> Quelques mois plus tard, Liliane sera sur le point de vendre son appartement, les charges de copropriété ayant explosé et ne pouvant plus "suivre" financièrement.

n'écrit pas une lettre comme ça. L'argument est alors le suivant<sup>19</sup> : Il s'agit d'un projet qui bénéficie d'argent public. Or, il y a des habitants qui résident là depuis des années. Certains ont fait le "choix" de partir. D'autres ont fait le "pari" de rester. Et aujourd'hui, on les met dehors tout en profitant de l'argent public, de "notre argent". Et là, ce n'est pas acceptable. Jacques compare alors cette situation à l'OPA dont est en ce temps "victime" Arcelor par le groupe Mittal. C'est une société qui a fait l'objet de subventions publiques depuis des années, "notre argent". Et aujourd'hui, elle risque de disparaître. Ce n'est pas acceptable. Mais, rajoute-t-il une nouvelle fois, pour défendre cet argument (et les habitants ?), il lui faut des cas concrets...

Liliane et Vincent semblent acquiescer l'argument et finissent par prendre la parole. Jacques écoute et prend parfois quelques notes. Les deux compères se renvoient la balle entre eux, comme vérifier que ce qui est dit par l'un est acquiescé par l'autre à l'aide de relances et de regards. La vitesse de l'échange est saisissante : Loi 48, les gens ont peur... ont peur de rester seuls... On les harcèle... On leur dit qu'ils vont rester seuls. Les médiateurs menacent les gens... Cela déborde très rapidement : problème de déplacements, de commerces de proximité, prix des loyers... pour finalement finir sur Paris, "où l'on ne peut plus se loger". Il est notamment question un bon moment de l'appartement de la nièce à Liliane qui habite à proximité du Louvre. Jacques affirme son scepticisme quand il apprend que cette nièce est professeur et son mari inspecteur des impôts et qu'ils résident dans ce quartier. Car il le connaît bien et c'est l'un des endroits les plus chers de Paris (il cite la place Vendôme). Il fait un "rapide calcul" (il est lui-même directeur - professeur d'une école du quartier) sur la base des salaires de fonctionnaires, en questionnant Liliane sur leur âge (et donc leur ancienneté). Bref : ce n'est pas possible selon lui. Liliane explique alors que c'est un appartement que le couple a acheté il y a des années : une vraie affaire ! Jacques est sceptique, sauf s'"ils fraudent sur leur déclaration"...

Au bout d'un moment, et d'un autre pastis, Jacques revient sur la lettre en redemandant ce qu'il doit mettre "Alors ?" : c'est finalement sur la "manière dont on traite les gens", sur le "comportement" en mettant "la pression aux gens", que Liliane et Vincent finissent par s'entendre. Vincent insiste particulièrement sur : "On les harcèle". Jacques reformule : s'il a bien compris, il faudra dire : "Attention, on parle de personnes âgées, handicapées", ce sont des petits vieux que l'on met dehors, des gens qui habitent là depuis des années... Il ajoute une nouvelle fois qu'il lui faudra des cas concrets. Suite à un bref échange de regards avec

---

<sup>19</sup> Il met du temps avant d'énoncer son argument en le préparant avec des formules d'emphase, en décrivant comment leur est venue l'idée. On a l'impression qu'ils ont fait un effort extraordinaire de réflexion !

Liliane (qui, sur ce point, est dépassée), Vincent prend des exemples en donnant des noms : Jules dont l'ascenseur est resté quatre ans en panne avec sa femme handicapée ; et Mme D. qui est handicapée, se déplace avec un déambulateur et à qui on aurait dit que c'était mieux pour elle qu'elle se soit "cassé les reins" et qu'elle se déplace à l'aide d'un déambulateur, car maintenant elle ne risque plus de devoir partir !

Jacques semble ravi de ce genre de cas : c'est ce qu'il lui faut ! Puis, comme pour se résumer et soumettre à l'accord, il revient sur sa lettre en précisant à nouveau l'esprit : c'est l'argent des impôts qui est utilisé, mais utilisé pour chasser les petits vieux et les petites vieilles. Il ajoute qu'il a en tête l'image du rapace qui se précipite sur sa proie. A partir de là, l'atmosphère se relâche, une nouvelle tournée aidant. Jacques poursuit alors : il regrette de ne pas avoir acheté le local d'à côté. Il y a quelques années de cela, il coûtait une bouchée de pain. Vincent va dans le même sens en disant qu'à l'époque (dans les années 1980), il voulait acheter quand la SIM se séparait d'une partie de son patrimoine. On lui avait même donné un trousseau de clés pour qu'il aille visiter et choisir celui qu'il voulait. Mais au final, les appartements étaient dans un tel état de dégradation, qu'il s'était rétracté. Si seulement il avait su...

Liliane annonce alors avoir aperçu des vigiles dans la rue, le soir (avec une intro du genre : "Tiens, la dernière fois..."). Vincent annonce que c'est pour lutter contre les squatters. Mais rien n'est dit de plus en dehors du "ben ouais, il y a des vigiles la nuit". Jacques replonge alors dans sa lettre et l'attention retombe un peu. Pendant ce temps, Vincent précise comme preuve de sa bonne volonté (il s'adresse à Liliane comme pour combler un vide et déjà planifier le recueil de "cas") que l'on pourra même demander à Mme Carry, à Mme Lledo... À ce moment-là, Jacques, sortant de sa lettre, ajoute bien fort "Ah... Il faut que je précise "à la suite du Conseil d'Administration"...". Les dents grincent, mais rien n'est rétorqué face à cette provocation. Puis, Jacques revient une dernière fois sur le fait qu'il lui faut des cas concrets. Il veut bien envoyer une lettre, mais il lui faut des noms au cas où il est contacté par la suite. Cela se pose en quelque sorte comme une condition, s'agissant pour lui de ne pas passer pour un "con". D'ailleurs, ajoute-t-il, il est d'accord pour aider les gens – "les petits vieux" - qui en ont besoin. Mais des personnes comme Michel, il s'y refuse car elles savent se défendre. Liliane et Vincent lui annoncent qu'ils vont voir et qu'ils lui feront passer prochainement des cas. Jacques annonce alors les attendre et qu'il n'enverra cette lettre à Jalinot et à Gaudin qu'une fois qu'il aura les cas en sa possession. Les choses en restent là.

Un dernier pastis pour la route. Jacques soupire alors qu'il aurait vraiment dû acheter le local d'à côté. Le sien, c'est Gaudin qui le paie. A partir de là, c'est de la petite histoire politique de Marseille dont il est question : Defferre, Vigouroux et Gaudin. Aussi surprenant que cela puisse paraître, Jacques commence à dénigrer Gaudin : avec un "de toute façon", "Gaudin, à part l'Alcazar, il n'a rien fait" . Liliane précise avoir voté pour lui car il n'y avait personne en face, mais qu'elle ne refera pas cette bêtise. Jacques va dans le même sens et pense que la future élection va poser le même problème : "Pour qui ? Guérini ? Menucci ?" Jacques nous annonce alors : "Menucci, c'est un enfoiré" car il a craché sur Defferre alors que c'était lui qui l'avait fait monter. Et de ça, Jacques s'en souviendra. Il poursuit : "Celui qui en a fait le plus, c'est Vigouroux". D'ailleurs, il a été choisi par la veuve Defferre. Son seul problème, c'est qu'il ne parlait jamais assez. C'est pour cela qu'il a perdu. Liliane précise alors que son échec était d'ailleurs surprenant : du jour au lendemain, il a tout perdu. Jacques poursuit : "Vigouroux, c'est celui qui en a fait le plus pour Marseille, c'est lui qui a tout fait" (il se lance dans une liste rapide...). On lui reprochait de ne pas suffisamment communiquer. Mais comme il (Vigouroux) le disait : "Moi, je suis médecin... Je passe 8 heures à travailler un cerveau sans parler... À la fin, il est guéri". Mais Jacques s'interrompt subitement. Il annonce qu'il pourrait encore en parler des heures, mais qu'il se fait tard (le verre est vide). Il revient une dernière fois sur la lettre : il a désormais quelques éléments pour rédiger la lettre. Il va s'en occuper et la fera circuler dans les jours qui viennent. Mais tant qu'il n'aura pas des cas concrets, il ne pourra pas l'envoyer... Nous sommes alors sur le départ. On remet les chaises en place, pendant que Jean-Paul fait le ménage (il range la bouteille, remet des glaçons au frais et lave les verres).

Nous finissons par nous diriger vers la sortie. En fermant les grilles du local, Jacques revient une nouvelle fois sur son manque de clairvoyance au sujet du local d'à côté qu'il regrette de ne pas avoir acheté. Liliane en profite alors pour lui demander pourquoi il pense que "D. était un con". Là, Jacques explique alors, à la grande surprise de Liliane, que CVPT est de la "clique à Sanmarco". Il poursuit : Jean-Philippe Beau, rien à redire, il était directeur de l'urbanisme à Marseille... Nourredine, rien à redire... Carrière, rien à redire... Surtout, qu'il prétend le connaître depuis longtemps (il évoque des projets dans des centres sociaux ou un truc du genre). Et même si c'est un "socialiste chrétien", il le connaît bien et c'est un type correct. Mais avec D., ça ne passe pas. Liliane insiste en disant qu'elle le trouve très bien. Jacques précise qu'il le connaît bien et cela fait des années qu'il le croise (il mentionne des réunions dans le milieu des années 1990 à la librairie *Païdos*<sup>20</sup>). Mais il ne lui revient pas.

---

<sup>20</sup> Librairie située au niveau du cours Julien, aujourd'hui fermée.

À partir de ce moment-là, j'ai du mal à suivre car Vincent me parle en même temps du nouvel avocat de Mme A. Elle a eu d'autres "problèmes", Marseille République lui faisant payer des frais d'huissier qu'ils auraient eux-mêmes fait venir. Mme A. ayant elle aussi pris un huissier pour faire constater qu'on lui avait démoli sa porte, ce dernier lui aurait conseillé un ami avocat, un expert en loi 1948. J'essaie difficilement de garder une oreille à ce qui se dit à côté. À ce moment, Jacques ajoute : il n'habite même pas le quartier, il ne fait que travailler aux Docks... Liliane lui demande ce qu'il fait comme travail. Jacques lui répond ne pas savoir. Puis il coupe court subitement, et annonce devoir s'en aller... En me saluant, il en profite pour me dire que si je veux passer le lendemain, je peux venir. Jacques finit par s'en aller en compagnie de Jean-Paul, qui n'a strictement rien dit de toute la discussion. Aussitôt, Liliane dit à Vincent : "On ne lui donnera pas de cas, hein ?" Vincent se contente d'acquiescer d'un air complice. Puis, Liliane se tourne vers moi et me demande ce que je pense de D. Cela semble la travailler. Je lui réponds que je n'ai pas tout entendu, mais que c'est peut-être un peu exagéré. C'est alors Francis, qui réapparaît de nulle part pour donner le signal de départ (voilà un moment que l'on ne l'avait pas entendu lui non plus...).

\*\*\*

A l'occasion de la permanence du 10 février 2006, je questionne une dernière fois Vincent sur la suite donnée à cette lettre. J'apprends alors que le 8 février, celui-ci aurait été voir Jacques pour lui demander où cela en était. Jacques lui aurait répondu que la lettre était prête, mais qu'il attendait toujours les cas pour l'envoyer. Pour Vincent, ce serait un vrai "chantage". Se refusant de lui donner les cas de CVPT ("il ne peut pas le faire"), la "solution" qu'il aurait proposée à Jacques aurait été d'amener directement les personnes à Jacques pour qu'il puisse par lui-même constituer les "cas". Vincent aurait en effet annoncé à Jacques : "Je ne peux pas parler à la place des habitants"...



## Annexe 12

### En passant devant le magasin de Muriel...

Le 1<sup>er</sup> Juin 2006, il est aux alentours de 14 heures. Je reviens d'Aix, suite à un rendez-vous avec mon directeur de thèse et redescends le boulevard des Dames pour passer devant le magasin de Muriel, histoire de lui passer le "bonjour". Je dois également lui remettre une copie du compte-rendu de la première réunion du projet de recherche action du PUCA, auquel je participe par ailleurs. Cela fait un petit moment que j'espère gagner sa confiance en vue d'un entretien, qu'elle me refuse systématiquement depuis un an et demi à présent. Le motif de refus est que je "sais déjà tout"...

En passant donc devant le magasin, je constate que Muriel est en train de sortir avec son employée. Je la vois et me rapproche. Elle finit par me voir et me fait un signe en souriant. En approchant, elle m'annonce que je "tombe bien", en me faisant, une fois n'est pas coutume, la bise. Elle salue alors son employée qui nous quitte et m'invite à entrer dans le magasin en m'expliquant qu'elle a quelque chose à me montrer. Elle se précipite alors rapidement derrière sa caisse. Je m'approche en lui demandant ce qu'il se passe. Elle prend un bout de papier qu'elle cache derrière son dos. Elle me demande si je suis au courant d'une fête sur la rue de la République. Je lui réponds ne pas l'être, en tout cas en ce qui concerne la rue de la République, mais par contre que je sais que quelque chose est prévu à la Joliette. Elle me répond que c'est précisément de cela dont il s'agit. Là, je réalise de ce dont il va être question : la participation de l'association SMV. "Tu étais au courant ?", me demande-t-elle. La question m'apparaît ambiguë avec cette lettre cachée dans son dos et, connaissant son tempérament explosif, je reste sur mes gardes et évite tout risque de "surcharge". Je lui réponds donc que je suis au courant et que cela fait plusieurs mois que j'en ai entendu parler. Elle poursuit alors en me demandant si je suis au courant du fait que l'association SMV allait y participer. "Dans le mille !" : je lui réponds que cela avait été un point de discussion entre Liliane et Vincent. Elle sort alors le papier qu'elle gardait jusque-là caché. Elle m'explique que l'affiche aurait été faite par les enfants de l'école Moisson (dont le directeur est le Président d'EMA, Jacques). Sauf qu'elle attire mon attention sur les logos des "sponsors" : la ville de Marseille, Marseille-République et Eurazeo. Elle lance un "Alors ?" pour le moins allusif. Je l'interromps aussitôt avant qu'elle ne "s'emballe". J'exprime d'abord ma surprise, en lui expliquant qu'à l'époque, il n'était pas question que la fête soit organisée par la Ville, Eurazeo et Marseille République, mais par Euroméditerranée. J'ajoute que Mme Venturini est

derrière cette idée de fête et que Liliane et Vincent en avaient eu connaissance par Jacques. Muriel semble surprise et intriguée. Mais faire une fête pour les habitants du quartier ne semblait pas quelque chose de particulièrement "gênant". Muriel m'explique alors "tout" : le matin même, elle a été à la conférence de presse. Celle-ci a été organisée par Mme "Ventorini" (Venturini, Muriel prononce mal). Muriel me demande alors qui est cette Mme "Ventorini". Je lui réponds qu'il me semble que c'est l'adjointe à la culture (je me suis trompé sur le moment, car elle est "Conseillère municipale, déléguée aux Fêtes et à l'Animation Urbaine, au Cinéma et à l'Audiovisuel"). Elle me demande si elle est élue de droite dans le quartier. Je lui réponds que très certainement car elle assume cette fonction à la mairie centrale.

Connaissant ses liens avec Lisette Narducci (mairie d'arrondissement), j'en profite pour avoir le sentiment de Jean-Noël Guérini (on dit "parfois" que la mairie du secteur est soumise à la volonté de Guérini). Muriel me répond qu'"ils" ne sont au courant que depuis deux jours. Jean-Noël Guérini aurait été dans une colère noire, notamment de voir ce qui s'est tramé "dans son dos". J'ajoute que c'est assez surprenant, car cela fait plusieurs mois que, moi-même, j'entends parler de cette fête. Muriel me demande alors "où j'en avais entendu parler". Je reviens sur la Permanence et une discussion entre Vincent et Liliane pour savoir s'il était judicieux d'y participer, en précisant qu'il était alors question d'une organisation par Euroméditerranée, *via* Jacques notamment. Muriel m'interroge alors sur le lien avec Jacques. Elle m'annonce en effet que celui-ci était présent à la conférence de presse, le matin même. Je lui réponds, de manière nuancée, que l'on voit souvent Mme Venturini lors des réunions de l'association de Jacques (elle comprendra comme elle le voudra). Mais Muriel poursuit alors sur Jacques : "Parlons-en de Jacques". Elle m'explique que Jacques était là ce matin et qu'il lui aurait fait un "coup" lorsqu'elle a pris la parole. Jacques était assis à côté d'elle. Il lui a fait une "crasse" lorsqu'elle a, à un moment donné, pris à parti une jeune fille à côté d'elle. Il était question de savoir si cette fille souhaitait aller à une fête organisée par ceux qui chassent ses parents. Jacques lui aurait alors annoncé qu'il n'était pas correct de prendre à parti les enfants, ajoutant un "elle n'a pas à répondre" et un "Pourquoi veux-tu lui donner la parole?". De là, il aurait fait un signe à une dame dans la salle qui se serait empressée de faire progressivement sortir les enfants. Cela, Muriel l'aurait très mal pris. Elle m'annonce vouloir faire une lettre recommandée à l'association de Jacques (EMA) pour lui demander des explications, et me demande mon avis. Comme cela me semble sur le moment démesuré, j'esquisse un "doute" laissant présager qu'il ne me semble pas que cela soit une bonne idée.

Muriel revient alors sur le déroulement de la réunion. Il semble que j'ai réussi le petit "test" et

Muriel m'explique enfin tout. Selon elle, la réunion aurait été d'une rare violence. Lorsqu'elle était en train de parler, une dame aurait essayé de lui enlever le micro. Muriel se serait rebiffée en invoquant son droit à la parole et aurait poursuivi malgré tout. Elle aurait annoncé ne pas être contre l'idée de faire une fête, mais qu'ils auraient pu au moins prendre en compte les commerçants du quartier. J'apprends alors que la conférence de presse était en fait dirigée par Mme Venturini et que Muriel aurait fini par s'empoigner avec elle. Dans la salle, il y aurait eu un représentant d'Eurazeo. Par contre, pas de représentant de Marseille République. D'ailleurs, ce n'est pas la seule à s'être accrochée avec Mme Venturini. Muriel m'explique que Liliane était présente et que juste avant la réunion, elles auraient discuté et Liliane se serait prétendue "pas contente". Pourtant, celle-ci aurait choisi de ne rien dire lors de la réunion et aurait pris à part Mme Venturini, en marge, évoquant la tromperie dont elle aurait fait l'objet : Mme Venturini les aurait mis dans l'embarras car elle savait que l'association SMV (dont Liliane fait partie) était engagée contre les propriétaires sur la rue de la République. Bref, ce n'était pas correct. À la fin de la conférence, Liliane aurait également applaudi, Muriel me précisant qu'elle, au contraire, se serait abstenue.

Muriel poursuit alors en m'expliquant qu'elle aussi n'est pas contre l'idée d'une fête. Bien au contraire, faire une fête pour les enfants, elle est "plus que d'accord" et elle entend bien s'y rendre avec ses enfants. Mais, faire participer les propriétaires, voilà qui est trop. Elle ne s'étalera pas plus en se contentant de souligner qu'il y a tout un travail derrière, sur plusieurs mois. Elle m'explique avoir une idée pour que les gens ne se trompent pas quant à cette fête. Il ne faut pas, en effet, que les gens décident de ne pas y aller. Elle me soumet alors son idée : elle sort le tract en question et le tient du bout des doigts, face à moi, en me demandant de bien le regarder. Puis elle le pose sur son comptoir de caisse et déchire rapidement la partie sur laquelle sont imprimés les logos ("tu vois, on enlève ça"). Elle m'explique qu'il est nécessaire de mobiliser le maximum de gens pour organiser une campagne de "récupération" de tracts ou d'affiches (le "maximum"), de découper la partie réservée aux logos et de les afficher tels quels dans les commerces et dans la rue. Elle me demande ensuite si c'est une bonne idée. Face à cette "énième" raison de "se mobiliser", je reste assez vague et j'ajoute pour de me dégager d'un tel recrutement qu'il serait mieux de découper les tracts aux ciseaux. Muriel me répond alors, le plus sérieusement de monde et emportée par son élan, qu'elle l'a fait comme ça car elle est toujours un peu brouillon, mais qu'effectivement faire quelque chose de propre sera beaucoup mieux. Quoi qu'il en soit, il faudra en récupérer le maximum... Puis elle ajoute qu'elle a également pensé à autre chose : faire un tee-shirt sur lequel elle y aurait inscrit un texte comme "Habitante et commerçante de la rue de la République, aujourd'hui ; Maman pour toujours". En substance, il s'agit de ne pas aller au-

devant des gens venus faire la fête, mais de les faire venir à elle, sur la base de l'intrigue que suscite un tel tee-shirt pour en savoir plus et permettre ainsi de la questionner<sup>21</sup>. Je lui demande, par curiosité, pourquoi ne pas organiser une contre-manifestation. Elle me répond que cela n'est pas forcément bienvenu. Il risque d'y avoir la Presse et que cela fera mauvais effet, surtout qu'il y aura des enfants. Une contre-manifestation serait inopportune. J'en profite alors pour revenir au projet Puca. Nous avions projeté d'organiser une fête sur le quartier. Dans le même temps, je fouille dans mon sac pour lui donner le compte-rendu de la première réunion réalisée avec les associations. Elle le prend en main, le survole, mais m'explique en le posant sur le comptoir qu'elle n'aura pas le temps de participer vu qu'elle est enceinte (elle me montre son ventre). Bien qu'assez amusé par cette réponse, je lui réponds que cela ne pose pas de problèmes, même s'il ne s'agit pas de déployer beaucoup de "forces". Nous pensons dans l'immédiat faire une réunion avec les personnes qui n'ont pas pu venir...

Je n'ai pas le temps de poursuivre car je sens alors dans mon dos une main qui se pose sur mon épaule et me la serre. Un peu surpris d'une telle familiarité, je me retourne : c'est Jules accompagné de sa compagne. On se salue. Il déploie un large sourire. En fait, il arrive en nous demandant si on est au courant de la "dernière" qu'il lui est arrivé. La veille, il a rencontré "Le Donnadiou" (un médiateur), comme il le nomme, dans le bar-tabac. Jules buvait alors une bière en compagnie de sa femme. Et là, il a "viré au rouge" en voyant le médiateur entrer. Jules se serait levé et approché du médiateur en train de commander un café au comptoir. L'échange aurait été plutôt vif. En s'approchant de lui, il lui aurait directement demandé si c'était lui qui enlevait ses affiches (celles de la permanence dont Jules a l'affichage à charge, et connaissant les manières de ce dernier, ça n'a pas dû être tendre !). Donnadiou n'aurait alors dit ni oui, ni non. Jules insiste toutefois sur le fait qu'il n'a pas démenti. Le médiateur lui aurait annoncé qu'il n'avait pas le droit de coller à la sauvage. Jules lui aurait rétorqué : "Mais qui tu es toi pour me dire de ne pas coller ?", poursuivant en annonçant que seule la mairie avait le pouvoir de le lui interdire. Donnadiou n'aurait alors rien dit, "se caguant" selon Jules. Ce dernier l'aurait même menacé en lui annonçant : "que je ne te surprenne pas à enlever mes affiches, car je sais que c'est toi qui les enlève", lui précisant que l'"on" l'avait vu faire. De là, Donnadiou serait parti, sans même boire son café, ni le payer. À côté de moi, sa femme m'explique qu'il y a eu un grand blanc dans le bar et que tout le monde regardait la scène. Suite au départ, le patron du café, un ami de Jules, se serait moqué du médiateur. Jules semblait alors vraiment fier de sa "performance" face à cet "enculé", ajoutant que l'"on n'est pas prêts de le revoir" dans ce bar...

---

<sup>21</sup> Ce qu'elle ne fera pas.

De son côté, Muriel semble amusée de cette petite histoire, abondant dans le sens de Jules sur la situation plus que dégradante pour le médiateur. Jules surenchérit en proférant quelques insanités sur ledit médiateur, précisant que malgré sa carrure imposante, c'est un "lâche", un "faible". Il nous explique également que s'il était à sa place, jamais il ne se serait fait "marcher sur les pieds" de la sorte. D'ailleurs, il s'annonce prêt à en venir aux mains, si nécessaire, en dépit même de ses 74 ans... Puis, il éclate de rire. Cette remarque jette pourtant comme un froid. De là, ce petit blanc est interrompu lorsque Muriel aborde la question de la fête avec Jules. Elle réalise une nouvelle fois sa petite mise en scène dont je viens d'être la "victime" : elle commence par lui demander s'il est au courant d'une fête, prochainement dans le quartier. Jules lui répond que non. Elle lui demande ce qu'il en pense. Celui-ci semble assez favorable, déplorant même de ne pas être au courant. Muriel sort alors le tract et attire son attention sur les logos. Et là, le ton change. Un rire momentanément crispé fait place à un "c'est pas vrai". Aussitôt, Muriel me prend à témoin pour que je constate que, dans sa petite manipulation, elle n'avait pas orienté la réponse de Jules ("tu vois ? Je ne l'ai pas influencé..."). Passablement remonté, Jules nous explique que dans ces conditions, il n'ira pas à la Fête. Sa femme, légèrement en retrait, en fait de même. Muriel explique alors sa position : il ne faut pas être contre l'idée d'une fête, mais dénoncer l'implication des propriétaires qui ne sont pas les bienvenus. Jules lui demande quand est-ce que se déroulera la fête et ajoute, à la réponse de Muriel, que "pour rien au monde il ira", qu'il a mieux à faire le 10 juin en me regardant avec un large sourire, évoquant aussitôt une journée de pêche au Frioul avec un clin d'œil. Muriel, vraisemblablement en désaccord, embraye sur ces propositions : c'est une fête organisée pour les enfants. Elle a pensé faire un tee-shirt avec un slogan que les personnes présentes pourront lire. Elle soumet également à Jules son idée de coller les tracts, en prenant la peine de découper les logos et de les coller à part. Jules lui annonce qu'il est prêt à coller ce qu'elle veut. Pour lui, ce n'est pas un problème. De mon côté, je finis par annoncer mon départ. Muriel me demande si je peux récupérer des affiches, car il va falloir en coller le maximum : des grandes, des petites. Je lui promets de faire de mon mieux, mon emploi du temps étant très chargé... Je les quitte et retourne, après les avoir salués, à mes affaires.



## Annexe 13

### Relogement d'une personne "fragile" de 87 ans

Cette dame, du fait de son âge avancé, fait partie des personnes qui ne se rendent pas à la permanence et à qui il faut aller rendre visite. Son cas a été fréquemment mentionné dans les nouvelles de la semaine lors des permanences, mais également hors permanence, du fait même du "suivi" particulier dont il a fait l'objet. Le parcours de cette dame a été reconstitué sur la base de nos multiples notes de terrains.

Mon premier contact avec la situation de cette dame fait suite à un appel téléphonique de Vincent intervenant au dernier trimestre 2005. Celui-ci me demande si ça ne me gêne pas de l'accompagner voir une vieille dame du boulevard des Dames qui a des problèmes avec Marseille République. Elle serait en effet détentrice d'un bail en loi 1948. Entre les lignes, il faut entendre que le propriétaire cherche à la déloger en dépit de son bail, mais aussi de son âge avancé. Vincent ajoute qu'il ne souhaite pas que ce soit Michel qui lui rende visite car celui-ci risque d'être "trop violent" et qu'il faudrait ménager la dame du fait de son âge. Le surlendemain, je retrouve donc Vincent à l'entrée de l'immeuble où réside la dame. Là, il m'explique "tout" : la dame a une loi 48 et elle a reçu la visite des médiateurs. Seulement, elle pense accepter un relogement. Ceci explique pourquoi Vincent a peur que Michel la "secoue" un peu trop pour la faire changer d'avis et défendre sa loi 48. Implicitement, il s'agit donc de la convaincre de rester, de la rassurer pour ne pas qu'elle cède aux pressions et aux menaces dont elle serait l'objet, étant notamment l'une des trois derniers locataires (tous des personnes très âgées) de l'immeuble et les médiateurs jouant de la menace des squats et de l'insécurité pour les "intimider".

On sonne alors : trois fois, le "code" étant répandu sur la rue de la République pour se faire ouvrir l'accès à l'immeuble. La dame nous ouvre. On pénètre dans l'immeuble qui est au premier abord sombre et humide. Nous nous dirigeons vers le minuscule ascenseur, au centre de la cage d'escalier. L'ascenseur nous apparaît plutôt inquiétant, car particulièrement vétuste. Ce mauvais état se révèle aussitôt : il vacille et grince en montant et nous échangeons avec Vincent des regards crispés. Nous arrivons à l'étage et nous toquons à la porte qui s'ouvre. Nous nous retrouvons alors face à la vieille dame en robe de chambre. Elle semble surprise de me voir. Vincent la salue et m'introduit auprès d'elle comme un collègue qui travaille sur la

rue de la République (cette fois-ci, je ne suis pas CVPT). Elle fait remarquer à Vincent qu'elle ne s'est pas préparée pour recevoir et s'excuse de sa tenue, soulignant implicitement qu'il ne l'avait pas prévenue de ma présence. Elle nous invite à gagner le salon, où nous nous installons autour de la table. L'appartement semble plutôt propre et contraste comme souvent avec les parties communes de l'immeuble. Il est par contre surchauffé. La dame, qui semble en très bonne forme pour son âge avancé, nous accueille chaleureusement avec boissons et biscuits, en dépit de nos "ce n'est pas la peine". Mais comme je suis "jeune", il faut que je prenne des "forces", et de toute façon, "cela ne se fait pas de ne rien proposer aux gens que l'on reçoit". Soit...

Vincent, qui semble particulièrement bien connaître la dame<sup>22</sup>, commence par prendre de ses nouvelles. La dame se contente de lui répondre un "Vous savez !" et enchaîne aussitôt sur sa situation en me fixant du regard. Son discours est parsemé de "Vincent vous l'a peut-être dit". Pour résumer la situation : il ne reste que trois locataires dans tout l'immeuble. Toutes sont des personnes âgées. Hormis cette dame, l'une déménage bientôt. L'autre personne, un vieux monsieur âgé de 87 ans et locataire de son appartement depuis 64 ans, envisage de mourir dans son appartement. Elle trouve la situation de l'immeuble inquiétante. Elle se sent obligée de partir. Son inquiétude se situe surtout au niveau de l'éventualité de se retrouver seule dans l'immeuble et de la possibilité qu'il lui arrive quelque chose. Notamment "si je tombe en panne dans l'ascenseur, je meurs". Vincent lui rétorque qu'"ils le font exprès", mais n'insiste pas sur le fait qu'il s'agit des arguments que mobilisent les médiateurs pour pousser les gens aux départs. Pour ma part, je vérifie que les médiateurs sont bien passés la voir : ils sont déjà venus à plusieurs reprises. La première fois, c'était avec les géomètres pour mesurer l'appartement. Elle nous explique qu'elle avait reçu au préalable une lettre qui l'"obligeait" à les recevoir (à l'évidence, elle a déjà eu recours à des militants). Puis, ils étaient revenus mesurer les caves et greniers. Et enfin, un médiateur lui a rendu visite et lui a proposé un relogement dans les futurs logements sociaux, sur la rue de la République.

Suite à cette dernière visite, elle a reçu de "son" médiateur (M. Castagnet) - et nous présente - une lettre esquissant un projet de convention précisant les modalités de son relogement. Elle aurait en effet profité de la venue de sa fille qui habite dans le "nord" de la France pour programmer une visite d'appartement avec celui-ci. Mère et fille ont ainsi visité un appartement témoin dans l'immeuble où Marseille République lui propose un relogement (au 50 rue de la République). Elle annonce être parfaitement au courant du fait que les loyers risquent d'augmenter (un autre indice qu'elle a rencontré des militants). Et là, elle nous

---

<sup>22</sup> En fait, Vincent connaît la dame depuis son enfance.

demande si l'on peut lui "dire" si "c'est sûr que c'est du logement social". Ce à quoi nous lui répondons que rien n'est encore fait, mais que l'immeuble en question sera probablement revendu aux bailleurs sociaux. Il semble en fait que ce soit là sa seule question. Nous lui répondons aussi que si elle envisage un relogement, elle doit aussi négocier un bon prix, être prête à perdre sa loi 1948, etc. : bref, toute la litanie habituelle. Elle affirme être sûre de sa loi 1948, nous montrant des courriers de Marseille République lui reconnaissant ce type de bail. De toute façon, ajoute-t-elle, son relogement ne serait que pour deux ans, puisqu'ensuite elle envisage de déménager au Puy-en-Velay, près de sa fille. Nous lui demandons s'il elle a discuté pour le prix. Cependant, "à la première visite on n'en parle pas". Elle ajoute aussitôt que de toute façon "Ils te disent qu'il faut que tu partes", comme pour sonder notre avis, précisant également être bien dans son appartement, "où est mort son mari". Vincent lui répond de façon compréhensive : "C'est vrai que tu es trop seule". Après lui avoir rappelé que ce n'est pas une obligation, nous lui conseillons de bien se renseigner (c'est toujours surprenant !) et de demander systématiquement des documents écrits, que Vincent se propose de faire vérifier ensuite. De là, la discussion déborde sur la situation du quartier "à l'époque" entre les deux connaissances, nous prenant régulièrement à témoin. Etc. Une fois le monde bien "réchauffé", nous annonçons notre départ. De dernières recommandations et nous quittons la dame. Avec Vincent, nous en profitons pour visiter l'immeuble en n'empruntant pas cette fois-ci l'ascenseur. Nous vérifions également les boîtes aux lettres pour voir le nombre de locataires restants et, plus particulièrement pour Vincent, qui sont ces derniers locataires et voir s'il les connaît. Une fois arrivés devant l'immeuble, Vincent revient sur la possibilité d'un délogement. Il me reproche de ne pas avoir cherché à la convaincre de rester, m'expliquant que cela risque d'être encore une victoire pour Marseille République. Je me contente de lui rétorquer que c'est compliqué et que c'est difficile de dire aux gens ce qu'ils ont à faire. Quel sens et comment l'empêcher de partir ? D'autant plus que sa fille semble aller dans le sens d'un relogement et avoir décidé pour elle...

Lors de la permanence qui suit, le cas de la dame sera évoqué par Vincent, dans les "nouvelles de la semaine". Michel, responsable du collectif des lois 48, saute alors sur l'occasion et se propose d'aller rendre visite, avec Vincent, pour tenter de "récupérer" la situation. Ce n'est que deux semaines plus tard que nous aurons des "nouvelles" de cette visite. En rentrant d'une AG de CVPT, Michel nous explique qu'il a eu au téléphone dans la semaine la fille de la vieille dame. Mais les choses ne se seraient pas très bien passées. Celui-ci se serait vu reproché de dire n'importe quoi et de faire peur à la vieille dame, de ne pas se mêler de ses affaires, etc. Selon Michel, ce serait la fille qui l'aurait rappelé suite à sa visite. Il m'explique que celle-ci l'aurait contacté afin d'éviter que sa mère soit "mise" (*i.e.* relogée) avec "les

Arabes". Michel l'aurait alors traitée de racistes. Elle lui aurait également dit que de toute façon, si elle avait été propriétaire, elle aurait fait la même chose. La goutte d'eau pour Michel : "La déplacer, c'est la tuer, car dans quelques mois, elle sera morte, comme ça vous pourrait avoir un héritage". Après cela, il aurait fini par lui raccrocher au nez...

Quelques semaines plus tard, le cas ressurgit, mais cette fois lors d'une permanence autour d'échanges sur le fait que "*les gens n'y croient plus*". Nous sommes en effet au printemps 2006, période de crise au sein de la "mobilisation". Parmi l'ensemble des "choses graves" qui se passeraient et qui sont rapportés figurent ces derniers échanges houleux. Michel explique en effet : "Je me suis fait jeter par la fille à Mme X. Elle m'a dit que c'était moi qui la stressait avec tout ce qu'on lui raconte. Sa fille voudrait qu'on la laisse tranquille. "Si j'avais un appartement, je ferais pareil que Marseille république. Ma mère dans cinq ans, elle vient vivre avec moi"" Michel ajoute : "Pourquoi elle nous a fait venir ? Parce que dans l'immeuble dans lequel Marseille République lui propose d'être délogée, il y a des Arabes. Il faudrait la mettre ailleurs". Les auditeurs réagissent alors vivement : "Oh !!!". Et Michel d'ajouter : "Je l'ai envoyé chier comme il faut. Son seul objectif, c'est de prendre les 10 000 euros (*i.e.* les indemnités d'éviction/relogement offertes par Marseille République), une fois sa mère morte, car elle va mourir de son déplacement et elle (sa fille) lui reprendra les sous". Ce sur quoi un silence de marbre gagne les personnes présentes. Marseille République aurait en effet continué de lui mettre la pression, aurait embobiné sa fille et elle aurait fini par céder du fait de son âge avancé et de sa *fragilité*.

Après cela, plus aucune nouvelle en lien avec la situation de cette dame, jusqu'à ce que celle-ci recontacte Vincent à l'été 2006 et lui annonce avoir finalement déménagé. Il s'agit alors de nouvelles "en off", hors permanence. Vincent va donc lui rendre visite pour voir son nouvel appartement et si elle y est bien installée. A cette occasion, la dame se plaint alors du fait que les déménageurs auraient oublié des meubles et lui ont cassé une armoire. Mais ce n'est pas ce qui retient le plus l'attention de Vincent : celui-ci apprend également que la vieille dame a eu récemment un accident. Voilà quelques semaines, en début de soirée, elle serait tombée de sa chaise, tirée brusquement d'une sieste par un coup de sonnette qui l'aura faite "sursauter". Seulement, une fois à terre, la vieille dame ne serait pas parvenue à se relever. Elle aurait alors tenté de ramper tant bien que mal jusqu'à sa chambre pour accéder au téléphone qui se trouve sur sa table de chevet, sans y parvenir. Elle aurait du coup passé la nuit entière à même le sol et ce ne serait que le lendemain matin qu'un voisin se rendant au travail aurait entendu ses appels à l'aide à travers la porte et aurait appelé les secours... Le bruit se diffuse alors rapidement, au premier relais de Vincent, et finit peu de temps après par être rapporté par

celui-ci au tout début d'une permanence (marquée par l'absence notable de Michel). Mais pour l'agent d'alors, ce qui prime déjà, c'est le délogement dont elle a été l'objet et qui est positionné à l'origine de cette triste mésaventure. Ce "cas" soulignera une nouvelle fois la nécessité de renforcer le soutien auprès des personnes les plus "fragiles" pour ne pas que celles-ci cèdent, au vu de conséquences dramatiques qui auraient pu être "bien pires" (décès).

Suite à cette apparition publique, d'autres bruits écloront progressivement à son sujet. Par exemple, "selon des voisins", la dame aurait fini par "perdre la tête", parlant toute seule. Le lien avec son délogement est alors souvent établi dans les dénonciations occasionnées par la circulation de ces "nouvelles". Mais ce genre d'histoires n'est pas la seule à circuler : ces "mêmes" voisins l'entendraient régulièrement pleurer, "se perdre" dans le noir la nuit pour aller aux toilettes, n'arrivant plus à s'orienter dans son nouvel appartement... En fait, tous ces bruits circuleront de façon remarquable jusqu'à ce que la reconfiguration soit opérée et que le relogement s'impose comme une victoire de l'action collective. Les malheureux déboires se détacheront alors définitivement du problème de la rue de la République, ne "concernant" plus qu'un nombre très limité de proches, comme Vincent...



## Annexe 14

### Clichés de la rue de la République



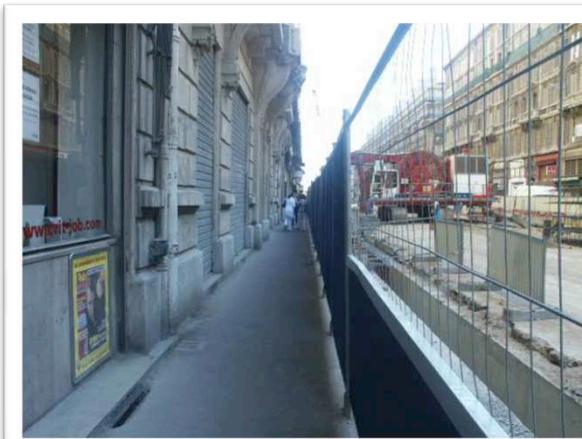
Cartes postales du Vieux-Port et de la rue de la République au XX<sup>e</sup> siècle (source : DR)



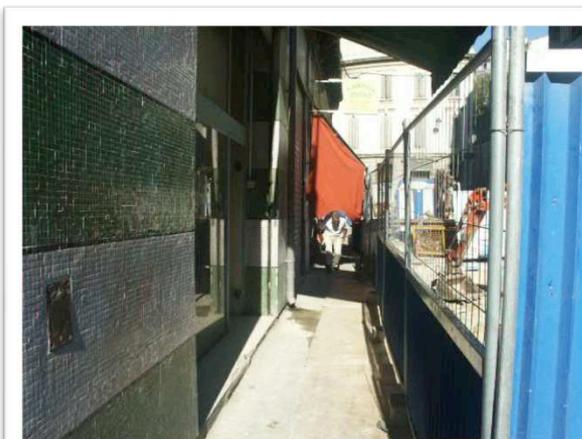
**Les parties communes des immeubles – 2004/2005 (source : Michel Cuadra)**



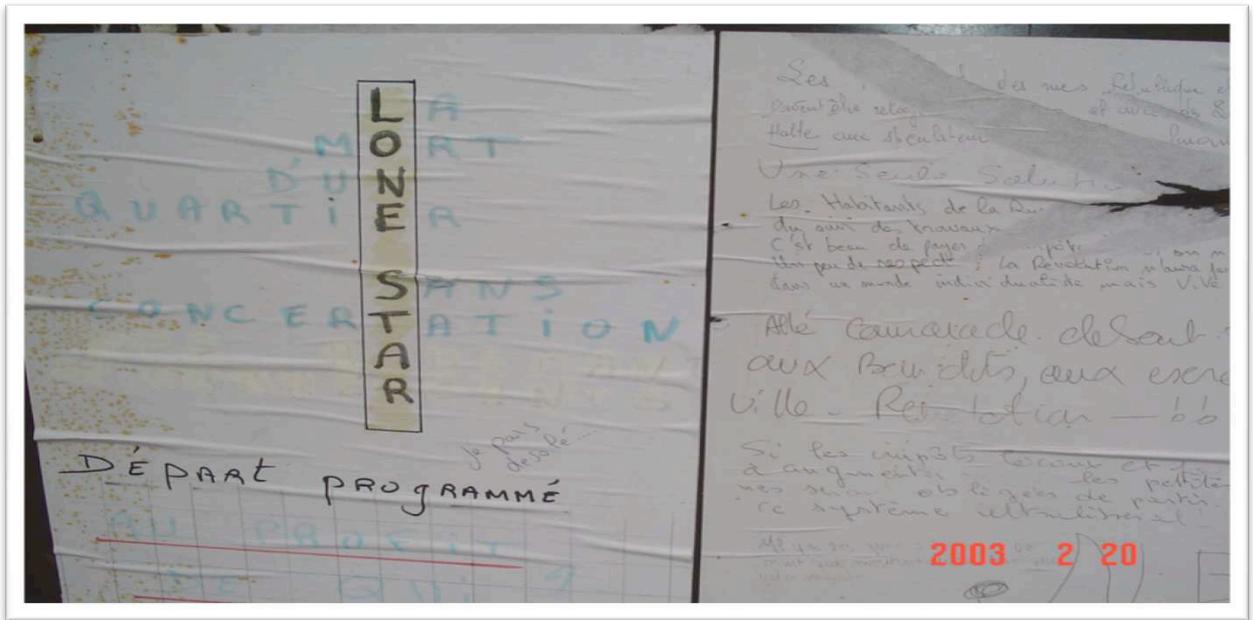
**Chantier du bassin de rétention – 2005 (source : Michel Cuadra)**



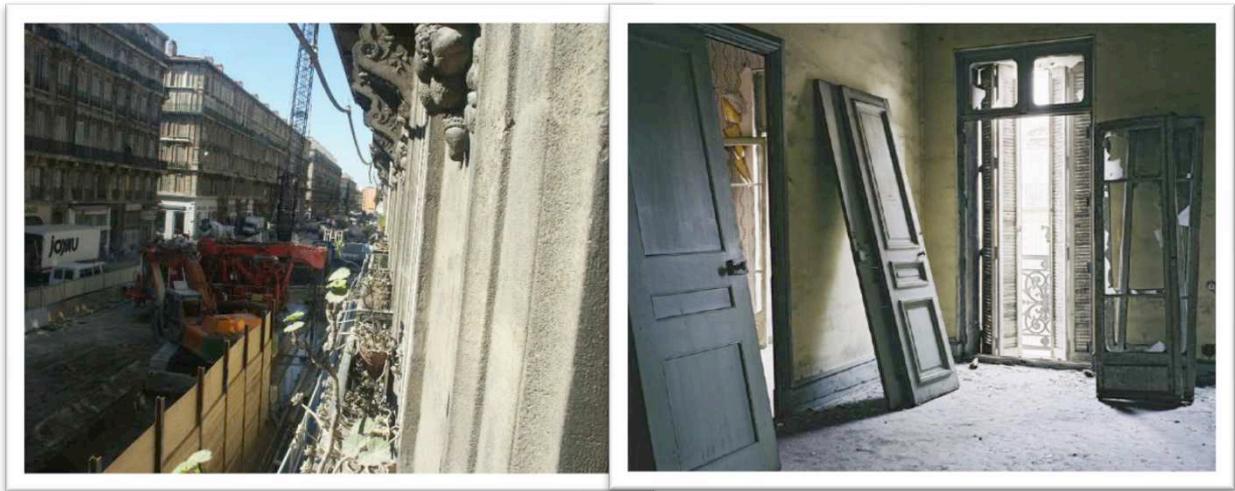
**Chantiers et trottoirs 2005-2006 (source : Michel Cuadra)**



**Chantier du tramway et réfection des espaces publics (source : Michel Cuadra)**



Une des affiches de Vincent – 2006 (source : Michel Cuadra)



Vue "arienne" du chantier du tramway / Exemple de "dévitalisation" (source : Martine Derain)



Bureau des médiateurs (source : DR)



La "nouvelle" rue de la République – 2008 (source : DR)



## Annexe 15

### "Une action en mode mineur"<sup>23</sup>

*"Ce faisant, il libère, en quelque sorte, une place pour la parole vraie, pour une relation pleine entre les hommes, parole et relations qu'il ne produit jamais lui-même positivement..."*

Georges Ravis-Giordani, 1990

*"Ecrivez-lui aussi que les fous font mieux leurs affaires dans leur propre maison que les sages dans la maison d'autrui..."* Lettre de Pascal Paoli, 1794

Chacun des membres de l'équipe avait, rappelons-le, une position impliquée sur la rue, par une activité militante ou des travaux de recherche. Nous suivions les actions des collectifs de locataires et de Centre-Ville Pour Tous. Nous avons éprouvé leur difficulté à s'organiser comme à se faire entendre. Notre projet initial, formulé au tout début de l'année 2005 et au plus fort de la bataille, souhaitait "accompagner" cette mobilisation en élaborant des outils permettant aux habitants de "porter leurs discours et de faire entendre une parole libérée". Nous n'avions pas la prétention de substituer notre action aux actions en cours, mais souhaitions davantage "fédérer au plus large" et "créer des moments de rencontres, de croisements entre ces différents regards". Ces "moments d'échange [étaient] également pour nous autant d'occasions de partager nos travaux". De bonnes intentions<sup>24</sup>, certes, une connaissance plus ou moins claire des enjeux, des compétences aussi, mais qui allaient être mises à l'épreuve de la durée et des évolutions de la situation. D'autant que l'une des données délicates de cette recherche-action était bien d'interroger notre propre légitimité à intervenir. Qu'étions-nous supposés faire ?

Nous souhaitons ici nous donner le temps de revenir sur la recherche que nous avons menée et particulièrement sur son volet "action", qui d'une certaine façon, situait l'un des enjeux du projet initial. Comment "accrocher", "faire tenir" ensemble recherche et action ? Comment, sous le prisme de la participation et tels des ingénieurs sociaux de la chose, "libérer la parole citoyenne" ? Car le paradoxe, c'est que l'on parlait déjà beaucoup sur la rue de la

---

<sup>23</sup> Le texte suivant est issu de notre ouvrage *Attention à la fermeture des portes ! Citoyens et habitants au cœur des transformations urbaines*, co-écrit avec Martine Derain et Véronique Manry. Il précise le cadre d'une recherche-action menée sur la rue de la République pour le compte du PUCA entre 2005 et 2007.

<sup>24</sup> Note d'intention du projet en ligne sur le site de CVPT.

République : une parole tantôt monopolisée, tantôt discréditée, tantôt négligée, tantôt dénonciatrice, tantôt revendicative. Et la liste pourrait bien ne pas être close. Pensons par exemple au "non-dit"... Bien entendu, le fait que l'on y parlait tour à tour ou tout à la fois de gentrification, de vente à la découpe, de "bulle" immobilière, de procès, de bail, de lois, de réhabilitation, d'insécurité, de rats, de squats, de violences de chantier, de pauvres, de racisme, posait un sérieux problème : cela donnait parfois l'impression, malgré le sérieux des échanges, que l'on pouvait donner part à l'un de ces objets, l'instant d'après à un autre, selon l'air du temps et de manière bien décousue.

L'un des hauts lieux de cette parole, dont nous allons longuement traiter plus loin, c'est la Permanence, où se déploie le "travail" mené par l'association Un Centre-Ville Pour Tous, où les militants et les habitants sont dans "l'action". Dans ce lieu public, parler en effet revenait de façon quasi exclusive à agir : ce qui s'y disait (à travers des témoignages, des dénonciations, des plaintes des habitants d'un bord, des "cas" et des "situations" expertisés de l'autre, tantôt dans des commérages, des rumeurs, tantôt dans des informations fiables et importantes), s'exposait déjà dans l'action : les locataires présents résistaient, l'association conseillait, le sociologue observait, le documentariste filmait, la photographe photographiait... Et le "chercheur-acteur" alors ? Que faisait-il ? Celui-là était en fait bien embarrassé : libérer quoi ? Ou plutôt libérer la parole de quoi ? D'une quelconque emprise ? Quel sens devait-il trouver à "organiser le débat", à monter des dispositifs de participation, à se faire force d'action ?

### **Un héritage incontournable**

Il nous est apparu inévitable d'enrichir notre connaissance de dispositifs plus larges et de reconsidérer notamment ces expérimentations qui avaient laissé des traces jusqu'aux nouvelles corporations professionnelles que sont les ingénieurs et médiateurs sociaux. Ceux-là mêmes qui, sur la rue de la République, étaient aux abonnés absents (ou officieusement présents), ou dont la présence ne faisait peut-être pas sens pour les décideurs politiques et institutionnels. Effet de notoriété, de proximité, de connaissance aussi, une incidence particulière est venue peser sur nous : l'expérimentation emblématique du Petit Séminaire<sup>25</sup> à

---

<sup>25</sup> En 1976, dans la cité du Petit Séminaire, ensemble de logements sociaux du 13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille particulièrement dégradé et dans lequel les habitants sont confrontés à l'exclusion sociale, sera menée une expérience fondatrice dans le domaine de la recherche-action. Sous la houlette du sociologue Michel Anselme, le CERFISE, centre d'études et de recherches à Marseille, accompagne la réhabilitation de la cité "avec le souci d'écouter les habitants et de donner droit à leurs revendications, mais aussi de construire des accords entre voisins, et de renouer le lien entre locataires et institutions. Il invente les "permanences de parole" là où

Marseille. Un point de départ et une base de travail que nous ne pouvions décentement contourner. Pourtant, il nous fallait d'emblée reconnaître que la "donne" était pour nous différente, en ce que, outre les entrées préalables et distinctes de chacun d'entre nous, la place d'intervenant, d'intermédiaire, était déjà occupée. Et occupée notamment par une association en lutte depuis plus de cinq ans pour la défense des droits des locataires et le maintien d'une population populaire en centre-ville de Marseille, qui avait placé l'affaire sur la place publique, gonflant ainsi le dossier brûlant de la réhabilitation et dont les membres étaient pour nombre d'entre eux des anciens professionnels de l'aménagement ou de l'action sociale au sens large.

C'est cette inscription dans une dynamique existante qui a dessiné notre ligne d'intervention. Notre action a davantage relevé d'une logique de support, de suivi et d'accompagnement, voire d'animation d'un processus complexe dont nous ne pouvions revendiquer ni la paternité, ni la responsabilité, encore moins en garantir les termes, processus au sein duquel des configurations et reconfigurations n'ont cessé d'être à l'œuvre... Notre posture exigeait une présence continue et quasi quotidienne – ne serait-ce que pour être à l'écoute et s'efforcer d'accueillir le moindre "bruissement" se faisant sentir. Mais, il s'agissait aussi d'une présence conviée à se tenir "aux côtés de", "à proximité", quand ce n'est pas, pour certains d'entre nous, "avec". "Libérer la parole" pouvait alors se comprendre comme une sorte de lutte contre une raréfaction du discours, à éviter qu'un discours convenu ou entendu n'exclue d'autres paroles, à éviter que la dynamique enclenchée – retendre les liens entre le chez-soi, la maison et la place publique – ne se *détende* ou ne s'épuise. Aussi, cette posture nous a-t-elle écarté du risque de se constituer comme une autorité surplombante, en experts assurant une énième prise en main. En d'autres termes, notre démarche a consisté à ne pas insuffler de nouvelles orientations, mais soutenir, alimenter, encourager les initiatives qui pouvaient apparaître, émerger, se faire sentir, avancer à tâtons... pour parfois se dissiper sans même aboutir. C'est là une expérience singulière que nous relevons : celle que nous désignerons comme la *fragilité du public*<sup>26</sup> et que nous ferons valoir comme un notion de plein droit, nous permettant d'investir une trame de lieux où le sens se produit de concert.

---

régnaient la violence et l'abandon, le non-dit et l'exclusion urbaine". L'expérience marquera profondément les pratiques de l'intervention sociale et sera fondatrice dans la constitution d'une anthropologie des inter-relations entre habitants, chercheurs et praticiens de la ville. Michel Anselme et ses collègues du CERFISE seront ensuite mandatés par la Ville ou les offices HLM pour assurer des maîtrises d'œuvre dans d'autres cités (Flamands, Busserine...) (Anselme, 2000).

<sup>26</sup> "Publics mouvants qui se font ou se défont au gré des contextes, jamais définitivement associés à une catégorie de programmes et d'usages". Il s'agit également de remarquer avec Nina Eliasoph (2003 : 226) que "plus s'élargit la circulation des idées politiques, plus leur portée publique tend à rétrécir". Parler de public fragile instruit plus particulièrement le constat selon lequel "plus le contexte est public, moins le discours semble animé par l'esprit public".

## **Des modes mineurs d'intervention**

Une fois cette posture dessinée, la question de notre implication pouvait se poser en des termes différents. Il s'agissait de se demander en quoi une recherche-action méritait une structure adaptée, ou de s'inscrire dans un cadre imparti et d'appliquer ce qui se fait généralement dans ce genre de situation, et ce notamment à chaque fois que nous décidions d'entrer dans le "faire", de prendre une initiative. Ainsi, de nos velléités ou tentatives de collaboration avec le collègue du secteur pour un atelier vidéo, avec les associations locales pour organiser une fête de la rue ou mettre en place des promenades urbaines : toutes actions déjà expérimentées ailleurs et dont nous cherchions à répercuter l'écho ici. Cette question trouve sa source au nœud de nos interventions et apparitions, de nos propres rencontres et pratiques avec "le terrain". N'existait-il pas d'autres modes d'action, d'autres manières "d'accrocher" ensemble recherche et action ?

L'élaboration de dispositifs adaptés ou ajustés pour, à leur suite, les analyser dans une sorte de retour réflexif nous a semblé relever, par ce vis-à-vis même, d'une posture réductrice et difficilement opérationnelle : si nous établissons nous-mêmes des catégories ou des indicateurs et y enfermons les gens que nous rencontrons au gré de nos enquêtes, quelle consistance sociale donner au processus que nous infléchissons et qu'il nous faut restituer ? N'y a-t-il pas place pour un travail plus fin à promouvoir, dès lors que l'on convient que les acteurs eux-mêmes confectionnent et utilisent parfois leurs propres catégories, résistent à celles dans lesquelles on les enferme ? Devions-nous y mettre de l'ordre à partir du moment où nos acteurs passent leur temps à les mettre à l'épreuve au gré de leurs rencontres, dans les dispositifs qu'ils fréquentent, dans ce travail permanent visant à rendre les choses descriptibles, à se saisir de prises, à surmonter des épreuves ? Est-ce que la mémoire, la gentrification, la citoyenneté ou la parole sont des objets qui flottent aux bons désirs et à l'énonciation des experts ? Sur quoi reposent-ils, pour le coup, "concrètement" ? Ne les avalisons-nous pas plus qu'ils ne s'éprouvent, prolifèrent et se disséminent localement ? Ou inversement ? Bref, ne pouvions-nous pas décaler la perspective ? L'assouplir ? Assouplir parce que nous sentions aussi qu'il n'était pas seulement question pour nous de se constituer en experts, mais aussi en apprentis. N'avions-nous rien à apprendre de ce qui se passait et de comment cela se passait ? Y perd-on en prestige en adoptant une telle posture, si indécise qu'elle puisse paraître ? Que gagne-t-on à ne pas trancher, à ne pas "arrêter" les choses ? Au risque, par exemple, de partir dans tous les sens, en suivant ces acteurs du terrain qui décidément ne tiennent pas en place... Qui réclament parfois une autre place que celle qu'on leur assigne et ne se privent pas de la prendre... Qui ont cette fâcheuse tendance à résister à

nos théories, à ne pas se complaire dans le spectacle qu'on leur propose, qui pourraient ne pas vraiment saisir ce qui se passe ou nous forcer à tomber dans une sorte de charité interprétative. Devions-nous les remettre à leur place ? Et s'ils ne tenaient pas en place tout court, ne loucherions-nous pas quelque chose à ne pas les voir s'agiter et à ne pas les suivre ?

### **Une action qui ne paie pas de "mine"**

Donnons alors un exemple de cette "extrémité" que nous appelons *un mode mineur d'action*, qui témoigne de ces choses auxquelles nous avons non seulement assisté, mais également participé. A l'occasion d'une permanence, une preneuse de son, se présentant à l'ensemble des participants, expliqua qu'elle souhaitait enregistrer la Permanence, précisant qu'elle prendrait soin de ne pas enregistrer ceux qui souhaitaient ne pas l'être. Jusque-là, pas grand-chose à redire, en ce que la précaution d'une telle remarque ne nous sembla pas déplacée. Le problème fut que le coordinateur de la Permanence acquiesça, ajoutant un : "C'est normal !" Et là, quelque chose n'allait pas et nous poussa à réagir, faisant en sorte de se faire entendre de tous : "Non, ce n'est pas normal !" Cette remarque prêta à confusion et la gêne qui suivit s'accompagna d'un regard à la fois surpris et réprobateur du coordinateur, lequel reprit aussitôt la discussion, comme si nous n'avions rien dit. Pourtant, cette relève posait au moins deux questions : d'abord, en quoi une expression en public ne devait-elle contraindre les usages que l'on pouvait en faire qu'aux seuls désirs de la personne se retrouvant au centre de l'attention ? En quoi cette remarque mettait-elle à mal l'injonction de savoir comment on passe d'un rapport privé-privé (locataire/bailleur) à celui de privé-public dans un espace où tout le monde se targue de "n'avoir rien à cacher", livre en public ses doléances, invoquant par exemple un principe de sincérité ou de transparence, voire une forme d'engagement dans l'action collective... Jusqu'à quel point allions-nous, dans la situation elle-même, à l'encontre de l'autorité du coordinateur, perturbant le temps d'une remarque l'ordre des places accoutumées ? L'enregistrement n'était-il que le privilège du coordinateur ? En cela, dans les travaux menés sur les questions de participation, on relève souvent que l'enjeu du débat est souvent le débat lui-même. Mais ce qui prime ici, ce n'est pas tant l'injonction de la formule que ce qu'elle dit de notre position : nous, porteur du "projet PUCA" en tant que quiconque parmi le public. Était-ce possible ? Notre idée était que la possibilité d'une telle remarque faisait non seulement que nous, et notre contestation, étions négligeables, mais également négligés. Et sur cette base, nous cherchions simplement à garantir la publicité de l'espace, celle-là même qui lui assurait des extensions sur d'autres scènes à travers l'enregistrement (son, mais aussi cinéma, ou également publication d'un rapport ou d'un livre...). Oui, nous

pensions la Permanence comme un espace ouvert, non le lieu d'un entre soi, "réservé", siège de l'intimité, où les choses se cachent à l'inconnu ou à l'étranger. Et aurions-nous en effet été considérés comme experts que cela aurait changé la donne : l'asymétrie de notre pouvoir d'énonciation aurait mis à mal, voire perturbé le bon déroulement des choses, nous amenant par exemple à une contestation. En se tenant en bordure de ce qui entre ou non en considération, nous donnons part à d'autres modes d'action, comme ici rendre "extensible" un problème privé...

### **Action et "beau rôle"**

C'est là que les choses peuvent apparaître un tant soit peu périlleuses. Relever cette anecdote, c'est la mettre en récit. Et ce faisant, toujours nous donner le "beau rôle" d'une posture qui semble nous doter paradoxalement d'une force de frappe (non) négligeable : celle-ci nous autoriserait à donner à voir le monde différemment, à faire émerger certains des présupposés repérés qui, pour les acteurs engagés dans l'action, ne sont pas questionnés, à glisser des mots, à remiser ce qui reste de côté, à modérer avec le tact nécessaire certains propos dans une position de simple participant parmi le public.

En témoigne cette seconde anecdote : toujours lors d'une permanence, une "habituée" vient témoigner des difficultés qu'elle rencontre. Elle est assignée en justice par son propriétaire, puisqu'au terme du bail, elle n'a pas quitté son logement. Les "médiateurs" du propriétaire l'avaient alors "prise en grippe", dit-elle, et cherchaient à négocier un relogement, usant d'une assignation en justice pour la "déstabiliser" et la faire "céder" rapidement. Lors de cette Permanence, la dame faisait le récit à d'autres riverains de "ses" histoires, de ses incompréhensions et ajouta qu'elle n'était "*pas contre l'idée d'un relogement*", mais précisa, toujours au juste ton de la Permanence, qu'elle attendait "un relogement sérieux et qui lui convienne", dénonçant les méthodes, visites, intimidations et pressions des médiateurs. Les quelques personnes qui l'écoutaient lui conseillèrent alors de se rapprocher du propriétaire pour se faire proposer des logements susceptibles de lui convenir, et d'ajouter aussi de façon quasi unanime qu'elle ferait mieux de ne penser qu'à elle, que ce qui la concernait, ne concernait qu'elle. Attendant de voir si quelqu'un relevait la chose, nous sommes finalement intervenus. Nous lui avons demandé combien de personnes restaient dans son immeuble, avant de lui dire : "Si vous partez, ce sont vos voisines qui seront embêtées... Si vous restez chez vous, en gagnant votre procès et/ou faisant renouveler votre bail, beaucoup de monde pourra bien rester dans l'immeuble, ainsi que d'autres personnes sur la rue se trouvant dans le

même cas que vous." Une fois encore, le froid gagna l'assistance, mais la chose fut bien entendue, car finalement n'importe qui aurait pu lui faire une telle remarque, militant, habitant lambda, voisin, membre de sa famille... Le propos fut donc recentré. Pour le fin mot de l'histoire, il s'avérera que le bail de la dame en question fut renouvelé et la plainte retirée par le propriétaire, ce qui fut interprété comme un recul de ce dernier et un exemple à suivre... car oui, sur la rue de la République, la règle est la même pour tous et peut s'édicter publiquement comme suit : seuls s'en sortiront ceux qui résistent. Même si parfois résister ne se limite qu'à se présenter comme tel devant quelques témoins, même si résister s'est dit depuis 2004 comme rester chez soi, même si résister se dit aussi depuis 2006 comme obtenir une "proposition sérieuse de relogement" dans les nouveaux logements sociaux... On le voit bien, difficile de nous taxer du "beau rôle" ...

### **S.A.F. : Sans Action Fixe**

Il y a donc une grande difficulté à fomentier des actions toutes faites pour un espace déjà occupé, thématiqué, peuplé de personnages et d'histoires disparates. Il ne suffit pas de composer avec une vision du monde, avec des représentations que nous partagerions "bon gré, mal gré" avec les habitants ou les militants, ou que ceux-ci partagent stratégiquement, péniblement, peu ou trop bien entre eux : il s'agit avant tout de suivre ce qui se passe, de s'aventurer – en s'y engageant – dans le moindre pli où se noue l'action, qu'elle soit déjà portée par les militants, ou non. Bref, il s'agit essentiellement de participer d'une façon ou d'une autre à ce qui se passe, en étant là et en faisant acte de présence. Il nous semble d'ailleurs qu'un tel positionnement a été plus profitable aux militants et aux habitants qu'un affichage consommé et plongeant : en nous faufilant dans la moindre faille perceptible, en restant à l'écoute de la moindre confiance, nous relevions ce qui nous semblait relevable, s'agissant d'intervenir, de discuter avec des gens ou de mettre à disposition des billets d'humeur, par exemple sur le site Internet de l'association, libérant la parole là où l'on ne l'attendait peu, plus, ou pas du tout, faisant valoir des sujets peu ou pas considérés, rassurant parfois ceux qui n'"osaient" pas.

Pointons alors la gêne : ce "pas assez/trop militant", ce "pas assez/ trop impliqué dans l'action" , ce "pas assez/trop théorique" dont, du simple riverain à certaines associations et jusqu'au PUCA lui-même, nous avons pu avoir retour quant à la façon de mener notre travail, quant à ce que nous étions supposés faire. Avions-nous manqué quelque chose ? Comment se fait-il que ce que nous rapportions ici ou là apparaissait si dispersé ? Et pourquoi l'évidence

de ce lien entre travail de recherche et action, qui pour nous faisait sens, était-il si peu appréhendé ? Avions-nous mal centré le sujet ? Ce rapport est pourtant au cœur de notre travail, et ceci pour autant que l'enjeu retenu fut de cadrer ensemble projet de recherche et problème public. Nous l'avons relevé plus haut sur la base de deux anecdotes mais il s'agit avant tout d'un travail permanent. Et pour autant que ces actions se disent "engagées" , il s'agit aussi d'un travail de proximité avec ce public fragile évoqué plus haut, constitué d'un ensemble de petites questions que nous replaçions parfois, tantôt sciemment, tantôt naïvement, d'une vague périphérie au centre, sans être toujours en mesure d'en apprécier leur portée au moment de leur énonciation. Et sur ce créneau, fort heureusement, nous n'étions jamais les seuls. Pas plus que nous fûmes les plus pertinents, les plus "à même de pressentir", les plus remarquables ou les plus actifs. Loin s'en faut... car bien malin celui qui est à même de dire ce qu'est le problème de la rue de la République et ce qui le résoudrait ! Et ce qui vaut pour les autres vaut aussi pour nous. C'est peut-être cela que nous dit cet autre rapport à l'action : ne gagnerait-on pas à faire de cette fragilité un objet en soi plutôt qu'un constat d'échec ? Un défi adressé au chercheur plutôt qu'une simple question de réflexivité ? Un point de départ, plutôt qu'un point d'arrivée ?